



Investir dans les populations rurales

REPUBLIQUE DE MADAGASCAR

Programme de développement des filières agricoles inclusives (DEFIS)

Rapport de conception finale

Rapport principal et appendices

Dates de mission : 13-28 juillet 2017
Date du document : **30/10/2017**
Numéro du projet : 2000001492
Numéro du rapport : 4567-MG
Division Afrique orientale et australe (ESA)
Département de la gestion des programmes

Table des matières

Équivalents en monnaie	iv
Poids et mesures	iv
Année fiscale	iv
Sigles et acronymes	v
Carte de la zone du Programme	viii
Résumé du Programme	ix
Cadre logique	xiv
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national et développement rural	1
B. Justification	5
II. Description du Programme	7
A. Zone d'intervention et groupe cible	7
B. Objectifs de développement et indicateurs d'impact	9
C. Effets et Composantes	9
<i>Composante 1. Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes de production agricole et d'élevage</i>	9
<i>Composante 2. Développement des filières inclusives</i>	14
<i>Composante 3. Appui institutionnel et coordination du Programme</i>	20
D. Enseignements tirés et conformité aux politiques du FIDA	23
<i>Enseignements tirés</i>	23
<i>Conformité aux politiques du FIDA</i>	24
III. Exécution du Programme	25
A. Approche	25
B. Cadre organisationnel	31
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	32
<i>Planification</i>	32
<i>Suivi-évaluation</i>	33
<i>Apprentissage et gestion des savoirs</i>	34
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	35
<i>Gestion financière et passation des marchés</i>	35
<i>Gouvernance</i>	36
E. Supervision	36
F. Identification et atténuation des risques	36
IV. Coûts, financement, avantages et durabilité du Programme	38
A. Coûts du Programme	38
B. Financement du Programme	39
C. Résumé des avantages et analyse économique	40
D. Durabilité	42
Appendices	46
APPENDICE 1: ANTECEDENTS DU PAYS ET CONTEXTE RURAL	47
<i>Annexe 1: Indicateurs sociaux et économique du pays</i>	57
<i>Annexe 2: Organigramme du MPAE</i>	58
<i>Annexe 3: Liste des interventions dans le secteur rural</i>	60
APPENDICE 2: PAUVRETE, CIBLAGE ET PARITE HOMMES-FEMMES	63

APPENDICE 3: PERFORMANCE DU PAYS ET ENSEIGNEMENTS TIRES	86
APPENDICE 4: DESCRIPTION DETAILLEE DU PROGRAMME	90
APPENDICE 5: ASPECTS INSTITUTIONNELS ET DISPOSITIFS RELATIFS A L'EXECUTION	122
<i>Annexe 1: Organigramme simplifié</i>	136
<i>Annexe 2: Organigramme de mise en œuvre</i>	137
<i>Annexe 3: Calendrier d'exécution des projets FIDA</i>	138
<i>Annexe 3: Ebauche de termes de référence (TdR)</i>	139
APPENDICE 6: PLANIFICATION, SUIVI-EVALUATION ET APPRENTISSAGE ET GESTION DES SAVOIRS	151
APPENDICE 7: GESTION FINANCIERE ET DISPOSITIFS DE DECAISSEMENT	159
<i>Annexe 1: Evaluation du risque en matière de gestion financière</i>	163
<i>Annexe 2: Schéma des flux financiers</i>	172
APPENDICE 8: PASSATION DES MARCHES	173
<i>Annexe 1. Ebauche du plan de passation des marchés 18 mois</i>	178
APPENDICE 9: COUT ET FINANCEMENT DU PROGRAMME	189
APPENDICE 10: ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE	196
A. HYPOTHESES	217
B. RESULTATS DE L'ANALYSE ECONOMIQUE	217
C. PRODUCTION ADDITIONNELLE	218
APPENDICE 11: MANUEL D'EXECUTION DU PROGRAMME – VERSION PRELIMINAIRE	229
APPENDICE 12: RESPECT DES POLITIQUES DU FIDA	232
<i>I. Cohérence avec les stratégies et les principes d'intervention du FIDA</i>	232
<i>II. Note SECAP Note de revue pour le rapport de conception détaillé</i>	234
ANNEXE 1: PLAN PRELIMINAIRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	244
ANNEXE 2: ÉVOLUTION DES PRECIPITATIONS SUR LA MOITIE SUD DE MADAGASCAR A HORIZON 2030 (CMIP5)	245
<i>Annexe 3: Check liste des mesures équité genre</i>	246
<i>Annexe 4: Check liste des mesures opérationnelles de ciblage</i>	247
APPENDICE 13: TENEUR DU FICHER "CYCLE DE VIE" DU PROGRAMME	248
<i>Annexe 1: Principaux documents consultés</i>	249

ÉQUIVALENTS EN MONNAIE

Unité monétaire (mars 2017)

1 000 MGA	=	0,312 USD
1,0 USD	=	3 200 MGA

Poids et mesures

Système métrique

1 kilogramme	=	1 000 g
1 000 kg	=	2,204 livres
1 kilomètre (km)	=	0,62 mille
1 mètre	=	1,09 yards
1 mètre carré	=	10.76 pieds carrés
1 acre	=	0.,405 hectare
1 hectare	=	2,47 acres

ANNEE FISCALE

1^{er} janvier – 31 décembre

SIGLES ET ACRONYMES

AD2M	Projet d'appui au développement dans le Menabe et le Melaky
AEP	Agriculture, élevage et pêche
AFAFI	Programme d'appui au financement de l'agriculture et aux filières inclusives
AFD	Agence française de développement
AGR	Activité génératrice de revenus
AIM	Association Intercoopération Madagascar
AINA	Actions intégrées en nutrition et alimentation
AROPA	Projet d'appui au renforcement des organisations professionnelles et aux services agricoles
ASAP	Adaptation for Smallholder Agriculture Programme (<i>Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne au changement climatique</i>)
ASARA	Amélioration de la sécurité alimentaire et de la production agricole
AUE	Association d'usagers de l'eau
AUP	Association d'usagers de piste
BAD	Banque africaine de développement
BCM	Banque centrale de Madagascar
CAE	Crédit avec éducation
CAPFIDA	Cellule d'appui au programme du FIDA
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CECAM	Caisse d'épargne et de crédit agricole mutuelle
CEP	Champ école paysan
CGEAF	Conseiller de gestion à l'exploitation agricole familiale
COI	Commission de l'océan Indien
COS	Comité d'orientation et de suivi
COSOP	Country Strategic Opportunities Programme (<i>Programme d'options stratégiques pour le pays</i>)
CROA	Comité régional d'orientation et d'allocation
CROS	Comité régional d'orientation et de suivi
CSA	Centre de services agricoles
CTAS	Centre technique agro-écologique du Sud
DAOPMR	Direction d'appui aux organisations professionnelles du monde rural
DIP	Diagnostic institutionnel participatif
DRAE	Direction régionale de l'agriculture et de l'élevage
DRF	Demande de retrait fonds
EAF	Exploitation agricole familiale
EPP	Evaluation du Programme-pays
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FDA	Fonds de développement agricole
FDAR	Fonds de développement agricole régional
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FERT	Formation pour l'épanouissement et le renouveau de la terre.
FID	Fonds d'intervention pour le développement (Banque mondiale)
FIDA	Fonds international de développement agricole
FOFIFA	Foibe Fikarohana ho an'ny Fampandrosoana (Centre national de recherche agricole pour le développement)
FORMAPROD	Programme de formation professionnelle et d'amélioration de la productivité agricole
GCV	Grenier communautaire villageois
GdM	Gouvernement de Madagascar
GIEC	Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat

GIZ	Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit (Agence de coopération internationale allemande)
GRET	Groupe de Recherches et d'Échanges Technologiques
GVEC	Groupement villageois d'entraide communautaire
HIMO	Haute intensité de main d'œuvre
IMF	Institution de microfinance
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
MCV	Mécanisme ciblant les vulnérables
MEEF	Ministère de l'environnement, de l'écologie et des forêts
MER	Microentreprise rurale
MFB	Ministère des finances et du budget
MGA	Ariary (devise malgache)
MPAE	Ministère auprès de la Présidence, chargé de l'agriculture et de l'élevage
MRHP	Ministère des ressources halieutiques et de la pêche
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
ODD	Objectifs de développement durable
OFID	Fonds de l'OPEP pour le développement international
OM	Opérateur de marché
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
ONN	Office national de nutrition
ONR	Office régional de nutrition
OP	Organisation paysanne
OPB	Organisation paysanne de base
OPF	Organisation paysanne faitière
OPR	Organisation paysanne régionale
ORN	Office régional de nutrition
OTIV	Ombana Tahiry Ifampisamborana Vola (<i>IMF</i>)
PAM	Programme alimentaire mondial
PARECAM	Programme d'appui à la résilience aux crises alimentaires à Madagascar
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
PHBM	Projet de mise en valeur du Haut Bassin du Mandrare
PIC	Projet Pôles intégrés de croissance
PMS	Producteur multiplicateur de semence
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PP	Projet professionnel
PRADA	Projet d'adaptation des chaînes de valeurs agricoles aux CC
PRESAN	Programme régional de sécurité alimentaire et nutritionnelle (COI)
PROSPERER	Programme de soutien aux pôles de microentreprises rurales et aux économies régionales
PSAEP	Programme sectoriel, agriculture, élevage et pêche
PTF	Partenaire technique et financier
SAFP	Système d'allocation fondé sur la performance
SE	Suivi-évaluation
SEGS	Suivi-évaluation et gestion des savoirs (Zara-FIDA)
SIG	Système d'information et de gestion
SQD	Semences de qualité déclarée
SRAT	Schéma régional d'aménagement du territoire
SRA	Système de riziculture améliorée
SRI	Système de riziculture intensive
SYGRI	Système de gestion des résultats et de l'impact (<i>RIMS</i>)

TRE	Taux de rentabilité économique
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UA	Union africaine
UCP	Unité de coordination de programme
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (<i>United Nations International Children's Emergency Fund</i>)
USAID	US Agency for International Development
USD	Dollar des Etats Unis d'Amérique
VAN	Valeur actuelle nette
VHH	WeitHungerHilfe

CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME



Source: CAPFIDA

RESUME DU PROGRAMME¹

Madagascar est la cinquième plus grande île au monde, située à environ 400 km des côtes de l'Afrique. Sa population est estimée en 2015 à 24,23 millions d'habitants, dont 64,9% vit en zone rurale. L'économie malagasy repose essentiellement sur l'agriculture qui représente environ 26% du PIB en 2015. La production rizicole occupe une place prépondérante dans l'agriculture malagasy avec 60% des terres cultivées par plus de 2 millions de ménages².

Les crises politiques traversées par Madagascar, notamment en 1972, 1991, 2002, 2009, ont sérieusement fragilisé les institutions et découragé les investissements tout en entraînant une forte détérioration des infrastructures et des conditions de vie de la population. La pauvreté s'est aggravée avec une incidence de pauvreté dans les zones urbaines qui est de 54,2 % et atteint 82,2 % en milieu rural. Madagascar reste confrontée à des problèmes d'insécurité alimentaire liée à la pauvreté. En dépit de conditions naturelles uniques en biodiversité et en diversité agroécologique permettant de produire une large gamme de produits agricoles, 76 % de la population n'arrive pas à atteindre le seuil minimal de la disponibilité énergétique alimentaire fixé à 2 133 kcal par jour. Le taux de prévalence de malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans est parmi le plus élevé au monde.

Le COSOP 2015-2019 souligne que l'une des principales causes de la pauvreté à Madagascar est la performance limitée du secteur agricole. Cette contre-performance de l'agriculture résulte, des faibles investissements publics et privés, ainsi que des faibles capacités des acteurs des filières agricoles. Cette faible performance du secteur agricole résulte aussi de l'atomisation de la production, de l'insécurité en milieu rural, de la surexploitation des ressources naturelles, de la vulnérabilité aux aléas naturels et climatiques (cyclone, sécheresse, crise acridienne, accroissement de l'érosion des sols) et des contraintes d'accès aux opportunités économiques et commerciales. Dans le sud du pays, les effets du phénomène El Nino/La Nina accroissent la fréquence et la durée des sécheresses et ainsi que les épisodes de fortes pluies le reste de l'année.

Malgré ce contexte défavorable, l'évaluation du programme pays de Madagascar pour la période 2000-2012 réalisée par le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA indique une performance satisfaisante en termes de pertinence, d'efficacité, d'efficience, de durabilité et d'impact sur la pauvreté rurale, ainsi qu'en termes d'inclusion des femmes. En effet, les ménages bénéficiaires des investissements du FIDA ont connu une augmentation de production et de la productivité agricole et une nette augmentation de leurs revenus monétaires. Le programme-pays du FIDA est depuis plusieurs années le plus important partenaire au développement de Madagascar dans le secteur de l'agriculture familiale, tant en volume d'investissement qu'en terme de contribution aux stratégies de développement du Gouvernement et des acteurs du monde agricole malagasy. Le programme a généré plusieurs innovations et bonnes pratiques qui peuvent apporter des contributions décisives à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) en milieu rural si elles sont mises à l'échelle.

En pleine conformité avec la politique de développement agricole et rurale du Gouvernement, le Programme de développement des filières agricoles inclusives (DEFIS) portera à l'échelle de la moitié sud de la Grande Ile les solutions testées et éprouvées par le Programme pays du FIDA à

¹ Composition de la Mission : M. Ibrahim Bamba, Chargé du portefeuille FIDA pour Madagascar et Chef de mission ; M. Jean-Philippe Audinet, Conseiller principal FIDA-PTA; Mme Rachel Senn, Chargée de programme, Bureau pays FIDA; Mme Edi Bruni, Agronome et Chef d'équipe technique, FAO/TCI; M Harifidy Ramilison, Consultant Développement rural ; Mme. Peltier Maelle, Spécialiste adaptation au changement climatique FIDA-ECD; M. Mathieu Faujas, Spécialiste des chaînes de valeurs agricoles, Consultant; Mme Oliva Lily Razanatseho, Spécialiste en infrastructures rurales, consultante; M. Philippe Nguala Luzietoso, Spécialiste en économie et analyse financière, consultant; M. John Harivero, Ramamonjisoa, Spécialiste en gestion financière; M. Ndriana Rahaga, Coordonateur CAPFIDA, Spécialiste en suivi-évaluation et gestion des savoirs. La Mission était accompagnée sur terrain par M. Willy Rakotomalala, Directeur d'Appui aux Organisations Professionnelles du Monde Rural (DAOPMR), Hervé Hanognona, Directeur des Etudes Economiques et de la Prospective (DEEP), Faramalala Randriamanantsoa, Chargée d'Etudes auprès de la Direction des Etudes Economiques et de la Prospective (DEEP), Bruno Rakotomalala, Collaborateur Service de Coordination des Projets et Programmes (SCPP), Direction de la Programmation et du Suivi-Evaluation (DPSE) et M Fabien Pousse, Assistant technique du FDA.

² Programme sectoriel agriculture, élevage pêche (PSAEP), 2015

Madagascar. Avec la normalisation du contexte politique et social, les investissements de DEFIS contribueront à renforcer, et sécuriser les bases productives des exploitations familiales dans un contexte de changement climatique, à les connecter à des services d'appui à la production et aux marchés pour arriver à une transformation durable de l'agriculture et de l'économie rurale malagasy.

Le Programme s'inscrit dans le cadre stratégique national constitué par (i): le Plan national de développement (PND – 2015-2019); (ii) le Programme sectoriel agricole, élevage et pêche (PSAEP), la Politique nationale de l'environnement pour le développement durable (PNEDD). Il répond aux priorités du gouvernement en matière d'adaptation des systèmes de production agricoles aux effets du changement climatique et l'amélioration de la gestion des ressources en eaux du pays.

L'objectif global du DEFIS est d'améliorer durablement les revenus et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ruraux vulnérables dans les zones d'intervention. la transformation des agricultures familiales par l'adoption à grande échelle de systèmes de production performants et résilients et l'intégration des EAF dans des filières rémunératrices.

DEFIS interviendra, dans huit régions du sud et du centre-est de Madagascar, à savoir: Androy, Anosy, Ihorombe, Haute Matsiatra, Amoron'i Mania déjà touchées par le projet AROPA³, Vatovavy-Fitovinany touchée par le projet PROSPERER,⁴ ainsi que Atsimo Atsinanana touchée par des interventions de l'Union Européenne et Atsimo Andrefana. Pour cette dernière le démarrage des interventions est lié à la mobilisation du financement de la BAD. Dans cette moitié sud du pays, DEFIS se veut être un grand programme qui a vocation, en coordination et complémentarité avec les autres projets d'investissement publics et privés, à apporter une contribution décisive à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) du pays.

Les groupes cibles de DEFIS seront les exploitations agricoles familiales (EAF): (i) EAF de type 1, tournées vers le marché; (ii) EAF de type 2, en situation d'autosuffisance alimentaire; et (iii) EAF de type 3, déficitaires en produits vivriers. Le Programme touchera au moins 320 000 EAF dont 30% au moins dirigées par de jeunes hommes ou des femmes, soit environ 1,6 million de bénéficiaires directs dans une zone d'intervention où le nombre total d'EAF pauvres est estimé à environ 940 000 (soit environ 4,7 millions de ruraux pauvres).

Pour atteindre ses objectifs ambitieux et transformateurs la durée d'exécution du DEFIS est prévue sur 10 ans, comprenant deux revues d'interphase, l'une en début d'année 3 et l'autre en année 7 et une revue à mi-parcours conduite au cours de la 5^e année. Ces différentes revues doivent permettre de vérifier l'état d'avancement du Programme par rapport à ses objectifs et garder une souplesse pour ajuster si nécessaire les approches et les méthodologies d'intervention afin de pouvoir atteindre dans les temps les résultats escomptés. La longue durée du programme assurera l'efficacité et la stabilité des institutions de développement rural et la prédictibilité des financements, deux conditions essentielles pour rétablir la confiance des producteurs et des opérateurs de marché et faciliter l'investissement.

DEFIS mettra à l'échelle les meilleurs acquis du Programme-pays du FIDA développés au cours des dix dernières années. Le Programme s'appuiera sur la combinaison de deux approches: i) une approche par la demande répondant aux initiatives des EAF organisées en organisations professionnelles de base (OPB) et régionales (OPR), conforme à la Stratégie de Services aux Agriculteurs qui est mise en œuvre par le Fonds de Développement Agricoles (FDA) et les Centres de Services agricoles (CSA); et ii) une approche d'investissements structurants (maîtrise de l'eau, systèmes semenciers, capacité de stockage, désenclavement) qui seront concentrés dans des filières retenues prioritaires et des «pôles de développement» conformément aux orientations du PSAEP. Ces deux approches seront mises en œuvre de manière décentralisées en s'appuyant sur les institutions pérennes au niveau régional et local. Pour un impact maximum sur les indicateurs de développement agricole, 80% des investissements de DEFIS seront réalisés dans les filières de concentration et dans les pôles de développement.

La combinaison de services aux agriculteurs cogérés par l'administration et les OP et d'investissements structurants concentrés dans les pôles de développement et des filières ciblées vise à induire une transformation durable des économies rurales des régions d'intervention. Huit

³ Projet d'appui au renforcement des organisations professionnelles et aux services agricoles

⁴ Programme de soutien aux pôles de microentreprises rurales et aux économies régionales

filières de concentration (riz, maïs, manioc, arachide, café, oignon, petits ruminants, miel) ont été retenues au total, à raison de 3 filières de concentration par région d'intervention. En outre, des filières d'intérêt spécifique, comme la filière sorgho/mil permettant de renforcer la résilience des systèmes de production des EAF dans les zones semi-arides, seront soutenues à travers des projets professionnels soumis par les Organisations de Producteurs au FDA.

Le Programme s'articulera autour de trois composantes.

Composante 1. Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes de production agricole et d'élevage

Sous-composante 1.1. Mobilisation efficiente de l'eau. La mobilisation efficiente de l'eau est primordiale pour sécuriser et augmenter la production agricole. Pour la production végétale, les activités prévues dans cette sous-composante porteront sur: (i) la réhabilitation d'environ 20 000 ha de périmètres existants; (ii) l'aménagement d'environ 8 000 ha de nouveaux périmètres irrigués; et (iii) la réalisation de 7 000 ha micro-aménagements financés à travers le FDAR. Toutes réalisations physiques seront accompagnées d'appui à une meilleure organisation et au renforcement des capacités des associations d'usagers de l'eau. Concernant l'hydraulique pastorale, le Programme appuiera la mise en place de: (i) 300 points d'eau équipés d'abreuvoir; (ii) 50 réservoirs REEPS dans la zone de concentration d'élevage de petits ruminants; et (iii) l'appui à la production de fourrage résilient sur 2 500 ha.

Sous-composante 1.2. Accès de proximité à des réseaux d'intrants pour l'agriculture et l'élevage. Cette sous-composante vise la promotion de systèmes de production résilients dans les pôles de développement. L'accès de proximité des producteurs à des semences et du matériel végétal de qualité, et à des prix abordables sera facilité par: (i) la mise en place d'un réseau de 1 400 paysans multiplicateurs de semences; (ii) la production initiale de semences et matériel végétal de qualité pour la culture de 151 500 ha au profit 260 000 EAF; et (iii) la promotion d'espèces/variétés performantes et résilientes au changement climatique en collaboration avec les institutions de recherche agricole national et international comme les centres de GGIAR (AfricaRice, ICRISAT, IITA, etc.) et le CIRAD; (iv) mise en place d'un réseau de 41 boutiques d'intrants agricoles (autres que les semences) et 41 ateliers pour la fabrication de petits matériels agricoles, soit au moins un par district. L'accès de proximité aux intrants et au matériel agricole sera soutenu à travers le FDAR. Les activités non-agricoles promues devraient offrir des opportunités d'emploi à plus de 200 personnes, dont 30% jeunes.

Sous-composante 1.3. Appui-conseil agricole de proximité et éducation nutritionnelle. Pour permettre aux producteurs d'améliorer leurs itinéraires techniques et leurs pratiques agricoles, le Programme financera: (i) la mise en place de 2 400 champs-écoles paysans au profit de 60 000 personnes; (ii) des services d'appui-conseil à 260 000 EAF comprenant des visites d'échanges, les appuis des agents communautaires de santé animale, et des appuis spécialisés sur les exigences des différentes filières. En matière de renforcement des capacités et d'autonomisation des femmes et des jeunes, DEFIS assurera: (i) le renforcement des capacités de 2 400 femmes et 2 400 jeunes en structuration des organisations, leadership et gestion; et (ii) l'alphabétisation de 14 000 jeunes et femmes. Des initiatives d'éducation nutritionnelle visant 270 000 EAF seront menées dans les zones d'intervention de DEFIS.

Composante 2. Développement des filières inclusives

Sous-composante 2.1. Renforcement de l'organisation des producteurs pour l'accès aux marchés et développement des partenariats entre les organisations de productions (OP)- les opérateurs de marchés OM (acteurs du secteur privé). Afin de mieux insérer les producteurs dans les marchés et créer des relations de confiance fortes entre producteurs et opérateurs de marché, le Programme appuiera: (i) le renforcement des capacités de 2 000 OP afin qu'elles fournissent des services économiques à leurs membres; (ii) 480 contrats entre OP et OM impliquant 100 000 EAF; (iii) l'opérationnalisation d'une plateforme par filière de concentration et par région; (iv) une augmentation de la valeur annuelle (USD) des produits commercialisés dans le cadre des partenariats OP- OM.

Sous-composante 2.2. Accès au financement. DEFIS renforcera les capacités des prestataires de services financiers opérant dans les zones d'interventions du Programme pour le développement et la mise à l'échelle des produits et services financiers adaptés afin que: (i) 160 000 EAF accèdent aux

institutions de finance rurale; (ii) 120 000 EAF accèdent au crédit; (iii) et 90 000 EAF ont des micro-subsventions à travers le mécanisme de ciblage des plus vulnérables.

Sous-composante 2.3. Développement des infrastructures post récoltes et d'accès aux marchés. Pour réduire les pertes post-récoltes et améliorer l'accès au marché, la compétitivité et les revenus des producteurs, le Programme appuiera notamment: (i) la mise en place d'environ 490 magasins de stockage, (ii) la création de 45 centres de collecte; (iii) la réhabilitation de 50 marchés locaux; et (v) la réhabilitation de 800 km de pistes rurales.

Composante 3. Appui institutionnel et coordination du Programme

Sous-composante 3.1. Appuis institutionnels et engagement politique. DEFIS est un grand programme qui a vocation, en coordination et complémentarité avec les autres projets publics appuyés par les partenaires techniques et financiers (PTF) dans la moitié sud de Madagascar, à porter une contribution décisive à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) du pays et au processus de transformation de l'agriculture. A ce titre il participera en concertation avec tous les acteurs concernés à la formulation, la mise en œuvre et au suivi-évaluation des politiques et stratégies de développement agricole et rural aux niveaux national et régional. Il contribuera aussi au renforcement des capacités: (i) institutions publiques impliquées dans la mise en œuvre de DEFIS; (ii) des organisations professionnelles du monde rural, en particulier dans le domaine de la stratégie de services aux agriculteurs et du développement des filières agricoles. Pour favoriser les échanges de produits agricoles au niveau de la sous-région, les OP et plateformes seront soutenues dans les activités de concertation politique pour faciliter l'accès aux marchés des îles voisines membres de la Commission de l'Océan Indien.

Sous-composante 3.2. Coordination, gestion et suivi-évaluation du Programme. Cette sous-composante assurera: (i) la coordination et la gestion administrative, technique et financière du Programme; (ii) le suivi-évaluation des activités et des résultats du Programme; (iii) les relations avec les autorités concernées, le FIDA et les autres intervenants; et (iv) la gestion des savoirs et la communication.

La tutelle du DEFIS sera assurée par le Ministère auprès de la Présidence en charge de l'agriculture et de l'élevage (MPAE). Le Programme sera administré par une Unité de coordination de programme (UCP), disposant de l'autonomie administrative et financière. Cette unité légère au niveau national sera relayée sur le terrain par 4 Coordinations régionales ou interrégionales. Un Comité national de pilotage (CNP) et des Comités régionaux d'orientation et de suivi (CROS) assureront le pilotage stratégique du DEFIS et la coordination entre les acteurs (services déconcentrés de l'administration, FDAR, Chambres d'Agriculture, IMF, OM). L'UCP sera responsable de la mise en œuvre générale des activités du Programme, en étroite coordination et collaboration avec le FDA, conformément aux dispositions de l'Accord de financement et des Programmes de travail et budgets annuels (PTBA) préparés chaque année par l'UCP et validés par le gouvernement et le FIDA.

L'UCP sera responsable plus spécifiquement de la gestion des moyens humains, financiers et physiques du Programme, de la planification, coordination de l'exécution et du suivi-évaluation des activités du Programme, de la préparation des réunions du comité de pilotage du Programme et du rapportage technique et financier aux autorités du pays et au FIDA. Les coordinations régionales ou interrégionales auront pour principales tâches de préparer et de suivre les programmes d'activités sur le terrain ainsi que de faire le suivi-évaluation et la documentation des résultats au niveau des zones d'intervention.

Pour l'exécution des opérations de terrain, le Programme passera une convention principale avec le FDA et établira des conventions de collaboration axées sur les résultats avec différents partenaires ou prestataires publics ou privés, sélectionnés sur base compétitive en fonction de critères techniques et d'expertise. Une étude de référence sera menée en début de Programme afin de permettre de mesurer à la fin l'impact du Programme sur les populations des zones d'intervention.

Le coût total du Programme, imprévus physiques et financiers inclus, est estimé à 250 millions USD. Les coûts de base s'élèvent à 234,5 millions USD, auxquels s'ajoutent 15,5 millions USD d'imprévus (9%). Les coûts de base par composante sont de: 117,6 millions USD (50,0%) pour la composante 1 «Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes de production agricole et d'élevage»; (ii) 78,9 millions USD (34%) pour la composante 2 «Développement des filières inclusives»; et (iii) 38,0 millions USD (16%) pour la composante 3 «Appui institutionnel et coordination du Programme».

Les coûts de coordination et gestion du Programme, y inclus le suivi-évaluation s'élève à 15,6 millions USD, soit 7% des coûts de base du Programme.

DEFIS est financé par: (i) des fonds du FIDA à hauteur de 53 millions USD provenant du cycle l'allocation SAFP 2016-2018 (50% sous forme de don et 50% sous forme de prêt); (ii) des fonds de la banque africaine de développement (BAD) à hauteur de 50 millions USD; (iii) un fonds dédié au changement climatique pour un montant de 15 millions USD; (iv) des fonds du Fonds de l'OPEP pour le développement international (OFID) (pour un montant de 20 millions USD; (v) la contribution du Gouvernement estimée à 33,7 millions USD; et (vi) les Contributions des bénéficiaires estimées à 14.3 millions USD. L'écart de financement de 64 millions USD pourrait provenir de cycles d'allocation SAFP ultérieurs (selon les modalités de financement à déterminer et sous réserve de disponibilité des fonds et des procédures internes), ou par un cofinancement identifié lors de la mise en œuvre. La contribution du secteur privé notamment dans le cadre des partenariats OP-OM n'est pas prise en compte dans le coût du programme mais elle fera l'objet d'un suivi par le Gouvernement et l'équipe de DEFIS.

En plus des bénéfices sur les rendements agricoles liés à la diffusion de bonnes pratiques culturales et de matériel végétal amélioré, les aménagements hydroagricoles permettront la réalisation d'au moins deux cycles de production par an, tout en réduisant les risques inhérents à l'agriculture pluviale et en garantissant la résilience des systèmes de production aux effets du changement climatique. Les infrastructures de base comme les pistes rurales et les magasins de stockage auront pour effet d'intégrer aux marchés des pans entiers de la population rurale qui souffrait d'un enclavement prononcé. Ces infrastructures de base auront pour effet de renforcer les incitations à améliorer les rendements et augmenter les surplus commercialisables de produits agricoles. Sur la base d'hypothèses prudentes, le taux de rentabilité interne économique (TRIE) des investissements de DEFIS est de 25,1% et la valeur actuelle nette (VAN) de 268 millions USD.

Durabilité et stratégie de désengagement. Le principal facteur de durabilité du Programme est ancré sur sa mise en œuvre qui repose essentiellement sur les institutions pérennes d'appui au développement agricole de Madagascar. L'approche globale du DEFIS fondée sur une mise à l'échelle des meilleurs acquis du Programme-pays du FIDA renforce les perspectives de durabilité des résultats attendus de DEFIS. Il s'agit notamment de: (i) la concentration d'investissements structurants dans les pôles de développement; (ii) le renforcement et la professionnalisation des organisations de producteurs et l'accès à de services agricoles de proximité; (iii) les services à la demande du dispositif FDA/FDAR/CSA; et (iv) le partenariat OP-OM renforçant l'intégration des EAF dans des filières porteuses.

Evaluation sociale et environnementale. Le Programme ne devrait pas entraîner d'impacts négatifs significatifs en matière environnementale et sociale. Il va plutôt induire de nombreux effets positifs en termes de durabilité et de résilience au changement climatique des systèmes de production agricole, d'amélioration générale de l'économie des ménages ruraux et d'implication des populations dans la gestion des ressources en eau. Par conséquent, il est classé dans la catégorie environnementale et sociale B. Le classement du Programme en termes de risques climatiques est modéré du fait notamment des investissements dans le renforcement de leur résilience et la diffusion de variétés plus résiliences aux effets du climat.

CADRE LOGIQUE

Hiérarchie des résultats	Indicateurs clés de performance					Moyens de vérification			Hypothèses (H) / Risques (R)
	Libellé	Réf.	Phase I Année 3	Mi- parcours (année 5)	Cible finale	Source	Fréquence	Respon- sabilité	
Objectif global : Amélioration durable des revenus et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ruraux vulnérables dans les zones d'intervention.	Taux de prévalence de la pauvreté rurale	87.6%	- 3 points	-10 points	-15 points	Enquêtes de référence, évaluation à mi-parcours et finale	Démarrage, mi-parcours et fin du programme.	UCP	La stabilité politique est renforcée (H). Les conditions macro-économiques s'améliorent (H).
	Taux de prévalence de la malnutrition chronique parmi les enfants de < 5 ans *	47.3%	- 3 points	-10 points	-15 points				
Objectif de développement : la transformation des agricultures familiales par l'adoption à grande échelle de systèmes de production performants et résilients et l'intégration des EAF dans des filières rémunératrices	Nombre de EAF recevant des services promus ou soutenus par le programme * **	–	40 000	125 000	320 000	Rapports d'avancement	Semestrielle	UCP, Partenaires	Insécurité rurale (R).
	Indice de biens des ménages (évolution selon quintiles) *	ad				Enquêtes de référence, évaluation à mi-parcours et finale			
Effet 1. Des systèmes de production résilients et performants sont adoptés.	Nombre d'EAF déclarant utilisant technologies, de pratiques et aménagement résilients **	–	35 000	110 000	260 000	Enquêtes adoption	Annuelle	UCP, Partenaires	Catastrophes naturelles (R).
	Nombre d'hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat *	–	5 105	15 000	45 000				
	Taux d'accroissement des rendements dans les filières de concentration		Au moins 5 %	Au moins 20%	Au moins 30%	Rapports d'avancement	Annuelle	UCP, Partenaires	
Produit 1.1. Les eaux de surface sont mobilisées et gérées d'une manière efficiente	Nombre d'hectares de terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites/remises en état *	ad	5 457	25000	35 000	Rapports d'avancement	Annuelle	UCP, Partenaires	Appropriation et implication des communes et régions (H).
Produit 1.2. les EAF ont un accès durable et de proximité aux intrants de qualité pour l'agriculture et l'élevage	Nombre de EAF ciblés ayant accès aux services de distribution d'intrants **	a.d.	50 000	195 000	260 000	Rapports d'avancement	Annuelle	UCP, Partenaires	Adhésion des opérateurs privés (H).
Produit 1.3. Des services de conseils agricoles adaptés et d'éducation nutritionnelle sont disponibles	Nombre de EAF ayant accès aux dispositifs de conseils agricoles **	67 000	127 000	217 000	267 000	Rapports d'avancement	Semestrielle	Partenaires	
	Nombre de ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition * **	a.d.	20 000	100 000	270 000	Rapports d'avancement	Semestrielle	ONN/ORN	
Effet 2. Les petits producteurs sont intégrés dans des filières rémunératrices	Valeur annuelle (USD) des produits des EAF commercialisés dans le cadre des partenariats OP/OM	–	250 000	2 000 000	5 000 000	Etudes & enquêtes sur la commercialisation	Annuelle	UCP, Partenaires	Volatilité des marchés (R).
Produit 2.1. Les producteurs sont organisés pour saisir les opportunités de marchés présentes dans le cadre d'arrangements OP-OM	Proportion des EAF adhérant aux OP dans les pôles de développement Nombre de EAF soutenus qui sont membres d'une OP *	–	20 000	100 000	240 000	Diagnostic OP (DIP)	Annuelle	UCP, Partenaires	Adhésion des opérateurs privés (H).

Hiérarchie des résultats	Indicateurs clés de performance					Moyens de vérification			Hypothèses (H) / Risques (R)
	Libellé	Réf.	Phase I Année 3	Mi- parcours (année 5)	Cible finale	Source	Fréquence	Respon- sabilité	
<u>Produit 2.2.</u> Des produits et services financiers adaptés sont accessibles aux producteurs	Nombre de personnes vivant dans les zones rurales ayant accès à des services financiers * **	a.d.	16.000	57 465	150 000	Rapports d'avancement	Semestrielle	UCP, Partenaires	Adhésion des IBMF (H).
<u>Produit 2.3.</u> Des infrastructures liées à la mise en marché des produits sont mises en place	Nombre d'installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état *	306	1 104	11 000	23 000	Rapports d'avancement	Semestrielle	UCP, Partenaires	Appropriation et implication effective des communes et régions (H).
	Nombre de kilomètres de pistes réhabilitées	a.d	125	300	800	Rapports d'avancement	Semestrielle	UCP	

* Indicateurs SYGRI FIDA

** Données à désagréger par sexe et âge (chef de ménage pour les EAF)

I. CONTEXTE STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION

A. CONTEXTE NATIONAL ET DEVELOPPEMENT RURAL

1. D'une superficie totale de 587.000 km², Madagascar est la cinquième plus grande île au monde, située à environ 400 km des côtes de l'Afrique dans le canal du Mozambique. La population de l'île est estimée 24,23 millions d'habitants en 2015. 61% de la population a moins de 24 ans, les femmes représentent environ 50,1% et la population rurale environ 64,9% de la population totale. La densité moyenne de population est relativement faible, avec 41,7 habitants/km²⁵. L'économie malagasy repose essentiellement sur l'agriculture, le tourisme, la production de biens à faible valeur ajoutée en zone franche, et le secteur minier qui bénéficie d'un accroissement important de l'investissement étranger.
2. Madagascar sort d'une longue crise socio-politique (2009-2013), qui a plongé le pays dans un marasme socio-économique sans précédent. Cette situation de fragilité de l'environnement institutionnel a limité les perspectives de réduction de la pauvreté et de la précarité chez les groupes les plus vulnérables. Le PIB par habitant est parmi les plus faibles au monde, s'élevant à 402 USD/habitant en 2015⁶. Le poids des différents secteurs de l'économie n'a que peu évolué au cours de ses 30 dernières années: il représente selon les années entre 64 et 55% du PIB pour le secteur tertiaire, 25 à 29% pour le secteur primaire et 9 à 16 % pour le secteur secondaire. Depuis la fin de la crise socio-politique, la performance de l'économie malagasy n'a pas été suffisante pour induire une amélioration significative des conditions de vie de la population. La croissance économique est restée modeste (3,2%) en 2014 et loin des performances d'avant la crise mondiale (5,7 % sur la période 2005-2008). Durant la période 2002-2012, le taux de croissance économique annuel était de 2,4%, le taux de croissance démographique était de 2,8% et le taux d'inflation a atteint plus de 15% par an. La crise socio-politique de 2009-2013 et la crise économique mondiale ont eu un impact lourd sur le développement socio-économique du pays, conduisant à une aggravation de la pauvreté, et surtout de l'extrême pauvreté, qui aurait coûté au pays l'équivalent de 6,3 milliards d'USD et des centaines milliers d'emplois⁷. L'augmentation de la criminalité et de l'insécurité en zone urbaine et rurale est très préoccupante.
3. Suite aux élections de 2014, Madagascar s'est engagé dans un processus de stabilisation des institutions et de relance de son économie. Le retour des principaux bailleurs devrait entraîner une nouvelle dynamique de développement du pays. En 2015, l'aide publique au développement pour Madagascar s'élevait à 25 USD par personne contre une moyenne de 48 USD par personne en Afrique subsaharienne. Toutefois, la Conférence des bailleurs et investisseurs de Madagascar, tenue le 1^{er} et 2 décembre 2016 à Paris, s'est achevée avec des promesses de près de 7,1 milliards USD d'investissements pour la prochaine période de quatre ans, ce qui devrait relever les investissements dans les actifs productifs de la Grande Ile, et ce d'autant plus que la relance du secteur agricole a été identifié comme étant la première priorité du Gouvernement.
4. **Population et pauvreté.** L'indice de développement humain (IDH, 2016) classe Madagascar au 158^e rang sur 188 pays classés. Le Pays figure parmi les pays les plus pauvres du monde et la pauvreté a considérablement augmenté suite à la crise de 2009-2013. L'incidence de la pauvreté extrême mesurée à 1,25 dollar par jour qui s'élevait à 78% en 2012 contre 77,5% en 2001. La pauvreté est nettement plus marquée en milieu rural avec une prévalence 87,6%, contre 55,1% en milieu urbain. L'extrême pauvreté est également plus prononcée au sud de la Grande Ile. En 2012, 83,5% de la population de la région d'Anosy au sud de l'île vivait sous le seuil de la pauvreté extrême. Le nombre de ménages qui souffrent de l'insécurité alimentaire est ainsi passé de 25% en 2005 à 35% en 2012. En outre, Madagascar est l'un des quatre pays au monde qui présentent le plus fort taux de prévalence de malnutrition chronique (près de 50%). En outre, Madagascar n'a atteint aucun des objectifs du Millénaire pour le développement

⁶ Données statistiques Banque mondiale

⁷ Selon la Banque mondiale

(OMD). Les causes de la pauvreté rurale sont complexes et sont liées notamment aux faibles performances du secteur agricole, au faible accès aux marchés, et aux faibles niveaux d'investissements publics et privés dans le développement rural. La vulnérabilité de Madagascar aux chocs naturels et climatiques et la fragilité historique du contexte sociopolitique sont également des causes importantes de la pauvreté rurale. En général, les régions les plus pauvres sont aussi celles qui cumulent des facteurs environnementaux, économiques et sociaux défavorables limitant les choix des activités et des opportunités économiques.

5. **Insécurité alimentaire et malnutrition.** Madagascar reste confrontée à des problèmes d'insécurité alimentaire liée à la pauvreté qui affecte l'ensemble de la population et du pays. 76% de la population n'arrivent pas à atteindre le seuil minimal de la Disponibilité énergétique alimentaire (DEA) fixé à 2 133 kcal par jour⁸. La malnutrition chronique touche 47,3% des enfants de moins de 5 ans. Le régime alimentaire très pauvre ne répond pas aux besoins énergétiques : presque 58% des ménages ont un régime alimentaire très pauvre en quantité et 60% ont une alimentation extrêmement pauvre en qualité, principalement à base de céréales et de féculents. La malnutrition aiguë touche 8,6% des enfants de moins de 5 ans avec 1,4% de forme sévère. Le sud du pays comprend les régions les plus vulnérables. Avec les irrégularités des pluies et des sécheresses prolongées et récurrentes, les invasions acridiennes et l'insécurité (liée surtout au vol du bétail), la population rurale doit faire face régulièrement à des situations de crises alimentaire ou nutritionnelle graves. Le taux d'insécurité alimentaire est de 63,4% à Androy et 53,4% à Anosy.

Politiques et stratégies nationales et régionales

6. Le **Plan national de développement (PND – 2015-2019)**, fixant la politique macroéconomique et les stratégies sectorielles à moyen terme, table sur le scénario de croissance ambitieux avec un taux d'investissement d'au moins 30% du PIB lié à l'afflux des financements des bailleurs multilatéraux et bilatéraux (prêts et aides) et des investissements étrangers, en sus de mobilisation des ressources internes ainsi que l'exploitation des potentialités nationales issues d'un partenariat public-privé. Après deux années de mise en œuvre, « les performances de croissance économique enregistrées à Madagascar restent en deçà de la moyenne annuelle de 5% de la vision du PND. Par ailleurs, le taux d'investissement (public et privé) se situe seulement à 13,1%, largement en dessous des 25% observés dans les pays africains subsahariens »⁹.
7. Le **Programme sectoriel agricole, élevage et pêche (PSAEP)** élaboré pour la période 2015-2025, a comme objectif de réduire le taux de pauvreté de la population vivant en dessous du seuil de 1,25 USD par jour de 82% à 20% en 2025, et d'avoir un taux de croissance annuelle pour le secteur AEP de 6%, contre 2,6 % actuellement. Le PSAEP est décliné en cinq grands axes stratégiques d'intervention: (i) Promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et atténuation des impacts sociaux; (ii) Promotion de systèmes de production compétitifs, durables et adaptés au changement climatique; (iii) Développement de marchés, promotions des filières, de l'agro-industrie et du secteur privé; (iv) Amélioration de la gouvernance du secteur agricole; et (v) Gestion des risques et catastrophes naturelles.
8. Le PSAEP est assorti d'une Stratégie nationale face au changement climatique pour le secteur AEP (2012-2025), articulée autour de 5 axes: (i) l'agriculture s'adapte au changement climatique; (ii) les actions d'atténuation génèrent des bénéfices socio-économiques pour le secteur AEP; (iii) l'agriculture intègre les préoccupations relatives au changement climatique dans toutes ses actions; (iv) l'agriculture dispose de mécanismes financiers pérennes pour ses actions d'adaptation et d'atténuation; et (v) l'agriculture promeut les recherches appliquées et les innovations techniques et utilise les résultats de recherche en outils de décision et de développement efficaces face au changement climatique.
9. Des plus le secteur agricole dispose de stratégies spécifiques, dont: (i) la Stratégie nationale de développement rizicole (SNDR); (ii) la Stratégie nationale sur les semences (SNS); (iii) la Stratégie nationale de développement des semences riz (SNSR); (iv) la Stratégie de services aux agriculteurs (SSA).

⁸ Enquête nationale sur le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement (ENSOMD) 2012-2013.

⁹ Ministère des Finances et du Budget, Conférence des bailleurs et investisseurs 2016. Les projets d'investissements prioritaires pour Madagascar.

10. Les **politiques environnementales et du changement climatique** à Madagascar sont de la compétence du Ministère de l'environnement, de l'écologie, de la mer et des forêts (MEEF). Le pays a ratifié la plupart des conventions internationales¹⁰ et élaboré plusieurs politiques et programmes pour faire face à la dégradation environnementale. Il s'agit notamment de: (i) la Charte de l'environnement; (ii) la Politique nationale de l'environnement pour le développement durable (PNEDD); (iii) le Plan d'action environnemental (PAE) avec un Programme environnemental; et (iv) le Plan d'action national (PAN) de lutte contre la désertification. La Contribution Nationale Prévues Déterminées au niveau national (CPDN – 2015, ratifiée en 2016) reconnaît que l'agriculture doit jouer un rôle de premier tant en matière d'adaptation et mitigation des effets du changement climatique.
11. Au niveau de la région Océan Indien, Madagascar est un acteur important dans le cadre du **Programme régional pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (PRESAN)**, initié en Commission de l'océan Indien (COI)¹¹ et couvrant la période 2016 – 2020. Madagascar est appelé à devenir le grenier pour les pays de la COI car le pays dispose des potentialités agro-écologiques requises, avec 99% de la superficie totale de l'espace COI, et un potentiel de 98% des terres cultivées.

Secteur rural

12. **Secteur agricole.** Madagascar jouit de hautes et exceptionnelles potentialités géographiques permettant une grande diversité de productions végétales, tropicales et tempérées. L'agriculture pratiquée est essentiellement traditionnelle avec peu de recours aux intrants améliorés, d'où de faibles rendements. Les exploitations sont de petites tailles (0,87 ha en moyenne). Les cultures vivrières qui demeurent prédominantes sont en majorité autoconsommées, à l'exception du riz pour les moyens et les grands exploitants qui disposent d'un surplus de production. La filière riz constitue la première activité économique de Madagascar. Les cultures vivrières et les cultures d'exportation disposent d'importants atouts, mais leur développement dans l'économie du pays se heurte à de nombreuses contraintes structurelles (infrastructures, organisation des acteurs de filières, etc.).
13. La performance du secteur agricole reste faible, avec un taux de croissance annuelle pour les sous-secteurs de l'agriculture et de l'élevage/pêche qui sont respectivement 0,6% et 0,8% en 2015 contre une croissance démographique rurale de 2,8%¹². Or, le secteur agricole contribue chaque année pour 25% à 30% au PIB et représente 30% à 40% du montant des exportations du pays. Il emploie également plus de 70% des familles malgaches correspondant à près de 2,5 millions d'exploitations agricoles familiales (EAF). Cette performance limitée du secteur agricole résulte de plusieurs facteurs dont l'atomisation de la production, l'accès limité aux technologies améliorées, de l'insécurité en milieu rural, de la surexploitation et de la dégradation des ressources naturelles, de la vulnérabilité aux aléas naturels et climatiques (cyclones, invasions acridiennes, sécheresses et inondations) et des contraintes d'accès aux opportunités économiques et commerciales (enclavement, vétusté des infrastructures, difficultés d'accès aux marchés agricoles, etc.) pour les EAF. Le secteur agricole bénéficiait de 6,1% du budget de l'Etat en 2014.
14. **Ressources naturelles et climat.** Madagascar dispose d'une biodiversité unique, mais menacée. Le Pays regroupe quinze types d'écosystèmes terrestres et six types d'écosystèmes marins et côtiers, renfermant une riche biodiversité, dont 90% d'espèces endémiques. En 2005, il a été estimé que 16% du pays est couvert de forêts naturelles. En outre, Madagascar dispose aussi des richesses minières importantes comme l'or, les pierres précieuses (saphir, rubis, émeraude, etc.) et semi-précieuses (quartz et béryl, etc.), ainsi que des minerais industriels (fer, bauxite, chrome, nickel/cobalt, ilménite, etc.) et du charbon.

¹⁰ CITES, adoptée en 1973, signée et ratifiée en 1975; RAMSAR, adoptée en 1971, signée et ratifiée en 1998; CLD, adoptée en 1994 et ratifiée par la loi n° 96-023 du 4/9/96 et le décret n° 97-772 du 10/5/97 ; CDB, adoptée en 1992 et ratifiée par la loi n° 95-013 du 9/8/1995; Protocole de Kyoto, ratifié en 2003; CCNUCC, adoptée en 1994, ratifiée par la loi n° 95-013 du 9/9/9.

¹¹ La COI est une organisation intergouvernementale créée en 1982, qui rassemble cinq pays de la région océan Indien: Union des Comores, France/Réunion, Madagascar, Maurice, Seychelles et regroupant une population de 22,5 millions d'habitants (2009).

¹² Institut national de la statistique. Tableau de bord économique, avril 2016.

15. La pression démographique, les activités économiques et le mode de production agricole extensive, en particulier dans les zones rurales, influencent directement le niveau de dégradation des ressources naturelles. Dans la pratique agricole extensive, le feu et la culture sur brûlis restent très dominants et contribuent à l'accélération de la dégradation des sols. La pauvreté contraint aussi les populations à recourir aux ressources naturelles de façon destructrice et accélérée, aux dépens d'une utilisation rationnelle et durable.
16. Madagascar fait partie du groupe des 20 pays les plus vulnérables au CC (V20)¹³ et fait face à des défis environnementaux et climatiques importants, mettant en péril les moyens d'existence des populations rurales et aggravant ainsi l'insécurité alimentaire et la malnutrition. En outre, le trafic de bois précieux, la déforestation, l'augmentation de l'intensité des cyclones dans le Nord, l'érosion, la perte de fertilité des sols, la prolongation/augmentation de fréquence de la période sèche et la récurrence des attaques acridiennes provoquent des pertes de productivité et mettant en péril les moyens d'existence des populations rurales vulnérables.

Acteurs du secteur rural

17. Ministère en charge de l'agriculture et de l'élevage et directions régionales. Lors du troisième remaniement gouvernemental en avril 2016, les ministères en charge de l'agriculture et de l'élevage, qui étaient auparavant distincts, ont été fusionnés dans le Ministère auprès de la Présidence, chargé de l'agriculture et de l'élevage (MPAE). Ce regroupement crée un cadre favorable à l'intégration d'interventions dans l'agriculture et l'élevage. Au niveau régional, la mise en œuvre de la politique du MPAE est assurée par les Directions régionales de l'agriculture et de l'élevage (DRAE) qui opèrent à travers leurs services techniques, à savoir: (i) génie rural; (ii) agriculture et protection des végétaux; (iii) production animale; et (iv) vétérinaire. Des Circonscriptions agricoles et les Circonscriptions de l'élevage existent au niveau des districts et travaillent en étroite collaboration avec les Centres de services agricoles (CSA). Des Conseillers agricoles et des Postes d'élevage sont mis en place au niveau des communes.
18. FOFIFA. Etablissement public à caractère industriel et commercial, FOFIFA est le Centre national de recherche appliquée au développement rural chargé, entre autres de l'amélioration variétale et de la production de semences de souche et de pré-base. Il dispose de plusieurs centres régionaux et stations de recherche ayant de spécificités liées au contexte agro écologique.
19. Organisations paysannes (OP). Les producteurs sont de plus en plus regroupés en organisations paysannes de base (OPB)¹⁴, regroupées au sein d'unions et d'organisations paysannes régionales (OPR). Elles sont représentées au niveau national par cinq organisations faitières nationales¹⁵ et la Fédération des organisations des femmes de Madagascar, pour les organisations paysannes féminines. Les OP sont de plus en plus sollicitées et responsabilisées pour gérer des fonctions de fournitures de services agricoles aux membres, d'interface et de représentation dans les débats nationaux sur les politiques concernant le monde rural.
20. Chambres d'agriculture nationale (CA) et régionales (CAR). La Chambre d'agriculture (CA) sera représentée dans les régions où il existe déjà les membres et élus des collèges des producteurs (22 TTMR), les districts (112 Chambres départementales) et les communes (environ 900 points de rencontre). Les CA visent à avoir un statut d'établissement public à caractère professionnel et à intégrer en plus des producteurs agricoles les entreprises agricoles et les Industries agricoles, mais souffrent d'un manque de légitimité et de reconnaissance de la part des paysans ainsi que d'un manque de ressources, qui ne leur permettent pas de développer des activités. Pour lever ces contraintes, une réforme est en cours pour aboutir à l'adoption d'une loi définissant statut, rôle, fonctions et financement tant qu'au niveau national que régional. Une proposition de texte de loi doit être préparée pour être ensuite validée durant un forum qui sera organisé avant fin 2017.
21. FDA/CSA. Dans le cadre de la Stratégie de services aux agriculteurs (SSA), le Gouvernement avec l'appui des PTF (UE, FIDA, etc.) a mis en place le Fonds de développement agricole (FDA) et les Centres de services agricoles (CSA)

¹³ Le V20 est un groupe des ministres des finances de 20 pays les plus vulnérables au changement climatique.

¹⁴ Une enquête réalisée en 2008 dénombrait 14 792 OPB.

¹⁵ Coalition paysanne de Madagascar (CPM), FEKRITAMA, FIFATA, KOLOHARENA et SOA.

- Le FDA est l'instrument financier à vocation nationale prolongé à l'échelle du territoire par des Fonds de développement agricole régionaux (FDAR) de la SSA, dont l'objet est de recevoir et d'administrer les ressources destinées à faciliter l'accès des producteurs aux services agricoles. Ces services agricoles couvrent notamment l'appui à la production (appuis-conseils, formation technique, information, recherche, etc.), l'accès aux facteurs de production (infrastructures, équipements, matériels), la structuration du monde agricole, le renforcement de capacités des acteurs environnants (prestataires de service, centres d'intermédiation type CSA, etc.), ainsi que la formation agricole. Son rôle est de mobiliser et allouer des financements aux porteurs de projets, principalement les producteurs et leurs organisations. Il n'intervient pas directement dans les appuis techniques. Le FDA est donc un instrument complémentaire aux IMF pour répondre au besoin de financement du monde agricole¹⁶.
 - Les CSA ont été mise en place à partir de 2006, au niveau du district, et ont pour mission de: (i) faciliter la mise en relation entre la demande paysanne et l'offre des prestataires de services; (ii) rassembler et diffuser l'information technique et économique utile aux paysans; et (iii) assurer le suivi-évaluation des prestations. Bien que le CSA soit une structure d'intérêt public elle a actuellement un statut d'ONG. Une proposition de réforme du statut des CSA est en cours d'examen.
22. Organisations non gouvernementales (ONG). De nombreuses ONG nationales et internationales sont actives à Madagascar. Leur présence est très marquée dans les régions du Sud où elles mènent diverses actions en faveur du monde rural et en appui aux populations vulnérables et dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Parmi les ONG présentes dans les zones concernées par DEFIS sont entre autres les ONG internationales GRET et FERT et l'ONG nationale CTAS intervenant dans le secteur semencier, ainsi que AVSF, ACF, Inter Aide, AIM, CARE, WHH, etc.
23. Secteur privé. Le secteur privé malgache est restreint, mais diversifié¹⁷. A l'image de l'ensemble de l'économie, son développement a été fortement pénalisé par les crises politiques récurrentes qui ont contribué à créer un environnement défavorable pour les affaires. Avec le retour à l'ordre constitutionnel, la facilité de faire des affaires sur la Grande Ile s'améliore graduellement. En, 2017, le rang de Madagascar s'est amélioré de deux places, pour se situer au 167^e rang sur 190 pays sur le classement de l'indice Doing Business. Le potentiel de contribution du secteur privé à la croissance est limité par les déficits en infrastructures publiques de base. La disponibilité limitée de l'électricité est un obstacle majeur pour les investisseurs et a un impact lourd sur la compétitivité¹⁸. Les plus grandes entreprises malgaches opèrent dans les secteurs de l'exploitation minière, de l'énergie, du commerce de détail, de la construction, de la pêche et de l'agroalimentaire.

B. JUSTIFICATION

24. **Acquis du programme-pays du FIDA**. L'évaluation du programme Madagascar pour la période 2000-2012 réalisée en 2013 a indiqué une performance satisfaisante en termes de pertinence, d'efficacité, d'efficience, de durabilité et d'impact sur la pauvreté rurale, ainsi qu'en termes d'inclusion des femmes, d'innovation et de potentiel de mise à l'échelle des résultats atteints. En effet dans un contexte national marqué par un niveau élevé de pauvreté rurale, les ménages bénéficiaires des investissements du FIDA ont connu une augmentation de la productivité et de la production agricole qui ont induit des augmentations nettes des revenus. Toutefois, l'impact sur la pauvreté rurale reste limité du fait de la portée relativement restreinte des interventions.
25. Pour apporter une réponse significative aux défis de l'agriculture malgache et transformer le secteur d'une situation marquée par la prédominance de l'agriculture de subsistance à faible productivité à une agriculture plus productive et durable axée sur le marché, le Programme de développement des filières agricoles inclusives (DEFIS) compte capitaliser les meilleures pratiques et caractéristiques des projets financés par le FIDA à Madagascar et mettre à l'échelle

¹⁶ Stratégie intervention actualisée du FDA avril 2017

¹⁷ Banque Mondiale, 2015. Diagnostic systématique de pays : Madagascar

¹⁸ Idem

les expériences à succès testées et éprouvées, dont: (i) l'appui à la structuration des OP et l'approche par la demande expérimentée par AROPA; (ii) l'approche d'investissements structurants pour constituer des "pôles de développement" initiée par AD2M et adoptée par FORMAPROD; (iii) les modèles de partenariat commercial entre les organisations de producteurs et les acteurs du secteur développés par PROSPERER.

26. Le COSOP 2015-2019 de Madagascar reconnaît que la performance limitée du secteur agricole malagasy est l'une des principales causes de la pauvreté rurale. Cette contre-performance de l'agriculture résulte principalement des faibles investissements publics et privés et de la faible productivité des systèmes de production agricole, des faibles capacités institutionnelles des acteurs des filières agricoles. Les cultures vivrières et la plupart des productions agricoles ont des rendements moyens bien en dessous de leur potentiel. Par exemple, le rendement moyen annuel de la production rizicole est estimé à 3,0 t/ha contre un potentiel en riziculture irriguée pouvant atteindre 5 voire 6 tonnes à l'hectare, pour le maïs il est de 0,9t/ha contre potentiel de 4t/ha, pour les haricots est de 0,8 t/ha contre 2t/ha, et pour le manioc de 7t/ha contre 30 t/ha¹⁹. L'objectif du COSOP 2015-2019 est «améliorer durablement les revenus et la sécurité alimentaire des ruraux pauvres, notamment des jeunes et des femmes, dans les zones d'intervention en adoptant une approche filière ».
27. **Développement des filières et transformation durable de l'agriculture.** A travers les retombées positives des investissements encourus et précédents du FIDA à Madagascar, il est clairement établi que le développement des filières agricoles est un puissant vecteur de transformation rurale. Avec la normalisation du contexte politique et social, les investissements de DEFIS contribueront à rétablir, renforcer et sécuriser les bases productives des ménages ruraux, à les connecter à des services d'appui à la production et aux marchés pour arriver à une transformation durable de l'agriculture. Avec l'image de marque positive de la Grande Ile, sa biodiversité unique et son immense potentiel pour le développement agricole, il existe une large marge de progression en matière de développement des filières.
28. **Alignement avec les politiques et stratégies nationales.** Les objectifs et les priorités des DEFIS, s'intègrent parfaitement dans le cadre des politiques nationales qui visent à transformer le secteur agricole d'une situation marquée par la prédominance de l'agriculture de subsistance à faible productivité à une agriculture plus productive et durable axée sur le marché.
29. **Adaptation et atténuation des effets du changement climatique.** Les exploitations familiales du Grand Sud malagasy ont besoin d'investir dans leur résilience climatique. Les effets du changement climatique et le phénomène El Niño/La Niña accroissent la fréquence et la durée des périodes de sécheresse et ainsi que les épisodes de fortes pluies le reste de l'année contribuant à une augmentation du phénomène érosif et menaçant les moyens de subsistance et le développement de nombreux ruraux. Le Programme répond aux priorités en matière d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique décrites dans le document Contribution prévue déterminée au niveau national de la République de Madagascar (CPDN, 2015) : promotion de l'agriculture intelligente face au climat, mobilisation de ressources en eau de surface pour les zones arides, promotion des systèmes de riziculture intensif ou amélioré (SRI/SRA), mise à niveau des infrastructures d'irrigation pour faire face à la réduction des écoulements en période sèche. Ces actions vont permettre de réduire la vulnérabilité des exploitants cibles du Programme. De plus depuis 2005, le Ministère en charge de l'Agriculture avec l'appui de la FAO et de l'ICRISAT a relancé la culture du sorgho qui, avec le mil, est la seule culture qui a résisté à la sécheresse dans certaines poches de la région d'Androy. Des variétés adaptées, à court cycle, ont été identifiées et diffusées par CTAS. Dans le passé, le sorgho constituait une culture traditionnelle pour une partie des populations du sud, mais sa production et sa consommation ont été graduellement délaissées.
30. **Sécurisation des productions et des revenus des exploitations agricoles familiales.** Face à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire en zone rurale qui vont en s'aggravant et les performances de l'agriculture qui stagnent, voire régressent, il est indispensable de mettre en œuvre des programmes de large envergure visant à rétablir, renforcer et sécuriser les bases productives des ménages ruraux, à les connecter à des services d'appui à la production et aux

¹⁹ Banque Mondiale, 2015. Diagnostic systémique de pays: Madagascar

marchés pour arriver à une transformation durable de l'agriculture, capable de faire vivre convenablement les EAF. En effet, la théorie du changement du Programme en question est fondée sur l'amélioration de la productivité et des capacités d'adaptation des systèmes de production des EAF au changement climatique dans les bassins de production conjugués aux appuis permettant aux bénéficiaires d'accéder aux marchés dans les conditions favorables. Pour réduire les risques affectant la production agricole et améliorer les rendements des produits agricoles, il est déterminant que les interventions facilitent l'accès des EAF: (i) à l'irrigation et aux infrastructures de maîtrise de l'eau; (ii) aux conseils agricoles; et (iii) aux itinéraires techniques et aux technologies améliorées adaptées à leurs besoins. En outre, pour compenser les défaillances de marché, les interventions doivent promouvoir à la fois les actions collectives autour des thèmes d'intérêt commun pour les organisations de producteurs et les espaces de concertation interprofessionnelle ainsi que les partenariats entre les producteurs et les acteurs du secteur privé. Enfin, la théorie du changement du Programme requiert des investissements significatifs dans les infrastructures de base notamment les routes pour désenclaver les pôles de production et réduire les risques et les coûts d'accès aux marchés rémunérateurs.

31. **Grenier de l'Océan Indien.** DEFIS se veut également un instrument pour la concrétisation du Programme régional de Sécurité alimentaire et nutritionnelle 2016-2020 (PRESAN) de la Commission de l'Océan Indien (COI), vise à faire de Madagascar le «grenier des pays de l'océan Indien». En effet, la Grande île détient 98% du potentiel en terres agricoles dans l'espace de la COI. Le PRESAN ayant pour objectif de contribuer à la promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans l'ensemble des îles de la COI, de la région de l'Océan Indien, par la relance de la production agricole régionale, afin de réduire la dépendance aux importations alimentaires. Madagascar dispose des atouts requis pour accroître la production dans toutes les filières d'intérêt régional du PRESAN à savoir : riz, manioc, maïs, oignon, haricots secs, viande rouge (bovin, et caprin), volailles ainsi que fruits et légumes.
32. Les filières prioritaires de PRESAN ont été sélectionnées suite à des analyses du marché à Madagascar et dans les petits états insulaires voisins. Il existe une demande croissante de tous les produits alimentaires prioritaires régionaux qui n'est pas satisfaite par les productions agricoles. Le taux d'autosuffisance alimentaire qui mesure les besoins en consommation alimentaire couverts par la production nationale varie de 97% à Madagascar, à 71% en Comores, 25% à Maurice et 28% aux Seychelles. Malgré un grand potentiel pour le développement de la production rizicole (terre, eau, technologies et savoir-faire), Madagascar importe en moyenne environ 10% de la demande annuelle de riz estimée à 2 200 000 tonnes. La Grande Île est presque autosuffisante en légumineuses et en produits de racines et tubercules tels que le manioc, les patates douces et les pommes de terre, mais la commercialisation de ces produits est limitée aux marchés domestiques. Avec des investissements pertinents dans la gestion de l'eau et les infrastructures de base du marché, l'accès aux technologies et aux bonnes pratiques agricoles et les politiques publiques pertinentes et favorables à la mise en place d'un cadre institutionnel, Madagascar est doté tous les atouts pour être le grenier alimentaire de la sous-région de l'océan Indien.

II. DESCRIPTION DU PROGRAMME

A. ZONE D'INTERVENTION ET GROUPE CIBLE

33. **Zone d'intervention.** DEFIS interviendra dans huit régions du sud et du centre-est de Madagascar, à savoir Androy, Anosy, Ihorombe, Haute Matsiatra, Amoron'i Mania déjà touchées par le projet AROPA²⁰, Vatovavy-Fitovinany touchée par le projet PROSPERER²¹, Atsimo Atsinanana et Atsimo Andrefana étaient des zones d'interventions des programmes de l'Union Européenne et de la BAD.
34. Le choix de cette zone d'intervention, considérée comme une des plus vulnérables par la CPDN (2015), se base sur: (i) l'incidence de la pauvreté; (ii) la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire; (iii)

²⁰ Projet d'appui au renforcement des organisations professionnelles et aux services agricoles

²¹ Programme de soutien aux pôles de microentreprises rurales et aux économies régionales

la complémentarité et la mise à l'échelle des acquis positifs des projets FIDA (AROPA, PROSPERER et FORMAPROD²²). Le choix des zones de concentration des interventions de DEFIS ou "pôles de développement" au sein de ces régions, sera défini selon les critères suivants : (i) le niveau d'agrégation des populations rurales et des EAF; (ii) le niveau de pauvreté; (iii) le potentiel agricole à exploiter; (iv) la vulnérabilité au changement climatique (CC)²³ ; (v) le potentiel de transformation et accès aux marchés. Les régions déjà intéressées par AROPA et PROSPERER vont pouvoir démarrer rapidement les activités de terrain, car DEFIS pourra s'appuyer dans ces régions sur les acquis de ces projets en termes d'expériences, de dynamiques et de structuration des producteurs, de partenariat avec le secteur privé, d'ancrage institutionnel et de mécanisme de mise en œuvre déjà bien rodés. Une approche différenciée sera adoptée dans le phasage des investissements de DEFIS. Durant les premières 24 mois de mise en œuvre, les investissements structurants de DEFIS seront réalisés dans une dizaine de pôles de développement (un ou deux pôles de développement par région) dans les régions: Androy, Anosy, Ihorombe, Haute Matsiatra, Amoron'i Mania et Vatovavy-Fitovinany.

35. **Groupes cibles.** Les groupes cibles conformément aux recommandations du Programme sectoriel, agriculture, élevage et pêche (PSAEP) et du COSOP, sont les trois catégories d'EAF, à savoir: (i) les EAF de type 1, tournées vers le marché; (ii) les EAF de type 2, en situation d'autosuffisance alimentaire; et (iii) les EAF de type 3, conjoncturellement ou chroniquement déficitaires en produits vivriers. Des actions spécifiques seront proposées pour les femmes et les jeunes en situation de vulnérabilité, afin de faciliter leur accès à du capital productif et à des activités génératrices de revenus ou des emplois: (i) l'installation des jeunes formés par FORMAPROD en leur réservant des parcelles au sein des périmètres nouvellement aménagés; (ii) le positionnement des jeunes et des femmes en tant qu'entrepreneurs ruraux impliqués dans les métiers de services reliés aux pôles de développement; (iii) la priorisation des jeunes et des femmes aux actions de renforcement de capacités et d'accès au financement des producteurs.
36. Actuellement, le nombre des EAF dans les huit régions d'intervention de DEFIS est estimé à 1 130 000²⁴, dont plus de 943 000 EAF estimées pauvres²⁴. Le nombre d'EAF qui bénéficiera directement des investissements et services de DEFIS sera de 320 000, dont 30% au moins dirigées par de jeunes ou des femmes, soit environ 1,6 million de personnes. Parmi ces bénéficiaires directs, 260 000 EAF seront localisées dans les pôles de développement et 60 000 situés hors des pôles de développement et touchés par les interventions portées par la demande et financées à travers le FDA. Les bénéficiaires situés dans les pôles de développement bénéficieront de l'ensemble des types d'interventions appuyés par DEFIS, à savoir notamment: (i) la réhabilitation des pistes; (ii) les aménagements hydroagricoles; promotion des semences et intrant de qualité, installation de forages pastoraux, et de fourrages; (iii) service d'appui-conseil de proximité; (iv) IMF; (v) éducation nutritionnelle; et (vi) les infrastructures de stockage et de marché; (vii) la mise en relation avec le secteur privé à travers les couples OP-OM, etc. Pour un impact maximum sur les indicateurs de développement agricole, 80% des investissements de DEFIS seront réalisés dans les filières de concentration et dans les pôles de développement. C'est dans les pôles de développement que seront générés l'essentiellement des principaux effets économiques et «transformateurs» du programme.
37. **Stratégie de ciblage inclusive.** DEFIS suivra une stratégie de ciblage inclusive permettant: (i) d'atteindre les ménages pauvres et les groupes vulnérables en particulier les EAF³ et les ménages dirigés par les femmes et les jeunes; (ii) d'identifier les sites d'intervention/pôles de développement du Programme au sein des huit régions retenues, ainsi que les activités à entreprendre afin de garantir des résultats et impacts durables sur les conditions de vie des populations rurales ciblées. Cette stratégie comprend: (i) un ciblage géographique; (ii) un ciblage direct des groupes vulnérables (femmes et jeunes); (iii) un auto-ciblage; et (iv) des mesures de facilitation et d'autonomisation. Sur le plan géographique, le Programme interviendra dans des zones présentant une concentration élevée de pauvres, combinées à une dégradation des sols

²² Les dates d'achèvement de ces projets sont respectivement le 31 mars 2019, le 31 décembre 2021 et le 30 juin 2023.

²³ Celui-ci se traduisant en particulier par les phénomènes de sécheresses récurrentes dans le Grand Sud en particulier et le décalage de la saison agricole en lien avec le retard et l'irrégularité des pluies dans toutes les régions du Programme.

²⁴ Projection selon les estimations de taux de croissance démographique rural annuel de la Banque mondiale entre 2005-2015, le taux de croissance démographique rural annuel constant en 2016 et 2017 (1,7%) et le taux d'incidence de la pauvreté par région selon l'enquête nationale sur les OMD (ENSOMD 2012 - 2013).

et une forte exposition aux effets du changement climatique qui affectent le capital productif des populations. Les zones d'intervention devront également présenter d'importantes potentialités agro-économiques qui ne sont pas pleinement valorisées. Au sein des communautés bénéficiaires dans les pôles de développement identifiés, un ciblage direct permettra de s'assurer de l'inclusion des groupes-cibles prioritaires que sont les EAF 2, les EAF3, les femmes et les jeunes (hommes et femmes déscolarisés et diplômés).

B. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT ET INDICATEURS D'IMPACT

38. L'objectif global du DEFIS est d'améliorer durablement les revenus et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ruraux vulnérables dans les zones d'intervention et
39. L'objectif de développement est la transformation des agricultures familiales par l'adoption à grande échelle de systèmes de production performants et résilients et l'intégration des EAF dans des filières rémunératrices.

C. EFFETS ET COMPOSANTES

40. Les **effets attendus** sont les suivants :
 - Effet 1. Des systèmes de production résilients et performants sont adoptés ;
 - Effet 2. Les petits producteurs sont durablement intégrés dans des filières rémunératrices.
41. Le Programme est articulé autour de trois composantes: (i) Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes de production agricole et d'élevage; (ii) Développement des filières inclusives; et (iii) Appui institutionnel, coordination et gestion des ressources du Programme.

Composante 1. Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes de production agricole et d'élevage

Sous-composante 1.1. Mobilisation efficace de l'eau

42. La mobilisation efficace de l'eau est indispensable pour sécuriser des cycles de production complets par rapport aux aléas climatiques et pour permettre aux EAF de mettre en place des systèmes de production plus performants, tant pour les cultures irriguées, et les cultures pluviales, que pour l'élevage.

Aménagements hydro-agricoles et micro irrigation

43. Les interventions pour mieux capter et utiliser les eaux de surface seront accompagnées d'appui à une meilleure organisation et au renforcement des capacités des associations d'usagers de l'eau (AUE) tout en favorisant la gestion intégrée du bassin-versant par tous les usagers. Les appuis de DEFIS porteront plus spécifiquement sur les initiatives suivantes:
 - la réhabilitation des périmètres irrigués par la remise en état de fonctionnement de barrage, d'ouvrages hydrauliques ou des canalisations, mais aussi la protection des sous-bassins versants contre l'érosion;
 - l'extension de périmètres irrigués existants;
 - les nouveaux aménagements de type gravitaire, principalement à destination rizicole et devant permettre la réalisation de deux campagnes culturales par an;
 - les aménagements de micro-périmètres, portés par des initiatives communautaires qui seront appuyés techniquement par le Programme et financés à travers le fonds de service du FDAR;
 - le développement de la micro-irrigation, principalement pour les jardins potagers, réalisée en partenariat avec des opérateurs privés assurant la fourniture des kits²⁵ et la formation sur place des producteurs, financé à travers le FDAR;

²⁵ Le dimensionnement des kits sera adapté selon le type d'utilisateur, sur la base de l'expérience de SCAMPIS

- la formation et l'appui-conseil aux AUE, qui auront la charge de l'exploitation efficace et de l'entretien des aménagements;
 - l'appui à l'accès des EAF3, des femmes et des jeunes aux nouvelles terres aménagées en s'appuyant sur les processus coutumiers d'accès au foncier. Des analyses socio-foncières seront menées pour clarifier au préalable la carte des bénéficiaires, permettre l'accès aux aménagements des EAF3, aux femmes et aux jeunes en s'appuyant sur les dynamiques en cours liées à la mise en place des Schémas d'aménagement communaux (SAC) et des guichets fonciers (GF).
44. Pour tenir compte des problèmes d'ensablement des ouvrages ou de baisse des ressources hydriques disponibles en période sèche, le Programme prévoit des financements spécifiques permettant de renforcer: (i) la résilience au changement climatique des ouvrages de prise d'eau²⁶; et (ii) les capacités techniques des AUE sur l'entretien des investissements.
45. Au préalable des aménagements/réhabilitations, le Programme facilitera la mise en œuvre d'études d'impact environnemental et social (EIES), conformément à la législation nationale. En marge de ces études, une animation sociale sera menée, suivi de concertations avec tous les usagers du sous bassin-versant en vue d'assurer leur implication effective dans la gestion intégrée et durable des terres et des eaux.
46. Les principaux **produits attendus** sont: (i) 20 000 ha périmètres irrigués réhabilités; (ii) 8 000 ha de nouveaux périmètres irrigués aménagés; (iii) au moins 7 000 ha de micro-aménagements portés par la demande des producteurs au FDAR.

Hydraulique pastorale

47. Le Programme appuiera: (i) la mise en place de puits ou forages équipés d'abreuvoirs ou; (ii) l'aménagement, si les ressources en eau sont suffisantes, des points d'eau existants pour l'abreuvement des animaux et la gestion spatiale des charges animales, en tenant compte de la proximité des zones de pâturage naturelles ou aménagées. Ces points d'eau seront à usage collectif, la capacité des organisations des éleveurs sera renforcée pour la gestion et l'entretien de l'ouvrage.
48. Le Programme vise aussi à développer une technologie malagasy innovante, le réservoir d'eau enterré plein de sable (REEPS), adapté aux zones semi-arides et reculées et qui ne nécessite pas un travail de maçonnerie. Le REEPS permet de capter les eaux de surface à plus bas coût que les réservoirs classiques. Ils seront implantés dans la zone sédimentaire (districts de Tsihombe et de Beloha et la partie sud d'Ambovombe) où la présence de nappes de sel gemme limite la possibilité de mobiliser les eaux souterraines. Le maillage des installations prendra en compte les besoins ainsi que la complémentarité spatiale avec les points d'eau existants et les forages pastoraux. Compte tenu du caractère innovant de cette technologie, elle sera appuyée par un financement additionnel d'un fonds dédié au climat. Ce même financement permettra la diffusion de fourrage résilient à la sécheresse (opuntia inerme et cajanus) au profit du petit élevage.
49. Les principaux **produits attendus** sont: (i) 300 points d'eau équipés d'abreuvoir installés; (ii) 50 réservoirs REEPS mis en place; et (iii) 2 500 ha de fourrage résilient à la sécheresse plantés.

Sous-composante 1.2. Accès de proximité à des réseaux d'intrants pour l'agriculture et l'élevage

50. Cette sous-composante vise à faciliter l'accès des EAF et des producteurs les plus vulnérables aux intrants pour la mise en place de systèmes de production résilients.

Accès aux semences et matériel végétal de qualité

51. Le Programme supportera la production et l'utilisation de matériel végétal amélioré et de qualité (semences, boutures, plantes) permettant aux producteurs d'augmenter les rendements ainsi

²⁶ Notamment par la mise en place de bassins tampons en amont des ouvrages hydroagricoles, sous réserve de la mobilisation d'un financement dédié à l'adaptation au changement climatique.

que d'adapter leur calendrier cultural aux conditions agro-écologiques et au changement climatique. Il interviendra plus particulièrement dans les domaines suivants:

- développement et structuration de systèmes de multiplication et distribution de semences et autre matériel végétal. La multiplication de semences de qualité résilientes au CC sera réalisée en collaboration avec ANCOS, FOFIFA et d'autres intervenants (Centres semenciers, CPSA/CTAS, etc.) en valorisant les approches et méthodes d'interventions déjà consolidées, telles que la production de semences de qualité déclarée (SQD) introduite en 2015 dans les régions de Androy et Anosy. L'activité sera réalisée auprès de paysans multiplicateurs de semences (PMS), appelés à se structurer en groupements de producteurs de semences (GPS). Les investissements se concentreront surtout sur les spéculations prioritaires de DEFIS (riz, maïs, arachide, manioc, oignon, café), bien que d'autres (sorgho et mil en particulier)²⁷ pourront s'ajouter en fonction des besoins et de la demande du marché. Dans la même logique, des pépinières seront mises en place pour renouveler le matériel végétal des cultures pérennes, en particulier pour le café.
 - Stockage et sécurisation des stocks de semences. A la demande des OPB, Unions ou OPR, le Programme pourra soutenir la mise en place de mécanismes pouvant créer des stocks de sécurité de semences pour en assurer la qualité ainsi que pour faire face aux pénuries. Les demandes des OP seront financées via Fonds de services FDAR, après l'analyse de leur pertinence et viabilité par rapport au contexte socio-économique.
 - Test et promotion d'espèces/variétés performantes e/ou résilientes. Des accords seront établis entre DEFIS et FOFIFA et des acteurs spécialisés pour la réalisation de tests d'adaptation d'espèces et de variétés plus performantes ou résilientes au Changement Climatique. Les tests sur des parcelles mises à disposition par des producteurs. Sous réserve de la mobilisation d'un financement dédié à l'adaptation au changement climatique, des techniques d'embocagement seront promues dans les zones sédimentaires du Grand Sud pour renforcer la lutte contre l'érosion éolienne.
52. **Les principaux produits attendus** sont: (i) 1 400 PMS mis en place; (ii) 260 000 EAF ont accès aux semences et matériel végétal de qualité; (iii) l'identification de variétés adaptées à chaque système agro-écologique.

Accès aux autres intrants et petits matériels agricoles

53. Le Programme appuiera les EAF et les producteurs en général, dans l'accès de proximité aux autres d'intrants agricoles ainsi que de petits matériels agricoles pouvant améliorer les techniques culturales. A travers le FDAR, DEFIS, soutiendra les initiatives suivantes:
- l'installation de boutiques/distributeurs d'intrants agricoles à travers des initiatives portées par des petits opérateurs privés surtout par des jeunes entrepreneurs au niveau des communes ou dans les pôles de développement. L'objectif est d'avoir au moins une boutique d'intrants par district. Les boutiques d'intrants pourront également servir point de vente des semences produites par les PMS ou les petits matériels produits par les artisans locaux. Le Programme assurera un accompagnement des distributeurs/boutiques pendant 3 ans pour faciliter la maîtrise des outils de gestion et le développement des affaires, permettant à terme de garantir la viabilité des initiatives.
 - la mise en place de petites entreprises de jeunes artisans pour la production de petits matériels pour l'agriculture et l'élevage. DEFIS assurera la formation de jeunes artisans et appuiera leur insertion dans le monde du travail ou le démarrage des ateliers qui sont gérés par les jeunes artisans, à raison d'un par district. L'activité sera réalisée en complémentarité avec les projets FORMAPROD et PROSPERER et en collaboration avec le Centre de formation et application du machinisme agricole (CFAMA).
 - La mise en œuvre de projets d'acquisition et gestion de matériel nécessaire à la production agricole, portés par les OPB pour faire des prestations de service. Il s'agit notamment de l'acquisition de matériel de culture et de pêche (charrues, sarcleuses, herse, filet), de transport (charrettes), etc.

²⁷ Sous réserve de la mobilisation d'un financement dédié à l'adaptation au changement climatique.

54. Les produits attendus sont: (i) 41 boutiques/ distributeurs d'intrants mis en place, à raison d'au moins un par district; (ii) 41 ateliers pour la production de petits matériels agricoles; (iii) plus de 200 personnes, dont 30% jeunes, employées dans la gestion des boutiques d'intrants.

Recherche – action

55. DEFIF supportera des programmes de recherche-action en collaboration avec les centres de formation (CFAMA), centre de recherche national (FOFIFA) et internationaux (IITA, AfricaRice, CIRAD etc.) selon les besoins. Les interventions de recherche-action pourront porter, entre autres, sur:
- le développement de nouveaux outillages pour augmenter la gamme de solutions techniques et proposer aux producteurs des outils simples et adaptés permettant d'améliorer la qualité et la productivité du travail ou en réduire la pénibilité. Ces outils devraient ensuite pouvoir être fabriqués par les artisans locaux;
 - la recherche dans le cadre de la lutte intégrée contre les ravageurs (maïs, sorgho, autres);
 - la recherche action sur l'amélioration génétique des petits ruminants
 - l'assistance technique de Centres de recherche internationale, tel que les centres du CGIAR (ICRISAT, AfricaRice, IITA, etc.) pour renforcer FOFIFA et les instituts de développement malgaches.
56. Les principaux **produits attendus** sont des techniques et des technologies améliorées et adaptées au contexte sont identifiées et diffusées.

Sous-composante 1.3. Appui-conseil agricole de proximité et éducation nutritionnelle

57. Cette sous-composante, visant la formation personnelle et technique des ruraux, en ciblant également les plus défavorisés, est articulée autour des trois volets: (i) l'appui-conseil et services aux producteurs; (ii) l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes et des jeunes; et (iii) l'éducation nutritionnelle.

Appui-conseil et services aux producteurs

58. L'appui-conseil agricole sera fondé sur un réseau de paysans relais, de conseillers en gestion des exploitations agricoles familiales (CGEAF), et de techniciens spécialisés (dans les filières de concentration s) en liaison avec les chambres d'agriculture, CSA et FDAR. Le conseil aux EAF et aux OPB, suivra la méthodologie utilisée par AROPA. Des prestataires de services (ONG, bureaux d'étude, consultants, etc.) seront aussi mobilisés pour un accompagnement technique spécialisé aux producteurs.
59. Le renforcement des capacités des producteurs pour l'amélioration des itinéraires techniques, de la bonne conduite des élevages et de la gestion de l'exploitation agricole se fera par la mise en place de Champs-école Paysans (CEP), des services d'appui-conseil par la demande au Fonds de services appui-conseil du FDAR ou contracté directement par DEFIS pour des expertises ciblées).
60. Champs-école paysan (CEP). L'approche CEP sera réalisée selon la méthodologie simplifiée déjà expérimentée avec succès dans les projets financés par le FIDA (AD2M²⁸, AROPA). Elle doit permettre aux producteurs de mieux comprendre leur système de production, d'identifier et répondre aux contraintes majeures qui affectent les productions, promouvoir l'application de bonnes pratiques qui sont résilientes au changement climatique²⁹, d'introduire des éléments nouveaux dans les itinéraires techniques traditionnels et d'expérimenter des semences et matériel végétal de qualité. L'accompagnement sera assuré par des animateurs recrutés par des opérateurs privés (ONG), OPR ou Unions d'OP, ayant les compétences nécessaires.

²⁸ Projet d'appui au développement dans le Menabe et le Melaky

²⁹ Avec la promotion de techniques d'agriculture intelligente face au climat (s'alignant sur la stratégie résilience en cours de formulation par la FAO à Madagascar), incluant notamment des techniques de lutte contre l'érosion (haies de contour en vétévier, embocagement, etc.) promues selon une approche de gestion intégrée du territoire (sous bassin-versant) et les systèmes de riziculture améliorée/intensive.

61. Appui-conseil de proximité via FDAR. Les services d'appui conseil de proximité financés par les FDAR porteront notamment sur:
- visites d'échange. Il s'agira des échanges d'expériences entre producteur pour faciliter la diffusion des bonnes pratiques et des innovations.
 - renforcement du réseau d'agents communautaires de santé animale (ACSA) qui est constitué essentiellement de jeunes et de femmes.
 - expertise ciblée pour accompagner les petites entreprises artisanales et commerciales (ateliers, boutiques, etc.) fournissant des biens et services aux producteurs.
62. Appui-conseil hors FDAR. DEFIS pourra contracter directement des prestataires (ONG, bureaux d'étude, etc.) pour des expertises ciblées et pour la réalisation de campagnes de sensibilisation/animation et l'accompagnement des CEP.
63. Les **produits attendus** sont notamment: (i) 2 400 CEP au profit de 60 000 EAF mis en place; (ii) 260 000 EAF ont accès aux services d'appui-conseil de proximité.

Autonomisation des jeunes et des femmes

64. Des actions spécifiques seront mises en œuvre pour renforcer les capacités des femmes et des jeunes pour mieux analyser et articuler leurs besoins en matière d'activités économiques ou d'organisation, et pour permettre leur meilleure intégration dans le tissu socio-économique de leur communauté. Ces activités porteront notamment sur:
- le renforcement des capacités des femmes et des jeunes à travers des formations en développement organisationnel et leadership des femmes et des jeunes. Ces formations traiteront des thèmes tels que : la structuration d'une OP, le statut et le règlement, les rôles et fonctions des instances, les droits, devoirs et responsabilités des membres. Des visites d'échanges, des forums ainsi que des journées portes-ouvertes sur les droits des femmes seront également réalisés au sein des communautés d'origine avec la participation de tous les acteurs. La formation des jeunes sera orientée vers les différents métiers de l'ensemble des maillons des chaînes de valeur tels que la transformation, la commercialisation, la distribution d'intrants agricoles, l'appui-conseil, etc.
 - L'alphabétisation fonctionnelle qui est un outil d'inclusion économique et sociale des jeunes, des femmes et des EAF3. L'alphabétisation permet aussi l'auto-ciblage des personnes particulièrement défavorisées, les femmes et les jeunes déscolarisés. Le Programme envisage la prise en charge de la formation des moniteurs/alphabétiseurs au niveau village pour ensuite la tenue de 1 120 classes pour la réalisation de 560 sessions de 2 ans.
65. Les principaux **produits attendus** sont: (i) 2 400 femmes et 2 400 jeunes ont accès aux services de renforcement des capacités en leadership, structuration et de gestion des organisation; (ii) 14 000 personnes alphabétisées.

Education nutritionnelle

66. L'éducation nutritionnelle vise à contribuer à l'amélioration de l'alimentation des ménages ciblés, surtout des populations les plus vulnérables qui sont les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et allaitantes. Le programme d'éducation nutritionnelle portera sur:
- La sensibilisation des mères sur: (i) les pratiques optimales de nutrition de la mère et de l'enfant; (ii) les soins de santé maternelle et infantile adéquats; et (iii) l'hygiène et la salubrité afin de réduire la malnutrition qui contribue tant à la morbidité qu'à la mortalité des nourrissons et des jeunes enfants.
 - Les démonstrations culinaires et le développement de recettes sur la base des produits locaux y compris le sorgho. Pour ce faire, des recettes améliorées sur la base d'aliments disponibles localement et abordables économiquement pour les familles seront développées. Ces démonstrations permettent aussi de transmettre les bases de l'hygiène alimentaire.
 - La promotion de la conservation et transformation des aliments, pour augmenter la durabilité et la variété des aliments tout en préservant leur valeur nutritive et la sécurité

sanitaire alimentaire. Les techniques de séchage, fumage, salage, fermentation ou les chambres froides à faible énergie (*Zero Energy Cooling Chambers*) ainsi que les conserves pourront être développés en fonction des aliments disponibles localement.

- La promotion de petits jardins potagers, pour augmenter la disponibilité d'une alimentation diversifiée et riche. La promotion des jardins familiaux s'inscrit en complémentarité avec les activités d'éducation nutritionnelle et de démonstrations culinaires, ils doivent fournir des aliments riches en micronutriments, qui accompagnent l'aliment de base.
67. L'Office national de la nutrition (ONN) et les Offices régionaux de la nutrition (ORN) seront les principaux partenaires pour la mise en œuvre de ce volet. L'intégration de la nutrition dans DEFIS viendra compléter les interventions existantes et les efforts envisagés par le GdM et ses partenaires (BAD, Banque mondiale, etc.) dans les régions d'intervention.
68. Le principal **produit attendu** est la promotion des mesures d'éducation nutritionnelle auprès de 270 000 ménages.

Composante 2. Développement des filières inclusives

69. Sur la base de productions significatives escomptées des investissements réalisés dans la Composante 1, la composante 2 vise à créer les conditions pour faciliter l'accès aux marchés des EAF à travers le regroupement et conditionnement des produits par les EAF et leurs organisations, et l'établissement de partenariats entre des organisations de producteurs (OP) et des opérateurs de marchés (OM). Les partenariats organisations de producteurs et les opérateurs de marchés, dénommés les couples OP - OM, constituent en fait des modèles d'agriculture contractuelle qui ont été testés et éprouvés par les projets financés par le FIDA à Madagascar pour favoriser l'accès des petits paysans à des marchés rémunérateurs. Les modèles de partenariat entre les OP et les OM, développés par PROSPERER et par les autres projets financés par le FIDA, sont un moteur fort pour la professionnalisation des exploitations agricoles et des OP, car ils permettent non seulement un accès plus sécurisé aux marchés, mais incitent aussi: (i) l'amélioration de la productivité à travers l'accès à des intrants améliorés et aux services de conseil agricoles; l'amélioration du savoir-faire des EAF pour répondre aux exigences de qualité de l'OM; et (ii) à l'augmentation des investissements des OM en milieu rural.

Sous-composante 2.1. Renforcement de l'organisation des producteurs pour l'accès aux marchés et développement des partenariats OP-OM

70. Cette sous-composante vise à: (i) renforcer les capacités institutionnelles des organisations de producteurs des filières de concentration des actions de DEFIS afin qu'ils apportent des services à leurs membres pour accéder notamment aux intrants, au crédit et aux marchés et à faire entendre leur voix dans les processus de concertation politique; (ii) faciliter l'accès aux marchés des producteurs par la mise en relation entre les producteurs ou éleveurs d'un côté et les opérateurs de marché de l'autre (commerçant, artisan-transformateur, agro-industriel, exportateur, réceptif hôtelier, etc.); et (iii) appuyer la concertation entre les acteurs des filières à travers les plateformes filières.
71. Au préalable, des ateliers d'information sur les opportunités de marché et des réunions de sensibilisation sur le Programme seront organisés afin de toucher tous les acteurs des filières retenues par DEFIS, au niveau de tous les pôles de développement et des régions ciblées. Ils associeront, outre les producteurs et leurs organisations, les autorités locales, les services techniques de l'Etat, les ONG et projets, la société civile, les opérateurs de marché, et les autres partenaires potentiels. Outre les informations sur les opportunités de marché, ils viseront à présenter: (i) les objectifs et l'approche du DEFIS; (ii) les critères d'éligibilité et les modalités de participation; et (iii) les activités éligibles à un financement du Programme.

Mise en place de partenariats OP-OM

72. Le développement commercial est basé sur la promotion du modèle OP-OM³⁰ qui a démontré son intérêt dans le cadre de PROSPERER. DEFIS reprendra ce modèle dans ses grandes lignes

³⁰ Appui à la contractualisation entre opérateur de marché et organisations de producteurs, avec financement du projet.

en l'adaptant aux contextes spécifiques des régions. Dans ce cadre la mise en place des partenariats OP-OM se fera à travers 3 interventions/étapes:

- **Recensement et mise en relation.** Il s'agit d'installer, de former et d'accompagner une équipe dédiée composée d'un chargé d'étude marketing et d'un chargé de qualité au niveau régional qui sera chargée de: (i) recenser les acteurs économiques pour les 3 filières de concentration régionales; (ii) identifier les opportunités de marchés dans chaque filière aux niveaux national et international; et (iii) mettre en relation les opérateurs avec les acteurs de production à l'amont. Par la suite, les partenaires en présence seront accompagnés pour l'établissement de convention/contrat. L'équipe dédiée à la mise en relation des acteurs de la filière qui pourrait reprendre l'appellation de Dispositif d'appui à la commercialisation (DAC), créée par PROSPERER sera basée soit au niveau des chambres régionales de commerce (CCI), soit au sein des chambres régionales d'agriculture (CAR). Dans le cadre de sa mission, le DAC sera aussi engagé dans l'organisation de foires commerciales au niveau régional, avec l'idée d'animer les filières et d'attirer les opérateurs nationaux et ceux de l'Océan Indien.
 - **Renforcement des capacités des OP.** Les capacités des organisations de producteurs seront renforcées afin qu'elles améliorent les services économiques fournis à leurs membres dans les filières de concentration ciblées. En réponse aux opportunités de marché, les OP seront incitées à mieux planifier la production, mieux organiser l'agrégation des produits de leurs adhérents au niveau des zones ou pôles de production, selon des cahiers des charges (qualité, délai, etc.). Pour ce faire, des diagnostics institutionnels participatifs (DIP) seront réalisés afin de déterminer les besoins en renforcement de capacités organisationnelles et institutionnelles des OP. Des formations seront alors proposées aux dirigeants de ces OP sur la base de ces DIP. Seront ciblées les organisations de producteurs de base (OPB) qui se trouvent au niveau des villages, les unions de producteurs au niveau district et les organisations de producteurs au niveau régional (OPR), en particulier dans les pôles de développement et pour les filières de concentration.
 - **Réalisation des partenariats OP-OM.** Les OP seront soutenues par le Programme afin qu'elles assistent les EAF dans l'adaptation de leur mode de production et le renforcement de leurs capacités dans l'objectif de répondre à la demande des OM en quantité et qualité. Les EAF auront ainsi la possibilité d'engager des investissements pour se mettre à niveau des exigences de leurs clients. Les OP élaboreront des projets de professionnalisation³¹ pour le compte de leurs membres, qui seront soumis au FDAR pour évaluation et financement. Une ligne de financement dédiée aux partenariats OP-OM sera mise en place aux seins du FDAR.
73. Les partenariats OP-OM montés dans le cadre de DEFIS seront concrétisés par des conventions ou contrats entre les OP et les opérateurs de marché intéressés à sécuriser ses approvisionnements en produits agricoles ou à faire progresser le niveau de qualité de la production³². Le secteur privé peut s'engager financièrement dans le cadre de ces conventions, à la fois pour rassurer les OP (elles sont alors incitées à respecter les termes du contrat) et pour garantir ses commandes. Dans ce cas, les projets professionnels des OP pourront être destinés à cofinancer les investissements avec un plafond de participation relevé du FDAR.

Formation en technique de vente pour les marchés de proximité

74. Le Programme appuiera également le développement de compétences commerciales au sein des OP au niveau des districts et des communes. Du fait de l'enclavement de certaines zones de production, les OP ont un accès limité et irrégulier aux informations sur l'état des marchés. En outre, les OP n'ont pas souvent les capacités nécessaires pour prospecter et répondre à la

³¹ Appelés projet de mise à niveau par PROSPERER.

³² L'expérience a montré que ces partenariats fonctionnaient mieux quand le secteur privé s'engageait financièrement dans le cadre de ces conventions, à la fois pour rassurer les OP (elles sont alors incitées à respecter les termes du contrat) et pour garantir ses commandes.

demande de proximité ou de négocier des prix rémunérateurs pour leurs produits. En collaboration avec FORMAPROD, DEFIS proposera de former les OPB à travers leurs Unions à la compréhension des logiques de marché et à la prospection ainsi qu'à l'agriculture contractuelle. Ces formations incluront la gestion et l'usage des infrastructures et équipements de stockage, dont celles financées dans le cadre de DEFIS (voir sous-composante 2.3.). Le Programme pourra aussi organiser des visites d'échanges au niveau national, notamment avec les OPB performantes soutenues par PROSPERER dans la partie nord du pays, pour développer le partage d'expérience.

Mise en place de plateformes filières

75. Les plateformes filières sont des structures informelles, au moins dans un premier temps, qui doivent servir de cadre de concertation entre l'ensemble des acteurs des filières et favoriser la gouvernance collaborative. Leurs fonctions sont, entre autres: (i) discuter du fonctionnement de la filière et identifier les intérêts communs et des axes d'amélioration, (ii) établir les bases du dialogue politique avec le gouvernement dans la promotion et le soutien de la filière; (iii) mettre en relation les acteurs de la filière pour faciliter l'alignement de l'offre et de la demande et développer les partenariats commerciaux.
76. DEFIS apportera un appui à la mise en place et au fonctionnement de ces plateformes à travers des prestataires externes. Il organisera également en partenariat avec FORMAPROD des formations en gouvernance de filière pour les organes décisionnels et de direction des plateformes. Il favorisera et accompagnera l'animation de ces structures à raison d'une plateforme par région pour chaque filière de concentration des appuis des DEFIS. Le principe sera de consolider l'existant, avant d'envisager la création d'une nouvelle structure. L'accent sera mis sur les plateformes régionales inclusives des bénéficiaires de DEFIS.
77. Dans le soutien au fonctionnement des plateformes, le Programme financera la mise à jour/préparation des plans de développement filière (PDF) qui intégreront une analyse de la filière et un plan stratégique, avec pour objectif: (i) d'identifier et de baliser les axes collectifs de travail rassemblant les différents collègues de la plateforme; (ii) de servir de base au dialogue politique à travers la formulation des thèmes de plaidoyers ; et (iii) de formaliser un plan d'investissement structurant. Ces plans de développement filière pourront être financés par le FDA à travers le nouveau dispositif des contrats-programmes filière.
78. En particulier, DEFIS pourrait inscrire cette activité dans le démarrage du programme régional de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PRESAN, 2016-2020) de la COI. Celui-ci, en cherchant à favoriser les échanges commerciaux sur les produits agricoles au sein des pays de l'Océan Indien, fait apparaître d'importantes opportunités de marché pour les filières malgaches. Manioc, riz, maïs, oignon et viande rouge sont ainsi des produits d'intérêt régional. Le PRESAN a le potentiel de créer la dynamique nécessaire au rapprochement des acteurs de filière. Dans le cadre de la mise en œuvre de DEFIS une attention particulière sera apportée à la constitution de plateformes dans les filières prioritaires d'intérêt régional du PRESAN. A cet effet, les Plans de Développement Filière devront également tenir compte des freins aux échanges intra régionaux et les opportunités pour connecter les petits producteurs aux marchés d'exportation. De plus, le Programme favorisera la diffusion des normes du Codex Alimentarius national.
79. A partir de la cinquième année de mise en œuvre et en fonction du degré d'intégration des marchés, de la maturité des institutions régionales qui représentent les principaux groupes d'intérêt au sein des filières et de fonctionnalité des plateformes régionales, DEFIS accompagnera la fédération des plateformes filières dans un processus de constitution d'interprofessions. L'opportunité d'appuyer l'installation d'interprofessions dans certaines filières de concentration sera appréciée à la revue à mi-parcours en tenant compte de l'environnement institutionnel national.
80. **Les principaux produits attendus** sont: (i) au moins 2 000 OP renforcées dans la fourniture de services à leurs membres; (ii) au moins 480 partenariats OP-OM montés, impliquant 100 000 EAF; (iii) une augmentation de la valeur annuelle (USD) des produits commercialisés dans le cadre des partenariats; (iv) 600 membres des unions et des OPR formés en techniques de vente; et (v) une plateforme par filière opérationnalisée par région.

Sous-composante 2.2. Accès au financement

81. L'accès aux services financiers en milieu rural est limité³³ du fait notamment de l'inadéquation entre l'offre et la demande et de l'insuffisance de ressources humaines compétentes et dédiées au financement des acteurs des filières agricoles dans les institutions bancaires et de microfinance. Bien que la proportion de la plus importante de l'accès au financement des EAF sera assurée à travers le FDA, DEFIS contribuera à renforcer les capacités des prestataires de services financiers opérant dans les zones d'interventions du Programme pour qu'ils développent ou mettent à l'échelle des produits et services financiers adaptés aux besoins des EAF et des OP. Le Programme renforcera aussi la dynamique enclenchée par PROSPERER pour faciliter l'accès des EAF aux services financiers à travers la promotion des couples OP-OM³⁴.
82. Dans un second temps, DEFIS appuiera le développement et la mise à l'échelle de produits et services financiers adaptés aux besoins et aux caractéristiques des EAF, en particulier les EAF1 et EAF2, comme ceux qui ont été développés dans le cadre de la mise en œuvre du PROSPERER et d'AROPA. Il s'agit notamment du Crédit à Caution Solidaire, et du Crédit avec Education. A travers une assistance technique, DEFIS appuiera l'amélioration de l'offre de ces nouveaux produits qui n'ont pas fait l'objet d'une diffusion adéquate et le développement de nouveaux produits plus adaptés aux besoins des acteurs dans les filières promues (par exemple les produits financiers mobiles). En outre, DEFIS appuiera l'adoption par les institutions de finance rurale des meilleures pratiques en matière de règles d'octroi de crédit notamment en termes de mode de calcul des taux d'intérêts (usage de taux d'intérêt constant au lieu des taux d'intérêt dégressifs) afin de favoriser l'accès aux services financiers.
83. Enfin, pour améliorer la disponibilité du financement pour les petites et moyennes entreprises (PME), les projets financés par la Banque Mondiale³⁵ ont mis en place un fonds de garantie partielle de crédit (FGPC) qui est offert à travers les banques commerciales et les IMF. Pour étendre cette facilité aux acteurs des zones d'intervention de DEFIS, ce fonds de garantie partielle sera abondé afin de partager les risques pris par les prestataires de services financiers sur les crédits octroyés pour des initiatives portées par les partenariats OP-OM ou OM qui ne seraient pas éligibles au financement du FDA. La convention qui sera signée avec précisera notamment les pôles de développement et les filières sur lesquels les investissements de ce fonds seront orientés.

Approche progressive d'inclusion financière

84. DEFIS appuiera la mise en place de l'approche progressive d'inclusion financière adaptée aux EAF3, à savoir: (i) le groupement villageois d'entraide communautaire (GVEC); et (ii) le mécanisme ciblant les vulnérables (MCV) qui sera dans un premier temps financé directement par le Programme.
85. Le **GVEC** est un groupe d'entraide financière de 15 à 25 membres qui épargnent périodiquement de l'argent sous forme de parts sociales pour former un capital régulièrement redistribué aux membres selon les règles pré-convenues. Les membres de GVEC, formés et suivis par des animateurs spécialisés, sont appelés à développer une maturité en gestion financière après plusieurs cycles d'épargne afin d'être en mesure: (i) d'adhérer à une IMF ou une banque de leur choix dès le premier cycle d'épargne pour sécuriser leurs fonds; (ii) d'accéder au crédit à caution solidaire auprès de l'IMF, dès le deuxième cycle; ou (iii) d'accéder au crédit individuel après plusieurs cycles, à condition d'être membres d'un GVEC solvable qui a constitué des garanties matérielles suffisantes. Le Programme prendra en charge les coûts d'opérationnalisation des GVEC à savoir les coûts d'acquisition des kits nécessaires à la constitution des GVEC, les coûts de formation et de supervision des GVEC. Le coût moyen de l'opérationnalisation d'un GVEC est de l'ordre de 312 USD. Le Programme adoptera une approche de formation en cascade pour la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités. Dans un premier temps, des formations seront prodiguées aux formateurs (formateurs OPR, CGEAF, agents villageois) sur les modules relatifs à l'opérationnalisation du GVEC et d'éducation financière. L'assistant

³³ Près de 35% des adultes malagasy font recours aux services financiers informels en milieu rural, contre 15% dans les villes

³⁴ L'expérience de PROSPERER montre que l'existence de contrats ou partenariats d'affaires dans le cadre des couples OP - OM contribue à faciliter l'accès aux services financiers

³⁵ Il s'agit du Projet d'appui aux services financier (PASEF) pour les PME non-agricoles, et du Projet de croissance agricole et de sécurisation foncière (CASEF) pour les PME agricoles

technique national recruté par le Programme assura la formation des formateurs. Les formateurs assureront à leur tour la formation des agents villageois, qui à leur tour formeront les GVEC. L'Association professionnelle des institutions de microfinance (APIMF) sera mobilisée pour les activités relatives à l'éducation financière.

86. Le **mécanisme ciblant les vulnérables (MCV)** a été conçu dans le cadre d'AROPA pour permettre aux EAF3 regroupées en OPB (composée de 15 à 25 membres) d'initier et mettre en œuvre des activités génératrices de revenus. Généralement, il s'agit d'activités financées à travers de subventions remboursables permettant de constituer *une chaîne de solidarité*. Le montant de la micro-subvention MCV alloué par le Programme sera de l'ordre de 250 USD par OPB. Le ciblage des bénéficiaires fait intervenir les CSA (niveau district) et des communes qui définissent les villages (Fokontany) ayant les ménages les plus vulnérables. La validation des demandes d'appui financées par le MCV est confiée à un comité de suivi et de gestion établi dans les communes bénéficiaires.
87. Les instruments GVEC et MCV peuvent être combinés afin de permettre une accélération du processus d'inclusion financière, de relèvement économique et d'intégration des EAF3 dans des filières de concentration.
88. Les **produits attendus** sont: (i) 160 000 EAF ont accès aux institutions de finance rurale; (ii) 120 000 EAF accèdent au crédit; (iii) et 90 000 EAF ont accès des micro-subventions à travers le mécanisme de ciblage des plus vulnérables.

Sous-composante 2.3. Développement des infrastructures post récoltes et d'accès aux marchés

89. Cette sous-composante vise le développement des filières agricoles en participant à lever les contraintes structurelles liées au déficit d'infrastructures de base par: (i) la réalisation d'infrastructures et équipements spécifiques pour le stockage et le traitement post-récolte; et (ii) le désenclavement des pôles de développement pour faciliter l'évacuation de produits vers les marchés et l'accès aux intrants.

Infrastructures de stockage, de conditionnement et de mise en marché

90. DEFIS va appuyer la réalisation d'infrastructures³⁶ permettant la réduction des pertes post-récolte et l'ajout de plus-values à travers équipement facilitant les opérations de conditionnement, tri, et stockage. Les OPB, les coopératives, les Unions ou les OPR pourront accéder au financement de DEFIS via FDAR pour réaliser des investissements tels que:
- construction/réhabilitation infrastructures de post-récolte: aires de séchage et magasins de groupage et de stockage pour céréales et légumineuses, magasins adaptés pour l'oignon, greniers communautaires villageois (GCV), centres de collecte pour triage et traitement du café, etc. ;
 - acquisition d'équipements adaptés à la petite échelle pour le séchage et la première transformation de produits agricoles: broyeurs, décortiqueuse, batteuses, vanneuses, équipements pour la production de farine comme le gari, unités d'extraction mobiles, etc.;
 - acquisition d'équipements et matériels pour le stockage: silos métalliques individuels (250-500 kg), sacs étanches à l'air de 50-70 kg et petits équipements pour le contrôle des caractéristiques du produit.
91. La réalisation d'infrastructure de marché sera accompagnée par la formation des organisations de producteurs porteurs des initiatives sur les thématiques telles que les techniques de transformation primaire et de conservation des produits agricoles, la gestion des denrées stockées. En outre, la réalisation d'infrastructures sera aussi accompagnée par des formation en technique de gestion et entretien/maintenance desdites infrastructures.
92. Les investissements ayant des coûts de réalisation qui dépassent le seuil de financement du FDA, seront financés directement par l'unité de gestion de DEFIS. C'est le cas de la construction

³⁶ Les études préalables vérifieront systématiquement que les infrastructures de stockage et traitement post-récolte ne seront pas construites en zone inondable.

de magasin de stockage/groupage de capacité supérieure à 50 tonnes (et la réhabilitation des infrastructures de marchés locaux.

93. Appui à la transformation. A travers le FDAR, les initiatives de transformation des produits agricoles portées par les OPB, particulièrement des groupements de femmes ou des jeunes seront soutenues par DEFIS. Il s'agit notamment de petites unités d'extraction et conditionnement du miel, de transformation de la viande des petits ruminants, de transformation du manioc (en cossettes, gari, farine, ou amidon), etc. Les appuis de DEFIS concerneront les équipements, et la formation en technique de production, en gestion d'entreprise et en entretien des équipements. Une attention particulière sera donnée à la transformation du manioc en gari dans la région d'Androy, afin de capitaliser et mettre à l'échelle l'expérience en cours menée par AROPA en collaboration avec le PAM.
94. Les principaux **produits attendus** sont: (i) la construction/réhabilitation de 490 magasins de stockage; (ii) la création de 45 centres de collecte; (iii) la réhabilitation de 50 marchés locaux.

Infrastructures de désenclavement

95. De nombreux bassins de production à fort potentiel sont souvent difficilement accessibles à cause de l'état de dégradation prononcée ou d'abandon des pistes de desserte, et de l'absence d'ouvrage de franchissement des rivières. L'insuffisance des investissements dans les infrastructures de désenclavement augmente les risques et les coûts d'accès aux marchés. La difficulté d'accès aux zones de production et aux principaux marchés reste un frein important au développement des filières, car il augmente les coûts de transport des produits, des intrants et des personnes et érode la compétitivité des produits.
96. Les investissements de DEFIS porteront essentiellement sur les travaux de réhabilitation des pistes rurales (suppression des points noirs et traitements des points critiques) afin de désenclaver certaines zones ou d'en faciliter l'accès. Avant d'investir dans les aménagements, des études d'impact environnemental et social (EIES) seront réalisées, conformément à la législation nationale. La méthodologie travaux à haute intensité de main-d'œuvre conduite en approche structurée (HIMO structurée) sera utilisée. Cette approche vise à optimiser l'emploi de la main- d'œuvre locale, en fournissant des revenus à la population en saison sèche, sans pour autant exclure, lorsque c'est nécessaire, le recours à des équipements lourds.
97. Préalablement à l'exécution des travaux, DEFIS va appuyer le renforcement des capacités des acteurs en technique d'aménagement de piste par l'approche HIMO (bureaux d'études, les entreprises de travaux, la main d'œuvre locale) et en gestion et entretien des routes aménagées (les communes). La mobilisation d'un fonds dédié à l'adaptation au Changement Climatique permettra de garantir la résilience climatique des pistes réhabilitées (avec des investissements supplémentaires dans les dispositifs de descente d'eau, aménagement des gites d'extraction, etc.). Pour un désenclavement effectif des pôles de développement et des marchés, les principaux axes routiers du sud doivent être remis en état. Ainsi, le déploiement du Programme sur les pôles de développement dépendra de la réalisation des grands investissements routiers par le gouvernement (RN13, RN12A, RN 10, etc.).
98. Durant sa mise en œuvre, l'opportunité d'utiliser d'autres voies de transport sera analysée. C'est le cas notamment de la côte est où le transport fluvial à travers le Canal de Pangalane constitue parfois la seule voie d'accès aux zones à fort potentiel agricole, comme le district de Nosy Varika dans la région Vatovavy Fitovinany. La réhabilitation annoncée du canal de Pangalane contribuerait au désenclavement des régions Vatovavy Fitovinany et Atsimo Atsinanana et faciliterait le développement des filières agricoles y compris celles soutenues par DEFIS.
99. Le principal **produit attendu** est la réhabilitation/aménagement de 800 km de pistes rurales.

Composante 3. Appui institutionnel et coordination du Programme

100. DEFIS a vocation, en coordination et complémentarité avec les autres projets publics appuyés par les partenaires techniques et financiers (PTF), à porter une contribution décisive à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) du pays. A ce titre DEFIS participera à la formulation, la mise en œuvre et au suivi-évaluation des politiques et stratégies de développement agricole et rural tant au niveau national que régional. Pour ce faire, DEFIS appuiera les efforts renforcements des institutions pérennes et leurs instruments d'appui au développement agricole afin de renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles en matière de coordination sectorielle et de suivi des stratégies de promotion des filières agricoles prioritaires et de la stratégie de services aux agriculteurs. Il s'agit notamment des institutions en charge du service aux producteurs, des statistiques agricoles et de la lutte antiacridienne. Les conventions de partenariats signées entre DEFIS et le FDA préciseront les objectifs, la nature, et les résultats mesurables attendus des appuis institutionnels de DEFIS.
101. En outre, DEFIS appuiera les réformes en cours pour renforcer la capacité de coordination des interventions des partenaires techniques et financiers (PTF), particulièrement dans les régions d'intervention. A Madagascar, l'institution en charge de de la coordination des interventions des PTF est le Plan d'action pour le Développement Rural (PADR), qui est le cadre rattaché au Bureau du Premier Ministre avec pour mission de concevoir, définir et orienter les politiques, les stratégies et les programmes de développement rural³⁷. Le Secrétariat Technique du PADR est spécifiquement en charge d'assurer le pilotage et la coordination et l'appui au développement rural durable. Dans ses régions d'intervention, en collaboration avec les autres acteurs dont les projets RINDRA, AFAFI-Sud, PrADa, PiC-2, et CASEF, DEFIS contribuera au renforcement des capacités du Groupe de Travail de Développement Rural Durable (GTDRD) qui a été établi par le PADR pour assurer la coordination des interventions à l'échelon régional.
102. **Direction d'Appui à l'Organisation du Monde agricole et Rural (DAOPMR).** Dans le cadre de la mise en œuvre de DEFIS, des appuis techniques et institutionnels seront fournis à la DAOPMR en vue des renforcements des capacités en matière d'appui à la mise en œuvre des réformes initiées dans les statuts et l'organisation de la Chambre d'agriculture et ses démembrements régionaux, les dispositions d'appui-conseil et d'intermédiation en milieu rural et les CSA, l'accompagnement de la structuration des organisations rurales, et le financement des services agricoles. L'appui à la mise en place et le renforcement de l'efficacité et la pertinence de services de proximité fournis aux EAF seront les grandes priorités de partenariat opérationnel avec la DAOPMR.
103. **FDA/FDAR.** Pour renforcer l'efficacité du partenariat privilégié avec le FDA, une mission d'assistance technique sera mobilisée durant la première année de mise en œuvre de DEFIS en vue renforcer les capacités opérationnelles des FDAR. Cette mission aussi pour fonction de contribuer à affiner les procédures, les outils et méthodes de travail des FDAR pour assurer une complémentarité et synergie entre les investissements structurants financés directement par le Programme dans les filières de concentration retenus. En partenariat avec les autres partenaires techniques et financiers du FDA, l'appui institutionnel de DEFIS au FDA comprendra le financement d'études et ou processus de dialogue politique visant à affiner ou à mettre en œuvre des politiques ou des mécanismes de financement pérennes du FDA. Il s'agira notamment du processus d'élaboration des textes juridico-administratifs qui vont sous-tendre l'affectation au FDA d'une partie des taxes et redevances du secteur agriculture, élevage et pêche.
104. **Chambre d'Agriculture et aux Organisations paysannes faitières (OPF).** Dans le cadre de la structuration du monde rural, la vision du gouvernement de Madagascar est de professionnaliser les organisations des producteurs et de les structurer du niveau village (Fokontany) jusqu'au niveau national, y compris la Chambre d'Agriculture dont le mandant est de défendre les droits et intérêts des producteurs malagasy à tous les niveaux et de et constituer un organe consultatif sur les questions relatives à la politique agricole. DEFIS prendra le relais d'AROPA, DEFIS contribuera au renforcement des capacités de la Chambre d'agriculture et des organisations de

³⁷ Décret No 2017-645 portant réorganisation du Plan d'Action de Développement Rural en Secrétariat Technique pour le pilotage, la coordination et l'appui au développement rural durable (ST-PADR) auprès de la Primature.

producteurs faitières (OPR/OPF) afin que celles-ci puissent remplir leurs fonctions en termes de fournitures des services à leurs membres. L'approche de mise en œuvre du projet AROPA qui sera poursuivi par DEFIS se base sur deux piliers qui sont un diagnostic institutionnel un diagnostic technique avec une analyse SWOT des filières. Quant aux thèmes de dialogue politique discutés dans ces espaces de concertation, ils pourront émaner des OPR et des plateformes filières. DEFIS veillera particulièrement à l'inclusion des EAF 3, des femmes et de jeunes dans les OP et dans les organes de prise de décision des institutions locales.

105. Au niveau régional, DEFIS appuiera les Chambres d'Agricultures Régionales (CAR) qui seront appelées à jouer un rôle de premier plan après le rattachement prévu des CSA et des CGEAF. Les appuis aux CSA seront nécessaires en termes de formations et d'équipements. En coordination avec les autres projets et programmes de développement sous tutelle du MPAE, DEFIS appuiera également les DRAE ainsi que les instruments de concertation et de planification régionaux, y compris la mise à jour des PRD et des SRAT, et au niveau communal des plans communaux de développement (PCD) et des Schémas d'aménagement communaux (SAC). Le programme participera activement à l'indispensable concertation et coordination entre tous les acteurs du développement agricole et rural régional. Des formations seront prévues aux différentes structures régionales pour renforcer leur capacité de planification et de suivi des plans de développement conçus.
106. **Appui à l'amélioration des statistiques agricoles.** L'absence de données primaires fiables est l'une des contraintes relevées dans la plupart des études filières et des analyses diagnostiques réalisées sur le secteur agricole malagasy. Le dernier recensement de l'agriculture malagasy remonte à 2007 et concernait la campagne 2004/2005. Les statistiques agricoles fiables jouant un rôle clef dans tout processus de prise de décision, d'élaboration des politiques, des projets de développement et d'évaluation d'impact, le Programme DEFIS appuiera les moyens d'action du service en charge des statistiques agricoles de MPAE, afin d'améliorer la qualité et la régularité de la collecte des données primaires sur les spéculations agricoles prioritaires. La capacité technique des acteurs des services de statistiques agricoles sera renforcée sur les techniques d'enquêtes agricoles. Un dialogue politique sera mené conjointement avec la FAO pour l'amélioration des statistiques agricoles y compris pour que la réalisation d'un recensement agricole soit inscrite dans les priorités du MPAE.
107. **Système d'information sur la sécurité alimentaire et la vulnérabilité (SISAV).** Sous réserve de la mobilisation d'un financement dédié à l'adaptation au changement climatique, DEFIS appuiera l'extension du SISAV dans sa zone d'intervention. C'est le volet particulier du SISAV relatif à l'alerte précoce sur le risque de sécheresse qui sera étendu dans les zones d'intervention de DEFIS.
108. **Centre de lutte antiacridienne de Madagascar (IFVM).** Compte tenu du risque important d'invasions acridiennes pour le développement agricole des régions du sud de Madagascar, DEFIS contribuera aux efforts de lutte antiacridienne menés par l'IFVM qui est un établissement public à caractère administratif institué en janvier 2017 pour coordonner et mettre œuvre les activités relatives à la prévention et à la lutte curative contre les invasions acridiennes à Madagascar. DEFIS se concentra sur l'appui à mise en œuvre de la stratégie de lutte préventive qui est en cours de finalisation. Le cas échéant, le processus de finalisation de la stratégie de lutte.

Dialogue politique avec la COI. DEFIS se veut également un instrument pour la concrétisation du Programme régional de sécurité alimentaire et nutritionnelle 2016-2020 (PRESAN) de la Commission de l'océan Indien (COI). En particulier, les investissements de DEFIS dans les filières riz, maïs, manioc, viande rouge, et oignon s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie régionale. Pour faciliter l'accès aux marchés des îles voisines, les plateformes filières ou les OP les plus performantes qui dégagent des surplus exportables seraient appuyés pour contribuer au dialogue politique sur la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires sur les produits de filières prioritaires entre les pays membres de COI dans le cadre de la mise en œuvre PRESAN. Le PRESAN a le potentiel de créer la dynamique nécessaire au rapprochement des acteurs des filières prioritaires de Madagascar et ceux des autres états membres de la COI. En collaboration avec l'Unité régionale de la mise en œuvre du PRESAN, les acteurs des filières de DEFIS seraient appuyés pour mieux comprendre et répondre aux importantes opportunités de marché présentes sur les états membres de la COI.

Sous-composante 3.2. Coordination, gestion et suivi-évaluation du Programme

109. **Coordination et gestion.** Le Programme sera administré par une Unité de coordination de programme (UCP) qui aura une autonomie administrative et financière. L'UCP sera responsable, de la mise en œuvre des activités du DEFIS, conformément aux dispositions de l'Accord de financement et des programmes de travail et budget annuels (PTBA), validés par les CROS, le CNP et le FIDA. L'UCP réalisera, entre autres: (i) la préparation des plans de travail et budgets annuels (PTBA) et des plans de passation des marchés (PPM); (ii) la coordination de la mise en œuvre des activités; (iii) la gestion des ressources humaines, financières et physiques du Programme; (iv) le suivi-évaluation (SE) des activités et résultats du Programme; (v) la coordination et le suivi des travaux/activités des partenaires et prestataires; (vi) les relations entre le Programme et les interventions des autres PTF dans les mêmes régions ou champs d'intervention ; (vii) le rapportage et la transmission régulière des rapports d'activités et des informations financières au Ministère des finances et du budget (MFB), MPAE et au FIDA; (viii) la liaison régulière avec les autorités régionales et les services déconcentrés du Gouvernement; et (ix) la coordination avec le MPAE pour la tenue des réunions du CNP. (cf. détails sur le cadre organisationnel dans le chapitre III.B et l'appendice 5).
110. DEFIS s'appuiera sur quatre coordinations interrégionales ou régionales localisées à: Fianarantsoa, Taolagnaro, Manakara et Toliara. Cette dernière sera mise en place au démarrage des investissements structurants en Atsimo Andrefana avec l'entrée en vigueur du financement de la BAD. Les quatre coordinations interrégionales assureront, entre autres: (i) les relations institutionnelles avec les structures déconcentrées; (ii) la préparation des PTBA, des plans de passation des marchés (PPM) au niveau de leur zone; (iii) la coordination, le suivi et la supervision des activités de terrain; et (iv) le rapportage et la capitalisation des expériences et des informations au niveau régional et la transmission des informations à l'UCP.
111. Le personnel du DEFIS sera recruté sur base compétitive, à travers un processus de sélection mené par le MPAE et auquel le FIDA sera associé en tant qu'observateur et facilitateur. Sur base des leçons apprises du Programme FIDA à Madagascar et pour mieux bâtir sur les acquis du Programme FIDA, la sélection des cadres du Programme DEFIS privilégiera les années d'expériences avérées dans la mise en œuvre des programmes d'investissements financés par les institutions financières internationales
112. Pour la mise en œuvre des activités, l'UCP nouera des partenariats opérationnels avec les institutions pérennes de l'Etat et établira des contrats avec des opérateurs privés sur des bases compétitives. Qu'il s'agisse d'opérateurs publics ou privés, l'atteinte des résultats annuels fixés dans les conventions/contrats/protocoles de collaboration conditionnera la poursuite ou non de la collaboration avec le Programme.
113. **Suivi-évaluation et gestion des savoirs.** Le Programme DEFIS et ses partenaires de mise en œuvre mettront en place un système de suivi-évaluation (SSE) axé sur les résultats définis dans le cadre logique du Programme et répondant aux exigences du SYGRI³⁸. Le dispositif S&E permettra de renseigner convenablement l'état d'avancement des réalisations et des résultats escomptés, mais aussi de fournir les informations et analyses nécessaires à la gestion et au pilotage du Programme. Le Programme renforcera aussi les SSE de ses partenaires, notamment du FDA qui jouera un rôle essentiel dans la mise en œuvre et l'atteinte des résultats escomptés. Par ailleurs, le Programme réalisera: (i) une enquête de référence menée en début, à mi-parcours et avant la clôture du Programme; (ii) un suivi interne régulier des indicateurs de résultats constituant la base de données informatisée du Programme avec géo-référencement des aménagements et des pôles de développement; (iii) des ateliers annuels d'auto-évaluation et de planification participatifs; (iv) la préparation des rapports d'activités et informations nécessaires avant les supervisions; (v) des études thématiques ponctuelles ; (vi) une mission de revue à mi-parcours; et (vii) un rapport d'achèvement.
114. Une stratégie de capitalisation, gestion des savoirs et communication sera élaborée et mise en œuvre dès le démarrage du Programme afin de favoriser l'apprentissage en continu tout au long du cycle et d'assurer une bonne visibilité des activités du Programme. Elle sera liée au SSE et

³⁸ Système de gestion des résultats et d'impact (RIMS en anglais), appliqué dans tous les projets du FIDA.

deviendra une partie intégrante des outils de gestion du programme, toujours orientée vers les résultats et l'amélioration de la performance. Cette stratégie s'appuiera notamment sur: (i) une documentation des expériences du Programme par des exercices de capitalisation et des études de cas; (ii) des espaces d'échanges de connaissances et savoir-faire entre les différents acteurs du développement dans les zones d'intervention; (iii) une communication pour le développement, à travers divers supports et canaux de communication adaptés selon les cibles : écrits, audio et vidéo portant des messages clés sur les domaines d'intérêts du Programme et leur diffusion par différents canaux (presse écrite, radio, web).

D. ENSEIGNEMENTS TIRES ET CONFORMITE AUX POLITIQUES DU FIDA

Enseignements tirés

115. Les principales leçons apprises au cours des interventions précédentes du FIDA à Madagascar sont les suivantes³⁹ :

- **Développement de bassin de production et de filières agricoles.** L'expérience du PHBM⁴⁰ et d'AD2M-I ont montré que la concentration des interventions par pôle de production dans des zones éloignées permet d'atteindre une masse critique en volume de production et promouvoir des initiatives et des partenariats avec le secteur privé, facilitant l'accès aux marchés pour les petits producteurs, permettant des économies d'échelle au niveau des filières agricoles et source d'amélioration des conditions de vie et des revenus au niveau des pôles. La sécurisation et le développement de la base productive, l'organisation des producteurs et l'accès à des services agricoles de base et les marchés sont des conditions indispensables pour lancer une dynamique économique en zone rurale. Cette concentration d'actions au niveau d'un pôle permet: (i) d'accompagner la relance d'une filière qui est appuyée par des activités complémentaires qui assurent la durabilité de la croissance économique à partir de cette filière et d'autre part; (ii) d'éviter le saupoudrage avec des efforts dispersés, de large couverture géographique mais de faibles effets, peu ou pas durables; (iii) attirer les autres acteurs de la filière dans le pôle.
- **Système de production résilient au changement climatique (CC).** La maîtrise de l'eau est indispensable pour diminuer les risques climatiques, particulièrement élevés dans le Sud, et pouvoir envisager à long terme la sécurisation et le développement d'un secteur agricole performant. Ceci requiert une mobilisation plus efficiente des eaux pour l'agriculture. La possibilité de fabrication locale d'équipement de micro-irrigation et de système d'irrigation goutte à goutte et leur diffusion sont des atouts importants pour une gestion économe de l'eau, notamment pour les productions de contre-saison et la production de semences dans les zones à faible pluviométrie (COSOP 2015-2019). La résilience des systèmes de production sera renforcée par la promotion d'une approche de gestion intégrée du territoire (sous bassin-versant) sur le modèle de l'approche adoptée dans le cadre d'AD2M.
- **Professionnalisation des OP.** Dans le cadre d'AROPA, la structuration des organisations paysannes (OP) par la base, leur appropriation des 4 dimensions (gouvernance, autonomie, intégration et fourniture de services aux membres) a montré son importance pour promouvoir une véritable professionnalisation du monde rural et l'intégration des petites EAF (de type 1, 2 et 3) dans une agriculture tournée vers le marché. Le renforcement des Unions ou de structures faitières (OPR/OPF) à travers le financement et la mise en œuvre des projets professionnels qui leur permettent de gagner en aptitudes techniques et en capacités à fournir des services cruciaux à leur OPB membres a donné des résultats probants.
- **Partenariat OP-OM et approche filières.** Le couplage OP-OM mise en œuvre par PROSPERER dans le cadre d'une approche filière est un modèle efficace pour intégrer les petits EAF aux marchés intérieurs et extérieurs et les insérer dans un réseau commercial, à travers des mécanismes flexibles de partenariat OP-OM. L'accompagnement technico-économique des OP contribue fortement à la professionnalisation des EAF et des OP et leur

³⁹ Voir également "Examen des résultats du COSOP 2015 2019" version provisoire du 20 avril 2017.

⁴⁰ Projet de mise en valeur du Haut Bassin du Mandrare

insertion comme de véritables acteurs dans les filières agricoles. Ces partenariats doivent reposer sur une approche gagnant-gagnant entre producteurs et OM.

- **Inclusion des plus pauvres.** Les approches fondées sur la demande de planification participative au niveau d'une communauté rurale ne garantissent pas toujours que les besoins des plus pauvres soient pris en compte. L'inclusion des plus pauvres dans les dynamiques locales de développement exige des mécanismes spécifiques de ciblage. A travers le mécanisme de ciblage des vulnérables (AROPA) et les microprojets «coup de pouce» (AD2M et FORMAPROD), des instruments de ciblage direct des populations vulnérables ont été testés et éprouvés. Ces instruments ont recours aux approches participatives qui permettent d'établir le profil des plus pauvres et d'identifier les mesures les mieux adaptées pour lever leurs contraintes. Une attention particulière est portée à leur inclusion dans les organisations de producteurs en facilitant leur accès aux moyens de production et aux savoirs, ainsi que leur positionnement au sein des filières prioritaires.
- **Durabilité.** La gestion axée sur les résultats et une base de données détaillées des EAF pour le suivi-évaluation (PROSPERER et AD2M par exemple) ont permis d'identifier les services dont les producteurs ont besoin, de dimensionner les différents paquets d'activités qui permettent aux EAF d'améliorer leurs conditions de vie et de ne pas retomber dans la pauvreté (analyse coût/bénéfice). Par ailleurs, pour atteindre des résultats et des impacts tangibles sur le terrain, il est indispensable de mettre en œuvre des projets simples - en évitant les conceptions trop abstraites ou complexes – à fort impact sur les conditions de vie des populations rurales, permettant ainsi d'assurer une meilleure viabilité des acquis après l'achèvement des projets.
- **Durée de mise en œuvre.** La durée de mise en œuvre des projets/programmes relativement longue constitue un atout pour promouvoir et asseoir les services de base (CSA, Conseils de gestion à l'exploitation agricole familiale (CGAEF)) et accompagner le processus de maturation des institutions locales, dont les OP, des Associations d'usagers de l'eau (AUE), des comités de gestion des infrastructures. Les institutions locales soutenues contenues dans les filières à fort potentiel, qui offrent d'importantes opportunités d'emploi et d'amélioration des revenus. C'est également une condition essentielle pour que les dispositifs FDAR/CSA puissent exprimer tout leur potentiel en stabilisant dans la durée les ressources des fonds de service. Pour avoir un temps adéquat pour pérenniser les acquis, l'évaluation du programme Madagascar réalisée en 2013 recommandait de concevoir des interventions d'une dizaine d'années, car les projets financés par le FIDA d'une durée moyenne de 6 ans ont typiquement un démarrage lent et une progression accélérée durant les deux dernières années de mise en œuvre.
- **Le Fonds de Développement Agricole (FDA)⁴¹.** Ce système de financement et services agricoles décentralisé et polyvalent mis en place par le Ministère en charge de l'Agriculture, a fait ses preuves dans plusieurs régions et est actuellement en voie de consolidation et de mise à l'échelle par le FDA avec l'appui des principaux partenaires au développement du secteur agricole (FIDA, UE et AFD). Des financements intégrés et stables sur le moyen terme sont nécessaires pour réussir la mise à l'échelle et la pérennisation de ce dispositif central de la transformation de l'agriculture familiale à Madagascar.

Conformité aux politiques du FIDA

116. DEFIS est parfaitement aligné avec le cadre stratégique du FIDA 2016-2025 dont l'objectif général est que les populations rurales se libèrent de la pauvreté et parviennent à assurer leur sécurité alimentaire grâce à des moyens de subsistance rémunérateurs, durables et résilients. DEFIS s'articule en effet autour de ses trois objectifs stratégiques: i) Renforcer les capacités productives des populations rurales pauvres; ii) Accroître les avantages que les populations rurales pauvres tirent de leur intégration au marché; et iii) Renforcer la viabilité environnementale

⁴¹ Le Ministère en charge de l'Agriculture a mis en place un outil financier unique, polyvalent et pérenne au service du développement Agricole : le FDA et ses déclinaisons dans les régions (FDAR) gouvernés par des instances régionales paritaires (CROA) et associés d'une part à un dispositif d'intermédiation pour l'accès aux services de proximité (CSA), et d'autre part aux Institutions de Microfinance (IMF).

et accroître la résilience au changement climatique des activités économiques des populations rurales pauvres.

117. DEFIS est également parfaitement en ligne avec le Programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP 2015-2019), dont l'objectif global est d'améliorer durablement les revenus et la sécurité alimentaire des ruraux pauvres, notamment les jeunes et les femmes, des zones d'intervention.
118. Le Programme-pays est ancré dans l'économie et l'environnement institutionnel au niveau communal et régional. Il appuie la décentralisation et favorise l'organisation déconcentrée des acteurs locaux pour assurer la durabilité des investissements réalisés. Le système de suivi-évaluation, de gestion des savoirs et de coordination avec les partenariats opérationnels s'intègre dans le système (Zara-FIDA) du Programme-pays coordonné par la CAPFIDA avec l'appui du bureau pays du FIDA.
119. Les appendices 12 et 5 donnent de plus amples informations quant à l'approche d'intervention et sa cohérence avec les stratégies et principes d'interventions du FIDA.

III. EXECUTION DU PROGRAMME

A. APPROCHE

120. DEFIS mettra à l'échelle dans la moitié sud de Madagascar les acquis du Programme-pays du FIDA développés au cours des dix dernières années. Le Programme s'appuiera sur la combinaison de deux approches: (i) une approche d'investissements portés par la demande des organisateurs de producteurs; et (ii) une approche d'investissements structurants dans les pôles de développement et dans les filières de concentration. L'approche par la demande répond aux initiatives des EAF structurées en organisations professionnelles de base (OPB), Unions ou OP régionales (OPR), il est conforme à la Stratégie de Services aux Agriculteurs mise en œuvre par le FDA et les CSA et appuyés entre autres par les projets financés par le FIDA, AROPA, FORMAPROD et AD2M-2. L'approche d'investissements structurants (maîtrise de l'eau, systèmes semenciers, capacité de stockage, désenclavement) dans des "pôles de développement" et sur des filières de concentration vise à générer des surplus commercialisables et les liens avec le marché. Le tableau 1 ci-dessous présente les principaux investissements structurants et les investissements portés par la demande ainsi que les taux et plafonds de subvention du FDA. Ces deux approches seront mises en œuvre de manière décentralisées en s'appuyant sur les institutions pérennes au niveau régional et local.
121. Pour répondre à la demande des organisations de producteurs, le montant des abondements du FDA sera inscrit annuellement dans le PTBA du DEFIS et dans la convention cadre de partenariat qui sera établie entre le Programme et le FDA. Cette convention cadre de partenariat précisera les domaines de financement ciblés, les principes d'action et les domaines d'intérêt stratégique du FIDA tel que le ciblage des groupes vulnérables y compris les jeunes, l'équité genre, l'autonomisation des groupes cibles, l'amélioration de la résilience au changement climatique, le respect des préoccupations environnementales, etc. Les types de service qui font l'objet de la subvention du FDA et la proportion des fonds à allouer aux filières de concentration de DEFIS seront également précisés dans la convention avec le FDA. Un projet de convention cadre entre DEFIS et FDA sera annexé dans le manuel d'opérations de DEFIS.
122. La combinaison de services aux agriculteurs cogérés par l'administration et les OP à travers le dispositif FDA/CSA et d'investissements structurants concentrés dans les pôles de développement et les filières prioritaires vise à induire une transformation des exploitations familiales en partenariat avec les opérateurs de marchés (OM) locaux et régionaux et a une transformation durable des économies rurales des régions d'intervention. Huit filières de concentration des investissements de DEFIS (riz, maïs, manioc, arachide, café, oignon, petits ruminants, miel) ont été retenues au total, à raison de 3 filières par région d'intervention. Ceci n'empêche que d'autres filières, dont le sorgho et le mil permettant de renforcer les systèmes de production des EAF puissent être soutenues à travers des projets professionnels soumis par les Organisations de Producteurs au FDA.

Tableau 1: Liste indicative des principaux investissements structurants et les investissements par la demande qui seront financés via FDAR

Composantes et sous-composantes concernées	Investissements structurants mis en œuvre directement par l'UCP	Investissements à la demande via FDAR	Plafond de subvention du FDA ⁴² (taux de subvention du FDA)
Composante 1 : Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes de production agricole et d'élevage			
1.1. Mobilisation efficiente de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagements hydro-agricoles et pastoraux - Renforcement des capacités des gestionnaires des investissements 	<ul style="list-style-type: none"> - micro-aménagements et développement de la micro-irrigation goutte à goutte 	<ul style="list-style-type: none"> - 32 millions MGA (90%)
1.2. Accès de proximité à des réseaux d'intrants agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la recherche, à la multiplication et à la diffusion à grande échelle de semences et matériel végétal de qualités et résilients au CC. - Recherche-actions avec les centres de formation et recherche nationaux, - 	<ul style="list-style-type: none"> - Stockage et sécurisation des stocks de semences - Distributeurs/ boutiques d'intrants, productions de petits matériels agricoles. - Formation et installation des jeunes (agriculteurs, artisans) à devenir fournisseurs de biens et services à la production. - 	<ul style="list-style-type: none"> - Projets professionnels (plan d'affaires) avec un plafond 300 million MGA / an (95%)
1.3. Appui-conseil agricole de proximité et éducation nutritionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités des producteurs à travers les CEP. - Renforcement des capacités, alphabétisation et autonomisation des femmes et des jeunes - Education nutritionnelle des femmes et des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui- conseil de proximité en lien avec les CGEAF, Chambre d'agriculture et CSA. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités CSA pas de plafond (100%)
Composante 2 : Développement des filières inclusives			
2.1. Renforcement de l'organisation des producteurs pour l'accès aux marchés et développement des partenariats OP/OM	<ul style="list-style-type: none"> - Appui au diagnostic institutionnel participatif pour identifier les besoins en renforcement des OP. - Renforcement des capacités des OP - 	<ul style="list-style-type: none"> - Financement des projets professionnels des OP - Mise en place et renforcement des partenariats OP/OM. - Mise en place des plateformes filières 	<ul style="list-style-type: none"> - Projets professionnels avec un plafond 300 millions MGA / an (95%)
2.2. Accès au financement	<ul style="list-style-type: none"> - Développement et mise à l'échelle de produits et services financiers adaptés aux EAF1, EAF2 et EAF3. - GVEC et MCV 		
2.3. Développement des infrastructures post-récoltes et d'accès aux marchés	<ul style="list-style-type: none"> - Construction/réhabilitation d'infrastructures post-récoltes dont les coûts dépassent le plafond FDA - Réhabilitation des infrastructures de désenclavement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction/réhabilitation d'infrastructure post-récoltes et acquisition d'équipements de traitement et de transformation. - Accompagnement des OPB sur les activités post-récoltes et la gestion des infrastructures et des équipements. 	<ul style="list-style-type: none"> - Plafond de 20 millions MGA pour les magasins de stockage (90%), unités de transformation (75%), traitement, couloirs de vaccination (75%)

1 USD = 3 200 MGA mars 2017

⁴² Le Code de Financement du Fonds de Développement agricole approuvé en mai 2017 contient une liste exhaustive des domaines ou services qui font l'objet de financement du FDA.

123. Filières de concentration des appuis de DEFIS. La filière permet de regrouper des exploitants autour d'intérêts communs et de focaliser l'offre de services afin de répondre à une forte demande du marché (local, régional, national, ou à l'exportation). Le choix des filières qui guideront les activités structurantes du Programme, suit une approche régionale et leur capacité à toucher un grand nombre d'EAF et contribuer à la transformation de l'agriculture. Les critères retenus sont les suivants: (i) priorité au niveau régional (SRAT et des documents cadres de développement régional); (ii) contribution à la sécurité alimentaire; (iii) potentiel de croissance (productivité et superficies); (iv) potentiel d'accroissement de marché; (v) importance pour exploitation familiale pauvre; et (vi) potentiel d'inclusion de femmes et de jeunes (production, transformation et services). Sur cette base, les filières retenues sont au nombre de 8 et répartis⁴³ dans les régions comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Ceci n'empêche que d'autres filières (dont sorgho et mil dans les régions sud) permettant de renforcer les systèmes de production des EAF puissent être soutenues à travers par exemple des projets professionnels présentés par les OP au FDAR ou la promotion. Dans son appui au développement des filières de concentration, DEFIS prendra en compte les enjeux environnementaux et climatiques spécifiques à chacune des huit filières, en s'appuyant notamment sur les études en cours par PROSPERER avec l'utilisation de l'outil Tropic Farm Tool (filières café, miel, maïs).

Tableau 2: Liste des filières de concentration des actions structurantes de DEFIS par région d'intervention

Région	Filières		
Amoron'i Mania	Riz	Maïs	Miel
Androy	Manioc	Arachide	Petits ruminants
Anosy	Riz	Maïs	Petits ruminants
Atsimo Andrefana	Riz	Arachide	Petits ruminants
Atsimo Atsinanana	Riz	Café	Miel
Haute Matsiatra	Riz	Maïs	Miel
Ihorombe	Riz	Maïs	Oignon
Vatovavy Fitovinany	Riz	Café	Miel

124. Pôle de développement⁴⁴. Une concentration des investissements dans des « pôles de développement » montre toute sa pertinence dans de vastes zones d'intervention à faible densité de population et souvent enclavée, en évitant un effet de saupoudrage et de déconnection entre les activités. Pour un impact maximum sur les indicateurs de développement du secteur agricole, 80% des investissements de DEFIS seront réalisés dans les filières de concentration et dans les pôles de développement. La concentration d'activités structurantes au sein de pôles de développement vise à déclencher des dynamiques socio-économiques au niveau des communautés, particulièrement dans le cas de zones reculées. Le fait d'augmenter la capacité de production d'une zone entraîne un attrait économique accru pour cette zone et le développement concomitant d'activités, de services et d'échanges divers qui profitent à l'ensemble de la communauté. C'est sur cette base que peuvent être créés de liens forts entre les groupes de producteurs et des opérateurs de marché professionnels pour la commercialisation des produits agricoles mais également le développement d'un ensemble de services d'appui à la production, indispensables à la transformation de l'agriculture. Des critères ont été retenus pour la sélection des pôles de développement (voir appendice 2). Le déploiement du Programme sur les pôles identifiés dépendra ainsi de la réalisation des grands investissements routiers par le gouvernement (RN13, RN12A, RN 10, RN9, etc.).

⁴³ Dans certaines régions, l'option d'une 4^e filière sera considérée lors de la mission de conception finale. Il s'agit notamment de la filière maïs à Atsimo Andrefana, manioc à Haute Matsiatra, oignon à Ihorombe, et manioc dans toutes les régions de l'extrême sud.

⁴⁴ Un pôle de développement est un espace territorial au sein duquel sont concentrés les investissements en termes de mise en valeur productive, d'accès aux technologies et techniques améliorées, d'accès aux marchés, de renforcement des institutions locales et régionales et de leur gouvernance et de renforcement des capacités des ressources humaines

125. **Approche de gestion intégrée du sous bassin-versant.** Afin d'intégrer la problématique de l'érosion à l'échelle des sites aménagés, DEFIS proposera de développer ses activités autour des ouvrages hydro-agricoles selon une approche «sous bassin-versant», alignée sur l'approche BVPI, et permettant la concertation des usagers du sous bassin pour une gestion durable de la ressource⁴⁵.
126. **Autres principes directeurs.** Le montage institutionnel du DEFIS s'inscrit également dans les principes généraux suivants: (i) Coordination et recherche de complémentarité avec les projets/bailleurs intervenants dans le Sud; (ii) Appui à la politique du Gouvernement en matière de décentralisation et de promotion du secteur privé; (iii) Participation des acteurs régionaux et locaux dans la planification et la mise en œuvre des actions de développement; (iv) Besoin de flexibilité et de souplesse administrative pour une exécution efficiente et efficace des activités.
127. **Phasage.** L'exécution de DEFIS qui aura une durée de 10 (dix) ans sera marquée par 3 revues interphases durant les années 2020, 2023 et 2025 et une revue à mi-parcours conduite au cours de la 5^e année. Ces différentes revues doivent permettre de vérifier l'état d'avancement du Programme par rapport à ses objectifs et garder une souplesse pour ajuster si nécessaire les approches et les méthodologies d'intervention afin de pouvoir atteindre dans les temps les résultats escomptés. Elles permettront ainsi de déclencher l'extension des investissements de DEFIS vers de nouveaux pôles de développement sur la base de résultats atteints et des financements disponibles.
128. La conclusion positive de la revue interphase en année 3 sera déterminante en vue de la mobilisation de cofinancier ou d'une e seconde allocation du FIDA (environ 64 millions USD). Les indicateurs de résultat qui seront pris en compte pour apprécier la requête du second financement du FIDA sont notamment: (i) un taux de décaissement de 50% de l'allocation du cycle SAFR 2016-2018; (ii) les services et investissements de DEFIS bénéficient au moins à 50 000 EAF; (iii) la finalisation de la réforme relative au statut de la Chambre d'agriculture et des CSA; (iv); l'élaboration d'au moins une mesure juridico-administrative visant à mettre en place des mécanismes de financement pérenne du FDA; (v) le démarrage des travaux de réhabilitation d'au moins une route nationale du sud.
129. Une approche différenciée sera adoptée dans le phasage des investissements de DEFIS. Durant les premiers 24 mois de mise en œuvre, le Programme démarrera dans un ou deux pôles de développement (pôles de démarrage) des régions Androy, Anosy, Ihorombe, Haute Matsiatra, Amoron'i Mania et Vatovavy-Fitovinany avec des investissements structurants.

Tableau 3. Pôles de développement à privilégier au démarrage de DEFIS

Région	Pôle	Districts concernés	Filières de concentration
Androy	Bekily-Ampamata-Andalatanosy	Bekily Ambovombe	Manioc, Arachide
	Axe Ambovombe-Andalatanosy	Ambovombe	Manioc, Petits ruminants
Anosy	Haut Mandrare	Amboasary	Riz, Maïs, Petits ruminants
	Manambaro (Nosy Be)	Tolagnaro	Riz, Maïs
Amoron'i Mania	Centre-est	Ambositra, Fandriana	Riz, Maïs
	Ambositra	Ambositra	Miel, <i>plus une autre filière à définir</i>
Haute Matsiatra	Ambalavao Ouest	Ambalavao	Riz, Maïs
	Ambalavao Est	Ambalavao	Miel plus une <i>autre filière à définir</i>
Ihorombe	Ihosy	Ihosy Iakora	Riz, Maïs, Oignon
Vatovavy Fitovinany	Manakara et communes environnantes	Manakara	Café, Miel, Riz

⁴⁵ (i) L'approche comportera: (i) un processus d'animation/concertation de l'ensemble des usagers en marge des études liées aux aménagements/réhabilitations (le cas échéant – lorsqu'aucune réhabilitation n'est nécessaire, une enveloppe sera réservée pour le processus d'animation); (ii) la formation des usagers aux techniques de lutte anti-érosive/agro-écologie au niveau des champs-écoles (avec une enveloppe réservée pour la mise en œuvre de ces techniques sur les tanety/terrasses en amont des sites de riziculture irriguée); (iii) la recherche de synergies avec les projets présents dans la zone pour garantir le reboisement des sites en amont; (iv) l'inscription des actions prioritaires pour limiter l'érosion dans les SAC/SRAT, et le suivi de ces actions par les AUE.

130. Des investissements déclenchés par la demande des producteurs vont également démarrer dans les mêmes régions ainsi que dans la région Atsimo Atsinanana en synergie avec les interventions appuyées par l'Union Européenne. Par contre les interventions du DEFIS dans la région Atsimo Andrefana démarreront dès que le cofinancement de la BAD sera mobilisé.
131. Dans chaque pôle, le programme interviendra initialement à travers des activités de consolidation ou extension des infrastructures et des investissements de production, la mise en place des instruments d'appui à la production (semences de qualité, renforcement de capacités) pour pouvoir garantir une production stable quel que soit les fluctuations climatiques. Les bases productives une fois renforcées, l'accent pourra être mis sur les activités d'appui à la transformation et commercialisation des produits agricoles. Ce phasage entre la consolidation des activités de production et les activités de valorisation des produits porté par la demande de producteurs au FDAR, se fera de manière progressive suivant la maturité des institutions rurales, des opportunités de marché et les capacités des institutions publiques, privées et ONG impliquées dans les services d'appui-conseil aux producteurs. Selon les pôles de développement ou le niveau d'organisation préalable d'une filière, le temps nécessaire pour l'appropriation par les bénéficiaires de tous les instruments sera plus ou moins long. L'accompagnement par le Programme se fera donc de manière souple et dégressive.
132. L'intervention dans les régions sera progressive. Durant la mise en œuvre des activités dans les pôles de démarrage, des études seront conduites pour cibler d'autres pôles et en préparer le démarrage. Le nombre de pôles par région dépendra entre autres du potentiel et des conditions agro écologiques, ainsi que de la concentration de la population résidente. Dans chaque région pourront être appuyé entre 3 et 6 pôles de développement. Ci-dessous une possible phasage de mise en œuvre des actions dans les pôles.

Tableau 4. Phasage indicatif des activités dans les pôles de développement

Région	Pôles de développement		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
	nombre EAF	nombre pôles											
Amaron' i Mania	30 420	4											
Androy	32 240	4											
Anosy	21 840	3											
Atsimo Andrefana	49 400	5											
Atsimo Atsinanana	29 640	4											
Haute Matsiatra	34 840	5											
Ihorombe	9 620	2											

Vatovavy Fitovinany	52 000	5												
Totaux	260 000	37												

	Réhabilitation ou aménagement périmètre irrigué
	Mise en place initiatives diverses (pistes, appui-conseil, accès aux intrants agricoles, etc.
	Accompagnement des institutions locales mises en place (AUE, OP, couples OP/OM etc.)

133. **Préparation du démarrage.** Pour accélérer la mise en œuvre de DEFIS, des actions ont été conduites au préalable, notamment les études concernant les filières de concentration (maïs, miel, arachide, café, oignon). Elles ont été réalisées avec l'appui technique et financier des projets d'investissements en cours PROSPERER et AROPA. Les études sur les investissements et les aménagements hydro-agricoles seront également réalisés préalablement au démarrage officiel de DEFIS.

B. CADRE ORGANISATIONNEL

134. Le montage institutionnel de DEFIS s'appuie sur les acquis du projet AROPA mais également des projets PROSPERER et AD2M, qui mettent un accent fort sur l'insertion des EAF et des microentreprises rurales dans des filières agricoles et rurales porteuses. Le cadre organisationnel présenté brièvement ci-dessous est exposé en détail en appendice 5.
135. **Emprunteur et tutelle.** Le MFB sera le représentant de l'Emprunteur et le MPAE le maître d'ouvrage du DEFIS (tutelle technique). Le MPAE devra à ce titre: (i) superviser le travail de l'UCP; (ii) faciliter la coordination et l'harmonisation des approches de mise en œuvre avec celles des autres projets/programmes du MPAE; (iii) veiller à l'organisation régulière des réunions du CNP; ou encore (iv) participer aux missions de suivi menées sur le terrain par l'UCP ou aux missions de supervision du FIDA.
136. **Pilotage.** Le pilotage au niveau national sera assuré par un Comité national de pilotage (CNP) qui sera celui d'AROPA élargi pour représenter les 3 régions non couvertes par AROPA, Le CNP sera présidé par le Secrétaire Général du Ministère en charge de l'Agriculture et comprendra les membres suivants: i) le Coordonnateur général des projets du Ministère en charge de l'Agriculture; ii) le représentant du Ministère en charge des Finances; iii) le représentant du Ministère en charge de l'Aménagement du territoire; iv) le représentant du Ministère en charge de l'Environnement; v) le représentant du Ministère des Travaux Publics; vi) le représentant du Ministère en charge de la pêche, vii) quatre représentants de la Chambre d'Agriculture et viii) deux représentants de la Fédération des Chambres de commerce et d'industrie. Le secrétariat sera assuré par le Coordonnateur de l'UCP.
137. Le CNP aura pour principaux rôles: (i) de valider les programmes de travail et budget annuels (PTBA) du DEFIS; et (ii) d'évaluer le niveau d'avancement des activités et des résultats du Programme et leur alignement sur les stratégies du secteur rural. Le CNP se réunira au minimum deux fois par an pour valider le PTBA et faire le point sur l'état d'avancement de sa mise en œuvre, et si besoin, notifier à l'UCP les mesures correctives et améliorations à entreprendre.
138. Le pilotage au niveau régional sera assuré à l'instar du projet AROPA, par des Comités régionaux d'orientation et de suivi (CROS). Le CROS sera composé du Chef de Région, de la Direction du Développement Rural, des représentants de la Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Élevage (DRAE), de la Direction Régionale de la Pêche et des Ressources Halieutiques (DRPRH), et de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Écologie et des Forêts (DREEF), les représentants du Comité régional d'orientation et d'allocation (CROA), de la Chambre d'agriculture régionale (CAR) et des OPR. Le Coordonnateur inter-régional (ou Coordonnateur régional selon la région) du Programme assurera le secrétariat du CROS. Les CROS auront les mêmes fonctions que les CNP, mais limité à l'échelon régional.

139. **Coordination et gestion du Programme.** Le Programme sera directement administré par une Unité de coordination de programme (UCP), disposant de l'autonomie administrative et financière. L'UCP sera responsable de la mise en œuvre des activités du DEFIS, conformément aux dispositions de l'Accord de financement, des manuels du Programme (procédures et SE) et des PTBA établis chaque année.
140. L'UCP comprendra au niveau national le personnel⁴⁶ suivant: (i) un Coordonnateur national du Programme, chargé de la coordination et gestion générales du Programme; (ii) un Responsable technique, chargé de la coordination technique des activités du Programme; (iii) un Responsable administratif et financier (RAF); (iv) un Responsable du suivi-évaluation (RSE); (v) un chargé des infrastructures; (vi) un chargé de cellule logistique et administration, (vi) un assistant de direction; (vii) un comptable; (viii) trois assistants respectivement pour le suivi-évaluation, la comptabilité et la passation de marchés; (ix) du personnel d'appui (chauffeurs, femme de ménage).
141. **Coordinations régionales ou interrégionales** Pour planifier et superviser les activités au niveau des régions, DEFIS s'appuiera sur quatre coordinations régionales ou interrégionales qui seront localisées à:
- Fianarantsoa, pour les régions Ihorombe, Haute Matsiatra, Amoron'i Mania
 - Manakara pour les régions Vatovavy-Fitovinany et Atsimo Atsinanana
 - Taolagnaro (Fort Dauphin), pour les régions Androy, Anosy.
 - Toliara (Tuléar), pour la région Atsimo Andrefana à partir de la mobilisation des ressources de la BAD
142. Les coordinations régionales ou interrégionales comprendront: (i) un Coordinateur régional; (ii) un Chargé administratif et financier; (iii) un Chargé du suivi-évaluation; (iv) un Responsable pour les infrastructures; (v) un Responsable pour la production agricole; (vi) un Responsable pour des filières; (vi) un secrétaire; et (vii) du personnel d'appui (chauffeurs, femme de ménage, gardien). Sur base des leçons apprises des Programmes/projets financés par le FIDA à Madagascar et pour mieux bâtir sur les acquis de ces Programme/projets, la sélection des cadres du Programme DEFIS prendra les années d'expérience avérée dans la mise en œuvre des programmes d'investissements financés par les institutions financières internationales. Les modalités de sélection du Coordinateur du Programme, des 4 coordinateurs inter-régionaux et des cadres du Programme devront tenir compte des expériences dans la gestion et la mise en œuvre de projet d'envergure, des connaissances des procédures des institutions internationales, des capacités en gestion axée sur les résultats dans un environnement pluridisciplinaire et multi-bailleurs. Par ailleurs, il serait préconisé de procéder au recrutement des principaux cadres du programme avant l'entrée en vigueur du Programme. Les termes de référence de tout le personnel clé seront arrêtés d'un commun accord avec le FIDA.
143. **Contractualisation.** L'ensemble du personnel sera engagé sur la base de contrats annuels reconductibles après évaluation de performance. Les modalités de cette évaluation annuelle de performance seront décrites dans le manuel de procédures administratives, financières et comptables. Le personnel permanent du Programme sera soumis au régime de protection sociale (maladie, vieillesse et accident) selon la réglementation nationale en vigueur.
144. L'organigramme de DEFIS, une ébauche des termes de référence de chaque poste de l'UCP sont présentés en appendice 5 (annexe 1 et 2).

C. PLANIFICATION, SUIVI-EVALUATION, APPRENTISSAGE ET GESTION DES SAVOIRS

Planification

145. Vu la diversité et la spécificité de chacune des zones d'intervention du DEFIS, ainsi que la multiplicité des acteurs, une plus forte décentralisation est encouragée dans la planification, organisation, mise en œuvre et suivi-évaluation des activités et investissements. Ainsi, en synergie avec les politiques et instruments de développement national et régional, la planification

⁴⁶ Ces postes seront accessibles, sans distinction de genre, à des femmes ou à des hommes.

des investissements de DEFIS sera participative et concertée au niveau régional, suivi d'une consolidation au niveau national.

146. Les équipes des antennes interrégionales du Programme DEFIS piloteront au niveau de leurs régions d'intervention respectives la mise en œuvre des activités du programme. La planification des activités du programme sera assurée par chaque antenne inter-régionale suivant une approche participative ascendante, en intégrant les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre de DEFIS, en particulier les FDAR et CAR, au moment de l'élaboration des PTBA.
147. La planification se fera dans le respect des normes et des délais requis par le MPAE et le FIDA. L'UCP assurera le bon déroulement du processus d'élaboration des plans de travail et budgets annuels (PTBA), en partant des consultations locales et régionales jusqu'à la validation finale. Le processus de planification partira d'un cadrage global, avec une dimension stratégique vis-à-vis des objectifs, de la démarche et de la logique d'intervention applicable à l'ensemble du Programme.
148. Pour ce faire, l'UCP instaurera, dans un premier temps, un cadre de planification commun pour la cohérence des actions et une bonne visibilité de l'équipe sur les objectifs, les résultats ainsi que l'évolution souhaitée du Programme: cadrage pluriannuel, orientations et stratégies opérationnelles, phasage, priorisation et affectation des ressources, etc. Le processus continuera ensuite d'une manière opérationnelle au niveau de chacune des régions d'intervention et en concertation avec les acteurs locaux.
149. L'UCP sera également responsable de l'organisation et du secrétariat des réunions des Comités régionaux d'orientation et de suivi (CROS) et du Comité national de pilotage (CNP). Le PTBA sera validé par le CNP et le MPAE, puis transmis pour approbation au FIDA avant d'entamer une mise en œuvre effective. A la fin de chaque année, l'UCP produira le rapport annuel du Programme dont l'analyse déterminera et orientera la conception du PTBA de l'année suivante.
150. Le PTBA doit comporter: (i) une présentation résumée du Programme; (ii) une description détaillée des activités du Programme pour l'année planifiée; (iii) les indicateurs de suivi des activités pour l'année et les indicateurs jalons; (iv) l'origine et l'utilisation des fonds; et (v) un plan de passation des marchés (PPM) pour l'année planifiée qui doit comprendre les méthodes proposées pour la passation des marchés selon la réglementation nationale et celles qui figurent dans l'Accord de financement et les procédures d'examen applicables du FIDA.
151. **Rapport entre FDAR et Antennes inter-régionales de DEFIS.** Le rapport entre les équipes inter-régionales de DEFIS et les FDAR sera de type fonctionnel, et régi par un système de concertation permanente et un mécanisme de suivi qui seront définis dans la convention de partenariat liant le FDA et le programme. Le Directeur régional du FDAR participera aux réunions périodiques de la Coordination inter-régional de DEFIS, tandis que le Coordonnateur inter-régional de DEFIS participera aux réunions des comités régionaux d'orientation et d'allocation (CROA) des FDAR. Il en sera de même au niveau central, où les réunions périodiques de coordination de DEFIS verront la participation d'un représentant de la direction générale du FDA. A l'invitation du conseil d'administration du FDA, le Coordonnateur national de DEFIS pourrait assister comme observateur aux sessions du CA.

Suivi-évaluation

152. Le système de suivi-évaluation (SSE) du Programme sera un outil de pilotage essentiel, aussi bien sur le plan stratégique qu'opérationnel. Le SSE sera axé sur les résultats, il répondra à la fois aux exigences du MPAE et du système de gestion des résultats fondé sur l'impact (SYGRI) du FIDA. Ainsi, le dispositif de SE du DEFIS adoptera résolument un processus qui engage l'ensemble des parties prenantes pour: établir une compréhension approfondie et partagée des objectifs et des stratégies, et des besoins en informations appropriés, organiser des réflexions critiques communes pour ajuster les stratégies d'intervention, utiliser les données de suivi comme outils d'aide de gestion et de décision.
153. Au démarrage, le Programme se dotera d'un manuel de suivi-évaluation et d'une proposition de structure pour le système de gestion de l'information du Programme. Un plan de suivi-évaluation sera développé pour améliorer la coordination et la conduite des activités de suivi et d'évaluation. Il fournira les éléments opérationnels sur les dispositifs et processus visant le suivi de la

performance du Programme et à l'établissement de rapports, incluant un calendrier de SE et une matrice définissant les responsabilités

154. Le dispositif SE comportera notamment: (i) un suivi en interne systématique et permanent de la mise en œuvre des activités prévues et de l'atteinte des différents niveaux de résultats annuellement; (ii) des évaluations internes périodiques; (iii) des missions de supervision et de suivi conjointe du MPAE et du FIDA; (iv) des évaluations thématiques ponctuelles suivant les besoins identifiés; et (v) des évaluations externes périodiques incluant les études de référence menées au début du Programme, les revues interphases (RI) ou à mi-parcours (RMP), les études d'impacts en fin de Programme.
155. Les FDA/FDAR constituent un des partenaires stratégiques du Programme sur de nombreux aspects. Le dispositif S&E de DEFIS sera nécessairement intimement lié à celui en cours de mise en place au sein de ces institutions. Le FDA renforcera, avec l'appui de DEFIS, son dispositif de suivi-évaluation, notamment en intégrant un dispositif de suivi technique des activités/projets financés. Au-delà du programme DEFIS, le renforcement du système de S&E constitue un appui technique et institutionnel important, en ligne avec la nouvelle stratégie d'intervention et la prochaine stratégie globale de développement du FDA.
156. Compte tenu de l'envergure et la variété des activités à suivre, une grande partie des informations de mises en œuvre sera collectée et traitée de manière à s'intégrer directement à un système de gestion de données informatisé spécialement conçu pour faciliter le contrôle, la vérification, la consolidation par la cellule SE. Le Programme disposera d'une base de données (BdD) multicritères avancée sur les bénéficiaires du Programme fournira de précieuses informations, indispensables à la bonne gestion du Programme. La BdD du Programme s'inspirera du système mis en place au sein de PROSPERER, qui permet non seulement le recensement des bénéficiaires du Programme (caractéristiques, localisation géoréférencée, systèmes de production, recensements de besoins et appuis, revenus agricoles, etc.), mais aussi et surtout l'évaluation en temps réel de l'efficacité/efficience des activités du Programme et l'impact en termes de sortie de la pauvreté.
157. Les outils SIG appuieront la planification et feront partie intégrante du SSE. La représentation spatiale des données, leur interprétation appuieront les réflexions et orientations stratégiques autour des pôles en offrant une meilleure compréhension de la relation entre les différents éléments (climat, environnement, ressources naturelles, systèmes de production, utilisation des terres, dégradation des terres, foncier, etc.) et les investissements apportés par le Programme

Apprentissage et gestion des savoirs

158. DEFIS adopte, dans sa conception même, une démarche de mise à l'échelle des acquis et réussites des projets antérieurs ou en cours appuyés par le FIDA. La stratégie de gestion de savoirs du Programme sera en cohérence avec la démarche globale adoptée au niveau du pays et promue par la CAPFIDA. Elle est construite autour de trois idées clés: des savoirs adaptés, au bon endroit et au moment adéquat. La mise en œuvre et le développement des activités de gestion des savoirs au sein du Programme seront appuyés et étroitement suivis par la CAPFIDA qui assurera à son tour le relais pour l'intégration des informations et connaissances tirées dans son système de gestion des savoirs, afin de profiter à l'ensemble du Programme-pays et favoriser une diffusion à plus large échelle.
159. Concernant les thématiques, les savoirs à valoriser porteront en priorité sur les thématiques clés du Programme : gestion de l'eau et irrigation, intensification agricole et systèmes de production résilients, intégration des petits producteurs dans les filières porteuses, structuration et organisation des producteurs, accès aux marchés, partenariat OP-OM, pôles de développement, finance rurale inclusive, adaptation au changement climatique, etc. Cela se fera notamment à travers la capitalisation et la systématisation des expériences et les échanges avec d'autres acteurs du développement rural, particulièrement les projets financés par le FIDA et ceux d'autres PTF. L'ensemble de ces initiatives se fera dans une optique d'apprentissage continu et d'amélioration de la performance, le Programme bénéficiera des savoirs générés sur les thématiques similaires menées par d'autres projets ou acteurs du développement dans le pays.

160. Le Programme s'appuiera sur des méthodes et outils de gestion des savoirs déjà éprouvés; groupes d'échanges et communautés de pratique, visites d'échanges et Learning route, contribution aux réseaux thématiques, bibliothèque électronique.

D. GESTION FINANCIERE, PASSATION DES MARCHES ET GOUVERNANCE

Gestion financière et passation des marchés

161. Le détail des modalités de gestion financière est exposé dans l'appendice 7, qui contient également une analyse détaillée du risque en matière de gestion financière (annexe 1) et un schéma des flux financiers (annexe 2).
162. **Modalités de gestion financière.** Les ressources allouées au programme DEFIS par le FIDA seront gérées selon les procédures du FIDA en matière de gestion administrative et financière des projets. Les procédures applicables seront détaillées dans la Lettre à l'emprunteur ainsi que dans le Manuel de procédures administratives, financières et comptables du Programme. L'UCP sera responsable et redevable envers le Gouvernement et le FIDA de l'utilisation des ressources du Programme, en conformité avec l'Accord de financement. La gestion administrative et financière du DEFIS sera assurée par le Service administratif et financier) de l'UCP, géré par le Responsable administratif et financier RAF.
163. Le suivi des engagements et des réalisations financières s'appuiera sur l'utilisation d'un logiciel de gestion comptable et financière répondant aux exigences du FIDA pour la saisie des opérations comptables, le suivi budgétaire, la production des demandes de retrait de fonds et la production des états financiers. L'UCP établira un rapportage financier mensuel ainsi que des situations financières et comptables trimestrielles⁴⁷, qu'elle transmettra régulièrement au Gouvernement et au FIDA. A la fin de chaque année fiscale, elle préparera les états financiers consolidés des opérations, ressources et dépenses relatives au Programme, et les transmettra au FIDA au plus tard le 28 février de l'année suivante (voir détails des procédures en appendice 7).
164. **Comptes du Programme.** Dans le respect des Conditions générales révisées applicables au financement du FIDA, des comptes désignés (CD) en USD seront ouverts au niveau de la Banky Foiben'i Madagasikara (BFM) pour chaque source de financement. Des comptes d'opérations en MGA seront ouverts dans une banque primaire pour chaque source de financement pour recevoir les transferts des CD. Un compte du Programme en MGA sera ouvert dans le Trésor Public, pour recevoir la contribution en numéraire du budget de l'État. L'ouverture de ces comptes constituera une condition préalable aux décaissements du financement. Ces comptes seront mouvementés selon les règles en vigueur à Madagascar. Des comptes d'opérations en MGA seront également ouverts au niveau des coordinations régionales pour y assurer la trésorerie d'exploitation. La dotation initiale (dépôt initial) des CD couvrira approximativement les 6 premiers mois de dépenses du DEFIS. Ces montants seront spécifiés dans la Lettre à l'emprunteur. Les CD seront réapprovisionnés après la soumission au FIDA de demandes de retrait de fonds (DRF) préparées par l'UCP et signées par le(s) représentant(s) autorisé(s) de l'Emprunteur (principe de double signature).
165. **Participation du Gouvernement et compte de contrepartie.** Le Gouvernement participera au financement du DEFIS: (i) en exonérant de toutes taxes les acquisitions de biens et services ainsi que les contrats de travaux et de prestations intellectuelles; (ii) en versant une contribution sur les ressources propres internes (RPI); et (iii) en mettant à la disposition du Programme des locaux, et en couvrant les charges locatives correspondantes.
166. **Audit externe.** Un audit externe des comptes du Programme, répondant aux normes internationales, sera réalisé chaque année par un cabinet externe, sélectionné sur avis à manifestation d'intérêt et sur la base d'une liste restreinte préalablement validée par le FIDA. Les rapports d'audit seront transmis au FIDA au plus tard six mois suivant la clôture de l'exercice fiscal. Le défaut de soumission du rapport d'audit annuel dans ce délai constituera une clause de suspension des décaissements. Le rapport des auditeurs externes inclura une opinion sur le

⁴⁷ Les rapports trimestriels devront être soumis dans les 30 jours suivant la fin de chaque trimestre.

niveau de la contribution du Gouvernement et de la contribution des différents intervenants dans le Programme (contribution financière ou en nature).

167. **Passation des marchés.** La commande et la fourniture de travaux, biens et services devront être conformes aux directives du FIDA en matière de passation des marchés et aux dispositions du Manuel de procédures administratives et financières du Programme. Chaque année, un plan de passation des marchés (PPM) détaillé de 12 mois sera élaboré sur la base du PTBA et soumis à l'approbation du CNP et à l'avis de non objection du FIDA avant sa mise en œuvre. Il indiquera pour chaque marché, le coût estimatif, la méthode de passation et la nécessité d'une revue préalable par le FIDA, selon les seuils applicables. Une analyse du dispositif institutionnel de passation des marchés est présentée en appendice 8, ainsi qu'une ébauche du plan de passation des marchés pour les 18 premiers mois de mise en œuvre du Programme.

Gouvernance

168. Selon l'indice de perception de la corruption, établi par l'ONG *Transparency International*, Madagascar se place au 145^e rang sur 176 pays évalués en 2016, avec un score de 26 sur 100. Cet indice s'est nettement détérioré ces dernières années, ainsi en 2012 le pays se classait 118^e sur 174, avec un score de 32 sur 100. L'augmentation de la criminalité et de l'insécurité en zone urbaine et rurale est très préoccupante. DEFIS va promouvoir la bonne gouvernance au niveau de sa mise en œuvre, notamment par: (i) la mise en place de procédures de sélection de prestataires basés sur la transparence et l'appel à concurrence; (ii) la participation des bénéficiaires à l'ouverture et l'adjudication des offres au niveau régional; et (iii) la formation des responsables d'OP sur les règles et outils de bonne gouvernance. Enfin, des ateliers de restitution et d'évaluation participative seront intégrés dans le système de planification et SE de sorte à garantir une transparence et un échange régulier avec les bénéficiaires sur la qualité et l'efficacité des interventions du Programme.

E. SUPERVISION

169. La supervision du Programme sera réalisée par le FIDA à travers la Division Afrique orientale et australe (ESA). La mission de supervision du FIDA qui se fera chaque année permettra entre autres: (i) d'examiner l'état d'avancement de l'exécution des différentes composantes du Programme; (ii) d'établir les situations du progrès accomplis en fonction des réalisations et produits prévus pour chacune des composantes du Programme par rapport aux prévisions du DCP; (iii) d'examiner la qualité du ciblage et l'égalité des sexes; (iv) d'analyser les différents aspects fiduciaires du Programme (allocation financière, engagement paiement et décaissement, conformité des dépenses par rapport au PTBA et au DCP, tenue de la comptabilité et des registres, réalisation des audits); (v) d'identifier les innovations et les mesures prises pour leur diffusion.

F. IDENTIFICATION ET ATTENUATION DES RISQUES

170. Les risques auxquels DEFIS devra faire face lors de sa mise en œuvre et les mesures d'atténuation qu'il conviendrait de prendre sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5: Récapitulatif des risques et mesures d'atténuation

Risques	Description	Mesures d'atténuation
<u>Risque institutionnel</u>	Risque modéré. Difficultés de collaboration entre l'UCP et les Directions techniques du MPAE	<ul style="list-style-type: none"> Recrutement de personnel qualifié pour les postes de responsabilités de l'UCP. Mise en place de conventions de partenariat axé sur les résultats, précisant clairement les moyens mis à disposition et les livrables en quantité et temps. Supervision conjointe, UCP/Directions techniques, des activités et réalisations du Programme. Evaluation annuelle des résultats atteints par les partenaires avant de décider de conclusion ou l'ajustement d'une nouvelle convention.
	Risque modéré. Non transparence dans la gestion du financement du Programme.	<ul style="list-style-type: none"> Personnes ressources qualifiées en passation des marchés au niveau de l'UCP. Participation des bénéficiaires à l'ouverture et l'adjudication des offres au niveau régional, via leur représentation dans la commission locale de passation des marchés.

Risques	Description	Mesures d'atténuation
		<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement sur les procédures administratives et financières par la CAPFID • Personnel-clé de l'UCP formés sur les procédures du FIDA au moment de l'atelier de démarrage du DEFIS. • Elaboration d'un manuel de procédures détaillé. • Mise en place d'un logiciel comptable et financier répondant aux exigences du FIDA. • Missions de supervision et de suivi régulières.
	<p>Risque modéré. Faible collaboration entre les OP (OPB, OPR, OPF) et les acteurs du Programme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion et ateliers d'information préalables avant de commencer les interventions. • Mécanismes de renforcement de la communication et de la confiance entre les différentes OP. • Accompagnement de proximité des OP
<u>Risque social</u>	<p>Risque faible. Tensions et conflits pour l'accès aux terres aménagées, notamment pour les EAF3.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostics fonciers préliminaires. • Participation des communautés à la planification et à la gestion des aménagements et des terres, cartographie participative. • Mise en place de comités de concertation et gestion : AUE. • Pleine implication des autorités traditionnelles et régionales dans la planification et le suivi de la mise en œuvre des investissements du Programme.
<u>Risque climatique</u>	<p>Risque moyen à élevé.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Passage de cyclones • Ensablement des ouvrages de rétention d'eau • Sécheresse prolongée dans les régions du sud affectant l'abreuvement des animaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructures construits en respectant les normes anticycloniques afin de limiter l'impact des cyclones. • Concevoir les périmètres selon les normes des infrastructures hydro-agricoles contre les crues et les inondations (NIHYCRI) et de renforcer les dispositifs de protection. • Construction de REEPS.
<u>Risque environnemental</u>	<p>Risque modéré. Réduction de la disponibilité en eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion des techniques économes en eau sur les parcelles irriguées. • Formation et accompagnement des AUE. • Diversification des sources de revenus des ménages.
	<p>Risque modéré. Erosion des parcelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités de gestion communautaires des aménagements dans une approche de gestion intégrée du territoire type BVPI. • Recherche de synergies avec d'autres projets pour garantir le reboisement en amont des parcelles. • Promotion des techniques antiérosives à la parcelle.
<u>Risque opérationnel</u>	<p>Risque modéré à moyen. Capacités limitées des prestataires de services publics et privés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Définition claire des TdR dans les conventions/accords avec les différents prestataires. • Sélection des prestataires sur la base de leurs capacités et compétences. • Signature de conventions/accords de partenariat/contrats axés sur les résultats et renouvelables selon la performance. • Suivi régulier de la cellule de SE de DEFIS et des unités de AEPArrégionales.
	<p>Risque modéré . Capacités limitées pour mettre en œuvre le programme</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Définition claire des TdR et publication à l'avance pour permettre aux ressources les plus qualifiées de postuler • recrutement compétitive sur le marché de travail • Mise en place de programme de renforcement continu de capacité • Gestion axée sur les résultats
<u>Risque technique</u>	<p>Risque modéré à moyen.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance d'eau dans le sud et éloignement de sites d'emprunt • Faiblesse des dossiers techniques des projets professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des coûts plus élevés pour les infrastructures dans des sites peu favorables. • Elaboration et utilisation de modèles techniques et dossiers d'appel d'offres. standards évitant ou réduisant au minimum la phase "études" pour des ouvrages et infrastructures simples. • Réalisation de formation théorique et pratique pour les acteurs privés en matière de conception/réalisation d'ouvrages hydrauliques, d'aménagements CES et d'organisation de chantier de travaux.

Risques	Description	Mesures d'atténuation
		<ul style="list-style-type: none"> • Instauration de frais d'entretien par les AUE et du Fonds de Remise en Etat et Entretien des réseaux hydroagricole (FRERHA)
	<p>Risque moyen. Faiblesse dans la maintenance des ouvrages hydrauliques de la part des bénéficiaires et de l'Etat.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption d'une démarche d'appropriation des ouvrages par les AUE bénéficiaires depuis la planification, le suivi et la participation aux travaux, jusqu'à la remise officielle des aménagements sur la base d'une convention de transfert définitif des ouvrages, fixant les responsabilités des différentes parties. • Formation des AUE en gestion, maintenance des systèmes d'irrigation. • Suivi par les Coordinations et les Directions techniques de la gestion des ouvrages après construction.
	<p>Risque modéré à moyen Retard dans la réhabilitation des Routes Nationales dans les régions d'intervention du projet (notamment la RN 13, RN10, RN12A)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Plaidoyer et dialogue politique en faveur des investissements routiers • Déploiement dans les pôles suivant l'achèvement des travaux de réhabilitation de routes nationales
<u>Risque financier</u>	<p>Risque faible.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible niveau de qualification et d'expérience du personnel administratif et financier. • Manque de maîtrise des procédures du FIDA. 	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement par voie compétitive avec participation du FIDA. • Contrats renouvelables sur base d'évaluations annuelles des performances satisfaisantes. • Renforcement continu des capacités du personnel administratif et financier et supervision par la CAPFIDA. • Elaboration d'un manuel de procédures détaillé.
	<p>Risque moyen à élevé. Réticence des IMF à financer des activités agricoles ou des EAF pauvres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de produits et services financiers adaptés aux EAF 3. • Abondement du Programme au fonds de garantie.

IV. COÛTS, FINANCEMENT, AVANTAGES ET DURABILITE DU PROGRAMME

A. COÛTS DU PROGRAMME

171. **Hypothèses principales.** Tous les coûts ont été imputés dans le COSTAB en USD avec un taux de change de 3 200 MGA pour 1USD. Les estimations de coûts unitaires sont basées sur les investigations de terrain de la mission de conception et sur la base de données des projets financés par le FIDA (AROPA, AD2M2, PROSPERER, FORMAPROD), d'un projet financé par la Banque Mondiale (PBVPI⁴⁸) à Madagascar et des partenaires des filières ciblées. Des imprévus physiques de 5% ont été appliqués aux travaux de génie civil afin de faire face à d'éventuelles erreurs d'estimation des quantités. Le taux d'inflation national est évalué à 6% et le taux international à 1,2% par an. Les imprévus financiers, confirmés avec les différents projets en cours financés par le FIDA, ont été calculés sur les coûts de base sur l'ensemble de la durée du Programme. Le taux de TVA est de 17% et les droits de douane varient selon la catégorie de dépense et seront financés par les contributions du GdM (voir détails dans l'appendice 9).

172. **Coût total du Programme.** Le coût total du programme y compris les imprévus s'établit à 250 millions de \$US\$US (951,9 milliards Ar) sur une période de dix (10) ans. Le coût de base s'élève à 234,5 millions de \$US (750,4 milliards Ar). Les imprévus ont été estimés à 15,5 millions \$US (201,5 milliards d'Ar) soit 7% du coût de base, dont 10,5 millions de \$US (185,5 milliard d'Ar) d'imprévus financiers et 5,0 millions de \$US (16,4 milliards d'Ar) d'imprévus physiques de \$US\$US. Le coût des investissements et coûts récurrents du projet s'élèvent respectivement à

⁴⁸ Projet de mise en valeur et protection des bassins versants et périmètres irrigués

221,6 millions de \$US (709,1 milliards d'Ar) soit 94% du coût de base et 12,9 millions de \$US (41,3 milliards d'Ar soit 6% du coût de base. Les taxes correspondent à 10,7% du coût total, soit un montant total de 26,7 millions de \$US.

Tableau 6 : Coûts du Programme par composante et sous-composante, en million MGA et '000 USD

	(Ar Million)			(US\$ '000)			Foreign Exchange	Base Costs
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total		
1. Mobilisation efficiente des eaux	191 913	26 122	218 035	59 973	8 163	68 136	12	29
2. Accès de proximité à des réseaux d'intrants agricoles	52 915	6 279	59 194	16 536	1 962	18 498	11	8
3. Appui-conseil agricole de proximité et éducation nutritionnelle	95 870	3 114	98 984	29 959	973	30 932	3	13
	340 699	35 514	376 213	106 468	11 098	117 567	9	50
1. Renforcement organisation producteurs pour accès aux marchés et développement des PPPP	64 955	1 152	66 107	20 299	360	20 659	2	9
2. Accès au financement	28 668	-	28 668	8 959	-	8 959	-	4
3. Développement infrastructures de stockage, de conditionnement et de mise en marché	112 725	45 124	157 849	35 227	14 101	49 328	29	21
	206 348	46 276	252 624	64 484	14 461	78 945	18	34
1. Appui institutionnel et engagement politique	54 619	16 706	71 325	17 068	5 221	22 289	23	10
2. Coordination du programme	38 140	4 597	42 737	11 919	1 437	13 355	11	6
3. Suivi & Evaluation du programme	7 040	456	7 496	2 200	142	2 343	6	1
	99 799	21 758	121 558	31 187	6 800	37 987	18	16
	646 846	103 549	750 395	202 139	32 359	234 498	14	100
Physical Contingencies	12 729	3 275	16 004	3 978	1 024	5 001	20	2
Price Contingencies	160 951	24 558	185 509	9 100	1 400	10 500	13	4
	820 526	131 382	951 908	215 217	34 782	250 000	14	107

173. Des tableaux détaillés par catégorie de dépenses sont en appendice 9.

B. FINANCEMENT DU PROGRAMME

174. Le budget mobilisable pour DEFIS est estimé à environ 250 millions USD (voir détails dans le tableau ci-dessous) provenant des sources de financement diverses. Le **FIDA** apportera 53 millions de \$US (50% prêt et 50% don) adossés au cycle d'allocation PBAS 2016 – 2018. L'**OFID** contribuera au financement du DEFIS pour un montant de 20 millions de \$US sous forme prêt. La **BAD** apportera 50 millions de \$US sous forme de prêt. La contribution du **Fonds Climat** est estimée à 15 millions de \$US. la contribution du Gouvernement estimée à 33,7 millions USD dont 26,7 millions de \$US de droits et taxes appliqués aux biens et services que le programme achètera et 7,0 millions de \$US qui proviendront de son programme d'investissement public. L'apport des **bénéficiaires** sera d'environ 14,3 millions de \$US. Ce montant correspond à environ 10% de leur participation (en nature) aux travaux de développement d'infrastructures d'irrigation et de mise en marché et à 30% du coût des équipements et matériel de traitement post-récolte et transformation de produits. L'écart de financement de 64 million US \$ pourrait être comblé par des cycles d'allocation PBAS ultérieurs (selon les modalités de financement à déterminer et sous réserve de disponibilité des fonds et des procédures internes) ou par un cofinancement identifié lors de la mise en œuvre. La contribution du secteur privé notamment dans le cadre des partenariats OP-OM n'est pas pris en compte dans le coût du programme mais il fera l'objet d'un suivi par le Gouvernement et l'équipe de DEFIS.

175. Le FIDA financera notamment t les activités de développement des systèmes de production résilients et performants (1.1) et le développement des infrastructures de stockage et de mise ne marché (2.3), l'accès des EAF aux intrants, aux conseils agricoles, les activités d'appui à l'organisation et la structuration des acteurs de filières ciblées, les activités d'appui à la sécurité

alimentaire et nutritionnelle (1.2 et 1.3) et l'essentiel des coûts de la coordination, suivi - évaluation et gestion des savoirs (composante C). L'OFID participera au financement des travaux de développement des infrastructures d'irrigation et d'accès aux marchés (1.1 et 2.3). L'AfDB participera au financement des activités de développement des systèmes de production résilients et performants (1.1) et le développement des infrastructures de stockage et de mise ne marché (2.3), l'accès des EAF aux intrants, aux conseils agricoles, les activités d'appui à l'organisation et la structuration des acteurs de filières ciblées, les activités d'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle (1.2 et 1.3). Le Fonds Climat contribuera au financement des coûts des pistes de désenclavement (2.3), de la promotion du Sorgho (1.2), de travaux d'aménagement des bassins versants attenants périmètres aménagés (1.1) et au développement du système d'alerte précoce (3.1).

Tableau 7: Plan de financement du Programme par composante ('000 USD)

	(US\$ '000)																	
	IFAD Loan		IFAD Grant		IFAD Loan PBAS		OFID		AIDB		Climate Fund		Bénéficiaires		Gouvernement		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	
A. Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes de production agricole et d'élevage																		
1. Mobilisation efficiente des eaux	6 271	8,5	3 752	5,1	4 331	5,9	14 470	19,6	17 303	23,4	9 957	13,5	3 792	5,1	13 958	18,9	73 833	
2. Accès de proximité à des réseaux d'intrants agricoles	1 155	5,9	1 588	8,1	7 252	37,1	-	-	4 716	24,1	528	2,7	2 936	15,0	1 385	7,1	19 560	
3. Appui-conseil agricole de proximité et éducation nutritionnelle	5 244	16,1	5 240	16,1	11 570	35,5	-	-	7 039	21,6	-	-	778	2,4	2 764	8,5	32 635	
Subtotal Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes de production agricole et d'élevage	12 670	10,1	10 580	8,4	23 152	18,4	14 470	11,5	29 058	23,1	10 485	8,3	7 506	6,0	18 107	14,4	126 028	
B. Développement des filières inclusives																		
1. Renforcement organisation producteurs pour accès aux marchés et développement des PPPP	1 396	6,4	1 396	6,4	11 025	50,5	-	-	5 552	25,4	-	-	-	-	2 468	11,3	21 836	
2. Accès au financement	1 426	15,5	1 426	15,5	5 684	61,9	-	-	-	-	-	-	-	-	644	7,0	9 180	
3. Développement infrastructures de stockage, de conditionnement et de mise en marché	3 641	6,8	5 751	10,8	4 827	9,1	5 530	10,4	15 390	28,9	2 260	4,2	6 033	11,3	9 843	18,5	53 275	
Subtotal Développement des filières inclusives	6 462	7,7	8 572	10,2	21 536	25,5	5 530	6,6	20 942	24,8	2 260	2,7	6 033	7,2	12 955	15,4	84 290	
C. Appui institutionnel, engagement politique, coordination et gestion des ressources du Programme																		
1. Appui institutionnel et engagement politique	5 162	22,0	5 143	21,9	8 837	37,6	-	-	-	-	2 000	8,5	744	3,2	1 629	6,9	23 514	
2. Coordination du programme	1 838	13,4	1 838	13,4	8 988	65,7	-	-	-	-	212	1,5	-	-	813	5,9	13 688	
3. Suivi & Evaluation du programme	368	14,9	368	14,9	1 496	59,9	-	-	-	-	43	1,7	-	-	214	8,6	2 479	
Subtotal Appui institutionnel, engagement politique, coordination et gestion des ressources du Programme	7 367	18,6	7 348	18,5	19 312	48,7	-	-	-	-	2 255	5,7	744	1,9	2 656	6,7	38 681	
Total PROJECT COSTS	26 500	10,6	26 500	10,6	64 000	25,6	20 000	8,0	50 000	20,0	15 000	6,0	14 283	5,7	33 718	13,5	250 000	

C. RESUME DES AVANTAGES ET ANALYSE ECONOMIQUE

176. Le programme DEFIS vise à l'amélioration des conditions de vie et la réduction de la pauvreté de la population, et particulièrement des catégories les plus défavorisées (jeunes et femmes) dans la zone du programme. Pour cela, les interventions du Programme viseront à la fois l'amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes de production agricole et d'élevage, le développement des filières inclusives et des appuis institutionnels en matière de pilotage et de coordination sectorielle. Des actions spécifiques pour renforcer l'inclusion des jeunes et les femmes dans des activités génératrices de revenus (AGR) et dans les filières de concentration et les filières d'intérêt spécifique seront entreprises. Les populations cibles seront accompagnées par les différents services techniques de l'Etat, des différents partenaires et prestataires de service qui seront eux-mêmes renforcés en compétences et en moyens.

177. Les principaux bénéfices escomptés au niveau des exploitations agricoles familiales sont les suivants: (i) une augmentation du rendement, de l'intensité cultural et de la production dans les filières prioritaires des huit régions d'intervention; (ii) la diversification des sources de revenus des populations cibles, notamment pour les jeunes et les femmes et la création d'emplois dans la zone); et (iii) une réduction des coûts de transport à travers la réhabilitation des pistes rurales, les infrastructures d'appui au stockage et l'accès aux marchés;(iv) une augmentation des revenus. Le renforcement des capacités des parties prenantes à la mise en œuvre du

programme (MPAE, FDA, OPB, OPR, OPF, producteurs, opérateurs publics et privés d'appuis conseils) constitue également des bénéficiaires importants de DEFIS.

178. DEFIS offrira des avantages socio-économiques directs à 320000 EAF dans sa zone d'intervention Parmi ces EAF, 260 000 pratiquent leur activité dans les pôles de développement et 60 000 hors pôles de développement. 70000 des EAF exerçant dans les pôles seront tributaires des périmètres irrigués (réhabilités ou nouvellement construits). A travers, le FDA/FDAR, ces EAF verront leurs projets d'investissements prioritaires financés. L'adoption de nouvelles technologies permettra de produire à la dixième année d'exécution du programme environ 523000 tonnes de produits agricoles (riz, maïs, arachide, oignon, café, manioc). Environ 60% de ces productions pourront être commercialisées.

Analyse financière

179. Les avantages financiers du programme ont été estimés les EAF bénéficiaires de programme (situation avec projet) à celles qui leur sont semblables qui n'ont pas été touchées par le programme (situation sans projet). Les prix utilisés sont ceux collectés par la mission de conception de DEFIS de juillet 2017 auprès de projets FIDA et Banque mondiale en cours, des producteurs, etc. Les avantages financiers obtenus sont encourageants.

180. **Marges brutes.** Les modèles d'activités ciblés, pour illustrer les avantages financiers du DEFIS, sont financièrement rentables. La marge brute additionnelle du modèle arachide qui est la moins élevée s'établit à 531 460Ar (166,1\$US). Celle du modèle caféier qui est la plus élevée s'élève à 5 020 000 Ar (1 568,7\$US) à la dixième année de la mise en œuvre du programme.

181. **Taux de rentabilité interne financier (TRI).** Ils sont intéressants pour tous les modèles d'activités confectionnés susceptibles d'être soutenus dans le cadre du DEFIS. Avec 90% de TRI en situation additionnelle, le SRI est le modèle le plus rentable et la pépinière de plants (caféiers) est le modèle le moins rentable avec un TRI en situation additionnelle de 32%.

182. **Valeur Actuelle Nette.** Pour tous les modèles confectionnés, les VAN sont intéressantes. La VAN la plus faible est celle du modèle arachide qui s'élève à 461,7 \$US. La VAN la plus élevée appartient au modèle Collecte des produits agricoles et s'établit à 32203 \$US.

Analyse économique

183. Le taux de rentabilité interne économique (TRIE) de base du Programme s'établit à 25,1%. La valeur actuelle nette (VAN) est estimée à 268,2 millions US, L'analyse de sensibilité basée sur les augmentations de 50% des coûts du programme montre des taux de rentabilité 19,8% respectivement. La VAN correspondante à ce niveau de hausse des coûts serait 217,7 millions de US\$. L'analyse de sensibilité fondée sur une diminution de 50% des avantages dues au programme indique un taux de rentabilité économique 16,1%. La VAN correspondante à cette baisse des avantages s'établit à 83,6 millions de US\$. Si les avantages économiques étaient retardés de deux ans, le TRIE se situerait à 19,8%. La VAN correspondante se situerait à 184,0 millions de US\$.

Analyse de la sensibilité

Résultats	TRE	VAN	VAN
		Ar Million	\$US Million
Base (VAN = 0)	25,1%	858 247,6	268,2
Si hausse des coûts de 10%	23,9%	825 914,7	258,1
Si hausse des coûts de 20%	22,8%	793 581,8	248,0
Si hausse des coûts de 30%	21,7%	761 249,0	237,9
Si hausse des coûts de 50%	19,8%	696 583,2	217,7
Si baisse de la Marge brute de 10%	23,8%	740 089,9	231,3
Si Baisse de la marge brute de 20%	22,2%	621 932,3	194,4
Si Baisse de la marge brute de 30%	20,5%	503 774,7	157,4
Si Baisse de la marge brute de 50%	16,1%	267 459,4	83,6
Si bénéfices retardés de 1 an	22,3%	717 303,8	224,2
Si bénéfices retardés de 2 ans	19,8%	588 833,0	184,0

184. Ces niveaux de TRIE confirment la solidité des effets et impacts économiques positifs du programme sur la zone d'intervention face au risque de hausse des coûts, de baisse des avantages ou / et de retard dans la génération des avantages.

185. Globalement, le TRIE reste satisfaisant. Cette performance s'expliquerait par un nombre important des EAF à toucher (320000), une productivité accrue des activités ciblées, grâce à l'adoption des systèmes productifs performants et résilients comprenant techniques culturales et du matériel biologique végétal performants (semences de maïs, riz, arachide, oignon; plants de caféiers et bouture de manioc). Toutes ces innovations permettront d'augmenter d'au moins 17% le niveau de production par rapport à la situation sans projet. Ce résultat est amplifié par la diminution des coûts de transaction du fait du désenclavement qui contribue à la baisse des coûts de transport, à la baisse des pertes post-récolte grâce aux technologies de traitement post-récolte et de transformation adaptées, à l'emploi du fumier et des engrais spécifiques, à l'accès à l'appui-conseil adapté à travers les OPB, OPF, OPR, CSA dont les capacités sont renforcés dans le cadre du programme et autres prestataires privés et à un désenclavement de zone de production et à l'implication des EAF dans le couple OP-OM.

D. DURABILITE

186. La durabilité des interventions du DEFIS est assurée par le recours important aux institutions pérennes du système de développement agricole de Madagascar en particulier le FDA, le CSA, la chambre d'agriculture et les organisations de producteurs et ainsi les acteurs du secteur privé. La prise en compte des éléments indiqués ci-dessous renforce les perspectives de durabilité des résultats et acquis de DEFIS.

- La réalisation d'aménagements de capture des eaux de surface simples, qui sont à la portée de la gestion et de l'entretien des bénéficiaires, aura un impact hautement significatif pour les producteurs sur la sécurisation et l'amélioration de la production agricole et son adaptation au changement climatique. La conception intégrant à la fois le concept de "bassin versant et périmètres irrigués", les normes NIHYCRI, la résilience au changement climatique et l'étude d'impact environnementale concourt fortement à la durabilité des infrastructures.
- La formation des producteurs, EAF et de leurs associations ou OP aux différents niveaux sur: (i) des pratiques d'agriculture résilientes au CC; (ii) l'organisation sociale pour exploiter de manière efficiente des infrastructures collectives d'irrigation ou de valorisation de produits agricoles; (iii) une utilisation raisonnée de l'eau d'irrigation; (iv) l'entretien régulier des infrastructures; (v) l'éducation financière, sont autant d'éléments qui renforcent la durabilité des investissements physiques réalisés.
- La mise en place de liens commerciaux durables entre les OP et les OM va entraîner un changement dans la vision et la stratégie des EAF par rapport aux marchés, et leur manière de gérer la production. Le renforcement des liens entre producteurs et opérateurs de marchés devrait favoriser le développement de filières au sein desquelles les producteurs gagnent en sécurité et sont incités à poursuivre leur effort d'investissement à plus long terme. Ce nouvel positionnement des producteurs au sein des filières est un élément important pour le développement et la durabilité des investissements réalisés au sein des filières.
- Le développement ou la mise à l'échelle de produits et services financiers adaptés aux trois types d'EAF va permettre à ces dernières l'accès à des ressources financières au-delà de la durée d'exécution du Programme et ainsi pouvoir continuer à renforcer et développer leurs activités productives. L'abondement du Programme au Fonds de garantie du portefeuille agricole est un gage pour que les institutions financières privées continuent de financer des activités agricoles aux risques qui plus élevés que pour des activités dans d'autres secteurs.
- L'appui à la diversification des activités doit permettre aux EAF les plus vulnérables d'obtenir des revenus réguliers pouvant être investis dans d'autres activités et diluer ainsi les risques de perte totale des biens en cas de période sécheresse aggravée.
- La sensibilisation des populations rurales et l'amélioration de leurs connaissances sur les bonnes pratiques de gestion des risques environnementaux et climatiques, l'hygiène et la nutrition, qui à terme devraient améliorer les conditions de vie des EAF des zones ciblées.

- La prise en compte transversale des enjeux environnementaux et climatiques va permettre de limiter l'impact du projet sur l'environnement et de garantir la durabilité dans un contexte de changement climatique.
187. **Mise à l'échelle.** DEFIS vise à mettre à l'échelle les acquis des interventions antérieures appuyées par le FIDA. Les principaux facteurs pour la mise à l'échelle des bonnes pratiques sont d'une part les instruments d'appui à la mise œuvre de la SSA à travers le dispositif FDA-CSA et le renforcement de la capacité des producteurs et des relations contractuelles entre les acteurs des marchés agricoles. Les investissements consentis par les projets financés par le FIDA (AROPA et PROSPERER) et par d'autres partenaires tels que l'UE. La mobilisation de cofinancement de la BAD, la possibilité de recours à au moins de deux cycles de financement PBAS du FIDA, la coordination des investissements avec les projets de l'UE fournit l'espace financier pour avoir des investissements plus importants et des impacts à grande échelle sur les producteurs agricoles.
188. Pour passer d'une agriculture de subsistance à faible rendement à une agriculture orientée sur le marché, la théorie du changement du Programme est fondée sur l'amélioration de la productivité et des capacités d'adaptation des systèmes de production des EAF au Changement Climatique conjugués aux appuis permettant aux bénéficiaires d'accéder aux marchés dans des conditions favorables. Pour réduire les risques liés à la production agricole et améliorer les rendements agricoles, les interventions de DEFIS faciliteront l'accès des EAF: (i) à l'irrigation et aux infrastructures de maîtrise de l'eau; (ii) aux conseils agricoles; et (iii) aux technologies améliorées adaptées à leurs besoins. En outre, pour contrecarrer des défaillances de marché, les interventions du Programme doivent promouvoir la structuration du monde rural et les espaces de concertation interprofessionnelle ainsi que les partenariats OP-OM. Enfin, la théorie du changement du Programme requiert des investissements significatifs dans les infrastructures de base notamment les routes pour désenclaver les pôles de production et réduire les risques et coûts d'accès aux marchés lucratifs.
189. **Evaluation sociale et environnementale.** Le diagnostic des facteurs climatiques et sociaux de la problématique environnementale dont les détails figurent en appendice 12 montre que les menaces qui pèsent sur la préservation des ressources naturelles et de l'environnement, sont modérées et touchent principalement des effets de dégradation des sols ou de restriction d'usage de terres aménagées pour les ménages les plus pauvres.
190. La question environnementale est intégrée dans toutes les activités et étapes du cycle du Programme qui ne devrait pas avoir d'effets négatifs, car: (i) il ne réalisera pas d'infrastructures qui bouleversent les tracés d'écoulement des eaux superficielles; (ii) il ne proposera aucun intrant ayant des effets négatifs sur l'environnement et prévoira des formations (au niveau des CEP) sur l'usage raisonné des intrants; (iii) il prévoit la mise en œuvre de ses activités dans une approche de gestion intégrée du territoire du type BVPI autour des aménagements hydro-agricoles (sous bassin-versant); (iv) les autorités locales et les AUE seront fortement impliquées dans la planification et la gestion de la mise en œuvre des investissements afin de garantir la cohésion sociale, de favoriser l'accès à des parcelles irriguées pour les EAF les plus pauvres, (v) le Programme prévoit des mesures de sensibilisation et de formation des populations sur les bonnes pratiques environnementales, la bonne gestion des terres et de l'eau d'irrigation.
191. Le descriptif des actions du DCP et la mise en œuvre des procédures environnementales montrent que les risques potentiels sont bien identifiés par la conception. Le **risque socio environnemental** de DEFIS peut donc être considéré comme **modéré**, et le Programme classé en **catégorie B**.
192. Le **risque climatique est modéré**. Le Programme met en place des actions qui réduisent la vulnérabilité des ménages cibles (mobilisation efficiente de l'eau, protection des sous-bassins versants contre l'érosion, semences améliorées y compris les variétés à cycle court ou tolérantes au stress hydrique, introduction du sorgho, etc.) au Changement Climatique. Les projections climatiques montrent que l'intensité des cyclones touchant Madagascar va augmenter, mais l'impact des cyclones sur la zone d'intervention du DEFIS devrait cependant se réduire avec le déplacement des trajectoires vers le nord sous l'effet du changement climatique (USAID, 2016). L'impact du changement climatique sur la zone du Programme va se traduire par une

augmentation de la fréquence des épisodes de sécheresse dans les régions du Grand Sud (malgré un maintien du volume de précipitations) et une augmentation du phénomène des risques d'érosion des sols sur toute la zone. Les activités du DEFIS dans le Grand Sud vont porter une attention particulière à la gestion de ces risques (variétés améliorées, gestion de l'eau à la parcelle, gestion intégrée des terres à l'échelle du sous bassin-versant).

APPENDICES

APPENDICE 1: ANTECEDENTS DU PAYS ET CONTEXTE RURAL

I. Contexte économique et social

- Contexte géographique.** D'une superficie totale de 4 033 km², Madagascar est la cinquième plus grande île au monde, située au large, à environ 400 km, des côtes de l'Afrique dans le Canal du Mozambique. Le pays est entouré par d'autres îles dont l'île Maurice, les Seychelles, les Comores et la Réunion, tous regroupés au sein de la Commission de l'océan Indien (COI). L'originalité de Madagascar réside dans son extrême diversité, la variété du relief et du climat a favorisé l'importante biodiversité de sa flore et de sa faune, caractérisée par un taux d'endémisme élevé.
- Population.** La population de l'île est estimée 24,23 millions d'habitants en 2015. 61% de la population a moins de 24 ans et les femmes représentent environ 50,1% de la population totale. La population rurale représente 64,9%. La densité moyenne de population est relativement faible, avec 41,7 habitants/km²⁴⁹.
- Sur le plan administratif,** Madagascar est divisé administrativement en 22 régions et 119 districts. Les subdivisions à l'échelon inférieur sont les fonkotany et les communes. Le pays compte 1 693 communes dont 172 villes. Les communes urbaines sont au nombre de 72 et les communes rurales au nombre de 1 617, dont 99 de première catégorie et 1520 de deuxième catégorie.
- Contexte politique.** Madagascar sort d'une longue crise socio-politique (2009-2013), qui a plongé le pays dans un marasme socio-économique sans précédent. Cette situation de fragilité de l'environnement institutionnel a limité les perspectives de réduction de la pauvreté et de la précarité chez les groupes les plus vulnérables. La pauvreté a considérablement augmenté, en particulier dans les zones rurales (voir appendice 2). Selon la Banque mondiale, le coût cumulé de la crise de l'économie malgache est estimé à 8 milliards USD⁵⁰. L'année 2015 a été marquée par la consolidation du processus démocratique, mais la situation politique reste fragile.
- Contexte macro-économique.** La croissance économique est restée modeste (3,2%), à son rythme de 2014 et loin des performances d'avant la crise mondiale (5,7% sur la période 2005-2008) et la croissance moyenne de l'Afrique subsaharienne (estimée à 5%). Le PIB par habitant, qui s'est élevé à 402 USD en 2015 est parmi les plus faibles au monde. Durant la période 2002-2012, le taux de croissance économique annuel était de 2,4%, le taux de croissance démographique était de 2,8% et le taux d'inflation en moyenne de 10% par an⁵¹. La crise socio-politique de 2009-2013 et la crise économique mondiale ont eu un impact lourd sur le développement socio-économique du pays, conduisant à une aggravation de la pauvreté, et surtout de l'extrême pauvreté, qui aurait coûté au pays, selon la Banque mondiale, l'équivalent de 6,3 milliards d'USD de croissance et des centaines milliers d'emplois.

Tableau 1 : Indicateurs macro-économiques

	2014	2015 (e)	2016 (p)	2017 (p)
Croissance du PIB	3,3	3,2	4,0	4,5
Taux de croissance du PIB réel par habitant	0,5	0,4	1,2	1,7
Inflation	6,0	7,9	7,4	7,8
Solde budgétaire (% PIB)	-2,3	-4,6	-3,1	-3,6
Compte courant (% PIB)	-0,2	-2,3	-1,7	-2,0

Source: BAD/OCDE/PNUD (2016 Madagascar). Perspectives économiques en Afrique. (e) estimations, (p) prévisions).

⁴⁹ Banque mondiale (2016). Indicateurs de développement mondiaux.

⁵⁰ Banque mondiale (2010). Madagascar : Vers un agenda de relance économique.

⁵¹ Banque mondiale (2016). Indicateurs de développement mondiaux.

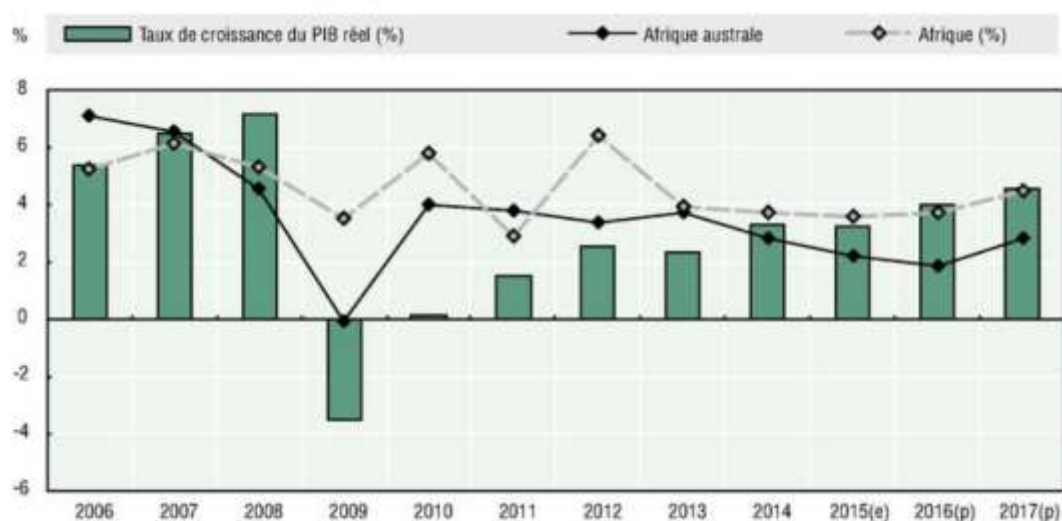
6. **Structure du PIB.** Le poids des différents secteurs n'a que peu évolué au cours de ses 30 dernières années : il représente selon les années entre 64 et 55% pour le secteur tertiaire, 25 à 29% pour le secteur primaire et 9 à 16% pour le secteur secondaire (voir tableau ci-dessous). La croissance globale du pays est principalement tirée par le secteur tertiaire qui enregistre une progression de 4,2% grâce au dynamisme des banques et des assurances, des NTIC et du BTP, lié à la reprise de grands travaux sur financement extérieur.
7. Le secteur secondaire (zones franches industrielles, agro-industries, industries du bois et métallurgiques, etc.) est également un moteur important de la croissance économique avec une croissance en baisse de 4,1% en 2015 alors qu'elle était de 8,5% l'année précédente.
8. Les performances du secteur primaire (agriculture, élevage et pêche) sont très dépendantes des conditions climatiques et plus particulièrement des catastrophes naturelles. Suite aux inondations dans le nord et à la sécheresse au sud, le secteur agricole a affiché en 2015 une croissance très modeste de 0,7%, une contreperformance pour ce secteur-clé pour la réduction de la pauvreté rurale.

Tableau 2: Structure du PIB (1995-2015)

Année	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de croissance annuel du PIB	1,7%	4,8%	4,6%	0,3%	1,5%	3,0%	2,3%	3,3%	3,1%
PIB (million USD)	3 159,9	3 877,7	5 039,3	8 729,9	9 892,7	9 919,8	10 601,7	10 673,5	9 738,7
Agriculture (% PIB)	26,7%	29,2%	28,3%	28,1%	28,4%	28,2%	26,4%	26,5%	25,6%
Industrie (% PIB)	9,2%	14,2%	15,8%	15,9%	16,0%	16,0%	16,0%	15,9%	15,7%
Services (% PIB)	64,1%	56,6%	55,9%	56,0%	55,6%	55,8%	57,5%	57,6%	58,7%

Source: Banque mondiale. Indicateurs de développement mondiaux 2016.

Figure 1: Taux de croissance du PIB réel (2006-2016)



9. **Politique budgétaire.** En 2015, l'inflation a été contenue à 7,9%, le déficit budgétaire s'est creusé pour représenter 4,6% du PIB contre 2,3% en 2014. Le déficit du compte courant s'est également détérioré, passant de 0,2% du PIB en 2014 à 2,3% en 2015. Les dépenses courantes de l'Etat représentent 10,5% du PIB et les dépenses d'investissements seulement 4,8%. Les ressources allouées aux secteurs de l'éducation et de la santé représentent respectivement 16,6% et 5,3% du budget total, tandis que les ressources publiques consacrées à l'agriculture ne représentent que 6,1% du budget de l'Etat alors Madagascar est signataire de la Déclaration de Maputo 2003 qui recommande aux Etats membres de l'Union Africaine d'au moins 10% de son budget national au secteur agricole.
10. **Climat des affaires.** Dans le rapport Doing Business de la Banque mondiale, l'instabilité politique est signalée par les entreprises enquêtées comme le principal obstacle à l'activité manufacturière. La corruption est également une contrainte importante, suivi par les difficultés d'accès à l'électricité. L'inadéquation des infrastructures (incluant l'électricité, les routes, les

ports, les voies ferrées et des services aériens fiables sont souvent le résultat de la faible performance d'entreprise étatique ou semi-étatique. Le score de Madagascar pour l'indice Doing Business est de 45,1% et que sa position en ce qui concerne la facilité de faire des affaires se situe au 167^e rang sur 190 pays.

11. Selon l'indice de perception de la corruption, établi par l'ONG Transparency International, Madagascar se place au 145^e rang sur 176 pays évalués en 2016, avec un score de 26 sur 100. Cet indice s'est nettement détérioré ces dernières années, ainsi en 2012 le pays se classait 118^e sur 174, avec un score de 32 sur 100. L'augmentation de la criminalité et de l'insécurité en zone urbaine et rurale est très préoccupante.
12. Les incertitudes politiques, les retards pris dans la mise en œuvre des réformes liées à la gouvernance économique (faible mobilisation des ressources intérieures pour l'investissement, lutte contre la corruption, qualité des dépenses publiques, gestion des entreprises publiques, etc.), l'environnement difficile du secteur privé (énergie, sécurité, arriérés de TVA et de la dette intérieure), combinés aux chocs exogènes (sécheresse dans le sud, inondations dans le nord, forte baisse des cours des produits miniers et faiblesse de la croissance en Europe, premier partenaire économique du pays) n'ont pas permis à Madagascar de réaliser les objectifs du Plan national de développement (PND) pour 2015.
13. Depuis 2014, suite à la mise en place de nouvelles autorités issues d'élections démocratiques, le pays amorce une nouvelle étape de stabilisation des institutions et de relance de l'économie, visant à asseoir les bases d'un développement plus inclusif. Dans le cadre du PND, un nouveau cadrage de stabilisation et de relance de l'économie a été finalisé avec le FMI en juillet 2016 incluant une Facilité élargie de crédit (FEC) de 314 millions USD.
14. Le retour des principaux bailleurs devrait entraîner une nouvelle dynamique de développement du pays. La Conférence des bailleurs et investisseurs de Madagascar, tenue le 1^{er} et 2 décembre 2016 à Paris, s'est achevée avec des promesses de près de 7,1 milliards USD d'investissements pour la prochaine période de quatre ans.
15. Les principaux défis à mener à terme le processus de réconciliation nationale en assurant une base politique stable pour la mise en œuvre du programme de réduction de la pauvreté et du développement.
16. **Contexte social.** Madagascar fait partie des pays qui n'ont pas réalisé leurs objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Selon les données de la dernière enquête nationale de suivi des OMD de 2012-2013 (ENSOMD), des progrès ont été accompli en matière d'éducation, avec un taux d'achèvement du cycle primaire passant de 47% en 2004 à 69% en 2012. Mais le taux net de scolarisation a fortement régressé, passant de 96,8% en 2006 à 69,4% en 2012. En matière de santé, le niveau de mortalité des enfants de moins de 5 ans a stagné entre 2009 et 2012. En 2012, le taux de mortalité s'élevait encore à 478 décès pour 100 000 naissances vivantes, alors que la cible était de 127 décès. La prévalence du SIDA est faible, avec un taux de 0,3% en 2014 (ONUSIDA). Les politiques de prévention du VIH/SIDA, de la tuberculose et du paludisme sont en place, mais le pays doit accroître les ressources publiques et accélérer les réformes de gouvernance pour améliorer ses indicateurs sociaux.
17. **Les inégalités de répartition des revenus** dans la société se sont creusées: 10% de la population la plus aisée a un niveau de vie 6,1 fois supérieur à celui des plus pauvres, contre 5,4 en 2010; l'indice de Gini s'est détérioré passant de 38,6% en 1999 à 42,65% en 2012.
18. **Perspectives économiques.** La faiblesse de la croissance, les problèmes de gouvernance et le manque d'investissements conséquents dans les secteurs sociaux ont entraîné une détérioration des conditions de vie de la population, avec un taux élevé de pauvreté et de fortes inégalités régionales. Par ailleurs la situation d'insécurité alimentaire demeure préoccupante. La croissance économique devrait s'améliorer pour atteindre 4% en 2016 et 4,5% en 2017, permettant ainsi une réduction progressive du chômage et de la pauvreté, sous l'effet conjugué des progrès attendus de la gouvernance et d'une relance des investissements publics et privés dans le cadre de la Conférence des bailleurs, ainsi que la dynamique espérée de l'agriculture, des zones franches industrielles, des NTIC, des transports du tourisme et du BTP. Le secteur tertiaire, avec le BTP et les transports devrait devenir la locomotive de la croissance en 2016 et 2017, devant le secteur secondaire lui-même tiré par les zones franches industrielles, les

industries extractives, les industries métallurgiques et l'agro-industrie. L'agriculture devrait retrouver son niveau de croissance de 3% d'avant les calamités naturelles de 2015.

19. **Stratégie et politique de développement.** En 2014, le pays s'est doté d'une Politique générale de l'Etat (PGE) dont l'objectif est d'asseoir un développement inclusif et durable fondé sur une croissance inclusive pour combattre la pauvreté. La PGE comporte 3 axes prioritaires: (i) le renforcement de la gouvernance, de l'état de droit et l'instauration d'une justice équitable; (ii) la reprise économique à travers l'instauration d'un environnement social et politique stable, le maintien de la stabilité macroéconomique et le rétablissement d'un climat des affaires attrayant; et (iii) l'élargissement de l'accès aux services sociaux de base de qualité.
20. Le Plan national de développement (PND- 2015-2019) fixe les aspects techniques de politique macroéconomique ainsi que les stratégies sectorielles à moyen terme pour mettre en œuvre la PGE, et orienter ainsi les efforts de réduction de la pauvreté et de développement. Le PND comprend cinq axes stratégiques: (i) Gouvernance, Etat de droit, sécurité, décentralisation, démocratie, solidarité nationale; (ii) Préservation de la stabilité macroéconomique et appui au développement; (iii) Croissance inclusive et ancrage territorial du développement; (iv) Capital humain adéquat au processus de développement; et (v) Valorisation du capital naturel et renforcement de la résilience aux risques de catastrophes.
21. Le PND table sur un scénario de croissance ambitieux ; montant progressivement de 5,0% en 2015 à 10,5% en 2019. Celle-ci serait tirée par l'agriculture, la pêche, les mines, les entreprises franches, le BTP, le tourisme, les transports. Le taux d'investissement atteindrait l'équivalent d'au moins 30% du PIB en moyenne annuelle au cours de la période considérée, lié à l'afflux des financements des bailleurs multilatéraux et bilatéraux (prêts et aides) et des investissements étrangers, en sus de mobilisation des ressources internes ainsi que l'exploitation des potentialités nationales issue d'un partenariat public-privé.
22. En résumé, les défis du développement du pays sont immenses: 83% de la population est pauvre ; Le PIB par habitant s'élève à 402 USD; un enfant sur deux âgé de moins de cinq ans souffre de malnutrition chronique; et Madagascar fait partie des pays à faible développement humain faible, classé 154^e rang sur 188 pays pour l'indice de développement humain en 2015 (PNUD). Parallèlement, la résilience du pays aux chocs extérieurs s'est affaiblie.

II. Contexte du développement rural

23. Madagascar jouit de hautes potentialités géographiques exceptionnelles permettant une grande diversité de productions végétales, tropicales et tempérées. L'agriculture pratiquée est traditionnelle et peu intensive, d'où de faibles rendements. Les exploitations sont de petites tailles (0,87 ha en moyenne). Les cultures vivrières qui sont prédominantes, sont en majorité autoconsommées, à l'exception du riz pour les moyens et les grands exploitants qui disposent d'un surplus de production. La filière riz constitue la première activité économique de Madagascar.
24. La culture de riz représenterait une superficie d'environ 1,2 million d'hectares (PSAEP) et concernerait environ 88% des ménages agricoles (EPM 2010). La majorité des ménages agricoles (88%) pratique la polyculture : 3 - 4 cultures. Les cultures les plus répandues après le riz, sont le manioc, la patate douce, le maïs, diverses légumineuses selon les régions (arachide, haricots pois de terre, etc.) et dans une moindre mesure le sorgho. Les cultures de rentes et les cultures d'exportation disposent d'importants atouts, mais leur développement dans la l'économie du pays se heurte à de nombreuses contraintes structurelles (infrastructures, organisation des acteurs de filières, ...). Les cultures de rente (vanille, litchi, girofle, café, poivre, ...) sont pratiquées surtout le long de la côte est et dans le nord. Les légumes et les fruits constituent des activités d'appoint, génératrices de revenus.
25. Les statistiques nationales les plus récentes font état d'environ 9 millions de têtes de zébu (2004), quoique des documents récents du Ministère de l'élevage annoncent alternativement un chiffre de 6 millions (2015 et 2000). Dans le Programme sectoriel agricole, élevage et pêche (PSAEP – 2015), le cheptel était estimé en 2013 à plus de 12 millions de têtes (bovins, petits ruminants, ovins, porcins) sans compter la volaille. Les pâturages naturels couvrent une superficie de 35 millions d'hectares.

26. La performance du secteur agricole reste cependant faible, respectivement 0,6% et 0,8% de croissance annuelle pour les sous-secteurs de l'agriculture et de l'élevage/pêche en 2015 contre une croissance démographique rurale de 2,8%⁵². Or, le secteur agricole contribue chaque année pour 25% à 30% au PIB et représente 30% à 40% du montant des exportations du pays. Il emploie également plus de 70% des familles malgaches correspondant à près de 2,5 millions d'exploitations agricoles familiales EAF, dont la riziculture demeure l'activité économique la plus importante. Les femmes rurales représentent 53 % de la population rurale.
27. Cette performance limitée du secteur agricole résulte entre autres de l'atomisation de la production, de la faible productivité, de l'insécurité en milieu rural, de la surexploitation des ressources naturelles, de la vulnérabilité aux aléas naturels (cyclone, sécheresse et inondation) et des contraintes d'accès aux opportunités économiques et commerciales (enclavement, vétusté des infrastructures, difficultés d'accès aux marchés agricoles, etc.) pour les EAF, l'insécurité en milieu rural, liée surtout au vol de gros bétail. Le secteur agricole bénéficiait de 6,1% du budget de l'Etat en 2014.
28. Les principaux obstacles au développement du secteur sont :
- L'insécurité foncière. En 2011, 7 à 10% de la superficie dispose de titres fonciers malgré la mise en œuvre du Programme national foncier. Selon le rapport d'évaluation de la réforme foncière à Madagascar (2011), les causes sous-jacentes sont: (i) l'accès au foncier demeure toujours difficile, avec 550 000 demandes en souffrance au niveau de l'administration; (ii) l'insuffisance de guichets fonciers pour faciliter l'acquisition foncière, seules 400 communes sont desservies. Les causes structurelles ou profondes sont constituées par: (i) la mauvaise gestion au niveau de l'administration; (ii) de la culture malgache qui néglige les femmes dans l'héritage; (iii) l'absence de synergie de la politique foncière malgache avec les autres politiques sectorielles.
 - Le financement du monde rural. Les réseaux des Institutions de microfinance (IMF), ont progressé ces dernières années mais la couverture géographique en milieu rural reste très insuffisante. La persistance des difficultés d'accès aux crédits empêche toute extension d'activités et/ou intensification de production. Les conditions d'accès aux services de microfinance sont jugées très sélectives, et leurs produits ne sont pas adaptés aux besoins exprimés par la population rurale.
 - L'insuffisance de la transformation. La transformation des produits agricoles est presque inexistante en zone rurale pour améliorer et diversifier les revenus de la population rurale.
 - L'insuffisance des relations commerciales entre les producteurs ruraux et les opérateurs en ville. Les producteurs sont souvent découragés par le manque de débouchés pour écouler leurs produits. De leur côté, les opérateurs sont obligés d'importer une grande partie de leurs intrants industriels par méconnaissance des opportunités locales existantes, mais aussi par manque de confiance en la capacité de production locale pour satisfaire leurs besoins dans les quantités, les qualités et les délais souhaités.
 - La formation inadaptée. Le système de formation rurale, surtout postsecondaire, constitue un maillon faible de la chaîne des filières. Les dispositifs sont inadaptés, inégalement répartis, et souffrent d'une insuffisance de ressources.
 - La diversification des activités insuffisante. Les agriculteurs pratiquent surtout les cultures vivrières destinées à l'autoconsommation. Les produits ne donnent lieu à aucune transformation, ou conservation par rapport à l'abondance en période de récolte. Les filières sont peu organisées notamment en aval et les entreprises agroalimentaires ne sont pas nombreuses.
 - La recrudescence des invasions acridiennes. En 2011-2014, le Ministère chargé de l'agriculture a estimé à 1.200.000 ha de superficies infestées et 13 régions sur 22 sont considérées comme "aire d'invasion" des criquets. Des plans d'urgence ont été définis mais faute de moyens financiers l'impact de la lutte curative est faible.

⁵² Institut national de la statistique. Tableau de bord économique, avril 2016.

29. **Ressources naturelles et climat.** Madagascar dispose d'une biodiversité unique mais menacée. Il regroupe quinze types d'écosystèmes terrestres et six écosystèmes marins et côtiers, renfermant une riche biodiversité dont 90% sont endémiques. En 2005, il a été estimé que 16% du pays est couvert de forêts naturelles. Madagascar dispose aussi des richesses minières importantes comme l'or, les pierres précieuses (saphir, rubis, émeraude, etc.) et semi-précieuses (quartz et béryl, etc.), ainsi que des minerais industriels (fer, bauxite, chrome, nickel/cobalt, ilménite, etc.) et le charbon.
30. Les terres malgaches se répartissent en trois zones climatiques: (i) les hautes terres du centre, au climat tempéré; (ii) les régions tropicales du Nord et de la côte Est; et (iii) les zones arides du Sud. Les températures sont particulièrement élevées et les précipitations fortes durant la saison des pluies, qui s'étale de novembre à avril. Le temps devient ensuite plus frais et sec de mai à octobre. Le Sud-Ouest est régulièrement la proie de cyclones destructeurs.
31. La pression démographique, les activités économiques et le mode de production en particulier dans les zones rurales influencent directement le niveau de dégradation des ressources naturelles. Dans la pratique agricole, le feu et la culture sur brûlis restent très dominants. La pauvreté contraint aussi les populations à recourir aux ressources naturelles de façon destructrice et accélérée, aux dépens d'une utilisation rationnelle et durable.
32. Madagascar fait partie du groupe (V20)⁵³ des 20 pays les plus vulnérables au CC et doit donc faire face à des défis environnementaux et climatiques importants mettant en péril les moyens d'existence des populations rurales et aggravant ainsi l'insécurité alimentaire et la malnutrition. En outre, trafic de bois précieux, déforestation, augmentation de l'intensité des cyclones, érosion, perte de fertilité des sols, prolongation de la période sèche, etc., provoquent des pertes de productivité et mettant en péril les moyens d'existence des populations rurales vulnérables.
33. Les projections climatiques sur la zone cible à horizon 2030 indiquent un allongement de la saison sèche et des précipitations plus soutenues en saison humide (détail disponible dans l'Appendice 12 - note SECAP). La partie sud de la zone (Sud Androy, Sud Anosy et Sud Atsimo Andrefana) sont par ailleurs très exposées aux effets El Nino/La Nina: les années de forte sécheresse telle 2016 se reproduiront tous les 5 - 7 ans aggravant les effets du changement climatiques.
34. D'un point de vue général, cette situation va affecter les moyens de subsistance et le développement de nombreux ruraux. Par rapport aux activités prévues dans le Programme, cette évolution du climat va accroître les stress hydriques sur les cultures pluviales et l'élevage en zone aride mais représente également un défi pour les cultures irriguées à partir des eaux de surface (besoin en eau croissants et moins de disponibilités pour les 2^{ème} ou 3^{ème} cycles).
35. **Sécurité alimentaire et nutrition.** L'insécurité alimentaire s'est amplifiée au cours des dernières années. En 2010, elle a affecté 35,0% des ménages malgaches contre 25,0% en 2005 (CFSVA+N, 2010). 76% de la population n'atteignent pas le niveau minimum d'apport calorique de 2 133 kcal par jour en 2012 et la Région Atsimo Atsinana enregistre la proportion la plus élevée avec 89,7%. Sur les 8,2% de la population qui ont moins de 5 ans, 47,3% sont atteints de la malnutrition chronique. L'insuffisance pondérale affecte par contre 32,4% de ces enfants.

III. Politiques et stratégies de développement rural et environnement

A. Secteur agricole

36. Madagascar s'est doté du Programme sectoriel agricole, élevage et pêche (PSAEP) allant de 2015 à 2025. L'objectif global du PSAEP est de réduire le taux de pauvreté de la population vivant en dessous du seuil de 1,25 USD par jour de 82% à 20% en 2025, et d'avoir un taux de croissance annuelle pour le secteur AEP de 6%, contre de 2,6 % actuellement. Cet objectif global est décliné en cinq objectifs stratégiques:
 - ✓ **OS1.** Etendre les espaces/zones de production et assurer la durabilité de l'exploitation des ressources;

⁵³ Le V20 est un groupe des ministres des finances de 20 pays les plus vulnérables au changement climatique.

- ✓ **OS2.** Améliorer la productivité, promouvoir des systèmes de production durables et compétitifs, et développer la recherche agricole appliquée;
- ✓ **OS3.** Contribuer à la sécurisation alimentaire et nutritionnelle des ménages vulnérables et à la réduction des risques pour les vulnérables;
- ✓ **OS4.** Développer l'accès aux marchés nationaux, et promouvoir le repositionnement de l'exportation malgache;
- ✓ **OS5.** Améliorer la gouvernance du secteur AEP et renforcer les capacités des acteurs.

37. Il se décline également en cinq grands axes stratégiques d'intervention (GASI):

- ✓ Promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et atténuation des impacts sociaux;
- ✓ Promotion de systèmes de production compétitifs, durables et adaptés au changement climatique;
- ✓ Développement de marchés, promotions des filières, de l'agro-industrie et du secteur privé;
- ✓ Amélioration de la gouvernance du secteur agricole;
- ✓ Gestion des risques et catastrophes naturelles.

B. Secteur de l'environnement et du changement climatique (CC)

38. Les politiques environnementales et du changement climatique à Madagascar sont de la compétence du Ministère de l'environnement, de l'écologie, de la mer et des forêts (MEEF). Le pays a ratifié la plupart des conventions internationales⁵⁴ et a élaboré plusieurs politiques et programmes pour faire face à la dégradation environnementale tels que: (i) la Charte de l'environnement; (ii) le Plan d'action environnemental (PAE) avec un Programme environnemental à mettre en œuvre en trois phases (PE I, PE II et PE III); et (iii) le Plan d'action national (PAN) de lutte contre la désertification.
39. En matière de changement climatique, le Gouvernement a finalisé deux communications nationales définissant les priorités du pays en termes de lutte contre le CC ainsi que les secteurs critiques dans les domaines respectifs de l'atténuation et de l'adaptation. En 2010, le MEEF, a institué la Direction du changement climatique (DCC) au sein de la Direction générale de l'environnement (DGE) qui oriente et définit les politiques, les stratégies et les programmes en matière de CC. Ceux-ci comprennent: (i) la Politique nationale pour le changement climatique, (ii) la Stratégie nationale de mécanisme pour un développement propre; (iii) le Plan d'action national à l'adaptation au changement climatique (PANA). Le MEEF opère en concertation avec d'autres Ministères sectoriels et les parties prenantes (secteur privé, société civile, partenaires). La Contribution Nationale Prévue Déterminée au niveau national (CPDN – 2015, ratifiée en 2016) reconnaît à l'agriculture doit jouer un rôle de premier tant en matière d'adaptation et mitigation des effets du changement climatique.

IV. Contexte institutionnel

A. Communauté économique régionale

40. Madagascar représente un acteur important dans le cadre du Programme régional pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (PRESAN), initié en Commission de l'océan Indien (COI)⁵⁵ et couvrant la période 2016 – 2020. Madagascar joue un rôle de grenier pour les pays de la COI car le pays dispose des potentialités agro-écologiques requises, avec 99% de la superficie totale de l'espace COI, et un potentiel avec 98% des terres cultivés. Les régions du sud-ouest, du sud-est et du moyen-ouest ont été identifiées comme zones de production en raison de leurs potentialités agro-écologiques.

⁵⁴ CITES, adoptée en 1973, signée et ratifiée en 1975 ; RAMSAR, adoptée en 1971, signée et ratifiée en 1998; CLD, adoptée en 1994 et ratifiée par la loi n° 96-023 du 4/9/96 et le décret n° 97-772 du 10/5/97; CDB, adoptée en 1992 et ratifiée par la loi n° 95-013 du 9/8/1995; Protocole de Kyoto, ratifié en 2003 ; CCNUCC, adoptée en 1994, ratifiée par la loi n° 95-013 du 9/9/9.

⁵⁵ La COI est une organisation intergouvernementale créée en 1982, qui rassemble cinq pays de la région océan Indien: Union des Comores, France/Réunion, Madagascar, Maurice, Seychelles et regroupant une population de 22,5 millions d'habitants (2009).

B. Institutions publiques

41. **Capacités institutionnelles.** Selon l'indice "Évaluation politique et institutionnelle des pays" de la Banque mondiale Madagascar est un pays fragile. En 2017, son score en gestion des institutions du secteur public se situe en dessous de la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Toutefois, les capacités du Gouvernement au niveau central ne sont pas faibles même si elles ont été affaiblies à la suite des années de crises qui ont induit des faibles investissements dans le renforcement des capacités⁵⁶ (Banque Mondiale 2015). Au niveau décentralisé et des collectivités locales, les lacunes en matière de capacité techniques et humaines sont plus prononcées du fait des faibles ressources budgétaires et des difficultés à renouveler le personnel compétent qui prend sa retraite.
42. Pour mitiger les lacunes institutionnelles en matière de gouvernance et de mise en œuvre des projets, le Programme pays du FIDA a reposé sur la mise en place d'unité de gestion de projet placé sous la tutelle technique du Ministère en charge de l'agriculture, mais dotés d'une autonomie de l'autonomie administrative et financière. Les unités de gestion de projet sont étoffées par un personnel compétent sélectionné sur la base de recrutement compétitif et transparent. La performance du programme FIDA à Madagascar est largement tributaire de la qualité des ressources humaines des Unités de gestion et de Coordination des projets. Les risques institutionnels lié à DEFIS sont également mitigés par la mise à l'échelle des bonnes pratiques du programme pays.
43. **Décentralisation/déconcentration.** Les collectivités territoriales émergent comme les nouveaux acteurs des politiques agricoles en assurant de plus en plus la représentation et la coordination, à l'échelle régionale, des services et des administrations impliquées dans le processus de mise en œuvre des politiques de décentralisation. Actuellement, les lois sur la décentralisation sont en cours de refonte et apporteront plus de précisions sur les fonctions dévolues aux communes et régions.
44. **Regroupement du Ministère de l'agriculture et de l'élevage.** Lors du troisième remaniement gouvernemental en avril 2016, ces deux ministères ont été fusionnés dans le MPAE. Cette fusion a créé des blocages administratifs en matière de finances publiques, retardant le décaissement des fonds de contrepartie des prêts, y inclus les taxes jusqu'en août 2016 : soumission de loi de finances rectificative au parlement, nomination des gestionnaires des ressources internes, etc.
45. **Directions régionales de l'agriculture et de l'élevage (DRAE).** Elles sont chargées, au niveau des 22 régions administratives de Madagascar, de la mise en œuvre de la politique du MPAE, Elles ont pour mission de: (i) représenter le Ministre au niveau de la région; (ii) développer les systèmes agricoles et d'élevage (de la production à la commercialisation); (iii) établir un environnement favorable au développement de l'agriculture et de l'élevage dans la région; (iv) développer les aptitudes dans les secteurs publics et privés. Les services techniques disponibles au niveau des DRAE sont: (i) génie rural (SRGR); (ii) agriculture et protection des végétaux (SRAPV); (iii) production animale (SRPA); et (iv) vétérinaire (SVR). Des Circonscriptions agricoles (CIRAGRI) et les Circonscriptions de l'élevage (CIREL) existent au niveau des districts et travaillent en étroite collaboration avec les Centres de services agricoles (CSA). Des Conseillers agricoles et des Postes d'élevage sont mis en place au niveau des communes.
46. **Foibem-pirenena momba ny Fikarohana ampin'ny Fampandrosoana ny eny Ambanivohitra (FOFIFA).** C'est le Centre national de recherche appliquée au développement rural chargé de la recherche agricole, de l'amélioration variétale et de la production de semences de souche et de pré-base. Etablissement public à caractère industriel et commercial, FOFIFA dispose de huit centres régionaux et de douze stations de recherche ayant de spécificités liées au contexte agro écologique (voir détails dans le DT2).
47. **Centres de services agricoles (CSA).** Les CSA ont été créé dans le cadre de la Stratégie de services aux agriculteurs (SSA) en 2006. Placés au niveau du district, ils ont pour objectif de: (i) dynamiser et harmoniser l'offre et la demande en matière de services aux agriculteurs; (ii) établir

⁵⁶ Diagnostic systématique de pays

une interface, un lien efficient dans l'échange et l'accès concernant l'information/la formation ; et (iii) fournir des services techniques de proximité de qualité aux organisations paysannes. En fait, les EAF n'étant pas généralement en mesure de bien formuler leurs besoins de service, et de trouver et négocier avec le prestataire de service adapté, les CSA viennent appuyer la formulation des demandes puis leur mutualisation, ensuite la recherche de prestataires de services adoptés⁵⁷. Les CSA couvrent l'ensemble du pays et leur fonctionnement est assuré par le budget de l'Etat. Présentement, les CSA sont la principale source d'accès aux FDA régionaux car ils représentent plus de 90% des remontées de demande. Les autres sources de remontée de demandes étaient les d'organisations paysannes régionales (5%), les IMF (1%). Toutefois, dans le cadre de la Stratégie intervention actualisée du FDA adoptée en 2017, les IMF et les OPR sont appelées à jouer un rôle plus important dans la remontée des demandes de financement du FDA⁵⁸. Toutefois, il convient de noter que les IMF sont présentes dans 71% des districts des régions ciblées par DEFIS. Bien que le CSA soit une structure d'intérêt public, elle a actuellement un statut d'ONG.

48. **Fonds de développement agricole (FDA/FDAR).** Créé également dans le cadre de la SSA, le FDA a un statut établissement public à caractère administratif (EPA) placé sous tutelle technique du MPAE et du Ministère des Ressources Halieutiques et de la Pêche (MRHP) et la tutelle budgétaire du Ministère chargé des finances. C'est un instrument financier à vocation nationale prolongé à l'échelle du territoire par des Fonds de développement agricole régionaux (FDAR) dont l'objet est de recevoir et d'administrer les ressources destinées à faciliter l'accès des producteurs aux services agricoles. Il a pour mission: (i) d'améliorer l'insertion des producteurs dans l'économie nationale; (ii) de faciliter leur accès aux services et aux facteurs de production; (iii) de contribuer au renforcement et au développement des outils de services aussi bien techniques que financiers et des filières; et (iv) de renforcer les capacités de maîtrise d'ouvrage des producteurs à travers leurs organisations. Son rôle est de mobiliser et allouer des financements aux porteurs de projets, principalement les producteurs et leurs organisations. Il n'intervient pas directement dans les appuis techniques. Les actions sont exécutées par les promoteurs des projets qu'il finance (principalement les Organisations de Producteurs).
49. Les organes en charge des arbitrages dans l'allocation des ressources du FDA, en tenant compte des orientations sectorielles du PSAEP et de la demande des EAF, sont le Conseil d'Administration paritaire⁵⁹ qui pilote et suit l'utilisation des fonds, sous supervision des tutelles techniques, puis par les comités régionaux d'orientation d'allocation (CROA), également paritaires qui décident de l'allocation des subventions aux projets soumis. Le FDA instrument complémentaire aux IMF pour répondre au besoin de financement du monde agricole⁶⁰. Les acteurs éligibles sont principalement les producteurs et leurs OP (OPB, AUE, OPR, Plateformes filières, CAR, CA, OP faitières). Les opérateurs privés de transformation et commercialisation des produits des filières agricoles sont maintenant éligibles aux subventions du FDA. Lorsque les établissements de finance rurale sont présents et intéressés à financer les activités productives agricoles, les interventions du FDA prennent la forme d'un financement tripartite faisant intervenir la subvention du FDA, le crédit octroyé par l'IMF et l'apport des OP bénéficiaires. C'est un instrument en complément aux IMF pour répondre au besoin de financement du monde agricole. Il est cependant limité par l'insuffisance des fonds de service, des faiblesses et lenteurs au niveau de la gestion des dossiers et l'insuffisance de prestataires de services. En 2017. Le FDA couvre 17 régions sur les 22 que compte la Grande île.

C. Organisations du monde rural

50. **Organisations paysannes (OP).** Les organisations paysannes de base (OPB) sont nombreuses⁶¹ et regroupées au sein d'unions, d'organisations paysannes régionales (OPR). Elles sont représentées au niveau national par cinq organisations faitières nationales⁶² et la Fédération des organisations des femmes de Madagascar, pour les organisations paysannes féminines. Les OP sont de plus en plus sollicitées et responsabilisées pour gérer des fonctions

⁵⁷ Présentation synthétique du Fonds de développement agricole, 2017.

⁵⁸ Stratégie intervention actualisée du FDA avril 2017

⁵⁹ La gestion est assurée par l'Etat et les représentants du secteur agricole (OP, et opérateurs du secteur privé

⁶⁰ Stratégie intervention actualisée du FDA avril 2017

⁶¹ Une enquête réalisée en 2008 dénombrait 14 792 OPB.

⁶² Coalition paysanne de Madagascar (CPM), FEKRITAMA, FIFATA, KOLOHARENA et SOA.

de services agricoles aux membres, d'interface et de représentation dans les débats nationaux sur les politiques concernant le monde rural.

51. **Chambres d'agriculture nationale (CA) et régionales (CAR)** où il existe déjà les membres et élus des collèges des producteurs (22 TTMR), les districts (112 Chambres départementales) et les communes (environ 900 points de rencontre). Les CA visent à avoir un statut d'établissement public à caractère professionnel et à intégrer, en plus des producteurs agricoles, les entreprises agricoles. Elles souffrent d'un manque de légitimité et de reconnaissance de la part des paysans ainsi que d'un manque de ressources, qui ne leur permettent pas de développer des activités. Pour lever ces contraintes, une réforme est en cours pour aboutir à l'adoption d'une loi définissant statut, rôle, fonctions et financement tant au niveau national que régional. Une proposition de texte de loi doit être préparée pour être ensuite validée durant un forum avant fin 2017 et suivi d'élections. Les CA visent à avoir un statut d'établissement public à caractère professionnel et à intégrer en plus des producteurs agricoles les entreprises agricoles.

D. Autres acteurs du développement rural

52. **Secteur privé.** Les projets financés par le FIDA ont accordé ces dernières années une grande attention au secteur privé, étant donné le rôle moteur que peut jouer ce secteur pour développer le volume et la qualité de la production agricole. Le partenariat public-privé (structuration professionnelle des acteurs, amélioration de l'environnement institutionnel, plateformes de concertation, etc.), le développement de l'agriculture contractuelle sont des instruments que DEFIS compte appuyer et développer.
53. **Services financiers ruraux.** Malgré une croissance globale de 142% sur les quatre dernières années (2012-2015), le taux de pénétration de la microfinance s'élevait à 29,60% en 2015. Ce taux est encore plus faible en milieu rural du fait du nombre réduit d'IMF et caisses présentes et de leur relative fragilité financière. Par ailleurs les ruraux hésitent à utiliser les services financiers, car en cas de mauvaise année les charges de remboursement d'un prêt pourraient les obliger à vendre tout leur stock d'aliment et mettre en danger leur sécurité alimentaire. L'absence de perspectives de bénéfices marginaux suffisants pour les IMF explique le peu de crédits accordés aux agriculteurs, ainsi que la faible présence des IMF dans les zones rurales.
54. **Organisations non gouvernementales (ONG).** De nombreuses ONG nationales et internationales sont actives à Madagascar. Leur présence est très marquée dans les régions du Sud où elles mènent diverses actions en faveur du monde rural et en appui aux populations vulnérables et dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Parmi les ONG présentes dans les zones concernées par DEFIS sont à mentionner, entre autres les ONG internationales GRET et FERT et l'ONG nationale CTAS intervenant dans le secteur semencier, ainsi que AVSF, ACF, Inter Aide, AIM, CARE, WHH, etc.

Annexe 1: Indicateurs sociaux et économique du pays

COUNTRY DATA MADASCAR

Land area (km² thousand) 2015^{1/}	581.8	GNI per capita (current USD) 2015^{1/}	1,410
Total population (million) 2015^{1/}	24,235	GDP per capita growth (annual %) 2014^{1/}	0.23
Population density (people per km²) 2015^{1/}	41.66	Inflation, consumer prices (annual %) 2014^{1/}	2.89
Local currency :	Ariary (MGA)	Exchange rate :	USD 1 = 2 000 MGA
Social Indicators		Economic Indicators	
Population growth (annual%) 2015 ^{1/}	2.78	GDP (current USD/million) 2015 ^{1/}	9,738.7
Crude birth rate (per thousand people) 2014 ^{1/}	34.46	GDP growth (annual %) ^{1/}	
Crude death rate (per thousand people) 2014 ^{1/}	6.67	2010	0.26
Infant mortality rate (per thousand live births) 2015 ^{1/}	35.9	2015	3.05
Life expectancy at birth (years) 2015 ^{1/}	65.1	Sectoral distribution of GDP 2015^{1/}	
		- Agriculture, value added (% GDP)	25.6
		- Industry, value added (% GDP)	15.7
		- Manufacturing, value added (% GDP)	
		- Services, value added (% GDP)	58.7
Total labour force (thousand) 2014 ^{1/}	12,077	Consumption ^{1/}	
Female labour force as% of total 2014 ^{1/}	49.38	General government final consumption expenditure (as % of GDP) 2015 ^{2/}	7.7
		Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP) 2015 ^{1/}	85.9
		Gross domestic savings (as % of GDP) 2015 ^{1/}	6.4
		Balance of Payments (USD million)	
		Merchandise exports 2015 ^{1/}	2,257.6
		Merchandise imports 2015 ^{1/}	3,172.9
		Balance of merchandise trade	-915.3
		Current account balances (USD million) 2013 ^{1/}	-622.1
		before official transfers	n/a
		after official transfers	n/a
		Foreign direct investment, net inflows (current USD million) 2015 ^{1/}	517.5
		Government Finance	
		Cash surplus/deficit (as % of GDP)	n/a
		Total expenditure (% of GDP)	n/a
		Total external debt (USD million) 2015 ^{1/}	2,985.3
		Present value of external debt (as % of GNI) 2015 ^{1/}	18.4
		Total debt service (% of GNI) 2015 ^{1/}	0.94
		Lending interest rate (%) 2015 ^{1/}	60
		Deposit interest rate (%) 2015 ^{1/}	15
Education			
School enrolment, primary (% gross) 2014 ^{1/}	146.7		
Adult illiteracy rate (% age 15 and above) 2015 ^{1/}	35.34		
Nutrition			
Daily kilocalorie supply per capita 2011 ^{3/}			
Malnutrition prevalence of stunting, height for age (% of children under 5) 2013 ^{2/}	49.2		
Malnutrition of wasting, weight for height (% of children under 5) (% of children under 5) 2012 ^{1/}	15.0		
Health			
Health expenditure, total (as % of GDP) 2014 ^{1/}	3.04		
Physicians (per thousand people) 2013 ^{1/}	0.16		
Population with access to improved water sources (%) 2015 ^{1/}	51.5		
Population with access to sanitation facilities (%) 2015 ^{1/}	12.0		
Agriculture and Food			
Food imports (% of merchandise imports) 2009 ^{1/}	14.02		
Fertilizer consumption (kilograms per ha of arable land) ^{1/}	n.a.		
Food production index (2004-2006=100) 2013 ^{1/}	120.7		
Cereal yield (kg per ha) 2014 ^{1/}	2,437.3		
Land Use			
Arable land as % of land area 2014 ^{1/}	6.01		
Forest area as % of total land area 2015 ^{1/}	21.4		
Irrigated land as % of total agricultural land ^{3/}	22.0		

a/ Indicator replaces "Total expenditure" used previously.

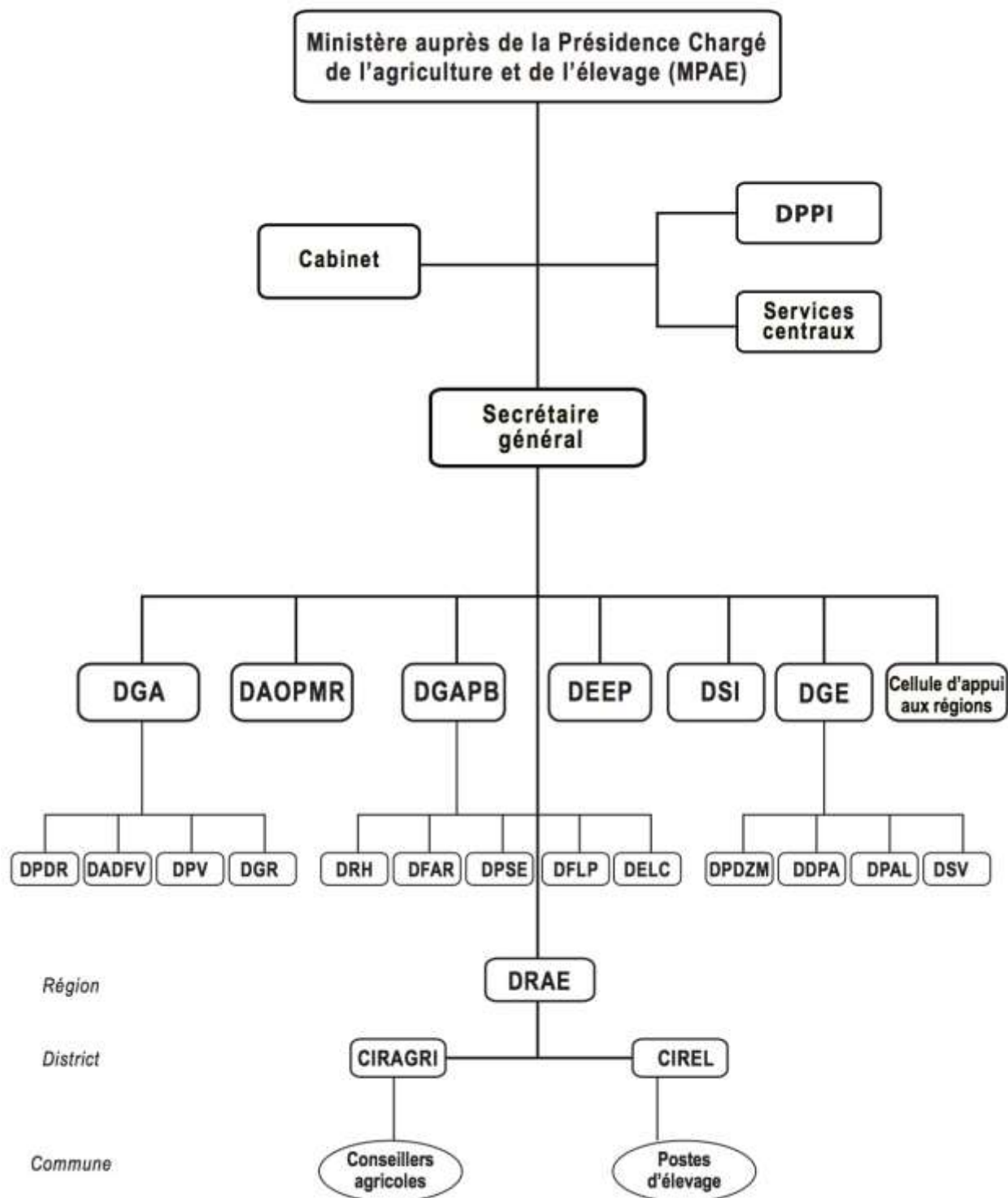
1/ The World Bank, *World Development Indicators* 2016.

2/ UNDP, *Human Development Report*, 2015.

3/ FAOStat 2016.

4/ UNICEF 2016.

Annexe 2: Organigramme du MPAE



Liste des sigles

DPPI	Direction du partenariat et de la promotion des investissements
DEEP	Direction des études économiques et de la prospective
DSI	Direction des systèmes d'information
DAOPMR	Direction d'appui aux organisations professionnelles du monde rural Cellule d'appui aux régions
DGAPB	Direction générale de l'administration, de la programmation et du budget
DRH	Direction des ressources humaines
DFAR	Direction de la formation agricole et rurale
DPSE	Direction de la programmation et du suivi-évaluation
DFLP	Direction financière, logistique et patrimoine
DELC	Direction des études, de la législation et du contentieux
DGA	Direction générale de l'agriculture
DPDR	Direction de la promotion et du développement rizicole
DADFV	Direction d'appui au développement des filières végétales
DPV	Direction de la protection des végétaux
DGR	Direction du génie rural
DGE	Direction générale de l'élevage
DPDZM	Direction de la préservation et du développement de la filière zébu malagasy
DDPA	Direction du développement de la production animale
DPAL	Direction de la protection animale et des laboratoires
DSV	Direction des services vétérinaires
DRAE	Direction régionale de l'agriculture et de l'élevage (22)
CIRAGRI	Circonscription agricole

Annexe 3: Liste des interventions dans le secteur rural

Liste des principales interventions en cours par région d'intervention ddu DEFIS

Nom membre GBF-DR	National	Ameron'ny Mania	Matsiatra'ny Ambony	Vatovavy'ny Fitovinany	Ihorombe	Atsimo'ny Andrefana	Atsimo'ny Atsinanana	Anosy	Androy
AFD	Lutte anti-cridienne	APDRA	APDRA, Ville en transition	PAPAM			PAPAM		
BAD		PROJERMO				PEPBM			
BM	CASEF	PURSAPS	PURSAPS	PUPIRVB1, PURSAPS	PURSAPS			CASEF	
DDC		MAT0Y							
DUE		AINA, AREA, FSTP	AREA, FSTP	AINA, AREA, FSTP	FSTP		AREA, FSTP	AINA, SARA	AINA
FAO	OSRO/MAG/311/FRA, OSRO/MAG/316/USA, OSRO/MAG/401/JPN, OSRO/MAG/502/FRA, OSRO/RAF/307/COMESA, UTF/MAG/080/MAG, UTF/MAG/081/MAG, UTF/MAG/082/MAG, UTF/MAG/083/MAG, UTF/MAG/084/MAG, UTF/MAG/085/MAG, TCP/MAG/3501, CPF/MAG/3502, Composante 1, CPF/MAG/3502- Composante 2, CPF/MAG/3502- Composante 3, CPF/MAG/3503	GCP/MAG/081/EC		MAG/15/001//01/99, GCP/MAG/081/EC		MAG/15/001//01/99, GCP/MAG/081/EC	MAG/15/001//01/99, GCP/MAG/081/EC, OSRO/RAF/220/EC	GCP/MAG/081/EC, OSRO/MAG/601/CHA	MAG/15/001//01/99, GCP/MAG/081/EC, OSRO/MAG/601/CHA, OSRO/RAF/220/EC
FIDA		AROPA, FORMAPROD	PROSPERER, AROPA, FORMAPROD	PROSPERER, FORMAPROD	AROPA, FORMAPROD			AROPA, FORMAPROD	AROPA, FORMAPROD
GIZ						PAGE, Renforcement de la résilience		Renforcement de la résilience	Renforcement de la résilience
JICA		PAPRIZ-2	PAPRIZ-2						
ONU DI		TSARA					TSARA	Sucre	
PAM						PRRO (BAD), PRRO (DDC), PRRO (Franc), PRRO (USAID2)	CP	PRRO (USAID), PRRO (Franc), PRRO (USAID2)	PRRO (USAID), PRRO (DDC), PRRO (Franc), PRRO (USAID2)
UNCDF	PAFIM, FinScope								
USAID		ASOTRY	ASOTRY	FARARANO		FARARANO, ASOTRY, EAPRO-M, LIVES, ADRA, WFP, PRRO, ADRA, ACF		WFP, PRRO, CRS, CARE, UNICEF, FAO	EAPRO-M, DINER, CRS, ADRA, WFP, PRRO, ADRA, CRS, ADRA, CARE, DINER, UNICEF, FAO
Nbre	21	13	10	11	4	17	8	15	21

Liste des principales interventions à venir

Nom du membre GBF-DR	Sigle du projet	Intitulé du projet	Budget du projet	Statut du financement	Région de mise en œuvre	Ministère de tutelle (MPAE/MRHP/...)	Période
AFD	PADAP	Projet d'Appui à l'Agriculture par une Approche Paysage à Madagascar	25 000 000 euros (co-financement BM-GEF)	Prêt concessionnel	Analanjiroro, Sofia, Boeny, Sofia	MPAE/MEEF/MEAH	(5 ans) 2017-2022
AFD	KOBABY Diana	Gouvernance et Valorisation des Aires Protégées	7 000 000 euros	Don	Diana	MEEF	5 ans 2017-2022
AFD	ATASEF	Projet d'appui à la transition agro-écologique par la sécurisation économique et foncière en région Analamanga	19 503 euros	Don	Analamanga	/Subvention de la Fondation Aga Khan	3 ans (2017-2021)
BAD		Assistance Alimentaire et Nutritionnelle d'urgence Grand Sud	7 922 200 USD		Grand Sud		/09/2016
BAD	PAPI	Projet d'Appui à la Promotion des Investissements	7 000 000 USD		National		/07/2016
BM	PADAP	Projet d'Appui à l'Agriculture par une Approche Paysage à Madagascar	65 000 000 USD (BM) + 13 500 000 USD (GEF) (en co-financement avec AFD)	Prêt pour BM et don pour GEF	Analanjiroro, SAVA, Boeny, Sofia	MPAE (Agri & Elevage), MEEF (Environnement), MEAH (Eau)	(5 ans) 2017-2022
DUE	AFAFI Nord	Appui au Financement de l'Agriculture et aux Filières Inclusives Région Nord	5 000 000 euros	Don	DIANA, SAVA et Analanjiroro		(72 mois) 2017
DUE	RINDRA	Renforcement Institutionnel vers le Développement de la Résilience Agricole	20 millions euros	Don	Institutions nationales (à la capitale Antananarivo)		(72 mois) 2017
DUE	AFAFI Sud	Appui au Financement de l'Agriculture et aux Filières Inclusives Région Sud	3 000 000 euros	Don	Androy, Anosy, Atsimo Atsinana	MPAE, MEEF, MRHP	(72 mois) 2018
DUE	PFON	PFON Programme de Fortification Nutritionnelle pour les populations vulnérables à Madagascar (mis en œuvre par le GRET)	3,65 millions euros	Don	Diverses écoles, zones rurales et urbaine	ONN	48 mois, à partir de 01/01/2017

République de Madagascar
 Programme de développement des filières agricoles inclusives (DEFIS)
 Rapport de conception finale
 Appendices 1: Antécédents du Pays et Contexte Rural

Nom et nombre GBF-DR	Sigle du projet	Intitulé du projet	Budget du projet	Statut du financement	Région de mise en œuvre	Ministère de tutelle (MPAE/MRHP/...)	Période
FIDA	CAPFIDA	Mise à l'échelle des bonnes pratiques réalisées par les projets sur financement FIDA à Madagascar	50'000 USD	Don FIDA	Régions à identifier en février 2017	MPAE	2017-2018
FIDA	PADFA	Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles	130'000 USD 50'000'000 USD	Prêt FIDA Prêt BAD	Grand Sud et Autres régions à identifier en mars 2017	MPAE	2018-2024
GIZ	A décider	Pêche et aquaculture durable	5.000.000 euros	Don	À confirmer (prévu sur hauts plateaux)		À confirmer (prévu 10/2016-09/2019)
GIZ	A décider	Adaptation de chaînes de valeur agricole au changement climatique	10.000.000 euros	Don	À confirmer (prévu dans trois régions du Sud)		À confirmer (prévu 01/2017-12/2021)
JICA	A décider	Projet de Réhabilitation du Système d'Irrigation du Sud-Ouest du Lac Alaotra		Don	Alaotra Mangoro		2016-2020
JICA	A décider	Breakthrough in Nutrient Use Efficiency for rice by genetic improvement and fertility sensing techniques in Africa		Don			2016-2022
ONUDI	Chaînes de valeur agricoles	Appui à l'amélioration de la qualité des filières pilotes d'exportation agricoles	2500'000 USD	Don	Atsinanana		À définir
PAM	PRRO	Common Emergency Response Fund (Financement des Nations Unies)	3.200.000 USD (en attente de validation de la proposition)	Don	Grand Sud (Ambovombe, Ampanihy, Bekily, Beloha, Betsiky, et Tsihombe).		05/2016-10/2016

Source: Secrétariat multi-bailleurs - Développement rural

APPENDICE 2: PAUVRETE, CIBLAGE ET PARITE HOMMES-FEMMES

I. Pauvreté et sécurité alimentaire

- Pauvreté au niveau national.** Avec une population estimée à environ 22,4 millions d'habitants en 2014⁶³, dont 50,6% est représenté par les femmes, Madagascar, figure parmi les pays à faible développement humaine selon le Rapport sur le Développement humain 2016 qui le classe au 158^{ème} rang sur 188 pays, avec un Indice de développement humain (IDH) de 0,512. La population malgache est assez jeune: 50% de la population à moins de 20 ans. La taille moyenne d'un ménage est de 5,2 personnes. Selon le milieu de résidence, 78% de la population réside en milieu rural et 22% en milieu urbain. Les trois régions les plus peuplées de Madagascar, soit Analamanga, Vakinankaratra et Vatovavy Fitovinany regroupent près du tiers de la population du pays. Selon le rapport ISTAT/ENOSAN, 71,5 % de la population sont classés comme pauvres selon la définition nationale et par rapport au seuil de 535 603 MGA par personne, par an. Sur la base du seuil international à 2 dollars PPA, environ 91% de la population sont classés pauvres. La pauvreté a toujours été structurellement élevée à Madagascar, oscillant entre 70% et 80% de la population, durant les dernières 20 années.
- Pauvreté selon le milieu de résidence.** La pauvreté reste prédominante en milieu rural avec 77% des individus concernés. Dans les villes secondaires, elle touche 56% des habitants alors que la capitale du pays compte 31% de pauvres. La profondeur de la pauvreté rurale, avec 36%, est très forte, comparée à celle de la capitale estimée à 9%. Les pauvres du milieu rural connaissent un degré de dénuement plus important que ceux de la capitale (Source: INSTAT/ENSODM 2012-2013). L'analyse de la contribution des différents milieux aux indicateurs de pauvreté montre que 86% des pauvres de Madagascar vivent en milieu rural. La Capitale ne compte par contre que pour un peu moins de 3 % des pauvres.

Tableau 1: Indicateurs de pauvreté par milieu de résidence

Milieu de résidence	Ratio de pauvreté (%)		Intensité (%)	
	P0	Part	P1	Part
Capitale	30,7	2,6	8,6	1,6
Urbain, hors capitale	56,1	11	22,1	9,5
Rural	77,3	86,4	36,4	88,9
Ensemble	71,5	100	32,8	100

Source : INSTAT/ENSODM 2012-2013

- Pauvreté par région.** Sur les 22 régions, neuf présentent un taux de pauvreté supérieur à 80%. La région, la plus touchée par la pauvreté est Androy ayant quasiment toute sa population (97%) dans la pauvreté. Les huit régions concernées par DEFIS ont des taux de pauvreté compris entre 76 % et 97%, contre une moyenne nationale de 71,5%. En général, les régions les plus pauvres sont aussi celles où les pauvres vivent dans les conditions les plus difficiles, si on se réfère à la profondeur de pauvreté. Elle atteint ainsi 64% à Androy, contre seulement 14% à Diana⁶⁴ (Source: INSTAT/ENSODM 2012-2013).

⁶³ Projection démographique.

⁶⁴ Les régions de Diana et d'Analamanga ont moins de 50% des habitants qui vivent dans la pauvreté.

Tableau 2: Indicateurs de pauvreté par région touchée par DEFIS

Région	Ratio de pauvreté (%)	Intensité (%)
Amoron'i Mania	85,5	32,4
Androy	96,7	63,8
Anosy	85,4	46,6
Atsimo Andrefana	80,1	44,1
Atsimo Atsinanana	93,1	56,8
Haute Matsiatra	76,1	29,8
Ihorombe	78,2	37,4
Vatovavy Fitovinany	79,6	38,7
Moyenne nationale	71,5	32,8

Source : INSTAT/ENSODM 2012-2013

4. **Pauvreté selon statut socio-économique du chef de ménage.** La pauvreté est fortement corrélée au statut socio-économique du chef de ménage. Le taux de pauvreté est relativement faible chez les ménages de cadres supérieurs, moyens et salariés qualifiés, mais très élevé au niveau des ménages dont les chefs ont un statut socio-économique moins favorable. Chez les agriculteurs, qui composent les deux-tiers de la population, le taux de pauvreté est élevé, ce qui confirme la prépondérance de la pauvreté en milieu rural. Entre 79% et 86% des ménages d'agriculteurs sont classés pauvres, selon la taille de leur exploitation. Les moins touchés par la pauvreté sont les cadres supérieurs avec seulement 14% de pauvres et les cadres moyens avec 18% de pauvres. Chez les ouvriers ou salariés le taux de pauvreté est de 36%. Mais cette catégorie de salariés, prise ensemble, ne représente que moins de 8 % de la population pauvre. La pauvreté est fortement corrélée aussi au niveau d'instruction du chef de ménage : le taux de pauvreté passe de plus de 80% chez les personnes vivant dans les ménages dont le chef n'a pas fait d'études à environ 10% chez celles dont le chef de ménage a fait des études supérieures. Les mesures des inégalités montrent une très forte concentration de la consommation. Ainsi, les 10% les plus aisés (en termes de consommation par tête) ont un niveau de vie 6,1 fois supérieur à celui des plus pauvres. Les inégalités semblent s'être creusées, puisque ce rapport était de 5,4 en 2010. De même, l'indice de Gini se situe à un niveau très élevé (0,41 en 2012 contre 0,40 en 2010). (INSTAT/ENSODM 2012-2013).
5. **Pauvreté et insécurité alimentaire.** En dépit de l'existence d'importantes potentialités tant au niveau de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche que des ressources naturelles, Madagascar reste confrontée à des problèmes d'insécurité alimentaire liée à la pauvreté qui affecte l'ensemble de la population et du pays. Dans le cadre de l'enquête ENSODM (2012-2013), il a été estimé que 76 % de la population n'arrive pas à atteindre le seuil minimal de la Disponibilité énergétique alimentaire (DEA) fixé à 2 133 kcal par jour⁶⁵. Les régions d'Atsimo Atsinanana et Vatovavy Fitovinany, intéressées par le Programme DEFIS, sont parmi les trois régions ayant la proportion la plus élevée, avec respectivement, 89,7% et 84,5% (la troisième région avec 85% est Atsinanana). Entre 2010 et 2013, la proportion des personnes en insécurité alimentaire a diminué chez les ménages les plus riches mais est resté relativement stable chez les ménages les plus pauvres.

⁶⁵ Les normes internationales évaluent à 2133 kcal les besoins énergétiques nécessaires pour satisfaire les besoins nutritionnels journaliers.

Tableau 3: Population n'atteignant pas le seuil minimal de la DEA par région

Région	Pourcentage de la population dont la DEA est inférieur à 2 133 kcal par jour
Amoron'i Mania	77,4
Androy	75,1
Anosy	75,7
Atsimo Andrefana	63,4
Atsimo Atsinanana	89,7
Haute Matsiatra	73,2
Ihorombe	73,8
Vatovavy Fitovinany	84,5
Moyenne nationale	76,0

Source: INSTAT/ENSODM 2012-2013

6. Les ménages agricoles sont les plus sujets à l'insécurité alimentaire. Environ 36% de ces ménages sont en insécurité alimentaire. La proportion des ménages en insécurité alimentaire est un peu plus élevée (41%) chez les ménages pratiquant une agriculture vivrière que chez les ménages pratiquant une agriculture commerciale (35%). L'insécurité alimentaire est particulièrement élevée chez les ménages qui cultivent la vanille et le cacao (54%), le café (48%), la banane (41%) et le riz (38%). L'insécurité alimentaire est liée à la superficie cultivée qui est en générale très petite. La majorité des ménages agricoles (63%) cultive moins de 1,5 hectare de terre. En son sein, 40 % est en insécurité alimentaire. L'insécurité alimentaire est liée au nombre de personnes à charge (enfants et personnes âgées) au sein d'un ménage. La situation de la malnutrition aiguë n'a pas changé depuis 2003: le taux demeure au-dessus du seuil acceptable de 5%. En 2013, 8,2% des enfants de moins de 5 ans souffraient de malnutrition aiguë, avec 1 % sous sa forme sévère⁶⁶.

Stratégies de lutte contre la pauvreté

7. En 2014, Madagascar s'est doté d'une **Politique générale de l'Etat (PGE)** ayant comme objectif d'asseoir un développement inclusif et durable fondé sur une croissance inclusive pour combattre la pauvreté. La PGE, définie à la sortie d'une longue crise politique et de gouvernance, comporte 3 axes prioritaires (voir détails en appendice 1) qui intègrent les dimensions genre, humanitaire, sociale, environnementale, territoriale et la nouvelle technologie.
8. Pour la mise en œuvre de la PGE et orienter les efforts pour la réduction de la pauvreté un **Plan national de développement (PND)** a été conçu pour la période 2015-2019. Il fixe les aspects techniques de politique macroéconomique ainsi que les stratégies sectorielles à moyen terme pour mettre en œuvre la PGE, et orienter ainsi les efforts de réduction de la pauvreté et de développement.
9. Le PND est articulé autour de cinq axes stratégiques (voir détails en appendice 1) et vise une croissance montant progressivement de 5,0% en 2015 à 10,5% en 2019 à partir des secteurs suivants: agriculture, pêche, mines, entreprises franches, BTP, tourisme, transports.

II. Genre et pauvreté

Inégalité d'accès selon le genre

10. Malgré l'existence d'une Politique nationale de promotion de la femme (PNPF) qui traduit la volonté politique affichée d'éradiquer les disparités hommes-femmes et la Constitution malgache qui reconnaît le principe de l'égalité des droits entre la femme et l'homme, des inégalités de genre persistent.

⁶⁶ AGSANV. Analyse globale de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et de la vulnérabilité (2014 sur donné collecté en 2013).

11. Selon le rapport du Global Gender Gap de 2015, Madagascar occupe le 74^{ème} rang sur 145 pays, avec un indice de 0,698⁶⁷. Cet indice était de 0,639 lors de son introduction en 2006.
12. L'implication et l'intégration des femmes dans une association représentent une opportunité pour les femmes pour améliorer leur statut. Au niveau national, 43% des femmes déclarent être membres d'une association confessionnelle, contre 5,5% dans une association politique ou civique. Concernant le poste occupé, seulement 4,6% des femmes membres d'une association occupent le poste de président ou de vice-président, 4,7% pour le poste de secrétaire et 5,1% pour les autres postes. Il faut noter que la quasi-totalité (85,0%) des femmes de 15 – 49 ans affiliées à une association quelconque sont des simples membres (ENSOMD: 2012-2013).
13. Selon l'enquête ENSOMD (2012-2013), il semble que la majorité des femmes participent avec leur mari dans la prise de décision pour les grosses dépenses du ménage : 65 % de cas. En ce qui concerne la décision de l'utilisation du revenu des femmes sur une période de 12 mois, seulement moins d'un tiers (30 %) d'entre elles a eu cette prérogative. Dans 58 % des cas, cette décision a été prise conjointement avec le mari/ partenaire.
14. **Pauvreté et sexe du chef de ménage.** Au niveau national, plus de trois quarts des ménages sont dirigés par les hommes (78%). Les ménages dirigés par les femmes (22%) sont plus fréquents en milieu urbain (27%) qu'en milieu rural (21%). L'âge moyen des femmes chefs de ménage est plus élevé que celui de leurs homologues hommes (46 ans contre 41 ans). La majorité des chefs de ménage (64%) exercent leur activité principale dans l'agriculture, 13% sont des petits indépendants dans le secteur non agricole, environ 8% ouvriers ou manœuvres non qualifiés et seulement 2% cadres moyens ou supérieurs. Le nombre moyen de personnes dépendantes est de 2,7 par ménage. Environ 30% des chefs de ménage sont sans instruction. (INSTAT/ENSOM 2013). La même enquête constate que 57,2% des ménages dirigés par des femmes sont pauvres, contre 62,8% chez le reste. Généralement, les ménages dirigés par des femmes sont de taille moindre par rapport à ceux dirigés par les hommes: 3,5 personnes. Ainsi, en termes de population, l'écart sur l'incidence de la pauvreté se rétrécit, mais reste toujours en faveur des femmes: 69,8% contre 72,0%.
15. **Droits des femmes.** Au plan juridique, Madagascar a ratifié les principaux instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits des femmes et dispose d'outils juridiques qui garantissent le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes. Le principe d'égalité des droits entre hommes et femmes est consacré dans la Constitution malgache, en particulier dans son article 8⁶⁸. Suite à la PNPF, des textes juridiques et réglementaires ont été révisés pour tenir compte du genre dont, entre autres, la révision du texte relatif au mariage par l'uniformisation de l'âge matrimonial aux deux sexes (en 2007) et la révision du texte foncier (en 2010). La loi du 20 août 2007 sur le mariage, établit que l'âge minimum au mariage des filles et des garçons est de 18 ans. Cependant, les modalités d'application de cette loi se heurtent aux habitudes culturelles et la pratique de mariages précoces persiste. Les violences domestiques et sexuelles sont criminalisées, quoique le viol marital ne soit pas reconnu en tant que tel. Les pratiques coutumières, très fortes encore dans certaines parties du pays, limitent/empêchent l'accès des femmes aux propriétés foncières et aux biens immobiliers, elles ne permettent pas aux femmes d'hériter de biens fonciers ou immeubles lors du décès des parents ou de la séparation du couple. Des études menées par ENDA OI sur la violence domestique ont démontré que deux femmes sur trois ont été victimes de ce type de violence.
16. **Genre, scolarisation et alphabétisation.** En ce qui concerne l'éducation, les disparités de scolarisation entre filles et garçons à Madagascar sont faibles aux niveaux primaire et secondaire, par rapport à ce qui est observé dans les pays de l'Afrique subsaharienne. Si au niveau primaire il y a une parité filles/garçons (ratio de filles-garçons est de 1,05 au profit des filles), aux niveaux secondaire et supérieur, les filles sont défavorisées par rapport aux garçons et ce phénomène se

⁶⁷ Le GGI est l'indice introduit pour la première fois par le Forum économique mondial (WEF) en 2006 comme cadre pour capter l'ampleur des disparités sexo-spécifiques et suivre leurs progrès (0,00 = inégalité, 1,00 = égalité). Il évalue le gap entre hommes et femmes dans quatre dimensions : (i) participation et opportunité économique ; (ii) niveau de scolarité ; (iii) santé ; et (iv) Empowerment politique.

⁶⁸ Art. 8. "les nationaux sont égaux en droits et jouissent des mêmes libertés fondamentales protégées par la loi sans discrimination fondée sur le sexe, le degré d'instruction, la fortune, l'origine, la race, la croyance ou l'opinion".

présente de manière croissante avec le niveau d'étude. La rétention scolaire des filles représente donc un vrai défi dans le secteur.

17. Le taux de scolarisation au niveau primaire est de 77% (filles et garçons). Par contre la scolarisation aux niveaux secondaire et supérieur est faible pour tous avec des pourcentages chez les femmes de 31% dans le secondaire et 4% dans le supérieur contre 30% et 4% respectivement pour les hommes (GGGR, 2015). Les écarts s'accroissent dans les centres de formation professionnelle où 60% des apprenants sont des hommes. En termes d'orientation, les femmes représentent presque 70% des diplômés dans le secteur de la santé, 60% dans les filières des humanités et des arts, 50% dans les filières sciences sociales, business et droit. Par contre elles ne représentent 20% des diplômés dans les filières d'ingénierie, manufacture et construction (Banque mondiale, 2012). Selon le rapport de l'UNICEF "Genre et éducation à Madagascar" (2011), des disparités significatives se manifestent lorsque ces chiffres sont désagrégés par régions et districts. Le problème de l'éloignement des écoles du lieu de résidence freine la scolarité d'un grand nombre d'élèves et surtout des filles.
18. A Madagascar, le phénomène de l'analphabétisme est encore préoccupant. Le taux total d'alphabétisation des adultes (2008-2012) est de 64,5%. Le taux d'alphabétisation des jeunes (15-24 ans) se situe à 65,9% pour les hommes et à 64% pour les femmes (2008-2012) (UNICEF). Ce taux manifeste de disparités selon les milieux de résidence : l'alphabétisation est plus élevée en milieu urbain, des différences existent également entre les régions.
19. **Genre et emploi.** Sur le marché du travail, les femmes salariées non agricoles sont moins nombreuses que les hommes (38% contre 62%) et donc le chemin de l'égalité est encore long. L'Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel (ENEM PSI 2012)⁶⁹, a constaté un développement du secteur informel contribuant à plus de 24% au PIB marchand non agricole, et à plus de 93% des emplois (dont 76% dans l'agriculture). Cela augmente le degré d'insatisfaction au travail, la précarisation et l'instabilité de l'emploi. La situation d'emplois inadéquats, une forme de sous-emploi⁷⁰, touche plus de 81% des travailleurs, notamment les femmes en milieu rural. Chez les jeunes de 15 à 29 ans qui ont un emploi, près de 56% ne sont pas satisfaits de leur statut actuel et désirent obtenir un nouvel emploi en changeant d'entreprise.

Genre et agriculture

20. Selon le recensement agricole (2004-2005), la population agricole est caractérisée par une prédominance de la population féminine qui représente environ 51,8% de la population totale agricole, contre 48,2% de la population masculine. De plus la population agricole est une population jeune. Ce recensement estime autant de jeunes de moins de 15 ans (48,6%) que de personnes âgées de 15 à 59 ans (47,2%). Seulement 4,2% de personnes sont âgées de 60 ans et plus.
21. Les femmes comme les jeunes participent activement aux travaux champêtres dans les rizières et/ou autres champs familiaux dirigés par le chef de ménage. Rarement une femme exploite de manière autonome/individuelle une parcelle rizicole. Par contre les femmes réunies en groupements structurés exploitent des champs ou périmètres loués ou attribués par des privés (souvent le mari ou un proche d'une femme du groupement ou notable du village). Dans ces champs/parcelles qui leur sont attribués, ces groupements font en général plusieurs cultures (manioc, pois de terre, arachide, maraîchage, oignon, ...) souvent en association (exemple: manioc + pois de terre). En plus, les femmes, surtout des EAF les plus pauvres, représentent de la main-d'œuvre pour les autres riziculteurs ou exploitants de la zone. Au niveau de la riziculture, culture déterminante de l'exploitation agricole familiale, les femmes sont présentes tout le long du processus de production. Elles jouent un rôle important surtout dans les activités de semis, pépinière, repiquage, désherbage et récolte. L'homme s'occupe plutôt du labour et de la préparation des rizières.

⁶⁹ Première enquête de type mixte 1-2 réalisée à Madagascar par l'INSTAT, avec l'appui technique et financier de PNUD, BIT, IRD/DIAL.

⁷⁰ La situation d'emploi inadéquat concerne les travailleurs dont la rémunération est inférieure au minimum garanti par la loi (SMIG en vigueur au moment de l'enquête : 100 000 MGA/mois), qui cherchent d'autres emplois et sont disponibles à exercer de nouvelles offres.

22. Malgré leur travail dans l'agriculture, les femmes participent peu à la prise de décision concernant par exemple le partage des terres et le choix des domaines à mettre en valeur. Le revenu qu'elle gagne est consacré à l'entretien de la famille et à l'éducation des enfants. La prise de décision relative au partage de la terre et au choix des domaines à mettre en valeur revient aux hommes qui ont plus d'accès aux intrants, aux moyens de production et à la technologie.
23. Dans le secteur de l'élevage, les femmes pratiquent surtout l'élevage à cycle court (volailles, porcins) qui représente à la fois une activité génératrice de revenu et une forme de capitalisation sur pied des revenus tirés d'autres cultures/activité économiques. Plusieurs expériences basées sur des mécanismes des chaînes de solidarité au sein de groupements de femmes au niveau villageois ont renforcé tant le développement du secteur petit élevage que l'autonomisation économique des femmes.
24. **Inégalité dans l'accès à la terre et aux facteurs de production.** Concernant l'accès aux facteurs de production, les femmes deviennent difficilement propriétaires foncières en dépit de leur forte présence dans l'agriculture. Bien que pour la loi, les femmes jouissent de droits égaux, elles n'arrivent pas à avoir les mêmes opportunités que les hommes dans l'accès à la terre. Elles accèdent à la terre comme membres de groupements féminins qui exploitent des parcelles sous forme de prêt, affectation ou bail, comme indiqué plus haut, sans pour autant pouvoir faire des investissements (p. ex. plantation d'arbres). Les femmes ont également moins accès que les hommes aux autres facteurs de production, notamment aux intrants agricoles, aux nouvelles technologies, au financement, à la formation et à l'information.

Politiques en matière de genre

25. Madagascar a signé et ratifié l'ensemble des conventions internationales relatives aux droits de la femme et à l'égalité entre les sexes, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) en 1988 et du Protocole CEDEF 3 en 2000 et a adhéré au Programme d'action de Beijing. Le Protocole relatif aux droits des femmes en Afrique de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples⁷¹ a été signé en 2004 mais n'a pas encore été ratifié.
26. Selon le Ministère de la Population de la protection sociale et de la femme (rapport 2014), les réalisations les plus importantes du pays dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale sont: (i) l'amélioration de l'environnement juridique, réglementaire et politique - aujourd'hui, Madagascar est doté d'un cadre de référence; (ii) le renforcement des mécanismes institutionnels: des efforts considérables ont été entrepris pour améliorer les offres de service de prévention, de prise en charge, de conseil et d'orientation à la population, plus particulièrement les femmes; (iii) l'amélioration de la représentation et de la participation de la femme dans la prise de décision: augmentation de la représentation et la participation des femmes dans le domaine politique.
27. Le Madagascar dispose d'une Politique nationale de promotion de la femme (PNPF), adoptée en 2000 et qui vise à réduire les disparités entre les femmes et les hommes. Cinq enjeux principaux sont abordés: (i) l'amélioration des revenus et du statut économique des femmes (notamment des femmes rurales et des femmes chefs de ménage); (ii) l'augmentation du niveau d'éducation et de formation des femmes et des filles; (iii) la promotion des droits à la santé et des droits reproductifs; (iv) le renforcement de la participation des femmes dans les processus de prise de décision; et (v) l'amélioration des mécanismes institutionnels liés à l'égalité des sexes. Ensuite un Plan d'action national genre et développement (PANAGED) a été élaboré, mais seulement pour la période 2004-2008. Parmi les documents stratégiques sectoriels incluant la promotion de l'égalité de genre dans leurs actions et objectif, il est à mentionner le Plan d'action national pour l'éducation des filles (PANEF).

⁷¹ Protocole additionnel relatif aux droits de la femme en Afrique, adopté par la conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'Union africaine à Maputo en 2003.

III. Zone d'intervention

28. **Population et caractéristiques de la zone d'intervention.** DEFIS interviendra dans huit régions du sud et du centre-est de Madagascar, à savoir Androy, Anosy, Ihorombe, Haute Matsiatra, Amoron'i Mania déjà touchées par le projet AROPA⁷², Vavovavy-Fitovinany touchée par le projet PROSPERER⁷³, Atsimo Atsinanana et Atsimo Andrefana déjà intéressées par des programmes de l'Union Européenne et de la BAD. Dès le début Androy, Anosy, Ihorombe, Haute Matsiatra, Amoron'i Mania Vavovavy-Fitovinany seront concernées par des investissements structurants et des initiatives déclenchés par la demande des producteurs et la région Atsimo Atsinanana par des initiatives portées par la demande tenant compte de l'opérationnalité existante du FDAR dans cette région. Les interventions du DEFIS dans la région Atsimo Andrefana démarreront dès que le cofinancement de la BAD sera mobilisé
29. Ces régions présentent une incidence élevée de la pauvreté (de 76 % à 97%, contre la moyenne nationale de 71,5%)⁷⁴, un pourcentage élevé de ménages en insécurité alimentaire et la prévalence de la malnutrition chronique. Les huit régions comptent au total 41 districts et 622 communes avec une population totale estimée en 2014 à 7 461 122⁷⁵ qui pourra atteindre 8 297 000 en 2018. La composition moyenne d'un ménage au niveau national est de 5,2 personnes⁷⁶.

Tableau 4: Population de la zone d'intervention de DEFIS à 2014 et projection à 2018

Région	Districts (nombre)	Commune (nombre)	Superficie (km ²)	Population à 2014 (projection INSTAT)	Population estimée en 2018 *
Amoron'i Mania	4	55	16 497	734 413	817 000
Androy	4	51	22 297	753 832	838 000
Anosy	3	63	30 198	690 019	767 000
Atsimo Andrefana	9	110	66 236	1 352 456	1 504 000
Atsimo Atsinanana	5	90	18 863	923 068	1 026 000
Haute Matsiatra	7	88	21080	1 231 696	1 370 000
Ihorombe	3	26	26 930	320 775	357 000
Vatovavy Fitovinany	6	139	20 183	1 454 863	1 618 000
Total	41	622	201 204	7 461 122	8 297 000
Total Madagascar	119	1 693	587 040	22 436 377	
% par rapport au total du pays	34%	37%	34%	33%	

* projection estimée sur la base de 2,8% de croissance démographique

30. Le Recensement général agricole (RGA) 2005, estimait à 886 914 le nombre des EAF dans les régions touchées par DEFIS. Le nombre en 2018 peut être estimé à 1 129 578 EAF dont 943 341 en condition de pauvreté selon les estimations de taux de croissance démographique rural annuel de la Banque mondiale entre 2005-2015, le taux de croissance démographique rural annuel constant en 2016 et 2017 (1,7%), et le taux d'incidence de la pauvreté par région selon l'enquête nationale sur les OMD (ENSOMD 2013).

⁷² Projet d'appui au renforcement des organisations professionnelles et aux services agricoles (AROPA)

⁷³ Programme de soutien aux pôles de microentreprises rurales et aux économies régionales (PROSPERER)

⁷⁴ Source : ENSOMD, 2012-2013.

⁷⁵ Source : INSTAT. La répartition hommes et femmes n'est pas connue.

⁷⁶ Source : ENSOMD, 2012-2013.

Tableau 5: EAF ans la zone d'intervention de DEFIS

Régions	Recensement agricole 2005	Situation 2018 (*)		
	EAF (nombre)	EAF	% pauvreté	EAF pauvres (nombre)
Haute Matsiatra	130 517	166 161	76,1%	126 448
Amoron'i Mania	101 700	129 474	85,5%	110 700
Vatovavy Fitovinany	185 794	236 662	79,6%	188 383
Ihorombe	34 656	44 144	78,6%	34 697
Atsimo Atsinanana	90 733	115 574	93,1%	107 600
Atsimo Andrefana	175 831	223 971	80,1%	179 401
Androy	95 212	121 280	96,7%	117 277
Anosy	72 471	92 313	85,4%	78 835
TOTAL	886 914	1 129 579		943 341

31. Madagascar est peuplé par une mosaïque d'ethnies, dont 18 principales. Chaque groupe possède sa culture et une organisation sociale traditionnelle auxquelles se réfèrent les populations rurales.
32. Les huit régions couvert par le Programme présentent une large variété de climat de type aride à xérophyte au sud jusqu'aux forêts subhumides plus au nord de la zone d'intervention (centre-est). La zone ciblée est caractérisée par des précipitations qui varient de moins de 400 mm (littoral Sud) à plus de 1 000 mm dans les hauts plateaux et côte Est, ce qui correspond à des potentialités agricoles et zootechniques très différentes.
33. **Critères de sélection.** Le choix de cette zone d'intervention, considérée comme une des plus vulnérable par la CPDN (2015), se base sur: (i) l'incidence de la pauvreté; (ii) la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire; (iii) la complémentarité et la mise à l'échelle des acquis positifs des projets FIDA (AROPA, PROSPERER et FORMAPROD⁷⁷). Le choix des zones de concentration des interventions de DEFIS ou "pôles de développement" au sein de ces régions, seront définis selon les critères suivants: (i) le niveau d'agrégation des populations rurales et des EAF; (ii) le niveau de pauvreté; (iii) le potentiel agricole à exploiter; (iv) la vulnérabilité au changement climatique (CC)⁷⁸; (v) le potentiel de transformation/commercialisation/consommation. Les régions déjà intéressées par AROPA et PROSPERER vont pouvoir démarrer rapidement les activités de terrain, car DEFIS pourra s'appuyer dans ces régions sur les acquis de ces projets en termes d'expériences, de dynamiques de structuration des producteurs, d'ancrage institutionnel et de mécanisme de mise en œuvre déjà bien rodés. Pour les régions Atsimo Andrefana, Atsimo Atsinanana, la mise en place des activités sur le terrain prendra un peu plus de temps, car le Programme devra d'abord construire et roder le dispositif de mise en œuvre et de coordination des activités.
34. **Pôles de développement.** Un pôle de développement est un espace territorial au sein duquel sont concentrés les investissements en termes de mise en valeur productive, d'accès aux technologies et techniques améliorées, d'accès aux marchés, de renforcement des institutions locales et régionales et de leur gouvernance et de renforcement des capacités des ressources humaines. Les critères retenus pour sélectionner des pôles de développement sont: (i) Concentration d'une masse critique d'acteurs d'une filière prioritaire autour d'un bassin de production qui est susceptible d'attirer d'un nombre important d'EAF; (ii) Potentiel de générer des surplus commercialisables dans un bassin de production; (iii) Proximité d'un marché porteur (local, régional, ou exportation) avec les infrastructures de base (route, infrastructure de stockage, unités de transformation, conditionnement, grands acteurs du privé, etc.) existantes ou pouvant être améliorées dès les premières années; (iv) Présence d'OP dynamiques pouvant entraîner et inclure les EAF non organisées; (v) Existence ou installation de partenaires et prestataires fiables,

⁷⁷ Les dates d'achèvement de ces projets sont respectivement le 31 mars 2019, le 31 décembre 2021 et le 30 juin 2023.

⁷⁸ Celui-ci se traduisant par des sécheresses récurrentes dans le Grand Sud et le décalage de la saison agricole en lien l'irrégularité des pluies.

y compris d'IMF; (vi) Grand potentiel de réduction de la pauvreté rurale et de l'insécurité alimentaire dans la région (et pas seulement dans le pôle lui-même); (vii) Inclusion dans les instruments de planification régionale: Programme régional de développement (PRD) et Schéma régional d'aménagement du territoire (SRAT). Le déploiement du Programme sur les pôles identifiés dépendra ainsi de la réalisation des grands investissements routiers par le Gouvernement (RN13, RN12A, RN 10, RN9 etc.).

35. Durant les premières 24 mois de mise en œuvre, DEFIS va démarrer les investissements structurants dans un ou deux pôles de développement des régions Androy, Anosy, Ihorombe, Haute Matsiatra, Amoron'i Mania et Vatovavy-Fitovinany. Ces pôles ont été sélectionnés sur la base des critères ci-après: (i) l'accessibilité; (ii) l'existence d'EAF et OP structurées et la possibilité d'inclusion d'autres EAF; (iii) la présence d'au moins deux filières de concentration; (iv) le potentiel agro-écologique; (v) l'existence d'un marché potentiel; (vi) la vulnérabilité au changement climatique (CC); (vii) l'inclusion de ces sites dans la planification régionale et/ou locale, prévoyant ainsi les services socio-économiques de base; et (viii) la synergies et complémentarité avec d'autres programmes et projets intervenant dans la région, etc. Pour les pôles incluant la riziculture irriguée, la priorité est accordée aux sites ayant fait antérieurement l'objet d'études d'avant-projet et dont les documents sont disponibles. Sur la base de ces critères, ainsi que des études filières menées au niveau des zones d'intervention et des données collectées auprès des institutions et des intervenants (MPAE, DRAE, AROPA, PROSPERER) les dix pôles identifiés dans 6 régions pour le démarrage des activités structurantes sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 Pôles de développement à privilégier au démarrage de DEFIS

Région	Pôle	Districts concernés	Filières de concentration
Androy	Bekily-Ampamata-Andalatanosy	Bekily Ambovombe	Manioc, Arachide
	Axe Ambovombe-Andalatanosy	Ambovombe	Manioc, Petits ruminants
Anosy	Haut Mandrare	Amboasary	Riz, Maïs, Petits ruminants
	Manambaro (Nosy Be)	Tolagnaro	Riz, Maïs
Amoron'i Mania	Centre-est	Ambositra, Fandriana	Riz, Maïs
	Ambositra	Ambositra	Miel, <i>plus une autre filière à définir</i>
Haute Matsiatra	Ambalavao Ouest	Ambalavao	Riz, Maïs
	Ambalavao Est	Ambalavao	Miel plus une <i>autre filière à définir</i>
Ihorombe	Ihosal	Ihosalakora	Riz, Maïs, Oignon
Vatovavy Fitovinany	Manakara et communes environnantes	Manakara	Café, Miel, Riz

IV. Groupe-cible et stratégie de ciblage inclusif

36. A Madagascar, on distingue deux grandes catégories d'exploitations agricoles: (i) les exploitations agricoles familiales (EAF), de caractère informel, dont la gestion repose sur la cellule familiale; et (ii) les exploitations agricoles «industrielles», gérées par une personne physique ou morale, qui se conforme soit à la loi sur les sociétés, soit à la loi sur les coopératives.
37. DEFIS appuiera les EAF en adoptant un mécanisme de ciblage selon une typologie des EAF définie en trois niveaux, en conformité avec les documents de référence nationaux (PSAEP) et le COSOP, à savoir: (i) EAF de type 1 tournées vers le marché; (ii) EAF de type 2 en situation d'autosuffisance alimentaire; et (iii) EAF de type 3 conjoncturellement ou chroniquement déficitaires en produits vivriers.
38. Les groupes cibles de DEFIS seront en priorité les acteurs impliqués dans les filières de concentration retenues, à savoir: riz, maïs, manioc, arachide, café, oignon, miel, petits ruminants, ainsi que dans les filières et initiatives accessibles à la demande via CSA/FDAR. Ces cibles sont: (i) les trois types d'EAF cités ci-dessus; (ii) les femmes impliquées tant dans la production que dans la transformation; (iii) les jeunes déscolarisés/non qualifié et/ou diplômés vivant en milieu

rural, sans emploi et en priorité ceux qui sont chef de famille; (iv) les organisations de producteurs (OP), leurs membres, leurs unions et/ou faïtières (OPB, OPR, OPF); (v) les entreprises agricoles et les acteurs en aval des filières en particulier les collecteurs/trices, les transformateurs/trices; (vi) les institutions publiques et privées en appui aux filières (recherche, conseil agricole, formation); (vii) les prestataires locaux de biens et services pour l'agriculture, y compris distribution d'intrants, fourniture et entretien des matériels et équipements agricoles et services financiers; et (viii) la société civile.

39. Les actions spécifiques proposées pour les femmes et les jeunes en situation de vulnérabilité, permettront de faciliter leur accès à du capital productif et à des activités génératrices de revenus ou à des emplois. Il s'agit de: (i) l'installation dans l'agriculture en leur réservant des parcelles au sein des périmètres nouvellement aménagés; (ii) le positionnement des jeunes et des femmes en tant qu'entrepreneurs ruraux impliqués dans les métiers de services reliés aux pôles de développement; (iii) la priorisation des jeunes et des femmes aux actions de renforcement de capacités et d'accès au financement des producteurs.
40. Dans tous les maillons des filières, les jeunes (18-25 ans) de deux sexes et les femmes constitueront les cibles privilégiées de DEFIS, y compris: (i) les jeunes non qualifiés et diplômés en priorité ceux qui ont des responsabilités familiales et qui sont déjà investis ou veulent s'investir dans les filières agricoles, aussi bien au niveau de la production que de la transformation et de la prestation de service; et (ii) les femmes actives en tant que productrices, transformatrices et/ou commerçantes, y compris les jeunes femmes et celles qui sont chefs de ménage, veuves et divorcées. L'objectif est d'atteindre sur le total des bénéficiaires directs au moins 30% de femmes dont 50% jeunes femmes et 15% jeunes hommes pour un totale de 30% de jeunes (femmes et hommes)⁷⁹.
41. Toutes les EAF des huit régions sont des cibles potentielles. Cependant DEFIS vise à atteindre au moins 320 000 ménages, soit plus de 1,6 million de personnes qui, selon les estimations, représentent 34% de la population rurale pauvre et 28% de la population totale des régions ciblées (tableau ci-dessous).

Tableau 7: Ménages et population ciblés par DEFIS par rapport à la population totale

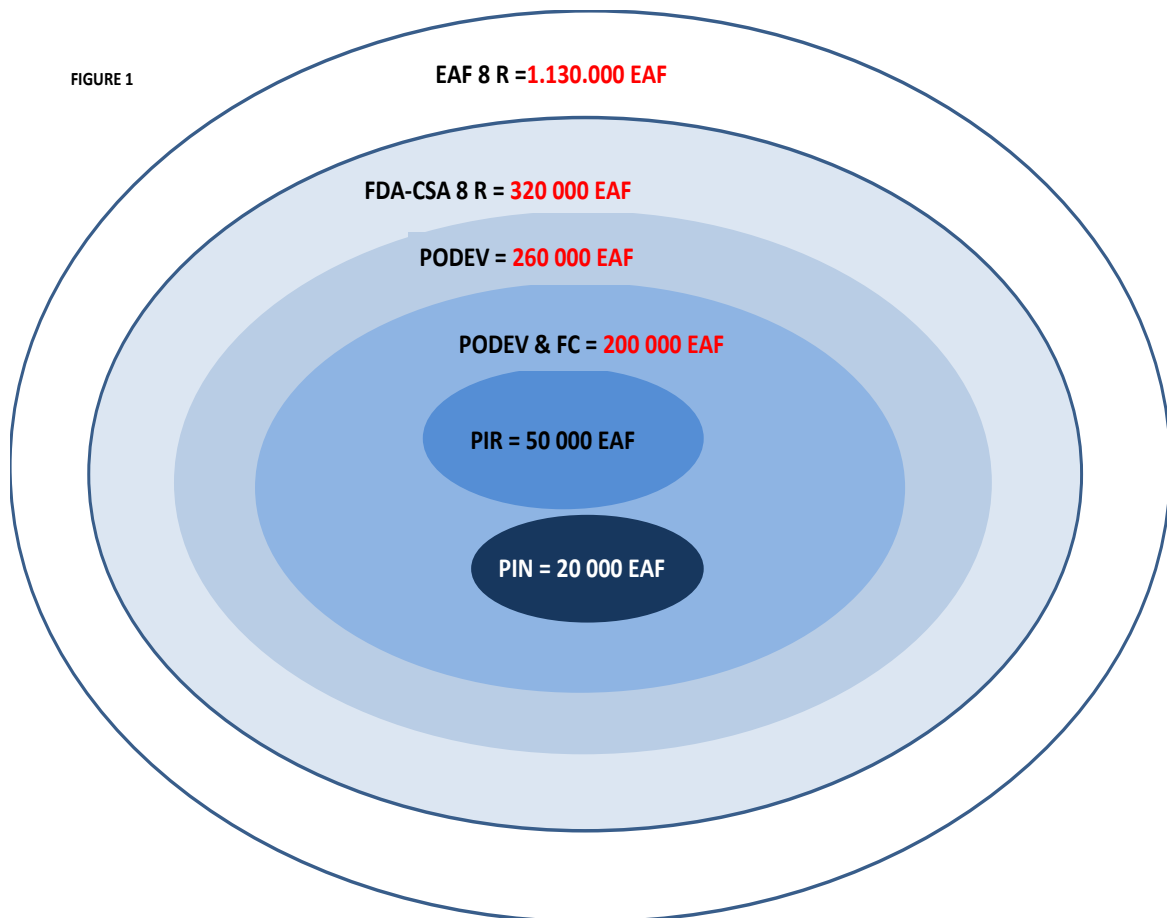
Description	Estimation en 2018 dans les 8 régions concernées par DEFIS		Cible de DEFIS		
	Total (nombre)	Estimation pauvres (nombre)	nombre	% par rapport	
				au total	aux pauvres
EAF	1 129 579	943 341	320 000	28%	34%
Population agricole	5 873 811	4 905 373	1 660 000	28%	34%

42. Les 320 000 EAF sont les bénéficiaires des investissements et des ressources mobilisées par DEFIS via FDAR au niveau régional à l'intérieur et à l'extérieur des pôles de développement. A titre d'exemple toutes les EAF membres d'une OPR qui présente une demande et reçoit un financement via FDAR pour un projet professionnel d'ampleur régionale sur les filières de concentration de DEFIS (ce groupe peut s'appeler "FDA-CSA 8R")
43. Au sein de ce groupe se trouvent l'ensemble des EAF localisées à l'intérieur des pôles de développement et qui est estimé à **260 000 unités**. Elles bénéficient des actions structurantes et financées par la demande au Fonds de services du FDAR qui vont servir au développement du pôle dans sa globalité. Cet ensemble appelé "PODEV" bénéficie de: (i) désenclavement de leur communauté grâce aux pistes réhabilitées par DEFIS; (ii) promotion dans les pôles des semences de qualité (paysannes et améliorées); (iii) installation de forages pastoraux; et de fourrages; (iv) service des CGEAF et des ACSA; (v) IMF appuyées par le programme; (vi) éducation nutritionnelle; et (vi) effets induits des pôles de développement sur les des marchés et les services locaux. Les EAF très vulnérables bénéficiant du MCV font aussi partie de cet ensemble.
44. Un groupe plus restreint (appelé "**PODEV & FC**") se trouve à l'intérieur de cette ensemble. Il réunit toutes les EAF qu'un plus d'être bénéficiaires des services FDAR-CSA dans les pôles de développement de DEFIS, s'engagent de manière très active dans une ou plusieurs des filières

⁷⁹ 15% jeunes hommes + 15% jeunes femmes + 15% autres femmes

de concentration de DEFIS, c'est-à-dire: (i) adoptent pleinement les semences de qualité et les techniques améliorées promues par DEFIS à travers les CEP et/ou les plateformes filières; (ii) investissent dans l'acquisition de matériel agricole; (iii) adhèrent aux OPB et OPR soutenues par le programme dans le cadre des filières de concentration et des "couples OP-OM", et (iv) utilisent des systèmes performants de stockage et de transformation financés par DEFIS. Cet ensemble d'EAF estimé à **200 000** est le groupe bénéficiant à la fois des approches: (i) "territoriale"; (ii) "filière"; et (iii) "FDA/CSA/OP", incluant aussi environ 70 000 bénéficiaires des périmètres irrigués réhabilités ou nouveaux. C'est dans ce groupe que seront générés les principaux effets économiques et "transformateurs" du programme. La figure ci-dessous présente les grands groupes de bénéficiaires des actions de DEFIS.

Figure 1 – Groupes de bénéficiaires



Légenda:

EAF 8 R = Ensemble des EAF des 8 régions
PODEV = Groupe des pôles de développement
PODEV & FC = Groupe au sein de pôles de développement engagé dans les filières de concentration.
PIN = Périmètres irrigués nouveaux
PIR = Périmètres irrigués réhabilités

45. Une répartition par région des EAF qui vont profiter des bénéfices de DEFIS est estimée à partir de la projection de la population et des EAF en 2018 fait sur la base des données ISTAT. Cette estimation tient compte de la population résidente.

Tableau 8: Total des EAF estimées en 2018 par région de DEFIS et estimation de la répartition des EAF cibles

Région	Projection EAF (2018)	% pauvre	EAF pauvres	EAF cibles
Amoron'i Mania	129.474	86%	110.700	37.550
Androy	121.280	97%	117.277	39.780
Anosy	92.313	85%	78.835	26.740
Atsimo Andrefana	223.971	80%	179.401	60.860
Atsimo Atsinanana	115.574	93%	107.600	36.500
Haute Matsiatra	166.161	76%	126.448	42.900
Ihorombe	44.144	79%	34.697	11.770
Vatovavy Fitovinany	236.662	80%	188.383	63.900
Totaux	1.129.578		943.341	320.000
% EAF touchées sur le total des ménages				28%
% EAF sur le total des EAF pauvres				34%

Tableau 9: Répartition des EAF cibles par typologie et région

Région	FDA-CSA 8 R EAF cibDEFIS		PODEV	PODEV & FC
	Nombre EAF	% EAF	Nombre EAF	Nombre EAF
Amoron'i Mania	37.550	11,7%	30.420	23.400
Androy	39.780	12,4%	32.240	24.800
Anosy	26.740	8,4%	21.840	16.800
Atsimo Andrefana	60.860	19,0%	49.400	38.000
Atsimo Atsinanana	36.500	11,4%	29.640	22.800
Haute Matsiatra	42.900	13,4%	34.840	26.800
Ihorombe	11.770	3,7%	9.620	7.400
Vatovavy Fitovinany	63.900	20,0%	52.000	40.000
Totaux	320.000	100,0%	260.000	200.000
% par rapport FDA-CSA 8 R EAF			81,3%	62,5%
% par rapport PODEV				76,9%
% par rapport PODEV&FC				

Caractérisation des groupes cibles

46. Une catégorisation et une caractérisation des groupes cibles de DEFIS est donnée dans le tableau des pages suivantes.

Tableau 10: Catégorisation des groupes-cibles de DEFIS

Groupes cibles	Caractéristiques / Contraintes majeures	Profil de sortie / Besoins d'appuis identifiés	Réponses de DEFIS
<p>EAF de type 3 déficitaires en produits vivriers</p>	<p>Caractéristiques du ménage :</p> <ul style="list-style-type: none"> EAF organisée autour de la culture principale et base alimentaire, normalement le riz. Superficies moyennes cultivées (polyculture) : < à 1 ha dont certaines avec des parcelles de rizière entre 25 et 50 ares. Pas de gros bétail. Quelque tête de petits ruminants et volaille Tous les membres actifs du ménage (hommes, femmes, jeunes) travaillent dans les champs bien que la décision sur les revenus revienne au chef de ménage. Conjoncturellement ou chroniquement déficitaires en produits vivriers (chroniquement endettées) et confrontées aux périodes de soudure, Déficits compensés par des prestations occasionnelles de travail extérieur, la diversification d'activité (artisanat, cultures de contre saison) et l'exode. <p>Contraintes majeures</p> <ul style="list-style-type: none"> Faible sécurisation foncière surtout dans les bas-fonds (risque d'expulsion par les propriétaires une fois les terres aménagés) Faible capacité à développer des AGR: Faible accès aux facteurs de production en qualité et quantité suffisantes (semences, plantes, engrais, équipements, technologies performantes) Insuffisance voir absence de stock de semences de sécurité pour faire face aux mauvaises campagnes agricoles et aux crises dues aux aléas climatiques (sécheresse, cyclons, etc.). Accès difficile au financement (crédit) Faible productivité et revenus agricoles relativement bas Inégalité de genre dans l'accès aux facteurs de production, y compris, la terre, le financement et les technologies améliorées. Insuffisante capacité/possibilité de stockage au niveau familial et villageois déterminant la vente du paddy dès la récolte (prix bas), et le rachat durant les périodes de soudure (prix élevés). Accès limité aux technologies de transformation modernes et performantes pour réduire la pénibilité et les temps de travail. Faible orientation vers la qualité et faible connaissance du marché et des circuits de commercialisation Faible esprit entrepreneurial 	<p>Profil de sortie attendu :</p> <ul style="list-style-type: none"> EAF type 2 en situation d'autosuffisance alimentaire Répartition équitable des charges de travail et des revenus au sein de l'EAF <p>Besoins d'appuis identifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> Sécurisation foncière Diversification des systèmes de production et des AGR vers des activités qui ne demandent pas assez des terres (apiculture, piscicultures, petites élevages, ...). Semences et matériel végétal de qualité en quantité de proximité, suffisante et accessible. Autres intrants dont les innovations technologiques, les équipements pour la production Techniques et technologies innovantes et performantes pour la transformation de riz, maïs, manioc, arachide, Augmentation de la productivité et de la qualité des produits Systèmes de stockage, conservation et conditionnement performants Accès au financement Acquisition de compétences techniques de production et de gestion de l'EAF Acquisition de capacités de négociation avec le secteur privé (accords de partenariat et d'engagements mutuellement bénéfiques). Acquisition de compétence pour la gestion de l'EAF sur la base d'une vision partagée impliquant la participation de tous les membres de l'exploitation et une répartition équitable des charges de travail et des revenus Appui-conseil et accompagnement de proximité 	<p>Actions structurantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aménagement, réhabilitation, entretien et mise en valeur durable de terres, subordonnés à : (i) à la clarification du statut foncier du site concerné et (ii) des arrangements appropriés pour garantir à un plus grand nombre de ménages, à tous et aux petits EAF, l'accès aux terres aménagés : allocation de max 0,5 ha par ménage et 30% des bénéficiaires femmes et jeunes chef de famille. Sur la base du contexte, de l'existence ou non de guichets fonciers et/ou de schémas d'aménagement communaux, les solutions pourront être, entre autres : l'entente foncière ex-ante entre l'AUE, la Commune et DEFIS, ou les certificats fonciers, Mobilisation et responsabilisation des OPB et AUE à toutes les étapes du processus d'aménagement, mise en valeur et attribution des terres. Appui à la production et diffusion à grande échelle des semences et matériel végétal de qualité, performants et résilients au CC, y compris test variétaux. Application des critères de « ciblage direct » et « auto-ciblage » pour s'assurer de l'inclusion des EAF 3, de leur participation les CEP et adhésion dans les OPB Appui à des systèmes de stockage associé à un crédit GCV (Grenier communautaire villageois) le cas échéant. <p>Actions à la demande (via FDAR)</p> <ul style="list-style-type: none"> Appui systèmes/mécanismes de stockage et sécurisation des semences. Appui à la diversification des systèmes de production rizicoles, en associant autres activités ((rizi)-pisciculture, maraîchage, élevage poulets gasy, apiculture, petits ruminants, etc.) pour améliorer la nutrition et les revenus des EAF. Mécanisme ciblant les vulnérables (MCV) adopté par AROPA Fourniture de biens et services de proximité (boutiques d'intrants, productions de petit matériel agricole) (FDAR + crédit) Diffusion à grande échelle des bonnes pratiques, assurant la productivité et la durabilité des cultures et la professionnalisation des EAF. Appui à la mise en relation et à la création de partenariats durables OP-OM Systèmes de stockage et conditionnement adaptés et performants Instauration des mesures incitatives dans le système CSA/FDAR pour que les demandes d'OP inclusives d'EAF 3 soient favorisées. <p>Renforcement des capacités pour (i) planification et gestion partagée de l'EAF sur une base de répartition équitable des charges de travail et des revenus, (ii) lobbying et négociation.</p>

Groupes cibles	Caractéristiques / Contraintes majeures	Profil de sortie / Besoins d'appuis identifiés	Réponses de DEFIS
	<ul style="list-style-type: none"> Insuffisante, voir absente maîtrise des outils de gestion et planification d'une EAF 		
<p>EAF de type 2 en situation d'autosuffisance alimentaire</p>	<p>Caractéristiques du ménage :</p> <ul style="list-style-type: none"> EAF organisées autour de la culture principale et base alimentaire, normalement le riz. Superficies cultivées en polyculture qui permettent de dégager périodiquement des surplus agricoles autre que le riz. La taille des rizières est comprise entre 0,5 et 1 hectare). Elles disposent généralement de quelques têtes de zébus qui leur permettent de fumer les parcelles. EAF en situation d'autosuffisance alimentaire qui ne sont pas confrontés aux problèmes de « soudure ». Tous les membres actifs du ménage (hommes, femmes, jeunes) travaillent dans les champs bien que la décision sur les revenus revient au chef de ménage. Elles mobilisent occasionnellement de la main d'œuvre extérieure. <p>Contraintes majeures</p> <ul style="list-style-type: none"> Aménagements hydro-agricole non performants pour l'exploitation correcte des terres. Diversification du système productif (activités génératrices de revenus limitées) non suffisamment exploitée Facteurs de production de qualité (semences, plantes, engrais, équipements, technologies performantes) non suffisamment disponible. Insuffisance voir absence de stock de semences de sécurité pour faire face aux mauvaises campagnes agricoles (crises dues à la sécheresse, cyclons, etc.) Accès limité au financement (crédit) Inégalité de genre dans l'accès aux facteurs de production, y compris, la terre, le financement et les technologies améliorées. Accès limité aux technologies modernes et performantes de transformation réduisant aussi la pénibilité et les temps de travail. Esprit entrepreneurial non suffisamment développé. 	<p>Profil de sortie attendu :</p> <ul style="list-style-type: none"> EAF 2 renforcées et/ou EAF de type 1 tournées vers le marché Répartition équitable des charges de travail et des revenus entre les membres de l'EAF <p>Besoins d'appuis identifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> Sécurisation foncière Diversification des systèmes de production et des activités génératrices de revenus Semences et matériel végétal de qualité en quantité suffisante et accessible (proximité) Autres intrants dont les innovations technologiques, les équipements pour la production Techniques et technologies innovantes et performantes pour la transformation de riz, maïs, manioc, arachide, ... Augmentation de la productivité et de la qualité des produits Systèmes de stockage, conservation et conditionnement performants Accès au financement Acquisition de compétences techniques de production et de gestion de l'EAF Acquisition des capacités entrepreneuriales et de négociation avec le secteur privé (accords de partenariat et d'engagements mutuellement bénéfiques). Acquisition de compétence pour la gestion de l'EAF sur la base d'une vision partagée impliquant la participation de tous les membres de l'exploitation et une répartition équitable des charges de travail et des revenus Appui-conseil et accompagnement de proximité. 	<p>Actions structurantes</p> <ul style="list-style-type: none"> Aménagement, réhabilitation, entretien et mise en valeur durable de terres, subordonnés à : (i) à la clarification du statut foncier du site concerné et (ii) des arrangements appropriés pour garantir à un plus grand nombre de ménages, à tous et aux petits EAF, l'accès aux terres aménagées : allocation de max 0,5 ha par ménage et 30% des bénéficiaires femmes et jeunes chef de famille. (voir EAF 3) Mobilisation et responsabilisation des OPB et AUE à toutes les étapes du processus d'aménagement, mise en valeur et attribution des terres. Appui à la production et diffusion à grande échelle des semences et matériel végétal de qualité, performants et résilients au CC, y compris test variétaux. Diffusion à grande échelle des bonnes pratiques, assurant la productivité et la durabilité des cultures et la professionnalisation des EAF via CEP Appui à des systèmes de stockage associé à un crédit GCV (Grenier communautaire villageois) Renforcement des capacités dans la négociation et contractualisation avec le secteur privé Appui à la mise en relation et à la création de partenariats durables entre OP/OM <p>Actions à la demande (via FDAR)</p> <ul style="list-style-type: none"> Appui systèmes/mécanismes de stockage et sécurisation des semences Renforcement /intensification des systèmes de production diversifié pour augmenter les surplus agricoles et les revenus. Fourniture de biens et services de proximité (boutiques d'intrants, productions de petit matériel agricole) (FDAR + crédit) Diffusion à grande échelle des bonnes pratiques, et la professionnalisation des EAF (visites d'échange, formations, etc.) Systèmes de stockage et conditionnement adaptés et performants Instauration des mesures incitatives dans le système CSA/FDAR pour que les demandes d'OP inclusives d'EAF 3 soient favorisées. Programme de renforcement des capacités pour (i) planification et gestion partagée de l'EAF sur la base d'une répartition équitable des charges de travail et des revenus, (ii) lobbying et négociation.

Groupes cibles	Caractéristiques / Contraintes majeures	Profil de sortie / Besoins d'appuis identifiés	Réponses de DEFIS
<p>EAF de type 1 tournées vers le marché</p>	<p>Caractéristiques du ménage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • EAF qui vendent une part importante de leur production (en particulier de riz), qui investissent dans leurs activités et qui capitalisent : achat de bétail, de terre, cultures de rente, d'équipements motorisés,... • Sécurisation foncière normalement acquise • EAF ayant accès aux facteurs de production de qualité (semences, plantes, engrais, équipements technologies performantes) y compris le financement (crédit) • Connaissance suffisante du marché • EAF gérés par des exploitants alphabétisés • Utilisation régulière de main d'œuvre extérieure ; <p>Contraintes majeures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité/quantité des facteurs de production de qualité (semences, plantes, engrais, équipements technologies performantes) insuffisantes par rapport à la demande des EAF. • Relation commerciales avec les distributeurs et partenariats OP-OM non suffisamment durables 	<p>Profil de sortie attendu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • EAF de type 1 renforcées dans leurs accès au marché avec des partenariats OP-OM durables <p>Besoins d'appuis identifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Semences et matériel végétal de qualité en quantité suffisante et accessible (proximité) • Techniques et technologies innovantes et performantes pour la production et la transformation des différents produits (riz, maïs, manioc, arachide, ...) • Renforcement des capacités de négociation avec le secteur privé (accords de partenariat et d'engagements mutuellement bénéfiques). 	<p>Actions structurantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui à la production et diffusion à grande échelle des semences et matériel végétal de qualité, performants et résilientes au CC, y compris test variétaux. • Renforcement des capacités dans la négociation et contractualisation avec le secteur privé • Appui à la mise en relation et à la création de partenariats durables entre OP-OM • Dynamisation des producteurs pour stimuler leur structuration et adhésion aux OPB, OPR et OPF <p>Actions à la demande (via FDAR)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui à la mécanisation / motorisation • Appui systèmes/mécanismes de stockage et sécurisation des semences •

Groupes cibles	Caractéristiques / Contraintes majeures	Profil de sortie / Besoins d'appuis identifiés	Réponses de DEFIS
Femmes productrices et transformatrices et groupements de femmes	<p>Femmes au sein des exploitations familiales</p> <ul style="list-style-type: none"> Active participation à tous les travaux dans les rizières et dans les autres champs familiaux dirigés par le chef de ménage Transformation du riz (séchage, décorticage) effectué individuellement et/ou l'aide familiale. Exploitation autonome/individuelle de parcelles rizicole très limitée Élevage de volaille et porc Main d'œuvre pour les cultures de rente (café, girofle, vanille, poivre, etc.) <p>Femmes organisées en groupements</p> <ul style="list-style-type: none"> Exploitation d'un champ ou périmètre attribué par un privé (souvent le mari ou un proche d'une femme du groupement). <p>Contraintes majeures</p> <ul style="list-style-type: none"> Faible capacité et inégalité d'accès au financement et aux autres facteurs de production Accès difficile à la terre et faible sécurisation foncière sur des terrains qui lui sont affectées, prêtées ou données en bail (risque d'expulsion par les propriétaires une fois les terres mise en valeur/aménagées). Possibilité limitée, voir absence, d'accéder aux cultures de rente pérennes (café, girofle, vanille, poivre) dû à l'impossibilité d'être propriétaire et/ou d'hériter la terre. Accès limité aux technologies modernes et performantes de transformation réduisant la pénibilité et les temps de travail. Organisation des groupements fonctionnelle et limitée à l'exploitation de parcelles mais avec une faible vision stratégique. Faible niveau d'instruction / alphabétisation 	<p>Profil de sortie attendu :</p> <ul style="list-style-type: none"> Femmes à la tête d'EAF en situation d'autosuffisance alimentaire, moderne, viable et orientée vers le marché. Groupements organisés et reconnus au sein des communautés locales. Activités gérées de manière entrepreneuriale par les femmes. <p>Besoins d'appuis identifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> Sécurisation foncière pour les parcelles individuelles Diversification des systèmes de production et des activités génératrices de revenus Semences et matériel végétal de qualité en quantité suffisante et accessible (proximité) Autres intrants dont les innovations technologiques, les équipements pour la production Techniques et technologies innovantes et performantes pour la transformation de riz, maïs, manioc, arachide, ... Augmentation de la productivité et de la qualité des produits Systèmes performants de stockage, conservation et conditionnement Accès au financement Acquisition de compétences techniques, de gestion, de négociation avec le secteur privé et vision entrepreneuriale Alphabétisation Capacités de participation dans les organisations, meilleure reconnaissance et représentativité dans les organes de décision des OP (OPB, OPR OPF) Capacités de planification et gestion des activités économique, lobbying et négociation. Appui-conseil et accompagnement de proximité 	<p>Actions structurantes</p> <ul style="list-style-type: none"> Aménagements (voir EAF2 et 3) et priorité pour l'accès des femmes chef de famille aux terres aménagées. Appui-conseil de proximité et participation au CEP Accès des femmes aux semences et matériel végétal de qualité, performants et résilientes au CC. Alphabétisation des femmes surtout celles appelées à gérer des unités de production / transformation Renforcement des capacités des femmes en termes de planification et gestion des activités économique. Renforcement des capacités des femmes en termes de leadership, lobbying et négociation et connaissances de leurs droits <p>Actions à la demande (via FDAR)</p> <ul style="list-style-type: none"> Appui systèmes/mécanismes de stockage et sécurisation des semences Appui à la diversification des activités génératrices de revenus pour les femmes : (rizi)-pisciculture, maraîchage, élevage poulets gasy, apiculture, élevage de petits ruminants, etc.) permettant aussi d'améliorer la nutrition. Professionnalisation des femmes vers des activités qui ne demandent pas assez des terres (apiculture, piscicultures, petites élevages, ...); formations techniques et en gestion, visites d'échange, etc. Mise en réseaux des groupements de femmes productrices

Jeunes (femmes et hommes) déscolarisés chef de ménage	<p>Caractéristiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeunes hommes et femmes (18-25 ans) avec un bas niveau d'instruction/alphabétisation et issus du milieu rural • Participant aux travaux champêtres du ménage ou sont employé comme main-d'œuvre ou s'adonnent à des petits travaux dans le commerce, les ateliers, etc. ou sont en exode. <p>Contraintes majeures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Difficultés d'accès au foncier, au financement et aux autres facteurs de production (intrants, crédit) • Faible autonomie par rapport au ménage et/ou milieu d'origine. • Connaissances limitées aux pratiques traditionnelles dans la conduite des activités agricoles. 	<p>Profil de sortie attendu:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeunes (hommes et femmes) à la tête d'EAF en situation d'autosuffisance alimentaire, moderne, viable et orientée vers le marché. • Jeunes impliqué dans la fourniture de biens et services <p>Besoins d'appuis identifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attribution des terres à cultiver de manière autonome et sécurisation foncière. • Acquisition de compétences sur les bonnes pratiques agricoles et sur la gestion de l'exploitation pour assurer la rentabilité des activités • Accès à l'information, aux facteurs de production dont notamment le financement pour le démarrage des activités et accès aux technologies modernes • Alphabétisation • Mise en relation avec d'autres jeunes et acteurs de la filière 	<p>Actions Structurantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagements (voir EAF 2 et 3) et affectation de 30% de ces terres aux EAF dirigée par des jeunes (jeunes ayant déjà des responsabilités familiales). • Appui à la production et diffusion à grande échelle des semences et matériel végétal de qualité, performants et résilients au CC, • Formation aux métiers agricoles et ruraux <p>Actions à la demande (via FDAR)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui-conseil au niveau de CSA et CGEAF pour orienter les jeunes déscolarisés dans le choix des activités à développer selon leur aspiration en coordination et synergie avec FORMAPROD. • Appui à l'acquisition des facteurs de production, y compris le financement et des compétences techniques. • Appui à la mise en place de mécanismes de financement au sein du FDAR facilitant les jeunes entrepreneurs ruraux porteurs d'initiatives novatrices (FRDA + crédit). • Professionnalisation des jeunes producteurs vers des activités qui ne demandent pas assez des terres (apiculture, piscicultures, petites élevages, ...). • Dynamisation des jeunes pour leur structuration en intégration/inclusion dans les différents niveaux des OP (OPB, OPR, OPF).
---	--	---	--

Jeunes ruraux (hommes et femmes) scolarisés/ diplômés	<p>Caractéristiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hommes et femmes 18-25 ans diplômés sans emploi, motivés, engagés et porteurs d'initiatives économiques dans un des maillons en amont et en aval de la production agricole. <p>Contraintes majeures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Difficultés d'accès au financement et aux autres facteurs de production • Faible capacité organisationnelle 	<p>Profil de sortie attendu:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeunes (hommes et femmes) entrepreneurs impliqués dans toutes des étapes des chaîne de valeur, ainsi que dans la fourniture de biens et de services de qualité en amont et en aval de la production agricole <p>Besoins d'appuis identifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacités managériales et de gestion pour assurer la rentabilité des activités • Accès aux informations, aux facteurs de production dont les technologies modernes • Financement pour démarrer l'activité. • Appui pour l'orientation des activités vers le marché • Mise en relation avec les autres jeunes, les autres acteurs de la filière et intégration dans les organisations paysannes 	<p>Actions Structurantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inclusion dans les initiatives de production et diffusion à grande échelle des semences et matériel végétal de qualité, performants et résilientes aux CC, y compris test variétales. • Formation aux métiers agricoles et ruraux <p>Actions à la demande (via FDAR)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui-conseil au niveau de CSA et CGEAF pour orienter les jeunes scolarisés/diplômés dans le choix des activités à développer selon leur aspiration en coordination et synergie avec FORMAPROD. • Appui à la mise en place de mécanismes de financement au sein du FDAR facilitant les jeunes entrepreneurs ruraux porteurs d'initiatives novatrices (FRDA + crédit). • Professionnalisation et inclusion vers des activités de fourniture de biens et services au monde rural : boutiques d'intrants, pépinières, ACSA, atelier fabrication matériel agricole, etc. • Professionnalisation et inclusion dans les opérations en aval de la production : collecte, commercialisation, gestion magasins, transformation ... • Dynamisation des jeunes pour leur structuration en intégration/inclusion dans les différents niveaux des OP (OPB, OPR, OPF).
---	---	---	---

<p>Organisations de producteurs: OPB, OPR, OPF</p>	<p>Caractéristiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> Structures associatives regroupant producteurs/trices, transformateurs/trices aux différents niveaux : groupements de base (OPB) et leurs unions, organisations au niveau régional (OPR) et organisations faitières au niveau national (OPF) Structures ayant comme mission de fournir des services aux membres, ainsi que de les représenter dans les débats nationaux concernant le monde rural pour défendre leurs intérêts Rôles et mandats définis par leurs statuts : <p>Contraintes majeures</p> <ul style="list-style-type: none"> Insuffisante connaissance et maîtrise des rôles, mandats et compétences des structures associatives et de leurs instances Faible capacités de négociation dans la fourniture de biens et services (financement/crédit, intrants, etc.) pour leurs membres et surtout au niveau des OPB Insuffisante accès aux services d'information sur les marchés, et aux services d'appui/conseil technique et économique. Inégalité dans la représentativité des femmes et des jeunes au sein des structures associatives Méconnaissance des droits des femmes, des principes d'équité et de genre aux seins des OP aux différents niveaux (local, régional et national). Faible niveau d'instruction/alphabetisation des femmes 	<p>Profil de sortie attendu:</p> <ul style="list-style-type: none"> OP structurées ayant un rôle de représentativité accru au sein des TTR et TTT. Représentativité des femmes et des jeunes au sein des organes de direction des OP <p>Besoins d'appuis identifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en relation des différents acteurs des filières Compréhension et maîtrise du rôle des OP au sein des filières et aux différents niveaux. Compréhension et maîtrise du rôle des OP au sein des Chambre d'Agriculture aux différents niveaux. Inclusion des jeunes et des femmes et à leurs représentativité dans les organes de décision. Accroissement des capacités de lobbying et négociation des OPA. Information sur les droits des femmes et leur application. Alphabetisation 	<p>Actions à la demande (via FDAR)</p> <ul style="list-style-type: none"> Professionnalisation des OP, leurs unions et faitières, en amont et en aval des filières ciblées Renforcement du rôle et des fonctions des OP au sein des TTN et TTR. Professionnalisation et autonomisation des femmes (et leurs groupements), associées à une plus large représentativité dans les organes de décision. Renforcement des capacités des organisations faitières de groupements des femmes, dont la Fédération des femmes rurales de Madagascar Campagne de sensibilisation/information sur les droits des femmes, les principes d'équité et le genre destinées aux OPB, OPR, OPF, ainsi que à l'ensemble des membres des communautés locales, y compris les hommes, les femmes, les jeunes, les autorités locales, coutumières et religieuses. <p>Mise en place des partenariats OP-OM</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités organisationnelles pour le service aux EAF : DIP et formations sur financement FDAR (contrat-programme filière). Montage de projets professionnels, financement FDAR : infrastructures de stockage et conditionnement, formations techniques. Formation en techniques commerciales, visites d'échanges. Création/animation des plateformes filière de concertation multi-acteurs au niveau régional et renforcement de la représentativité des OP impliquées.
--	---	--	---

Stratégie de ciblage

47. DEFIS sera doté d'une stratégie de ciblage inclusive permettant: (i) d'atteindre les ménages pauvres et les groupes vulnérables en particulier les petits EAF en priorité celles dirigées par les femmes et les jeunes qui évoluent autour des cultures retenues prioritaires/de base (riz, maïs, manioc, arachide, etc.); (ii) d'identifier les sites d'intervention du Programme au sein des huit régions retenues, ainsi que les activités à entreprendre pouvant garantir des résultats et un impact sur les conditions de vie des populations. La stratégie comprendra: (i) un ciblage géographique; (ii) un ciblage direct; (iii) un auto-ciblage; et (iv) des mesures de facilitation et d'autonomisation.
48. En plus, à l'instar du projet AROPA, le programme DEFIS mettra en place un "mécanisme ciblant les vulnérables" (MCV), conçu pour faire bénéficier surtout les EAF 3. Il s'agit d'une série d'interventions "volontaristes" agissant par le moyen d'une offre ciblée sur des thématiques correspondent à un besoin largement partagé, et pour lesquelles des solutions au moins partielles ont déjà été éprouvées. Parmi ces thématiques: (i) la réponse pérenne à des besoins récurrents tels que : l'approvisionnement durable en intrants, notamment les semences ou le matériel végétal de qualité pour les cultures vivrières (riz, maïs, manioc, légumineuses, ...), ou l'approvisionnement en intrants pour l'élevage à cycle court; (ii) l'accès à des cultures de contre-saison, en particulier le maraîchage, grâce à la maîtrise de l'eau à petite échelle (micro-irrigation, déjà validée dans le cadre des projets SCAMPIS et PARECAM); (iii) le conseil technique de proximité et l'apprentissage à travers l'approche champs-écoles paysans (CEP) ou la formation reliée à l'acquisition de matériel pertinent, etc.
49. **Ciblage géographique.** Sur le plan géographique, le Programme interviendra dans des zones présentant une concentration relativement élevée de pauvres, où la dégradation des sols et les effets du CC affectent le capital productif des populations, et d'importantes potentialités agro-économiques encore non valorisées.
50. Les zones et les "pôles de développement" seront choisis sur la base des critères déjà indiqués plus haut (p. ex. zone d'intervention). Cependant, au démarrage du Programme, d'autres critères d'ordre technique et social seront également définis et adoptés pour établir la localisation des réalisations physiques afin d'en assurer la durabilité (par exemple : sécurisation foncière, nombre des personnes servies, entente des OP et des communautés locales/absence de conflits, etc.). Ces critères seront définis et utilisés par l'Unité de coordination du Programme de DEFIS et les coordinations interrégionales, en accord avec les collectivités locales, le DRAE, les représentants des OPB et OPR et tous autres partenaires stratégiques dans le cadre d'instances de concertation au niveau régionale. Un premier exercice durant la mission de conception détaillée a permis de cibler un premier groupe de 10 pôles où démarrer le Programme. Un programme de sensibilisation sera développé pour informer les acteurs potentiels au niveau local/régional sur les opportunités de DEFIS. Une enquête spécifique au préalable permettra de collecter les données nécessaires à l'élaboration d'un plan d'action au niveau régional et/ou pôles de développement qui polarisent un certain nombre de villages et bassins de production.
51. **Ciblage direct.** Il sera réalisé au sein des communautés bénéficiaires ou pôles de développement identifiés pour assurer que les groupes-cibles prioritaires du Programme, surtout les EAF3, les femmes et les jeunes (hommes et femmes déscolarisés et diplômés) soient pris en compte et aient l'opportunité d'accéder aux ressources et aux initiatives mobilisées par DEFIS. Des critères d'éligibilité basés par exemple sur l'âge, le genre, le degré de vulnérabilité, le niveau de scolarisation, le statut socio-économique, etc. Ils seront établis de manière participative, transparente et consensuelle avec les communautés bénéficiaires, les représentants des OPB et OPR et les partenaires stratégiques (Etat, société civile). La démarche devrait: (i) garantir que les groupes cibles et spécialement les plus vulnérables soient les destinataires de l'appui de DEFIS; et (ii) réduire aussi les risques d'accaparement de certains avantages par des groupes plus dynamiques ou plus influents.
52. **Auto-ciblage.** Il sera effectué avec la participation active des groupes-cibles pour vérifier que les dynamiques et les activités à développer dans la zone du Programme répondent aux besoins, aux aspirations et aux intérêts réels des EAF, des femmes et des jeunes. Cette approche permet de mieux cibler la nature de l'action ainsi que l'application du dispositif FDAR/CSA pour l'accès aux ressources et les mécanismes de gestion de biens et services, comme par exemple la

réhabilitation, l'utilisation et la gestion des terres aménagées, l'accès et la gestion de banques de semences, de magasins de stockage, etc. dans une perspective de modernisation des exploitations agricoles, d'entreprenariat agricole et de professionnalisation des acteurs.

53. **Mesures de facilitation et d'autonomisation.** La stratégie sera soutenue par des mesures facilitant le ciblage et en particulier des campagnes de sensibilisation, information et communication sur le Programme DEFIS, ses objectifs, sa démarche et approche, n'excluant personne, et des mesures opérationnelles pour promouvoir l'inclusion et la participation de l'ensemble des bénéficiaires, comme par exemple le renforcement des capacités des EAF, des OP, des femmes et des jeunes pour l'identification, l'analyse et la manifestation/expression des leurs besoins.

Opérationnalisation de la stratégie de ciblage

54. En dehors des mécanismes de ciblage proposés (géographique, ciblage direct, auto-ciblage, mesures de facilitation et d'autonomisation), DEFIS prendra des dispositions complémentaires pour renforcer l'inclusion des EAF pauvres et des groupes vulnérables dans ses groupes cibles et s'assurer qu'ils soient touchés par les activités du Programme. Par exemple l'utilisation du système de quotas et discrimination positive autant que possible (au moins 30% pour les femmes et 30% pour les jeunes) pourra renforcer le ciblage direct et permettre de s'assurer que les femmes et les jeunes soient représentés et participent dans les différentes activités du Programme réduisant ainsi les disparités de genre.
55. L'opérationnalisation de la stratégie de ciblage de DEFIS suivra une démarche participative durant tout le processus, tenant compte de toutes les couches sociales au sein des communautés et des représentants des organisations socio-économiques évoluant dans la zone, notamment des OPB et OPR, de associations/organisations de femmes, associations de jeunes, etc. L'auto-ciblage permettra de définir et valider avec les populations les critères d'éligibilité basés sur le niveau de pauvreté, de vulnérabilité et d'accès aux ressources et aux marchés, etc. et de faciliter l'identification des bénéficiaires pauvres et vulnérables au sein des communautés/villages et/ou de la zone avec leur participation et celles des OP. Cet aspect sera facilité par la sensibilisation et l'information autour des opportunités du Projet à l'endroit de tous les acteurs et bénéficiaires potentiels. De plus, un programme d'information et communication durant toute la durée du Programme permettra de renforcer la transparence, veiller à ce que les informations soient mises à la disposition de tous et que les questions concernant le genre, les jeunes et le ciblage soient pris en compte.
56. L'application de la stratégie de ciblage revient à toute l'équipe de la coordination du Programme tant au niveau national que des coordinations interrégionales, ainsi qu'aux différents partenaires et services (CSA, CGEAF, DRAE, FDA) impliqués dans la mise en œuvre. Tout le personnel sera renforcé sur les questions de ciblage, de genre, jeunes et d'inclusion sociale. Le respect du ciblage conformément à la stratégie déclinée sera un critère de sélection et de renouvellement des contrats/accords de partenariats. Le suivi du ciblage s'effectuera principalement sur la base des données concernant les bénéficiaires et permettra de vérifier l'évolution : (i) du nombre des bénéficiaires dont les hommes, les femmes et les jeunes qui ont bénéficié des services du Programme; (ii) de la participation des différents groupes cibles aux activités prévues pour chacun d'entre eux ; (iii) de la pauvreté/vulnérabilité des bénéficiaires à la suite des actions du Programme.

V. Stratégie genre et opérationnalisation

Stratégie genre

57. DEFIS se dotera d'une **stratégie genre** basée sur la prise en compte des inégalités liées au sexe, à l'âge et au statut dans la mise en œuvre des activités du Programme. La stratégie du Programme en matière de promotion de l'équité entre les genres est fondée sur la politique nationale, sur le plan d'action du FIDA en la matière et sur les expériences et meilleures pratiques développées dans le cadre des précédents projets à Madagascar. L'objectif est de: (i) lever les contraintes limitant l'inclusion, la participation active et la responsabilisation des femmes et des jeunes (hommes et femmes) dans les différents maillons des filières agricoles; (ii) créer des opportunités pouvant améliorer leurs conditions de vie; (iii) renforcer leurs capacités productives en vue d'accroître la productivité et la rentabilité de leurs activités économiques en facilitant

l'accès des femmes et des jeunes aux ressources et aux facteurs de productions (terre, eau, intrants, financement/crédit, formations professionnelles, technologies, appui-conseil,...); et (iv) promouvoir le leadership des femmes et leur participation aux instances de décision aux niveaux des ménages, des OP (OPB, Unions, OPR et OPF), des plateformes/cadres de concertation des filières et des communautés locales en général.

58. La **stratégie pour l'inclusion et l'autonomisation des femmes** dans le contexte culturel et socio-économique des huit régions d'intervention de DEFIS, tiendra compte des principales contraintes auxquelles les femmes sont confrontées dans la conduite des activités agricoles. Les contraintes majeures selon les cinq dimensions d'autonomisation des femmes, sont entre autres: (i) dimension production : faible participation aux décisions sur la conduite de l'exploitation familiale et autonomie limitée à des petites parcelles de terre et/ou à des terres exploitées en groupements, et/ou à certains activités de post-récolte (transformation); (ii) dimension ressources: faible accès et pouvoir de décision sur les ressources et facteurs de production: terre, matériel agricole, nouvelles technologies de production et transformation, formation/information, financement/crédit, etc.; (iii) dimension revenus: faible accès et décisions sur les revenus des exploitations familiales dirigées par les hommes; (iv) dimension leadership: faible capacité de prise de parole en public et de manifestation de leurs besoins au sein des ménages, des communautés, des OP et autres structures associatives dont elles sont membres; (v) dimension temps: charges de travail agricole et domestiques occupant la totalité de la journée et répartition non équilibrée par rapport aux hommes.
59. DEFIS soutiendra: (i) des activités de production rentables et durables permettant l'autonomisation économique des femmes; et (ii) des actions de renforcement des capacités pouvant faciliter l'implication des femmes dans l'identification et la manifestation des besoins, l'élaboration des stratégies et la reconnaissance de leur statut et la participation aux instances des décisions. L'inclusion des femmes dans les activités de production et de post-récolte (transformation, collecte, commercialisation, etc.) sera possible en favorisant: (i) le choix et la décision des femmes sur l'organisation de la production; (ii) l'accès aux facteurs de production, y compris la terre, l'eau, les semences et le financement; (iii) l'accès aux techniques et technologies performantes et à l'appui-conseil de proximité pour la bonne conduite et la gestion de l'activité ; et (iii) le contrôle sur la gestion des revenus de leurs activités. L'accès aux technologies et aux techniques plus performantes (machines pour le vannage, le décorticage du riz, l'égrainage du maïs, etc.) favorisera une réduction des charges des femmes, ainsi que du temps consacré au travail agricole.
60. Pour une autonomisation plus globale des femmes, la stratégie de DEFIS prévoit des actions visant: (i) une meilleure structuration, leadership et gouvernance de groupements/associations de femmes (formation, sensibilisation/information); (ii) la connaissance et le respect des droits des femmes à travers la sensibilisation et information de tous acteurs des communautés locales : hommes, femmes, jeunes, autorités administratives, coutumières et religieuses et toutes personnes ayant une influence sur la vie sociale et économique de la communauté; et (iii) l'accès aux outils de gestion des activités économiques et de compréhension de l'information, à travers l'alphabétisation.
61. Un accompagnement et un suivi continu de ces actions est nécessaire pour en assurer la durabilité et l'appropriation tant au niveau des femmes que des groupements, des OP et des communautés locales. Le Programme mobilisera des opérateurs/trices aux niveaux des Coordinations interrégionales/régionales et/ou des prestataires de service qui seront formés sur les stratégies de DEFIS et dotés des outils pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'approche genre et de l'atteinte de ses objectifs. En plus au sein des OP et/ou communautés seront identifiés des leaders, hommes et femmes, reconnus par la population qui pourront être formés sur l'équité de genre et les droits des femmes et qui ensuite pourront faciliter et animer les séances de sensibilisation/information des communautés locales. Cette démarche sera affinée une fois sélectionnés les sites/villages/pôles de développement d'intervention du Programme en tenant compte du contexte socioculturel spécifique (p. ex. costumes de l'ethnie/des ethnies) pour éviter des conflits éventuels.

Opérationnalisation de la stratégie genre

62. Des mesures opérationnelles sont identifiées pour la prise en charge effective de la dimension genre de manière transversale. Il s'agira de veiller à ce que l'ensemble des activités envisagées par le Programme soient mis en œuvre avec une attention spécifique envers l'implication effective tant des femmes que des jeunes au sein des EAF les plus vulnérables de manière systématique. Cet exercice initié durant la phase de formulation sera concrétisé dès le démarrage du Programme et pendant la mise en œuvre à travers les PTBA successifs dont l'exécution engage l'ensemble de l'équipe du Programme.
63. A l'instar de la stratégie de ciblage, l'application de la stratégie genre revient à toute l'équipe de la coordination du Programme, ainsi qu'aux différents partenaires et structures chargés de la mise en œuvre qui seront formés/renforcés sur les questions de genre. L'UCP devra: (i) jouer un rôle d'impulsion et d'accompagnement de la dynamique genre dans le programme; (ii) s'assurer de la pertinence de la stratégie genre du Programme considérant son approche, le contexte et les réalités socioculturelles de la zone d'intervention qui continuent à avoir un poids important sur le rôle des femmes tant au sein des ménages que des EAF; (iii) veiller à la prise en compte systématique des aspects d'intégration du genre et d'inclusion des jeunes et à la désagrégation des indicateurs de suivi-évaluation selon sexe et âge. Des dispositions pratiques seront prises pour: (i) l'introduction de la dimension genre dans les critères de sélection du personnel du Programme; (ii) la sensibilisation et la formation de l'équipe du Programme ainsi que des partenaires de mise en œuvre sur les questions de genre et le respect du principe de genre dans l'opérationnalisation.
64. DEFIS fera appel à des prestataires de services (ONG nationales et internationales, bureaux d'étude) ayant une expertise et une expérience confirmées dans le domaine des droits des femmes et de leur autonomisation. La collaboration avec les fédérations et associations de femmes rurales sera privilégiée pour renforcer le réseau des femmes du secteur agricole et l'échange sur thématiques communs au-delà des filières et des maillons dans lesquelles elles évoluent. Une collaboration est envisagée avec le Ministère de la population, de la protection sociale et de la femme et ses Délégations régionales, vu sa mission d'assurer la promotion de la femme et l'équité de genre.

APPENDICE 3: PERFORMANCE DU PAYS ET ENSEIGNEMENTS TIRES

I. Interventions du FIDA à Madagascar

1. Depuis 1979, le FIDA a approuvé 15 projets d'investissement à Madagascar pour un coût total de près de 276,5 millions USD à des conditions particulièrement favorables. Ces investissements ont été essentiellement mis en œuvre dans le cadre de 4 cycles de programme d'options stratégiques (COSOP), dont le dernier a été approuvé en décembre 2014 pour la période 2015-2019. Les interventions financées par le FIDA couvrent 15 régions sur les 22 que compte le pays avec un nombre de bénéficiaires estimé à 750 000 personnes en 2016. La diversité des thématiques de développement rural couvertes aussi bien dans les domaines agricoles que non agricoles ainsi que les résultats et impacts de ces investissements sur les populations rurales pauvres ont conféré une forte crédibilité au FIDA à Madagascar.
2. L'évaluation du Programme-pays (EPP) pour la période 2000-2012 réalisée par le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA en 2013 indique une performance satisfaisante en termes de pertinence, d'efficacité, d'efficience, de durabilité et d'impact sur la pauvreté rurale, ainsi qu'en termes d'inclusion des femmes, d'innovation et de mise à l'échelle. En effet dans un contexte national marqué par un niveau élevé de pauvreté rurale, les ménages bénéficiaires des investissements du FIDA connaissent notamment une augmentation de production et de la productivité agricole et une nette augmentation des revenus monétaires. La bonne performance du portefeuille est en partie attribuable à la qualité des équipes des projets, et aux outils appropriés de suivi technique et financier développés notamment avec l'appui de la Cellule d'appui au Programme-pays, la CAPFIDA. Ce bilan est d'autant plus notable que, la période sous revue a connu deux grandes crises politiques (en 2002 et 2009). Depuis 2011, le FIDA a ouvert un bureau de pays à Madagascar pour renforcer l'impact des investissements.
3. Les orientations du COSOP 2015-2019 s'inscrivent fidèlement dans les politiques nationales tout en prenant en compte le contexte post-crise et les enseignements tirés de l'évaluation du Programme-pays (EPP) de 2012. L'objectif du COSOP 2015-2019 est *d'améliorer durablement les revenus et la sécurité alimentaire des ruraux pauvres, notamment des jeunes et des femmes, dans les zones d'intervention en adoptant une approche filière avec deux objectifs stratégiques* qui sont: (i) des systèmes de production agricoles et des entreprises rurales performants et résilients au changement climatique sont adoptés à grande échelle; et (ii) l'accès des petits producteurs ruraux à des marchés rémunérateurs et à des opportunités économiques dans le cadre des filières priorisées est amélioré.
4. Ce COSOP est mise en œuvre à travers 4 projets d'investissement qui sont (i) le Projet d'appui au développement de Menabe et Melaky phase II (AD2M- II); (ii) Projet d'appui au renforcement des organisations professionnelles et aux services agricoles (AROPA); (iii) Programme de formation professionnelle et d'amélioration de la productivité agricole (FORMAPROD); et (iv) Programme de soutien aux pôles de microentreprises rurales et aux économies régionales (PROSPERER).
5. **AD2M-II**, prévu sur la période 2015-2022 avec un financement de 40,4 millions USD du FIDA, est un projet de développement rural intégré visant l'émergence de pôles de développement agricole qui intègrent la mise en valeur productive avec des techniques et moyens de production résilients, la sécurisation foncière, la gestion durable des ressources naturelles et l'appui à l'accès au marché dans deux régions à l'ouest de Madagascar. Ce projet vise à consolider et mettre à l'échelle les résultats et bonnes pratiques développés durant l'exécution d'AD2M-I (2006 – 2015), dont l'extension des superficies irriguées à faible coût d'aménagement, la certification foncière à cout abordable par le biais des guichets fonciers communaux, l'accès à l'appui conseil agricole à travers les champs écoles paysans (CEP), etc. En tout, 57 000 ménages bénéficieront des activités du projet d'AD2M-II. Il s'agit de petits producteurs agricoles et promoteurs ruraux d'initiatives économiques exerçant leurs activités au sein des pôles de production et des communes qui y sont rattachées. Le démarrage effectif d'AD2M-II a été bloqué pendant plus d'un an par manque de trésorerie du fait des réformes et relatif à l'ouverture et à la régularisation des opérations initiées en 2016 sur les comptes des projets. Le versement des fonds sur les comptes du projet dans les banques commerciales est intervenu en janvier 2017.

6. **AROPA** est un projet conçu pour mettre en œuvre la politique nationale de services aux agriculteurs du programme sectoriel agricole (PSAEP de 2007) et en particulier les Fonds régionaux de développement agricole (FRDA) et les Centre de services agricoles (CSA) qui constituent les instruments majeurs de la politique de développement agricole du pays. Avec un financement de 25,9 millions USD du FIDA sur la période 2008-2019⁸⁰, AROPA cible 75 000 exploitations agricoles familiales (EAF), 1 000 organisations paysannes, 1 150 groupements spécifiques et prestataires de services dans 187 communes réparties dans 5 régions de Madagascar. Une des spécificités d'AROPA est son montage institutionnel décentralisé qui accorde un rôle prépondérant aux instruments de développement régionaux et locaux (FRDA/CSA), aux organisations des producteurs et aux chambres d'agriculture régionales (TTR). En octobre 2016, les interventions d'AROPA ont touché 61 823 EAF, sur les 75 000 prévues (soit 82%), dont 30% sont dirigés par des femmes et plus 67% constitués d'exploitants les plus pauvres. En ce qui concerne l'accès aux marchés, AROPA appui et facilite la négociation de 10 contrats entre organisations paysannes et opérateurs de marché (OP/OM).
7. **FORMAPROD** qui est financé à hauteur de 86 millions USD (dont 35 millions USD du FIDA) est entré en vigueur en décembre 2012 pour une durée de 10 ans. Il constitue une contribution à la mise en œuvre opérationnelle de la Stratégie nationale sur la formation agricole et rurale (SNFAR). Après 3 années de mise en œuvre, le dispositif institutionnel de la SNFAR est maintenant mis en place au niveau national dans 7 régions. En plus de la réhabilitation des établissements de formation agricole, le programme a appuyé la réalisation de référentiels de diplômes nationaux et de métiers ruraux. Des CEP ont permis le renforcement des compétences techniques de près de 9 900 EAF. En outre, les investissements dans près de 300 microprojets coup de pouce (MPCP) ont directement bénéficié à 15 000 personnes vulnérables. Cependant, les cofinancements du Fonds de l'OPEP pour le développement international (OFID) ne se sont pas encore matérialisés.
8. **PROSPERER** vise la promotion et le développement du secteur des microentreprises rurales (MER) et petites entreprises rurales (MPER) notamment par: (i) la fourniture de services de développement des entreprises; (ii) la mise en relation des MER et MPER avec les institutions de financement; et (iii) l'appui à la mise en marché. PROSPERER a appuyé la mise en place d'un vaste réseau de délivrance de services de développement des entreprises (SDE) de proximité qui sont appuyées par la Fédération des chambres de commerce et de l'industrie (FCCI) et ses démembrements au niveau régional et local. PROSPERER a été lancé en 2008 pour une durée de 7 ans avec un financement de 30,32 millions USD sur fonds FIDA, OFID et FENU. Il intervient dans les 5 régions les plus densément peuplées de Madagascar. En 2013, il a obtenu un financement additionnel de 11,2 millions USD avec une extension des interventions de PROSPERER dans 4 nouvelles régions. Un deuxième financement supplémentaire de 17 millions USD assorti d'un rallongement du délai d'exécution de 5 années a été approuvé par le FIDA pour renforcer la durabilité des MPER. A date, les MPER ayant bénéficié des services de PROSPERER s'élève à 42 831 repartis dans un vaste éventail d'activités agricoles (pomme de terre, oignon, tomates, légumes, haricot, ananas, arachide, maïs, manioc, épices, élevage, pêche, apiculture, etc.) et non agricoles (vannerie, couture, menuiserie, maçonnerie, etc.). L'arrangement contractuel entre les OP et les OM est au cœur de la stratégie de promotion de l'approche filière de PROSPERER. Cette approche a permis non seulement tirer de l'extrême pauvreté plus de 68% des MER soutenues mais aussi de permettre aux petits exploitants agricoles d'avoir accès aux marchés de produits à forte valeur ajoutée, comme ceux des produits labélisés, dans des conditions avantageuses (hausse du rendement agricole et des revenus).

II. Principaux résultats et impacts des interventions

9. **Résultats.** Les résultats enregistrés par le Programme-pays 2007-2012 du FIDA sont les suivants: (i) une amélioration de la production vivrière de 150 000 t/an; (ii) la création de plus de 5 000 emplois ruraux, notamment grâce au développement des MER; (iii) la maîtrise et la gestion économe de l'eau (18 800 ha irrigués réhabilités/aménagés); (iv) la mise en place de 3 795 OP; (v) l'octroi d'encours de crédit à hauteur de 4,4 millions d'USD à 9 000 bénéficiaires, et 4 700 microprojets destinés aux plus vulnérables permettant la dynamisation des économies

⁸⁰ En 2015, un financement supplémentaire de 11 millions USD a été alloué par le FIDA pour combler le déficit de financement lié à la non-mobilisation de co-financement de la Banque mondiale prévu lors de la conception.

locales centrées sur les secteurs productif ; et (vi) l'autonomisation économique de 30% à 60% de femmes rurales (selon les projets) et de près de 10 000 jeunes ruraux (formations professionnelles et apprentissages spécifiques pour faciliter leur insertion dans le développement des filières).

10. **Impact.** L'EPP de 2013 a conclu, concernant l'impact sur la pauvreté rurale, que les éléments les plus remarquables sont l'augmentation du revenu des ménages, le renforcement du capital social et les progrès accomplis en termes de productivité agricole et de sécurité alimentaire. Entre 2010 et 2012, on évalue à 22% l'accroissement moyen des revenus monétaires agricoles et non agricoles par rapport aux ménages témoins.
11. **Performance.** Le Programme-pays a touché 13 régions sur 22 (59%), 41 districts sur 120 (34%) et 521 communes rurales sur 1 580 (33%). De 2006 à 2013: (i) le nombre de bénéficiaires directs est passé d'environ 100 000 à près de 1,5 million de personnes, soit 300 000 ménages ruraux pauvres, près de 10% de la population rurale du pays; (ii) le nombre de projets actifs par an est passé de 2 à 5; (iii) les thèmes couverts par les projets ont triplé et le décaissement moyen annuel a été multiplié par 6, passant de 3 millions d'USD en 2006 à 18 millions en 2012; et (iv) la contribution du Programme-pays du FIDA au budget du secteur AEP est passée de 1,7% à 36%.

III. Principales leçons apprises

12. Du fait de sa bonne performance, de la diversité et de la complémentarité des investissements, le Programme-pays du FIDA à Madagascar constitue un vaste vivier de connaissances et de bonnes pratiques. Quelques leçons tirées de l'expérience du FIDA à Madagascar sont présentées ci-dessous.
13. **Ciblage et inclusion.** Les approches fondées sur la demande de planification participative au niveau d'une communauté rurale ne garantissent pas toujours que les besoins des plus pauvres soient pris en compte. L'inclusion des plus pauvres dans les dynamiques locales de développement exige des mécanismes spécifiques de ciblage. A travers le mécanisme de ciblage des vulnérables (AROPA) et les microprojets coup de pouce (AD2M et FORMAPROD), des instruments de ciblage direct des populations vulnérables ont été testés et approuvés. Ces instruments ont recours aux approches participatives qui permettent d'établir le profil des plus pauvres et d'identifier les mesures les mieux adaptées pour lever leurs contraintes. Une attention particulière est portée à leur inclusion dans les organisations de producteurs en facilitant leur accès aux moyens de production et aux savoirs, ainsi que leur positionnement au sein des filières développées.
14. **Approche filière.** Le développement d'une approche filière dans les zones rurales reculées exige souvent un paquet d'interventions à la fois en amont et en aval de la filière. A Madagascar, les facteurs de succès pour initier le développement d'une approche filière ont été identifiés. Il s'agit de faciliter les relations entre acteurs de la chaîne de valeur à travers des mécanismes flexibles qui impliquent notamment: (i) la priorisation des portes d'entrée pour chaque maillon; (ii) une agrégation de produits au niveau des producteurs selon la qualité exigée par l'opérateur commercial. Il faut aussi renforcer les capacités techniques des petits producteurs et leur structuration en travaillant étroitement avec le secteur privé en vue de développer un plan d'action pour les filières qui identifie les principales contraintes à lever pour l'établissement d'arrangement contractuel entre les organisations de producteurs (OP) et les opérateurs de marchés (OM). Les modèles d'agriculture contractuelle entre les OP et les OM, développés par PROSPERER et par les autres projets financés par le FIDA sont un moteur fort pour la professionnalisation des exploitations agricoles et des OP, car ils permettent non seulement un accès sécurisé à des nouveaux marchés mais aussi une augmentation de la productivité. Les petits producteurs qui participent aux contrats OP/OM ont généralement des niveaux de revenu et de bien-être matériel significativement supérieurs à ceux qui n'y participent pas.
15. **Approche pôle.** Les expériences du PHBM et d'AD2M-I ont montré que la concentration des interventions par pôles de production dans des zones éloignées permet d'atteindre une masse critique en volume de production et de promouvoir des initiatives de partenariats avec le secteur privé. Ces initiatives de partenariats facilitent l'accès aux marchés pour les petits producteurs alors que le regroupement des offres des petits producteurs permettent des économies d'échelle

au niveau des filières agricoles. La sécurisation et le développement de la base productive, l'organisation des producteurs et l'accès à des services agricoles de base et les marchés sont des conditions indispensables pour lancer une dynamique économique en zone rurale.

16. **La maîtrise de l'eau** est indispensable pour mieux gérer les risques climatiques, particulièrement élevés dans le Sud, et pouvoir envisager à long terme la sécurisation et le développement d'un secteur agricole performant. Ceci veut dire une mobilisation plus efficiente des eaux pour l'agriculture. En 2016, les producteurs des zones sud qui avaient bénéficié des appuis du projet AROPA avait une capacité de résilience plus forte dans un contexte de crise alimentaire induite par 3 années successives de déficit pluviométrique. La possibilité de fabrication locale d'équipement de micro-irrigation et sa diffusion sont des atouts important pour une gestion économe de l'eau, notamment pour les productions de contre-saison et la production de semences dans les zones à faible pluviométrie (COSOP 2015-2019).
17. **Structuration des producteurs.** La structuration des OP par la base et leur fédération en coopératives, unions et organisations régionales (OPR) ont montré leur importance pour promouvoir une véritable professionnalisation du monde rural et l'intégration des petites EAF dans une agriculture tournée vers les marchés. Les projets professionnels élaborés par les OP et financées par les FRDA ou par le projet AROPA sont un instrument essentiel de ce processus de professionnalisation et de commercialisation de l'agriculture familiale.
18. **Gestion de projet.** En règle générale, les projets financés par le FIDA ont mis en place des dispositifs de partenariat et de prestations qui tirent bien parti des ressources humaines disponibles dans leurs zones d'intervention. L'externalisation (ou le "faire faire") a donné aux prestataires de services l'opportunité de s'impliquer dans le développement à travers la fourniture de services agricoles. Les arrangements contractuels ont procuré une grande souplesse dans l'organisation des services et leur adaptation aux situations spécifiques locales. Cette stratégie s'est toutefois heurtée à un certain nombre de limites liées à: (i) une couverture géographique des prestataires très inégale; (ii) un niveau de professionnalisme très variable; (iii) un cloisonnement des interventions; (iv) des compétences limitées en conseils orientés vers le marché; et (v) une faible implication des organisations paysannes dans les services et prestations.
19. **Suivi-évaluation.** D'une manière générale, les dispositifs de SE sont essentiellement centrés sur le suivi des activités planifiées, ce qui limite sa fonction d'appui à la gestion de projet et d'amélioration de l'impact. L'application progressive de la gestion axée sur les résultats et le suivi rapproché des bénéficiaires (dans les bases de données) utilisés en suivi-évaluation (cas PROSPERER) ont permis de dimensionner les différents paquets d'activités qui permettent aux bénéficiaires d'améliorer leurs conditions de vie et de ne pas retomber dans la pauvreté (analyse coût/bénéfice). Cette approche facilite également l'identification des services auxquels les bénéficiaires ont besoin d'accéder après le retrait des projets pour pouvoir garantir la durabilité de l'impact.
20. **Appui au Programme-pays.** Le FIDA et ses partenaires ont mis en place la cellule d'appui au Programme- pays du FIDA (CAPFIDA), expérience unique qui a appuyé le développement et le suivi du COSOP ainsi que l'exécution des projets, aussi bien sur le plan technique que financier. Elle a permis de capitaliser et de communiquer les expériences des projets ainsi que d'améliorer la qualité de la mise en œuvre du COSOP.

APPENDICE 4: DESCRIPTION DETAILLEE DU PROGRAMME

I. Objectifs et approches

1. L'objectif global du DEFIS est d'améliorer durablement les revenus et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ruraux vulnérables dans les zones d'intervention.
2. L'objectif de développement est la transformation des agricultures familiales par l'adoption à grande échelle de systèmes de production performants et résilients et l'intégration des EAF dans des filières rémunératrices.
3. Les **effets attendus** sont les suivants:
 - Effet 1. Des systèmes de production résilients et performants sont adoptés;
 - Effet 2. Les petits producteurs sont durablement intégrés dans des filières rémunératrices.
4. **Approches.** DEFIS mettra à l'échelle dans la moitié sud de Madagascar les bonnes pratiques et acquis du Programme-pays du FIDA développés au cours des dix dernières années. Le Programme s'appuiera sur la combinaison de deux approches: (i) une approche d'investissements portés par la demande des organisateurs de producteurs; et (ii) une approche d'investissements structurants dans les pôles de développement et dans les filières de concentration. L'approche par la demande répond aux initiatives des EAF structurées en organisations professionnelles de base (OPB), Unions ou OP régionales (OPR), il est conforme à la Stratégie de Services aux Agriculteurs mise en œuvre par le FDA et les CSA et appuyés entre autres par les projets financés par le FIDA, AROPA, FORMAPROD et AD2M-2. L'approche d'investissements structurants (maîtrise de l'eau, systèmes semenciers, capacité de stockage, désenclavement) dans des "pôles de développement" et sur des filières de concentration vise à générer des surplus commercialisables et les liens avec le marché. Ces deux approches seront mises en œuvre de manière décentralisées en s'appuyant sur les institutions pérennes au niveau régional et local. Ces approches seront adaptées au contexte particulier des régions ciblées, notamment en intégrant une approche d'adaptation des systèmes de production aux risques liés au changement climatique.
5. Pour répondre à la demande des organisations de producteurs, le montant des abondements du FDA sera inscrit annuellement dans le PTBA du DEFIS et dans la convention cadre de partenariat qui sera établie entre le Programme et le FDA. Cette convention cadre de partenariat précisera les domaines de financement ciblés, les principes d'action et les domaines d'intérêt stratégique du FIDA tel que le ciblage des groupes vulnérables y compris les jeunes, l'équité genre, l'autonomisation des groupes cibles, l'amélioration de la résilience au changement climatique, le respect des préoccupations environnementales, etc. Les types de service qui font l'objet de la subvention du FDA et la proportion des fonds à allouer aux filières de concentration de DEFIS seront également précisés dans la convention avec le FDA. Un projet de convention cadre entre DEFIS et FDA sera annexé dans le manuel d'opérations de DEFIS.
6. La combinaison de services aux agriculteurs cogérés par l'administration et les OP à travers le dispositif FDA/CSA et d'investissements structurants concentrés dans les pôles de développement et les filières prioritaires vise à induire une transformation des exploitations familiales en partenariat avec les opérateurs de marchés (OM) locaux et régionaux et a une transformation durable des économies rurales des régions d'intervention. Huit filières de concentration des investissements de DEFIS (riz, maïs, manioc, arachide, café, oignon, petits ruminants, miel) ont été retenues au total, à raison de 3 filières par région d'intervention. Ceci n'empêche que d'autres filières, dont le sorgho et le mil permettant de renforcer les systèmes de production des EAF puissent être soutenues à travers des projets professionnels soumis par les Organisations de Producteurs au FDA.
7. Pour des raisons d'efficacité, les interventions du Programme se focaliseront sur des investissements structurants favorisant à la fois l'émergence de pôles de développement en zone rurale et le développement de filières de concentration structurantes qui doivent permettre de diminuer les risques climatiques pour les activités productives des EAF, les intégrer dans une agriculture tournée vers le marché et à terme entraîner une transformation de l'agriculture. Ces

interventions structurantes seront combinées avec des services et financement porté par la demande répondant aux initiatives des OP et aux opportunités de marché. Le Programme sera conçu et mis en œuvre en complémentarité et synergie avec les autres interventions de développement agricole dans les régions sous la coordination des autorités régionales et adoptera une approche de partenariat pour répondre de manière coordonnée et efficace aux besoins plus larges des populations dans les zones ciblées.

II. Durée et zone géographique

8. **Durée d'exécution.** La durée d'exécution du Programme est prévue pour 10 ans, basée sur deux contributions successives du FIDA au financement du programme, chacune d'une durée de 6 ans selon une approche en quatre phases qui prévoit: (i) une première revue d'interphase en année 3; (ii) une revue à mi-parcours en année 5 pour évaluer le niveau de performances et d'atteinte des résultats des différents volets et éventuellement réorienter le Programme; (iii) une deuxième revue d'interphase en année 7 pour engager la stratégie de désengagement.
9. Le Programme pourrait démarrer au cours du deuxième semestre 2018, permettant d'assurer ainsi une transition harmonieuse avec le projet AROPA qui s'achèvera quelques plus tard, en mars 2019. La conclusion positive de la revue interphase en année 3 sera déterminante pour déclencher l'approbation du second financement FIDA (environ 64 millions \$US). Les indicateurs qui déclencheront le second financement du FIDA sont notamment: (i) un taux de décaissement de 50% de l'allocation du cycle SAFP 2016-2018; (ii) au moins 60 000 EAF bénéficient des services de DEFIS; (iii) la finalisation de la réforme relative au statut de la Chambre d'agriculture et des CSA; (iv) le démarrage des travaux de réhabilitation de la RN 13 et la RN 9; (v) l'adoption d'au moins une mesure visant à financer le FIDA.
10. La possibilité de recours à deux cycles de financement du FIDA implique qu'ils se combineront pendant 2 à 3 ans avant que la première ne s'achève en fin d'année 6. Selon les procédures en vigueur du FIDA, la mobilisation d'un deuxième cycle de financement du FIDA s'assimile à une requête de financement additionnel. Une des conditions nécessaire pour être éligible pour un financement additionnel est un taux de décaissement de 50% du premier financement. Ceci a des implications importantes pour la gestion du programme qui devra d'une part entrer en vigueur le plus rapidement possible et d'autre part atteindre dès le début un décaissement de l'ordre de 10 millions \$US par an des fonds FIDA (la moyenne sur les dix ans étant de 11,54 millions/an de fonds FIDA). Ce décaissement initial important sera facilité par l'inclusion de la région Atsimo Atsinanana dès le début du programme, puis de celle de la région Atsimo Andrefana dès l'entrée en vigueur du prêt BAD attendue en année 2. La durée de mise en œuvre des financements BAD et OFID reste à définir avec ces partenaires en tenant compte du fait que l'essentiel des investissements structurants de DEFIS devront être achevés en année 7 (ou 8 au plus tard).
11. **Phasage des investissements.** L'exécution de DEFIS sera marquée par 3 revues interphases durant les années 2020, 2023 et 2025 qui permettront de vérifier l'état d'avancement du Programme et de déclencher l'extension des investissements de DEFIS vers de nouveaux pôles de développement sur la base de résultats atteints et des financements disponibles.
12. **Zone d'intervention.** Le programme DEFIS intéressera huit régions du sud et du centre-est de Madagascar. Dès le début, le Programme interviendra à travers des investissements structurants et des initiatives déclenchés par la demande des producteurs, dans six régions, à savoir: Androy, Anosy, Ihorombe, Haute Matsiatra, Amoron'i Mania déjà touchées par le projet AROPA, et Vatovavy-Fitovinany touchées par le projet PROSPERER. La région Atsimo Atsinanana sera concernée dans un premier temps par des initiatives portées par la demande. Les interventions du DEFIS dans la région Atsimo Andrefana démarreront dès que le cofinancement de la BAD sera mobilisé.

Tableau 1: Caractéristiques des régions d'intervention du DEFIS

Région	District	Commune	Superficie (km ²)	Population est. 2018	EAF (estimation 2018)		
					EAF	EAF pauvres	% pauvre
Amoron'i Mania	4	55	16 497	817 000	129 474	110 700	85,5%
Androy	4	51	22 297	838 000	121 280	117 277	96,7%
Anosy	3	63	30 198	767 000	92 313	78 835	85,4%
Atsimo Andrefana	9	110	66 236	1 504 000	223 971	179 401	80,1%
Atsimo Atsinanana	5	90	18 863	1 026 000	115 574	107 600	93,1%
Haute Matsiatra	7	88	21 080	1 370 000	166 161	126 448	76,1%
Ihorombe	3	26	26 930	357 000	44 144	34 697	78,6%
Vatovavy Fitovinany	6	139	20 183	1 618 000	236 662	188 383	79,6%
Total	41	622	222 284	8 297 000	1 129 579	943 341	

13. **Groupes cibles.** Les principaux groupes cibles du DEFIS sont les exploitations agricoles familiales (EAF), réparties selon 3 catégories: (i) les EAF de type 1, tournées vers le marché; (ii) les EAF de type 2, en situation d'autosuffisance alimentaire; et (iii) les EAF de type 3, conjoncturellement ou chroniquement déficitaires en produits vivriers. Des actions spécifiques seront proposées pour les femmes et les jeunes en situation de vulnérabilité, afin de faciliter leur accès à du capital productif et à des activités génératrices de revenus ou des emplois: (i) l'installation des jeunes formés par FORMAPROD en leur réservant des parcelles au sein des périmètres nouvellement aménagés; (ii) le positionnement des jeunes et des femmes en tant qu'entrepreneurs ruraux impliqués dans les métiers de services reliés aux pôles de développement; (iii) la priorisation des jeunes et des femmes aux actions de renforcement de capacités et d'accès au financement des producteurs.
14. DEFIS se propose d'atteindre au moins 320 000 ménages, soit plus de 1,6 million de personnes. Il s'agit de bénéficiaires au niveau des huit régions dont 260 000 au sein des pôles de développement. Ces derniers bénéficieront de toutes activités et services appuyés par DEFIS pour assurer le développement, à savoir: (i) désenclavement grâce à la réhabilitation des pistes; (ii) promotion des semences de qualité (paysannes et améliorées), installation de forages pastoraux, et de fourrages, (iii) service d'appui-conseil de proximité, (iv) IMF, (v) éducation nutritionnelle et (vi) tous autres effets induits des pôles de développement sur les des marchés et les services locaux. A l'intérieur de cet ensemble il y aura 200 000 EAF qui: (i) adoptent pleinement les semences et les techniques améliorées promues par DEFIS à travers les CEP et/ou les plateformes filières, (ii) investissent dans du matériel agricole performants, (iii) adhèrent aux OPB et OPR soutenues par DEFIS dans le cadre des filières de concentration et des "couples OP-OM", et (iv) utilisent des nouveau systèmes et mécanismes de stockage et de transformation financées par DEFIS. C'est dans ce groupe bénéficiant à la fois des approches: (i) "territoriale"; (ii) "filière"; et (iii) "FDA/CSA/OP" du programme, que seront générés les principaux effets économiques et "transformateurs" du programme.

III. Composantes du Programme

15. Le Programme, aligné sur les deux axes stratégiques du COSOP, est articulé autour de trois composantes: (i) Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes de production agricole et d'élevage; (ii) Développement des filières inclusives; et (iii) Appui institutionnel, coordination et gestion des ressources du Programme.

Composante 1. Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes de production agricole et d'élevage

Sous-composante 1.1. Mobilisation efficiente de l'eau

16. La mobilisation efficiente de l'eau agricole est indispensable pour pouvoir sécuriser des cycles de production complets par rapport aux aléas climatiques et permettre aux EAF de mettre en place des systèmes de production plus performants pour les cultures irriguées, pluviales et l'élevage.

Les investissements de cette sous-composante auront un caractère structurant pour permettre la création de véritables pôles de développement.

17. Cette sous composante sera articulée autour de deux volets: (i) Aménagements hydro-agricole; et (ii) Hydraulique pastorale.

Aménagements hydro-agricoles et micro-irrigation

18. Dans les huit régions d'intervention du DEFIS, une superficie totale estimée à 174 000 ha, répartie dans des bassins de production se trouve à mauvaise maîtrise de l'eau et le système de production y est tributaire de la pluviométrie. Il s'agit d'une part de périmètres endommagés ou vétustes et d'autre part des périmètres à exploitation traditionnelle, ou encore des espaces irrigables mais inexploités faute d'infrastructure.
19. **Activités.** L'amélioration de la maîtrise de l'eau par un système résilient et durable au bénéfice de la production agricole constitue le défi majeur à relever pour augmenter les superficies cultivées et offrir ainsi la possibilité aux vulnérables d'accéder à la terre. L'intervention consiste à mettre en place des infrastructures normalisées destinées à l'aménagement hydro-agricole, intégrant le concept "bassins versant et périmètres irrigués (BVPI)" afin de tout favoriser la gestion intégrée du territoire (sous bassin-versant) par tous ses usagers. L'aménagement des espaces doit être accompagné de la sécurisation foncière et de l'appui à la mise en place et à l'opérationnalisation d'associations d'usagers de l'eau (AUE).
20. Afin prendre en compte pleinement la problématique de l'érosion à l'échelle des sites aménagés, DEFIS/DEFIS proposera de développer ses activités autour des ouvrages hydro-agricoles selon une approche «sous bassin-versant», permettant la concertation des usagers du sous bassin pour une gestion durable de la ressource. Ceci sera permis par: (i) un processus d'animation/concertation de l'ensemble des usagers en marge des études liées aux aménagements/réhabilitations; (ii) la formation des usagers aux techniques de lutte anti-érosive/agro-écologie⁸¹ au niveau des champs-écoles; (iii) la recherche de synergies avec les projets présents dans la zone pour garantir le reboisement des sites en amont; (iv) l'inscription des actions prioritaires pour limiter l'érosion dans les SAC/SRAT, et le suivi de ces actions par les AUE.
21. L'aménagement hydro-agricole est destiné principalement, hormis dans les zones semi-arides du sud peu propices, à la riziculture irriguée avec la possibilité d'associer des cultures en contre-saison. Il vise à améliorer la maîtrise de l'eau sur les espaces cultivables et consiste à: (i) réhabiliter les périmètres existants en vue de rétablir ou d'améliorer et étendre la maîtrise de l'eau; et (ii) aménager de nouveaux espaces potentiels en périmètres irrigués.
22. Les investissements seront réalisés au sein des pôles de développement dans lesquels seront concentrées les actions de DEFIS. Au démarrage et durant les deux premières années, les investissements seront focalisés sur sept pôles riziocoles répartis dans 5 régions (Anosy, Amoron'Imania, Haute Matsiatra, Ihorombe, Vatovavy Fitovinany). L'intervention concernera la réhabilitation de 8 000 ha de périmètres irrigués avec une extension de 1 700 Ha et l'aménagement de 1 800 Ha de nouveaux périmètres irrigués, dans des territoires disposant dans l'ensemble d'un potentiel de (i) 16 400 Ha de superficie à réhabiliter, avec la possibilité d'extension sur 2 200 Ha et (ii) de 15 500 nouveaux espaces aménageable en périmètre irrigué.
23. La réhabilitation des périmètres irrigués portera sur la remise en état de fonctionnement des différents corps d'ouvrage, tels que le barrage, les ouvrages hydrauliques, les canalisations et système de drainage. Pour étendre la maîtrise d'eau sur des superficies irrigables, les travaux peuvent consister au rehaussement du barrage, au recalibrage des canaux et à la construction de nouveaux ouvrages hydrauliques. En outre, des dispositifs de protection contre les crues peuvent être érigés. Des mesures seront également prises pour la protection des sous-bassins versants attenants les périmètres irrigués contre l'érosion.

⁸¹ Techniques telles que l'utilisation des courbes de niveau, l'installation de haies de contour en vétiver, l'embocagement, etc., en ligne avec les orientations envisagées par la FAO dans le cadre de la stratégie résilience à Madagascar et son volet sur l'agriculture intelligente face au climat, en cours de formulation.

24. Quant aux nouveaux aménagements, les périmètres à irriguer se situent, soit en plaine de part et d'autre des rives d'un cours d'eau (régions des hautes terres et Anosy), soit dans des bas-fonds encaissés ou dans des vallées étroites constituant des grappes de périmètres (régions du côte est). Ce qui offre la possibilité d'un système d'irrigation gravitaire dont l'alimentation en eau des périmètres se fera par des barrages de dérivation ou des barrages de retenue ou par prise au fil de l'eau. Des retenues collinaires seront envisagées pour le cas des bas-fonds encastrés. Le réseau d'irrigation est constitué de canaux principaux, secondaires et tertiaires, sur lesquels des ouvrages hydrauliques permettent d'alimenter des groupes de parcelles pendant toute la durée du cycle du riz.
25. L'allongement des périodes de sécheresse couplées à des pluies plus conséquentes aura deux effets prévisibles sur les aménagements irrigués : (i) une hausse de l'érosion et donc des besoins de désensablement des canaux/ouvrages, et (ii) la des ressources disponibles en période sèche (les barrages ciblés par le Programme étant des prises d'eau sur des cours d'eau, par des ouvrages de retenue).
26. Pour le premier effet, le choix d'une approche « bassin versant et périmètres irrigués » à l'échelle du sous bassin versant, la mise en place d'ouvrages de canalisation des eaux de ruissellement sur les versants, ainsi que la redynamisation en profondeur des AUE devra permettre à la fois de garantir une gestion intégrée du sous-bassin versant par ses usagers, et de relancer les actions d'entretien régulier et classique des canaux, dont le désensablement, ou de nettoyage des dispositifs anti-sable des prises d'eau. Pour le deuxième effet, le risque serait de voir un 2ème ou 3ème cycle de culture compromis en année plus sèche. Il est donc envisagé dans le cadre de l'adaptation au changement climatique de renforcer les ouvrages de prise d'eau pour leur permettre d'assurer également un soutien d'étiage (petit barrage en amont). Ces couts additionnels (de l'ordre de 20%) seraient pris en charge par un fonds dédié au changement climatique, le même fonds pouvant par ailleurs couvrir la réalisation d'une étude de capitalisation sur cette approche permettant la meilleure résilience de la riziculture irriguée aux effets du changement climatique. Ceci accroîtra la probabilité de valoriser au mieux les investissements avec des cycles de culture multiples. Au-delà du volet accès à l'eau, le projet prévoit par ailleurs de développer des techniques d'intensification contribuant à une meilleur efficacité de l'eau et une émission réduite de gaz à effet de serre (alternance sec/humide des cultures de riz), à titre d'exemple le SRI/SRA. En agissant à la fois sur l'offre et la demande d'eau, le projet permettra une meilleure résilience de la riziculture et une empreinte carbone réduite en adéquation avec la politique nationale climat-agriculture (CDN, 2015).
27. Micro-périmètres rizicoles irrigués (<50 Ha). D'autres activités à petite échelle liées aux initiatives communautaires en aménagement de micro-périmètres seront également appuyées par le Programme via le Fonds de services FDAR. Il peut s'agir de réaliser des petits ouvrages ou d'apporter des solutions techniques permettant d'augmenter la superficie cultivable et/ou d'améliorer la distribution, la qualité et la gestion de l'eau dans les périmètres irrigués.
28. Micro-irrigation goutte - goutte. De même, pour développer la diversification des activités au bénéfice des groupements de femmes et de jeunes et pour améliorer la sécurité alimentaire et la résilience face aux effets du CC, l'acquisition et l'installation des kits d'irrigation en économie d'eau (goutte à goutte) dédiés surtout à l'exploitation de jardins potagers seront également appuyés par la demande via Fonds de services FDAR. . Ce système adapté à tout type de terrain offre l'avantage d'être très économe en eau pour un meilleur rendement agricole, et donc renforce la maîtrise de l'eau face aux effets du changement climatique. L'intervention sera réalisée en partenariat avec des opérateurs privés qui fournissent les kits et assurent le renforcement de capacité des exploitants. Le Programme adoptera le modèle du projet SCAMPIS, à savoir (i) la formation des acteurs de la chaîne de distribution tels que les opérateurs privés pour la production, distribution et maintenance du système (ii) le renforcement de capacités des organismes d'appui technique (CSA, CGEAF) sur les procédures de sélection et suivi des bénéficiaires, sur les fiches techniques maraîchage et les fiches kit SMI (iii) les activités liées à la création et diffusion de connaissance (marketing, sensibilisation, site de démonstration et visite d'échange), (iv) l'acquisition et la diffusion du kit SMI. Au démarrage du projet, une étude sera réalisée pour la réalisation d'un outil simple d'aide à la décision pour personnaliser la composition des kits de micro irrigation aux besoins et capacités des utilisateurs (matériels de mobilisation de stockage et de distribution adaptés au type d'utilisateur). Cet outil, établi sous la forme d'un court

manuel (quelques pages) et capitalisant les expériences de SCAMPIS, sera mis à la disposition de tous les acteurs pertinents (OPB, CGEAF, FDAR, etc.).

29. **Gestion des aménagements.** Le Programme mettra également un accent fort sur la mise en place (dès la planification des aménagements), la formation et l'appui-conseil aux AUE, qui auront la charge de l'exploitation efficace et de l'entretien des aménagements et ce, conformément aux dispositions de la loi n° 2014 – 042 régissant la remise en état, la gestion, l'entretien, la préservation et la police des réseaux hydro-agricoles. L'AUE constitue également une structure de concertation entre les occupants à la fois du Bassin Versant (BV) (ceux qui se trouvent en amont et en aval du réseau hydro-agricoles), et du Périmètre Irrigué pour développer tous les aspects relatifs à la gestion de l'ensemble du BV (gestion des ressources naturelles, protection de l'environnement, gestion intégrée de l'eau).
30. **Accès des femmes et des jeunes à la terre aménagée :** DEFIS s'alignera sur l'approche relative à la distribution des nouvelles terres adoptée par le projet AD2M, en appui à l'intégration des femmes et des jeunes dans les processus coutumiers d'accès au foncier. En effet, le Programme facilitera la concertation entre les bénéficiaires regroupés dans une organisation traditionnelle existante sous la supervision des collectivités locales, afin de garantir leur bonne inclusion lors des processus de répartition des terres aménagées.
31. Conformément à la législation nationale sur les Etudes d'Impact Environnementales et Sociales (EIES – décrets MECIE 99-954 et 04-167) qui couvre les aménagements hydro-agricoles, ces études seront réalisées de manière systématique, et la redevance proportionnelle au coût des ouvrages (à hauteur de 7%) sera versée à l'ONE pour permettre le suivi externe du plan de gestion environnemental et social.
32. **Produits attendus.** (i) Environ 20 000 ha de périmètres irrigués existants réhabilités ; (ii) 8 000 ha de nouveaux périmètre irrigués aménagés dont 3 500 ha sont des extensions de périmètres existants; (iii) 7 000 ha de micro-aménagements portée par la demande des producteurs au FDAR, dont 500 ha de parcelles maraîchères en micro-irrigation goutte-à-goutte et 6 500 ha de micro-périmètres rizicoles irrigués. .

Hydraulique pastorale

33. Dans les zones semi-arides des régions du sud, Androy, Anosy Atsimo Andrefana, où l'élevage de petits ruminants constitue une des filières porteuses, les eaux de surface disparaissent pendant la saison sèche, l'abreuvement des animaux ne peut dépendre que de la mobilisation des eaux souterraines par des puits ou des forages mécanisés.
34. DEFIS vise le développement et l'intensification de l'élevage extensif dans la zone pastorale du sud en jouant sur un facteur essentiel, l'accès à l'eau.
35. **Activités.** Dans les zones cristallines du sud (Districts de Bekily, la partie nord d'Ambovombe et d'Amboasary) où la nappe aquifère est peu profonde, le Programme appuiera, via Fonds de services FDAR, la mise en place de puits ou de forages équipés d'abreuvoirs ou aménagera, si les ressources en eau sont suffisantes, des points d'eau existants pour l'abreuvement des animaux et la gestion spatiale des charges animales. L'étude d'implantation des points d'eau tiendra compte de la proximité de zone de pâturage naturelle ou aménagée. Ces points d'eau étant à usage collectif, la capacité des organisations des éleveurs sera renforcée pour la gestion et l'entretien de l'ouvrage
36. Dans les régions du sud (Anosy, Androy, Atsimo Andrefana), il y a la possibilité de développer un partenariat avec l'UNICEF pour l'exploitation des points d'eau à usage multiple au bénéfice du développement de la filière petit ruminant.
37. Dans les sites de la zone sédimentaire (districts de Tsihombe et de Beloha) où la présence de nappes de sel gemme limite la possibilité de mobiliser les eaux souterraines, le Programme vise à développer une technologie malagasy innovante, le réservoir d'eau enterré plein de sable (REEPS). Cette technologie permet de capter à plus bas coût que les réservoirs classiques les eaux de surface. Il est pertinent dans les zones semi-arides où de grands impluviums peuvent permettre de collecter des volumes conséquents qui ne seront utilisés que durant la période sèche. Sa structure enterrée lui confère une durée de vie de plus de 40 ans sans besoin d'entretien, le stockage d'eau dans le sable permet sa conservation sans évaporation, sans

développement d'arthropodes et avec une filtration mécanique. Un filtre à sable nécessitant un entretien ponctuel assure le pré-filtrage des eaux de ruissellement. L'eau est pompée par une pompe à main. 50 unités contenant 100 m³ d'eau chacune seront réalisées dans les zones liées à la filière «petits ruminants». Comme pour les puits pastoraux, des AUE seront formées pour la gestion de ces investissements. Les unités pourront être redimensionnées à la baisse si besoin est.

38. Compte tenu du caractère innovant de cette technologie, elle sera appuyée par un financement additionnel d'un fonds climatique. Ce même financement permettra la diffusion de fourrage résilient à la sécheresse au profit du petit élevage (voir ci-dessous). L'identification des sites sera réalisée de manière participative et préliminaire à la mise en place d'AUE spécifiques (entretien du filtre à sable, gestion du calendrier des retraits, allocation des droits d'abreuvement, etc.), et ciblera en priorité les sites de la zone sédimentaire (districts de Tsihombe et de Beloha) où la présence de nappes de sel gemme, limite la possibilité de mobiliser les eaux souterraines (salinisées). Le maillage des installations prendra en compte les besoins ainsi que la complémentarité spatiale avec les points d'eau existants et les forages pastoraux également financés par le projet DEFIS.
39. Le développement de cette technologie à méso échelle dans le cadre du projet DEFIS permet des économies d'échelles et offre par ailleurs une vitrine qui pourrait attirer des opportunités de marché et d'échanges techniques Sud-Sud ; trois ateliers de capitalisation sur l'innovation pour l'adaptation au changement climatique seront organisés au cours du programme et pourront notamment présenter l'intérêt de cette technologie. Ce dispositif n'est pas destiné à produire de l'eau potable.
40. En permettant l'accès à de l'eau de qualité en période sèche, ces REEPS permettront de diminuer les décapitalisations de petits ruminants. Un REEPS fournit les besoins quotidiens en eau à 200 petits ruminants pendant 4 mois: 10 000 petits ruminants des zones semi-arides auront donc un accès sécurisé à l'eau de surface à long terme ce qui réduira les risques de décapitalisation en particulier pour les éleveurs les plus vulnérables.
41. Concernant le fourrage dans les zones ciblées pour l'appui à la production caprine, on relève un déficit fourrager en période sèche et qui plus est en période de sécheresse. Pour combler ce déficit, il est proposé de développer des ressources fourragères disponibles en période sèche, les opuntias inermes. Ils sont connus et introduits sur la zone mais leur gestion n'est pas optimale : broutage précoce et manque de matériel végétal. Le projet propose de développer ces fourrages résilients à travers: i) le renforcement des capacités pour permettre une culture efficaces de l'opuntia (culture intercalaire ou sous protection d'opuntia épineux; ii) la recapitalisation du matériel productif à travers la distribution à grande échelle de boutures pour des plantations linéaires en association avec des modes de gestion protectifs. Cette ressource est aujourd'hui commercialisée, notamment en période sèche. Il est donc prévu de réaliser 1 millions de mètres linéaires soit environ 2 500 ha d'opuntia inermes qui seront appuyés par un financement thématique climat à mobiliser (environ 400 ml par ha, plantation en quinconces en double rangée tous les mètres).
42. **Produits attendus** sont: (i) 300 points d'eau équipés d'abreuvoir; et (ii) 50 réservoirs REEPS dans la zone de concentration d'élevage de petits ruminants dans les régions du Grand Sud; (iii) 2 500 ha de fourrage résilient à la sécheresse.

Sous-composante 1.2. Accès de proximité à des réseaux d'intrants pour l'agriculture et l'élevage

43. Les appuis de la sous-composante seront orientés pour faciliter l'accès des EAF et des producteurs les plus vulnérables aux intrants pour les productions végétales et l'élevage pour la mise en place de systèmes de production résilients au niveau des pôles de développement. Le soutien prendra en compte la capacité de gestion au niveau des EAF, des OPB et des OPR, la possibilité d'inclusion des jeunes et des femmes, la durabilité, l'impact sur l'environnement et la réponse aux effets du CC.

44. Les activités de cette sous-composante sont structurées autour de deux volets : (i) Accès aux semences et au matériel végétal de qualité ; et (ii) Accès aux autres intrants et petits matériels agricoles.

Accès aux semences et au matériel végétal de qualité

45. Bien que de nombreux efforts soient déployés par le Gouvernement et les PTF pour améliorer la qualité du matériel végétal, l'accès aux semences et au matériel végétal adaptés aux conditions agro-écologiques, résilients au CC et résistants aux attaques des ennemis des cultures, demeure une des contraintes majeures pour les producteurs. La filière semence représente donc une des priorités de la politique de développement agricole du pays. Elle est considérée comme action structurante dans le cadre de DEFIS.
46. **Activités.** Le Programme supportera la production et l'utilisation de matériel végétal amélioré et de qualité (semences, boutures, plantes) permettant aux producteurs d'augmenter les rendements ainsi que d'adapter leur calendrier cultural aux conditions agro-écologiques et au changement climatique. .
47. Développement et structuration de systèmes de multiplication et distribution de semences et autre matériel végétal. La multiplication de semences de qualité et adaptées au contexte agro-écologique et résilientes au CC sera appuyée, en collaboration avec ANCOS, FOFIFA et d'autres intervenants (CPSA/CTAS, Centres semenciers, etc.) en valorisant les approches et méthodes d'interventions déjà consolidées, tel que la production de semences de qualité déclarée (SQD) introduite en 2015 avec l'appui de la FAO dans les régions de Androy et Anosy. L'activité impliquera des paysans multiplicateurs de semences (PMS), organisés en groupements de producteurs semenciers (GPS) existants ou de nouvelle installation. Chaque PMS exploitant une superficie moyenne de 1 ha sera formé, initié à ce type de production et suivis pour au moins 3 ans. L'implantation dans le temps des parcelles de multiplication à partir de la 2^{ème}. année de DEFIS, va suivre la réalisation des aménagements et/ou la planification de l'appui aux pôles de développement. Les spéculations prioritaires sont celles retenues comme structurantes (riz, maïs, arachide, manioc), bien que d'autres (sorgho et mil en particulier)⁸² pourront s'ajouter en fonction des besoins et de la demande du marché. Le Programme appuiera: (i) les centres de production de semence de base, pour assurer la fourniture du matériel végétal aux "multiplicateurs", (ii) la dotation de semences de base fournies par FOFIFA ou par les centres semenciers agréés (exemple CTAS) pour la première année d'activité de chaque PMS; (iii) la formation des PMS sur les itinéraires techniques et les normes à suivre dans la multiplication des semences, le stockage, le conditionnement et la vente; (iv) l'encadrement et l'assistance technique aux PMS. Une partie des semences produites seront achetées par DEFIS pour être destinées aux participants aux CEP, mais la plus grande partie sera vendues par les multiplicateurs directement ou à travers des distributeurs ou boutiques d'intrants. Dans la même logique d'amélioration du matériel végétal, des pépinières seront mises en place pour renouveler les plantations et la production de plantes de café. Un programme de communication et information (dans le cadre du plan de communication de DEFIS) sera mis en place pour promouvoir l'utilisation de semences et de matériel végétal amélioré de qualité.
48. Stockage et sécurisation des stocks de semences. A la demande des OPB, Unions ou OPR, le Programme pourra soutenir la mise en place de mécanismes pouvant créer des stocks de sécurité en semences pour en assurer la qualité ainsi que pour faire face à des pénuries au cas de mauvaises campagnes agricoles. Les demandes des OP seront financées via Fonds de services FDAR, après analyse de leur pertinence, efficacité et viabilité par rapport au contexte socio-économique. Les infrastructures et/ou systèmes de stockage pourront être associées aux mécanismes mis en place pour le stockage des produits (greniers communautaires villageois – GCV) couplées à des opérations de warrantage si des IMF solides sont présentes dans la zone d'intervention, le cas échéant. Pour être éligible au financement DEFIS via FDAR, la demande de financement devra présenter, entre autre, les procédures d'adhésion des participants, les

⁸² Sous réserve de la mobilisation d'un financement dédié à l'adaptation au changement climatique, qui pourra permettre la mise à disposition de semences adaptées de sorgho (et de mil) au profit de 10 000 ménages, permettant d'emblaver 5 000 ha. Dans ce cadre, un appui aux centres semenciers agréés sera envisagé, et comportera notamment un appui matériel sous forme de transition depuis un pompage par motopompe vers un pompage solaire, pour permettre à la fois une meilleure autonomie énergétique et réduire l'empreinte carbone des centres producteurs de semences.

systèmes d'approvisionnement (y compris l'origine), de gestion et d'utilisation des stocks des semences, etc. Des comités créés et formés au sein des OPB ou Union assureront la gestion comptable et des stocks. La possibilité de créer des banques de semences sera objet d'une étude (toujours sur Fonds FDAR).

49. **Test et promotion d'espèces/variétés performantes ou résilientes.** Des accords seront établis entre DEFIS et les centres de recherches de FOFIFA et les acteurs spécialisés pour la réalisation de tests d'adaptation de variétés plus performantes ou résilientes au CC et de recherche sur la lutte intégrée contre les ravageurs des cultures. Les tests seront réalisés de la 2^{ème} à la 4^{ème} année du Programme sur des parcelles appartenant à des producteurs sélectionnés parmi les paysans les plus dynamiques au sein des communautés/ ou ceux ayant participé aux CEP. Ces superficies localisées au sein des pôles de développement permettront de comparer plusieurs variétés et d'orienter les producteurs par le biais de visites échanges. Au même titre que les semences, une initiative de recherche pour la relance du café pourra être définie avec FOFIFA qui dispose du centre de recherche de Kianjavato. Sous réserve de la mobilisation d'un financement dédié à l'adaptation au CC, la promotion des techniques d'embocagement sur 5 000 ha dans les zones sédimentaires du Grand Sud pour renforcer la lutte contre l'érosion éolienne.
50. **Produits attendus.** (i) 1 400 PMS mis en place; (ii) 260 000 EAF ayant accès à des semences et matériel végétal de qualité pour emblaver 151 500 ha qui pourront atteindre 156 000 ha avec la promotion du sorgho; (iii) des stocks de semences au sein des pôles de développement; et (iv) des variétés adaptées à chaque systèmes agro-écologiques.

Accès aux autres intrants et petit matériel agricoles

51. **Activités.** Le Programme appuiera les EAF, les producteurs en général et leurs organisations (OPB Unions, OPR), dans l'accès et l'acquisition d'intrants divers, autres que les semences, ainsi que de petit matériel agricole pouvant améliorer les techniques culturales. Les initiatives seront mises en œuvre dans le cadre des activités suivantes.
52. DEFIS soutiendra via le FDAR l'émergence d'initiatives locales permettant l'approvisionnement de proximité des intrants et petit matériel agricole. Parmi ces initiatives sont à mentionner, entre autres:
- L'installation de boutiques/distributeurs d'intrants agricoles (engrais, semences, intrants pour l'élevage et produits phytosanitaires et petit matériel) portés par des petits opérateurs privés et surtout par des jeunes entrepreneurs au niveau des communes et/ou dans les pôles de développement. L'objectif est d'avoir au moins une boutique/ distributeur par district, qui pourra également servir de point de vente pour les semences de qualité produites par les PMS et le petit matériel produit par les artisans locaux (outils de labour, de transformation, ruches, etc.). Le Programme assurera un accompagnement des boutiques pendant 3 ans pour faciliter la maîtrise de la gestion par les responsables et le développement des affaires permettant à terme de garantir la viabilité des boutiques. L'utilisation éventuelle d'intrants chimiques s'accompagnera de formation/sensibilisation sur leur utilisation raisonnée et leur stockage (en ligne avec les directives émises par la FAO sur ce thème).
 - La mise en place de petites entreprises de jeunes artisans. La production de petit matériel agricole (outils pour la production et le post-récolte) sera encouragée au niveau local pour favoriser d'une part un service de proximité aux producteurs et d'autre part une opportunité de professionnalisation et d'emploi pour les jeunes qui pourront s'installer dans les pôles de développement. DEFIS assurera la formation de jeunes artisans et appuiera à leur insertion dans le monde du travail ou le démarrage des ateliers par les jeunes artisans, à raison d'un par district. L'activité sera réalisée en synergie et complémentarité avec les projets FORMAPROD et PROSPERER et en collaboration avec des centres de formation, dont entre autres le Centre de formation et application du machinisme agricole (CFAMA) qui dispose de différents modules d'apprentissage adaptés aux candidats à la formation.
 - La mise en œuvre de projets d'acquisition et gestion de matériel nécessaire à la production agricole, portés par les OPB pour faire des prestations de un service. Il s'agit notamment de

l'acquisition de matériel de culture (charrues, sarcleuses, herse, ..) et de pêche (filet...), de transport (charrettes), etc.

- Dans le cadre de la promotion du sorgho et du mil envisagée à travers la mobilisation d'un financement dédié à l'adaptation au changement climatique, un volet de formation/sensibilisation à la transformation et la préparation de ces céréales sera développé. Il s'agira à la fois de sensibiliser les possibles consommateurs (démonstrations de recettes en synergie avec les initiatives d'éducation nutritionnelles), et de favoriser l'adoption par la mise à disposition de machines permettant de réduire la pénibilité du battage (dans le cas du mil à barbe notamment) et du pilage (mise en place de centres de services dans les localités électrifiées).

53. **Produits attendus.** (i) 41 boutiques/ distributeurs d'intrants à raison d'au moins un par district; (ii) 41 ateliers pour la production de petit matériel agricole à raison d'au moins un par district; (iii) plus de 200 personnes, dont 30% jeunes, employées dans la gestion et le fonctionnement des boutiques d'intrants; et (iv) au moins 200 jeunes artisans dont 20% de jeunes femmes.

Recherche – action

54. Des actions de recherche-action seront soutenues par DEFIS pour augmenter la gamme de solutions techniques pour les producteurs. Les initiatives seront conduites avec les centres de formation et/ou recherche nationaux, tels que CFAMA et FOFIFA. Les centres de recherche internationaux, tels que CGIAR, IITA, AfricaRice, CIRAD etc. pourront également être impliqués dans l'initiative pour renforcer FOFIFA et autres instituts de développement malgache, selon les besoins. Dans ce cadre vont s'inscrire, entre autre:

- Le développement de nouveau petit outillage pour augmenter la gamme de solutions techniques et proposer aux producteurs des outils simples et adaptés permettant d'améliorer la qualité et productivité du travail et/ou en réduire la pénibilité de certains travaux agricoles (au champ et post-récolte), améliorer la qualité des produits récoltés et transformés (à titre d'exemple la finalisation d'outillage pour l'égrenage du maïs actuellement fait à la main). La recherche devra identifier des techniques et outillage qu'ensuite pourront être fabriqué par les artisans locaux.
- La recherche dans le cadre de la lutte intégrée contre les ravageurs (maïs, sorgho, autres) (notamment solutions à base de parasitoïdes, virus, champignons et bactéries), affectant particulièrement le maïs et le sorgho dans un contexte de changement climatique se traduisant par une hausse des températures (prolifération des ravageurs).
- L'assistance technique de Centre de recherche internationale, tel que le CGIAR, qui pourra renforcer FOFIFA et des instituts de développement malgache.

55. **Produits attendus.** Des techniques et des technologies améliorées et adaptées au contexte, et facilement accessible pour les EAF seront identifiées et diffusées.

Sous-composante 1.3. Appui-conseil agricole de proximité et éducation nutritionnelle

56. Cette sous-composante visant la formation personnelle et technique des ruraux, en ciblant également les plus défavorisés, est articulée autour des trois volets: (i) l'appui-conseil et services aux producteurs; (ii) l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes et des jeunes; et (iii) l'éducation nutritionnelle.

Appui-conseil et services aux producteurs

57. **Activités.** L'appui-conseil sera basé sur un réseau de paysans relais, de conseillers en gestion des exploitations agricoles familiales (CGEAF), ainsi que de techniciens spécialisés (par rapport aux filières de concentration) en liaison avec les CA, CSA et FDAR. La démarche de conseil aux EAF et aux OPB, entreprise par AROPA, sera poursuivie avec l'objectif d'avoir un ou plusieurs CGEAF par commune. Les CGEAF et techniciens, pour jouer efficacement leur rôle, vont s'appuyer sur un réseau de paysans relais au niveau des villages opportunément formés.
58. Le renforcement des capacités des producteurs, notamment des EAF pour l'amélioration des itinéraires techniques résilients des cultures, de la bonne conduite des élevages et de la gestion de l'exploitation familiale se fera par la mise en place des champs écoles paysans (CEP) et

l'appui-conseil de proximité par des CGEAF et des techniciens spécialisés (rattachés aux CAR) et d'autres prestataires de services spécialisés répondant aux demandes des OP sous financement FDAR.

59. Champ école paysan (CEP). L'approche CEP, selon une méthodologie simplifiée déjà expérimentée avec succès à Madagascar dans d'autre projet FIDA (AD2M, AROPA), sera privilégiée pour renforcer les capacités techniques et de gestion des producteurs dans les activités productives menées dans le cadre de leur EAF. Cette approche permettra aux producteurs de mieux comprendre leur système de production, d'identifier et répondre aux contraintes majeures qui affectent les productions, d'enseigner l'application de bonnes pratiques et résilientes au changement climatique permettant de renforcer la gestion intégrée du territoire à l'échelle du sous bassin-versant d'introduire des éléments nouveaux dans les itinéraires techniques traditionnels et d'expérimenter des semences et matériel végétal de qualité et adapté. DEFIS appuiera chaque CEP (environ 25 personnes) à travers: (i) l'installation d'une parcelle de 0,5 ha, mise à la disposition par un producteur/ membre d'une OPB ou communauté au sein du pôle de développement; et (ii) l'application des itinéraires techniques et des nouvelles pratiques au niveau des parcelles individuelles des producteurs. Chaque participant au CEP recevra les semences nécessaires à la culture de la spéculiation objet du CEP (0,4 ha pour le riz, 0,5 ha pour le maïs, l'arachide ou le manioc, 0,25 ha pour l'oignon) pour reproduire sur son exploitation les leçons apprises. Les bénéficiaires principaux des CEP seront prioritairement des jeunes (hommes et femmes) qui utiliseront leurs parcelles comme objet pour la formation, facilitant les démonstrations, les échanges et la restitution des résultats. Les formes d'organisation des CEP doivent donc être souples et concertées avec les populations pour permettre aux femmes d'y participer activement. L'accompagnement sera assuré par des animateurs recrutés par des opérateurs privés (ONG), OPR et/ou Unions d'OP, ayant les compétences nécessaires.
60. Bien que les thèmes soient choisis par les participants, pour chaque CEP et quelle que soit la spéculiation concernée, au moins une thématique d'agriculture intelligente face au climat sera abordée. Le système de riziculture intensif (SRI) et le système de riziculture amélioré (SRA) seront encouragés pour répondre aux contraintes majeures de production rizicole. Pour les autres spéculiations, en particulier celles cultivées sur les tanety en amont des surfaces de riziculture irriguée, les techniques permettant la lutte contre l'érosion seront privilégiées (suivi des courbes de niveau, installation de haies de contour en vétiver, embocagement, etc.). A cet effet, une enveloppe sera réservée au niveau de chaque site aménagé pour le projet afin de faciliter la mise en œuvre des techniques anti-érosives. Dans la zone sédimentaire du sud, la mobilisation de fonds pour l'adaptation au changement climatique permettra de favoriser la vulgarisation des techniques d'embocagement sur 5 000 ha autour des nouvelles parcelles de sorgho et de mil notamment. La promotion de l'utilisation des intrants chimiques s'accompagnera d'une sensibilisation à leur utilisation raisonnée et aux normes de stockage.
61. Appui-conseil de proximité via FDAR. Des initiatives promues et porté par les producteurs seront soutenues via Fonds de services FDAR pour renforcer leurs capacités et connaissances dans la conduite des activités agricoles et d'élevage, ainsi que le conseil agricole. Dans ce cadre pourront s'inscrire entre autres les actions suivantes:
- Visites d'échange. Les échanges d'expériences entre producteurs, OPB, OPR, seront encouragés par DEFIS pour faciliter l'appropriation des innovations pratiquées ailleurs que dans leur environnement proche. Le Fonds de services FDAR pourra financer des visites et rencontre promues et organisées par les OP tant au niveau régional qu'interrégional et national. Les participants aux visites et porteurs des initiatives devront manifester leur aptitude à s'intéresser et développer des innovations au niveau de leur exploitation. Ces rencontres entre producteurs faciliteront le partage d'expériences au sein du Programme, ainsi qu'avec les producteurs des autres projets financés par le FIDA et/ou par d'autres partenaires.
 - Renforcement du réseau d'agents communautaires de santé animale (ACSA). Pour améliorer l'accès aux services vétérinaires de proximité pour la volaille et les petits ruminants, DEFIS soutiendra l'émergence ou le renforcement (lorsqu'ils existent), des réseaux d'agents communautaires de santé animale (ACSA) constitués essentiellement de jeunes et de femmes identifiés au sein des communautés. Cette activité leur permettra de

développer des prestations de service pour les éleveurs/producteurs de la communauté/village, ainsi qu'une activité génératrice de revenus. L'appui prévoit: (i) l'identification et la sélection des candidats ACSA; (ii) la formation des ACSA; (iii) la dotation d'une trousse et d'un stock de médicaments des base; et (iv) le suivi et le contrôle du travail des ACSA par les Services vétérinaires régionaux.

- Expertise ciblée seront également recherchée pour accompagner les petites entreprises artisanales et commerciales (ateliers, boutiques, etc.) fournissant des biens et services aux producteurs.

62. Appui conseil hors FDAR. DEFIS pourra contracter directement des prestataires (ONG, bureaux d'étude, etc.) pour des expertises ciblées dont entre autres des campagnes de sensibilisation/animation et/ou l'accompagnement des CEP.

63. **Produits attendus.** (i) 2 400 CEP au profit de 60 000 personnes; (ii) 260 000 EAF ayant accès aux services d'appui conseil de proximité y compris à l'assistance vétérinaire via ACSA.

Autonomisation des jeunes et des femmes

64. Des actions spécifiques seront mises en œuvre pour faciliter l'intégration sociale et la pleine participation des femmes et des jeunes au développement communautaire au sein des associations et groupements et accroître leur dynamique organisationnelle.

65. **Activités.** Il s'agira de renforcer les capacités des femmes et des jeunes dans leurs capacités d'analyse et de manifestation des besoins, d'organisation et de gestion tant des activités économiques que des structures associatives à travers les activités indiquées ci-dessous.

66. **Renforcement des capacités des femmes et des jeunes.** L'action sera déclinée à travers: (i) la formation en développement organisationnel et leadership féminin; (ii) la formation en développement organisationnel et leadership des jeunes; (iii) un programme de sensibilisation /information /communication sur les droits des femmes; (iv) l'organisation de journées portes ouvertes sur droits des femmes; et (v) le renforcement des organisations faitières des femmes. Les formations sur le développement organisationnel des groupes de femmes, ainsi que sur le leadership féminin et des jeunes traiteront de la structuration d'une groupement/OPB/union, statut et règlement, rôle et fonction des instances, droits et devoirs des membres, etc. Pour les formations en leadership féminin et en leadership des jeunes, elles s'adresseront aux femmes et aux jeunes impliqués dans la gestion de leur organisation. Des visites d'échanges, des fora ainsi que des journées portes-ouvertes sur les droits des femmes seront également programmées au sein des communautés d'origine avec la participation de tous les acteurs.

67. **Formation des jeunes aux différents métiers** de l'ensemble des maillons des chaînes de valeur. Les jeunes seront formés non seulement pour la production, mais seront surtout orientés dans les métiers de la transformation, du stockage, de la commercialisation, de la vente/distribution d'intrants agricoles, la gestion des périmètres irrigués et d'appui-conseil. Les orientations professionnelles des jeunes dans les pôles de production devraient tenir compte de la possibilité de satisfaire les besoins en ressources tout au long d'une chaîne de valeur et promouvoir ainsi le développement de l'ensemble de la filière par les jeunes et l'engagement des jeunes dans le développement économique de leur commune/district.

68. **Alphabétisation fonctionnelle.** Cette activité répond au problème d'analphabétisme qui affecte les communautés et les EAF les plus pauvres. L'alphabétisation est un outil d'inclusion économique et sociale des jeunes, des femmes et des EAF3. Elle facilite ainsi l'avancement du statut/condition des EAF et la mise en œuvre des activités avec une vision entrepreneuriale. Elle auto-ciblera des personnes particulièrement défavorisées, les femmes et les jeunes déscolarisés. Les participants seront entre autres ceux qui seront appelés à la gestion des unités de production et transformation (ex : gestion des périmètres irrigués, multiplication des semences, banques de semences, magasins de stockage, unités de transformation, etc.). Le Programme prendra en charge la formation des moniteurs/alphabétiseurs et ensuite la tenue des 1 120 classes pour la réalisation de 560 sessions de 2 ans.

69. **Produits attendus:** (i) 2 400 femmes et 2 400 jeunes (300 par région) ont accès aux services de renforcement des capacités en leadership, structuration et de gestion des organisations ; et (ii) 14 000 personnes d'être alphabétisées.

Education nutritionnelle

70. Ce volet vise à contribuer à l'amélioration de l'alimentation des ménages ruraux ciblés et surtout des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes et allaitantes. L'éducation nutritionnelle porte sur les activités indiquées ci-dessous.
71. La sensibilisation des mères sur les pratiques optimales de nutrition de la mère et de l'enfant, sur les soins de santé maternelle et infantile adéquats et sur l'hygiène et la salubrité afin de réduire la malnutrition qui contribue tant à la morbidité qu'à la mortalité des nourrissons et des jeunes enfants. L'un des meilleurs moyens de prévenir les conséquences de la malnutrition consiste à veiller à ce que les mères et les familles soient informées, comprennent les bonnes pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE) et puissent les suivre: allaitement dans l'heure qui suit la naissance; allaitement maternel exclusif pendant les 6 premiers mois de la vie; introduction de l'alimentation complémentaire à partir de 6 mois et poursuite de l'allaitement jusqu'à au moins 2 ans.
72. Les démonstrations culinaires et développement de recettes sur la base des produits locaux. Pour ce faire, des recettes améliorées sur la base d'aliments disponibles localement y compris le sorgho et abordables économiquement pour les familles seront développées. Les démonstrations culinaires permettent aussi de transmettre les bases de l'hygiène alimentaire telles que: se laver les mains avant la préparation et la consommation des aliments et laver les mains des enfants avant les repas, utiliser des ustensiles propres pour préparer et servir les aliments et utiliser de l'eau potable.
73. La promotion de la conservation et transformation des aliments, pour augmenter la durabilité et la variété des aliments tout en préservant leur valeur nutritive et la sécurité sanitaire alimentaire. Les actions de transformation et conservation nécessitent de connaître les aliments disponibles localement qui peuvent subir des transformations et être conservés en utilisant le séchage, le fumage, le salage, la fermentation ou les chambres froides à faible énergie (Zero Energy Cooling Chambers) ainsi que
74. La promotion de petits jardins potagers, pour augmenter la disponibilité d'une alimentation diversifiée et riche. La promotion des jardins familiaux s'inscrit en complémentarité avec les activités d'éducation nutritionnelle et de démonstrations culinaires. Ainsi, il faudrait promouvoir des cultures maraîchères et fruitières fournissant des aliments hautement nutritifs qui accompagnent l'aliment de base, ou fournissant une source de revenu. Des aliments tels que le haricot rouge, riches en fer ainsi que la patate douce orangée, riche en vitamine A, permettent d'accroître les apports en micronutriments des ménages.
75. L'Office national de la nutrition (ONN) et les Offices régionaux de la nutrition (ORN) seront les principaux partenaires pour la mise en œuvre de ce volet. L'intégration de la nutrition dans DEFIS viendra compléter les interventions existantes et les efforts envisagés par le GdM et ses partenaires (BAD, Banque mondiale, etc.) dans les régions d'intervention.
76. **Produits attendus.** 270 000 ménages bénéficiaires de mesures d'éducation nutritionnelle incluant 243 000 enfants de moins de 5 ans et plus de 60 000 femmes enceintes et allaitantes.

Composante 2. Développement des filières inclusives

77. Sur la base de productions significatives sécurisées, obtenues au niveau de la composante 1, la composante 2 vise à assurer une économie d'échelle au niveau de la commercialisation par un regroupement et conditionnement des produits par les OP pour une facilitation de l'accès aux marchés à travers des partenariats entre des organisations de producteurs et des opérateurs de marchés, des partenariats OP-OM. Les partenariats OP-OM constituent en fait des modèles d'agriculture contractuelle qui ont été testés et éprouvés par les projets financés par le FIDA à Madagascar pour favoriser l'accès des petits paysans à des marchés lucratifs. Les modèles de partenariat entre les OP et les OM, développés par PROSPERER et par les autres projets financés par le FIDA, sont un moteur fort pour la professionnalisation des exploitations agricoles et des OP, car ils permettent non seulement un accès plus sécurisé à des marchés, mais incitent aussi (i) à une augmentation de la productivité à travers l'accès à des intrants améliorés et aux services de conseil agricoles pour répondre aux exigences de qualité de l'OM et ii) à l'augmentation des investissements des OM en milieu rural.

Sous-composante 2.1. Renforcement de l'organisation des producteurs pour l'accès aux marchés et développement des partenariats OP-OM

78. Cette sous-composante vise à: (i) renforcer les capacités institutionnelles des organisations de producteurs des filières prioritaires afin qu'ils apportent des services à leurs membres pour accéder notamment aux intrants, au crédit et aux marchés et à faire entendre leur voix dans les processus de concertation politique; (ii) faciliter l'accès au marché des producteurs par la mise en relation entre les producteurs et/ou éleveurs d'un côté et les acheteurs de l'autre (commerçant, artisan-transformateur, agro-industriel, exportateur, réceptif hôtelier, etc.); (iii) développer les compétences en commercialisation au niveau des OPB; et (iv) appuyer la concertation entre les acteurs des filières à travers les plateformes filières.
79. Au préalable, des ateliers d'information sur les opportunités de marché et des réunions de sensibilisation sur le Programme seront organisés afin de toucher tous les acteurs des filières retenues par DEFIS, au niveau de toutes les communes ciblées et toutes les régions d'intervention. Ils associeront, outre les producteurs et leurs organisations, les autorités locales, les services techniques de l'Etat, les ONG et projets, la société civile, les opérateurs de marché, et les autres partenaires potentiels. Outre les informations sur les opportunités de marché, ils viseront à présenter: (i) les objectifs et l'approche du DEFIS; (ii) les critères d'éligibilité et les modalités de participation⁸³; et (iii) les activités éligibles à un financement du Programme.

Mise en place de partenariats OP-OM

80. Le développement commercial est basé sur la promotion du modèle OP-OM84 qui a démontré son intérêt dans le cadre de PROSPERER. DEFIS reprendra ce modèle dans ses grandes lignes en l'adaptant aux contextes spécifiques des régions, eu égard à l'éloignement des grands centres urbains et des grands marchés, de l'enclavement (absence de port) et de l'état des pistes d'évacuation.
81. La mise en place des partenariats OP-OM se fera à travers 3 interventions/étapes :
- Recensement et mise en relation. Il s'agit d'installer, de former et d'accompagner une équipe dédiée au niveau régional qui sera chargée de: (i) recenser les acteurs économiques pour les 3 filières de concentration régionales; (ii) identifier les opportunités de marchés dans chaque filière au niveau national et international; et (iii) mettre en relation les opérateurs avec les acteurs de production à l'amont. Par la suite, les partenaires en présence seront accompagnés pour l'établissement de convention/contrat. L'équipe d'appui, qui pourrait reprendre l'appellation de DAC pour indiquer le Dispositif d'appui à la commercialisation, créée par PROSPERER sera basée soit au niveau des chambres de commerce (CCI), soit au sein des chambres régionales d'agriculture (CAR). Dans ce dernier cas, elle bénéficierait d'une plus grande proximité avec les plateformes filières qui seront logées dans les CAR. Au cours de sa mise en œuvre, DEFIS travaillera à des solutions d'autofinancement pour rendre le dispositif durable au-delà du projet. Dans le cadre de sa mission, le DAC sera aussi engagé dans l'organisation de foires commerciales au niveau régional, avec l'idée d'animer les filières et d'attirer les opérateurs nationaux et ceux de l'Océan indien.
 - Renforcement des capacités des OP. Les capacités des organisations de producteurs seront renforcées afin qu'elles améliorent les services économiques fournis à leurs membres dans les filières de concentration ciblées par DEFIS. En réponse aux opportunités de marché, les OP seront incitées à mieux planifier la production, mieux organiser l'agrégation des produits de leurs adhérents au niveau des zones ou pôles de production, selon le cahier des charges des donneurs d'ordre (qualité, délai, etc.). Cette intervention aura trois buts essentiels: (i) rendre les OP capables d'analyser la filière et de prendre des décisions d'investissement; (ii) assister les OP sur l'organisation de la production dans le

⁸³ Ces critères prendront notamment en compte le ciblage des groupes vulnérables y compris les jeunes et l'équité genre, l'autonomisation des groupes cibles, l'amélioration de la résilience au changement climatique, le respect des préoccupations environnementales, etc.

⁸⁴ Appui à la contractualisation entre opérateur de marché et organisations de producteurs, avec financement du projet.

cadre d'une convention avec un OM; et (ii) rendre les OP autonomes dans la recherche de financement (notamment auprès du FDA) et l'établissement de partenariats commerciaux. Pour ce faire, des diagnostics institutionnels participatifs (DIP) seront réalisés afin de déterminer les besoins en renforcement de capacités organisationnelles et institutionnelles des OP en fonction de leur maturité. Des formations seront alors proposées aux dirigeants de ces OP sur la base de ces DIP. Seront ciblées les organisations de producteurs de base (OPB) qui se trouvent au niveau des villages, les unions de producteurs au niveau district et les organisations de producteurs au niveau régional (OPR), en particulier dans les pôles de développement et pour les filières de concentration. Cette activité pourra être financée sur le nouveau dispositif des contrats-programmes filière du FDA.

- Réalisation des partenariats OP-OM. Les OP seront soutenues par le projet afin qu'elles assistent les EAF dans l'adaptation de leur mode de production et le renforcement de leurs capacités dans l'objectif de répondre à la demande des OM en quantité et qualité. Les EAF auront ainsi la possibilité d'engager des investissements pour se mettre à niveau des exigences de leurs clients. Les OP élaboreront des projets de professionnalisation⁸⁵ pour le compte de leurs membres qui seront soumis au FDAR pour évaluation et financement. Ces projets constituent un des instruments par lequel les OP formulent les demandes de subvention aux FDAR pour des investissements et services agricoles productifs. Il peut s'agir par exemple de l'achat d'une machine (égreneuse, presse) ou d'une formation technique (fabrication de gari, extraction de miel). Une ligne de financement dédiée à ce partenariats OP-OM sera mise en place dans le FDAR. Les OPB seront incitées à favoriser l'adhésion des EAF3 qui sont les plus pauvres, à travers notamment des mesures incitatives inscrites dans les critères d'évaluation des projets professionnels.

82. Les partenariats OP-OM montés dans le cadre de DEFIS seront concrétisés par des conventions d'achat entre un opérateur de marché intéressé à sécuriser ses approvisionnements en produits agricoles et/ou à faire progresser le niveau de qualité de la production et une OP. L'expérience a montré que ces partenariats fonctionnaient mieux quand le secteur privé s'engage financièrement dans le cadre de ces conventions, à la fois pour rassurer les OP (elles sont alors incitées à respecter les termes du contrat) et pour garantir ses commandes. Cet engagement pourrait prendre deux formes :

- Soit un investissement dans la chaîne d'approvisionnement au bénéfice des producteurs, par exemple l'achat de ruches ou la construction d'un magasin de stockage, pour la réalisation de la convention d'achat (Cf. le cas d'Havamad dans PROSPERER). Dans ce cas, les projets professionnels des OP pourront être destinés à cofinancer cet investissement avec un plafond de participation relevé du FDAR.
- Soit un apport sous forme de simple préfinancement de campagne. Dans les zones enclavées, les collecteurs pourront être impliqués dans la gestion de ces avances, étant donné leur rôle social auprès des communautés. Dans ces conditions, ils deviendraient les facilitateurs entre OP et OM pour la réalisation des conventions, tout en conservant leur fonction de transporteur et d'agrégateur.

83. Le renforcement de capacités des OP et la préparation des DIP concerneront au moins 2 000 OP, représentant environ un tiers des organisations de la zone d'intervention (8 régions). La formation concernera 2 dirigeants par OP, soit 4 000 personnes. Parmi ces OP, au moins 1 400 seront situées dans les pôles de développement et sur les filières de concentration de DEFIS dans chaque région. La répartition indicative par région, estimée en fonction du nombre d'OP par région, pondéré par l'enclavement et le potentiel commercial, est indiquée dans le tableau ci-dessous.

⁸⁵ Appelés projet de mise à niveau par PROSPERER.

Tableau 2: Répartition des OP renforcés par région

Amoron'i Mania	Haute Matsiatra	Ihorombe	Atsimo Atsinanana	Atsimo Andrefana	Vatovavy Fitovinany	Anosy	Androy	Total
265	423	84	217	138	670	80	123	2 000

85. A l'instar de l'expérience de PROSPERER⁸⁶, DEFIS pourra viser la création de 480 partenariats OP-OM, impliquant 100 000 EAF, sur sa durée. Appliquant la même clef de répartition que précédemment, le nombre de partenariats par région est estimé comme indiqué dans le tableau qui suit.

Tableau 3: Répartition des partenariats OP-OM envisagés par région

Amoron'i Mania	Haute Matsiatra	Ihorombe	Atsimo Atsinanana	Atsimo Andrefana	Vatovavy Fitovinany	Anosy	Androy	Total
64	102	20	52	33	161	19	29	480

Formation en technique de vente pour les marchés de proximité

86. Le projet appuiera également le développement de compétences commerciales au sein des OP au niveau des districts et des communes. En effet, des opportunités de marché existent entre les grandes agglomérations, mais les OP ne. Ils sont alors soumis aux collecteurs qui imposent des prix très peu rémunérateurs. En collaboration avec FORMAPROD, DEFIS formera les OPB via leurs unions à la compréhension des logiques de marché et à la prospection. Ces formations incluront la gestion et l'usage des infrastructures et équipements de stockage dont ces financés dans le cadre de DEFIS (voir sous-composante 2.3). Le projet pourra aussi organiser des visites d'échanges au niveau national, notamment avec les OPB performantes soutenues par PROSPERER dans la partie nord du pays, pour développer le partage d'expérience.

87. Le projet formera 600 formateurs au sein des unions et des OPR (environ 300), à raison de 2 par OP, afin que ces organisations aient les compétences pour former disposent ni des informations, ni des capacités pour prospecter et répondre à cette demande de proximité à leur tour leurs membres. De la sorte, ce renforcement de capacité s'adressera aux EAF adhérentes, qui peuvent s'inscrire dans le cadre d'une commercialisation collective. Ce sera une incitation pour que les autres EAF rejoignent ces organisations communautaires.

Mise en place de plateformes filières

88. Les plateformes filières sont des structures informelles, au moins dans un premier temps, qui doivent servir de cadre de concertation entre l'ensemble des acteurs de chaque maillon des filières et favoriser la gouvernance collaborative des chaînes de valeur. Leurs fonctions sont, entre autres: (i) discuter du fonctionnement de la filière et identifier des axes d'amélioration; (ii) établir les bases du dialogue politique avec le gouvernement dans la promotion et le soutien de la filière; (iii) mettre en relation les acteurs de la filière pour faciliter l'alignement de l'offre et de la demande et développer les partenariats commerciaux.

89. DEFIS apportera d'abord un appui à la mise en place et au fonctionnement de ces plateformes à travers des prestataires externes. Il organisera également en partenariat avec FORMAPROD des formations en gouvernance de filière pour les membres (élus) des organes décisionnels et de direction des plateformes. Il favorisera et accompagnera l'animation de ces structures à raison d'une plateforme par région pour chaque filière appuyée. Le principe sera de consolider l'existant,

⁸⁶ PROSPERER vise à créer 280 couples en 6 ans, impliquant 30 000 EAF. PROSPERER est opérationnel sur une zone comparable à celle de DEFIS, avec un mix entre régions peu enclavées et d'autres plus isolées. Les filières sont également similaires. On peut donc faire l'hypothèse que les deux projets sont comparables en termes de potentiel commercial.

avant d'envisager la création d'une nouvelle structure. Actuellement, plusieurs plateformes de concertation et d'appui aux filières ont été créées à l'échelle nationale et au niveau des bassins de production, avec différents niveaux de maturité et d'engagement. Il conviendra alors d'apporter un appui complémentaire à un fonctionnement effectif en concertation avec les PTF impliqués. Le projet pourra par ailleurs s'inspirer des expériences existantes.

90. En lien avec les politiques publiques, DEFIS favorisera le rattachement des plateformes filière régionales au niveau des Chambres régionales d'agriculture (CAR) pour qu'elles en assurent le secrétariat et l'animation.
91. Dans le soutien à leur fonctionnement, le projet financera la mise à jour/préparation des plans de développement filière (PDF) qui intégreront une analyse de la filière et un plan stratégique, avec pour objectif: (i) d'identifier et de baliser les axes de travail collectifs rassemblant les différents collèges de la plateforme; (ii) de servir de base au dialogue politique par la formulation des thèmes de plaidoyers; et (iii) de formaliser un plan d'investissement structurant. Ces PDF pourront être financés sur le nouveau dispositif des contrats-programmes filière du FDA.
92. Il est envisagé la création de 24 plateformes filière, à raison de 3 filières par régions et pour 8 régions. La mise en place de ces structures se fera en parallèle de l'appui aux partenariats OP-OM. Ce dispositif, logé à la CAR également, a pour but d'identifier les opportunités de marché à l'échelle du pays ou à l'international et de favoriser le rapprochement des acteurs de filière pour la réalisation de ce potentiel de marché. En effet, il est essentiel que la création et le fonctionnement des plateformes soient portés par une dynamique commerciale. C'est précisément dans le cadre d'une opportunité de marché qui intéresse l'ensemble de la filière que peuvent se dessiner les axes de collaboration et apparaissent les contraintes à leur réalisation. Dans ce cas, les intérêts sont bien établis et les incitations solides.
93. Le rapprochement du dispositif d'appui à la commercialisation et des plateformes filières au sein des chambres d'agriculture régionale permettra de bénéficier de cet élan initié par la recherche de marchés pour lesquels une mobilisation de la filière entière est indispensable.
94. En particulier, DEFIS pourrait inscrire cette activité dans le démarrage du programme régional de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PRESAN, 2016-2020) de la COI. Celui-ci, en cherchant à favoriser les échanges commerciaux sur les produits agricoles au sein des pays de l'Océan indien, fait apparaître d'importantes opportunités de marché pour les filières malgaches. Manioc, riz, maïs, oignon et viande de caprin sont ainsi des produits d'intérêt régional. Outre la capacité des filières à produire les quantités désirées, aujourd'hui incertaine, 3 aspects seront déterminants pour permettre à Madagascar de tirer parti de ces débouchés: (i) la capacité des acteurs de filière à s'organiser; (ii) le soutien de l'état pour les favoriser et les accompagner à l'international; et (iii) l'application et le contrôle des normes et standards de qualités édictées par la COI. Le PRESAN a le potentiel de créer la dynamique nécessaire au rapprochement des acteurs de filière et DEFIS appuiera la constitution de plateformes prioritairement sur les filières concernées par le PRESAN. Dans ce cas, les PDF seront spécifiquement axés sur les freins aux échanges intra régionaux et les solutions pour connecter les petits producteurs aux marchés export. De plus, le projet favorisera la diffusion des normes du Codex Alimentarius national (qui sera actualisé dans le cadre de PRESAN) et appuiera le développement de systèmes de contrôle le long des filières.
95. Pour ce qui concerne la structuration, chaque plateforme filière disposera d'une Assemblée Générale (AG) regroupant tous les acteurs directs de la filière, d'une Assemblée des Représentants (AR) composée généralement de 12 à 15 membres (3 représentants par maillon) qui coordonne la mise en œuvre des plans d'actions filières. Chacune disposera également d'une commission d'animation pour la gestion de l'information et la communication, d'une commission qualité pour le suivi du respect des contrats OP-OM et enfin d'une commission financement pour assurer d'intermédiation financière entre les acteurs des filières et les institutions de financement. Les plateformes filières devront comprendre au moins 30% de femmes et 30% de jeunes et assurer une forte représentativité des EAF3.

96. A partir de la cinquième année de mise en œuvre, DEFIS en partenariat avec la TTR, accompagnera la fédération des plateformes filière vers l'installation d'interprofessions dans toute la zone d'intervention (une interprofession par filière). D'autres acteurs intervenant dans la structuration et le développement des filières pourront être impliqués et participer au processus de mise en place de ces cadres interprofessionnels.
97. **Produits attendus:** (i) au moins 2 000 OP renforcées dans les services à leurs membres; (ii) au moins 480 partenariats OP-OM montés, impliquant 100 000 EAF; (iii) une augmentation de la valeur annuelle (USD) des produits commercialisés dans le cadre des partenariats; (iv) 600 membres des unions et des OPR formés en techniques de vente; et (v) une plateforme par filière opérationnalisée par région.

Sous-composante 2.2. Accès au financement

98. L'accès aux services financiers en milieu rural est limité⁸⁷ du fait notamment de l'inadéquation entre l'offre et la demande et de l'insuffisance de ressources humaines compétentes et dédiées au financement des acteurs des filières agricoles dans les institutions bancaires et de microfinance. DEFIS contribuera à renforcer les capacités des prestataires de services financiers opérant dans les zones d'interventions du Programme pour qu'ils développent et/ou mettent à l'échelle des produits et services financiers adaptés aux besoins des EAF et des OP. Pour ce faire, le Programme renforcera dans un premier temps la dynamique enclenchée par PROSPERER pour faciliter l'accès des EAF aux services financiers à travers la promotion des couples OP-OM⁸⁸.
99. Dans un second temps, DEFIS appuiera le développement et la mise à l'échelle de produits et services financiers adaptés aux besoins et aux caractéristiques des EAF, en particulier les EAF1 et EAF2, comme ceux qui ont été développés dans le cadre de la mise en œuvre du PROSPERER et d'AROPA. Il s'agit notamment du Crédit à Caution Solidaire, du Crédit avec Education, du Crédit Rural de Proximité, et de la Caisse Mixte. A travers une assistance technique, DEFIS appuiera l'amélioration de l'offre de ces nouveaux produits qui n'ont pas fait l'objet d'une diffusion adéquate et le développement de nouveaux produits plus adaptés aux besoins des acteurs dans les filières promues. En outre, DEFIS appuiera l'adoption par les institutions de finance rurale des meilleures pratiques en matière de règles d'octroi de crédit notamment en termes de mode de calcul des taux intérêts (usage de taux d'intérêt constant au lieu des taux d'intérêt dégressif) afin de favoriser l'accès aux services financiers.
100. Enfin pour améliorer la disponibilité du financement pour les petites et moyennes entreprises (PME), les projets financés par la Banque Mondiale (PASEF pour les PME des secteurs non-agricoles et CASEF pour les PME intervenant dans les filières agricoles) ont mis en place un fonds de garantie partielle de crédit (FGPC) qui est offert à travers les banques commerciales et les IMF. Pour étendre cette facilité aux acteurs des zones d'intervention de DEFIS, ce fonds de garantie partielle sera abondé afin de partager les risques pris par les prestataires de services financiers sur les crédits octroyés aux initiatives portées par les partenariats OP-OM et/ou OM qui ne seraient pas éligibles au financement du FDA.

Approche progressive d'inclusion financière

101. DEFIS appuiera la mise en place de l'approche progressive d'inclusion financière adaptée aux EAF3, à savoir: (i) le groupement villageois d'entraide communautaire (GVEC); et (ii) le mécanisme ciblant les vulnérables (MCV) qui sera dans un premier temps financé directement par le Programme.
102. Le **GVEC** est un groupe d'entraide financière de 15 à 25 membres qui épargnent périodiquement de l'argent sous forme de parts sociales pour former un capital régulièrement redistribué aux membres selon les règles pré-convenues. Les membres de GVEC, formés et suivis par des animateurs spécialisés, sont appelés à développer une maturité en gestion financière après plusieurs cycles d'épargne afin d'être en mesure: (i) d'adhérer à une IMF ou/et une banque de

⁸⁷ Près de 35% des adultes malagasy font recours aux services financiers informels en milieu rural, contre 15% dans les villes

⁸⁸ L'expérience de PROSPERER montre que l'existence de contrats ou partenariats d'affaires dans le cadre des couples OP - OM contribue à faciliter l'accès aux services financiers

leur choix dès le premier cycle d'épargne pour sécuriser leurs fonds; (ii) d'accéder au crédit à caution solidaire auprès de l'IME, dès le deuxième cycle; ou (iii) d'accéder au crédit individuel après plusieurs cycles, à condition d'être membres d'un GVEC solvable qui a constitué des garanties matérielles suffisantes. Le Programme prendra en charge les coûts d'opérationnalisation des GVEC à savoir les coûts d'acquisition des kits nécessaires à la constitution des GVEC, les coûts de formation et de supervision des GVEC. Le coût moyen de l'opérationnalisation d'un GVEC est de l'ordre de 312 USD. Le Programme adoptera une approche de formation en cascade pour la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités. Dans un premier temps, des formations seront prodiguées aux formateurs (formateurs OPR, CGEAF, agents villageois) sur les modules relatifs à l'opérationnalisation du GVEC et d'éducation financière. L'assistant technique national recruté par le Programme assurera la formation des formateurs. Les formateurs assureront à leur tour la formation des agents villageois, qui à leur tour formeront les GVEC. L'Association professionnelle des institutions de microfinance (APIMF) sera mobilisée pour les activités relatives à l'éducation financière.

103. Le **mécanisme ciblant les vulnérables (MCV)** a été conçu dans le cadre d'AROPA pour permettre aux EAF3 regroupées en OPB (composée de 15 à 25 membres) d'initier et mettre en œuvre des activités génératrices de revenus. Généralement, il s'agit d'activités financées à travers des subventions remboursables permettant de constituer *une chaîne de solidarité*. Le montant de la micro-subvention MCV alloué par le Programme sera de l'ordre de 250 USD par OPB. Le ciblage des bénéficiaires fait intervenir les CSA (niveau district) et des communes qui définissent les villages (Fokontany) ayant les ménages les plus vulnérables. La validation des demandes d'appui financées par le MCV est confiée à un comité de suivi et de gestion établi dans les communes bénéficiaires.
104. Les instruments GVEC et MCV peuvent être combinés afin de permettre une accélération du processus d'inclusion financière, de relèvement économique et d'intégration des EAF3 dans des filières de concentration.
105. **Produits attendus:** (i) au moins 160 000 EAF bénéficiaires d'une gamme diversifiée de services financiers et non-financiers; (ii) 128 000 EAF bénéficiaires de crédit; (iii) environ 90 000 EAF bénéficiaires de micro-subvention à travers le MCV.

Sous-composante 2.3. Développement des infrastructures post récoltes et d'accès aux marchés

106. Cette sous-composante vise à favoriser le développement des filières agricoles en participant à lever les contraintes structurelles liées au déficit d'infrastructures de base par: (i) la réalisation d'infrastructures et équipements spécifiques pour le stockage et le traitement post-récolte; et (ii) le désenclavement des pôles de développement pour faciliter l'évacuation de produits vers les marchés et l'accès aux intrants. Elle s'articule autour de deux volets: (i) infrastructures d'appui à la commercialisation financé en majorité via FDAR; et (ii) infrastructure de désenclavement. Le type d'infrastructures financées sera fortement lié aux caractéristiques des filières soutenues, aux besoins et capacités des organisations de producteurs en termes de capacités de stockage, transformation et gestion et aux besoins de désenclavement des pôles de développement (pistes rurales, traitement des points critiques).

Infrastructures de stockage, de conditionnement et de mise en marché

107. Amélioration des aspects post-récolte et stockage. DEFIS participera à lever les contraintes que les producteurs rencontrent dans la phase de post-récolte de leurs productions agricoles, dès l'égrenage (pour certains produits), le séchage, le traitement, la conservation et le stockage au niveau des EAF, des groupement/OPB ou des centres de collecte (pour certains produits) à la mise en marché. Des technologies simples à des coûts d'acquisition et d'entretien contenus, adaptées à la petite échelle existent et peuvent augmenter les rendements et la qualité des produits. DEFIS veut en encourager l'utilisation et dans certains cas la production. C'est le cas des certains équipements qui dont la fabrication peut devenir ainsi activités génératrices de revenu pour les jeunes formés/encadrés en collaboration avec FORMAPROD comme déjà indiqué pour le petit matériel agricole de production (voire sous-composante 1.2.). Les études préalables vérifieront systématiquement que les infrastructures de stockage et traitement post-récolte ne seront pas construites en zone inondable.

108. Pour développer leurs capacités de traitement post-récolte, les OPB, les coopératives, les Unions et/ou les OPR (en particulier celles situées en dehors des pôles de développement) pourront accéder au financement de DEFIS via FDAR pour réaliser des investissements qui peuvent se réunir dans quatre grandes catégories comme indiqué ci-dessous:
- Construction/réhabilitation infrastructures de post-récolte, dont entre autres: aires de séchage assainies et maçonnées ; magasins de groupage et de stockage adaptés au produit à stocker; magasins de stockage pour l'oignon; Greniers Communautaires Villageois (GCV); centres de collecte pour le triage et le traitement du café, etc.
 - Acquisition d'équipements simples et adaptés à la petite échelle pour le séchage et la première transformation de produits agricoles. Ces équipements incluent broyeurs, décortiqueuse, batteuses, vanneuses (manuelles et à pédales) qui peuvent être gérés par des OPB, ainsi que des unités mobiles d'extraction de miel.
 - Acquisition d'équipements et matériels pour le stockage incluant: (i) silos métalliques individuels (250-500 kg); (ii) sacs étanches à l'air de 50-70 kg; et (iii) tout autre matériel nécessaires à l'amélioration des aspects post-récolte (balance, humidimètre, produits de conservation du maïs égrené, etc.). Ces équipements peuvent être destinés aux OPB et aux EAF.
 - Formation aux OPB porteurs des initiatives sur les aspects de post-récolte. Elle accompagnera tous les investissements et concernera: (i) les bonnes pratiques de séchage, stockage, transformation; (ii) la gestion des équipements et des magasins; (iii) la manutention des équipements et des magasins.
109. Les porteurs des initiatives et les investissements pour être éligibles devront respecter les critères de ciblage définis par DEFIS et les procédures de financement FDA dont entre autres, le seuil de financement. Les OP des filières de concentration situées dans les pôles de développement auront également la possibilité de faire financer des investissements productifs dans la cadre de partenariats OP-OM (voir sous-composante 2.1).
110. Les investissements ayant des coûts de réalisation qui dépassent le seuil de financement FDA, seront financés directement par l'unité de gestion de DEFIS. C'est le cas de la construction de magasin de stockage/groupage de capacité supérieure à 50 tonnes (50 T et 100 T), des centres de collecte de café, ainsi que des unités d'extraction de miel (équipement mobile et infrastructures).
111. L'évaluation des besoins en infrastructures de stockage est fonction de la part commercialisée par type de produit, respectivement de 30% pour le riz, de 40% pour le maïs et de 90% pour l'arachide et le café. Dans l'optique de facilitation de la mise en œuvre, des bâtiments-types de capacité 100T et 50 T, 20T et 10 T seront construits dont la gestion, l'entretien et la sécurisation peuvent être à la portée des bénéficiaires (OPB, Union, OPR). Si toutefois, il s'avère que l'OP à différent niveau requière d'infrastructure de stockage/groupage d'une plus grande capacité, leurs besoins feraient l'objet d'étude au cas par cas au cours de l'exécution du Programme.
112. DEFIS appuiera également et directement les collectivités dans la mise aux normes et la réhabilitation des infrastructures de marchés locaux (au niveau district et commune) étant donné qu'une partie assez importante (environ 40%) des produits agricoles est commercialisé au niveau des marchés locaux.
113. Appui à la transformation des produits. Il existe un grand potentiel pour la transformation de la viande des petits ruminants, du manioc (cossettes, gari, farine, amidon), du maïs (farine), et de l'arachide (huile). Ces types de transformations nécessitent d'équipements adaptés à l'échelle d'organisation des producteurs et de formation pour les opérateurs. DEFIS appuiera via FDAR les initiatives de transformation portées surtout par les groupements de femmes et/ou des jeunes et/ou les OPB ou dans le cadre de partenariat OP-OM. Le Programme pourra financer les équipements pour la transformation de la viande de petits ruminants, de manioc, maïs et arachide, ainsi que la formation en technique de production, gestion d'entreprise et entretien des équipements. Une attention particulière sera donnée à la transformation du manioc en gari que dans la région de Androy qui peut compter de l'expérience en cours de AROPA en collaboration avec le PAM et de la présence du secteur privé intéressé et déjà engagé dans cette production.

114. **Produits attendus:** (i) la construction/réhabilitation de 490 magasins de stockage dont 170 de 100 tonnes et 320 de 50 tonnes; (ii) la création de 45 centres de collecte de café; (ii) la réhabilitation de 50 marchés locaux; (iii) la diffusion de techniques et investissements de post-récolte appropriés et adaptés aux besoins des producteurs qui seront financé via FDA/FDAR.

Infrastructures de désenclavement

115. Dans les huit régions d'intervention de nombreuses zones rurales demeurent enclavées, le secteur agricole se voit ainsi pénalisé par les difficultés dans l'acheminement des intrants et la sortie des produits d'autant plus que les zones productrices sont souvent les plus enclavées. Les coûts de transport élevés érodent la compétitivité des produits malgaches sur les marchés nationaux et internationaux.
116. Durant une longue période, et même jusqu'à ce jour, les régions du sud, notamment Androy et Anosy sont cruellement handicapées par l'état de dégradation de la route principale RN13 entravant ainsi la circulation en toute période de l'année. Pendant la saison des pluies, surtout après passage de cyclone, cet axe devient impraticable et les deux régions sont presque enclavées. Le Gouvernement malagasy, dans sa planification actuelle, accorde la priorité sur l'aménagement routier dans le sud du pays avec l'appui des PTF. En effet, d'après les informations recueillies auprès du responsable du Ministère des Travaux Publics, les grands axes qui sont la RN10 reliant le district d'Ambovombe (région Androy) et Tuléar (région Atsimo Andrefana) et la RN13 entre Ambovombe et Fort-Dauphin (région Anosy) font parties des routes à réhabiliter dans les prochaines années. Les autres routes nationales font l'objet d'entretien courant à travers le Fonds d'entretien routier.
117. Sur la côte Est, le transport fluvial via le Canal de Pangalane est une alternative d'accès aux pôles de développement, mais parfois, il constitue la seule possibilité pour accéder dans des zones à fort potentiel agricole comme le district de Nosy Varika dans la région Vatovavy Fitovinany. La réhabilitation annoncée du Canal de Pangalane contribuerait au désenclavement des régions Vatovavy Fitovinany et Atsimo Atsinanana.
118. L'investissement dans le cadre de DEFIS concerne les pistes de désenclavement (piste communale) et les pistes d'interconnexion entre plusieurs bassins; les routes nationales étant sous la responsabilité du Ministère des Travaux Publics.
119. Conformément à la Politique et stratégie de transport rural, la méthodologie « travaux à haute intensité de main d'œuvre » conduits en approche structurée (HIMO structurée) est autant que possible préconisée. Cette approche vise à optimiser l'emploi de la main d'œuvre locale, en fournissant des revenus supplémentaires à la population, sans pour autant exclure le recours à des équipements lourds.
120. Préalablement à l'exécution des travaux, DEFIS va appuyer le renforcement des capacités des acteurs tels que les maîtres d'œuvre (bureaux d'études), les entreprises de travaux, les mains d'œuvre locale en technique d'aménagement de piste par l'approche HIMO, et les maîtres d'ouvrage (communes) en gestion et entretien des routes aménagées selon cette même approche.
121. L'intervention de DEFIS sera toujours menée en synergie et en complémentarité avec les autres acteurs : l'Etat, les projets financés par les PTF, les activités des ONG. A ce propos, le Ministère des Travaux Publics envisage d'appuyer les communes rurales situées particulièrement dans des zones d'intérêt économique, entre autres les pôles de développement agricole. L'appui consiste à la fois à aménager les pistes de désenclavement et à renforcer les capacités des responsables des communes en matière d'entretien des pistes aménagées.
122. Les activités consisteront à réhabiliter/aménager des pistes en terre par des travaux de reprofilage, une mise en œuvre d'une couche de roulement avec des matériaux sélectionnés. La chaussée sera équipée d'un système d'assainissement adéquat et des dispositifs de protection contre l'érosion. Selon les cas identifiés à l'issue d'un diagnostic, les activités pourraient comprendre, outre les travaux sur les tracés des pistes, la réhabilitation/construction d'ouvrages de franchissement, le traitement de points critiques sur certains axes. La possibilité d'autres options de circulation fera l'objet d'étude détaillée et sera réalisée lorsque le Programme entre en vigueur.

123. Les effets du changement climatique, et en particulier les alternances de périodes de sécheresse avec des périodes de pluies violentes vont contribuer à accélérer la dégradation des pistes rurales ; dont certaines deviennent aussi impraticables pendant certaines périodes de l'année du fait d'inondations (pouvant devenir plus marquées ou plus fréquentes sous l'effet du CC). La mobilisation d'un fonds dédié à l'adaptation au changement climatique va permettre de mieux prendre en compte les enjeux liés au changement climatique dans les réhabilitations de pistes prévues par DEFIS (au niveau de points critiques), avec notamment: (i) la mise en place de dispositifs de descente d'eau permettant de canaliser les "eaux sauvages" en facilitant leur circulation entre l'amont et l'aval (cas de pistes sur talus avec pente marquée); et (ii) la remise en état des gites d'extraction de matériaux (terres d'amélioration de chaussée, sable, moellons, graviers). Le même fonds sera valorisé pour la réalisation d'une étude de capitalisation sur cette approche et les solutions innovantes identifiées pour améliorer la résilience des pistes rurales au changement climatique dans la zone d'intervention du DEFIS.
124. Le **produit attendu est la** réhabilitation/aménagement et la résilience climatique d'un total de 800 km de pistes rurales dont 580 km seront réalisées au cours de la première phase du Programme.

Composante 3. Appui institutionnel, coordination et gestion des ressources du Programme

Sous-composante 3.1. Appui institutionnel et engagement politique

125. Les crises politiques récurrentes au niveau du pays ont fragilisé les institutions malgaches caractérisées actuellement par une baisse de la performance de l'administration, notamment les structures déconcentrées : ressources réduites entraînant une lacune importante dans la fourniture de service, de conseil, de contrôle et de surveillance. L'indice CPIA⁸⁹ de la Banque Mondiale qui apprécie l'évolution des capacités institutionnelles et politique des pays a toutefois noté une amélioration de 0.1 point de la performance de Madagascar en 2016, une amélioration qui mérite d'être soutenu par tous les investissements en cours.
126. En outre, DEFIS appuiera les réformes en cours pour renforcer la capacité de coordination des interventions des partenaires techniques et financiers (PTF), particulièrement dans les régions d'intervention. A Madagascar, l'institution en charge de de la coordination des interventions des PTF est le Plan d'action pour le Développement Rural (PADR), qui est le cadre rattaché au Bureau du Premier Ministre avec pour mission de concevoir, définir et orienter les politiques, les stratégies et les programmes de développement rural⁹⁰. Le Secrétariat Technique du PADR est spécifiquement en charge d'assurer le pilotage et la coordination et l'appui au développement rural durable. Dans ses régions d'intervention, en collaboration avec les autres acteurs dont les projets RINDRA, AFAFI-Sud, PrADa, PiC-2, et CASEF, DEFIS contribuera au renforcement des capacités du Groupe de Travail de Développement Rural Durable (GTDRD) qui a été établi par le PADR pour assurer la coordination des interventions à l'échelon régional.
127. En coordination et complémentarité avec les autres projets publics appuyés par les partenaires techniques et financiers (PTF), DEFIS a vocation à porter une contribution décisive à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) du pays. A ce titre DEFIS participera à la formulation, la mise en œuvre et au suivi-évaluation des politiques et stratégies de développement agricole et rural tant au niveau national que régional. Pour ce faire, DEFIS appuiera les efforts renforcements des institutions pérennes et leurs instruments d'appui au développement agricole afin de renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles en matière de coordination sectorielle et de suivi des stratégies de promotion des filières agricoles prioritaires et de la stratégie de services aux agriculteurs. Il s'agit notamment des institutions en charge du service aux producteurs, des statistiques agricoles et de la lutte antiacridienne. Les conventions de partenariats signées entre DEFIS et le FDA préciseront les objectifs, la nature, et les résultats mesurables attendus des appuis institutionnels de DEFIS.

⁸⁹ *Country Policy and Institutional Assessment* (Evaluation des politiques et institutions nationales)

⁹⁰ Décret No 2017-645 portant réorganisation du Plan d'Action de Développement Rural en Secrétariat Technique pour le pilotage, la coordination et l'appui au développement rural durable (ST-PADR) auprès de la Primature.

128. **Direction d'Appui à l'Organisation du Monde agricole et Rural (DAOPMR).** Dans le cadre de la mise en œuvre de DEFIS, des appuis techniques et institutionnels seront fournis à la DAOPMR en revue des renforcements des capacités en matière d'appui à la mise en œuvre des réformes initiées dans les statuts et l'organisation de la Chambre d'agriculture et ses démembrements régionaux, les dispositions d'appui-conseil et d'intermédiation en milieu rural et les CSA, l'accompagnement de la structuration des organisations rurales, et le financement des services agricoles. L'appui à la mise en place et le renforcement de l'efficacité et la pertinence de services de proximité fournis aux EAF seront les grandes priorités de partenariat opérationnel avec la DAOPMR.
129. **FDA/FDAR.** Pour renforcer l'efficacité du partenariat privilégié avec le FDA, une mission d'assistance technique sera mobilisée durant la première année de mise en œuvre de DEFIS en vue renforcer les capacités opérationnelles des FDAR. Cette mission aussi pour fonction de contribuer à affiner les procédures, les outils et méthodes de travail des FDAR pour assurer une complémentarité et synergie entre les investissements structurants financés directement par le Programme dans les filières de concentration retenus. En partenariat avec les autres partenaires techniques et financiers du FDA, l'appui institutionnel de DEFIS au FDA comprendra le financement d'études et ou processus de dialogue politique visant à affiner ou à mettre en œuvre des politiques ou des mécanismes de financement pérennes du FDA. Il s'agira notamment du processus d'élaboration des textes juridico-administratifs qui vont sous-tendre l'affectation au FDA d'une partie des taxes et redevances du secteur agriculture, élevage et pêche. En outre, DEFIS appuiera le FDA à explorer l'opportunité d'intégrer les appels à propositions sur des domaines ou thèmes d'importance majeure pour les développement des filières agricoles dans ces instruments de financement des services agricoles. Un tel dispositif serait complémentaire aux instruments actuelles du FDA en permettant de formuler des demandes plus ciblées, notamment en matière d'innovation et de recherche action.
130. **Chambre d'Agriculture et aux Organisations paysannes faitières (OPF).** Dans le cadre de la structuration du monde rural, la vision du gouvernement de Madagascar est de professionnaliser les organisations des producteurs et de les structurer du niveau village (Fokontany) jusqu'au niveau national, y compris la Chambre d'Agriculture dont le mandant est de défendre les droits et intérêts des producteurs malagasy à tous les niveaux et de constituer un organe consultatif sur les questions relatives à la politique agricole. DEFIS prendra le relais d'AROPA, DEFIS contribuera au renforcement des capacités de la Chambre d'agriculture et des organisations de producteurs faitières (OPR/OPF) afin que celles-ci puissent remplir leurs fonctions en termes de fournitures des services à leurs membres. L'approche de mise en œuvre du projet AROPA qui sera poursuivi par DEFIS se base sur deux piliers qui sont un diagnostic institutionnel un diagnostic technique avec une analyse SWOT des filières. Quant aux thèmes de dialogue politique discutés dans ces espaces de concertation, ils pourront émaner des OPR et des plateformes filières. DEFIS veillera particulièrement à l'inclusion des EAF 3, des femmes et de jeunes dans les OP et dans les organes de prise de décision des institutions locales.
131. Au niveau régional, DEFIS appuiera les Chambres d'Agricultures Régionales (CAR) qui seront appelées à jouer un rôle de premier plan après le rattachement prévu des CSA et des CGEAF. Les appuis aux CSA seront nécessaires en termes de formations et d'équipements. En coordination avec les autres projets et programmes de développement sous tutelle du MPAE, DEFIS appuiera également les DRAE ainsi que les instruments de concertation et de planification régionaux, y compris la mise à jour des Programmes régionaux de développement (PRD) et des Schémas régionaux d'aménagement du territoire (SRAT), et au niveau communal des PCD. Le programme participera activement à l'indispensable concertation et coordination entre tous les acteurs du développement agricole et rural régional. Des formations seront prévues aux différentes structures régionales pour renforcer leur capacité de planification et de suivi des plans de développement conçus.
132. **Appui à l'amélioration des statistiques agricoles.** L'absence de données primaires fiables est l'une des contraintes relevées dans la plupart des études filières et des analyses diagnostiques réalisées sur le secteur agricole malagasy. Le dernier recensement de l'agriculture malagasy remonte à 2007 et concernait la campagne 2004/2005. Les statistiques agricoles fiables jouant un rôle clef dans tout processus de prise de décision, d'élaboration des politiques, des projets de

développement et d'évaluation d'impact, le Programme DEFIS appuiera les moyens d'action du service en charge des statistiques agricoles de MPAE, afin d'améliorer la qualité et la régularité de la collecte des données primaires sur les spéculations agricoles prioritaires. La capacité technique des acteurs des services de statistiques agricoles sera renforcée sur les techniques d'enquêtes agricoles. Un dialogue politique sera mené conjointement avec la FAO pour l'amélioration des statistiques agricoles y compris pour que la réalisation d'un recensement agricole soit inscrite dans les priorités du MPAE.

133. **Appui au SISAV.** Sous réserve de la mobilisation d'un financement dédié à l'adaptation au changement climatique, DEFIS appuiera l'extension du « système d'information sur la sécurité alimentaire et la vulnérabilité (SISAV) » dans sa zone d'intervention (et en particulier de son volet sur l'alerte précoce sur la sécheresse).
134. **Centre de lutte antiacridienne de Madagascar (IFVM).** Compte tenu du risque important d'invasions acridiennes pour le développement agricole des régions du sud de Madagascar, DEFIS contribuera aux efforts de lutte antiacridienne menés par l'IFVM qui est un établissement public à caractère administratif institué en janvier 2017 pour coordonner et mettre œuvre les activités relatives à la prévention et à la lutte curative contre les invasions acridiennes à Madagascar. DEFIS se concentra sur l'appui à mise en œuvre de la stratégie de lutte préventive qui est en cours de finalisation. Le cas échéant, le processus de finalisation de la stratégie de lutte.
135. **Dialogue politique avec la COI.** DEFIS se veut également un instrument pour la concrétisation du Programme régional de sécurité alimentaire et nutritionnelle 2016-2020 (PRESAN) de la Commission de l'océan Indien (COI). En particulier, les investissements de DEFIS dans les filières riz, maïs, manioc, viande rouge, et oignon s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie régionale. Pour faciliter l'accès aux marchés des îles voisines, les plateformes filières ou les OP les plus performantes qui dégagent des surplus exportables seraient appuyé pour contribuer au dialogue politique sur la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires sur les produits de filières prioritaires entre les pays membres de COI dans le cadre de la mise en œuvre PRESAN. Le PRESAN a le potentiel de créer la dynamique nécessaire au rapprochement des acteurs des filières prioritaires de Madagascar et ceux des autres états membres de la COI. En collaboration avec l'Unité régionale de la mise en œuvre du PRESAN, les acteurs des filières de DEFIS seraient appuyés pour mieux comprendre et répondre aux importantes opportunités de marché présentes sur les états membres de la COI.

Sous-composante 3.2. Coordination, gestion et suivi-évaluation du Programme

136. **Coordination et gestion.** Le Programme sera administré par une Unité de coordination de programme (UCP), disposant de l'autonomie administrative et financière. L'UCP sera responsable, de la mise en œuvre des activités du DEFIS, conformément aux dispositions de l'Accord de financement et des programmes de travail et budget annuels (PTBA), validés par les CROS, le CNP et le FIDA. L'UCP réalisera, entre autres: (i) la préparation des plans de travail et budgets annuels (PTBA) et des plans de passation des marchés (PPM); (ii) la coordination de la mise en œuvre des activités; (iii) la gestion des ressources humaines, financières et physiques du Programme; (iv) le suivi-évaluation (SE) des activités et résultats du Programme; (v) la coordination et le suivi des travaux/activités des partenaires/prestataires; (vi) les relations entre le Programme et les interventions des autres PTF dans les mêmes régions ou champs d'intervention; (vii) le rapportage et la transmission régulière des rapports d'activités et des informations financières au Ministère des finances et du budget (MFB), MPAE et au FIDA; (viii) la liaison régulière avec les autorités régionales et les services déconcentrés du Gouvernement; et (ix) la coordination avec le MPAE pour la tenue des réunions du CNP. (cf. détails sur le cadre organisationnel dans le chapitre III.B et l'appendice 5).
137. DEFIS s'appuiera sur quatre coordinations interrégionales ou régionales: Fianarantsoa, Taolagnaro, Manakara et Toliara, ce dernière sera mise en place au démarrage de initiatives en Atsimo Andrefana. Elles assureront, entre autres: (i) les relations institutionnelles avec les structures déconcentrées; (ii) la préparation des PTBA, des plans de passation des marchés (PPM) au niveau de leur zone; (iii) la coordination, le suivi et la supervision des activités de terrain; et (iv) le rapportage et la capitalisation des expériences et des informations au niveau régional et la transmission des informations à l'UCP.

138. Le personnel du DEFIS sera recruté sur base compétitive, à travers un processus de sélection mené par le MPAE et auquel le FIDA sera associé en tant qu'observateur et facilitateur. Sur base des leçons apprises du Programme FIDA à Madagascar et pour mieux bâtir sur les acquis du Programme FIDA, la sélection des cadres du Programme FIDA devra privilégier les années d'expérience avérée dans la mise en œuvre des programmes d'investissements financés par les institutions financières internationales en général et le FIDA en particulier. En outre, le projet bénéficiera des expertises de l'équipe actuelle de AROPA qui intervient déjà dans 5 régions de DEFIS. Les termes de références de tout le personnel clef seront arrêtés d'un commun accord avec le FIDA. La performance du personnel du projet en place sera évaluée au cours des premières années (première année de décaissement et revue interphase).
139. Pour la mise en œuvre des activités, l'UCP contractualisera des opérateurs publics et privés, sur base compétitive. Qu'il s'agisse d'opérateurs publics ou privés, l'atteinte des résultats annuels fixés dans les conventions/contrats/protocoles de collaboration conditionnera la poursuite ou non de la collaboration avec le Programme.
140. **Suivi-évaluation et gestion des savoirs.** Le Programme DEFIS et ses partenaires de mise en œuvre mettront en place un système de suivi-évaluation (SSE) axé sur les résultats définis dans le cadre logique du Programme et répondant aux exigences du SYGRI⁹¹. Le dispositif S&E permettra de renseigner convenablement l'état d'avancement des réalisations et des résultats escomptés, mais aussi de fournir les informations et analyses nécessaires à la gestion et au pilotage du Programme. Le Programme renforcera aussi les SSE de ses partenaires, notamment du FDA qui jouera un rôle essentiel dans la mise en œuvre et l'atteinte des résultats escomptés. Par ailleurs, le Programme réalisera: (i) une enquête de référence menée en début, à mi-parcours et avant la clôture du Programme; (ii) un suivi interne régulier des indicateurs de résultats constituant la base de données informatisée du Programme avec géo-référencement des aménagements et des pôles de développement; (iii) des ateliers annuels d'auto-évaluation et de planification participatifs; (iv) la préparation des rapports d'activités et informations nécessaires avant les supervisions; (v) des études thématiques ponctuelles; (vi) une mission de revue à mi-parcours et; (vii) un rapport d'achèvement.
141. La mobilisation d'un financement dédié pour l'adaptation au changement climatique pourra permettre de compléter la base d'information sur la vulnérabilité des filières de concentration du programme DEFIS au changement climatique (PROSPERER est en train de mener plusieurs études en partenariat avec LRDI-IRD avec l'utilisation de l'outil Tropic Farm Tool – les études sur les filières café, miel et maïs pouvant intéresser DEFIS).
142. Une stratégie de capitalisation, gestion des savoirs et communication sera élaborée et mise en œuvre dès le démarrage du Programme afin de favoriser l'apprentissage en continu tout au long du cycle et d'assurer une bonne visibilité des activités du Programme. Elle sera liée au SSE et deviendra une partie intégrante des outils de gestion du programme, toujours orientée vers les résultats et l'amélioration de la performance. Cette stratégie s'appuiera notamment sur: (i) une documentation des expériences du Programme par des exercices de capitalisation et des études de cas; (ii) des espaces d'échanges de connaissances et savoir-faire entre les différents acteurs du développement dans les zones d'intervention; (iii) une communication pour le développement, à travers divers supports et canaux de communication adaptés selon les cibles: écrits, audio et vidéo portant des messages clés sur les domaines d'intérêts du Programme et leur diffusion par différents canaux (presse écrite, radio, web). La mobilisation d'un fonds dédié à l'adaptation au CC permettra la réalisation d'études de capitalisation sur les techniques d'adaptation innovantes promues par DEFIS, ainsi que de plusieurs ateliers de partage sud-sud sur ces innovations.

⁹¹ Système de gestion des résultats et d'impact (RIMS en anglais), appliqué dans tous les projets du FIDA.

Annexe 1: Présentation succincte des filières retenues

1. **RIZ.** En tant qu'aliment de base, le riz joue un rôle primordial dans l'économie et l'agriculture à Madagascar. La valeur ajoutée directe de l'ensemble de la filière est estimée à 12% du PIB total et à 43% du PIB agricole. La riziculture occupe 60% des terres cultivées (1 250 000 ha) et 87% des exploitations agricoles, soit 2 075 000 exploitants, produisent du riz. Au niveau des ménages agricoles, le riz reste la principale source de revenus avec 41,9 % du total des revenus agricoles générés. Ainsi, plus de 10 000 000 de personnes issues des ménages agricoles dépendent des revenus issus de la riziculture.
2. La riziculture est pratiquée dans toute l'île, à l'exception de certaines zones de l'extrême Sud où le climat trop aride et l'absence de ressources en eau ne le permet pas. La croissance annuelle de la production rizicole depuis 2005 à 2015 est estimée à 2,4 % et le rendement annuel moyen à 3,0 t/ha. Selon le SNDR, 69 % de la production rizicole serait autoconsommé. Les grands bassins rizicoles (Alaotra, Marovoay, Dabara, Bealanana...) constituent des greniers et sont structurellement excédentaires en termes de production mais les difficultés d'accès à ces greniers font souvent entrave à l'évacuation des surplus, dans des conditions économiquement profitables. Les grands pôles de consommation sont les grandes villes surtout les chefs-lieux de province sur la Côte Est, dans le Sud Est et le grand Sud (Androy). Le potentiel de mise en place de partenariat OP-OM sur le riz est important sur le marché domestique. En termes d'opportunités, il existe un potentiel de réduction des importations qui se montent à 240 000 t (moyenne sur 2010-2016) pour une valeur moyenne de 75 millions USD.
3. A part le développement du marché domestique et la substitution aux importations, l'expansion du marché extérieur (export vers l'océan Indien et le continent africain) est aussi envisageable. La Lettre de Politique de Développement Rizicole ambitionne de retrouver, à l'horizon 2020, une capacité d'exportation de 1,2 million de tonnes de riz blanc. En effet, Madagascar était un ancien exportateur de riz (pic de 70 000 tonnes en 1967), mais est devenu depuis la fin des années '60 un importateur net de riz. Bien que bord champs, les rendements obtenus par les riziculteurs malagasy n'a rien à envier à ceux des grands pays exportateurs comme la Thaïlande et le Vietnam, la compétitivité du riz malgache est limitée essentiellement à cause de la faible productivité de l'ensemble de la filière due à des coûts de transport et de stockage élevés. Il existe de larges marges d'amélioration du rendement avec l'adoption de variété améliorées et à cycle court et le développement d'infrastructures de maîtrise de l'eau permettant au moins 2 cycles de production.
4. Contraintes. Les principales contraintes limitant le développement de la filière riz sont: (i) l'enclavement des zones rizicoles qui constitue un frein à l'efficacité de la filière; (ii) la dégradation de l'environnement qui mène à une baisse de la fertilité des rizières; (iii) la maîtrise de l'eau qui reste une contrainte majeure dans l'adoption des techniques d'intensification rizicole; (iv) le faible accès aux connaissances techniques, aux équipements, aux semences, aux fertilisants et autres intrants agricoles qui entraîne la stagnation de la production rizicole; (v) l'accès insuffisant à des financements adéquats, permettant aux producteurs de mener à bien les campagnes culturales; (vi) l'insécurité foncière qui ne favorise pas l'investissement de manière optimale.
5. D'une manière générale, les marges sur toute la filière sont contenues à cause du degré élevé de l'atonicité de l'offre. Toutefois, du fait du poids de la riziculture, l'augmentation de la productivité sur cette filière demeure un levier incontournable pour réduire la pauvreté rurale à Madagascar. L'existence de la Plateforme de concertation pour le pilotage de la filière riz (Plateforme riz) et de l'Observatoire du riz ont permis une meilleure information de marché et une plus grande stabilité de la filière. Cependant, la filière reste fortement dominée par les acteurs de l'aval et les retombées positives pour les petits producteurs sont assez limitées. L'analyse du fonctionnement de la Plateforme de Concertation pour le Pilotage de la Filière Riz (David-Benz et Rasalofo, 2010) confirme de fortes asymétries de pouvoir et de position entre grands opérateurs de l'aval de la filière, que sont les importateurs et les transformateurs et les représentants des producteurs.

Effet du changement climatique. La modification du régime des pluies sous l'effet du changement climatique affecte la filière rizicole à Madagascar sous la forme d'inondation possible des rizières pour le premier cycle de production (démarrant en janvier) et de

sécheresses pour le second cycle (démarrant en juin : suite au raccourcissement de la saison des pluies, les barrages de retenue collinaires se vident plus rapidement)⁹². Dans les Hautes Terres, où le riz est cultivé à la limite inférieure de sa tolérance à la température, l'augmentation projetée des températures pourra impacter positivement la filière, en favorisant une augmentation durable des rendements (l'augmentation des températures accélère la floraison et la maturation des grains de sorte que la demande en eau et en nutriments de la plante est mieux ajustée aux disponibilités du sol)⁹³. La promotion de SRI/SRA, associée à la réhabilitation des infrastructures hydroagricoles ainsi qu'à leur résilience climatique par DEFIS (bassins tampons en amont notamment), va permettre de minimiser l'impact du changement climatique sur la filière.

6. **MANIOC.** Le manioc est cultivé dans toutes les régions de Madagascar. Il constitue le deuxième aliment de base de la population et joue un rôle important dans la sécurité alimentaire des ménages pauvres aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Dans les régions du Sud, la culture du manioc est favorisée par la présence d'une condition agro-écologique optimale et de vastes superficies cultivables. L'économie globale de la filière fait ressortir que le manioc est essentiellement une culture de subsistance, 60% des productions sont destinées à l'auto consommation (*MPAE – 2016*). Le manioc est consommé deux à trois fois par jour dans les régions du Sud où la population consomme en moyenne par personne et par an 150 kg, 172 kg, 258 Kg respectivement dans l'Anosy, la zone Sud-ouest et l'Androy⁹⁴.
7. D'une manière générale, la production parvient à satisfaire la demande intérieure en manioc frais et manioc sec, en période de récolte.⁹⁵ Cependant, le marché local de manioc sec connaît une hausse significative des prix en période de soudure. En période de soudure, le prix peut augmenter de 200 ariary à 600 ariary le kilogramme. En 2016, Madagascar a importé plus de 3305 tonnes de produits de la biscuiterie (*INSTAT – CCI – 2017*). Ce marché qui a doublé de volume de 2014 à 2016 représente un grand potentiel pour le manioc si les acteurs maîtrisent le respect des normes de qualité de la production à la transformation et du conditionnement des produits. La transformation locale pourrait approvisionner la filière textile en pleine expansion dans le pays (amidon), la filière papetière (cellulose) ou la filière agroalimentaire (farine, tapioca, sirop de glucose). Des expériences sont en train de se développer dans le sud pour la transformation du manioc en gari. Il s'agit entre autres des initiatives d'initiatives avec des groupements de femmes dans le cadre du projet AROPA en collaboration avec le PAM, ainsi que de la GIZ. Des privés montrent aussi intérêt vers ce produit : c'est le cas de l'entreprise TAZA basée à Ambovombe.
8. Par ailleurs, l'exportation de manioc brut a été fortement réduite au cours des dernières années (de 154 tonnes en 2015 à 4.7 tonnes en 2016). Toutefois, le manioc étant reconnu comme produit d'intérêt régional par la Commission de l'Océan Indien (PRESAN), le marché régional entre les îles de l'Océan Indien reste un potentiel pour développer la filière.
9. Contraintes. Elles se résument sur (i) la qualité de la production face à l'inaccessibilité des producteurs aux compétences, aux services et intrants agricoles adéquats ; (ii) un marché non structuré qui entraîne une irrégularité des ventes, une fluctuation importante des prix suivant des collecteurs profitant de l'absence d'infrastructure de stockage des producteurs et de leur besoin en trésorerie ; (iii) le manque de professionnalisation et d'investissement durable dans les unités industrielles de transformation.
10. Effet du changement climatique. Le manioc est une spéculon relativement résistante à la sécheresse et à la hausse des températures (effets anticipés du changement climatique sur la zone d'intervention), cependant les fortes températures et la diminution des précipitations entraîneront probablement une sensibilité majeure aux attaques des ravageurs et aux maladies en générale. La promotion de variétés adaptées (résistantes aux maladies et au stress hydrique)

⁹² <https://www.idrc.ca/sites/default/files/sp/Documents%20EN/crdi-aperçu-sur-l-adaptation-madagascar-adaptation-de-la-riziculture.pdf>

⁹³ <http://www.cirad.fr/nos-recherches/resultats-de-recherche/2012/les-effets-benefiques-du-changement-climatique-sur-le-riz-a-madagascar>

⁹⁴ Etude des marchés agricoles à Madagascar (2011) de la Banque Mondiale et du CIRAD. Au niveau national la consommation en Kg/tête/an est estimée à 82 en milieu rural et à 59 en milieu urbain.

⁹⁵ Source : Madagascar, Etude économique et sectorielle – Banque Mondiale, 2011

par DEFIS va permettre d'adresser les difficultés posées par les effets du changement climatique pour la filière.

11. **MAIS.** Le maïs occupe la troisième place en termes de surfaces cultivées et de production pour les produits de base à Madagascar. En tant que substitut du riz, il représente un enjeu important pour la sécurité alimentaire des ménages, notamment dans les régions du Sud, où la consommation de maïs est estimée à 34kg/personne/an contre 11kg/personne/an dans les villes)⁹⁶.
12. Principale matière première dans la production de la provende, le maïs intervient aussi dans les filières d'élevage de porc et de volaille. La production annuelle est de 440 000 tonnes en 2011, puis réduite à 300 000 tonnes en 2013, à cause de bas rendement. La demande de consommation annuelle des ménages est estimée à 296 000 tonnes par an⁹⁷. Toutefois, l'offre locale de maïs ne parvient pas à satisfaire les besoins en consommation de la production animale, particulièrement les filières aviculture et porciculture. En effet, l'alimentation animale est passée de 5% à 25% de la consommation totale de maïs en une décennie. La demande de maïs pour l'élevage est estimée à 100 000 tonnes⁹⁸ par an grâce à la demande des opérateurs nationaux comme ECM LFL (demande potentielle de 30 000 t/an), AGRIVAL/AGRIVET (demande potentielle de 20 000 t/an) et BOVIMA (demande potentielle de 20.000 t/an)⁹⁹.
13. La demande internationale et celle des Iles de l'Océan Indien sont également considérables, 200 000 tonnes par an pour La Réunion et 15,5 tonnes pour le Japon¹⁰⁰, alors que l'exportation actuelle varie entre 2.800 tonnes et 4.383 tonnes entre 2014 et 2016 (*INSTAT – CC/ Antananarivo, 2017*). Un potentiel de marché est disponible pour le maïs dans les Iles de l'Océan Indien et avec la mise en œuvre du PRESAN qui fait de Madagascar le grenier de l'Océan Indien.
14. Contraintes. Les principales contraintes de la filière s'articulent autour de trois points : (i) la faible productivité due à l'inaccessibilité des compétences, des intrants et services agricoles, (ii) la faible intégration des marchés, visible à travers une très grande disparité des prix à l'échelle nationale, la stagnation du prix en présence d'une augmentation de l'offre, ajoutée au manque de capacités des organisations paysannes à négocier des prix plus compétitifs, (iii) le respect des normes de qualité et phytosanitaire pour l'exportation.
15. Effet du changement climatique. La filière maïs, particulièrement affectée par les phénomènes de sécheresse (vulnérabilité au stress hydrique), va être impactée fortement par les effets du changement climatique dans le Grand Sud de Madagascar, où les sécheresses récurrentes s'aggravent sous l'effet ENSO. La promotion de variétés adaptées ainsi que la diffusion d'information sur le climat (alerte précoce sur la sécheresse) va permettre de mieux gérer le risque climatique dans le cadre du DEFIS.
16. **PETITS RUMINANTS.** Les petits ruminants et surtout la filière caprine a toujours fait la réputation des Régions de l'Androy et de l'Anosy. Le climat, le savoir-faire de la population et la disponibilité de vastes zones de pâturages représentent un haut potentiel pour l'élevage de petits ruminants. Le caprin possède une valeur sociale, culturelle et économique, notamment comme étant un moyen d'épargner des revenus issus de l'agriculture.
17. En 2014, on estime la taille du cheptel de caprins à 1 300 000 de têtes dans les deux régions du Sud avec un taux de croissance annuel de 1,5 à 1,7 (*GIZ, 2014*). La commercialisation des chèvres se fait généralement au marché hebdomadaire local de caprin (*GIZ, 2014*). Le prix de vente varie suivant la situation de la production agricole. Généralement, les chèvres sont achetées sur pied par des éleveurs pour étendre leur cheptel ou par des collecteurs locaux et interrégionaux. Selon l'étude de la GIZ, les débouchés se situent dans la ville de Toliara (consommation moyenne de 9 000 têtes par mois), de Fort-Dauphin (60 têtes par mois) et Antananarivo à travers plusieurs tueries réparties en ville, qui abattent individuellement en moyenne 100 têtes par mois.

⁹⁶ Source : Etude en vue de l'élaboration du plan de développement de la filière maïs, AROPA, MINAGRI, 2013

⁹⁷ Source : Madagascar Etude économique et sectorielle, Banque Mondiale, 2011

⁹⁸ Source : Aperçu actuel sur les filières riz, maïs, oignon, grains, Rakotoson Philibert, 2013

⁹⁹ Les données ont été fournies par les représentants des opérateurs lors de la mission de conception.

¹⁰⁰ Source : Aperçu actuel sur les filières riz, maïs, oignon, grains, Rakotoson Philibert, 2013

18. La transformation de viande de caprin est une pratique traditionnelle et des unités de charcuterie (comme la Maison Nessate) se sont installées dans la ville d'Ambovombe. Le défi pour la transformation est le respect du processus d'abattage et la norme d'hygiène et de conservation de la viande.
19. L'installation de la société BOVIMA qui prévoit un abattoir aux normes internationales et une société d'achat et d'engraissement de bovidés et de petits ruminants, offrira un potentiel de marché additionnel de chèvres sur pied de 2 750 têtes en première phase et de 39 000 têtes en deuxième phase¹⁰¹. Par ailleurs le besoin annuel du Liban est d'un million de têtes¹⁰² et selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), environ 60 % de la viande rouge consommée à travers le monde provient de la chèvre. Le potentiel du marché est encore très vaste pour les éleveurs.
20. Contraintes. Ajouté à la sécheresse et au manque d'eau pour les abreuvoirs, le principal blocage actuel de la filière reste les pratiques traditionnelles des éleveurs qui n'appliquent pas les mesures prophylactiques et sanitaires requises pour le cheptel faute entre autres de l'absence d'un service vétérinaire de proximité. Avec un taux de mortalité à bas âge de 20%, le taux de réussite de l'élevage est par conséquent fonction du taux d'infestation ou d'infection des maladies¹⁰³. Des conflits entre les terrains agricoles et les surfaces de pâturages risquent de fragiliser la filière en l'absence de plan de gestion de terroirs clairs et acceptés par tous. La commercialisation qui n'est pas encore structurée est également une contrainte malgré les opportunités de marché au niveau national et international. Enfin, la législation et les textes régissant l'élevage des petits ruminants restent encore limités et méconnus des éleveurs et des acteurs de la filière¹⁰⁴.
21. Effet du changement climatique. La hausse projetée des températures associée à des sécheresses plus fréquentes va affecter en particulier la filière ovine, plus vulnérables aux températures élevées, les caprins étant plus résistants à une moindre disponibilité en eau dans un contexte de températures supérieures. Les effets du changement climatique vont par ailleurs rendre les petits ruminants plus vulnérables aux maladies et parasites. DEFIS va adresser ces enjeux à travers l'amélioration de la disponibilité en eau et en fourrage pour les petits ruminants, ainsi que la fourniture de soins vétérinaires.
22. **ARACHIDE.** L'arachide est cultivée dans l'ensemble du territoire malgache, mais les grands bassins de production se situent à au Moyen Ouest, dans les régions Amoron'i Mania et Haute Matsiatra ainsi que dans les régions du Sud qui représentent 22% des productions. (*Annuaire des statistiques agricoles - DPEE/MPAE*). Occupant 24% des surfaces régionales, la culture d'arachide occupe une place importante dans l'économie des régions du Sud, et notamment dans l'Androy. Sur une surface cultivée de 25 858 ha, les bassins de production arachidière dans la Région Androy se concentrent dans le district de Bekily qui représente les 37,8% de superficies, suivi par les districts d'Ambovombe (32,7%), de Tsihombe (21%) et de Beloha (8,4%)¹⁰⁵.
23. La filière arachide de bouche de qualité supérieure présente un grand potentiel à l'exportation. En 2016, Madagascar a exporté 27 000 tonnes d'arachide dont 93% pour le Vietnam et les îles de l'Océan Indien. La demande mondiale ne cesse d'augmenter. Entre 2015 et 2016, les exportations d'arachide ont augmenté de 35%. Actuellement, les acteurs chinois incitent les producteurs d'arachide à produire plus, et d'ailleurs, l'exportation d'arachide en Chine est passée de 38,5 tonnes à 95 tonnes entre 2015 et 2016. (*Source : INSTAT et CCI Antananarivo, 2017*).
24. Les huileries à Toliara et à Antsirabe représentent les principaux acheteurs de l'huile artisanale fabriquée dans la région de l'Androy. A l'échelle nationale, la cherté des huiles raffinées industrielles a favorisé l'abondance de l'huile artisanale d'arachide sur le marché¹⁰⁶. Ce produit est très demandé par les marchands de beignets et de fritures. L'huile d'arachide est par ailleurs

¹⁰¹ Ces données ont été partagées par les représentants de la société pendant la mission de conception.

¹⁰² L'Express de Madagascar

¹⁰³ Source : Cartographie, analyse et plan de développement de la chaîne de valeur caprine dans la région Androy et Amboasary-Atsimo – GIZ 2014

¹⁰⁴ Source : Cartographie, analyse et plan de développement de la chaîne de valeur caprine dans la région Androy et Amboasary-Atsimo – GIZ 2014

¹⁰⁵ Source : Plan de développement de la filière arachide dans la région Androy – AROPA/MINAGRI, 2014

¹⁰⁶ Source : <http://www.madagascar-artisanat.com/actualites/huile-artisanal-prolifere.html> - consulté le 18.05.17

- la plus consommée par les classes sociales les plus pauvres à l'échelle nationale¹⁰⁷. Cependant, l'huile d'arachide artisanale est fortement concurrencée par les huiles industrielles raffinées, bien que plus chère, l'importation d'huile alimentaire a doublé de 2014 à 2016 pour atteindre 109.000 tonnes en 2016 (*INSTAT – CCI Antananarivo, 2017*).
25. **Contraintes.** Les principales contraintes pour le marché international reste le respect des normes de qualité et phytosanitaire entraînant un surcoût aux producteurs, dont les organisations de producteurs agricoles ne sont pas encore bien structurées et outillées pour négocier les prix avec les collecteurs. Dans la région du Sud particulièrement, la productivité est en baisse due à l'inaccessibilité des producteurs aux semences de qualité et/ou améliorées, aux intrants, aux services, infrastructures et techniques agricoles performantes et résilientes aux changements climatiques.
 26. **Effet du changement climatique.** L'arachide est une spéculateur pouvant, selon les variétés choisies, résister assez bien au stress hydrique (besoin en eau variant de 500 à 1000 mm selon les variétés – de cycle court à cycle long), en faisant une culture relativement résiliente aux effets du changement climatique attendus dans la zone d'intervention. L'accès à plus d'information sur le climat pour les producteurs associée à la promotion de variétés adaptées (cycle court notamment) par DEFIS va permettre d'adresser les enjeux posés par les effets du changement climatique.
 27. **MIEL.** L'activité apicole est pratiquée depuis longtemps par les ruraux malgaches, que ce soit en cueillette ou en élevage. Entre 1920 et 1940, les produits de l'apiculture constituaient la troisième source de revenus de Madagascar. L'apogée de la production est enregistrée en 1929 avec 38 000 tonnes de miel produites et 25 000 tonnes exportées. La qualité du miel s'est par la suite détériorée en raison de diverses falsifications (ajouts de matières étrangères). Les exportations malgaches ont alors progressivement diminué et ont même cessé en 1951 pour ne reprendre que plusieurs années après. Madagascar a donc perdu une bonne partie de son marché extérieur principalement l'Europe.
 28. Actuellement, la production totale de miel à Madagascar se situe entre 3 000 et 4 000 tonnes par an dont moins de 5% est de qualité export. Une analyse de la filière¹⁰⁸ apiculture conduite en 2008 a estimé que 50% de la production est issue de la cueillette, 35% issue de l'apiculture traditionnelle et 15% issue de l'apiculture moderne.
 29. Le potentiel de mise en place des partenariats OP-OM est élevé avec l'entreprise malgache SYGMA qui est le principal exportateur de miel de Madagascar (50 tonnes en 2016). Cette entreprise affiche l'objectif d'accroître sensiblement les exportations et a donc besoin de matière première de qualité. Il existe un potentiel d'exportation significatif sur l'Europe qui produit entre 20 et 35% de sa consommation, et dont les importations devront augmenter suite aux effets adverses l'agriculture intensive sur la production mellifère. Les principaux exportateurs vers l'Europe sont la Chine et l'Argentine. Le miel chinois connaît une baisse de qualité alors que la capacité de production de l'Argentine a sévèrement baissé à cause de pertes marquées de colonies d'abeilles. Le marché du miel biologique présente aussi un potentiel intéressant car le Brésil qui est le principal producteur mondial de miel biologique, n'arrive pas à satisfaire la demande croissante. Ce marché est à la portée des apiculteurs malgache grâce à un environnement de production très favorable. D'ailleurs l'entreprise SYGMA va obtenir la certification biologique ECOCERT en août 2017 ce qui ouvre des perspectives intéressantes de partenariats OP-OM.
 30. **Effet du changement climatique.** Les effets du changement climatique (irrégularité des pluies et hausse des températures) impactent la floraison des plantes mellifères, avec un impact direct sur la filière apicole ; parallèlement, la hausse des températures rend les abeilles plus vulnérables aux maladies et parasites (*varroa* en particulier). Les actions de reboisement et conservation des forêts par les groupements apicoles, ainsi que la maîtrise des calendriers floraux permettent d'adresser les problèmes liés à la floraison. La promotion de l'utilisation de ruches modernes facilement modulables en fonction de la température permet de fournir un meilleur habitat aux essaims et doit s'associer à la mise en place de moyens de lutte contre les parasites (*varroa*).

¹⁰⁷ Source : Analyse de la filière arachide dans la région du Sud-Ouest de Madagascar – IRC Montpellier SupAgro – 2008

¹⁰⁸ Analyse de la filière apiculture, PROSPERER 2008

31. **OIGNON.** L'oignon et la tomate sont les deux produits maraîchers les plus consommés par les ménages Malagasy. L'oignon est utilisé dans les préparations culinaires et les traitements thérapeutiques. Sa production nationale de l'oignon est estimée à 6 000 tonnes par an¹⁰⁹. Plus de la moitié de la production est consommée au niveau local afin de satisfaire la demande croissante et le reste est exporté dans la sous-région. L'essentiel de la production provient des petites exploitations agricoles. Pour les producteurs agricoles, l'oignon est une culture de rente, car la quasi-totalité de la production est destinée au marché. Comme pour l'ensemble des produits maraîchers, les femmes jouent un rôle prépondérant dans la production de l'oignon. Une enquête¹¹⁰ réalisée auprès des EAF en 2007 relevait déjà que l'oignon est classé en troisième position parmi les principales activités agricoles, après le riz et le manioc dans la région d'Anosy au sud de Madagascar. Cette enquête indique que l'oignon occupe la première place parmi leurs principales activités pour plus de 11,4 % des ménages enquêtés.
32. Présentement, Madagascar est un exportateur net d'oignon avec 3 000 tonnes d'oignon exportées en moyenne par an contre une demande au niveau des pays de la Commission de l'Océan Indien de 20 000 tonnes par an¹¹¹. Les principaux marchés d'exportation de l'oignon malgache sont l'île de la Réunion et les Comores. Par exemple, sur une consommation de 9000 tonnes, la Réunion importe 8 000 tonnes dont une partie de Madagascar. En fait, la Réunion est le principal importateur d'oignons de Madagascar avec 80% de l'exportation de la Grande Ile. Après la Réunion, les Comores et Mayotte sont les deuxièmes et troisièmes destinations des exportations d'oignons de Madagascar. En tout Madagascar exporte 1 152 tonnes vers ses îles. La demande émanant des Comores augmente chaque année. L'île Maurice a une demande d'oignon de 16 000 tonnes/an dont environ 10 000 tonnes sont importées dont une faible proportion est importée de Madagascar, 30 tonnes d'oignon frais en 2012 et le reste de l'Inde notamment. Du fait de sa proximité géographique et de l'existence d'un cadre d'échange et d'intégration sous régionale à travers la COI, la filière oignon peut capter une part plus importante de la demande d'importation des îles voisines si les contraintes structurelles qui entravent son développement sont levées. Parmi les contraintes structurelles, les infrastructures d'accès au marché occupent une place importante.
33. Contraintes. Au niveau de la production, les premières contraintes de la culture de l'oignon restent les aléas climatiques, l'approvisionnement en semences améliorées, engrais, produits phytosanitaires et matériel agricole. Malgré les efforts et investissements du PHMB I et II, il persiste un large besoin en formation sur la maîtrise des itinéraires techniques par les producteurs. Malgré la présence des coopératives dans les régions du Sud, les organisations paysannes ne sont pas encore très structurées pour assurer les normes de qualité et la quantité exigées par le marché international.
34. Effet du changement climatique. La production d'oignon pourra être affectée par le changement de régime des pluies (stress hydrique) alors même que la hausse des températures pourra favoriser le développement de ravageurs des cultures. La promotion de systèmes d'irrigation efficaces en eau par le Programme DEFIS permettra de réduire l'impact de la moindre disponibilité en eau ; tandis que les formations à l'usage raisonné des pesticides et l'amélioration des moyens de stockage devraient permettre de gérer les ravageurs.
35. **CAFE.** Les deux variétés de café qui sont commercialisées sont cultivées à Madagascar. Il s'agit du café arabica qui est produit dans les Hautes Terres et du café robusta qui est produit sur la côte est. Sur le marché international, le prix du café arabica est généralement supérieur à celui du Robusta. Toutefois, dans la région de Vatovavy-Fitovinany, la totalité de la production est constituée du café robusta.
36. Dans le passé, le café était une filière florissante dans les régions du sud-est du Madagascar où se concentre 60 % de la production malagasy. Dans les années 1960, les exportations annuelles dans le district de Manakara représentaient plus de 17 000 tonnes et impliquaient plus d'une vingtaine d'exportateurs de café. Toutefois, la filière subit une crise prononcée à partir de 1995 avec la baisse des cours du café sur le marché international. A titre d'exemple, le prix nominal du café robusta sur le marché à terme de New York est passé de plus de 180 USD/t à moins de 30

¹⁰⁹ Etude en vue de l'élaboration du plan de développement de la filière oignon, MINAGRI-AROPA, 2013

¹¹⁰ Etudes et élaboration de plan opérationnel filière oignon/ail intéressant principalement la zone du Haut Mandrare, PHMB-II

¹¹¹ Etude en vue de l'élaboration du plan de développement de la filière oignon (2013)

USD/t en moyenne entre janvier 2001 et décembre 2002. Cette chute vertigineuse du prix a fortement rodé les incitations à investir du temps de travail et des capitaux dans l'entretien où le renouvellement des plantations existantes. En 2002, seules cinq sociétés étaient exportatrices de café avec une quantité totale d'exportations de 10 000 tonnes. En termes de prix réel, le rapport entre le kg de café et le kg de riz est passé de 1 / 3 en 1994 à 8/1 en 2001. Les exportations de l'ensemble du pays ont chuté de 50 000 t en 1990 à 10 000 t en 2014.

37. Depuis 2012, une tendance haussière est globalement observée sur le marché international. Cette tendance est soutenue par la hausse de la consommation de café dans les grands pays comme la Chine et l'Inde dans un contexte marqué par la baisse de la production, notamment dans plusieurs grands pays producteurs d'Afrique et les incertitudes occasionnées par les effets du changement climatique sur la production des principaux pays exportateurs comme le Brésil, la Colombie, l'Indonésie et le Vietnam. Les projections de prix¹¹² indiquent une hausse de 20% entre 2016 et 2017 avec une baisse de 6% en 2018 suivie par une légère hausse sur 2019 ce qui suggère une tendance globale nettement positive.
38. Contraintes. Actuellement les principales contraintes du café malgache sur le marché sont la dégradation de sa qualité due au vieillissement des caféiers, la faible productivité et les quantités produites. Depuis 2012, avec l'appui de projet de développement dont le projet PROSPERER financé par le FIDA, des investissements sont consentis dans la rénovation des exploitations de café, mais leur ampleur reste limitée, car ils ne concernent que 0,15 % par an des pieds de caféiers productifs. Le potentiel de mise en place de OP-OM sur le café est élevé grâce à présence d'entreprises qui veulent augmenter leur approvisionnement en matière première sur des bases durables du point de vue économique et social. Sur les régions de Vatovavy Fitovinany et Atsimo Atsinanana, l'entreprise SANGANY est présente dans la filière café et affiche un intérêt pour un partenariat avec les petits producteurs.
39. Effet du changement climatique. Sous l'effet du changement climatique (hausse des températures), les ratios de prix entre le café arabica et le café robusta vont évoluer alors même que l'arabica va atteindre une limite thermique sur la planète. Ceci représente une opportunité pour DEFIS (la production de café dans la zone d'intervention étant concentrée sur le robusta, variété résistante au stress hydrique et thermique).

¹¹² Source ; Economist Intelligence Unit, Market forecast on Coffee, April 2017.

APPENDICE 5: ASPECTS INSTITUTIONNELS ET DISPOSITIFS RELATIFS A L'EXECUTION

I. Approche et stratégie d'intervention

1. Le montage institutionnel a été élaboré en s'appuyant sur les acquis du projet AROPA mais également des projets PROSPRER et AD2M, qui mettent un accent fort sur l'insertion des EAF et des microentreprises rurales dans des filières agricoles et rurales porteuses. Comme indiqué plus haut le Programme s'appuiera sur la combinaison de deux approches: i) une approche portée par la demande des producteurs au FDA; et ii) une approche d'investissements structurants¹¹³.
2. La combinaison de services aux agriculteurs cogérés par l'administration et les OP à travers le dispositif FDA/CSA et d'investissements structurants concentrés dans les pôles de développement et les filières prioritaires vise à induire une transformation des exploitations familiales en partenariat avec les opérateurs de marchés (OM) locaux et régionaux et à une transformation durable des économies rurales des régions d'intervention. Huit filières de concentration (riz, maïs, manioc, arachide, café, oignon, petits ruminants, miel) ont été retenues au total, à raison de 3 filières prioritaires par région d'intervention. Ceci n'empêche que d'autres filières permettant de renforcer les systèmes de production des EAF puissent être soutenues à travers des projets professionnels soumis par les Organisations de Producteurs au FDA.
3. **Développement de filière.** La filière est un bon fil conducteur du regroupement des exploitants et permet de focaliser l'offre de services. Le choix des filières prioritaires, qui guideront les activités structurantes du Programme, suit une approche régionale et leur capacité à toucher un grand nombre de bénéficiaires et contribuer à la transformation de l'agriculture. Les critères retenus sont les suivants: (i) priorité au niveau régional (SRAT et documents cadre de développement régional); (ii) contribution à la sécurité alimentaire; (iii) potentiel de croissance (productivité et superficies); (iv) potentiel d'accroissement de marché; (v) importance pour exploitation familiale pauvre; et (vi) potentiel d'inclusion de femmes et de jeunes (production, transformation et services). Sur cette base, les filières retenues sont au nombre de 8 et répartis, comme indiqué dans le tableau ci-contre. Ceci n'empêche que d'autres filières permettant de renforcer les systèmes de production des EAF puissent être soutenues à travers par exemple des projets professionnels présentés par les OP au FDAR. De plus dans les régions du sud et notamment Androy, le sorgho sera pris en compte comme culture résiliente aux conditions de sécheresse de plus en plus récurrentes.

Tableau 1: Liste des filières prioritaires par région d'intervention

Région	Filières		
Amoron'i Mania	Riz	Maïs	Miel
Androy	Manioc	Arachide	Petits ruminants
Anosy	Riz	Maïs	Petits ruminants
Atsimo Andrefana	Riz	Arachide	Petits ruminants
Atsimo Atsinanana	Riz	Café	Miel
Haute Matsiatra	Riz	Maïs	Miel
Ihorombe	Riz	Maïs	Oignon
Vatovavy Fitovinany	Riz	Café	Miel

4. Le tableau ci-dessous montre la sensibilité des filières aux effets prévus du changement climatique (détaillés dans l'appendice 12) et ainsi les limites à l'extension de ces filières. Ce tableau montre l'importance de mettre en place des infrastructures de maîtrise de l'eau bien gérées pour permettre le développement sécurisé et durable de certaines filières.

Tableau 2: Niveau de vulnérabilité des filières au climat

Filière	Vulnérabilité aux effets anticipés du changement climatique
Petits ruminants	forte
Riz	moyenne à faible si irrigué
Maïs	forte si pluvial, moyenne si irrigué
Miel	faible
Café	faible / le café robusta est tolérant au stress hydrique et thermique
Manioc	forte car pluvial mais matériel génétique plus tolérant disponible
Arachide	forte car pluvial
Oignon	moyenne à faible (irrigué)

5. La mobilisation d'un financement dédié pour l'adaptation au changement climatique pourra permettre de compléter la base d'information sur la vulnérabilité des filières de concentration du programme DEFIS au changement climatique (le projet PROSPERER est en train de mener plusieurs études en partenariat avec LRDI-IRD avec l'utilisation de l'outil Tropic Farm Tool – les études sur les filières café, miel et maïs pouvant intéresser DEFIS).
6. **Pôle de développement.** Le "pôle de développement" montre toute sa pertinence dans de vastes zones d'intervention à faible densité de population et souvent enclavée, en évitant un effet de saupoudrage et de déconnexion entre les activités. Pour un impact maximum sur les indicateurs de développement agricole, 80% des investissements de DEFIS seront réalisés dans les filières de concentration et dans les pôles de développement. La concentration d'activités structurantes au sein de pôles de développement vise à déclencher des dynamiques socio-économiques au niveau des communautés, particulièrement dans le cas de zones reculées. Le fait d'augmenter la capacité de production d'une zone entraîne un attrait économique accru pour cette zone et le développement d'activités, de services et d'échanges qui profitent à l'ensemble de la communauté. C'est sur cette base que peuvent être créés de liens forts entre les groupes de producteurs et des opérateurs économiques professionnels pour la commercialisation des produits agricoles mais également le développement d'un ensemble de services d'appui à la production, profitables aux producteurs.
7. Un pôle de développement est un espace territorial au sein duquel sont concentrés les investissements en termes de mise en valeur productive, d'accès aux technologies et techniques améliorées, d'accès aux marchés, de renforcement des institutions locales et régionales et de leur gouvernance et de renforcement des capacités des ressources humaines. Les critères retenus pour sélectionner des pôles de développement sont:
 - Concentration d'une masse critique d'acteurs d'une filière prioritaire autour d'un bassin de production qui est susceptible d'attirer d'un nombre important d'EAF;
 - Potentiel de générer des surplus commercialisables dans un bassin de production;
 - Proximité d'un marché porteur (local, régional, ou exportation) avec les infrastructures de base (route, infrastructure de stockage, unités de transformation, conditionnement, grand acteur du privé, etc.) existantes ou pouvant être améliorées dès les premières années;
 - Présence d'OP dynamiques;
 - Existence ou installation de partenaires et prestataires fiables, y compris d'IMF;
 - Grand potentiel de réduction de la pauvreté rurale et de l'insécurité alimentaire dans la région (et pas seulement dans le pôle lui-même);
 - Reconnaissance dans les instruments de planification régionale (PRD et SRAT).
8. Durant les premiers 24 mois de mise en œuvre, DEFIS va démarrer les investissements structurants dans un ou deux pôles de développement des régions Androy, Anosy, Ihorombe, Haute Matsiatra, Amoron'i Mania et Vatovavy-Fitovinany. Ces pôles ont été sélectionnés sur la base des critères ci-après: (i) l'accessibilité; (ii) l'existence d'un noyau d'EAF et OP structurées et la possibilité d'inclusion d'autres EAF; (iii) la présence d'au moins deux filières de concentration; (iv) le potentiel agro-écologique; (v) l'existence d'un marché potentiel; (vi) la vulnérabilité au

changement climatique (CC); (vii) l'inclusion de ces sites dans la planification régionale et/ou locale, prévoyant ainsi les services socio-économiques de base; et (viii) la synergies et complémentarité avec d'autres programmes et projets intervenant dans la région, etc. Pour les pôles incluant la riziculture irriguée, la priorité est accordée aux sites ayant fait antérieurement l'objet d'études d'avant-projet et dont les documents sont disponibles. Sur la base de ces critères, ainsi que des études filières menées au niveau des zones d'intervention et des données collectées auprès des institutions et des intervenants (MPAE, DRAE, AROPA, PROSPERER) les dix pôles identifiés dans 6 régions pour le démarrage des activités structurantes sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3: Pôles de développement à privilégier au démarrage de DEFIS

Région	Pôle	Districts concernés	Filières de concentration
Androy	Bekily-Ampamata-Andalatanosy	Bekily Ambovombe	Manioc, Arachide
	Axe Ambovombe-Andalatanosy	Ambovombe	Manioc, Petits ruminants
Anosy	Haut Mandrare	Amboasary	Riz, Maïs, Petits ruminants
	Manambaro (Nosy Be)	Tolagnaro	Riz, Maïs
Amaron'i Mania	Centre-est	Ambositra, Fandriana	Riz, Maïs
	Ambositra	Ambositra	Miel, <i>plus une autre filière à définir</i>
Haute Matsiatra	Ambalavao Ouest	Ambalavao	Riz, Maïs
	Ambalavao Est	Ambalavao	Miel plus une <i>autre filière à définir</i>
Ihorombe	Ihosy	Ihosy lakora	Riz, Maïs, Oignon
Vatovavy Fitovinany	Manakara et communes environnantes	Manakara	Café, Miel, Riz

9. **Approche de gestion intégrée du territoire.** Afin d'adresser pleinement la problématique de l'érosion à l'échelle des sites aménagés, DEFIS proposera de développer ses activités autour des ouvrages hydro-agricoles selon une approche «sous bassin-versant», alignée sur l'approche BVPI, et permettant la concertation des usagers du sous bassin pour une gestion durable de la ressource¹¹⁴.
10. **Autres principes généraux.** Le montage institutionnel du DEFIS s'inscrit également dans les principes généraux suivants:
- la recherche de la meilleure coordination possible entre les différentes institutions et ministères concernés par le milieu rural;
 - l'appui à la politique du Gouvernement en matière de décentralisation et de promotion du secteur privé;
 - la participation des acteurs régionaux et locaux dans la planification et la mise en œuvre des actions de développement;
 - le besoin de flexibilité et de souplesse administrative pour une exécution efficace et efficiente des activités.

II. Organisation générale

A. Tutelle et pilotage

11. **Tutelle.** Le Représentant de l'emprunteur sera le Ministère des finances et du budget (MFB). DEFIS sera placé sous la tutelle du Ministère auprès de la Présidence, chargé de l'agriculture et de l'élevage (MPAE) et ancré au Secrétariat général (SG). Le MPAE devra à ce titre: (i) superviser le travail de l'Unité de coordination de programme (UCP); (ii) faciliter la coordination et

¹¹⁴ L'approche comportera: (i) un processus d'animation/concertation de l'ensemble des usagers en marge des études liées aux aménagements/réhabilitations; (ii) la formation des usagers aux techniques de lutte anti-érosive/agro-écologie au niveau des champs-écoles; (iii) la recherche de synergies avec les projets présents dans la zone pour garantir le reboisement des sites en amont; (iv) l'inscription des actions prioritaires pour limiter l'érosion dans les SAC/SRAT, et le suivi de ces actions par les AUE.

l'harmonisation des approches de mise en œuvre avec celles des autres projets/programmes du MPAE; (iii) veiller à l'organisation régulière des réunions du Comité national de pilotage (CNP); ou encore; (iv) participer aux missions de suivi menées sur le terrain par l'UCP ou aux missions de supervision du FIDA.

12. **Pilotage.** Le pilotage au niveau national sera assuré par un Comité national de pilotage (CNP) qui sera celui d'AROPA élargi pour représenter les 3 régions non couvertes par AROPA. Le CNP sera présidé par le Secrétaire Général du Ministère en charge de l'Agriculture et comprendra les membres suivants: i) le Coordonnateur général des projets du Ministère en charge de l'Agriculture; ii) le représentant du Ministère en charge des Finances; iii) le représentant du Ministère en charge de l'Aménagement du territoire; iv) le représentant du Ministère en charge de l'Environnement; v) le représentant du Ministère des Travaux Publics; vi) le représentant du Ministère en charge de la pêche, vii) quatre représentants de la Chambre d'Agriculture et viii) deux représentants de la Fédération des Chambres de commerce et d'industrie. Le secrétariat sera assuré par le Coordonnateur de l'UCP.
13. Le CNP aura pour principaux rôles: (i) de valider les programmes de travail et budget annuels (PTBA) du DEFIS; et (ii) d'évaluer le niveau d'avancement des activités et des résultats du Programme et leur alignement sur les stratégies du secteur rural. Le CNP se réunira au minimum deux fois par an pour valider le PTBA¹¹⁵ et faire le point sur l'état d'avancement de sa mise en œuvre, et si besoin, notifier à l'UCP les mesures correctives et améliorations à entreprendre.
14. Le pilotage au niveau régional sera assuré à l'instar du projet AROPA, par des Comités régionaux d'orientation et de suivi (CROS). Le CROS sera composé du Chef de Région, de la Direction du Développement Rural, des représentants de la Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Élevage (DRAE), de la Direction Régionale de la Pêche et des Ressources Halieutiques (DRPRH), et de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts (DREEF), les représentants du Comité régional d'orientation et d'allocation (CROA), de la Chambre d'agriculture régionale (CAR) et des OPR. Le Coordonnateur inter-régional (ou Coordonnateur régional selon la région) du Programme assurera le secrétariat du CROS. Les CROS auront les mêmes fonctions que les CNP, mais limité à l'échelon régional.

B. Coordination et gestion du DEFIS

15. **UCP.** Le Programme sera directement administré par une Unité de coordination de programme (UCP), disposant de l'autonomie administrative et financière. L'UCP sera responsable de la mise en œuvre des activités du DEFIS, conformément aux dispositions de l'Accord de financement, des manuels du Programme (procédures, opérations et SE) et des PTBA établis chaque année. A ce titre, l'UCP devra notamment:
 - Procéder à la préparation des PTBA, des plans de passation des marchés (PPM), du rapportage financier mensuel, des rapports financiers trimestriels et des rapports d'activités (semestriel et annuel) de l'ensemble du Programme;
 - Contractualiser les partenaires ou prestataires de services et signer les conventions de partenariat, et assurer le suivi de la bonne mise en œuvre de ces contrats et conventions;
 - Assurer la gestion des ressources financières, matérielles et humaines du DEFIS;
 - Coordonner les activités du DEFIS avec celles des autres intervenants dans les zones d'intervention du Programme (partenaires techniques et financiers, services décentralisés, etc.);
 - Assurer la transmission en temps opportun des rapports d'activités, financiers et de supervision au MPAE, au MFB et à tous les ministères partenaires du Programme;

¹¹⁵ Le PTBA devra être envoyé chaque année au FIDA pour avis de non-objection, après sa revue par le CNP, au plus tard le 1^{er} novembre.

- Mettre en œuvre un système de suivi-évaluation simple, fiable, et régulièrement renseigné, afin d'assurer le suivi mensuel, trimestriel, annuel, des activités, résultats et impact du DEFIS;
- Consolider et préparer les données et informations nécessaires pour les missions de revue d'interphase et de mi-parcours du Programme;
- Documenter, capitaliser, et diffuser les savoirs acquis au cours de l'exécution du DEFIS.

16. **Coordinations interrégionales.** DEFIS s'appuiera sur des coordinations régionales ou interrégionales pour planifier et superviser les activités au niveau des régions. Il est prévu de mettre en place les 3 Coordinations régionales ou interrégionales suivantes:

- Fianarantsoa, pour les régions Ihorombe, Haute Matsiatra, Amoron'i Mania;
- Manakara pour les régions Vatovavy-Fitovinany et Atsimo Atsinanana;
- Taolagnaro (Fort Dauphin), pour les régions Androy et Anosy;
- Toliara (Tuléar), pour la région Atsimo Andrefana à partir du démarrage des activités suite à la mobilisation du financement de la BAD.

17. Les tâches des coordinations interrégionales seront, entre autres:

- Procéder à la préparation des PTBA, des plans de passation des marchés (PPM), du rapportage des rapports d'activités trimestriel au niveau de leur zone d'intervention;
- Préparer et assurer le suivi de la bonne mise en œuvre de ces contrats et conventions;
- Assurer la gestion des ressources financières, matérielles et humaines dans leur zone d'intervention;
- Coordonner les activités du DEFIS avec celles des autres intervenants dans leur zone d'intervention;
- Assurer la transmission en temps opportun des rapports d'activités à la coordination nationale du Programme;
- Mettre en œuvre un système de suivi-évaluation simple, fiable, et régulièrement renseigné, afin d'assurer le suivi mensuel, trimestriel, annuel, des activités, résultats et impact du DEFIS;
- Consolider et préparer les données et informations nécessaires pour les missions de revue d'interphase et de mi-parcours du Programme;
- Documenter, capitaliser, et diffuser les savoirs acquis au cours de l'exécution du DEFIS.

C. Personnel du DEFIS

18. Le personnel du DEFIS sera recruté sur base compétitive, à travers un processus de sélection mené par le MPAE et auquel le FIDA sera associé en tant qu'observateur et facilitateur. Sur base des leçons apprises du Programme FIDA à Madagascar et pour mieux bâtir sur les acquis du Programme FIDA, la sélection des cadres du Programme FIDA devra privilégier les années d'expérience avérée dans la mise en œuvre des programmes d'investissements financés par les institutions financières internationales en général et le FIDA en particulier. Les termes de références de tout le personnel clef seront arrêtés d'un commun accord avec le FIDA.

19. L'UCP comprendra au niveau national le personnel¹¹⁶ suivant: (i) un Coordonnateur national du Programme, chargé de la coordination et gestion générales du Programme; (ii) un Responsable technique, chargé de la coordination technique des activités du Programme; (iii) un Responsable administratif et financier (RAF); (iv) un Responsable du suivi-évaluation (RSE); (v) un chargé des infrastructures; (vi) un assistant de direction; (vii) un comptable; (viii) trois assistants respectivement pour le suivi-évaluation, la comptabilité et la passation de marchés; (ix) du personnel d'appui (chauffeurs, femme de ménage). Un Chargé de Suivi & Evaluation des activités

¹¹⁶ Ces postes seront accessibles, sans distinction de genre, à des femmes ou à des hommes.

fonds climat sera recruté sous réserve de la mobilisation d'un financement dédié à l'adaptation au changement climatique.

20. Les coordinations régionales ou interrégionales comprendront: (i) un Coordonnateur régional /interrégionales; (ii) un Chargé administratif et financier; (iii) un Chargé du suivi-évaluation; (iv) un Responsable pour les infrastructures; (v) un Responsable pour la production agricole; (vi) un Responsable pour les finances rurales et le développement des filières; (vii) un secrétaire; et (viii) du personnel d'appui (chauffeurs, femme de ménage, gardien). Un organigramme figurant en annexe 1 présente le montage institutionnel du Programme.
21. **Contractualisation.** L'ensemble du personnel sera engagé sur la base de contrats annuels reconductibles après évaluation de performance. Les modalités de cette évaluation annuelle de performance seront décrites dans le manuel de procédures administratives, financières et comptables. Le personnel permanent du Programme sera soumis au régime de protection sociale (maladie, vieillesse et accident) selon la réglementation nationale en vigueur.
22. **Profils.** Les profils du personnel du DEFIS sont présentés en annexe 2.

D. Partenariat

23. Pour la mise en œuvre des activités du Programme, l'approche "faire avec" sera privilégiée, notamment vis-à-vis de structures locales, représentatives de la base, et ayant des compétences avérées et reconnues dans les domaines d'activités promus par DEFIS. Là où ces partenariats ne seront pas envisageables, l'UCP contractualisera des opérateurs publics et/ou privés (contrats avec les ONG, prestataires privés, etc.), selon la logique du "faire-faire".
24. En termes stratégiques, il sera demandé à tous les opérateurs prestataires du DEFIS de suivre les principes d'intervention du Programme. Il est indispensable que l'UCP et tous ses partenaires s'expriment d'une même voix et interviennent sans contradiction d'approche.
25. En termes techniques, seront privilégiées des approches simples, visant à améliorer l'existant, en adéquation avec les capacités existant localement, et à en favoriser la durabilité. A titre d'exemple, les règles de gestion et d'entretien courant des ouvrages construits/réhabilités devront être maîtrisables par les populations appuyées. L'emplacement des infrastructures sera déterminé qu'après une large consultation locale auprès des populations et les autorités administratives et traditionnelles, et, lorsque ceci sera nécessaire, après d'éventuelles ententes foncières simples. Concernant l'aménagement de points critiques de pistes, des études seront menées préalablement pour identifier plus précisément les types d'ouvrages adaptés en fonction de l'hydrographie, de la production dans les zones devant être desservies.
26. Quels que soit les types d'opérateurs prestataires considérés, les contrats et/ou conventions signés seront des contrats/conventions axés sur la performance, avec un système de contractualisation et de paiement différenciés, selon la nature des prestations et du prestataire. Tous les prestataires seront liés par des objectifs et livrables annuels précis, avec paiement en fonction des produits livrés. Chaque année, l'UCP mènera des évaluations de performance des prestataires. Le renouvellement des contrats/conventions/protocoles sera conditionné par l'atteinte des objectifs annuels et par la tenue distincte et irréprochable de la comptabilité relative aux financements obtenus du DEFIS.
27. L'UCP passera convention avec le FDA pour l'abondement régulier aux fonds de services des FDAR de toutes les régions d'intervention de DEFIS. La convention avec le FDA respectera les modalités et procédures de fonctionnement du dispositif national tout en assurant une traçabilité des ressources mise à disposition des FDAR par le Programme. La convention inclura un principe d'allocation des ressources en fonction des capacités et performances des équipes FDAR et des besoins et potentiels des régions. Les allocations de DEFIS au FDA pour les FDAR des régions d'intervention suivront un principe de co-financement avec les apports de l'Etat et des autres PTF appuyant le FDA.
28. Le FDA est reconnu comme l'outil de financement du développement agricole à Madagascar, après la phase pilote, qui a duré près d'une dizaine d'année, la structure de gestion nationale de l'outil, se met en place au niveau national et régional. Des fonds régionaux «FRDA» pilotes sont

opérationnels depuis 2009 et ont couvert une dizaine de régions avec l'appui de financements extérieurs le plus souvent. Les évaluations externes¹¹⁷ ont confirmé (i) la pertinence de l'outil et (ii) la satisfaction globale des bénéficiaires et ont conclu à des impacts positifs sur la production, la productivité, la structuration du monde rural, l'amélioration des conditions de vie.

29. En plus de l'Union Européenne, le FIDA et l'AFD, les partenaires financiers, tels que la BAD, et la Banque mondiale, envisagent de rejoindre les autres institutions qui appuient déjà cette construction sur laquelle repose l'avenir du développement agricole du pays.. Des mesures sont à l'étude pour contribuer à la pérennisation du financement du FDA à court terme et à moyen terme, comme par exemple l'utilisations d'une partie des prélèvements effectués sur les produits agricoles pour abonder le FDA . Les progrès dans l'adoption de toutes ces mesures seront suivis avec attention par le dispositif de S&E de DEFIS qui inclura un indicateur de volume et pourcentage d'abondement national au budget de fonctionnement et au fonds de service du FDA. La sous-composante 3.1 du programme pourra financer des études pour l'affinement ou la mise en œuvre des politiques de financement pérenne (public ou prive) du FDA. Il s'agira notamment du processus d'élaboration des textes juridico-administratifs qui vont sous-tendre l'affectation d'une partie des taxes et redevances du secteur agriculture élevage et pêche.
30. La contribution du programme au coût de fonctionnement du dispositif FDA s'élèvera pour la première phase à 10% du volume d'abondement de DEFIS au FDA prévu dans les composantes 1 et 2 mais ce pourcentage diminuera en phase 2 en fonction des progrès des financements sur ressources nationales. La synergie nécessaire entre le FDA et le développement des services des IBMF (y compris pour les EAF 3) est bien affirmée dans la stratégie d'intervention actualisée du FDA et dans la récente proposition de plan d'action du FDA avec les IBMF (juin 2017) auquel DEFIS contribuera.
31. La démarche participative et l'approche par la demande appliquées par le FDA conformément à la SS, correspondent à l'approche de DEFIS dans la mise en œuvre de ses activités. De manière résumée, les modalités d'intervention¹ du FDA suivent les séquences ci-après :
- les EAF ou les organisations de producteurs (Associations, OPB, OPR/ Union d'OPB, OPF, etc.) formulent des demandes de services agricoles, qui selon le niveau d'organisation peuvent se présenter sous forme de plan d'affaire ou de projet professionnel (PP). Ils peuvent être appuyés par des techniciens (CGEAF) ou d'autres institutions qui sont présentes dans les pôles de développement (ou hors pôles de développement).
 - ces demandes sont étudiées par les fonds régionaux (FDAR), avec notamment une Direction exécutive (DER/FDAR).
 - un comité paritaire: le Comité Régional d'Octroi et d'Allocation (CROA) examinent les demandes et assurent la fonction d'arbitrage pour l'approbation et l'allocation des subventions.
 - l'EAF ou l'organisation bénéficiaire apporte ses contributions bénéficiaires et met en œuvre l'action ou il fait recours à des prestataires spécialisés.
 - le fonds régional FDAR assure le suivi/contrôle de l'exécution de la demande.
 - Selon ses mandats¹¹⁸, les domaines d'intervention du Fonds FDA recouvrent: (i) les services directs aux exploitations agricoles pour l'appui-conseil technique, économique, de gestion («soft»), la mise à disposition de résultats de recherche appliquée, l'appui à l'accès aux marchés; (ii) l'accès aux facteurs de production, notamment aux équipements et infrastructures s'il s'agit de demandes collectives et privées à usage productif (où le FDA intervient en cofinancement avec les établissements financiers si ceux-ci sont présentes); (iii) le renforcement des OP, la structuration et la promotion des filières; (iv) l'extension des services financiers;(v) la formation agricole (inclus l'installation des jeunes agriculteurs); (vi) le renforcement de capacités de dispositifs d'appui aux producteurs (centres d'intermédiation, prestataires de services, ...).
32. De 2009 à 2015, la dizaine de FRDA fonctionnel a reçu 35.000 demandes, dont 75% ont pu être satisfaite, pour un montant d'environ 35 milliards Ar (environ 15 millions USD) de financement

¹¹⁷ Etude d'impact du dispositif FDA/CSA Juillet 2015, financé par l'Union Européenne.

¹¹⁸ Présentation synthétique du FDA. MPAE/FDA_ Mai 2017

accordé à 550.000 bénéficiaires. Toutefois, les besoins en de financement des services agricoles sont beaucoup plus importants, de l'ordre de 45 millions US par an. Actuellement les FDAR bien rôdés allouent environ 1 Milliard Ar./an, soit environ 450 000 USD. Lors que la stratégie actualisée du FDA portera ses fruits en 2018. Un doublement de ce niveau d'allocation est attendu des FDAR fonctionnels, soit environ 2 milliards Ar / an (environ 900.000 USD / an). Pour atteindre ce niveau d'activité voire même plus, une assistance technique sera apportée aux FDAR pour renforcer les capacités de mise en œuvre.

III. Exécution des activités

A. Composante 1. Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes de production agricole et pastorale

Sous-composante 1.1. Mobilisation efficace des eaux de surface

33. Les activités seront entamées dès la première phase du Programme compte tenu de la longue durée du processus (passation des marchés, études, travaux). Il est également important que tous les grands travaux soient terminés trois ans avant la fin du Programme, soit l'année 7, afin d'avoir du temps suffisant pour: (i) la constitution, la formalisation, et l'accompagnement des AUE, pour qu'à termes elles prennent convenablement en charge la gestion, l'entretien et la police des réseaux; et (ii) l'appui et l'accompagnement de la mise en valeur agricole des terres aménagées.
34. Des prestataires spécialistes en ingénierie sociale seront recrutés pour réaliser les activités de mobilisation sociale, de l'appui en socio-organisation des AUE, des activités de médiation socio-foncière pour le cas des nouvelles terres, avec des phases de sensibilisation, de concertations foncières avant la distribution des terres nouvellement aménagées.
35. Les études d'avant-projet seront confiées à des prestataires de qualité (consultants ou bureaux d'études). L'approche participative sera adoptée dans toutes les démarches : consultation des usagers (permettant la concertation des usagers du territoire (sous bassin-versant) pour une gestion intégrée et durable de la ressource), restitution du projet d'aménagement aux usagers afin de tenir compte de leur avis et en vue du processus d'appropriation progressive par les membres des AUE. Au préalable des aménagements/réhabilitations, le Programme facilitera par ailleurs la mise en œuvre d'études d'impact environnemental et social – EIES (conformément à la législation nationale).
36. Les grands travaux seront confiés à des entreprises spécialisées disposant réellement des capacités techniques et financières à réaliser les travaux. Des chantiers écoles, inclus dans les contrats des entreprises, permettront de former de la main d'œuvre locale pour faciliter l'entretien ultérieur des aménagements.
37. Le contrôle et surveillance des travaux seront également confiés à des prestataires de qualité.
38. Les bénéficiaires participeront dans la définition de l'aménagement au cours de la consultation menée par le prestataire d'études. Leurs avis seront intégrés dans la conception de l'aménagement. En outre, ils participeront à hauteur de 5% du coût des travaux par des apports en nature, en main d'œuvre ou en numéraire. En tant qu'AUE, les bénéficiaires seront en charge de l'entretien et de l'exploitation de l'infrastructure mis en place par le Programme. Ils doivent constituer un fonds d'entretien par des redevances fixées de manière participative et inclusive.
39. Afin de compléter l'approche de gestion intégrée du territoire par la lutte contre l'érosion en amont des aménagements, favorisée par les actions de reboisement, le projet recherchera des synergies avec d'autres projets actifs dans ses zones d'intervention et investissant dans le reboisement.
40. L'UCP et les Coordinations au niveau régional intégreront des spécialistes en infrastructure au sein de l'équipe. Ils seront en charge de : (i) la planification pluriannuelle des travaux ; (ii) l'élaboration des termes de référence et les dossiers de consultation pour les études et autres prestations intellectuelles ; (iii) pilotage des études et s'assurant du respect des normes techniques d'aménagement et de lutte antiérosive ; (iv) l'élaboration des dossiers d'appels d'offres de travaux ; (v) la supervision et le suivi-évaluation des activités conformément au système mis en place par la coordination.

41. Concernant les activités d'aménagement par micro-irrigation, l'exécution se conformera au mécanisme d'octroi de fonds par FDAR : à la demande des producteurs et de leurs OP, examinée et approuvée par les CROA des FDAR. Les acteurs concernés pourront s'appuyer sur un guide d'aide à la décision pour le dimensionnement des kits, élaboré en début de projet sur la base de l'expérience de SCAMPIS.
42. La mise à niveau des infrastructures d'irrigation face aux réductions des débits d'étiages passera par des spécifications additionnelles dans le dossier des clauses techniques relatives à la construction ou à la construction des ouvrages sous réserve de mobilisation des fonds couvrant ces coûts incrémentaux. L'ouvrage devra permettre de mobiliser un débit suffisant dans des hypothèses de débits d'étiage plus sévères.
43. Pour la mise en œuvre du volet SRI/SRA le Programme appliquera l'approche Champ école paysan (CEP) déjà mis en œuvre avec succès par les projets appuyés par le FIDA à Madagascar.
44. Les réservoirs remplis de sable mobilisant les eaux de surface (REEPS) étant une technologie nouvelle développée à Madagascar par la société Energis Sunthesis, nécessite une expertise et un savoir-faire spécifique actuellement disponibles seulement au niveau de cette société, qui sera mobilisée pour leur réalisation.
45. Pour le développement des techniques agro écologiques d'embocagement contre l'érosion et pour la meilleure infiltration, de même que pour les fourrages résilients à la sécheresse, le Programme pourra s'appuyer sur le faire-faire via l'expertise technique disponible localement (Associations type CTAS ou GSDM, etc.) suite aux projets ayant développé ces innovations (projet SOA dans l'Androy, projet COGESFOR dans le sud-ouest, projet SALOHY dans le sud-est). Pour l'identification des techniques d'agriculture intelligente face au climat permettant de lutter contre l'érosion, le programme pourra s'appuyer sur les orientations envisagées dans le cadre de la stratégie résilience de la FAO à Madagascar en cours de formulation, et son volet «agriculture intelligente face au climat».

Sous-composante 1.2. Accès de proximité à des réseaux d'intrants pour l'agriculture et l'élevage

46. La mise en œuvre du volet accès aux semences et au matériel végétal de qualité demande la mobilisation tant des acteurs publics (FOFIFA, ANCOS, DRAE) que privés (OPR, ONG nationales et internationales, consultants, bureaux d'étude, prestataires de services). Les prestataires de mise en œuvre seront sélectionnés par le Programme sur la base de leur expérience dans la zone d'intervention, de leurs références professionnelles et de la capacité de mobilisation de ressources humaines suffisantes et compétentes. Les contenus, conditions et performances attendues des prestataires seront définis au niveau des protocoles d'accord ou contrats de prestation que DEFIS souscrira respectivement avec les acteurs publics ou privés.
47. Pour les opérations de recherche-action (test et multiplication des semences résilientes aux CC auprès des producteurs), le Programme s'appuiera sur le FOFIFA, les centres semenciers tels que CTAS au sud de Madagascar, l'ANCOS et le personnel des structures d'encadrement. Toutes les initiatives seront réalisées avec l'implication directe et active des producteurs et productrices. Le Programme effectuera le choix des parcelles auprès des producteurs après un diagnostic permettant de vérifier l'existence des conditions pour l'exécution du test ou la viabilité d'une opération de multiplication semences : conditions agro écologiques recherchées, accès constant aux ressources, notamment à l'eau, accessibilité à la parcelle (piste), dynamisme et organisation du PMS ou de l'EAF ou OPB. Les centres de recherche internationaux, tels que CGIAR, IITA, AfricaRice, CIRAD, etc. pourront également être impliqués dans l'initiative pour renforcer FOFIFA et autres instituts de développement malgache.
48. La mise en œuvre des projets de fourniture de biens et services de proximité élaborés et portés par des OPB ou OPR avec l'appui des CGEAF ou CSA seront soutenus pour soumission au financement FDAR et/ou IMF. La formation et l'accompagnement des boutiques d'intrants demandent des compétences spécifiques en gestion d'entreprise en entrepreneuriat rural qui pourront être recherchées auprès de prestataires expérimentés (ONG, bureau d'études).
49. Les collaborations avec CFAMA et autres centres, pour la formation et l'accompagnement des jeunes artisans seront établies sur la base des expériences acquises dans le cadre des projets

FORMAPROD et PROSPERER. Toutes actions de formation et d'appui à l'entrepreneuriat seront réalisées en synergie et complémentarité avec ces projets

Sous-composante 1.3. Appui-conseil agricole de proximité et éducation nutritionnelle

Appui-conseil et services aux producteurs et Renforcement des capacités et d'autonomisation des femmes et des jeunes

50. La mise en œuvre de toutes initiatives d'appui-conseil se fera en s'appuyant sur les structures publiques, privé et de la société civile pouvant apporter chacune son expertise.
51. Le rôle de conseillers de l'exploitation familiale sera joué par le CGEAF et les CSA et suivant la dynamique mise en œuvre par AROPA qui sera étendu à toutes les régions de DEFIS. DEFIS prendra en charge des CGEAF, leur coût de fonctionnement, ainsi que les coûts de fonctionnement des CSA. Par contre pour les aspects plus techniques on fera appel aux services public et privé (exemple services vétérinaire). Le suivi des CEP demande le déploiement une équipe d'animateurs/techniciens dont l'expertise pourra être recherché au niveau des ONG ou des OPR structurées déjà expérimentées. Ces structures identifiées et ensuite sélectionnées sur la base de l'expérience, ainsi que de leur connaissance du secteur et de la zone d'intervention.
52. Au niveau de chaque CEP et quelle que soit la spéculation concernée, au moins une thématique d'agriculture intelligente face au climat sera abordée (et divulguée en accord avec la stratégie résilience de la FAO et sa composante sur l'agriculture intelligente face au climat). Pour ce qui concerne culture du riz en particulier, le système de riziculture intensif (SRI) et le système de riziculture amélioré (SRA) seront encouragés pour répondre aux contraintes majeures de production rizicole. Lorsque la promotion de l'utilisation des intrants chimiques sera prévue par le CEP, elle s'accompagnera d'une sensibilisation à leur utilisation raisonnée et aux normes de stockage (conformément aux directives développées par la FAO).
53. Les initiatives de renforcement de capacités des femmes se réaliseront avec l'appui et l'expertise de structures publiques ou privées (ONG) ayant les compétences et l'expérience sur le genre et les droits des femmes.

Volet éducation nutritionnelle

54. L'ONN et les ORN seront les principaux partenaires pour la mise en œuvre de ce volet. 'ONN va collaborer étroitement avec le ministère de tutelle, le MPAE et ses services décentralisés ainsi qu'avec le Ministère de la santé publique, à travers son Service de la nutrition (SNUT). L'exécution des activités sur le terrain fera l'objet de protocole d'accord avec les agents de l'ORN
55. La première année de mise en œuvre sera consacrée à: (i) l'enquête CAP de référence pour la collecte des données de base; (ii) au développement des modules de formation; (iii) au renforcement des capacités des responsables techniques et des agents communautaires; (iv) au développement d'une stratégie de communication; et (v) au ciblage des bénéficiaires.
56. En deuxième année, commenceront les activités de démonstrations culinaires. En troisième année, seront développés les jardins potagers lorsque les démonstrations culinaires auront pris une bonne vitesse de croisière.

B. Composante 2. Développement des filières inclusives

Sous-composante 2.1. Renforcement de l'organisation des producteurs pour l'accès aux marchés et développement des partenariats OP/OM

57. Cette sous-composante sera supervisée par des spécialistes de développement des filières recrutés par le programme DEFIS à raison d'un spécialiste par antenne régionale (voir TDR dans Appendice 2). Ces spécialistes travailleront en étroite collaboration avec les Chambres d'Agriculture, les CSA et les CGEAF et développeront des relations fonctionnelles avec les CCIA et les FDAR. Ils seront chargés de la réalisation des 4 volets mentionnés ci-dessus.
58. Toutes les activités financées via le FDAR, en particulier la préparation des projets professionnels pour mettre l'OP en capacité de répondre à la demande, se fera avec l'assistance technique des CSA et des CGEAF. Leur mise en œuvre sera confiée à des prestataires extérieurs. Le suivi sera assuré par les CGEAF, qui rendront compte au projet.

59. Pour la mise en place des couple OP /OM, l'équipe DAC installée à la chambre de commerce sera un binôme composé d'un chargé d'étude marketing et d'un chargé de qualité. Elle travaillera en étroite collaboration avec les chambres de commerce et les chambres d'agriculture à travers le pays, ainsi qu'avec les organismes de promotion des exportations (dont la COI pour le programme PRESAN).

60. L'équipe DAC mettra en œuvre le processus suivant:

- Mise en place des répertoires d'acheteur actifs (locaux, nationaux et internationaux) dans les différentes filières ciblées¹¹⁹ et mise en œuvre d'ateliers d'intermédiation inclusifs regroupant les vendeurs et les acheteurs;
- Réalisation, en collaboration avec la Chambre d'agriculture et les CCI, de campagnes de sensibilisation et d'information des acteurs sur les opportunités, l'approche et les modalités de la contractualisation entre OP et OM;
- Identification des entrepreneurs sur la base de leur intérêt à travailler en partenariat public-privé avec des objectifs économiques, sociaux et environnementaux¹²⁰;
- Mise en relation avec groupements/OPB et processus de couplage: identification conjointe (par producteurs et entrepreneurs) des défis pour la satisfaction de la demande dans les standards de qualité requis, qui fera l'objet du projet professionnel;
- Appui à la préparation des contrats, qui devront être conclus avant la livraison et contenir des éléments tels: (i) que cahier de charge spécifiant les quantités à livrer, les normes de qualité et de conditionnement, la durée d'exécution du contrat, les règles applicables en cas de force majeure, ainsi que les modalités de livraison à respecter par les producteurs); (ii) les obligations de l'opérateur, et en particulier: l'achat d'un volume de production, un prix garanti (ou les modalités de fixation du prix) assurant aux producteurs une rémunération satisfaisante et les modalités de paiement; et (iii) les cofinancements qui proviendront de(s) OP, de l'OM, éventuellement d'autres partenaires (ONG, services techniques, autres projets, etc.) et du DEFIS.

61. La résolution des conflits sera confiée aux chambres d'agriculture. Une formation spécifique pourra être financée par le FDAR dans le cadre des contrats-programmes filière.

62. Pour la formation en technique commerciale à destination des OPB, le projet sous-traitera l'activité à FORMAPROD à travers un schéma de formation de formateurs. Ceux-ci seront basés au niveau des unions. Une fois formés par le projet, ils démultiplieront le développement des capacités commerciales en formant les OPB-membres de l'union.

63. Le rôle des bénéficiaires dans la mise en œuvre de cette sous-composante consiste essentiellement: (i) en une participation active par le biais de l'OPB/groupement aux activités de mise en place des partenariats; (ii) identification conjointe (avec les acheteurs) des défis et stratégies pour atteindre les standards de qualité requis par le marché; (iii) élaboration du plan de mise à niveau des producteurs et des modalités de financement; et (iv) une contribution à la récolte des données pour le suivi de la mise en œuvre et de la performance des partenariats.

Sous-composante 2.2. Accès au financement

64. Pour la mise en place, la gestion et la supervision des activités de cette sous-composante, le programme développera un partenariat fonctionnel et opérationnel avec la Coordination nationale de la finance inclusive (CNFI) et la Direction d'appui à l'organisation et à la promotion du monde rural (DAOPMR - MPAE).

65. **Une assistance technique spécifique** nationale, pour une durée moyenne de deux mois par an, sera mobilisée pour assister le Programme à la mise en œuvre des activités spécifiques de la sous-composante suivantes accompagnera la mise en œuvre des activités spécifiques de la sous-composante suivantes:

¹¹⁹ Des bases de données recensant les opérateurs économiques existent au niveau des chambres de commerce. Elles devront être actualisées.

¹²⁰ Le DAC effectue aussi une sorte de due diligence pour s'assurer que l'OM est un acteur engagé de la filière, et non une société opportuniste attirée par les solutions de financement.

- Sélection des prestataires de services financiers et des OPR partenaires, ainsi que les consultants;
 - Mise en place et suivi des conventions signées avec les partenaires de mise en œuvre;
 - Formation des formateurs (formateurs OPR, CGEAF, agents villageois) sur les modules de formation GVEC et d'éducation financière.
66. Dans le cadre de l'exécution des activités de cette sous-composante, le Programme établira et signera des contrats de performances avec les partenaires de mise en œuvre, et avec les prestataires de service sélectionnés, précisant les activités à mener, les résultats attendus, les obligations et les droits de chaque partie, les délais, les échéances pour soumettre les rapports et les indicateurs de suivi et évaluation.
67. **Développement et/ou la mise à l'échelle de produits et services financiers adaptés.** Dans un premier temps, le Programme va lancer un appel à propositions auprès de tous les prestataires de services financiers opérant dans ses zones d'intervention. Les requêtes de financement des prestataires de services financiers seront revues par le Programme et la CNFI qui en examine la recevabilité (conformité administrative des dossiers). Seuls les dossiers conformes sont présentés au comité technique puis au Comité d'investissement de la CNFI, présidé par le Coordonnateur national de la CNFI. Le comité technique étudie tous les dossiers recevables avant présentation des dossiers au Comité d'investissement. Le Comité d'investissement approuve l'octroi des fonds sur la base de la complétude et conformité des dossiers et de l'analyse technique faite par le comité technique de la CNFI. La CNFI notifie chaque prestataire de services financiers de la décision du comité d'Investissement pour les décisions la concernant.
68. **Soutien des investissements des EAF.** Pour la mise en place de ce mécanisme de financement à coût partagé, le Programme établira et signera des conventions de financement avec le FDA/FDAR.
69. **Abondement au Fonds de garantie partielle de portefeuille agricole appuyé par la Banque mondiale.** Pour la mise en place de ce mécanisme financier, le Programme établira et signera une convention de partenariat avec l'établissement financier gestionnaire de ce Fonds de garantie. Cette convention cadre de partenariat précisera les domaines de financement ciblés, principes d'action et les domaines d'intérêt stratégique du FIDA tel que le ciblage des groupes vulnérables y compris les jeunes et l'équité genre, l'autonomisation des groupes cibles, l'amélioration de la résilience au changement climatique, le respect des préoccupations environnementales, etc. Le Comité d'investissement de la Coordination nationale de la finance inclusive (CNFI) est l'organe décisionnel permettant au Programme de prendre des décisions sur le montant des fonds à allouer. Le schéma d'instruction et de validation des dossiers financiers est le même que pour le développement de produits financiers adaptés.

Approche progressive d'inclusion financière

70. **Promotion de groupement villageois d'entraide communautaire (GVEC).** Dans un premier temps, le Programme va lancer un appel à manifestation d'intérêt auprès de toutes les OPR opérant au niveau de chaque région d'intervention du Programme. Une convention de partenariat sera signée entre le Programme et les OPR retenues. Sur la base du budget prévisionnel convenu entre les deux parties, le Programme acceptera de subventionner l'OPR pour: (i) la prise en charge dégressive des moyens de déplacement et des frais de fonctionnement des formateurs et des agents villageois de l'OPR chargée de la mise en place et de la supervision des GVEC; et (ii) l'acquisition des kits de fonctionnement des GVEC. Le renforcement des capacités et l'accompagnement des OPR retenues chargées de la mise en place des GVEC seront donc assurés par le Programme.
71. **Mécanisme ciblant les vulnérables (MCV).** Pour la mise en place de ce mécanisme financier, le Programme établira et signera des conventions de financement avec le FDA/FDAR.
72. **Assistance technique pour la mise en œuvre de la sous-composante:** La mise en œuvre de cette activité sera assurée par un consultant national recruté par le Programme.

73. *Formation des formateurs (formateurs OPR, CGEAF, agents villageois) sur les modules de formation GVEC.* La formation et le recyclage des formateurs des OPR partenaires au niveau de chaque région seront assurés par un consultant national recruté par le Programme.
74. *Formation des formateurs (formateurs OPR, CGEAF, agents villageois) sur les modules de formation en éducation financière.* Pour la réalisation des sessions de formation des formateurs en éducation financière, le Programme établira et signera des conventions de partenariat avec l'APIMF. La formation et le recyclage des formateurs des OPR partenaires au niveau de chaque région seront assurés par des formateurs de formateurs accrédités par CGAP.

Sous-composante 2.3. Développement des infrastructures d'accès aux marchés

75. **Infrastructures de stockage, de conditionnement et de mise en marché.** L'emplacement, la conception, la gestion et le financement de cette capacité de gestion post-récolte feront l'objet d'agrément entre le groupement/OPB et DEFIS dans le cadre d'un projet professionnel sur la base du modèle expérimenté par AROPA.
76. De manière générale, la mise en place de magasins et l'acquisition de l'équipement et matériel de gestion post-récolte seront gérées selon les procédures du FDAR. La prestation de tout service d'assistance technique fera l'objet d'intermédiation par les CSA du district. Cependant, l'exécution d'infrastructures spéciales (magasin de séchoir d'oignon et centre de collecte) et l'acquisition des équipements se feront par voie d'appel d'offres. Les bénéficiaires participeront à hauteur de 10%.
77. L'appui/formation aux jeunes pour la production d'équipement/matériel de post-récolte, transformation et mise en marché sera mis en œuvre en collaboration étroite avec FORMAPROD dans les régions où celui-ci opère et directement par les antennes régionales dans les régions où FORMAPROD n'est pas présent. Le partenaire pour la formation des jeunes dans ces domaines sera le Centre de formation et d'application du machinisme agricole (CFAMA) d'Antsirabe avec qui DEFIS passera une convention (à l'instar de celle qui existe entre CFAMA et FORMAPROD). Ces équipements feront l'objet d'une diffusion par DEFIS selon deux axes: (i) acquisition directe à CFAMA par les groupement/OPB pendant une phase initiale du programme pour fournir la capacité initiale de gestion post-récolte au OPB/groupement bénéficiaires; et (ii) facilitation de la production/diffusion locale par des jeunes issus des zones du Programme qui seront formées auprès du CFAMA sur financement de FORMAPROD (ou DEFIS pour les régions où FORMAPROD n'intervient pas) pour s'implanter ensuite dans les pôles de production de DEFIS et satisfaire la demande locale.
78. **Infrastructures pour la performance du cheptel petit ruminant.** Préalablement à toute réalisation, une étude de faisabilité technico-financière doit être menée par un consultant sous la supervision du MPAE afin de déterminer l'implantation et l'envergure de l'infrastructure à mettre en place. Les activités y afférentes comprennent l'étude du foncier, la réalisation de l'avant-projet et l'appel d'offres des travaux. Les travaux seront confiés à des entreprises spécialisées en bâtiment et travaux publics à recruter par voie d'appel d'offres.
79. **Infrastructures de désenclavement.** Les études d'avant-projet seront confiées à des prestataires de qualité (consultants ou bureaux d'études). L'approche participative sera adoptée dans toutes les démarches : consultation des usagers, restitution du projet d'aménagement aux usagers afin de tenir compte de leur avis et en vue du processus d'appropriation progressive par les membres des AUP.
80. Les travaux nécessitant d'engins ou de technique spécifique seront confiés à des entreprises spécialisées disposant réellement des capacités techniques et financières à réaliser les travaux. Des chantiers écoles, inclus dans les contrats des entreprises, permettront de former de la main d'œuvre locale pour faciliter l'entretien ultérieur des ouvrages et des pistes. Le contrôle et surveillance des travaux seront également confiés à des prestataires de qualité.
81. Le Programme appuiera des sessions de formation en HIMO pour les techniciens des entreprises et la main d'œuvre locale au niveau district en s'appuyant sur les expériences des projets financés par d'autres PTF tels que le FID, ASARA.
82. Les bénéficiaires participeront à hauteur de 5% du coût des travaux par des apports en nature, en main d'œuvre ou en numéraire. En partenariat avec les services techniques des communes, les bénéficiaires seront en charge de l'entretien et de l'exploitation de l'infrastructure mise en place

par le Programme. Ils doivent constituer un fonds d'entretien fixés de manière participative et inclusive.

83. L'UCP et les antennes au niveau régional intégreront des spécialistes en infrastructure au sein de l'équipe. Ils seront en charge de: (i) la planification pluriannuelle des travaux; (ii) l'élaboration des termes de référence et les dossiers de consultation pour les études et autres prestations intellectuelles; (iii) le pilotage des études et s'assurant du respect des normes techniques d'aménagement et de lutte antiérosive; (iv) l'élaboration des dossiers d'appels d'offres de travaux; et (v) la supervision et le suivi-évaluation des activités conformément au système mis en place par le coordination.
84. La mise en œuvre de cette sous-composante se basera sur les mécanismes et les procédures du FDAR et CSA pour les investissements non-structurants, notamment construction d'infrastructure liée aux aspects de post-récolte, transformation et commercialisation, l'acquisition de matériel et équipements, ainsi que la fourniture d'assistance techniques et de prestations de services d'appui et de formation. Par contre, la mise en place et le fonctionnement des OP-OM seront faits directement par DEFIS selon une approche "projet" à travers l'UCP et les antennes régionales, selon les cas. Un cadre spécialisé pour l'UCP et pour chaque antenne régionale sera recruté par DEFIS. Une collaboration avec les TT et les CCI sera mise en place pour la mise en œuvre de ce volet.

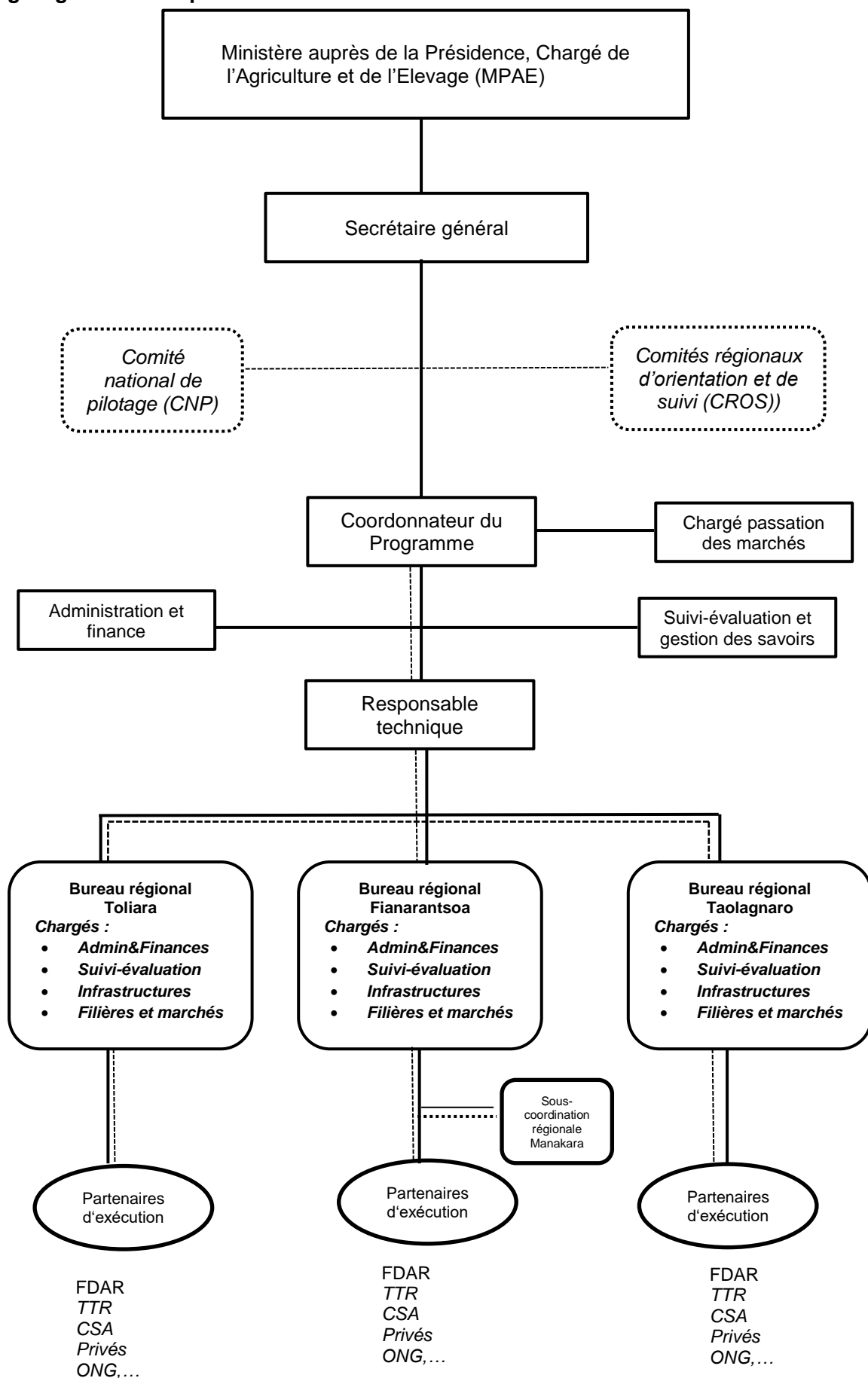
C. Composante 3. Appui institutionnel, engagement politique et coordination du Programme

Sous-composante 3.1. Appui institutionnel, engagement politique

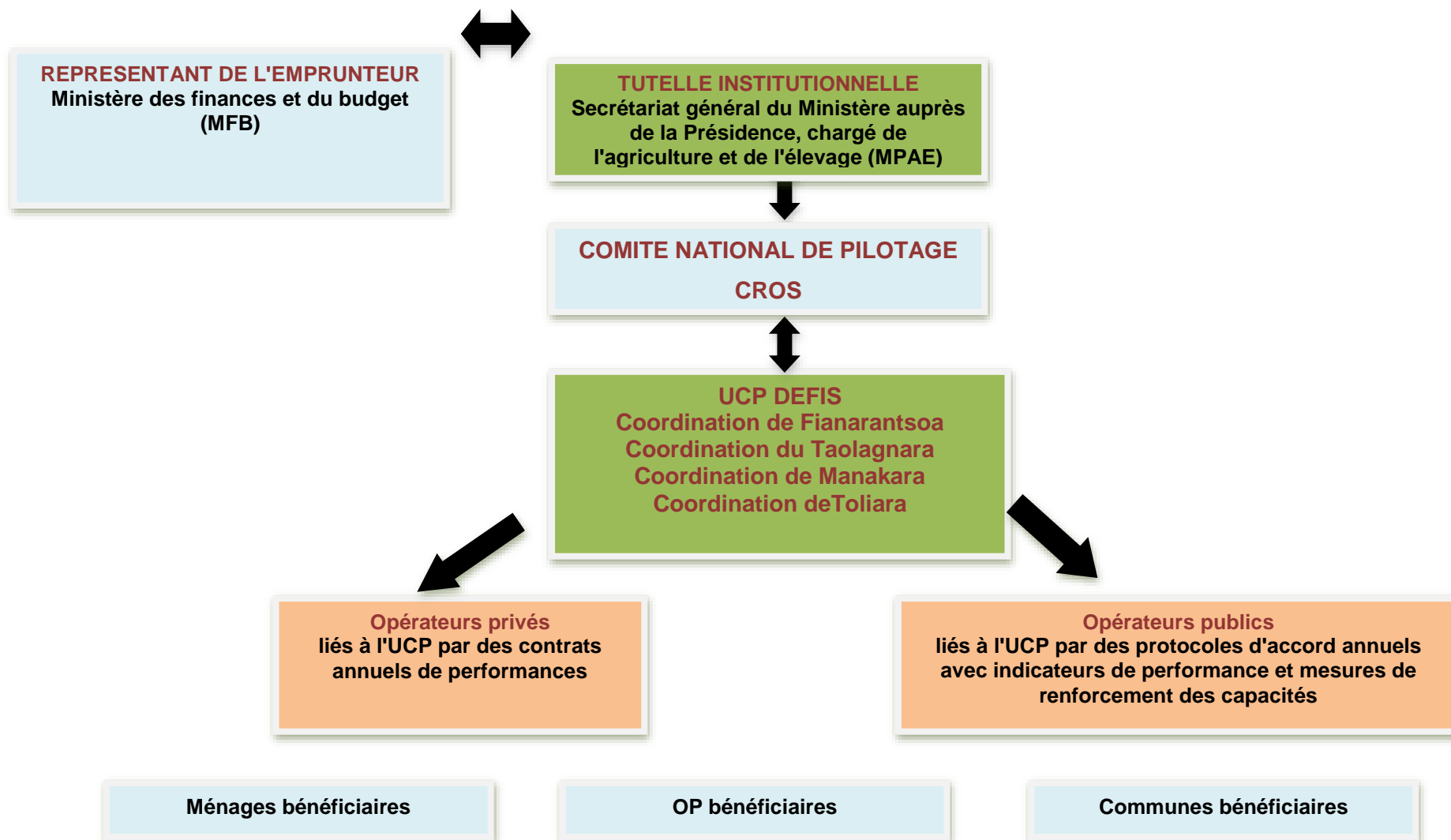
85. Les appuis institutionnels aux MPAE seront définis en complémentarité avec le «Programme de renforcement institutionnel vers le développement de la résilience agricole» (RINDRA)¹²¹ financé par l'Union européenne (UE). Après l'achèvement d'AROPA, DEFIS poursuivra le partenariat de renforcement institutionnel avec la CA et des OPF dans une perspective d'autonomisation et de pérennisation et en respect du principe de subsidiarité avec les TTR et OPR. Concernant l'extension du SISAV à toute la zone d'intervention, le Programme s'alignera sur l'approche adoptée par la FAO.

¹²¹ Avec un budget de plus de 40 millions d'euros pour les deux objectifs spécifiques du programme RINDRA sont: i) d'accompagner l'opérationnalisation des institutions publiques et parapubliques du secteur agriculture - élevage - pêche - environnement (AEPE), et ii) d'améliorer l'accès au financement pour les producteurs du secteur AEPE

Annexe 1: Organigramme simplifié



Annexe 2: Organigramme de mise en œuvre



Annexe 3: Calendrier d'exécution des projets FIDA

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Allocation FIDA	SAFP 2013-2015		SAFP 2016-2018			SAFP 2019-2020								
DEFIS														
Période d'exécution des projets														
AD2M						Phase II								
AROPA														
FORMAPROD														
PROSPERER														

Période d'exécution en cours
Financement additionnel
Intervention prévue

Annexe 3: Ebauche de termes de référence (TdR)

1. Ces ébauches de termes de référence (TdR) sont ceux des principaux postes de l'UCP et des coordinations, mais ne comprennent pas les TdR du personnel d'appui. Ils seront bien entendu à réviser au démarrage du DEFIS. Les critères de sélection concernent indifféremment les femmes et les hommes, mais la candidature des femmes sera particulièrement encouragée.

Tableau 1: Termes de référence du personnel technique et administratif au niveau de l'UCP

COORDONNATEUR NATIONAL DU DEFIS (CN)	
Sous l'autorité du	MPAE, mais avec autonomie administrative et financière.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des procédures de contrôle interne et des procédures administratives et financières, conformément au manuel de procédures. • Mise en place du système informatisé de comptabilité générale, analytique et budgétaire du Programme, conformément aux procédures nationales et aux exigences du FIDA. • Supervision de la comptabilité et de la gestion financière du Programme (comptabilisation des opérations, conformité des dépenses et décaissements, pièces justificatives, rapprochements bancaires). • Contribution à la préparation des plans de travail et budgets annuels (PTBA) du Programme, notamment l'estimation du coût des différentes activités. • Contrôle budgétaire et suivi mensuel de l'exécution du PTBA ; analyse des écarts budget-réel. • Suivi de la trésorerie du Programme et établissement de prévisions de trésorerie semestrielles, mises à jour tous les mois. • Vérification et validation des demandes de retrait des fonds du Prêt et du Don (DRF) avant transmission aux signataires autorisés et au FIDA. • Suivi des contributions du gouvernement, des bénéficiaires et des autres sources de financement du DEFIS. • Élaboration des rapports financiers périodiques (rapport financier mensuel, états financiers intermédiaires trimestriels, états financiers annuels). • Relecture et validation de tous les documents de passation des marchés avant signature ; participation aux comités d'évaluation dans le cadre des appels d'offres lancés par le Programme. • Organisation et supervision de la gestion administrative du Programme (gestion du personnel et des missions, gestion des biens et équipements, gestion des stocks et des systèmes informatiques). • Supervision du personnel administratif et financier et évaluation de leurs performances. • Préparation des missions de supervision du FIDA et des audits annuels ; mise en œuvre des recommandations fiduciaires.
Lieu de travail	Antananarivo, avec de fréquents déplacements de terrain dans les régions d'intervention du Programme.
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> • Nationalité malgache. • Titulaire d'un diplôme niveau master (économie, agroéconomie, finance ou tout autre domaine connexe du développement rural). • Expérience professionnelle minimale de 20 ans, dont au moins 10 ans à un poste de responsabilité dans un projet/programme d'une institution publique ou privée, un bureau d'études et/ou une ONG du domaine du développement rural. Une expérience dans la mise en œuvre de projets dans la mobilisation des eaux et le développement de filières est un atout. • Expériences en milieu rural et régions d'intervention sont un atout. • Maîtrise de l'outil informatique (outils MS-Office au minimum). • Probité morale incontestable, sens de la réactivité et de la communication, capacité d'animer des équipes et capacité de travailler sous pression.
Type de poste et de contrat	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat à la performance et à temps plein. • Signé pour 2 ans mais évalué annuellement en décembre de chaque année. • Renouvellement selon la performance.

RESPONSABLE TECHNIQUE	
Sous l'autorité de	Coordonnateur national du DEFIS.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> • Orienter, planifier et prioriser les interventions géographiques et thématiques durant la phase d'exécution du Programme en se basant sur les potentialités et la progression des aménagements. • Assurer une gestion quotidienne efficace et efficiente des activités du Programme, et prendre des mesures correctives au bon moment le cas échéant. • Veiller à ce que les objectifs, résultats et la stratégie du Programme soient partagés avec les principaux acteurs/partenaires concernés et établir, avec les autres cellules, un plan de renforcement des capacités des équipes d'interventions. • Partager en début d'intervention, avec les partenaires de mise en œuvre, les méthodes et outils de mise en œuvre avec une orientation axée sur les résultats. • Contribuer à la préparation du PTBA en concertation avec le RSE et le RAF, les autres cellules techniques, et les ONG. • Contribuer avec les autres cellules techniques, le suivi et la supervision des actions d'appui menées par les différents partenaires et prestataires de services (ONG, bureaux d'études, instituts de recherche, consultants, ...). • Diriger et animer les réunions de suivi périodique des interventions, en y apportant toutes les modifications requises pour obtenir une bonne performance. • Avec le suivi évaluation, orienter le processus de définition des principaux indicateurs de chaque composante, pour relever et prendre en compte les progrès effectifs réalisés par rapport au PTBA. • Contribution à l'élaboration des différents rapports (semestriel, annuel, ...) avec les cellules techniques et mise à disposition des documents nécessaires aux différents missions de supervision et d'évaluation. • Superviser la planification, l'organisation, et le suivi des aspects logistiques et approvisionnement avec la cellule administrative et logistique. • Assurer l'intérim du Coordonnateur national en son absence. • Exécuter toute autre tâche de sa compétence, non spécifiée plus haut, qui pourrait lui être demandée par le Programme.
Lieu de travail	Antananarivo, avec de fréquents déplacements de terrain dans les régions d'intervention du Programme.
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme d'ingénieur agronome, ou d'ingénieur en génie rural, ou Diplôme universitaire de niveau Bac + 5 dans un domaine connexe au développement rural (économie rurale, sociologie). • Formation ou/et expériences en ingénierie des dispositifs de formation est un atout. • Expériences professionnelles confirmées, de niveau responsable technique ou chef de composante, d'au moins 7 ans dans le secteur agricole et rural, dont 3 ans pour des projets multidisciplinaires, multi acteurs et complexes, financés par des donateurs internationaux. • Connaissances avérées du domaine de la formation agricole et rurale. • Expériences dans le Programme pays du FIDA à Madagascar, de ses principes d'intervention et de ses procédures, constituent un atout. • Compétences démontrées en matière de leadership, de consolidation d'équipe, de relations publiques, de concertation, de communications. • Maîtrise de la langue française, et bonne connaissance de l'anglais est un atout. • Maîtrise des outils informatiques (Microsoft Office). • Excellente capacité d'analyse, synthèse et rédaction.
Type de poste et de contrat	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat à la performance et à temps plein. • Signé pour 2 ans mais évalué annuellement en décembre de chaque année. • Renouvellement selon la performance.

RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER (RAF)	
Sous l'autorité de	Coordonnateur national du DEFIS.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des procédures de contrôle interne et des procédures administratives et financières, conformément au manuel de procédures. • Mise en place du système informatisé de comptabilité générale, analytique et budgétaire du Programme, conformément aux procédures nationales et aux exigences du FIDA. • Supervision de la comptabilité et de la gestion financière du Programme (comptabilisation des opérations, conformité des dépenses et décaissements, pièces justificatives, rapprochements bancaires). • Contribution à la préparation des plans de travail et budgets annuels (PTBA) du Programme, notamment l'estimation du coût des différentes activités. • Contrôle budgétaire et suivi mensuel de l'exécution du PTBA ; analyse des écarts budget-réel. • Suivi de la trésorerie du Programme et établissement de prévisions de trésorerie semestrielles, mises à jour tous les mois. • Vérification et validation des demandes de retrait des fonds du Prêt et du Don (DRF) avant transmission aux signataires autorisés et au FIDA. • Suivi des contributions du gouvernement, des bénéficiaires et des autres sources de financement du DEFIS. • Élaboration des rapports financiers périodiques (rapport financier mensuel, états financiers intérimaires trimestriels, états financiers annuels). • Relecture et validation de tous les documents de passation des marchés avant signature ; participation aux comités d'évaluation dans le cadre des appels d'offres lancés par le Programme. • Organisation et supervision de la gestion administrative du Programme (gestion du personnel et des missions, gestion des biens et équipements, gestion des stocks et des systèmes informatiques). • Supervision du personnel administratif et financier et évaluation de leurs performances. • Préparation des missions de supervision du FIDA et des audits annuels ; mise en œuvre des recommandations fiduciaires.
Lieu de travail	Antananarivo, avec des déplacements de terrain dans les régions d'intervention du Programme.
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme universitaire en comptabilité, finances ou gestion (Bac + 4 au minimum) ou équivalent. • Expérience professionnelle de 8 ans minimum en gestion financière/comptabilité, dont au moins 3 ans en tant que Responsable administratif et financier. • Expérience au sein d'un cabinet d'audit et d'expertise comptable (avantage). • Maîtrise des procédures administratives et financières des projets sous financements extérieurs, en particulier du FIDA (avantage). • Bonne connaissance de l'outil informatique (Word, Excel, PowerPoint et logiciels intégrés de finance/comptabilité). • Rigueur et sens de l'organisation, qualité morale irréprochable. • Capacité à travailler sous pression et au sein d'une équipe pluridisciplinaire. • Fortes capacités managériales et de communication (y compris la médiation et la résolution des conflits). • Parfaite maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais.
Durée du contrat	Contrat d'un an renouvelé sur la base d'une évaluation annuelle des performances.

RESPONSABLE SUIVI-EVALUATION (RSE)	
Sous l'autorité de	Coordonnateur national du DEFIS.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et mise en œuvre du manuel de suivi-évaluation du DEFIS. • Mise en place du système de suivi-évaluation du projet (conception et diffusion des outils de collecte des informations, mise en application d'un système de SE informatisé, collecte des données dans les délais fixés, saisie, traitement et analyse des données). • Formation et supervision des acteurs en suivi-évaluation. • Coordination de l'élaboration du PTBA. • Analyse des écarts entre prévisions et réalisations, formulation de recommandations. • Production et diffusion des rapports de SE et des rapports d'activités aux différents utilisateurs internes et externes. • Élaboration des termes de référence et supervision des études et missions liées au SE. • Gestion de la documentation technique du DEFIS. • Supervision de l'application de la stratégie de ciblage par les divers partenaires et prestataires du Programme. • Préparation des rapports sur les innovations et savoirs générés par DEFIS, ainsi que les supports de communication pour les présentations, la diffusion et le partage des expériences du Programme. • Préparation des sessions du CNP, des missions de suivi et de supervision ; suivi de la mise en œuvre des recommandations des différentes missions.
Lieu de travail	Antananarivo, avec de fréquents déplacements de terrain dans les régions d'intervention du Programme.
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme universitaire en économie, statistiques, agroéconomie ou développement rural (Bac + 4 au minimum) ou équivalent. • Expérience professionnelle de 8 ans minimum en planification et conduite d'enquêtes et études relatives au développement rural ou équivalent, dont au moins 3 ans en suivi-évaluation de projets de développement. • Maîtrise des méthodologies d'enquête qualitatives et quantitatives. • Excellente maîtrise des logiciels de gestion de bases de données et d'analyse statistique, ainsi que des logiciels de bureautique (traitement de texte, présentation, tableur). • Bonne connaissance des problématiques de genre. • Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable. • Capacité à travailler sous pression et au sein d'une équipe pluridisciplinaire. • Parfaite maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais.
Durée du contrat	Contrat d'un an renouvelé sur la base d'une évaluation annuelle des performances.

RESPONSABLE PASSATION DES MARCHÉS (RPM)	
Sous l'autorité de	Coordonnateur national du DEFIS.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des procédures de passation des marchés (PM) et du système de suivi informatisé de la passation des marchés, conformément au manuel de procédures. • Préparation des plans annuels de passation des marchés (PPM), et mise à jour en temps réel. • Mise en œuvre de la passation des marchés sur la base du PPM approuvé (préparation des dossiers d'appel d'offres, publication des appels d'offres (AO), organisation des séances d'ouvertures de plis et d'évaluation des offres). • Rôle de secrétaire pour les commissions d'ouverture des plis et d'évaluation des offres, rédaction des rapports. • Préparation des notifications d'attribution des marchés, participation aux négociations, élaboration des contrats, mise à jour du registre des contrats, suivi administratif et juridique des contrats. • Suivi mensuel de l'exécution du PPM, saisie en temps réel de toutes les activités de passation des marchés dans le logiciel, élaboration des rapports d'exécution du PPM et analyse des écarts prévu-réalisé. • Compilation et classement des dossiers de PM.
Lieu de travail	Antananarivo, avec des déplacements de terrain dans les régions d'intervention du Programme.
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme universitaire en droit ou gestion ou équivalent (Bac + 4 au minimum). • Expérience professionnelle de 6 ans minimum en passation des marchés, de préférence au sein de projets de développement financés par des bailleurs multilatéraux.

	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des procédures nationales en matière de PM, ainsi que de celles d'au moins un bailleur de fond multilatéral. • Bonne connaissance de l'outil informatique (Word, Excel, PowerPoint et logiciels de suivi des contrats et engagements). • Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable. • Capacité à travailler sous pression et au sein d'une équipe pluridisciplinaire. • Fortes capacités de communication (y compris la médiation et la résolution des conflits). • Parfaite maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais.
Durée du contrat	Contrat d'un an renouvelé sur la base d'une évaluation annuelle des performances.

CHARGE DES INFRASTRUCTURES (CI)	
Sous l'autorité de	Responsable technique
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution à l'élaboration des PTBA. • Planification des activités techniques annuelles relatives à la Cellule Infrastructures. • Budgétisation des activités annuelles y afférentes. • Veille au respect de la réalisation des activités relatives à la Cellule et prévues dans les PTBA. • Elaboration de plans types pour certaines infrastructures pour guider la réalisation de plans au niveau des responsables des infrastructures des coordinations régionales/interrégionales. Elaboration de dossiers d'appel d'offres (DAO) types pour guider l'élaboration des DAO au niveau des responsables des infrastructures des coordinations régionales/interrégionales. Elaboration des rapports périodiques relatifs aux activités de la Cellule. • Pilotage et validation des études des prestataires. • Suivi des conventions entre l'UCP et les partenaires prestataires du volet infrastructures. • Coordination de la gestion et contrôle des travaux d'infrastructures en veillant au respect de la conception générale et des normes techniques de réalisation. • Participation aux réunions de chantiers. • Elaboration des termes de références des études en infrastructures ainsi que les spécifications techniques des travaux à réaliser. • Veille au respect de la qualité des dossiers d'appel d'offres. • Participation à l'évaluation des offres des prestataires d'études et de travaux de la Cellule. • Accomplir toutes autres tâches liées à sa compétence et nécessaires à la bonne marche du Programme.
Lieu de travail	Antananarivo, avec des déplacements de terrain dans les régions d'intervention du Programme.
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme d'Ingénieur du génie civil, spécialité BTP. • Expérience professionnelle de 5 ans minimum dans le domaine des études et/ou contrôle de travaux d'infrastructures rurales dont aménagements hydro-agricoles. • Bonne connaissance de l'outil informatique (Word, Excel, PowerPoint et logiciels de suivi des contrats et engagements). • Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable. • Capacité à travailler sous pression et au sein d'une équipe pluridisciplinaire. • Fortes capacités de communication (y compris la médiation et la résolution des conflits). • Parfaite maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais.
Durée du contrat	Contrat d'un an renouvelé sur la base d'une évaluation annuelle des performances.

ASSISTANT DE DIRECTION (AD)	
Sous l'autorité de	Coordonnateur national du DEFIS.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des appels : réception et transmission des appels téléphoniques entrants ; établissement des communications téléphoniques sortantes. • Gestion des courriers : réception, tri, enregistrement, distribution, classement, envoi des courriers électroniques et physiques. • Préparation des plis et des enveloppes à expédier. • Gestion des dossiers. • Gestion des agendas : réception et confirmation des demandes de rendez-vous. • Organisation des réunions et manifestations en interne. • Rédaction des PV de réunions internes.

	<ul style="list-style-type: none"> • Envoi des convocations pour les réunions. • Organisation des aspects techniques des séminaires et ateliers. • Diffusion des rapports, comptes rendus, dossiers, etc.
Lieu de travail	Antananarivo, avec des déplacements de terrain dans les régions d'intervention du Programme.
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme universitaire en secrétariat administration (Bac + 2 au minimum) ou équivalent. • Expérience professionnelle de 3 ans minimum dans un poste similaire. • Bonne connaissance de l'outil informatique (Word, Excel, PowerPoint). • Bonne présentation. • Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable. • Capacité à travailler sous pression et au sein d'une équipe pluridisciplinaire. • Fortes capacités de communication (y compris la médiation et la résolution des conflits). • Parfaite maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais.
Durée du contrat	Contrat d'un an renouvelé sur la base d'une évaluation annuelle des performances.

COMPTABLE (CTB)	
Sous l'autorité de	Responsable administratif et financier.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue de la comptabilité. • S'assurer la réalité des dépenses comptabilisées. • S'assurer de la bonne imputation comptable, budgétaire, analytique des opérations enregistrées dans le logiciel comptable. • Analyse des comptes. • Préparation des justifications mensuelles des soldes des comptes. • Production mensuelle des états de rapprochement pour tous les comptes banques ouverts au nom de l'UCP. • Production des états financiers et états consolidés du Programme conformément aux normes comptables internationales appliquées à Madagascar et selon les formes exigées par l'autorité de tutelle et le FIDA. • Préparation, avec le RAF, des documents comptables, rapports financiers, états financiers nécessaires pour la bonne exécution de l'audit externe. • Participation à l'élaboration du Plan de travail et de budget annuels (PTBA). • Suivi des engagements des dépenses par rapport au PTBA. • Présentation mensuelle au RAF les états de suivi budgétaire et analytique. • Gestion des comptes bancaires. • Préparation des demandes de réapprovisionnement de Fonds (DRF) consolidées et présentation pour vérification au RAF. • Présentation et consolidation des DRF suivant les directives et formats appropriés. • Réalisation des opérations liées à la gestion des financements locaux (RPI, TVA, DTI) et à la régularisation des financements externes. • Mettre à disposition les informations financières et comptables nécessaires à l'établissement des rapports financiers et autres. • Préparation des paiements par chèques, petite caisse ou tout autre moyen légal. • Participer à la préparation des missions d'audit.
Lieu de travail	Antananarivo, avec des déplacements de terrain dans les régions d'intervention du Programme.
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme universitaire en finances et comptabilité, gestion ou diplôme équivalent (Bac + 3 au minimum). • Expérience professionnelle de 5 ans en tant que comptable et dont 3 ans dans des projets d'une envergure nationale financés par des bailleurs de fonds internationaux. Une première expérience auprès des projets/programmes financés par le FIDA est un atout. • Bonne connaissance des mécanismes de financement et la pratique des procédures de gestion financières et comptables des bailleurs de fonds internationaux. • Bonne connaissance en informatique et du logiciel TOMPRO. • Bonne connaissance de l'outil informatique (Word, Excel, PowerPoint). • Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable. • Capacité à travailler sous pression et au sein d'une équipe pluridisciplinaire. • Fortes capacités de communication (y compris la médiation et la résolution des conflits). • Parfaite maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais.
Durée du contrat	Contrat d'un an renouvelé sur la base d'une évaluation annuelle des performances.

ASSISTANT SUIVI-EVALUATION (ASE)	
Sous l'autorité de	Responsable du suivi-évaluation.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> • Animation de la collecte de données sur terrain. • Alimentation de la base de données à partir des données collectées. • Réalisation des travaux de consolidation. • Mise à disposition des différents tableaux de bord et autres informations pertinentes. • Première analyse des données pour en assurer la cohérence et la fiabilité. • Propositions d'améliorations sur les outils et les méthodes de collectes de données. • Animation et accompagnement des ONG de terrain et les partenaires d'exécution à la collecte des données sur les réalisations des activités sur terrains et les données sur les effets/impacts auprès des bénéficiaires. • Conception et proposition d'outils pour les enquêtes thématiques auprès des bénéficiaires pour le besoin des différentes évaluations. • Participation à l'élaboration des TdR des consultants ou prestataires à recruter pour les activités externalisées. • Participation à l'élaboration de PTBA et à la rédaction des rapports du Programme. • Accomplissement de toute autre tâche qui pourrait lui être demandée selon sa compétence.
Lieu de travail	Antananarivo, avec de fréquents déplacements de terrain dans les régions d'intervention du Programme.
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme universitaire en économie, statistiques, agroéconomie ou développement rural (Bac + 3 au minimum) ou équivalent. • Expérience professionnelle de 5 ans minimum en planification et conduite d'enquêtes et études relatives au développement rural ou équivalent, dont au moins 3 ans en suivi-évaluation de projets de développement. • Maîtrise des méthodologies d'enquête qualitatives et quantitatives. • Excellente maîtrise des logiciels de gestion de bases de données et d'analyse statistique, ainsi que des logiciels de bureautique (traitement de texte, présentation, tableur). • Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable. • Capacité à travailler sous pression et au sein d'une équipe pluridisciplinaire. • Parfaite maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais.
Durée du contrat	Contrat d'un an renouvelé sur la base d'une évaluation annuelle des performances.

ASSISTANT COMPTABLE (AC)	
Sous l'autorité de	Responsable administratif et financier.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification des pièces justificatives de paiement (conformité, sincérité, calcul arithmétique, certification, date). • Préparation du règlement (chèques et ordre de virement) des fournisseurs et des prestataires. • Classement des correspondances, des pièces et des dossiers comptables. • Tenue de la caisse. • Signature des pièces de caisse. • Préparation du paiement des per diem des missionnaires. • Rapprochement du solde théorique et du solde réel de la caisse (billetage). • Etablissement de la situation de trésorerie et des dépenses journalières.
Lieu de travail	Antananarivo, avec de fréquents déplacements de terrain dans les régions d'intervention du Programme.
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme universitaire en finances et comptabilité, gestion ou diplôme équivalent (Bac + 2 au minimum). • Expérience professionnelle de 1 an dans un poste similaire. • Bonne connaissance de l'outil informatique (Word, Excel, PowerPoint). • Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable. • Capacité à travailler sous pression et au sein d'une équipe pluridisciplinaire. • Fortes capacités de communication (y compris la médiation et la résolution des conflits). • Parfaite maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais.
Durée du contrat	Contrat d'un an renouvelé sur la base d'une évaluation annuelle des performances.

ASSISTANT EN PASSATION DE MARCHES (APM)	
Sous l'autorité de	Responsable passation de marchés.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> • Appui au Responsable de passation de marchés au respect des procédures et modes d'acquisition indiqués dans l'Accord de financement. • Appui à la préparation des dossiers d'appels d'offres. • Contribution à la préparation des séances d'ouverture de plus et d'évaluation des offres • Réception et envoi des courriers à la passation de marchés. • Vérification et duplication des dossiers. • Tenue des dossiers des fournisseurs et classement des dossiers de la passation de marchés. • Participation à la vérification des matériels et fournitures au moment de leur réception. • Réalisation de toutes autres tâches qui pourraient lui être confiées par le Responsable passation de marchés
Lieu de travail	Antananarivo, avec de fréquents déplacements de terrain dans les régions d'intervention du Programme.
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme universitaire en administration, gestion ou diplôme équivalent (Bac + 3 au minimum). • Expérience professionnelle de 2 ans en gestion de la passation des marchés au sein de projets de développement financés par des bailleurs multilatéraux. • Maîtrise des procédures nationales en matière de PM, ainsi que de celles d'au moins un bailleur de fond multilatéral. • Bonne connaissance de l'outil informatique (Word, Excel, PowerPoint). • Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable. • Capacité à travailler sous pression et au sein d'une équipe pluridisciplinaire. • Fortes capacités de communication (y compris la médiation et la résolution des conflits). • Parfaite maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais.
Durée du contrat	Contrat d'un an renouvelé sur la base d'une évaluation annuelle des performances.

Tableau 2: Termes de référence indicatifs du personnel cadre de DEFIS

COORDONNATEUR REGIONAL/INTERREGIONALES (CIR)	
Sous l'autorité de	Coordonnateur national du DEFIS.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> • Garantie le renforcement des complémentarités et synergies avec les projets/programmes FIDA en cours sous leur même coordination. • Animation du processus d'élaboration du plan de travail et de budget annuels (PTBA), de la programmation régionale des activités jusqu'à la présentation au Comité régional d'orientation et de suivi (CROS) pour approbation. • Construction d'une approche de gestion axée sur les résultats adaptée au programme ; • Intégration dans la programmation des cadrages et orientations de la stratégie nationale des missions de supervision et revue du Programme. • Gestion, administration et allocation des fonds du Programme au niveau régional. • Coordination des activités techniques, de suivi-évaluation, et avec d'autres projets/programmes poursuivant des objectifs similaires. • Conduite annuelle d'exercice d'évaluation d'atteinte des objectifs. • Consolidation et validation des rapports d'activités du Programme.
Lieu de travail	<i>Région concernée</i> , avec de fréquents déplacements de terrain dans les zones d'intervention du Programme.
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme universitaire en économie, agronomie ou développement rural (Bac + 4 au minimum) ou équivalent. • Expérience professionnelle de 5 ans minimum dans le secteur agricole et rural en tant que directeur ou coordonnateur régional dont 3 ans pour des projets multidisciplinaires financés par des bailleurs internationaux. • Expériences en milieu rural et régions d'intervention sont un atout. • Bonne connaissance de l'outil informatique (Word, Excel, PowerPoint et logiciels intégrés de finance/comptabilité). • Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable. • Capacité à travailler sous pression et au sein d'une équipe pluridisciplinaire. • Parfaite maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais.
Durée du contrat	Contrat d'un an renouvelé sur la base d'une évaluation annuelle des performances.

CHARGE ADMINISTRATIF ET FINANCIER (CAF)	
Sous l'autorité de	Responsable administratif et financier et Coordonnateur Interrégional.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> • Participation active dans l'élaboration du plan de travail et de budget annuels (PTBA). • Opérationnalisation des manuels de procédures administratives, financières et comptables. • Elaboration en temps voulu des états financiers suivant les formats recommandés par le FIDA et suivant la législation nationale. • Gestion des comptes bancaires en collaboration avec le Coordonnateur et le Responsable administratif et financier du Programme. • Gestion des conventions et des contrats ainsi que le paiement des factures des fournisseurs dûment approuvées par ses supérieurs. • Préparation des paiements par chèques, petite caisse ou tout autre moyen légal. • Suivi journalier, hebdomadaire et mensuel de toutes les dépenses par catégorie et composante et de tous les comptes bancaires et leur réapprovisionnement suffisant en temps voulu afin d'éviter toute interruption des activités. • Contrôle et suivi des actifs du Programme pour assurer leur bonne conservation. • Gestion du service comptable pour assurer la production en temps voulu des situations comptables mensuelles, trimestrielles et annuelles. • Présentation des comptes conformes aux standards nationaux et internationaux généralement acceptés et détaillant les dépenses par nature, origine, destination, budget et localisation. • Suivi strict et régulier des justifications des dépenses par les prestataires de services ou autres partenaires du Programme. • Transmission à temps des justificatifs des dépenses à l'Equipe fiduciaire de l'UCP afin de s'assurer du réapprovisionnement régulier du compte d'opérations au niveau du Programme. • Préparation et facilitation des missions d'audit • Suivi des recommandations émises à l'issue des missions d'audit, de contrôle et de supervision.

Lieu de travail	<i>Région concernée</i> , avec de fréquents déplacements de terrain dans les zones d'intervention du Programme.
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme universitaire en finances et comptabilité (Bac + 3 au minimum). • Expérience professionnelle de 4 ans minimum en tant que Comptable dont au moins 2 ans dans un projet/programme pluridisciplinaire financé par des bailleurs internationaux. L'expérience auprès des projets financés par le FIDA est un atout majeur. • Bonne connaissance de l'outil informatique (Word, Excel, PowerPoint et logiciels intégrés de finance/comptabilité). • Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable. • Capacité à travailler sous pression et au sein d'une équipe pluridisciplinaire. • Parfaite maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais.
Durée du contrat	Contrat d'un an renouvelé sur la base d'une évaluation annuelle des performances.

CHARGE DU SUIVI-EVALUATION (CSE)	
Sous l'autorité de	Responsable du suivi-évaluation et Responsable Coordonnateur Interrégional.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination de la collecte de données. • Suivi de la mesure correcte des résultats des activités enregistrés sur le terrain. • Supervision des points focaux de données du Programme. • Elaboration et mise à jour des outils de collectes de données. • Vérification de la qualité et cohérence des données et consolidation au niveau régional. • Mise à jour régulière de la base de données. • Participation à l'élaboration des rapports du Programme.
Lieu de travail	<i>Région concernée</i> , avec de fréquents déplacements de terrain dans les zones d'intervention du Programme.
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme universitaire en économie, statistiques, agroéconomie ou développement rural (Bac + 3 au minimum) ou équivalent. • Expérience professionnelle de 5 ans minimum en planification et conduite d'enquêtes et études relatives au développement rural ou équivalent, dont au moins 3 ans en suivi-évaluation de projets de développement. • Maîtrise des méthodologies d'enquête qualitatives et quantitatives. • Excellente maîtrise des logiciels de gestion de bases de données et d'analyse statistique, ainsi que des logiciels de bureautique (traitement de texte, présentation, tableur). • Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable. • Capacité à travailler sous pression et au sein d'une équipe pluridisciplinaire. • Parfaite maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais.
Durée du contrat	Contrat d'un an renouvelé sur la base d'une évaluation annuelle des performances.

RESPONSABLE DES INFRASTRUCTURES (RI)	
Sous l'autorité de	Chargé des infrastructures et Coordonnateur Interrégional.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation et vérification des calculs de structure des ouvrages liées aux infrastructures. • Suivi des marchés de travaux avec les entreprises. • Participation au contrôle des travaux. • Etablissement des ordres de service et notes de chantiers divers. • Conduite des réunions de chantiers. • Etablissement des rapports mensuels de chantier. • Réalisation des réceptions géométriques des ouvrages et participation aux réceptions provisoires et définitives. • Participation à l'élaboration des rapports périodiques de suivi des activités. • Participation aux missions de suivi-évaluation, de supervision et de revue. • Accomplir toutes autres tâches liées à sa compétence et nécessaires à la bonne marche du Programme.
Lieu de travail	<i>Région concernée</i> , avec de fréquents déplacements de terrain dans les zones d'intervention du Programme.

Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme d'Ingénieur du génie civil, spécialité BTP. • Expérience professionnelle de 3 ans minimum dans le domaine des études et/ou contrôle de travaux d'infrastructures rurales dont aménagements hydro-agricoles. • Bonne connaissance de l'outil informatique (Word, Excel, PowerPoint et logiciels de suivi des contrats et engagements). • Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable. • Capacité à travailler sous pression et au sein d'une équipe pluridisciplinaire. • Fortes capacités de communication (y compris la médiation et la résolution des conflits). • Parfaite maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais.
Durée du contrat	Contrat d'un an renouvelé sur la base d'une évaluation annuelle des performances.

RESPONSABLE POUR LA PRODUCTION AGRICOLE (RPA)	
Sous l'autorité de	Responsable des opérations et Coordonnateur Interrégional.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des activités préalables de recherche adaptative de mise au point de techniques de production et de semences résilientes. • Participation à la mise à l'échelle du paquet technique sur les périmètres irrigués aménagés, à l'introduction de culture intersaison d'haricot et d'oignon sur rizières, à la mise à l'échelle d'autres techniques et pratiques améliorées sur rizières. • Mise en place et suivi de l'appui-conseil à travers les techniciens agricoles et des CGEAF. • Mise en place et suivi des programmes de visites d'échange. • Suivi technique du relevé correct des mesures de résultats (rendement, marge brute,)
Lieu de travail	<i>Région concernée</i> , avec de fréquents déplacements de terrain dans les zones d'intervention du Programme.
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme d'Ingénieur agronome, de préférence de spécialité agriculture. • Expérience professionnelle de 5 ans minimum dans le domaine du développement agricole. • Bonne connaissance de l'outil informatique (Word, Excel, PowerPoint et logiciels de suivi des contrats et engagements). • Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable. • Capacité à travailler sous pression et au sein d'une équipe pluridisciplinaire. • Fortes capacités de communication (y compris la médiation et la résolution des conflits). • Parfaite maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais.
Durée du contrat	Contrat d'un an renouvelé sur la base d'une évaluation annuelle des performances.

RESPONSABLE DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES ET DES MARCHES	
Sous l'autorité de	Responsable des opérations et Coordonnateur Interrégional..
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution au développement d'un réseau de points de services dans les communes des pôles du Programme. • Stimulation de la demande en services financiers auprès des producteurs. • Promotion de la préparation des campagnes et le préfinancement des stocks. • Appui à la mise en place du CAE. • Participation à la réalisation d'une étude d'implantation pour l'ensemble des nouveaux pôles du Programme. • Conduite des études de potentialité et de risque pour chaque zone d'implantation choisie. • Appui à l'IMF partenaire à affiner des produits financiers. • Renforcement des capacités du personnel et des élus des caisses • Organisation des campagnes de sensibilisation des producteurs sur les IMF et leurs produits. • Réalisation d'une étude diagnostique stratégique pour les deux régions. • Formation et accompagnement les paysans leaders en commercialisation. • Accompagnement des groupements pour la commercialisation. • Organisation des visites d'échange. • Appui à la mise en place des magasins de groupage de lots. • Mise en place d'un système d'information, d'échange et de communication sur le prix. • Appui à la participation aux foires pour les producteurs dynamiques.
Lieu de travail	<i>Région concernée</i> , avec de fréquents déplacements de terrain dans les zones d'intervention du Programme.

Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme universitaire en économie, gestion ou équivalent. • Expérience professionnelle de 5 ans minimum en tant que responsable de de développement de filières ou de microfinance. • Bonne connaissance de l'outil informatique (Word, Excel, PowerPoint et logiciels de suivi des contrats et engagements). • Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable. • Capacité à travailler sous pression et au sein d'une équipe pluridisciplinaire. • Fortes capacités de communication (y compris la médiation et la résolution des conflits). • Parfaite maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais.
Durée du contrat	Contrat d'un an renouvelé sur la base d'une évaluation annuelle des performances.

SECRETAIRE	
Sous l'autorité de	Coordonnateur Interrégional..
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des appels : réception et transmission des appels téléphoniques entrants ; établissement des communications téléphoniques sortantes. • Gestion des courriers : réception, tri, enregistrement, distribution, classement, envoi des courriers électroniques et physiques. • Préparation des plis et des enveloppes à expédier. • Gestion des dossiers. • Gestion des agendas : réception et confirmation des demandes de rendez-vous. • Organisation des réunions et manifestations en interne. • Rédaction des PV de réunions internes. • Envoi des convocations pour les réunions. • Organisation des aspects techniques des séminaires et ateliers. • Diffusion des rapports, comptes rendus, dossiers, etc.
Lieu de travail	<i>Région concernée</i> , avec de fréquents déplacements de terrain dans les zones d'intervention du Programme.
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme universitaire en secrétariat administration (Bac + 2 au minimum) ou équivalent. • Expérience professionnelle de 3 ans minimum dans un poste similaire. • Bonne connaissance de l'outil informatique (Word, Excel, PowerPoint). • Bonne présentation. • Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable. • Capacité à travailler sous pression et au sein d'une équipe pluridisciplinaire. • Fortes capacités de communication (y compris la médiation et la résolution des conflits). • Parfaite maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais.
Durée du contrat	Contrat d'un an renouvelé sur la base d'une évaluation annuelle des performances.

APPENDICE 6: PLANIFICATION, SUIVI-EVALUATION ET APPRENTISSAGE ET GESTION DES SAVOIRS

I. Évaluation des dispositifs de suivi-évaluation des projets antérieurs

1. Les projets et programmes financés par le FIDA disposent parmi leurs outils de gestion d'un système de suivi-évaluation (SSE) essentiellement géré par une cellule chargée du SE logée au sein de leur unité de coordination. Cette cellule est dirigée par un responsable SE appuyé par des assistants ou des responsables régionaux dont le nombre varie selon l'envergure du projet. Le dispositif de SE s'appuie souvent sur celui des partenaires ou prestataires contractuels en charge de l'exécution des actions, mais avec un système de contrôle, de validation, de consolidation et d'évaluation d'impacts à une échelle globale.
2. Les cellules de SE disposent d'outils de programmation, de planification, de suivi-évaluation, de gestion d'information (bases de données, SIG et plan de communication) et de rapportage, ainsi que d'un dispositif de "Suivi-évaluation et gestion des savoirs – SEGS" pour une systématisation des informations sur les actions menées sous des formes cohérentes, accessibles et référencées, une valorisation du capital de connaissances (savoirs et savoir-faire), une valorisation des « bonnes pratiques. Le but est d'une part d'éclairer la conduite des projets et, d'autre part de mieux renseigner la contribution des projets au Programme-pays du FIDA, au développement du secteur rural en général et à la lutte contre la pauvreté rurale de Madagascar en particulier. La CAPFIDA vient en appui aux systèmes de SE des projets, notamment par: (i) l'appui au développement des outils de SE dans le sens d'une simplification, d'une clarification et d'une harmonisation des indicateurs ; (ii) le développement de la chaîne SEGS ; (iii) le suivi des performances ; (iv) l'analyse et la synthèse des informations au niveau pays ; et (v) la facilitation des échanges transversaux.
3. D'une manière générale, les projets disposent d'outils adéquats qui sont utilisés avec une réelle efficacité dans la collecte, le traitement et l'analyse des informations directement liées à la mise en œuvre. Les systèmes de rapportage sont bien rodés et les projets s'acquittent convenablement de leurs obligations redditionnelles. Cependant, les dispositifs de SE en place sont encore essentiellement centrés sur la mesure de l'efficacité des activités et les questions d'efficience et de durabilité des résultats ne sont pas suffisamment traitées. Le défi principal reste celui de l'amélioration continue des dispositifs existants afin d'avoir des systèmes réellement axés sur les résultats.
4. D'autres enseignements peuvent être tirés à plusieurs niveaux:
 - La révision du cadre logique reste souvent sommaire d'une année à l'autre. Une revue approfondie du cadre logique devrait permettre: (i) de remettre en adéquation les impacts énoncés et leur contribution à l'objectif global; (ii) d'apprécier le réalisme des objectifs spécifiques et des activités par rapport aux ressources, au délai imparti et au contexte de travail des projets, et la capacité de gestion des activités programmées; et (iii) de comprendre les hypothèses/risques et d'évaluer leur impact et prévoir des scénarios palliatifs ou alternatifs.
 - Les PTBA ont du mal à trouver un équilibre entre les contraintes de temps, les ressources à mobiliser et les délais qu'ils se fixent pour la mise en œuvre. Élaborer des plannings réalistes pour exécuter à temps les activités programmées est un problème récurrent. Ces contraintes semblent relever plus de facteurs organisationnels que de facteurs techniques.
 - Les principales critiques à l'égard des rapports périodiques (internes) sont: (i) leur contenu très fouillé, mais qui manque d'analyse "synergique" entre les différentes composantes; et (ii) l'insuffisance d'analyse qualitative sur les résultats complexes qui ne peuvent être uniquement traduits par les aspects quantitatifs.
 - Les bases de données sont encore trop chargées d'indicateurs initiaux malgré des efforts réguliers de révision, de réduction du nombre d'indicateurs et de structuration par niveau hiérarchique. Le suivi et le contrôle de leur fiabilité dépassent les limites des capacités de gestion des cellules de SE. L'identification préalable des questions relatives à la performance du Programme, auxquelles le SSE doit apporter des réponses devrait

permettre: (i) de concentrer la recherche et l'analyse d'indicateurs en réponse aux questions de performance formulées; et (ii) de combiner ou d'agréger les différents types d'indicateurs.

- La capitalisation n'est pas un exercice de fin de projet, elle est intimement liée à la conduite du projet et s'inscrit dans une démarche d'apprentissage de la pratique tout au long de la mise œuvre du projet. Cela permet: (i) de valoriser les succès et d'apprendre des échecs en cours d'exercice; (ii) de renforcer l'efficacité dans le déroulement des actions; et in fine (iii) de revoir la programmation, les stratégies, les méthodes et les outils mis en œuvre. En cela, la capitalisation deviendrait un réel outil d'animation et de motivation des acteurs. Une plus forte intégration de la fonction "capitalisation" au sein du dispositif de SE, dans la logique SEGS est toujours souhaitable.

II. Processus de planification

5. La planification se fera dans le respect des normes et des délais requis par le MPAE et le FIDA. L'unité de coordination du Programme (UCP) assurera le bon déroulement du processus d'élaboration des plans de travail et budgets annuels (PTBA), en partant des consultations locales et régionales jusqu'à la validation finale. Le processus de planification partira d'un cadrage global, avec une dimension stratégique vis-à-vis des objectifs, de la démarche et de la logique d'intervention applicable à l'ensemble du Programme.
6. Pour ce faire, l'UCP instaurera, dans un premier temps, un cadre de planification commun pour la cohérence des actions et une bonne visibilité de l'équipe sur les objectifs, les résultats ainsi que l'évolution souhaitée du Programme : cadrage pluriannuel, orientations et stratégies opérationnelles, résultats clés, phasage, priorisation et affectation des ressources, etc. Compte de l'importance du partenariat de DEFIS avec les FDA et FDAR, ces institutions seront impliquées très tôt dans ce processus afin d'asseoir une compréhension commune des objectifs, assurer une bonne synergie à travers la complémentarité des investissements consentis. Ce premier cadre servira alors de référence pour l'élaboration des conventions qui régiront la collaboration entre le Programme et les FDA/FDAR.
7. Ensuite, le processus continuera d'une manière opérationnelle au niveau de chacune des régions d'intervention et en concertation avec les acteurs locaux. Cela permettra au Programme d'apporter des réponses appropriées et des appuis différenciés face aux priorités et contextes qui prévalent dans chacune des régions d'intervention.
8. L'UCP sera aussi responsable de l'organisation et du secrétariat des réunions des Comités régionaux d'orientation et de suivi (CROS) et du Comité national de pilotage (CNP). Le PTBA sera validé par le CNP et le MPAE, puis transmis pour approbation au FIDA avant d'entamer une mise en œuvre effective. A la fin de chaque année, l'UCP produira le rapport annuel du Programme dont l'analyse déterminera et orientera la conception du PTBA de l'année suivante. Cette étape du processus représentera également l'opportunité pour réviser le cadre logique si nécessaire.
9. Le PTBA doit comporter: (i) une présentation résumée du Programme; (ii) une description détaillée des activités du Programme pour l'année planifiée; (iii) les indicateurs de suivi des activités pour l'année et les indicateurs jalons; (iv) l'origine et l'utilisation des fonds ; et (v) un plan de passation des marchés (PPM) pour l'année planifiée qui doit comprendre les méthodes proposées pour la passation des marchés selon la réglementation nationale et celles qui figurent dans l'Accord de financement et les procédures d'examen applicables du FIDA.

III. Mécanisme de suivi-évaluation

10. Le SSE du Programme sera un outil de pilotage essentiel, aussi bien sur le plan stratégique qu'opérationnel. Le SSE à mettre en place sera axé sur les résultats, il répondra à la fois aux exigences du MPAE et du système de gestion des résultats fondé sur l'impact (SYGRI) du FIDA. Ainsi, le dispositif de SE du DEFIS adoptera résolument un processus qui engage l'ensemble des parties prenantes à:
 - établir une compréhension approfondie et partagée des objectifs et des stratégies, et des besoins en informations appropriés;

- définir leur interopérabilité et leur responsabilité dans l'atteinte des résultats escomptés;
 - organiser des réflexions critiques communes pour ajuster les stratégies d'intervention en fonction des problèmes rencontrés et de l'évolution des contextes en vue d'actions qui maximisent l'impact ;
 - utiliser les données de suivi comme outils d'aide de gestion et de décision à leurs niveaux respectifs.
11. Le Programme capitalisera sur les meilleures pratiques en matière de SE et les outils déjà en place et éprouvés au sein des différents projets et programmes financés par le FIDA : fiches et outils de collecte, gestion de bases de données avancée (PROSPERER), système d'information géographique (AD2M), diagnostic et suivi des OP (AROPA), suivi adoption et post-formation (FORMAPROD), cadres et outils d'analyse prédéfinis, etc. Par ailleurs, le SSE du Programme s'intégrera avec le dispositif mis en place au niveau de la CAPFIDA pour le suivi du Programme-pays.
12. Le dispositif de SE comportera notamment:
- un suivi en interne systématique et permanent de la mise en œuvre des activités prévues annuellement, mais surtout de l'atteinte des différents niveaux de résultats définis dans le cadre logique. Cela constitue une responsabilité première de l'UCP et des équipes régionales, mais impliquera aussi des partenaires directs (TTR/CSA, FDAR, ORN, IMF, etc.) et bénéficiaires directs (EAF, AUE, AUP, OPB, Unions, OPR, etc.) ;
 - des évaluations internes périodiques, qui sont de la responsabilité de l'UCP, des équipes régionales et des bénéficiaires, à travers l'organisation de réflexions critiques, d'ateliers de SE participatifs et des études thématiques ;
 - des missions de supervision et de suivi mandatées par le FIDA et le MPAE ;
 - des évaluations externes périodiques incluant les études de référence menées au début du Programme, les revues interphases (RI) ou à mi-parcours (RMP), les études d'impacts en fin de Programme ainsi que les évaluations thématiques ponctuelles suivant les besoins identifiés par l'UCP et les missions de supervision.
13. **Système participatif.** La viabilité du SSE ne pourra être effective sans la participation étendue de divers acteurs. Le processus participatif est essentiel afin de mettre en place le sens de l'appropriation et une orientation commune dès le départ. Ce principe facilitera l'appropriation et l'adoption, par les personnes responsables, des conclusions et des recommandations issues du système. Ainsi, l'ensemble des partenaires de mise en œuvre du programme comme les FDA/FDAR, OP, CAR, TTMR, CSA, FDAR, les prestataires de services externes, les IMF, les STD, etc. seront impliqués dès la conception, la validation du SSE du Programme. Le dispositif de SE du Programme sera nécessairement articulé avec les systèmes de gestion d'information de chacune des entités partenaires de mise en œuvre, notamment des FDA/FDAR. Ces acteurs seront alors appuyés dans la mise en œuvre du plan de SE et amenés à participer activement à la collecte, à l'analyse et à la dissémination des informations.
14. Les FDA/FDAR constituent des partenaires stratégiques du Programme sur de nombreux aspects, le dispositif S&E de DEFIS sera nécessairement intimement lié à celui en cours de mise en place au sein de ces institutions. Le FDA renforcera, avec l'appui de DEFIS, son dispositif de suivi-évaluation, notamment en intégrant un dispositif de suivi technique des activités/projets financés. Cela leur permettra de suivre, renseigner et analyser les résultats et l'impact des investissements qui leur sont confiés. Au-delà du programme DEFIS, le renforcement du système de S&E constitue un appui technique et institutionnel important, en ligne avec la nouvelle stratégie d'intervention et la prochaine stratégie globale de développement du FDA.
15. Au début du Programme, l'UCP et les principaux partenaires impliqués dans la mise en œuvre lanceront le processus de mise en place du SSE du Programme à travers un ou plusieurs ateliers de travail pour réviser le cadre logique et définir les points suivants:
- Révision des produits, résultats et impacts escomptés;
 - Révision des objectifs quantitatifs et indicateurs correspondants;

- Identifier les questions de performance, les besoins d'information et les indicateurs, en tenant compte des relations entre le technique et financier;
 - Définir les principales activités et étapes de mise en place du SSE, les responsabilités et calendriers;
 - Définir les instruments de collecte relatifs aux activités;
 - Définir les formats, contenus et fréquence des rapports, en considérant les exigences du MPAE, du FIDA et autres parties prenantes ;
 - Planifier les processus de réflexion, analyse critique et d'échanges d'expériences entre les techniciens spécialisés, responsables SEGS, opérateurs d'appui, organisations de producteurs, etc.;
 - Identifier les besoins en formation et planifier les conditions nécessaires pour renforcer les capacités en termes de SE et GS ;
 - Révision des risques et des mesures d'atténuation nécessaires.
16. Ces consultations aboutiront à la production d'un **manuel de suivi-évaluation** et d'une proposition de structure pour le système de gestion de l'information du Programme.
17. **Situation de référence.** L'enquête de base pour l'établissement de la situation de référence du Programme sera menée au cours de la première année de mise en œuvre. Elle intégrera notamment l'indice des biens des ménages, l'enquête anthropométrique, l'évaluation des impacts du changement climatique et devra ainsi répondre aux normes définies par le FIDA dans le cadre du SYGRI. Cette étude pourra aussi être étendue au diagnostic initial des systèmes de production et de certaines filières, le diagnostic participatif de la situation de la commercialisation et de l'accès aux finances rurales, notamment dans les pôles de production. Cette enquête sera reconduite lors de l'examen à mi-parcours et la dernière année du Programme pour l'évaluation des effets et des impacts. Des enquêtes thématiques complémentaires seront aussi réalisées en fonction des besoins.
18. **Collecte et gestion des informations.** Les outils de collecte peuvent varier selon les besoins en données de base et les méthodes estimées adéquates pour les avoir. Dans de nombreux cas, la collecte repose sur des fiches standardisées par type d'activité élaborées par le Programme en relation avec ses partenaires pour normaliser la saisie des données et faciliter leur exploitation. Compte tenu de l'envergure et la variété des activités à suivre, le Programme aura recours, autant que possible, aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) afin de faciliter la collecte, le traitement et le flux d'information. Une grande partie des informations de mises en œuvre sera collectée et traitée de manière à s'intégrer directement à un système de gestion de données informatisé spécialement conçu pour faciliter le contrôle, la vérification, la consolidation par la cellule SE. La qualité des données brutes étant un facteur déterminant à la base de tout SSE, les informations recueillies et saisies par les agents, prestataires ou autres partenaires devraient être soumises à des contrôles occasionnels (par sondage à partir des différentes fiches) pour vérifier la cohérence des méthodes et la fiabilité des données enregistrées.
19. **Outil de gestion de base de données (BdD).** L'application de gestion de BdD est un élément structurant du système et elle revêt une importance particulière, car sa mise en place contribuera grandement à l'harmonisation des outils en amont et à la fluidité de l'ensemble du système. Elle permettra d'entreposer, traiter et faciliter l'analyse des données issues des principales activités de DEFIS, notamment les appuis fournis aux producteurs et les investissements structurants au sein des pôles. La mise en place d'une BdD multicritère avancée sur les bénéficiaires du Programme fournira de précieuses informations, indispensables à la bonne gestion du Programme. La BdD du Programme s'inspirera du système mis en place au sein de PROSPERER, un outil éprouvé et efficace qui permet non seulement le recensement des bénéficiaires du Programme (caractéristiques, localisation géo référencée, systèmes de production, recensements de besoins et appuis, revenus agricoles, etc.), mais aussi et surtout l'évaluation en temps réel de l'efficacité/efficience des activités du Programme et l'impact en termes de sortie de la pauvreté.

20. La conception et la structure de l'application de gestion de BdD devront privilégier la souplesse et la modularité des différentes composantes à travers des options d'édition et de configuration avancées afin de permettre une intégration facile de nouvelles activités et/ou une restructuration en cours de Programme. Dans une utilisation classique et quotidienne au programme, les données brutes figurant dans les bases de données feront l'objet d'une exploitation "ciblée" selon des besoins-types automatisés. C'est notamment le cas des rapports périodiques et des tableaux de bord prédéfinis. Cependant, cette base de données multicritère pourra aussi fournir, au fur et à mesure des besoins, les données et les informations analytiques spécifiques, moyennant des requêtes adéquatement formulées.
21. A moyen terme, ces BdD formeront un important "référentiel technique, socio-économique et institutionnel" dont les données sont consultables, extractibles et/ou échangeables, aussi bien au niveau national qu'au niveau régional, selon un protocole à convenir entre les acteurs/utilisateurs. C'est cette disponibilité de l'information en temps réel qui concrétisera et catalysera le travail en réseau et la collaboration entre les acteurs.
22. **Système d'information géographique (SIG).** Les outils SIG appuieront la planification et feront partie intégrante du SSE. La représentation spatiale des données, leur interprétation appuieront les réflexions et orientations stratégiques autour des pôles en offrant une meilleure compréhension de la relation entre les différents éléments (climat, environnement, ressources naturelles, systèmes de production, utilisation des terres, dégradation des terres, foncier, etc.) et les investissements apportés par le programme. Les cartes relatives aux activités, produits, résultats et impacts du Programme seront régulièrement produits, par le biais de prestataires de services si nécessaire. Pour certains types de cartes destinés au grand public, des formats web sur Google Map et Google Earth pourront également être produits et mis en ligne.
23. **Plan de SE.** Un plan de suivi-évaluation sera développé pour améliorer la coordination et la conduite des activités de suivi et d'évaluation. Il fournira les éléments opérationnels sur les dispositifs et processus visant le suivi de la performance du Programme et à l'établissement de rapports, incluant un calendrier de SE et une matrice définissant les responsabilités. En outre, le Manuel de suivi-évaluation du Programme devra être révisé et mis à jour pour tenir compte des nouvelles dispositions et des différentes améliorations à apporter au SSE.
24. **Participation des bénéficiaires.** La participation des bénéficiaires dans le suivi-évaluation est un élément important des mécanismes de gestion axée sur les résultats. Le Programme mènera annuellement, en amont de l'élaboration de PTBA, un processus d'évaluation participative mobilisant les acteurs et partenaires clés du programme. Comme le montre l'expérience, la participation améliore la qualité, l'efficacité et la durabilité du développement, car elle facilite le transfert et le renforcement des capacités d'autogestion du développement par les acteurs.
25. **Réflexion critique.** Une réflexion critique sera tenue annuellement et conduite par l'équipe de SE du Programme avec tous les responsables techniques aux niveaux régionaux et nationaux. Les réflexions à mener seront relatives questions de performance d'un programme, partant d'une analyse des produits et des effets du Programme en vue d'apporter des rectifications aux stratégies et approches opérationnelles. Dans le cas du DEFIS, faire une critique signifie, aller au-delà de la collecte, du traitement et de l'examen des données : il s'agit d'interpréter l'expérience et les informations issues de la mise en œuvre en vue de créer de nouvelles perceptions et d'aboutir à un accord sur les actions à entreprendre pour améliorer la performance.
26. **Revue à mi-parcours.** A la 5^{ème} année de mise en œuvre du Programme, une revue conjointe d'examen à mi-parcours sera réalisée par le Gouvernement et le FIDA. La mission fera le bilan des actions réalisées par rapport aux objectifs fixés, analysera la pertinence des méthodologies et vérifiera également le niveau de décaissements des ressources et éventuellement la nécessité de réallocation des ressources disponibles. Elle proposera une mise à jour des plans d'action pour le reste de la vie du Programme, pour consolider ou réorienter sa stratégie et sa mise en œuvre afin d'assurer l'atteinte des objectifs.
27. **Indicateurs SYGRI.** Le suivi des réalisations du Programme se fera à partir des indicateurs du cadre logique et les indicateurs complémentaires qui peuvent définir des résultats clés, selon le cycle de vie du Programme. Ces indicateurs clés seront complétés par des indicateurs RIMS/SYGRI de 1^{er} niveau au cas où certains ne sont pas intégrés dans le cadre de résultats.

Les indicateurs de 2^{ème} niveau et de 3^{ème} niveau qui constituent des indicateurs de mesure d'effets ou d'impact sont établis sur la base d'enquêtes spécifiques ou d'évaluations participatives. Ces indicateurs qui mesurent les changements qualitatifs intervenus dans les groupes cibles sont soutenus par des indicateurs quantitatifs de 1^{er} niveau ou de 2^{ème} niveau. Une première proposition d'indicateurs RIMS de 1^{er}, 2^e et 3^e niveau du Programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1: Indicateurs SYGRI

Composantes	Indicateurs SYGRI de 1 ^{er} niveau	Indicateurs SYGRI de 2 ^{ème} niveau	Indicateurs SYGRI de 3 ^{ème} niveau
Tout le Programme	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes recevant des services promus ou soutenus par le programme (C, S, Y, Lead) • Nombre correspondant de ménages touchés (Lead) • Estimation du nombre total correspondant de membres des ménages (Lead) 		<ul style="list-style-type: none"> • Diminution du taux de malnutrition infantile • Durée de la période de soudure • Augmentation de l'indice d'accumulation des biens des ménages
Composante 1. Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes de production agricole et d'élevage	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'hectares de terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites/remises en état • Nombre de producteurs ruraux ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques (S, Y) • Nombre de personnes formées aux pratiques et/ou techniques de production (S, Y, SEC) • Nombre d'hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat (C) • Nombre de personnes ayant reçu des services d'information climatique (C, S, Y) • Nombre de personnes/ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition (S, Y, Lead) 	<ul style="list-style-type: none"> • (Nombre) pourcentage de personnes/ménages déclarant une réduction de la pénurie d'eau par rapport aux besoins de la production (S, Y, Lead, SEC) • (Nombre) pourcentage de personnes/ménages déclarant l'adoption de technologies, de pratiques ou d'intrants nouveaux/améliorés (S, Y, Lead, SEC) • (Nombre) pourcentage de personnes/ménages déclarant une augmentation de la production (S, Y, Lead, SEC) • (Nombre) pourcentage de personnes/ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique (S, Y, Lead) • (Nombre) pourcentage de femmes déclarant une amélioration qualitative de leur régime alimentaire (Y, Lead) 	
Composante 2. Développement des filières inclusives	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'organisations de producteurs ruraux soutenues (S, Y, Lead) • Nombre de producteurs ruraux soutenus qui sont membres d'une organisation de producteurs ruraux (S, Y, Lead) • Nombre de personnes ayant accès à des services financiers dans les zones rurales (épargne, crédit, assurance, envois de fonds, etc.) (S, Y, P) • Nombre de prestataires de services financiers soutenus dans la mise en place de stratégies de desserte, et de services et produits financiers dans les zones rurales • Nombre de personnes ayant reçu une formation en alphabétisation financière et/ou utilisation des services et produits financiers dans les zones rurales (S, Y) 	<ul style="list-style-type: none"> • (Nombre) pourcentage d'organisations de producteurs ruraux ayant conclu des partenariats/accords formels ou des contrats avec des organismes publics ou privés (Lead, SEC) • (Nombre) pourcentage de membres d'une organisation de producteurs ruraux soutenus, déclarant la fourniture par leur organisation de services nouveaux ou améliorés (S, Y, Lead) • (Nombre) pourcentage d'organisations de producteurs ruraux déclarant une augmentation de leurs ventes (Lead) • (Nombre) pourcentage de personnes/ménages déclarant utiliser les services financiers ruraux (S, Y, Lead, P) • (Nombre) pourcentage de prestataires de services financiers partenaires ayant un portefeuille à risque ≥ 30 jours inférieur à 5% • (Nombre) pourcentage de prestataires de services financiers partenaires ayant une autonomie opérationnelle supérieure à 100% 	

Composantes	Indicateurs SYGRI de 1 ^{er} niveau	Indicateurs SYGRI de 2 ^{ème} niveau	Indicateurs SYGRI de 3 ^{ème} niveau
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état • Nombre de kilomètres de routes construites, refaites ou améliorées 	<ul style="list-style-type: none"> • (Nombre) pourcentage de personnes/ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés et aux installations de transformation et de stockage (S,Y, Lead, SEC) 	
Composante 3. Appui institutionnel, engagement politique, coordination et gestion du Programme	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de produits de savoirs pertinents en matière de politiques réalisés • Nombre de plateformes multipartites en service soutenues 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de lois, réglementations, politiques ou stratégies existantes/nouvelles présentées aux décideurs politiques pour approbation, ratification ou modification 	

(S) Les données communiquées devraient être ventilées par sexe du bénéficiaire (homme ou femme).

(C) Indicateurs obligatoires pour les projets incluant des investissements spécifiques sur les problématiques liées au changement climatique.

(Lead) Les données communiquées devraient être ventilées par sexe du chef de ménage, propriétaire de petite ou moyenne entreprise ou animateur de groupe (selon le cas).

(Y) Les données communiquées devraient être ventilées par âge du bénéficiaire (« jeune » ou « non jeune » suivant la définition nationale du terme « jeune »).

(P) Les données communiquées devraient être ventilées par type de produit financier rural.

(SEC) Les données communiquées devraient être ventilées par secteur (cultures/élevage/forêts/pêches).

IV. Apprentissage et gestion des savoirs

28. DEFIS adopte, dans sa conception même, une démarche de mise à l'échelle des meilleures approches où il est capital de pouvoir tirer profit des connaissances et acquis des projets et programmes antérieurs. La stratégie de gestion de savoirs du Programme sera en cohérence avec la démarche globale adoptée au niveau du pays et promue par la CAPFIDA. Elle est construite autour de trois idées clés: des savoirs adaptés, au bon endroit et au moment adéquat. Un SSE performant qui renseigne et analyse convenablement les produits, résultats et impacts des actions du Programme jettera les bases de la gestion de savoirs destinée à mettre en valeur, par la capitalisation et le partage, les expériences et connaissances issues de la mise en œuvre. La mise en œuvre et le développement des activités de gestion des savoirs au sein du Programme seront appuyés et étroitement suivis par la CAPFIDA qui assurera à son tour le relais pour l'intégration des informations et connaissances tirées dans son système de gestion des savoirs, afin de profiter à l'ensemble du Programme-pays et favoriser une diffusion à plus large échelle.
29. DEFIS intégrera, de par sa nature même, de nombreux acteurs et partenaires clés de mise en œuvre. L'approche du Programme dans son système de gestion des savoirs impliquera aussi certaines de ces entités par la mobilisation et le développement de leurs capacités en matière de production et de diffusion d'informations et de connaissances pertinentes. Ainsi, à part les activités menées en interne, le Programme appuiera aussi des initiatives émanant d'entités régionales ou locales dans leur mandat de production, de partage et de diffusion de connaissances auprès des bénéficiaires et autres acteurs du développement : régions, FDAR, CSA, TTR, plateformes d'échanges, centres de recherche, centres de documentation et d'information, etc.
30. Concernant les thématiques, les savoirs à valoriser porteront en priorité sur les thématiques clés du Programme : gestion de l'eau et irrigation, intensification agricole et systèmes de production résilients, intégration des petits producteurs dans les filières porteuses, structuration et organisation des producteurs, accès aux marchés, partenariat OP-OM, pôles de développement, finance rurale inclusive, adaptation au changement climatique, etc. Cela se fera notamment à travers la capitalisation et la systématisation des expériences et les échanges avec d'autres acteurs du développement rural, particulièrement les projets financés par le FIDA et ceux d'autres PTF (Banque mondiale, Union européenne, BAD, AFD, JICA, GIZ, Helvetas, etc.). L'ensemble de ces initiatives se fera dans une optique d'apprentissage continu et d'amélioration de la performance, le Programme bénéficiera des savoirs générés sur les thématiques similaires menées par d'autres projets ou acteurs du développement dans le pays.
31. Sur le plan des outils de gestion des savoirs, le Programme s'appuiera sur des méthodes et outils déjà éprouvés, favorables au processus d'apprentissage.

- **Capitalisation et la systématisation des expériences.** Le Programme identifiera, avec l'appui de la CAPFIDA, les bonnes pratiques et expériences pertinentes à développer. Des processus d'analyse critique seront mis en œuvre pour reconstruire les logiques qui ont permis d'atteindre les résultats. Par le biais de recueils de témoignages, entretiens, études de cas, ateliers de groupes, études de résultats et impacts (SE) ces processus analysent, entre autres éléments, la situation initiale, les étapes suivies, les activités réalisées, la durée, les ressources engagées, les conditions institutionnelles et personnelles et les résultats obtenus. Ces méthodologies liées à l'apprentissage doivent être développées, en partenariat avec tous les acteurs concernés, pour que la systématisation devienne une attitude et une stratégie institutionnelle. L'identification et le partage des bonnes pratiques permettent de capter, formaliser et diffuser les savoirs tacites avec la clarté suffisante pour qu'ils puissent être réutilisés par d'autres.
- **Groupes d'échanges et communautés de pratique (CoP).** Différents acteurs du développement rural (MPAE, bailleurs, organismes d'appui, OPR, TTR, CSA, FDAR, prestataires de services, etc.) seront amenés à travailler ensemble autour des objectifs du Programme dans les zones d'intervention. L'approche des groupes d'échanges thématiques repose sur la mise en place de réseaux, type interprofessionnel, qui permettent de faciliter les échanges et la circulation de l'information entre les différents acteurs, particulièrement sur les thématiques d'intérêts communs. Il s'agit d'un mode de coopération souple, idéalement animé par des entités publiques pérennes (régions, STD...) et qui reposera sur la volonté de chacun d'y participer et d'avancer vers un objectif partagé. Les OP, constituées et structurées à différents niveaux, constitueront des espaces d'échange privilégiés entre les producteurs. À part les discussions sur l'organisation et la gestion interne, DEFIS promouvra des sessions d'échange sur diverses thématiques (production, traitement post-récolte, commercialisation, adaptation aux CC, etc.) au sein des OP appuyées. Les groupes d'échanges doivent être animés au moyen de plusieurs outils : organisations de réunions périodiques, identification, synthèse et diffusion d'informations pertinentes, identification et promotion de points focaux officiant en tant que personnes-ressources pour le transfert des connaissances, etc.
- **Visites d'échanges et "Learning route".** Elles se feront sur la base des expériences et bonnes pratiques identifiées et analysées. Les méthodes d'échanges où les acteurs eux-mêmes de l'expérience (c.-à-d. producteurs) sont les transmetteurs des savoirs se révèlent être particulièrement efficaces pour faciliter les partages, l'apprentissage et surtout l'adoption des meilleures pratiques. Ceci inclut l'identification de personnes ressources et leur formation comme formateurs, la production de documents sur la thématique abordée et l'organisation des visites sur le terrain. La culture de la communication à Madagascar étant essentiellement orale, des méthodes de "storytelling" pourront être développées car elles permettent d'adapter les messages aux auditeurs et d'atteindre les publics les plus isolés. Au sein des bénéficiaires, des personnes seront formées à la conception d'histoires et récolteront d'une manière participative les informations qui mériteront d'être relatées sous cette forme.
- **Contribution aux réseaux thématiques.** Afin de partager l'expérience du Programme et capturer des savoirs d'ailleurs, le Programme participera activement aux réseaux ou communautés de pratiques régionaux et internationaux à portée régionale ou internationale.
- **Bibliothèque électronique.** Dans un souci de sauvegarde de la mémoire institutionnelle et d'accessibilité de l'information, DEFIS et la CAPFIDA doivent en permanence maintenir actualisée une bibliothèque électronique. Tous les documents pertinents doivent y figurer, documents de conception, supervision, revue à mi-parcours, études thématiques, ainsi que tous les documents développés dans le cadre des initiatives de gestion des savoirs.

APPENDICE 7: GESTION FINANCIERE ET DISPOSITIFS DE DECAISSEMENT

1. **Procédures.** Le Manuel de procédures administratives, financières et comptables à mettre en place tiendra compte des spécificités du Programme, notamment la multiplicité des sources de financement, le nombre de régions d'intervention, les dispositifs d'exécution au niveau régional et/ou interrégional. Les procédures applicables seront celles déjà en vigueur au niveau des Programmes/projets FIDA du portefeuille, complétées et adaptées le cas échéant. Sans être exhaustive, voici la liste des informations à traiter dans le manuel de procédures du Programme:
 - Introduction
 - Chapitre 1: Présentation du Programme et son organisation
 - Chapitre 2: Gestion du personnel
 - Chapitre 3: Gestion administrative
 - Chapitre 4: Approvisionnement et stocks
 - Chapitre 5: Gestion de la trésorerie
 - Chapitre 6: Gestion comptable
 - Chapitre 7: Gestion budgétaire
 - Chapitre 8: Passation des marches
 - Chapitre 9: Gestion des contrats, contentieux
 - Chapitre 10: Gestion spécifiques des coordinations régionales et interrégionales
 - Chapitre 11: Gestion de la convention avec le Fonds de développement Agricole (FDA)
2. **Gestion financière & comptabilité.** L'évaluation de la gestion financière du Programme à la conception figure en annexe. La tenue de la comptabilité du Programme obéira aux règles et pratiques en vigueur au sein des projets financés par le FIDA à Madagascar. Le logiciel de comptabilité en place sera celui qui est utilisé par les programmes/projets du portefeuille et des formations seront apportées au personnel comptable pour le mettre à niveau dans l'adaptation à la version qui sera mise en place.
3. **Procédures de paiements et de décaissements au niveau des comptes du prêt et don.** Quatre procédures standard de décaissement peuvent être employées pour le retrait de fonds sur les comptes du prêt et de don :
 - Retrait anticipé
 - Paiement direct
 - Remboursement
4. **Comptes désignés.** La mission de conception note la mise en vigueur effective des décrets régissant les comptes spéciaux pour les financements extérieurs. Il s'agit du décret n° 2015-1457 sur l'ouverture de compte de projet au niveau de la Banque centrale de Madagascar (BCM) et du décret n° 2016-1160 définissant les mesures transitoires de mise en œuvre du décret 2015-1457. S'agissant de nouveau dispositif, la mission attire l'attention sur la nécessité de fluidifier les circuits des paiements, des remboursements et des mouvements au niveau des comptes désignés et des comptes d'opérations du Programme afin de garantir la disponibilité des fonds pour la réalisation des activités du Programme. Le suivi rapproché du processus de flux de fonds et les questions des contraintes des décrets portant sur la gestion des comptes désignés et des comptes des opérations est ainsi préconisé. Les différents acteurs doivent être identifiés et sensibilisés sur l'importance de la fluidité. Les goulots d'étranglements seront immédiatement soulevés et des actions correctrices sont attendues. La mission de conception finale note avancées dans la mise en œuvre du décret N°2015-1457 sur l'ouverture de compte de Projet au niveau de la banque centrale de Madagascar. A titre d'exemple, il est actuellement possible de procéder à l'engagement global du PTBA au début de l'exercice dans les procédures de régularisation de fonds d'emprunt. Toutefois, des soucis opérationnels majeurs persistent encore,

notamment l'accès difficile et limité au système intégré de gestion des finances publiques (SIGFP), et les délais rallongés de traitement des DRFs. La fluidité des traitements des demandes de réapprovisionnement des fonds et la bonne gestion de la trésorerie conditionnent la disponibilité des fonds pour la réalisation des activités du Programme. *Dans ce sens, la mission attire l'attention du Gouvernement sur la nécessité de mettre à disposition du programme les outils et les procédures adéquats pour l'atteinte des objectifs de développement du Programme. La mission est d'avis que les régularisations du fonds d'emprunt ne devraient pas retarder les appels de fonds.*

5. En application de ces dispositions, des comptes désignés, seront ouverts au niveau de la BCM pour chaque source de financement. Les comptes d'opérations seront ouverts au sein des banques primaires.
6. **Flux de fonds.** L'Emprunteur ouvre des comptes bancaires en USD pour le prêt et le don du FIDA et aussi les autres financements le cas échéant. Ces comptes sont à ouvrir et à tenir séparément auprès de la BCM - et désignés pour recevoir des avances de ressources provenant du prêt et du don du Fonds et des autres bailleurs. Conformément à la section 3.1 du Manuel sur les décaissements des prêts, les comptes désignés seront administrés selon la modalité d'un compte d'avance. Les pièces justificatives démontrant l'ouverture des comptes bancaires désignés pour recevoir des avances de ressources provenant du prêt/don du Fonds, accompagnées de la liste des personnes (noms et titres) autorisées à effectuer des opérations sur ces comptes, doivent parvenir au FIDA avant le début des retraits.
7. **Avances initiales.** Des avances initiales sur les prêts seront faites au démarrage du Programme. Ces montants seront ajustés si besoin est, en fonction de l'évolution du volume d'activités du Programme.
8. **Fonctionnement des comptes.** Le Programme ouvrira des comptes désignés en USD pour les fonds du FIDA et des autres bailleurs et des comptes de projet en MGA pour les fonds de contrepartie de l'Etat. Le Programme peut aussi ouvrir un ou des comptes d'opérations à Antananarivo et dans les régions d'intervention pour faciliter le flux des fonds.
9. Les comptes d'opération en MGA pour l'utilisation des fonds des prêts et des dons sont ouverts dans une banque primaire. Ces comptes d'opération sont approvisionnés par transfert de fonds des comptes désignés. Les montants des transferts de fonds sont calculés à partir des besoins de fonds pour les activités du Programme en monnaie locale, en veillant donc à laisser sur les comptes désignés le solde correspondant aux prévisions de paiement en devises pour la période. Le taux de change utilisé pour le transfert sur les comptes d'opération servira à la justification du solde des comptes désignés lors de l'établissement des demandes de remboursement de fonds (DRF).
10. Le compte du Programme qui sert à recevoir le fonds en provenance de fonds de contrepartie à partir des Ressources propres internes (RPI) faisant partie de la contribution du Gouvernement au Programme est ouvert auprès du Trésor public.
11. **Fonds de contrepartie.** La contribution est constituée par la TVA, les droits et taxes à l'importation et les ressources propres internes. Dans les programmes/projets en cours, cette contribution a été à la hauteur des besoins exprimés dans les PTBA des programmes/projets. Pour DEFIS, le Gouvernement prendra les dispositions pour la prise en charge des droits et taxes afférentes aux dépenses du Programme, y compris les inscriptions annuelles au budget d'investissement public et les exonérations des droits sur les importations qui seront effectuées par le programme.
12. Le compte de Projet est utilisé pour le paiement des dépenses devant être financées sur ressources propres internes (RPI), calculé à partir du pourcentage d'éligibilité des dépenses catégorisées dans les accords de financement.
13. **Paiement des droits et taxes.** La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et les droits et taxes sur importation (DTI) obéissent aux règles d'exécution des dépenses publiques. Aucune transaction de fonds n'est faite entre le Programme et les services du Ministère des finances (Trésor du MEFB). Les droits et taxes sont pris en compte par le Trésor vis à vis des fournisseurs.

14. Les Ressources propres / DTI sont des écritures pour ordre et ont un caractère évaluatif mais doivent figurer obligatoirement sur une ligne de crédit du PIP. Elles ne peuvent pas être virées en RPI ou aux autres financements. Le financement sur Ressources propres/DTI est destiné au dédouanement des importations effectuées dans le cadre des projets sur financement externe (emprunts, autres emprunts publics, subventions) et éventuellement sur FCV.
15. **Procédures de paiements et de décaissements.** Pour exécuter les activités, le Programme décaissera suivant le planning d'activités défini dans le Plan de travail et budget annuels (PTBA) qui tient compte du plan de décaissement et du Plan de passation des marchés (PPM). Les procédures de décaissement se conforment aux règles établies par le FIDA en matière de décaissement pour l'utilisation des fonds de don et de prêt en provenance du financement FIDA et la règle de la comptabilité publique en matière d'exécution des dépenses publiques pour les paiements des dépenses devant être payées par le fonds de contrepartie de l'Etat.
16. **Audit interne.** Les fonctions d'audit interne mise en place au sein de la CAPFIDA restent encore partiellement mises en œuvre: la CAPFIDA dispose de contrôleur interne qui rapporte aux Coordonnateurs de projet/programme mais son intervention n'est pas systématique malgré la disponibilité de la charte et du manuel d'audit interne. Le Ministère en charge de l'Agriculture dispose d'une direction de l'audit interne. L'Unité de contrôle de gestion et de l'audit Interne au sein de cette direction est rattachée au Secrétariat général du Ministère. Des renforcements de ce service d'audit interne au sein du Ministère sont nécessaires si cette unité sera sollicitée pour l'audit interne du Programme. Toutefois, par rapport à l'envergure de ce nouveau programme, il est recommandé la mise en place de fonctions d'audit interne adéquates suivant les ressources disponibles mais répondant aux normes applicables pour une bonne gestion fiduciaire.
17. **Audit des comptes.** Le processus en place dans les programmes/projets FIDA sera maintenu. Les comptes et la gestion du Programme seront vérifiés annuellement par un cabinet d'audit comptable indépendant et qualifié acceptable par le FIDA. Le cabinet d'audit sera recruté sur appel d'offres national pour une durée ne dépassant pas 3 ans.
18. L'Emprunteur, conformément aux procédures et critères contenus dans les Directives relatives à l'audit des projets (à l'usage des emprunteurs) du Fonds, fait procéder chaque année fiscale à l'audit des comptes du Programme par un cabinet d'audit indépendant agréé par le Fonds et présente une copie certifiée du rapport d'audit au Fonds dans les six mois suivant la fin de l'année fiscale concernée.
19. Le rapport d'audit devra se prononcer sur les modalités de passation des marchés financés par le Programme. Ce rapport devra également contenir:
 - un avis sur les procédures comptables et le contrôle interne et des recommandations sur les modifications à apporter pour améliorer ces procédures;
 - la certification que les biens et les services financés par le Fonds ont été utilisés aux seules fins de la réalisation des objectifs du Programme;
 - la confirmation que les états de dépenses ayant servi au remboursement des dépenses correspondent bien aux écritures comptables;
 - une opinion sur les états certifiés de dépenses; et
 - une lettre de recommandations séparée signalant les défaillances relevées dans les registres, procédures et systèmes comptables du Programme ainsi que dans les contrôles internes et formulant des recommandations appropriées en vue d'y remédier.
20. Pour assurer le bon déroulement de l'audit, les structures chargées de la mise en œuvre du Programme veilleront à:
 - préparer les rapports financiers et les informations nécessaires, principalement les états financiers, les pièces justificatives de toutes les dépenses de l'année (DAO, copies des marchés, bons de commande, conventions, décomptes, factures, bordereaux, etc.), le registre des marchés, le livre d'inventaire, la situation des stocks et de leurs mouvements, etc.;
 - préparer une situation de mise en œuvre des recommandations de l'audit de l'exercice écoulé;

- adresser les réponses nécessaires aux observations relevées dans le rapport d'audit dans un délai n'excédant pas 15 jours à partir de sa réception;
- envoyer le rapport d'audit au FIDA dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice concerné;
- mettre en œuvre les recommandations de l'audit.

21. **Supervision.** La supervision du Programme sera réalisée par le FIDA à travers la Division Afrique orientale et australe (ESA). La mission de supervision du FIDA qui se fera chaque année permettra: (i) d'examiner l'état d'avancement de l'exécution des différentes composantes du Programme; (ii) d'établir les situations du progrès accomplis en fonction des réalisations et produits prévus pour chacune des composantes du Programme par rapport aux prévisions du Document de conception du Programme (DCP); (iii) d'examiner la qualité du ciblage et l'égalité des sexes; (iv) d'analyser les différents aspects fiduciaires du Programme (allocation financière, engagement paiement et décaissement, conformité des dépenses par rapport au PTBA et au DCP, tenue de la comptabilité et des registres, réalisation des audits); (v) d'examiner l'organisation institutionnelle du Programme et la fonctionnalité des structures de coordination; (vi) d'analyser la situation de mise en œuvre des recommandations des missions précédentes; (vii) d'identifier les innovations et les mesures prises pour leur diffusion; et (viii) d'apprécier la durabilité des actions réalisées. Le plan de supervision sera précisé dans le Document de conception final.

22. **Revue interphase et revue à mi-parcours.** La période d'exécution du Programme, relativement longue (10 ans) sera rythmée par deux revues d'interphase (RI) et une revue à mi-parcours (RMP).

- La première RI conjointe sera réalisée par le FIDA et le Gouvernement en début d'année 3. Elle aura pour objet entre autres de vérifier la bonne mise en place des instruments et partenariats du Programme, le bon démarrage effectif des activités, la pertinence des approches et de la logique d'intervention du Programme et le niveau d'atteinte des premiers résultats escomptés. Elle décidera également de l'extension géographique ou non du Programme.
- La revue conjointe d'examen à mi-parcours (RMP) interviendra à la fin de la 4ème année. Elle fera le bilan des actions réalisées par rapport aux objectifs fixés, analysera la pertinence des méthodologies et vérifiera également le niveau de décaissements des ressources et éventuellement la nécessité de réallocation des ressources disponibles. Elle proposera une mise à jour des plans d'action pour le reste de la vie du Programme, pour consolider ou réorienter sa stratégie et sa mise en œuvre afin d'assurer l'atteinte des objectifs.
- La deuxième RI conjointe sera réalisée en année 9 pour faire le point sur le niveau d'atteinte des résultats et objectifs et proposer la stratégie de désengagement du Programme.

Annexe 1: Evaluation du risque en matière de gestion financière

Appendice 1.1: évaluation du niveau de perception de la corruption

L'indice de perception de la corruption. Madagascar est classé 145^{ème} sur 176 pays en 2016 selon la dernière évaluation de l'indice de perception de la corruption de "Transparency International", avec un score de 26/100.

Suivant cette appréciation, le risque en matière de corruption est classé "élevé" suivant la grille ci-dessous.

6,6 – 10	Risque faible
3,1 – 6,5	Risque moyen
Moins de 3	Risque élevé

La note PSR/RSP. La note de la performance du secteur rural (PSR)¹²² attribuée par le FIDA est révélatrice du risque potentiel inhérent au secteur rural dans lequel il opère. Elle prend notamment en considération le degré de responsabilité, de transparence et de corruption en zone rurale.

La note du PSR/RSP est de 3,93 en 2015.

4 +	Risque faible
3,1 – 4,0	Risque moyen
Moins de 3	Risque élevé

De même, nous trouvons ci-dessous la notation de la performance du pays suivant les notations effectués par le FIDA qui se fait tous les 3 ans en début/fin de chaque cycle de financement. Les données ci-dessous concernent le PBAS allocation pour 2016-2018.

- IRAI 2015 (International Dev Association Resources Allocation): 3,14
- RSP 2015: 3,93
- PAR (portfolio at risk) 2016 : 6,00
- Country performance rating : 4,50

Appendice 1.2: Evaluation des risques fiduciaires du Programme au stade de la conception¹²³

Tableau 1: Tableau d'évaluation des risques de gestion financière

	Évaluation initiale du risque	Mesure d'atténuation proposée	Évaluation finale du risque
Risque inhérent			
1. Indice de perception de la corruption	E (2,6)		E
2. Note PSR	M (3,93)	-	M
Risques relatifs aux contrôles			
1. Organisation et dotation en personnel	F		F
2. Budgétisation	F		F
3. Flux de fonds et dispositions relatives au décaissement	M	Suivi rigoureux des dispositions du décret	M
4. Contrôles internes	F		F
5. Systèmes, principes et procédures comptables	F		F
6. Rapports et suivi	F		F

¹²² Les notes de la performance du secteur rural sont réunies et publiées annuellement par le département PMD du FIDA. Elles sont utilisées dans le système d'allocation fondé sur la performance. La note globale est la somme des notes de 12 indicateurs, dont E ii. L'indicateur E ii, qui se rapporte au respect de l'obligation de rendre compte, à la transparence et à la corruption en zone rurale, est mentionné en conséquence dans les directives relatives au décaissement sur la base du risque.

¹²³ Récapitulation du QEGF.

7. Audit interne ¹²⁴	E	Mettre en place les fonctions d'audit interne adéquates au sein du Programme	F
8. Audit externe ¹²⁵	F		F
Risque fiduciaire du projet au stade de la conception	M		M

(E = risque élevé ; M = risque moyen ; F = risque faible)

Tableau 2 : Tableau récapitulatif de l'évaluation des risques fiduciaires du Programme au stade de la conception

Commentaires/Notes:	
Points forts:	
-	Les notes des projets FIDA sur la gestion fiduciaire ont été considérée comme "satisfaisantes" dans les différentes missions de supervision et de revue.
-	Dans la pratique, les procédures administratives et financières sont clarifiées dans les manuels et sont bien maîtrisées dans les différentes expériences au niveau du portefeuille et du pays. Les ressources humaines compétentes sont disponibles en matière de gestion financière.
-	Les pratiques et systèmes comptables mis en place pour les programmes/projets du FIDA et des bailleurs de fonds sont bien rodés au sein du portefeuille
Points faibles:	
-	Le risque inhérent sur la corruption est élevé au niveau du pays (26/100, selon Transparency international)
-	Mise en œuvre du décret n° 2015-1457 sur l'ouverture de compte de projet au niveau de la BCM et du Décret n° 2016-1160 définissant les mesures transitoires de mise en œuvre du décret 2015-1457. Ces décrets faisant partie d'une réforme enclenchée par le Ministère des finances sont de nouveaux dispositifs que les projets/programmes de développement doivent maîtriser.
-	On note l'absence d'évaluation nationale depuis 2008 en matière de gestion des finances publiques
-	Le Programme va travailler dans plusieurs régions d'intervention avec la mise en place de coordination régionales ou interrégionales décentralisées alors que les fonctions d'audit interne ne sont pas encore pleinement opérationnelles au niveau des projets du FIDA à Madagascar.
Mesures d'atténuation proposées:	
-	Maintenir le dispositif actuel notamment le recours à l'UCP pour la mise en œuvre du Programme
-	Un suivi rapproché du processus de flux de fonds et les questions des contraintes des deux décrets portant sur la gestion des comptes désignés et des comptes des opérations. Les différents acteurs doivent être identifiés et sensibilisés sur l'importance de la fluidité. Les goulots d'étranglements seront immédiatement soulevés et des actions correctrices sont attendues. Par ailleurs, une collaboration étroite avec le Ministère des finances est nécessaire.
-	Envisager le renforcement des fonctions d'audit interne au sein des programmes/projets FIDA. Ces fonctions peuvent être confiées à la CAPFIDA par avec des ressources adéquates, au Ministère en charge de l'Agriculture ou au Ministère des finances. Les fonctions d'audit interne adéquates et opérationnelles, font partie des normes et pratiques exigées pour une bonne gestion financière de projets.

Nom du chargé de mission

John Harivero RAMAMONJISOA

Date

5 août 2017

¹²⁴ Le programme de renforcement des capacités du Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO) comprend l'évaluation des capacités d'audit des ministères de contrepartie qui peut aussi fournir des informations utiles.

¹²⁵ L'impact des conclusions de l'audit externe étant couvert par le système ARTS, il n'est pas nécessaire de le reprendre dans la présente évaluation.

Appendice 1.3: Questionnaire relatif à l'évaluation de la gestion financière (QEGF)¹²⁶

N° du projet : Programme de développement des filières agricoles inclusives (DEFIS)	Date :
Organisme d'exécution : Ministère de l'agriculture (Unité de gestion du Programme)	
Autoévaluation exécutée par _____	Date :
Examen exécuté par John Harivero RAMAMONJISOA – Spécialiste gestion financière (SGF)	Date :

Organisme d'exécution:

Sujet		Réponse	Observations
1.	Organisation et dotation en personnel		
	<p>Organisme d'exécution NOTE : Dans le cas d'un organisme gouvernemental, le SGF doit tout d'abord concentrer son attention sur l'état des systèmes de gestion des finances publiques (GFP), du pays afin d'évaluer le niveau de risques fiduciaires auquel le projet pourrait être exposé. Après avoir déterminé l'environnement de la GFP, le SGF doit descendre au niveau du projet et se concentrer sur l'organisme (les organismes) ou l'unité (les unités) qui sera (seront) responsable(s) de la gestion financière du projet.</p>		
1.1	Quel est l'organisme APP? Quel est le statut juridique de cet organisme?	L'organisme APP est Le Ministère auprès de la Présidence en charge de l'agriculture et de l'élevage (MPAE) Statut : Institution publique	
1.2	La gestion financière du projet sera-t-elle du ressort de l'APP ou de l'UCP?	La gestion financière est du ressort de l'UCP. Cet organisme est rattaché au SG du Ministère en charge de l'agriculture. Il est prévu de loger l'UCP au sein de la CAPFIDA pour obtenir une meilleure intégration avec l'approche Programme-pays	
1.3	L'organisme a-t-il exécuté précédemment un projet financé par un donateur? Dans l'affirmative, donner des précisions.	Oui, le Ministère a déjà exécuté plusieurs projets/programmes FIDA.	
	Personnel		
1.4	Quel est l'organigramme (prévu) du département de la comptabilité? Joignez l'organigramme.	Comme les autres programmes du FIDA qui travaillent sur plusieurs régions de Madagascar ; la structure du département finance sera décentralisée. Au niveau de l'UCP ; il y aura un RAF et des comptables. Au niveau régional ou inter-régional, les Chargés de finance et comptabilité ainsi que les comptables régionaux seront dotés de moyens suffisant (matériels, logiciel de comptabilité, une délégation de pouvoir,...).	L'évaluation a été effectuée sur les pratiques des projets en cours. D'une manière générale, le portefeuille du pays dispose de personnel compétent et adéquat.
1.5	Indiquez le personnel comptable (prévu), en précisant le titre et les attributions du poste, ainsi que le niveau d'études et l'expérience professionnelle requis. Joignez les descriptions de poste et les CV du personnel comptable clé.	Responsable administratif et financier, comptables, chargés de finances et de comptabilité, assistants comptables	
1.6	Existe-t-il des descriptions de poste écrites définissant clairement les fonctions, les responsabilités, le niveau hiérarchique et le champ de compétence, du grade le plus élevé au plus bas?	Oui, les descriptions de postes seront définies et seront intégrées dans le Manuel de procédures	

¹²⁶ Ce questionnaire doit être utilisé en appui à l'évaluation récapitulative des risques fiduciaires du projet au stade de la conception (annexe III).

Sujet		Réponse	Observations
1.7	Le personnel en charge des finances et de la comptabilité est-il suffisamment qualifié et expérimenté?	Oui, l'expérience est obligatoire pour occuper les différents postes. Le profil de chaque poste est prédéfini. Le recrutement est ouvert de manière compétitive.	
1.8	Le personnel en charge des finances et de la comptabilité du projet est-il suffisamment formé aux procédures du FIDA?	N/A. Le recrutement du personnel du Programme de fera au démarrage du Programme	La sélection sera basée sur les compétences et les expériences en matière de gestion de projet de développement, la connaissance des procédures du FIDA peut être un atout. Le recrutement sera ouvert.
1.9	Y a-t-il des agents contractuels parmi le personnel financier? Quelle est la durée des contrats? Indiquez les postes clés vacants et la date à laquelle il est prévu de les pourvoir.	Tous les postes comptables et financiers de DEFIS sont à pourvoir au démarrage du Programme.	
1.10	Quelle est la politique de formation du personnel financier et comptable?	Le personnel financier devrait se perfectionner. Les formations en ligne et les participations aux divers ateliers thématiques sont prévus.	
1.11	Est-il avéré que le personnel financier est régulièrement muté dans d'autres services gouvernementaux? Indiquez la fréquence des mutations de personnel	Non, Les cas constatés sont des mouvements vers d'autres projets financés par d'autres bailleurs de fonds internationaux. Mais en général étant des contractuels, la plupart des membres du personnel restent dans les projets pendant la durée de la mise en œuvre.	
1.12	La fonction finances et comptabilité est-elle dotée d'un personnel suffisant?	Oui. Les organigrammes des quatre projets encours prévoient un membre de personnel qualifié suffisant pour assurer la fonction finance et comptabilité	
2.	Budgétisation		
2.1	Qui est responsable de l'établissement et de l'approbation des budgets du projet?	Le coordonnateur, le responsable suivi-évaluation et le responsable financier préparent le PTBA mais il y a des organes de pilotages Comité national de pilotage au niveau national (CNP) et les Comités d'orientation et de suivi (CROS) au niveau régional qui approuvent les PTBA avant l'envoi au FIDA pour non objection	
2.2	Les budgets du projet sont-ils établis de façon suffisamment détaillée pour les principales activités du projet de manière à permettre le suivi de l'exécution?	Oui, les activités du PTBA sont détaillées	
2.3	Des procédures sont-elles en place pour planifier les activités du projet, recueillir des informations auprès des unités chargées de ses différentes composantes et établir les budgets?	Oui, les procédures de planification et de préparation des budgets sont claires	

Sujet		Réponse	Observations
3.	Flux de fonds/Dispositions relatives au décaissement		
3.1	L'organisme d'exécution a-t-il une bonne expérience du financement des donateurs, et notamment de l'utilisation des avances temporaires et de la procédure des ED? Le personnel du projet a-t-il rencontré des problèmes concernant le fonctionnement des avances temporaires ou la procédure des ED?	Oui Aucun problème, les projets FIDA à Madagascar ont de bonnes notes dans le PSR sur la gestion fiduciaire au cours des dernières supervisions	
3.2	L'organisme d'exécution a-t-il l'expérience de la gestion des décaissements du FIDA ou d'autres donateurs? L'organisme a-t-il précédemment rencontré des problèmes importants dans la réception des fonds?	Oui, les quatre projets FIDA en cours à Madagascar gérés par leur unité de gestion respective ont l'expérience de la gestion des décaissements du FIDA. Aucun problème important n'est à signaler	
3.3	L'organisme a-t-il la capacité de gérer le risque de change ou doit-il la renforcer?	Oui, la capacité de gérer le risque de change avec les procédures actuelles de gestions des comptes désignés est disponible.	
3.4	Les bénéficiaires sont-ils tenus de contribuer aux dépenses du projet? Comment le paiement des fonds de contrepartie est-il prévu? Si les fonds de contrepartie doivent être payés en nature (sous forme d'apport de main-d'œuvre), des directives appropriées ont-elles été établies pour l'enregistrement et le calcul de l'apport de main-d'œuvre?	Oui, les bénéficiaires apportent des contributions en numéraire et aussi en nature. Les modalités de prises en compte des fonds de contrepartie sont claires	
3.5	Le projet est-il en partie exécuté par des communautés ou des ONG? Les procédures nécessaires de reddition de comptes et de suivi sont-elles intégrées dans les systèmes de l'UCP pour lui permettre de suivre l'utilisation des fonds du projet par ces intervenants?	Non. Les ONG utilisées par le projet seront des prestataires de service.	
3.6	Décrivez les dispositions (prévues) concernant les flux de fonds du projet ; joignez un organigramme et une explication des flux de fonds du FIDA, du gouvernement et des autres bailleurs.	Voir tableau de flux de fonds	
3.7	Dans quelle banque le compte d'avances temporaires sera-t-il ouvert?	Banque centrale	
3.8	Les dispositions (prévues) pour le virement (par le gouvernement/ministère des finances) des fonds provenant du financement à l'organisme d'exécution sont-elles satisfaisantes ?	Oui, le décret n° 2015-1457 a été pris par le gouvernement de Madagascar pour fixer les modalités d'ouverture de gestion et de régularisation des opérations sur les comptes de projet ouverts au niveau de la Banque centrale de Madagascar (BCM) Un suivi de son opérationnalisation est nécessaire pour appréhender les risques au niveau de la fluidité des opérations réalisées au niveau du Programme	<i>Il est à noter que ce décret fait partie des réformes entamées par le Gouvernement de Madagascar dans le but de fluidifier les flux de fonds. Toutefois, la mise en œuvre actuelle pose quelques problèmes et entraînent des retards et des lourdeurs aux flux de fonds. Par rapport au volume de financement de DEFIS, la non maîtrise de l'application des dispositions de ce décret peut engendrer des retards importants dans la mise en œuvre.</i>

Sujet		Réponse	Observations
4.	Contrôles internes		
4.1	Séparation des fonctions – les attributions fonctionnelles suivantes sont-elles remplies par des personnes ou des unités distinctes : i) autorisation d'une opération ; ii) enregistrement de l'opération ; et iii) garde des actifs faisant l'objet de l'opération?	Dans les projets/programmes en cours du portefeuille FIDA du pays : Oui. Les séparations de tâches incompatibles sont respectées	
4.2	Les fonctions de commande, de réception, d'enregistrement et de paiement des biens et services sont-elles dûment séparées?	Dans les projets/programmes en cours du portefeuille FIDA du pays : Oui.	
4.3	Les rapprochements bancaires sont-ils effectués par une personne distincte de celle qui effectue ou approuve les paiements?	Dans les projets/programmes en cours du portefeuille FIDA du pays : Oui.	
5.	Systèmes, principes et procédures comptables		
5.1	L'organisme est-il doté d'un système intégré de comptabilité permettant l'enregistrement correct des opérations financières du projet, y compris la répartition des dépenses par composante, catégorie de décaissement et origine des fonds? Le projet utilisera-t-il le système comptable de l'organisme?	Dans les projets/programmes en cours du portefeuille FIDA du pays, le logiciel comptable TOM ² PRO est utilisé.	
5.2	Des contrôles sont-ils en place pour la préparation et l'approbation des opérations, assurant que toutes les opérations sont correctement exécutées et suffisamment expliquées?	Dans les projets/programmes en cours du portefeuille FIDA du pays : Oui.	
5.3	Le plan comptable permet-il de comptabiliser correctement les activités du projet et les catégories de décaissement, et d'en rendre compte?	Dans les projets/programmes en cours du portefeuille FIDA du pays : Oui. Les plans de comptes des projets/programmes sont ventilés par activité, par catégorie de dépenses	
5.4	La répartition des dépenses entre les diverses sources de financement peut-elle être faite avec précision?	Dans les projets/programmes en cours du portefeuille FIDA du pays : Oui. Le PTBA est aussi ventilé par source de financement et la comptabilisation des dépenses s'en suit	
5.5	Le grand livre et les livres subsidiaires sont-ils rapprochés et équilibrés?	Dans les projets/programmes en cours du portefeuille FIDA du pays : Oui.	
5.6	Tous les documents comptables et toutes les pièces justificatives sont-ils conservés de façon permanente, dans un système défini auquel les utilisateurs autorisés peuvent avoir facilement accès?	Dans les projets/programmes en cours du portefeuille FIDA du pays : Oui.	
5.7	Quelle est la méthode de comptabilité utilisée (par exemple, caisse, exercice)?	Dans les projets/programmes en cours du portefeuille FIDA du pays : Oui : Comptabilité d'exercice	
5.8	Quelles sont les normes comptables appliquées?	Normes nationales PCG 2005 avec le Guide OSBL (Organisme sans but lucratif) en convergence avec les IFRS	
5.9	Le projet est-il doté d'un manuel écrit des politiques et procédures encadrant les activités et définissant les responsabilités du personnel?	Dans les projets/programmes en cours du portefeuille FIDA du pays : Oui.	
5.10	Existe-t-il des procédures garantissant que seules les personnes autorisées pourront modifier les principes, politiques ou procédures comptables ou en établir de nouveaux à l'usage de l'organisme?	Dans les projets/programmes en cours du portefeuille FIDA du pays : Oui.	
5.11	Existe-t-il un manuel écrit des principes et procédures couvrant toutes les activités financières courantes du projet? Des manuels sont-ils distribués à tout le personnel concerné?	Dans les projets/programmes en cours du portefeuille FIDA du pays : Oui.	
	Paiements		
5.12	Toutes les factures portent-elles la mention "PAYÉ"? Sont-elles datées, vérifiées, approuvées et clairement marquées pour l'imputation comptable?	Dans les projets/programmes en cours du portefeuille FIDA du pays : Oui.	

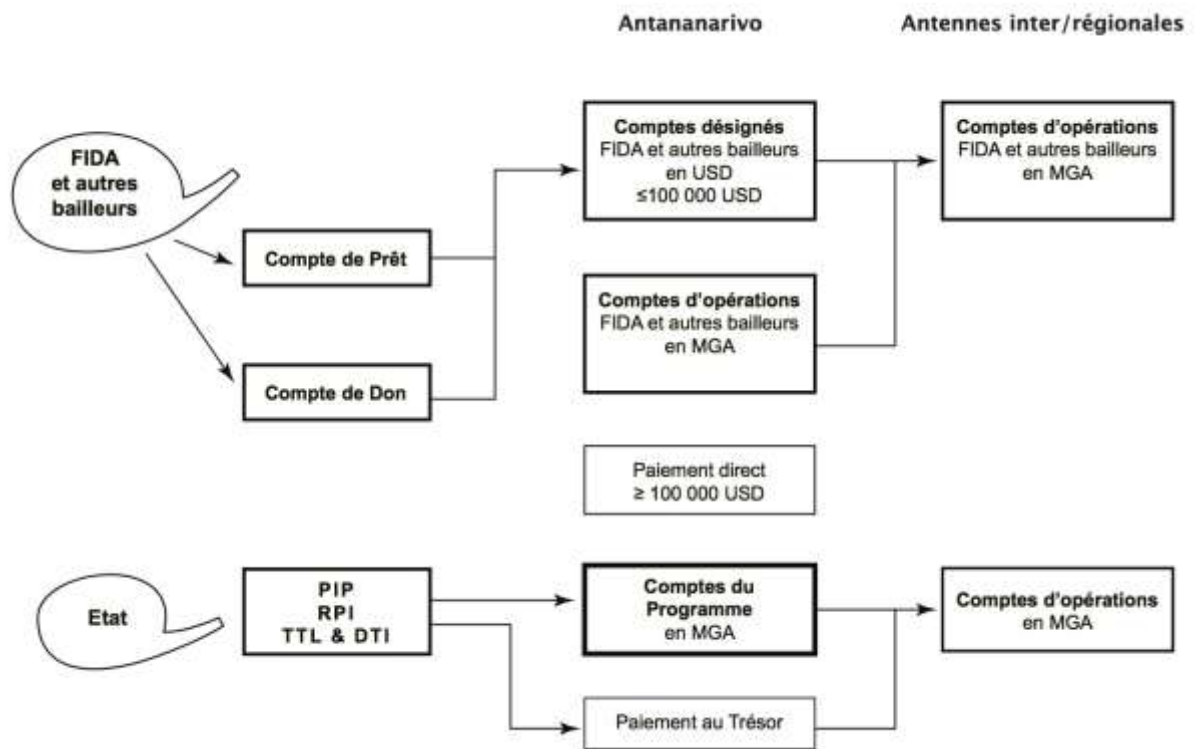
Sujet		Réponse	Observations
Caisse et banque			
5.13	L'organisation tient-elle un livre de caisse adéquat et à jour, où sont enregistrés toutes les recettes et tous les paiements?	Dans les programmes en cours du portefeuille FIDA du pays : Oui	
5.14	Les comptes bancaires et la caisse font-ils l'objet d'un rapprochement mensuel?	Dans les projets/programmes en cours du portefeuille FIDA du pays : Oui.	
5.15	Indiquer le nom et le titre de tous les signataires autorisés des comptes bancaires du projet.	Dans les projets/programmes en cours du portefeuille FIDA du pays : Pour le compte dédié, le Secrétaire général du Ministère en charge de l'agriculture et de l'élevage et le Coordonnateur du Programme. Pour les comptes d'opérations, le Coordonnateur du Programme et le Responsable administratif et financier.	
Protection des actifs			
5.16	Existe-t-il un système de comptabilité des actifs immobilisés, comportant un registre des actifs immobilisés pleinement opérationnel – dans le cadre d'un système comptable intégré? Le système est-il tenu à jour?	Dans les projets/programmes en cours du portefeuille FIDA du pays : Oui. Le Manuel de procédures traite la gestion des immobilisations. Une comptabilité matière est aussi mise en place suivant les directives du Gouvernement. Le système est à jour.	
5.17	Est-il procédé à des rapprochements physiques périodiques des actifs immobilisés et des stocks?	Dans les projets/programmes en cours du portefeuille FIDA du pays : Oui. les inventaires se font annuellement en fin d'exercice et des contre-inventaires sont effectués par les auditeurs.	
Divers			
5.18	Le projet a-t-il indiqué aux employés, aux bénéficiaires et à toute autre partie prenante à qui ils doivent signaler tout soupçon de fraude, gaspillage ou détournement concernant les ressources ou les biens du projet?	Dans les projets/programmes en cours du portefeuille FIDA du pays : Oui. Mais ceci n'est pas encore systématique. Habituellement, on tient compte de ce point pendant les ateliers de lancement mais après, il faut que les mesures soient continues.	
5.19	Les politiques et les procédures définissent-elles clairement les conflits d'intérêts et les transactions entre parties liées (réels ou apparents) et prévoient-elles des mesures destinées à protéger l'organisation?	Dans les projets/programmes en cours du portefeuille FIDA du pays : Oui. Les procédures sont claires.	
5.20	Existe-t-il des contrôles sur l'établissement des états de paie, et les changements apportés aux états de paie sont-ils dûment autorisés?	Dans les projets/programmes en cours du portefeuille FIDA du pays : Oui. La gestion du personnel et de la paie est définie dans le Manuel de procédures. Les changements de salaires sont autorisés par les responsables (Accord du SG du Ministère et avis de non objection du FIDA).	
6. Rapports et suivi			
6.1	Le système de reddition de comptes doit-il être adapté pour permettre l'établissement de rapports sur les composantes du projet?	Dans les projets/programmes en cours du portefeuille FIDA du pays : Oui. Les rapports sont élaborés suivant les directives du FIDA (composantes, catégories, plan comptable général).	
6.2	Le projet a-t-il établi les responsabilités en matière de rapports sur la gestion financière, spécifiant quels sont les rapports exigés, et quelles doivent en être la teneur et la fréquence?	Dans les projets/programmes en cours du portefeuille FIDA du pays : Oui. Les instructions du FIDA sont utilisées pour définir les formats, la périodicité.	

Sujet		Réponse	Observations
6.3	Quelle est la fréquence de l'établissement des états financiers? Les rapports sont-ils élaborés en temps voulu pour être utiles à la prise de décisions?	Dans les projets/programmes en cours du portefeuille FIDA du pays Oui. Les états financiers sont annuels, des états intermédiaires semestriels sont élaborés. Des états de suivi budgétaires sont établis au besoin et trimestriellement.	
6.4	Les rapports financiers font-ils la comparaison entre les dépenses effectives et les allocations budgétisées et programmées?	Dans les projets/programmes en cours du portefeuille FIDA du pays : Oui. La comparaison est systématique comme le PTBA est la base de la planification.	
6.5	Les rapports financiers sont-ils produits directement par le système informatique de comptabilité, par des feuilles de calcul ou par d'autres moyens?	Dans les projets/programmes en cours du portefeuille FIDA du pays : Oui. Les projets utilisent un logiciel comptable spécialisé TOM ² PRO. Pour de besoin de format spécifique, des traitements sur Excel sont utilisés.	
6.6	(Si des états financiers consolidés sont nécessaires) Le système comptable est-il suffisamment équipé pour permettre la consolidation appropriée des données financières des organismes?	Non applicable comme la gestion est centralisée dans une seule unité.	
6.7	Le système de gestion financière est-il informatisé?	Dans les projets/programmes en cours du portefeuille FIDA du pays : Oui. Un logiciel comptable est utilisé actuellement par tous les projets FIDA.	
6.8	Ce système est-il en mesure de produire les rapports financiers requis?	Dans les projets/programmes en cours du portefeuille FIDA du pays : Oui. Ce logiciel permet l'élaboration des états et des rapports financiers. Le tableur Excel est également utilisé.	
6.9	Le personnel est-il correctement formé à la maintenance de ce système?	Dans les projets/programmes en cours du portefeuille FIDA du pays : Oui. Des formations sont prévues à l'installation et pendant l'utilisation de ce logiciel.	
6.10	Des systèmes adéquats de "sauvegarde" des archives financières existent-ils?	Dans les projets/programmes en cours du portefeuille FIDA du pays : Oui. L'archivage est systématique au sein des projets FIDA pour 10 ans.	
7.	Audit interne		
7.1	L'APP est-il doté d'un service d'audit interne?	Oui, le Ministère a une direction de l'audit interne	Des renforcements de ce service d'audit interne au sein du Ministère sont nécessaires
7.2	Quelles sont les qualifications et l'expérience du personnel du service d'audit interne?	La Direction de l'audit interne du Ministère est en cours de renforcement de capacités, 5 personnes ayant la maîtrise en gestion.	Idem
7.3	À qui l'auditeur interne rend-il compte?	L'Unité de contrôle de gestion et de l'audit interne est rattachée au Secrétariat général du Ministère.	Idem

Sujet		Réponse	Observations
7.4	Le service d'audit interne inscrira-t-il le projet à son programme de travail?	Oui mais ce n'est pas encore systématique au sein du portefeuille. La CAPFIDA dispose de contrôleur interne qui rapporte aux Coordonnateurs de Projet.	Vu l'envergure de ce nouveau programme, la Mission recommande la mise en place de fonctions d'audit interne adéquates.
7.5	Les conclusions de l'audit interne sont-elles suivies de mesures d'application?	Non applicable pour la totalité des projets actuellement en cours.	
8.	Audit externe		
8.1	Quel est l'auditeur externe de l'organisme?	Les cabinets Delta Audit, HR Audit, Audit Conseil Service, et Mpanazava sont les cabinets en charges des audits externes des projets FIDA. Ils sont recrutés sur appel d'offre ouvert.	Aucun problème majeur sur les interventions, rapports des auditeurs externes des projets du Portefeuille.
8.2	L'audit externe de l'organisme subit-il des retards? Quand les rapports d'audit sont-ils publiés?	Non, les délais de remise des rapports ont été respectés.	
8.3	L'audit externe de l'organisme respecte-t-il les normes internationales d'audit?	Oui, les auditeurs se réfèrent aux normes ISA dans leur mandat.	
8.4	D'importants problèmes de responsabilité ont-ils été signalés dans les rapports d'audit des trois dernières années? Des problèmes ont-ils été constatés dans les précédents rapports d'audit concernant le fonctionnement des comptes d'avances temporaires ou l'utilisation des procédures relatives aux ED du projet?	Non, les problèmes soulevés portent notamment sur la gestion des actifs et certaines procédures de passation de marchés défailtantes.	
8.5	Les comptes du projet seront-ils audités par l'auditeur de l'organisme ou par un autre auditeur?	Un auditeur recruté par appel d'offres ouvert auditera les comptes du Programme.	
8.6	Le projet a-t-il établi un mandat acceptable pour son audit annuel?	Oui, les TDR sont clairs et inclus dans les manuels de procédures et reçoivent les approbations des instances (CFS FIDA, Gouvernement, ...)	

Annexe 2: Schéma des flux financiers

Figure 2 : Schéma de flux de fonds



APPENDICE 8: PASSATION DES MARCHES

1. A Madagascar, jusqu'à présent la passation des marchés publics étaient régies par la loi n° 2004-009 du 26 juillet 2004 portant Code des marchés publics et ses textes et documents d'application. Une nouvelle loi n° 2016-055 portant Code des marchés publics a été promulguée en janvier 2017. Sa mise en vigueur attend l'élaboration des différents textes et documents d'application. Dans son planning, l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) entend finaliser ces textes et documents d'application vers le deuxième semestre de l'année 2017. Ce nouveau code des marchés publics intègre des mises à jour pour une meilleure conformité du code des marchés publics malagasy avec les normes internationales en la matière et également pour tirer de nombreux constats et enseignements quant à l'efficacité du système. Ainsi, les mises à jour apportées ne consiste en aucun cas à faire table rase des anciennes dispositions, ni à remettre en cause les grands principes et l'économie générale du code actuel, mais d'y apporter quelques améliorations, mise à jour et actualisation au profit de l'efficacité et de l'efficience de la dépense publique.
2. **Principes fondamentaux.** Conformément aux Directives du FIDA concernant la passation des marchés, chaque plan de passation des marchés (PPM) inclura les contrats proposés, les méthodes de passation des marchés et les procédures d'examen connexes du FIDA. Au cours de la phase de conception du Programme, le FIDA a entrepris une évaluation de la réglementation nationale en matière de passation des marchés pour s'assurer de sa compatibilité avec les Directives du FIDA. Il a été convenu que la réglementation nationale peut être adoptée pour ce Programme. Les points spécifiquement applicables seront clairement identifiés dans les PPM et le Manuel de procédures. Conformément au paragraphe 3, Module F5 du Manuel sur les décaissements des prêts, l'appel d'offre international (AOI) sera la méthode de passation de marchés obligatoire pour les contrats suivants :
 - Biens : contrats supérieurs à 200 000 USD;
 - Travaux : contrats supérieurs à 1 000 000 USD;
 - Services de consultants : contrats supérieurs à 100 000 USD.
3. **Passation des marchés.** La qualité de la passation des marchés est notée dans le PSR (Project Status Report) des programmes/projets financés par le FIDA avec la note 5 comme satisfaisante. Habituellement, cette fonction est assurée conjointement par le Coordonnateur et le Chargé des passations des marchés au niveau national. Des délégations sont données pour les coordinateurs régionales/interrégionales suivant des seuils à définir dans le PTBA. Les procédures de passation de marché seront celles déjà en vigueur au sein des programmes/projets FIDA du portefeuille et en conformité aux règles et dispositions générales de passation de marchés du Gouvernement et du FIDA. Un (PPM) pour les 18 premiers sera mis en place.
4. **Examen par le FIDA des décisions en matière de passation des marchés.** En accord avec les Directives du FIDA concernant la passation des marchés, le Fonds procédera à un examen préalable dans les cas suivants :
 - Attribution de tout contrat de fourniture de biens et d'équipement dont le coût s'élève à 40 000 USD ou à une valeur équivalente ou supérieure;
 - Attribution de tout contrat relatif à des travaux dont le coût est estimé à 40 000 USD ou à une valeur équivalente ou supérieure;
 - Attribution de tout contrat relatif à des services de consultants dont le coût est estimé à 20 000 USD ou à une valeur équivalente ou supérieure.
5. Les seuils mentionnés ci-dessus peuvent être modifiés par le Fonds au cours de l'exécution du Programme.
6. Tous les contrats, qu'ils soient ou non soumis à l'approbation préalable du FIDA, doivent être inscrits sur le Registre des contrats, avec les dates d'approbation. Étant donné que ce rapport facilite l'examen et l'approbation des demandes de paiement relatives aux contrats, il faut que le

registre soit mis à jour et soumis tous les mois au Chargé de projet de pays du FIDA. Le modèle de formulaire à utiliser et les instructions à suivre pour le remplir figurent à l'annexe 6 du MDP.

7. **Plan de passation des marchés** (PPM. Le PPM désigne le plan de passation des marchés établi par l'UCP pour couvrir la période initiale d'exécution du Programme de 18 mois et mis à jour pour couvrir les périodes successives de 12 mois. L'Emprunteur fournira au Fonds, pour approbation, un PPM avant le début de la passation des marchés et annuellement par la suite.
8. Le PPM est un document qui doit être joint au PTBA. Il doit être établi par l'UCP chaque année et doit comprendre les informations suivantes: (i) les divers marchés, bons de commande et conventions de fournitures, de travaux et de services consultatifs requis pour l'exécution du Programme au cours des 12 mois suivants; (ii) les seuils et préférences applicables dans le cadre du Programme; (iii) les méthodes proposées pour la passation des marchés selon la réglementation nationale et celles qui figurent dans l'Accord de financement; (iv) les procédures d'examen applicables du FIDA telles qu'elles sont décrites ci-dessus; (v) être conforme aux directives pour la passation des marchés relatives aux projets ainsi que l'énoncent et le prescrivent les Conditions générales adoptées par le FIDA; et (vi) toute autre exigence supplémentaire prévue pour certaines méthodes de passation des marchés telles que dans les Directives du FIDA.
9. L'emprunteur devra promptement informer le FIDA de tout retard de financement ou de toute autre modification du PPM qui pourrait avoir une incidence sur l'exécution conforme et dans les délais, des marchés passés dans le cadre du Programme et convenir avec le FIDA de mesures correctives à prendre sans retard.
10. L'ébauche du PPM pour les 18 premiers mois est présentée en annexe 1.

Tableau 1: Seuils et méthodes de passation des marchés applicables

Niveau	Mode de passation		Commentaires	Nature de marchés concernée	Forme de contrat
4	AOIR	Appel d'offres international restreint	Il s'agit d'un appel à la concurrence internationale sans publicité, le dossier d'appel d'offres étant envoyé à des soumissionnaires présélectionnés ou connus. Le délai de soumission reste le même que celui d'un appel d'offres international. (45 jours calendaires). Le marché est attribué au candidat qualifié qui a présenté l'offre évaluée la moins disante parmi les offres conformes pour les véhicules et au candidat qui a proposé la meilleure offre pour les services.	Véhicules Services	Marché
	AOI	Appel d'offre international	Il s'agit d'un appel à la concurrence internationale. La publicité de l'avis d'appel d'offres doit être insérée à la fois dans au moins un journal à diffusion internationale (Development Business et/ou Development Gateway Market –dgMarket-) et un quotidien national de grande diffusion. S'il s'agit d'un marché spécialisé, la publicité dans des revues techniques à large diffusion internationale peut s'avérer indispensable. Le délai de soumission des offres ne doit pas être inférieur à 45 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres ou 90 jours dans le cas d'un marché d'équipements ou de travaux complexes. Le marché est attribué au candidat qualifié qui a présenté l'offre évaluée la moins disante parmi les offres conformes.	Biens Travaux	Marché
3	AON	Appel d'offre national	Il s'agit d'un appel à la concurrence dont la publicité est faite suivant les procédures locales, c'est-à-dire l'insertion de l'avis d'appel d'offres, à la fois dans un journal spécialisé de l'administration et dans au moins un quotidien national de grande diffusion. Le délai de soumission ne doit pas être inférieur à 30 jours calendaires avant la date limite fixée pour la remise des offres. Le marché est attribué au candidat qualifié qui a présenté l'offre évaluée la moins disante parmi les offres conformes.	Biens Travaux	Marché
		Appel d'offre national avec pré-qualification (short list)	A la différence avec la procédure d'appel d'offres ouvert, il s'agit d'un appel à concurrence sur la base d'une consultation de prestataires dans une liste restreinte et du Registre des prestataires de service de consultant. La liste restreinte est obtenue suite à une présélection des candidats après un appel à manifestation d'intérêt pendant au moins 20 jours calendaires. Les cinq (5) meilleurs candidats retenus sont invités à remettre une proposition. Après la comparaison des propositions, on attribue le marché au candidat qui a proposé la meilleure offre.	Services	Marché
2b	DP	Demande de prix par voie d'affichage / publication 7 jours ouvrables	Il s'agit d'une procédure locale consistant à publier un Avis de consultation de prix sur la base des spécifications techniques pour les biens et des spécifications techniques des travaux, de tout document technique et de projet de Cahier de Prescriptions spéciales (CPS) pour les travaux. Cet Avis est publié dans un quotidien local et affiché devant le bureau du Projet au moins sept (7) jours ouvrables avant le dépouillement des offres pour la fourniture des biens. On attribue le marché au soumissionnaire qui a présenté l'offre évaluée la moins disante parmi les offres conformes. Une convention sous forme de marché est établie pour l'exécution des prestations.	Biens	Convention

Niveau	Mode de passation		Commentaires	Nature de marchés concernée	Forme de contrat
	CI	Consultation de prestataires des services à l'échelon international auprès d'au moins trois soumissionnaires (short list)	Il s'agit de comparer les propositions d'au moins trois (3) prestataires internationaux éligibles sur la base du Registre des prestataires de service de consultant et/ou de liste restreinte après appel à manifestation d'intérêt. Après la comparaison des propositions, on attribue le marché au candidat qui a proposé la meilleure offre.	Services	Convention
2a	CN	Consultation de fournisseurs/ entrepreneurs à l'échelon national auprès d'au moins trois soumissionnaires (Bon de commande réglementaire ou devis)	Il s'agit d'obtenir d'au moins trois (3) factures pro-forma pour les biens ou trois (3) devis pour les travaux et d'établir un état de comparaison des propositions obtenues. L'invitation comporte la description des éléments qui doivent être insérés dans le prix. L'exécution des fournitures se fera par bon de commande pour les biens ou sur la base du devis et des spécifications techniques pour les travaux. La commande est attribuée au fournisseur ou à l'entrepreneur qui a offert le prix le plus bas.	Biens Travaux	Convention
		Consultation de prestataires des services à l'échelon national auprès d'au moins trois soumissionnaires (short list)	Il s'agit de comparer les propositions d'au moins trois (3) prestataires éligibles sur la base du Registre des prestataires de service de consultant et/ou de liste restreinte après appel à manifestation d'intérêt. Après la comparaison des propositions, on attribue le marché au candidat qui a proposé la meilleure offre.	Services	Convention
1	CD / ED	Contrat direct / Entente directe	Cette méthode exclut l'appel à concurrence. L'autorité contractante engage directement les négociations ou attribue directement le marché à un prestataire identifié à l'avance.	Services	Marché ou convention

Niveau	Mode de passation		Commentaires	Nature de marchés concernée	Forme de contrat
	Appel à candidature	Recrutement du personnel au niveau national	Le recrutement s'effectue par un appel à manifestation d'intérêt pendant au moins 30 jours dans des journaux à large diffusion nationale pour les agents de maîtrise.	Services	Contrat de travail
	Affichage	Recrutement du personnel au niveau de la zone du Programme	Le recrutement s'effectue par voie d'affichage pendant au moins 20 jours au bureau du Programme et par annonce dans la radio locale pour le personnel d'appui.	Services	Contrat de travail

Annexe 1. Ebauche du plan de passation des marchés 18 mois

L'ébauche du PPM pour les 18 premiers mois est présentée ci-dessous

N°	Description du marché	Type	Coût Estimatif en Million MGA	Coût Estimatif en Millier USD	Méthode de sélection	Revue a Priori du FIDA (à priori)	Date prévue de lancement des procédures
Sous-composante 1.1							
1	Etudes techniques 1060ha	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	373.12	116.6	AON	OUI	2ème semestre 2018
2	Contrôle/Supervision des travaux 1060ha	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	712.32	222.6	AON	OUI	2ème semestre 2018
3	Travaux d'aménagement de nouveaux périmètres 130ha	Travaux	1123.2	351	AON	OUI	2ème semestre 2018
4	Travaux de réhabilitation de périmètres 657ha	Travaux	2313.6	723	AON	OUI	2ème semestre 2018
5	Travaux d'extension de périmètres irrigués 145ha	Travaux	140.8	44	DP	NON	2ème semestre 2018
6	Maitrise d'ouvrage/Supervision des activités	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	89.6	28	AON	NON	2ème semestre 2018
7	Etudes techniques 1420ha	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	499.2	156	AON	OUI	1er semestre 2019
8	Contrôle/Supervision des travaux 1420ha	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	953.6	298	AON	OUI	1er semestre 2019
9	Travaux d'aménagement de nouveaux périmètres 230ha	Travaux	1987.2	621	AON	OUI	1er semestre 2019
10	Travaux de réhabilitation de périmètres 960ha	Travaux	3379.2	1056	AON	OUI	1er semestre 2019
11	Travaux d'extension de périmètres irrigués 230ha	Travaux	220.8	69	DP	NON	1er semestre 2019
12	Etudes techniques 1600ha	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	563.2	176	AON	OUI	1er semestre 2019
13	Contrôle/Supervision des travaux 1600ha	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	1075.2	336	AON	OUI	1er semestre 2019
14	Travaux d'aménagement de nouveaux périmètres 250ha	Travaux	2160	675	AON	OUI	1er semestre 2019
15	Travaux de réhabilitation de périmètres 1200ha	Travaux	4224	1320	AON	OUI	1er semestre 2019
16	Travaux d'extension de périmètres irrigués 150ha	Travaux	144	45	DP	NON	1er semestre 2019
17	Travaux de protection de bassin versant attenat les périmètres irrigués 85ha	Travaux	136	42.5	DP	NON	1er semestre 2019

N°	Description du marché	Type	Coût Estimatif en Million MGA	Coût Estimatif en Millier USD	Méthode de sélection	Revue a Priori du FIDA (à priori)	Date prévue de lancement des procédures
18	Résilience climatique des ouvrages hydroagricoles 900ha	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	2880	900	AON	OUI	1er semestre 2019
19	Travaux de protection de bassin versant attenants les périmètres irrigués 515ha	Travaux	825.6	258	AON	OUI	2ème semestre 2018
20	Infrastructure d'appui à la production sous Fonds de services FDAR -	Fournitures/Biens	5568	1740	AON	OUI	2ème semestre 2018
21	Matériel et équipement collectif : Micro-irrigation 400 lots	Fournitures/Biens	1280	400	AON	OUI	2ème semestre 2018
22	SOFT PRODUCTION pour la promotion de la micro-irrigation	Fournitures/Biens	1120	350	AON	OUI	2ème semestre 2018
23	Fourrages résilients sécheresses 500ha	Fournitures/Biens	960	300	AON	OUI	1er semestre 2019
Sous-composante 1.2							
24	Appui aux centres de production semences de base	Fournitures/Biens	144	45	DP	NON	2ème semestre 2018
25	Appui au Centre de production de semence de Agnarafaly (CPSA) (équipement)	Fournitures/Biens	265.6	83	AON	NON	1er semestre 2019
26	Appui au CPSA pour la production de semence sorgho	Fournitures/Biens	57.6	18	DP	NON	1er semestre 2019
27	Formation et recyclage des encadreurs	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	38.4	12	DP	NON	2ème semestre 2018
28	Formation et recyclage paysans multiplicateurs de semences (PMS)	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	115.2	36	DP	NON	2ème semestre 2018
29	Dotation semences de base - riz	Fournitures/Biens	3.2	1	CP	NON	2ème semestre 2018
30	Dotation semences de base - maïs	Fournitures/Biens	3.2	1	CP	NON	2ème semestre 2018
31	Dotation semences de base - arachide	Fournitures/Biens	28.8	9	DP	NON	2ème semestre 2018
32	Dotation semences de base - oignon	Fournitures/Biens	9.6	3	CP	NON	2ème semestre 2018
33	Production matériel végétal - manioc	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	48	15	AON	NON	2ème semestre 2018
34	Pépinière café et autres espèces	Fournitures/Biens	51.2	16	DP	NON	1er semestre 2019
35	Dotation équipements champs de multiplication des PMS	Fournitures/Biens	185.6	58	AON	NON	2ème semestre 2018

N°	Description du marché	Type	Coût Estimatif en Million MGA	Coût Estimatif en Millier USD	Méthode de sélection	Revue a Priori du FIDA (à priori)	Date prévue de lancement des procédures
36	Suivi FOFIFA et DRAE	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	96	30	AON	NON	2ème semestre 2018
37	Controle ANCOS	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	51.2	16	AON	NON	2ème semestre 2018
38	Programme d'information/communication	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	128	40	AON	NON	1er semestre 2019
39	Test relance café auprès des producteurs en collaboration avec FOFIFA	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	76.8	24	AON	NON	1er semestre 2019
40	Test cultures vivrières auprès des producteurs en collaboration avec les institutions de recherche	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	32	10	DP	NON	1er semestre 2019
41	Promotion sorgho/mil auprès de paysans relais ou CEP	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	96	30	AON	NON	1er semestre 2019
42	Promotion blocs agroécologiques 500ha	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	44.8	14	AON	NON	1er semestre 2019
43	Installation Boutiques intrants et ateliers petits matériel Fonds de services FDAR	Fournitures/Biens	1600	500	AON	OUI	1er semestre 2019
44	Appui à la production (acquisition biens et services Fonds de services FDAR	Fournitures/Biens	3200	1000	AON	OUI	1er semestre 2019
45	Appui à la recherche ou amélioration de machines agricoles et post-récolte	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	96	30	AON	NON	1er semestre 2018
46	Appui recherche pour lutte intégrée contre les ravageurs (maïs, sorgho, autres): FOFIFA + institut international	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	38.4	12	DP	NON	1er semestre 2019
47	ATI - Centre de recherche internationale	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	640	200	AON	OUI	1er semestre 2019
Sous-composante 1.3							
48	Formation de 250 facilitateurs	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	80	25	AON	NON	1er semestre 2019
49	Mise en place de 100 CEP	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	640	200	AON	OUI	1er semestre 2019
50	Production matériel didactiques	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	9.6	3	CP	NON	1er semestre 2019
51	Formation de 150 facilitateurs	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	48	15	AON	NON	1er semestre 2019
52	Mise en place de 60 CEP	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	384	120	AON	OUI	1er semestre 2019
53	Production matériel didactiques	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	6.4	2	CP	NON	1er semestre 2019

N°	Description du marché	Type	Coût Estimatif en Million MGA	Coût Estimatif en Millier USD	Méthode de sélection	Revue a Priori du FIDA (à priori)	Date prévue de lancement des procédures
54	Appui-conseil de proximité via Fonds de services FDA	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	2880	900	AON	OUI	1er semestre 2019
55	Services de conseil de proximité hors FDA	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	5760	1800	AON	OUI	1er semestre 2018
56	Appui-conseil / accompagnement (prestataires divers)	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	720	225	AON	OUI	1er semestre 2018
57	Appui à l'alphabétisation des femmes et des jeunes	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	400	125	AON	OUI	1er semestre 2019
58	Renforcement capacités des femmes et des jeunes	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	400	125	AON	OUI	1er semestre 2019
59	Visites d'échanges	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	320	100	AON	OUI	1er semestre 2019
60	Enquete CAP	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	96	30	AON	NON	1er semestre 2018
61	Publications, partages des connaissances	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	32	10	DP	NON	1er semestre 2018
62	Développement de modules sur la nutrition	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	32	10	DP	NON	1er semestre 2018
63	Communication - changement de comportement /l	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	64	20	AON	NON	1er semestre 2018
64	Renforcement des capacités des agents communautaires /m	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	64	20	AON	NON	1er semestre 2018
65	Démonstrations culinaires et développement des recettes /n	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	256	80	AON	OUI	1er semestre 2019
66	Prestation des ONG pour la mise en oeuvre (contrats)	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	512	160	AON	OUI	1er semestre 2018
Sous-composante 2.1							
67	Animation et sensibilisation (8 campagnes)	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	512	160	AON	OUI	1er semestre 2018
68	Planification et bilan des activités (16 réunions)	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	512	160	AON	OUI	1er semestre 2018
69	Suivi périodique de la structuration des autres acteurs de CRCI et CAR (10)	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	320	100	AON	OUI	1er semestre 2018
70	Animation et sensibilisation (4 campagnes)	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	128	40	AON	NON	1er semestre 2019
71	Planification et bilan des activités (8 réunions)	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	128	40	AON	NON	1er semestre 2019

N°	Description du marché	Type	Coût Estimatif en Million MGA	Coût Estimatif en Millier USD	Méthode de sélection	Revue a Priori du FIDA (à priori)	Date prévue de lancement des procédures
72	Suivi périodique de la structuration des autres acteurs de CRCI et CAR (3)	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	96	30	AON	NON	1er semestre 2019
73	Equipe DAC	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	76.8	24	AON	NON	1er semestre 2018
74	Organisation de foires commerciales	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	89.6	28	AON	NON	1er semestre 2019
75	Fonds de services FDAR, mise à niveau des OP sous AfDB	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	1920	600	AON	OUI	1er semestre 2019
76	Fonds de services FDAR, mise à niveau des OP sous IFAD	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	1280	400	AON	OUI	1er semestre 2019
77	Fonds de services FDAR, dont Contrats-programmes Filière	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	1600	500	AON	OUI	1er semestre 2019
78	Appui à l'arbitrage, formation en résolution des conflits	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	128	40	AON	NON	1er semestre 2018
79	Animation des plateformes régionales	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	614.4	192	AON	OUI	1er semestre 2018
80	Diagnostic institutionnel participatif des plateformes filières /c	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	128	40	AON	NON	1er semestre 2018
81	Campagne d'information/sensibilisation sur les plateformes filières	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	256	80	AON	OUI	1er semestre 2018
82	Assemblées Générales des plateformes filières	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	640	200	AON	OUI	1er semestre 2018
83	Elaboration et suivi des plans stratégiques filières et plans d'action annuelles filières	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	384	120	AON	OUI	1er semestre 2018
84	Formation sur la gouvernance des plateformes filières	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	384	120	AON	OUI	1er semestre 2018
85	Réunions annuelles avec les CAR, TTMR, CCIA, FDAR, CSA, Services techniques, Elus et partenaires	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	48	15	AON	NON	1er semestre 2019
Sous-composante 2.2							
86	Développement et mise à échelle des produits financiers adaptés	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	3200	1000	AON	OUI	1er semestre 2019
87	Abondement au Fonds de garanties partielle de portefeuille agricole de la Banque Mondiale	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	1600	500	AON	OUI	1er semestre 2019
88	Groupement villageois d'entraide communautaire (GVEC)	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	268.8	84	AON	OUI	1er semestre 2019
89	Mécanisme ciblant les vulnérables (MCV)- Micro-projets et chaine de solidarité animale et végétale	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	601.6	188	AON	OUI	1er semestre 2019

N°	Description du marché	Type	Coût Estimatif en Million MGA	Coût Estimatif en Millier USD	Méthode de sélection	Revue a Priori du FIDA (à priori)	Date prévue de lancement des procédures
90	ATN pour la mise en oeuvre de la sous-composante	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	76.8	24	AON	NON	1er semestre 2018
91	Formation des formateurs (formateurs OPR, CGEAF, Agents villageois)/modules de formation GVEC	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	76.8	24	AON	NON	1er semestre 2019
92	Formation des formateurs (formateurs OPR, CGEAF, Agents villageois)/modules de formation en éducation financière	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	76.8	24	AON	NON	1er semestre 2019
Sous-composante 2.3							
93	Infrastructures de stockage collectif	Fournitures/Biens	2656	830	AON	OUI	1er semestre 2019
94	Equipement de stockage au niveau EAF (silos, sac étanches)	Fournitures/Biens	1248	390	AON	OUI	1er semestre 2019
95	Réhabilitation des marchés communaux	Travaux	960	300	AON	OUI	1er semestre 2018
96	Magasin de stockage 100 Tonnes pour riz	Travaux	1680	525	AON	OUI	1er semestre 2018
97	Magasin de stockage 50 Tonnes pour maïs, arachide	Travaux	3081.6	963	AON	OUI	1er semestre 2018
98	Infrastructures de conditionnement oignon, station de lavage de café, séchoir)	Fournitures/Biens	812.8	254	AON	OUI	1er semestre 2019
99	Equipements et matériels de traitements post récolte et de transformation de produits /e	Fournitures/Biens	172.8	54	AON	NON	1er semestre 2019
100	Equipement pour mini-miellerie	Fournitures/Biens	2112	660	AON	OUI	1er semestre 2019
101	Café - centre de collecte de 50t	Travaux	1280	400	AON	OUI	1er semestre 2019
102	Renforcement des collectivités en maîtrise d'ouvrage et gestion de piste	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	480	150	AON	OUI	1er semestre 2018
103	Formation groupée en HIMO des PME et BE	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	288	90	AON	OUI	1er semestre 2018
104	Etudes, contrôle et surveillance	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	118.4	37	AON	NON	1er semestre 2018
105	Maitrise d'ouvrage/supervision des activités	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	345.6	108	AON	OUI	1er semestre 2018
106	Travaux de réhabilitation des pistes	Travaux	8400	2625	AON	OUI	1er semestre 2018
107	Etudes, contrôle et surveillance 80KM	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	89.6	28	AON	NON	1er semestre 2019

N°	Description du marché	Type	Coût Estimatif en Million MGA	Coût Estimatif en Millier USD	Méthode de sélection	Revue a Priori du FIDA (à priori)	Date prévue de lancement des procédures
108	Maitrise d'ouvrage/supervision des activités 80KM	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	262.4	82	AON	OUI	1er semestre 2019
109	Travaux de réhabilitation des pistes 80KM	Travaux	6400	2000	AON	OUI	1er semestre 2019
110	Etudes, contrôle et surveillance 55KM	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	60.8	19	AON	NON	1er semestre 2019
111	Maitrise d'ouvrage/supervision des activités 55KM	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	182.4	57	AON	OUI	1er semestre 2019
112	Travaux de réhabilitation des pistes 55KM	Travaux	4400	1375	AON	OUI	1er semestre 2019
113	Résilience climatique des pistes	Travaux	1600	500	AON	OUI	1er semestre 2019
Sous-composante 3.1							
114	Fonds de services - Abondement au FDA - projets professionnels	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	3200	1000	AON	OUI	1er semestre 2019
115	Appui au CA/TTM et 8 CAR/TTMR	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	960	300	AON	OUI	1er semestre 2018
116	Appui institutionnels aux MPAE et 8 DRAE, CA/TTM et 8 CAR/TTMR	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	800	250	AON	OUI	1er semestre 2018
117	Appui à l'amélioration des statistiques agricoles sur les filières prioritaires	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	640	200	AON	OUI	1er semestre 2018
118	Appui au systèmes d'alerte précoce (SISAV)	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	3200	1000	AON	OUI	1er semestre 2018
119	Appui au FDA et FDAR - frais de fonctionnement pour 8 FDAR	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	1152	360	AON	OUI	1er semestre 2018
Sous-composante 3.2							
120	Véhicule 4x4 station wagon	Fournitures/Biens	144	45	MGG (APSO)	NON	1er semestre 2018
121	Véhicules pick-up 2 unités	Fournitures/Biens	192	60	MGG (APSO)	NON	1er semestre 2018
122	Logiciel de comptabilité & mise à jour	Fournitures/Biens	80	25	DP	NON	1er semestre 2018
123	Matériel informatique 15 unités	Fournitures/Biens	121.6	38	DP	NON	1er semestre 2018
124	Photocopieur grande capacité 1 unité	Fournitures/Biens	22.4	7	CP	NON	1er semestre 2018

N°	Description du marché	Type	Coût Estimatif en Million MGA	Coût Estimatif en Millier USD	Méthode de sélection	Revue a Priori du FIDA (à priori)	Date prévue de lancement des procédures
125	Imprimante grande capacité 1 unité	Fournitures/Biens	11.2	3.5	CP	NON	1er semestre 2018
126	Imprimante petite capacité 4 unités	Fournitures/Biens	10.24	3.2	CP	NON	1er semestre 2018
127	Equipements et mobilier bureau 1 lot	Fournitures/Biens	112	35	DP	NON	1er semestre 2018
128	Véhicule pick-up 10 unités	Fournitures/Biens	960	300	MGG (APSO)	OUI	1er semestre 2018
129	Véhicule pick-up sur Fonds climat	Fournitures/Biens	96	30	MGG (APSO)	NON	1er semestre 2018
130	Equipement et mobilier de bureaux 4 unités	Fournitures/Biens	384	120	AON	OUI	1er semestre 2018
131	Matériel informatique 30 unités	Fournitures/Biens	240	75	AON	NON	1er semestre 2018
132	Imprimante petite capacité 4 unités	Fournitures/Biens	9.6	3	CP	NON	1er semestre 2018
133	Photocopieuses moyenne capacité 4 unités	Fournitures/Biens	64	20	DP	NON	1er semestre 2018
134	Matériel technique 3 lots	Fournitures/Biens	102.4	32	DP	NON	1er semestre 2018
135	Participation aux regroupements FIDA	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	128	40	AON	NON	1er semestre 2018
136	Autres voyages et échanges à l'extérieur	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	96	30	AON	NON	1er semestre 2018
137	Formations thematiques diverses	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	217.6	68	AON	OUI	1er semestre 2018
138	Elaboration / mise à jour manuel de procédures administratives et financières	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	16	5	DP	NON	1er semestre 2018
139	Mise en place système de gestion comptable et financière	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	48	15	AON	NON	1er semestre 2018
140	Audit annuel externe	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	48	15	AON	NON	1er semestre 2018
141	Enquête baseline	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	240	75	AON	OUI	1er semestre 2018
142	Enquête SYGRI/RIMS	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	240	75	AON	OUI	1er semestre 2018
143	Enquete adoption/rendement	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	80	25	AON	NON	1er semestre 2019

N°	Description du marché	Type	Coût Estimatif en Million MGA	Coût Estimatif en Millier USD	Méthode de sélection	Revue a Priori du FIDA (à priori)	Date prévue de lancement des procédures
144	Etudes, échanges sud sud	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	64	20	AON	NON	1er semestre 2018
145	Etudes thématiques ponctuelles	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	51.2	16	AON	NON	1er semestre 2018
146	Assistance technique (AT) nationale	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	38.4	12	AON	NON	1er semestre 2018
147	Production cartes et autres outils de gestion/planification	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	28.8	9	DP	NON	1er semestre 2018
148	Mission d'appui du MPAAE	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	28.8	9	DP	NON	1er semestre 2018
149	Supervision des activités	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	32	10	DP	NON	1er semestre 2018
150	Evènement d'échange régional/national	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	48	15	AON	NON	1er semestre 2018
151	Participation atelier d'échange national entre projets FIDA	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	32	10	DP	NON	1er semestre 2018
152	Participation évènement d'échange internationale	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	51.2	16	AON	NON	1er semestre 2018
153	Renforcements de capacité et formations S&E / GS	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	96	30	AON	NON	1er semestre 2018
154	Equipement audiovisuel	Fournitures/Biens	12.8	4	CP	NON	1er semestre 2018
155	Campagne de mobilisation / sensibilisation	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	80	25	AON	NON	1er semestre 2018
156	Reportage et diffusion dans les journaux	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	32	10	DP	NON	1er semestre 2018
157	Production, multiplication et diffusion de communication /c	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	16	5	DP	NON	1er semestre 2018
158	Conception et mise à jour site web	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	51.2	16	AON	NON	1er semestre 2018
159	Matériel et équipement	Fournitures/Biens	192	60	AON	NON	1er semestre 2019
160	Renforcement des capacités	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	12.8	4	CP	NON	1er semestre 2019
161	Services radiophoniques	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	6.4	2	CP	NON	1er semestre 2018
162	Mission d'appui de la MPAAE	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	6.4	2	CP	NON	1er semestre 2018

N°	Description du marché	Type	Coût Estimatif en Million MGA	Coût Estimatif en Millier USD	Méthode de sélection	Revue a Priori du FIDA (à priori)	Date prévue de lancement des procédures
163	Assistance technique nationale en suivi-évaluation	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	38.4	12	DP	NON	1er semestre 2018
164	Appui CAP FIDA au programme	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	96	30	AON	NON	1er semestre 2018
165	Développement base des données	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	96	30	AON	NON	1er semestre 2018
166	Mise à jour base des données	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	9.6	3	CP	NON	1er semestre 2019
167	Suivi en panel des EAF	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	192	60	AON	OUI	1er semestre 2018
168	Mise en place système d'information géographique	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	19.2	6	DP	NON	1er semestre 2018
169	Elaboration / mise à jour manuel de Suivi & Evaluation	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	16	5	DP	NON	1er semestre 2018
170	Mise en place système d'information géographique	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	19.2	6	DP	NON	1er semestre 2018
171	Fournitures de bureau - Coordination nationale	Fournitures/Biens	108.8	34	DP	NON	1er semestre 2018
172	Consommables informatiques - Coordination nationale	Fournitures/Biens	51.2	16	DP	NON	1er semestre 2018
173	Redevance téléphonique - Coordination nationale	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	140.8	44	AON	NON	1er semestre 2018
174	Internet - Coordination nationale	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	51.2	16	AON	NON	1er semestre 2018
175	DHL, fret aérien et colis postaux	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	19.2	6	DP	NON	1er semestre 2018
176	Entretien & réparation diverse - Coordination nationale	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	76.8	24	AON	NON	1er semestre 2018
177	Annonces & insertions publicitaires - Coordination nationale	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	32	10	DP	NON	1er semestre 2018
178	Fournitures de bureau - Coordination régionale	Fournitures/Biens	224	70	AON	NON	1er semestre 2018
179	Consommables informatiques - Coordination régionale	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	134.4	42	AON	NON	1er semestre 2018
180	Redevance téléphonique - Coordination régionale	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	38.4	12	DP	NON	1er semestre 2018
181	Internet - Coordination régionale	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	35.2	11	DP	NON	1er semestre 2018

N°	Description du marché	Type	Coût Estimatif en Million MGA	Coût Estimatif en Millier USD	Méthode de sélection	Revue a Priori du FIDA (à priori)	Date prévue de lancement des procédures
182	Entretien & réparation diverse - Coordination nationale - Coordination régionale	Service / Consultance / Prestation Intellectuelle	67.2	21	AON	NON	1er semestre 2018

APPENDICE 9: COUT ET FINANCEMENT DU PROGRAMME

I. Hypothèses de travail

1. **Durée et démarrage du projet.** Elle a été estimée à dix (10) ans, soit de 2018 à 2027. Il est prévu que la présentation au Conseil d'administration (CA) du FIDA se fera au dernier trimestre 2017, en tenant compte des délais pour signer l'accord de prêt et satisfaire les conditions d'entrée en vigueur.
2. **Les Imprévus physiques.** DEFIS soutient la réalisation d'aménagements agricoles et pastoraux (sous-composante 1.1 «Mobilisation efficace des eaux») en vue de l'amélioration de la productivité agricole et pastorale, et le développement des infrastructures de mise en marchés (sous-composante 2.3 «Développement infrastructures de stockage, de conditionnement et de mise en marché»). Des imprévus physiques de 5% ont été appliqués aux travaux de génie civil, correspondent principalement à la réalisation de ces infrastructures afin de faire face à d'éventuelles erreurs d'estimation des quantités et/ou méthodes utilisées dans la mise en œuvre du Programme.
3. **Les imprévus financiers:**
 - Inflation en devises. Les prévisions d'inflation en devise se basent sur le *Manufactures Unit Value Index* (MUV) de la Banque mondiale sur l'indice de la valeur des exportations des produits manufacturés de quinze pays développés et émergents vers les pays en développement et à revenus intermédiaires. Un taux de 1,2% a été retenu pour l'inflation au niveau international.
 - Inflation en monnaie locale (Ar). Les chiffres retenus pour l'inflation nationale (en Ar) prennent en compte l'inflation passée et moyenne au cours des cinq dernières années. Les données de la Banque centrale et des prévisions du Fonds monétaire international (FMI) ont été retenues soit un taux inflationniste de 6%.
4. **Taux de change.** Le taux de change adopté dans l'estimation des coûts du programme est de 3200 Ar pour 1 \$US. Ce taux est basé sur le taux de change officiel de Ar par rapport au US\$ lors de la première mission de conception (mars 2017) et confirmé pendant la seconde mission (juillet 2017). Il est probable que ce taux varie au cours de la période d'exécution du programme. Toutefois, il reste très difficile de faire des prévisions précises sur cette évolution. Malgré l'écart entre les taux d'inflation aux niveaux local et international, l'option de parité de pouvoir d'achat (PPA) du Costab n'a pas été utilisée. Il a été convenu de saisir les coûts unitaires en \$US.
5. **Coûts unitaires.** Les estimations de coûts sont basées sur les investigations de terrain de la mission de conception et sur l'expérience des projets AROPA, PROSPERER, FORMAPROD et ceux de la Banque Mondiale (PBVPI127) à Madagascar et des partenaires des filières ciblées. Les coûts ont été imputés dans le COSTAB en \$US. Les coûts de base des produits locaux ont été évalués à leurs prix de marché, qui comprend les taxes, car ceux-ci représentent un coût réel pour le programme. Concernant les coûts unitaires, le détail des coûts d'investissement et récurrents (fonctionnement et salaires) est présenté dans les différents documents de travail ainsi que dans les tableaux détaillés. Seuls les coûts unitaires non expliqués par ailleurs, sont précisés ci-après.
 - Frais de personnel. Les salaires du personnel contractuel recruté pour l'unité de coordination et de gestion au niveau national et régional sont alignés sur les salaires pratiqués dans les autres projets en cours sous financement FIDA. Ce choix permettra au gouvernement de sélectionner des experts de haut niveau pour mettre en œuvre le

¹²⁷ Projet de mise en valeur et protection des bassins versants et périmètres irrigués

programme. Les frais de personnel comprennent le salaire de base, les charges sociales (part employeur), le coût annuel d'une assurance pour frais médicaux et l'indemnité de fin de contrat à la clôture du programme, estimée à six mois de salaire. Certains autres intervenants, notamment les prestataires et les consultants en charge des appuis et accompagnement de l'exécution des activités du programme seront contractualisés par le programme au titre de prestataires de service

- Matériel, équipements et véhicules. Leurs coûts se basent sur ceux du projet AD2M qui vient d'acquérir ces équipements et matériels. Le détail de ces coûts est repris dans les tableaux détaillés.
- Assistance technique locale. Le coût des experts et consultants nationaux (diplôme universitaire de niveau ingénieur) est estimé à environ 3 000\$US par mois tout compris. L'assistance technique assurera essentiellement l'animation, les formations et l'appui conseil aux exploitations et de leurs organisations en vue de l'amélioration du taux d'adoption des technologies et techniques qui seront promues dans le cadre de DEFIS.
- Assistance technique internationale. Le coût de l'assistance technique internationale est estimé à entre 15 000 \$US et 20 000 \$US par mois tout compris (honoraires, acquisition et fonctionnements équipements, assurance et indemnités) en fonction du niveau d'expertise. Les missions d'appui internationales sont limitées. Elles portent essentiellement sur la réalisation de certaines études et l'accompagnement du personnel de programme et des organisations professionnelles sur des thématiques pour lesquelles Madagascar ne disposent pas d'expertise avérée.

6. **Pourcentage de taxes et de devises**. Le FIDA ne finance pas les droits et taxes : ceux-ci sont pris en charge par le gouvernement. Le niveau de taxes dans les coûts unitaires a donc été évalué afin d'estimer la contrepartie financière du gouvernement correspondant aux droits et taxes appliqués aux biens et services qui seront acquis dans le cadre du programme. La part en devises est estimée afin de spécifier le montant nécessaire pour les achats en devise. Les taux moyens utilisés sont présentés dans les tableaux détaillés. La taxation prise en considération (droits et taxes de douanes, taxe sur la valeur ajoutée et autres taxes) se fonde sur les informations fournies par le Ministère de l'économie et des finances et aussi par différents fournisseurs de biens et services susceptibles d'être acquis par le programme. La TVA, au taux de 17%, s'applique à la plupart des catégories de dépenses définies par le programme. Les catégories de dépenses pour lesquelles les pourcentages de taxes et de devises dans les coûts unitaires sont uniformes sont indiquées dans le tableau ci-après:

Tableau 1: Pourcentages de taxes et de devise

Catégories de dépenses/décaissement	% de taxes sur la valeur TTC	% de devises sur la valeur TTC
Investissement		
Génie rural/civil	17	15
Fonds de services FDA	0	0
Equipement de transport (Véhicule)	32	68
Matériel et équipement de bureau	26	74
Etude	17	5
Intrants	0	100
Formations et ateliers	0	0
Assistance technique nationale	17	0
Assistance technique internationale	5	95
Contrat de prestation de service	17	10
Projet professionnels productifs	0	0
Coûts récurrents		
Salaires et indemnités	0	0
Fonctionnement	10	20

7. DEFIS devra obtenir l'accord du Ministère de l'Economie et des Finances en vue de mettre en place un système d'exonération au stade de pré-acquisition ou de récupération de la TVA sur base des factures d'achat.
8. **Financiers et catégories de décaissement:** les différentes sources de financement identifiées sont les suivantes:
- (a) le FIDA PBAS 2016-2018 par (50% un prêt; 50% don)
 - (b) l'OFID par un prêt
 - (c) la BAD par prêt
 - (d) le Fonds Climat par Don
 - (e) les bénéficiaires
 - (f) le gouvernement
11. Les écarts de de financement pourraient être adossés aux cycles d'allocation PBAS ultérieurs (selon les modalités de financement à déterminer et sous réserve de disponibilité des fonds et des procédures internes) ou par un cofinancement identifié lors de la mise en œuvre
12. Les modalités de financement ont été définies par catégorie de dépenses et par activité, en précisant les pourcentages de financement des coûts par source de financement. Le détail de répartition de ces coûts par financier est indiqué dans les tableaux ci-dessous.

II. Coûts et financement du Programme

A. Coûts du Programme

13. **Coût total.** Le coût total du programme y compris les imprévus s'établit à 250 millions de \$US\$US (951,9 milliards Ar) sur une période de dix (10) ans. Le coût de base s'élève à 234,5 millions de \$US\$US (750,4 milliards Ar). Les imprévus ont été estimés à 15,5 millions \$US (201,5 milliards d'Ar) soit 7% du coût de base, dont 10,5 millions de \$US (185,5 milliard d'Ar) d'imprévus financiers et 5,0 millions de \$US (16,4 milliards d'Ar) d'imprévus physiques de \$US\$US. Le coût des investissements et coûts récurrents du projet s'élèvent respectivement à 221,6 millions de \$US (709,1 milliards d'Ar) soit 94% du coût de base et 12,9 millions de \$US (41,3 milliards d'Ar) soit 6% du coût de base. Les taxes correspondent à 10,7% du coût total, soit un montant total de 26,7 millions de \$US.
14. **Coûts par composante.** La composante 1 «Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes de production agricole et d'élevage» présente le coût le plus importante qui s'élève à 117,6 millions de \$US\$US (376,2 milliards d'Ar), soit 50% du coût de base. Le coût de la composante 2 «Développement des filières inclusives», est estimé à 78,9 millions de \$US (252,6 milliards d'Ar) correspondant à 34% du coût de base et celui de la composante 3 «Appui institutionnel, engagement politique, coordination et gestion des ressources du Programme» est établi à environ 38,0 millions de \$US (121,6 milliards d'Ar), soit 16% du coût base. La répartition des coûts par composante est présentée dans le tableau ci-après:

Tableau 2: Coût du Programme par composante

	(Ar Million)			(US\$ '000)			% Foreign Exchange	% Total Base Costs
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total		
A. Amélioration de la productivité et de la resilience des systemes de production agricole et d'élevage								
1. Mobilisation efficiente des eaux	191 913	26 122	218 035	59 973	8 163	68 136	12	29
2. Accès de proximité à des réseaux d'intrants agricoles	52 915	6 279	59 194	16 536	1 962	18 498	11	8
3. Appui-conseil agricole de proximité et éducation nutritionnelle	95 870	3 114	98 984	29 959	973	30 932	3	13
Subtotal Amélioration de la productivité et de la resilience des systemes de production agricole et d'élevage	340 699	35 514	376 213	106 468	11 098	117 567	9	50
B. Développement des filières inclusives								
1. Renforcement organisation producteurs pour accès aux marchés et développement des PPPP	64 955	1 152	66 107	20 299	360	20 659	2	9
2. Accès au financement	28 668	-	28 668	8 959	-	8 959	-	4
3. Développement infrastructures de stockage, de conditionnement et de mise en marché	112 725	45 124	157 849	35 227	14 101	49 328	29	21
Subtotal Développement des filières inclusives	206 348	46 276	252 624	64 484	14 461	78 945	18	34
C. Appui institutionnel, engagement politique, coordination et gestion des ressources du Programme								
1. Appui institutionnel et engagement politique	54 619	16 706	71 325	17 068	5 221	22 289	23	10
2. Coordination du programme	38 140	4 597	42 737	11 919	1 437	13 355	11	6
3. Suivi & Evaluation du programme	7 040	456	7 496	2 200	142	2 343	6	1
Subtotal Appui institutionnel, engagement politique, coordination et gestion des ressources du Programme	99 799	21 758	121 558	31 187	6 800	37 987	18	16
Total BASELINE COSTS	646 846	103 549	750 395	202 139	32 359	234 498	14	100
Physical Contingencies	12 729	3 275	16 004	3 978	1 024	5 001	20	2
Price Contingencies	160 951	24 558	185 509	9 100	1 400	10 500	13	4
Total PROJECT COSTS	820 526	131 382	951 908	215 217	34 782	250 000	14	107

15. **Coûts du Programme par catégorie de dépenses.** Neuf (09) catégories de dépenses ont été définies. Il s'agit de: (i) «Génie Civil/rural», (ii) «Fonds de services FDA»; (iii) «Equipements et matériels», (iv) «Etudes», (v) «Assistance technique», (vi) «Formation et ateliers»; (vii) «Contrat de prestation»; (viii) «salaires et indemnités», (ix) «Frais de fonctionnement». Le détail de ces coûts figure dans le tableau ci-dessous:

Tableau 3: Résumé des coûts du projet par catégorie de dépenses

	(Ar Million)			(US\$ '000)			% Foreign Exchange	% Total Base Costs
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total		
I. Investment Costs								
A. Génie civil	204 692	48 949	253 641	63 966	15 297	79 263	19	34
B. Equipements								
Moyens de transport	891	1 893	2 784	278	592	870	68	-
Matériel et équipement de bureau	1 026	2 921	3 948	321	913	1 234	74	1
Intrants agricoles	38 400	18 485	56 885	12 000	5 777	17 777	32	8
Subtotal Equipements	40 317	23 300	63 617	12 599	7 281	19 880	37	8
C. Etudes	33 671	2 246	35 917	10 522	702	11 224	6	5
D. Formation et ateliers	119 203	1 152	120 355	37 251	360	37 611	1	16
E. Assistance Technique								
Assistance technique internationale	1 602	7 406	9 008	501	2 314	2 815	82	1
Assistance technique nationale	1 014	-	1 014	317	-	317	-	-
Subtotal Assistance Technique	2 617	7 406	10 022	818	2 314	3 132	74	1
F. Contrat de prestation de services	40 934	3 482	44 416	12 792	1 088	13 880	8	6
H. Fonds de services FDA/FDAR	165 731	15 394	181 124	51 791	4 811	56 601	8	24
Total Investment Costs	607 164	101 928	709 092	189 739	31 852	221 591	14	94
II. Recurrent Costs								
A. Fonctionnement Véhicule	4 003	1 001	5 004	1 251	313	1 564	20	1
B. Fonctionnement bureau	5 583	620	6 203	1 745	194	1 939	10	1
C. Salaires et indemnités	30 096	-	30 096	9 405	-	9 405	-	4
Total Recurrent Costs	39 682	1 621	41 303	12 401	507	12 907	4	6
Total BASELINE COSTS	646 846	103 549	750 395	202 139	32 359	234 498	14	100
Physical Contingencies	12 729	3 275	16 004	3 978	1 024	5 001	20	2
Price Contingencies	160 951	24 558	185 509	9 100	1 400	10 500	13	4
Total PROJECT COSTS	820 526	131 382	951 908	215 217	34 782	250 000	14	107

B. Financement du Programme

16. Le financement du DEFIS sera assuré par le FIDA, l'OFID, la Banque africaine de développement (BAD), le Fonds Climat, les bénéficiaires, le gouvernement du Madagascar. Le FIDA apportera 53 millions de \$US au titre de 50% prêt et 50% don adossés au cycle d'allocation PBAS 2016 – 2018. L'OFID contribuera au financement du DEFIS pour un montant de 20 millions de \$US sous forme prêt. La BAD apportera 50 millions de \$US sous forme de prêt. La contribution du Fonds Climat est estimée à 15 millions de \$US. L'apport des bénéficiaires sera d'environ 14,3 millions de \$US. Ce montant correspond à environ 10% de leur participation (en nature) aux travaux de développement d'infrastructures d'irrigation et de mise en marché et à 30% du coût des équipements et matériel de traitement post-récolte et transformation de produits. Une partie de la contribution des bénéficiaires pourra être mobilisée sous forme de crédit, auprès des institutions de financement. L'apport du Gouvernement s'établirait à 33,7 millions de \$US dont 26,7 millions de \$US de droits et taxes appliqués aux biens et services que le programme achètera et 7,0 millions de \$US qui proviendront de son programme d'investissement public. L'écart de financement de 64 million US \$ pourrait être adossé aux cycles d'allocation PBAS ultérieurs (selon les modalités de financement à déterminer et sous réserve de disponibilité des fonds et des procédures internes) ou par un cofinancement identifié lors de la mise en œuvre.
17. Le FIDA financera une grande partie les activités de développement des systèmes de production résilients et performants (1.1) et le développement des infrastructures de stockage et de mise ne marché (2.3), l'accès des EAF aux intrants, au conseil agricole, les activités d'appui à l'organisation et la structuration des acteurs de filières ciblées, les activités d'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle (1.2 et 1.3) et l'essentiel des coûts de la coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs (composante 3). L'OFID participera au financement des travaux de développement des infrastructures d'irrigation et d'accès aux marchés (1.1 et 2.3). L'BAD participera au financement des activités de développement des systèmes de production résilients

et performants (1.1) et le développement des infrastructures de stockage et de mise en marché (2.3), l'accès des EAF aux intrants, aux conseils agricoles, les activités d'appui à l'organisation et la structuration des acteurs des filières ciblées, les activités d'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle (1.2 et 1.3). Le Fonds Climat contribuera au financement des coûts des travaux d'aménagement des bassins versants attenants périmètres aménagés (1.1), de la promotion de variétés résilientes au CC et du sorgho (1.2), des pistes de désenclavement (2.3), et de renforcement du système d'alerte précoce (3.1).

Tableau 4: Plan de financement du programme par composante

	(US\$ '000)																
	IFAD Loan		IFAD Grant		IFAD Loan PBAS		OFID	AfDB	Climate Fund		Bénéficiaires		Gouvernement		Total		
	Amount	%	Amount	%	Amount	%			Amount	%	Amount	%	Amount	%		Amount	%
A. Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes de production agricole et d'élevage																	
1. Mobilisation efficiente des eaux	6 271	8,5	3 752	5,1	4 331	5,9	14 470	19,6	17 303	23,4	9 957	13,5	3 792	5,1	13 958	18,9	73 833
2. Accès de proximité à des réseaux d'intrants agricoles	1 155	5,9	1 588	8,1	7 252	37,1	-	-	4 716	24,1	528	2,7	2 936	15,0	1 385	7,1	19 560
3. Appui-conseil agricole de proximité et éducation nutritionnelle	5 244	16,1	5 240	16,1	11 570	35,5	-	-	7 039	21,6	-	-	778	2,4	2 764	8,5	32 635
Subtotal Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes de production agricole et d'élevage	12 670	10,1	10 580	8,4	23 152	18,4	14 470	11,5	29 058	23,1	10 485	8,3	7 506	6,0	18 107	14,4	126 028
B. Développement des filières inclusives																	
1. Renforcement organisation producteurs pour accès aux marchés et développement des PPPP	1 396	6,4	1 396	6,4	11 025	50,5	-	-	5 552	25,4	-	-	-	-	2 468	11,3	21 836
2. Accès au financement	1 426	15,5	1 426	15,5	5 684	61,9	-	-	-	-	-	-	-	-	644	7,0	9 180
3. Développement infrastructures de stockage, de conditionnement et de mise en marché	3 641	6,8	5 751	10,8	4 827	9,1	5 530	10,4	15 390	28,9	2 260	4,2	6 033	11,3	9 843	18,5	53 275
Subtotal Développement des filières inclusives	6 462	7,7	8 572	10,2	21 536	25,5	5 530	6,6	20 942	24,8	2 260	2,7	6 033	7,2	12 955	15,4	84 290
C. Appui institutionnel, engagement politique, coordination et gestion des ressources du Programme																	
1. Appui institutionnel et engagement politique	5 162	22,0	5 143	21,9	8 837	37,6	-	-	-	-	2 000	8,5	744	3,2	1 629	6,9	23 514
2. Coordination du programme	1 838	13,4	1 838	13,4	8 988	65,7	-	-	-	-	212	1,5	-	-	813	5,9	13 688
3. Suivi & Evaluation du programme	368	14,9	368	14,9	1 486	59,9	-	-	-	-	43	1,7	-	-	214	8,6	2 479
Subtotal Appui institutionnel, engagement politique, coordination et gestion des ressources du Programme	7 367	18,6	7 348	18,5	19 312	48,7	-	-	-	-	2 255	5,7	744	1,9	2 656	6,7	39 681
Total PROJECT COSTS	26 500	10,6	26 500	10,6	64 000	25,6	20 000	8,0	50 000	20,0	15 000	6,0	14 283	5,7	33 718	13,5	250 000

18. **Coût par catégories de décaissement du FIDA.** Les catégories de décaissement sont: (i) Génie civil; (ii) Moyens de transport, équipements et matériels; (iii) Etudes, formation, assistance technique et contrats; (iv) Fonds de services FDA/FDAR; et (v) Fonctionnement. Les couts par catégorie de décaissement du FIDA se présentent comme suit:

Tableau 5: Financements FIDA par catégorie de décaissement

	(US\$ '000)							
	IFAD Loan PBAS2016-2018		IFAD Grant		IFAD Loan PBAS 2019-2021		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
1. Génie civil	3 158	24%	5 492	42%	4 494	34%	13 144	11%
2. Moyens de transport, équipements et matériels	1 765	18%	1 988	20%	6 006	62%	9 759	8%
3. Etudes, formation, assistance technique et contrats	9 421	22%	9 083	21%	23 829	56%	42 334	36%
5. Fonds de services FDA/FDAR	10 246	26%	8 051	20%	21 593	54%	39 891	34%
6. Fonctionnement (salaires/indemnités/moyens transport/bureaux)	1 909	16%	1 886	16%	8 077	68%	11 872	10%
Total PROJECT COSTS	26 500	23%	26 500	24%	64 000	55%	117 000	100%

APPENDICE 10: ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

I. INTRODUCTION

1. Le Programme de Développement des Filières Agricoles Inclusives (DEFIS) assurera: (i) la mobilisation efficiente des eaux de surface (sous-composante 1.1); (ii) la facilitation de l'accès des exploitations agricoles familiales aux intrants agricoles (sous composante 1.2); (iii) à l'appui-conseil agricole de proximité et l'éducation nutritionnelle (sous-composante 1.3); et (iv) au financement (2.2). DEFIS assurera également le renforcement des organisations des producteurs pour accès aux marchés et le développement des PPPP (sous-composante 2.1), le développement des infrastructures de stockage, de conditionnement et de mise en marché (sous-composante 2.3), l'appui institutionnel et l'engagement politique (sous-composante 3.1) par laquelle le programme appuiera, entre autres, l'amélioration des statistiques agricoles sur les filières ciblées, la lutte anti acridienne et la mise en place d'un systèmes d'alerte précoce (SISAV), le financement des dépenses liées à la gestion, au suivi et l'évaluation du projet ainsi que celles relatives à la gestion des savoirs (sous-composante 3.2). Ces appuis vont consommer des ressources dont il faudra mesurer les effets et les impacts sur les bénéficiaires et le pays.

2. Le présent document présente successivement: (i) les principales hypothèses de l'analyse financière et économique; (ii) les résultats financiers des activités susceptibles d'être conduites par les agents partis prenantes à la mise en œuvre du programme (exploitations agricoles familiales (EAF), des unités de multiplication de semences et plants, d'élevage de petits ruminants, apicoles, de fourniture de services aux EAF, de collecte des produits agricoles); (iii) les résultats économiques du programme dans son ensemble. Les données techniques relatives aux coûts du programme, en particulier l'échéancier des productions, des investissements et des coûts de fonctionnement sont présentées dans les divers documents de travail (DT) et les fiches technico-économiques confectionnées pour chaque modèle d'activités ciblées car fréquemment pratiquées dans la zone du programme.

3. L'analyse financière est conduite du point de vue des agents partie prenante à titre individuel ; les hypothèses utilisées et les résultats financiers sont présentés dans la première partie. Par contre l'analyse économique du programme se pose du point de vue de l'intérêt national; elle est présentée la dernière partie. Elle aborde les aspects suivants: bénéfices économiques escomptés, estimation de la production additionnelle et taux de rentabilité interne économique (TRIE), et analyse de sensibilité. Pour estimer les avantages financiers et économiques additionnels du programme, l'analyse financière et économique reposera sur la comparaison entre la «situation avec programme» et la «situation sans programme». Cette dernière ne devra pas être confondue avec la «situation avant programme» puisque sans DEFIS, la situation changerait quand-même avec le temps.

II. BENEFICIAIRES ET BENEFICES

A. Bénéficiaires

4. DEFIS interviendra dans huit (8) régions du sud et du centre-est de Madagascar, à savoir: Androy, Anosy, Ihorombe, Haute Matsiatra, Amoron'i Mania, Vatovavy-Fitovinany et Atsimo Andrefana, Atsimo Atsinanana. DEFIS touchera 320000 EAF (soit 28,3% des exploitations de huit régions couvertes) dont 260000 dans les pôles de développement et 60000 hors pôles de développement. Il est donc estimé que la population touché par DEFIS sera de 1,6 million de personnes Parmi les EAF évoluant dans les pôles de développement, 70000 seront attributaires de parcelles irriguées. Ce chiffre ne prend pas en compte toutes les populations qui fréquenteront les pistes. De ce fait, DEFIS touchera plus de Malgaches que les 1,6 million de personnes susmentionnées. La ventilation des EAF par région estimée sur la base données du recensement est présentée dans le tableau ci-dessous:

Tableau n° 1: Ventilation des EAF évoluant dans de pôles de développement par région

Régions	EAF à ciblées
Aoron'i Mania	30 420
Androy	32 240
Anosy	21 840
Atsimo Andrefana	49 400
Atsimo Atsinanana	29 640
Haute Matsiatra	34 840
Ihorombe	9 620
Vatovavy Fitovinany	52 000
Totaux	260 000

Source: Mission de Conception DEFIS, juillet 2017

B. BENEFICES DIRECTS

5. Les principaux bénéfiques escomptés au niveau des exploitations agricoles familiales sont les suivants: (i) une augmentation du rendement, de l'intensité culturale et de la production dans les filières prioritaires des huit régions d'intervention; (ii) la diversification des sources de revenus des populations cibles, notamment pour les jeunes et les femmes et la création d'emplois dans la zone; et (iii) une réduction des coûts de transport à travers la réhabilitation des pistes rurales, les infrastructures d'appui au stockage et l'accès aux marchés; (iv) une augmentation des revenus.

C. BENEFICES INDIRECTS

6. Les principaux bénéfiques indirects sont les suivants:

- 6.1.1. le renforcement des capacités du MPAE, du Centre de production de semence de Agnarafaly (CPSA) et des centres de production semences de base, des organisations des producteurs pour l'accès aux marchés et développement de partenariats OP-OM; ainsi que des institutions pérennes telles que le FDA, CSA, Chambre d'agriculture, etc.
- 6.1.2. Consolidation/mise en place de plateformes filières à échelle régionale;
- 6.1.3. Une amélioration de la qualité des produits consommés et mis sur le marché et une *réduction des pertes après récolte* grâce à l'amélioration des voies d'accès aux bassins de production (réduction des pertes durant le transport suite à un meilleur état de routes et des pannes moins fréquentes), à la promotion des activités post récolte et de transformation et à la mise en place des infrastructures et équipements de stockage et au développement du partenariat OP-OM;
- 6.1.4. la facilitation de l'accès et de l'utilisation des produits et services financiers adaptés aux EAF,
- 6.1.5. l'accroissement de la quantité de vivriers de qualité autoconsommés par les EAF et l'amélioration de la sécurité alimentaire et de l'état nutritionnel des consommateurs à travers les campagnes de mobilisation sociale pour le changement de comportement en faveur de bonnes pratiques nutritionnelles et d'hygiène, la baisse de prix des vivriers aux consommateurs liée à l'accroissement de l'offre vivrière et le désenclavement,
- 6.1.6. la *réduction des coûts de transaction*, notamment grâce: a) au désenclavement, qui entraînera une réduction des coûts de transport liée à, d'une part, une probable réduction des coûts de transport en raison d'un risque de panne moindre et d'une réduction du temps de trajet nécessaire, et, d'autre part, à une réduction de l'usure des véhicules sur les voies réhabilitées réduire, dont les bénéfiques se manifestent en termes d'allongement de la vie utile des véhicules et de réduction du coût d'entretien; b) à un accès facilité des ruraux aux services financiers adaptés et à moindre coût (par rapport aux systèmes informels), en particulier pour les groupes les plus marginalisés; c) à un meilleur accès aux informations commerciales et au renforcement du pouvoir de négociation des producteurs via la structuration et la formation en commercialisation des OP; et d) à une mise en relation plus directe des EAF avec les

marchés et une réduction du nombre d'intermédiaires (développement des entreprises de commercialisation et de collecte/stockage);

D. AVANTAGES ENVIRONNEMENTAUX

9. Avec la promotion de l'irrigation et des variétés de manioc, maïs/sorgho, arachide peu sensible au stress hydrique et de bonnes pratiques culturales, l'aménagement des bassins versants, et la relance du caféier et des cultures de légumineuses, DEFIS contribuera à la mise en œuvre des engagements climatiques internationaux de Madagascar.

E. AVANTAGES NUTRITIONNELS

7. Le programme améliorera l'accès des pauvres aux aliments de base en contribuant à la baisse du prix au consommateur, grâce à une offre diversifiée et abondante des produits ciblés sur les marchés de l'île. Il assurera également la mobilisation sociale des populations du pays pour le changement de comportement en faveur de bonnes pratiques nutritionnelles et d'hygiène, de la consommation alimentaire.

III. ANALYSE FINANCIERE

A. METHODOLOGIE ET HYPOTHESES

8. **Cadre conceptuel.** Le programme de développement des filières agricoles inclusives (DEFIS) interviendra dans huit régions du sud et du centre-est de Madagascar. Les exploitations agricoles pratiquent leur activité dans un environnement naturel qui se dégrade sous l'effet des sécheresses récurrentes, des pluies violentes, des attaques acridiennes et maladies de cultures récurrentes, etc., occasionnant des crises alimentaires répétitives. Le programme DEFIS y soutiendra l'adoption des systèmes de production résilients et performants par les petites exploitations agricoles (EAF) et l'amélioration durable de leur accès aux marchés à travers le renforcement du couple OP-OM et à l'information à travers le système d'alerte précoce (SISAV). Il a ciblé huit filières de concentration d'investissement du programme suivantes : riz, maïs, arachide, manioc, oignon, café, petit ruminant et miel, et des filières d'appuis spécifiques qui touchées à travers les investissements à la demande par l'entremise du FDA comme sorgho, les légumineuses, la pisciculture, poulet gasy.

9. **Régime des prix.** A Madagascar, les prix des produits agricoles sont librement déterminés par le marché, selon la loi de l'offre et de la demande, suite à la libéralisation des échanges.

10. **Produits commercialisés.** Les prix des produits (riz, manioc, arachide, maïs, café, plants/semences, miel, petit élevage) retenus pour l'analyse financière correspondent à ceux qui sont payés aux producteurs, unités de transformation, de prestation de services, de collecte, etc. pour les produits au départ de l'exploitation/de l'entreprise. Ces prix ont été obtenus lors de discussions avec les acteurs concernés pendant les visites sur le terrain. Ils varient sensiblement en cours d'année. Les prix retenus correspondent généralement à des moyennes des campagnes 2014-2015 et 2015 - 2016 pour les principaux produits concernées et étudiés dans les analyses financières. Au cours de cette période, il n'y a pas de distorsions politiques majeurs affectant les prix des entrées ou sorties.

11. **Intrants, équipements et matériels.** Les prix des intrants, équipements et matériels agricoles, vétérinaires, apicoles, de transformation, etc. se basent sur les informations recueillies auprès des agriculteurs, des fournisseurs et des services techniques du ministère auprès de la présidence chargé de l'agriculture et de l'élevage et des projets sous financement FIDA et Banque mondiale en cours.

12. **Main-d'œuvre.** Les exploitations agricoles familiales (EAF) niveau 1 et 2 considérées dans les modèles d'activités ont essentiellement recours à la main d'œuvre saisonnière salariée, qui n'est d'ailleurs pas occupée à plein temps par les activités agricoles. La main d'œuvre familiale qui y participe a été quantifiée et valorisée dans les budgets financiers de culture. Le coût de la main-d'œuvre comprend une partie en nourriture et une autre en numéraire. La marge brute générée a été rapportée au nombre de jours de main d'œuvre familiale. Au niveau des unités de transformation, de collecte, etc., la main-d'œuvre est essentiellement salariée et son coût en en numéraire.

13. Les principaux prix utilisés dans les modèles de culture sont détaillées dans le tableau ci-dessous:

Tableau 2: Principales hypothèses de prix d'intrants et de produits

Intrants / Produits	Unité	Coût /prix (Ar)	
		Avant projet	Avec projet
Main-d'œuvre saisonnière	Personne jour	4000	4000
Main-d'œuvre permanente	Personne mois	35000	35000
NPK	Kg	2400	2400
Urée	Kg	2400	2400
Fumure organique fumier	Tonne	30000	30000
Guano	Kg	1200	1200
Produits de traitement	Litre	60000	60000
Semences, Bouture et plants améliorés			
Maïs	Kg	2000	1600
Manioc	Bouture	50	25
Riz	Kg	2000	2000
Arachide	Kg	4000	4000
Oignon	Kg	350000	350000
Plants caféiers	Unite	700	1100
Géniteurs petits ruminants	Unite	100000	80000
Produits commercialisés			
Riz	Kg	700	800
Manioc sec	Kg	300	300
Mais	Kg	800	950
Café coque	Kg	4000	5000
Oignon	Kg	1000	1500
Arachide coque	Kg	1000	1300

Source: projets PURSAPS et PHRD pour le riz, les fertilisants et les équipements, CTAS pour maïs, FOFIFA pour le caféier, les OPB pour le manioc, l'oignon, l'arachide, le petit ruminant, le miel.

14. DEFIS facilitera l'accès des EAF un gamme diversifié des services agricoles et de technologies dont: (i) des semences améliorée; (ii) des équipements (charrue, herse, bêche, silo, sac triple fond, etc.); (iii) la formation technique et en gestion; (iv) l'appui-conseil, etc. L'accès aux services et investissements de DEFIS s'inscrit dans l'approche de réponse par la demande. De ce fait, la nature et le volume des investissements susceptibles d'être adoptés ne sont pas connus par avance; ce qui ne permet pas de réaliser une analyse financière précise. Toutefois, à titre indicatif, des budgets d'activités susceptibles d'être demandées par les bénéficiaires ont été élaborés pour illustrer les avantages financiers et économiques pouvant être dus au programme. A ce titre, ils devront être actualisés au fur et à mesure de l'exécution du programme.

15. Bien qu'illustrative, l'analyse financière se conforme aussi étroitement que possible aux conditions des EAF prenant en compte les modèles d'activités basés sur des situations réelles, les fréquemment rencontrées dans la zone d'intervention du programme. En effet, elle s'appuie sur des

budgets confectionnés à partir des données et informations recueillies auprès des exploitants, services techniques centraux et déconcentrés du MPAE, du CTAS, des projets en cours.

16. L'analyse financière a été conduite en Ar constant de juillet 2017. Les avantages additionnels du programme correspondent à la différence entre les avantages en situation avec projet et les avantages en situation sans projet au niveau de chaque modèle d'activités. Dans tous les modèles, le salaire des chefs d'exploitation n'a pas été comptabilisé. Leur rémunération correspond à la marge brute qui est dégagée.

17. **Principaux résultats financiers.** Ce sont: (i) la marge brute; ii) le taux de rentabilité interne (TRI); (iii) la valeur actuelle nette (VAN); et (iv) la rémunération journalière de la main-d'œuvre familiale.

B. MODELES DE BUDGET D'ACTIVITES

18. Quinze modèles d'activités ont été reconstruits pour l'analyse financière et économique du DEFIS. Parmi eux, neuf pour la production agricole, deux pour l'élevage (petits ruminants et apiculture), un pour la transformation de riz, un pour la collecte de produits agricoles, un pour le service de labour – transport rural de proximité, artisan production – réparation de matériels.

19. Les modèles relatifs à la production sont les suivantes: (i) multiplication de semences; (ii) production de riz en SRA; (iii) production de riz SRI; (iv) production d'arachide; (v) production de maïs; (vi) production de manioc; (vii) production d'oignon; (viii) pépinière de caféiers; et (ix) production de café coque.

20. Les principales caractéristiques communes à ces modèles de budget d'activités sont les suivantes: En «situation sans projet», les EAF concernées utilisent des semences/boutures/plants tout venant, dégénérées et les équipements et matériels sont généralement très usés et moins performants. Elles suivent des itinéraires techniques traditionnels. Elles ont peu ou pas d'accès aux appuis-conseils adaptés et de qualité. En «situation avec projet», les EAF recourent aux semences améliorées et respectent les itinéraires techniques performants. Elles bénéficient de formations techniques, en gestion et commercialisation (cherche des marchés, négociation avec les acheteurs et les fournisseurs, notamment). Elles ont un accès amélioré aux services de stockage adaptés et financiers des SFD. Certains d'entre elles, sont formés également à l'utilisation des technologies et techniques de traitements post récolte et de transformation. Ainsi, elles diminuent les pertes post récolte tout en préservant la qualité de produits. Par rapport à la «situation sans projet», les dépenses (coût d'investissements, charges) et les avantages augmentent avec le programme. Les avantages additionnels sont positifs car l'accroissement moyen de ces coûts est inférieur à celui des avantages.

21. Les caractéristiques spécifiques sont présentées dans chaque modèle de budget d'activités

- *Multiplication de semences.* Les exploitants appartenant à ce modèle pratiquent leur activité sur une surface d'environ 1ha et en pluvial. En situation sans projet, les multiplicateurs de semences utilisent les semences sélectionnées au champ par les producteurs et recourent aux techniques culturales traditionnelles. En revanche, en situation avec projet, ils utilisent les semences de base de qualité et/ ou certifiées et mobilisent les techniques de sélection/multiplication selon des protocoles établis par la recherche et l'ANCOS. Ils sont inscrits dans un processus de professionnalisation des PMS et GMS. Par rapport à la «situation sans projet», la «situation avec projet» occasionne plus de dépenses. Le coût total du modèle a augmenté de 33% mais la marge brute s'est accrue de 161%, (voir tableau ci-après).

Tableau n° 3: Coûts et avantages du modèle d'activités Multiplication de semences

Coûts et Avantages production de semences de MAIS dus au DEFIS				
Rubriques	Situation sans projet	Situation avec projet	Situation additionnelle due au DEFIS	Accroissement (%)
Capacité aménagée et exploitée (ha)	1	1	0	0%
Coût d'investissement (Ar)	271700	746700	475000	175%
Charges totaux (Ar)	1109100	1480100	371000	33%
Charges variables (Ar)	296400	115000	-181400	-61%
Production (kg de Mais en année de croisière)	950,0	1143	193	20%
Produit Brut (Ar) en année de croisière	1187500	1828800	641300	54%
cout de production en année de croisière	1114	831	-283	-25%
Marge brute(Ar)	441600	1152792	711192	161%
Main d'œuvre familiale	4	4	0	0
remuneration de la main d'œuvre familiale	110400	288198	177798	161%

Source: Mission de conception DEFIS juillet 2017

- *Production de riz en SRA.* En situation sans projet, les EAF concernées utilisent 35-40 kg semences de qualité paysannes, l'itinéraire technique est semi amélioré avec l'utilisation de peu de fumier et de peu matériel agricole performant mais le semis et le repiquage se font en foule. la maîtrise d'eau est insuffisante et repiquent les plants de plus de 25jours.. En situation avec projet, les EAF pratiquent la riziculture sur des parcelles avec bonne maitrise d'eau, utilisent 15-20 kg semences améliorées et l'itinéraire techniques performant avec l'utilisation de plus de fumier et de matériel agricole performant. Elles repiquent les plants de 15 à 20 jours. la main-d'œuvre est familiale à 70% et externe à 30%. Le rendement est de 4,5 tonnes/ha. Les EAF utiliseront 70% de la surface en deux cycles de production, soit 170% du taux d'occupation. Par rapport à la «situation sans projet», en situation avec projet, les EAF voient augmenter leurs dépenses totales de 187% pendant que la marge brute a cru de 540%. (voir tableau ci-après).

Tableau n° 4: Coûts et avantages du modèle d'activités Production de riz SRA

Coûts et Avantages production riz SRA dus au DEFIS				
Rubriques	Situation sans projet	Situation avec projet	Situation additionnelle due au DEFIS	Accroissement (%)
Capacité aménagée et exploitée (ha)	0,40	0,40	-	0%
Coût d'investissement en AN1 (Ar)	113 600,00	298 600,00	185 000,00	163%
Total coûts (Ar)	589 500,00	1 690 000,00	1 100 500,00	187%
Charges variables en année de croisière (Ar)	589 500,00	1 366 000,00	776 500,00	132%
Production (T paddy en année de croisière)	1 080,00	3 040,00	1 960,00	181%
Produit Brut (Ar) en année de croisière	756 000,00	2 432 000,00	1 676 000,00	222%
cout de production en année de croisière	545,83	449,34	- 96,49	-18%
Marge brute(Ar)	166 500,00	1 066 000,00	899 500,00	540%
Main d'œuvre familiale	62,00	84,00	22,00	35%
remuneration de la main d'œuvre familiale	2 685,48	12 690,48	10 004,99	373%

Source: Mission de conception DEFIS juillet 2017

- *Production de riz en SRI*. En situation sans projet, les EAF pratiquent la riziculture sur des parcelles avec bonne maîtrise d'eau, utilisent 15-20 kg semences améliorées et l'itinéraire techniques performant avec l'utilisation de plus de fumier et de matériel agricole performant. Elles repiquent les plants de 15 à 20 jours. En situation avec projet les EAF utilisent 10-15 kg semences améliorées et l'itinéraire techniques performant: utilisation de fumier, engrais chimiques et de matériel agricole; mécanisation/motorisation; bonne maîtrise d'eau, main-d'œuvre familiale 30% et externe 70%; 5,5 tonnes/ha et deux cycles de production par an sur toute la surface de l'EAF. Par rapport à la «situation sans projet», leur participation au DEFIS entrainera un accroissement de dépenses d'environ 135% pendant que la marge brute augmente de 355%), (voir tableau ci-après).

Tableau n° 5: Coûts et avantages du modèle d'activités Production de riz en SRI

Coûts et Avantages production riz SRI dus au DEFIS				
Rubriques	Situation sans projet	Situation avec projet	Situation additionnelle due au DEFIS	Accroissement (%)
Capacité aménagée et exploitée (ha)	0,4	0,4	0	0%
Coût d'investissement (Ar)	236 800,00	566 800,00	330 000,00	139%
Total Coûts (Ar)	627 500,00	1 187 800,00	560 300,00	89%
Charges variables (Ar)	467 500,00	1 277 600,00	810 100,00	173%
Production (kg paddy en année de croisière)	1152,0	4180	3028	263%
Produit Brut (Ar) en année de croisière	921 600,00	3 344 000,00	2 422 400,00	263%
cout de production en année de croisière	406	306	-100	-25%
Marge brute(Ar)	454 100,00	2 066 400,00	1 612 300,00	355%
Main d'œuvre familiale	31	87	56,00	178%
remuneration de la main d'œuvre familiale	14 461,78	23 643,02	9 181,24	63%

Source: Mission de conception DEFIS juillet 2017

- *Production d'arachide*. En situation sans projet, les EAF utilisent 80 kg/ha de semences sélectionnés par les producteurs à la récolte précédente (sélection massale). Elles mobilisent les techniques culturales traditionnelles: le labour du sol est fait manuellement ou avec

charrue à traction animale. Les autres opérations culturales et post-récolte (sarclage, récolte, séchage, décortilage) sont manuelles. Aucune fertilisation n'est effectuée. En situation avec projet, les EAF utilisent 80 kg/ha de semences améliorées issues des multiplicateurs de semences et mobilisent les techniques culturales traditionnelles : le labour du sol est fait avec charrue à traction animale. Toutes autres opérations culturales et post-récolte (séchage, décortilage) sont manuelles à l'aide de petit matériel agricole (sarcluses). Aucune fertilisation n'est effectuée. Elles participeront aux ventes groupées de l'arachide. Le rendement est de 1 t/ha. Par rapport à la situation sans projet, ces EAF connaîtront une hausse de dépenses et de la marge brute d'environ respectivement de 108% et de 675%. Ces éléments figurent dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 6: Coûts et avantages du modèle d'activités Production d'arachide

Coûts et Avantages production arachide dus au DEFIS					
Rubriques		Situation sans projet	Situation avec projet	Situation additionnelle due au DEFIS	Accroissement (%)
Capacité aménagée et exploitée (ha)		1	1	0	0%
Coût d'investissement (Ar)		375000	512000	137000	37%
Total coût (Ar)		420972	876800	455828	108%
Charges variables (Ar)		420972	545080	124108	29%
Production (t arachide en année de croisière)		510,0	950	440	86%
Produit Brut (Ar) en année de croisière		510000	1235000	725000	142%
cout de production en année de croisière		825	574	-252	-30%
Marge brute(AR)		89028	689920	600892	675%
Main d'œuvre familiale		22	16	-6	-26%
remuneration de la main d'œuvre familiale		4122	43120	38998	946%

Source: Mission de conception, juillet 2017

- Production de maïs. En situation sans projet, les EAF utilisent 25-30 Kg/ha de semences obtenues des épis sélectionnées au champ par les producteurs (sélection massale). Les Techniques culturales traditionnelles mobilisées sont: le labour du sol est fait manuellement ou avec charrue à traction animale. Toutes autres opérations culturales et post-récolte (séchage, égrenage) sont manuelles. Aucune fertilisation n'est effectuée. Le rendement est de 0,8t/ha. En situation avec projet, les EAF utilisent 10-15 Kg/ha de semences produites par des multiplicateurs de semences agréées. Elles mobiliseront les techniques culturales plus performantes et résilientes au CC (agriculture intelligente face au climat): rotation, association culturale avec des légumineuses (niébé, dolique, haricot), association en bande avec le pois d'Angola, etc. Elles apporteront du fumier; le labour du sol se fera avec charrue à traction animale. Les autres opérations culturales et post-récolte (séchage, égrenage) manuelles à l'aide de petits matériel performants et début de mécanisation. Par rapport à la situation sans projet, avec DEFIS les EAF vont connaître une hausse de dépenses et de la marge brute respectivement de 26% et 323%. Ces éléments figurent dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 7: Coûts et avantages du modèle d'activités Production de maïs

Coûts et Avantages production de maïs dus au DEFIS					
Rubriques		Situation sans projet	Situation avec projet	Situation additionnelle due au DEFIS	Accroissement (%)
Capacité aménagée et exploitée (ha)		1,00	1,00	0	0%
Coût d'investissement (Ar)		133000	1175000	1042000	783%
Total coût (Ar)		542660	683200	140540	26%
Charges variables (Ar)		307660	533200	225540	73%
Production (kg de maïs en année de croisière)		640,00	1900	1260	197%
Produit Brut (Ar) en année de croisière		608000	1805000	1197000	197%
cout de production en année de croisière		481	281	-200	-42%
Marge brute(AR)		300340	1271800	971460	323%
Main d'œuvre familiale		39	21	-18	-47%
remuneration de la main d'œuvre familiale		7701	61144	53443	694%

Source: Mission de conception DEFIS, juillet 2017

- Production de manioc.* En situation sans projet, les EAF utilisent 10 000 boutures/ha de variétés locales obtenues à partir de tiges sélectionnées au champ et conservées de manière traditionnelle. Les techniques culturales traditionnelles : labour du sol est fait manuellement ou avec charrue à traction animale. Toutes autres opérations culturales (préparation des boutures, plantation, billonnage, 3-4 sarclages, récolte) et post-récolte (séchage) sont manuelles. Aucune fertilisation n'est effectuée. Rendement 4t/ha. En situation avec projet, les EAF utilisent 10000 boutures de qualité et des variétés résistantes à la sécheresse et à la mosaïque achetées auprès de multiplicateurs de boutures. Elles font appel aux techniques culturales améliorées: le labour du sol avec charrue à traction animale et autres opérations culturales (préparation des boutures, plantation, billonnage, 3-4 sarclages, récolte) et post-récolte (séchage) manuelles à l'aide de petit matériel performant. Elles utilisent de fumier et techniques performantes et résilientes au CC (agriculture intelligente face au climat). L'adhésion à DEFIS a entraîné une hausse de dépenses et marge brute respectivement de 122% et de 312%. Ces éléments figurent dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 8: Coûts et avantages du modèle d'activités Production de manioc

Coûts et Avantages production manioc dus au DEFIS					
Rubriques		Situation sans projet	Situation avec projet	Situation additionnelle due au DEFIS	Accroissement (%)
Capacité aménagée et exploitée (ha)		1	1	0	0%
Coût d'investissement (Ar)		330000	1900000	1570000	476%
Total cout (Ar)		593500	1316000	722500	122%
Charges variables (Ar)		578500	1092000	513500	89%
Production (kg manioc sec utile en année de croisière)		1280,0	4560	3280	256%
Produit Brut (Ar) en année de croisière		840000	2170000	1330000	158%
cout de production en année de croisière		452	239	-212	-47%
Marge brute(Ar)		261500	1078000	816500	312%
Main d'œuvre familiale		40	44	4	9%
remuneration de la main d'œuvre familiale		6505	24500	17995	277%

Source: Mission de conception DEFIS, juillet 2017

- Production d'oignon.** En situation sans projet, les EAF utilisent 3 Kg/ha de Semence reproduites par le producteur ou achetées sur le marché. Elles emploient une insuffisante dose de fumier; une lutte contre les ravageurs non performante (quantité et utilisation non correcte des produits phytosanitaires parfois non homologués). Rendement 8 t/ha. Avec DEFIS, les EAF emploient 4-5 Kg/ha de Semence de qualité achetées auprès de boutiques d'intrants ou multiplicateurs agréés. Les techniques culturales sont manuelles à l'aide de petit matériel performant; Elles appliquent des bonnes techniques culturales: préparation des planches, fertilisation avec fumier/compost, techniques de lutte biologique ou intégrée contre les ravageurs et disposent de magasin de séchage d'oignon. Rendement 15 t/ha. L'adhésion à DEFIS a entraîné une hausse de dépenses (charges totales) et des marges brutes respectivement de 78% et de 262%. Ces éléments figurent dans le tableau ci-dessous.
- Tableau n° 9: Coûts et avantages du modèle d'activités Production d'oignon**

Coûts et Avantages production d'oignon dus au DEFIS					
Rubriques		Situation sans projet	Situation avec projet	Situation additionnelle due au DEFIS	Accroissement (%)
Capacité de		0,25	0,25	0	0%
Coût d'investissement (Ar)		97 000	3 939 000	3 842 000	3961%
Charges totales (Ar)		986 000	1 756 750	770 750	78%
Charges variables (Ar)		586 500	1 674 700	1 088 200	186%
Production (kg)		1 600	3 563	1 963	123%
Produit Brut (Ar) en année de croisière		1 600 000	5 343 750	3 743 750	234%
Marge brute(Ar)		1 013 500	3 669 050	2 655 550	262%
MO Familiale		98	197	100	102%
Remuneration de la main		10 395	18 625	8 230	79%

Source: Mission de conception DEFIS, juillet 2017

- Pépinière des caféiers. En situation sans projet, les plants sont issus des semences provenant de pieds de variétés / clones dégénérés sélectionnées dans les plantations. Ils sont installés en plate-bande avec une insuffisance maîtrise d'eau. Leur récolte occasionne de pertes pouvant atteindre voire dépasser 30%. Les blessures occasionnées par la récolte rendent la reprise lente et difficile et des maladies de plantes. En situation avec projet, les EAF installent les plants obtenus des pépinières contrôlées/agréer par FOFIFA (besoin de reconstitution des clones), techniques culturales performantes: fertilisation, taille. Récolte 1 kg/ pied dans de sachets et ont une bonne maîtrise d'eau et sont équipées en matériels adaptés à cette production, ou louent ces équipements à leur OPB. L'adhésion à DEFIS a entraîné une hausse de dépenses (coûts d'investissement (150%), charges (133%)) et d'autres avantages (produit brut (43%), marge brut (161%), rémunération de la journée du travail de la main-d'œuvre familiale (161%). Ces éléments figurent dans le tableau ci-dessous
- **Tableau n° 10: Coûts et avantages du modèle d'activités Pépinière caféiers**

Coûts et Avantages pépiniériste				
Rubriques	Situation sans projet	Situation avec projet	Situation additionnelle due au DEFIS	Accroissement (%)
Capacité aménagée et exploitée (m2)	300,0	300,0	0	0%
Coût d'investissement (Ar)	352 500	880 500	528 000	150%
Charges totales (Ar)	2 815 950	6 567 300	3 751 350	133%
Charges variables (Ar)	2 607 950	6 332 300	3 724 350	143%
Production	8 200	9 600	1 400	17%
Produit Brut (Ar)	3 808 000	5 460 000	1 652 000	43%
cout de production	318	660	342	107%
Marge brute	1 200 050	3 129 700	1 929 650	161%
Main d'œuvre familiale	15	15	0	0%
remuneration de la main d'œuvre familiale	80 003	208 647	128 643	161%

Source: Mission de conception DEFIS, juillet 2017

- Production de café robusta. En situation sans projet, plantes vieilles et non entretenues (aucune fertilisation, taille); Variétés/Clones dégénérés: plantes obtenues des semences issues de pieds mères sélectionnés dans les plantations; Cueillette de 0,250 kg/pied. Avec DEFIS, Receptions des anciennes plantes/plantations, et/ou nouvelles plantations (écartement 2 m x 3 m) à partir de plantes obtenues des pépinières contrôlées/agréer par FOFIFA (besoin de reconstitution des clones), techniques culturales performantes: fertilisation, taille. Récolte 1 kg/pied. Les dépenses additionnelles représentent coûts d'investissement (54%), charges (7%)) et les autres avantages additionnels, (produit brut (81%), marge brut (115%), le coût de production a baissé de 31%. Ces éléments figurent dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 11: Coûts et avantages du modèle d'activités Production de café robusta

Coûts et Avantages production café robusta dus au DEFIS					
Rubriques		Situation sans projet	Situation avec projet	Situation additionnelle due au DEFIS	Accroissement (%)
Capacité aménagée et exploitée (ha)		1	1	0	0%
Coût d'investissement (Ar)		4714000	7274000	2560000	54%
Charges totales (Ar)		2040000	2190000	150000	7%
Charges variables (Ar)		1860000	1860000	0	0%
Production (t café coque en année de croisière)		0,5	1,7	1,3	278%
Produit Brut (Ar) en année de croisière		6400000	11600000	5200000	81%
cout de production en année de croisière		4133	1094	-3039	-74%
Marge brute(FCFA)		4540000	9740000	5200000	115%
Main d'œuvre familiale		0	0	0	
remuneration de la main d'œuvre familiale		0	0	0	

Source: Mission de conception DEFIS, juillet 2017

Élevage de petits ruminants. En situation sans projet, les EAF disposent de < 10 têtes (les éleveurs les plus pauvres) de race locale élevé dans zones de pâturage ayant faible possibilité d'abrévement ; vaccinations et déparasitage irrégulières ; Avec DEFIS, les EAF détiendront au moins 20 têtes (les plus pauvres) de race locale élevé dans zones de pâturage disposant de fourrage et points d'eau pour l'abrévement ; vaccinations et déparasitage régulières et accès au service vétérinaire de santé animale déterminés par la présence d'ACSA formés au sein des communautés d'éleveurs ou mieux, appartenant à une OPB qui aide à la gestion du troupeau de membres. les dépenses additionnelles représentent coûts d'investissement (multiplié par 13,5), charges (50%) et les autres avantages additionnels, (produit brut (108%), marge brut (205%), le coût de production a baissé de 22%, la rémunération journalière du travail familial a augmenté de 204%. Ces éléments figurent dans le tableau ci-dessous.

• **Tableau n° 12 Coûts et avantages du modèle d'activités Elevage de petits ruminants**

Coûts et Avantages d'un élevage de caprin dus au DEFIS					
Rubriques		Situation sans projet	Situation avec projet	Situation additionnelle due au DEFIS	Accroissement (%)
Cheptels		100	100	0	0%
Coût d'investissement (Ar)		92000	1332000	1240000	1348%
Charges totaux (Ar)		1769000	2662000	893000	50%
Charges variables (Ar)		1712000	1720000	8000	0,5%
Production (nombre de naissances)		115	147	32	28%
Produit Brut (Ar) en année de croisière		3600000	7480000	3880000	108%
cout de production en année de croisière		14900	11677	-3223	-22%
Marge brute(AR)		1888000	5760000	3872000	205%
Main d'œuvre familiale		742	745	0	0%
remuneration de la main d'œuvre familiale		2544	7732	5187	204%

Source: Mission de conception DEFIS, juillet 2017

Apiculture. En situation sans projet, les ruches sont produites par l'apiculteur à partir des matériaux locaux. Leur qualité reste moindre. L'apiculteur achète et y installe les essaims mais le taux de mortalité d'abeille et celui d'abandon des ruches restes élevés (20%). Les ruches sont insuffisamment remplies 2940kg par an (5kg par récolte, 3 récoltes par an en période de croisière). Comme pour les autres producteurs, ces EAF jouiront des externalités du programme relatives notamment au désenclavement. En situation avec projet, les EAF recourent aux ruches performantes et respectent les normes de la recherche et de la vulgarisation en matière de conduite de l'apiculture. Les EAF ont un accès amélioré aux intrants vétérinaires, disposeront de local et équipement appropriés, regrouperont le miel des apiculteurs membre de l'OPB, le traitera et assureront la vente à des prix rémunérateurs. Ainsi, la mortalité des abeilles et les abandons de ruches diminuent à 10%. les dépenses additionnelles sont élevées (coûts d'investissement +382%), charges (26%)) et les autres avantages additionnels, (produit brut (+234%), marge brut (239%), le coût de production d'1kg a baissé (-42%), la rémunération journalière du travail familial a augmenté de 204%. Ces éléments figurent dans le tableau ci-dessous

• **Tableau n° 13: Coûts et avantages du modèle d'activités Apiculture**

Coûts et Avantages apiculture dus au DEFIS				
Rubriques	Situation sans projet	Situation avec projet	Situation additionnelle due au DEFIS	Accroissement (%)
Nombre de ruche exploitée	48,00	48,00	-	0%
Coût d'investissement (Ar)	17 000 500,00	82 006 000,00	65 005 500,00	382%
Charges totaux (Ar)	5 556 800,00	6 979 300,00	1 422 500,00	26%
Charges variables (Ar)	393 000,00	411 000,00	18 000,00	5%
Production (Kg miel brute en année de croisière)	725,76	1 270,08	544,32	75%
Produit Brut (Ar) en année de croisière	18 522 000,00	61 916 400,00	43 394 400,00	234%
cout de production en année de croisière	541,50	323,60	-217,90	-40%
Marge brute(FCFA)	18 129 000,00	61 505 400,00	43 376 400,00	239%
Main d'œuvre familiale	-	-	-	
remuneration de la main d'œuvre familiale	-	-	-	

Source: Mission de conception DEFIS, juillet 2017

- **Décortiquage de riz de qualité.** En situation sans projet, l'entreprise dispose de 2 décortiqueuses d'une capacité de 4 tonnes jour chacune. Du fait du désenclavement, de l'accès fort limité au crédit pour fonds d roulement, de la faible offre de paddy, et des comportements opportunistes de certains qui amplifient les coûts de transaction commerciales, l'entreprise de décortiquage, traite 1480tonnes de paddy par an en prestation de service de décortiquage. Comme pour les autres producteurs, ces entreprises jouiront des externalités du programme relatives notamment au désenclavement et à la facilitation de l'accès au crédit SFD. En situation avec projet, les entreprises accéderont au crédit SFD et reconstitueront leur fonds de roulement. Elles trouveront sur le marché d'importants excédents commercialisés de produits agricoles en particulier de riz et diversifieront leur activité, partie prestation de service partie achat et décortiquage. Le paddy soumis au décortiquage est de 2133,3 tonnes par an en année de croisière, soit une production additionnelle de 643,3kg, soit un accroissement de 43,5% par rapport à la situation sans projet. les dépenses additionnelles sont élevées (coûts d'investissement +2%), charges (419%)) et les autres avantages additionnels, (produit brut (+286%), marge brut (+218%). Ces éléments figurent dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 14 Coûts et avantages du modèle d'activités décortiquage de riz

Coûts et Avantages décortiquerie dus au DEFIS				
Rubriques	Situation sans projet	Situation avec projet	Situation additionnelle due au DEFIS	Accroissement (%)
Capacité de transformation (T/j)	8	8	0	0%
Coût d'investissement (Ar)	246 469 000,00	250 725 000,00	4 256 000,00	2%
Charges totaux (Ar)	39 124 200,00	203 232 404,17	164 108 204,17	419%
Charges variables (Ar)	39 124 200,00	203 232 404,17	164 108 204,17	419%
Service fournie (T paddy décortiqué en année de croisière)	1 480,00	1 960,00	480,00	32%
Production de riz blanc (T de riz blanc en année de croisière)	-	163,33	163,33	100%
Production de son de riz (T son de riz en année de croisière)	118,4	181,30	62,90	53%
Produit Brut (Ar) en année de croisière	115 440 000,00	446 063 333,33	330 623 333,33	286%
cout de production en année de croisière	-	-	-	
Marge brute(Ar)	76 315 800,00	242 830 929,17	166 515 129,17	218%
Main d'œuvre familiale	0	0	0	
remuneration de la main d'œuvre familiale	0	0	0	

Source Mission de conception DEFIS juillet 2017

- *Artisan forgeron production et réparation équipements et matériels.* En situation sans projet, l'entreprise dispose d'équipements essentiels mais en mauvais état et utilise des matériaux de récupération. Elle ne produit essentiellement que de charrues, hermes et charrettes sur commande. La production est de 40 unités par an. Comme les autres producteurs, ces entreprises jouiront des externalités du programme relatives notamment au désenclavement, à la facilitation de l'accès au crédit SFD et au développement des travaux. En situation avec projet, les entreprises accéderont au crédit SFD et reconstitueront leur fonds de roulement et seront confrontées à une hausse des demandes de divers équipements et matériels agricoles, de traitement post récolte et de transformation. Elles auront des formations techniques, en gestion et en commercialisation et des équipements performants afin de répondre à de demandes importantes et de qualité. La production d'équipements se situerait à 60 équipements par an en période croisière, soit une production additionnelle de 20 équipements, soit un accroissement de 50% par rapport à la situation sans projet. les dépenses additionnelles sont élevées (coûts d'investissement multiplié par 50), charges (+40%) et les autres avantages additionnels, (produit brut (+99%), marge brut (+108%). Ces éléments figurent dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 15 Coûts et avantages du modèle d'activités Artisan forgeron

Coûts et Avantages du forgeron fabricant des matériels agricoles dus au DEFIS				
Rubriques	Situation sans projet	Situation avec projet	Situation additionnelle due au DEFIS	Accroissement (%)
Capacité aménagée et exploitée (ha)	500	500	0	0%
Coût d'investissement (Ar)	108000	5596000	5488000	5081%
Charges totaux (Ar)	4331300	5622450	1291150	30%
Charges variables (Ar)	913400	1355900	442500	48%
Production (nombre d'article en année de croisière)	40,0	60	20	50%
Produit Brut (Ar) en année de croisière	9450000	18800000	9350000	99%
cout de production en année de croisière	22835	22598	-237	-1%
Marge brute (Ar)	8536600	17444100	8907500	104%
Main d'œuvre familiale	0	0	0	
remuneration de la main d'œuvre familiale			0	#DIV/0!

Source: Mission de conception DEFIS, juillet 2017

- **Collecteurs de produits agricoles.** En situation sans projet, l'entreprise dispose de véhicules propres de transport acquis d'occasion et de fonds de roulement lui permettant de collecter annuellement 971,2 tonnes de produits agricoles (riz, maïs, arachide, café). Elle ne reçoit pas d'appuis conseils et tient une comptabilité simplifiée. En situation avec projet, les entreprises accéderont au crédit SFD et reconstitueront leur fonds de roulement et pourront augmenter leur fonds de roulement et donc la quantité de produits agricoles collectés. Elles auront des formations techniques, en gestion et en commercialisation et accéderont à l'information sur les prix et les marchés. Elles participeront au couple OM-OP, et de ce fait, participeront aux achats groupés, ce fait remplir leur véhicules au niveau d'un point de regroupement de la production et faire ainsi des économies de carburant, augmenter le nombre de voyages, etc. La production collectée se situerait à 1214 tonnes par an en période croisière, soit une production additionnelle de 242,8 tonnes, soit un accroissement de 25% par rapport à la situation sans projet. les dépenses additionnelles sont élevées (coûts d'investissement multiplié par 51), charges (+29%) et les autres avantages additionnels, (produit brut (+48%), marge brut (+48%). Ces éléments figurent dans le tableau ci-dessous.

• **Tableau n° 17: Coûts et avantages du modèle d'activités Collecte de produits agricoles**

Coûts et Avantages d'opérateur collecteur d'arachide, riz, niébe, manioc dus au DEFIS					
Rubriques		Situation sans projet	Situation avec projet	Situation additionnelle due au DEFIS	Accroissement (%)
Capacité de collecte Camion de 15 tonnes		15	15	0	0%
Coût d'investissement (Ar)		136320000	206320000	70000000	51%
Charges totaux (Ar)		1236541074	1589803246	353262172	29%
Charges variables (Ar)		81935636	112503038	30567401	37%
Production (kg de collecte en période de croisière)		971200,0	1214000	242800	25%
Produit Brut (Ar) en année de croisière		1142610000	1686300000	543690000	48%
cout de production en année de croisière		84,37	92,67	8,31	10%
Marge brute(Ar)		1060674364	1573796962	513122599	48%
Main d'œuvre familiale		0	0	0	
remuneration de la main d'œuvre familiale		0	0	0	

Source: Mission de conception DEFIS, juillet 2017

- **Labour-transport.** En situation sans projet, l'entreprise comprend le promoteur et un employé. Elle dispose de d'une paire de bœufs, d'une charrue, herse, chaîne et charrette complètement amortis. Elle laboure 60 ha par an et effectue 75 voyages pour le transport de proximité de produits agricoles. Elle ne reçoit pas d'appuis conseils et ne tient pas de comptabilité. En situation avec projet, les entreprises acquièrent un motoculteur, une charrue, une herse, une chaîne et une charrette, grâce à leur accès au crédit SFD et de leur participation au projet professionnel. Elles auront des formations techniques, en gestion et en commercialisation et accéderont à l'information sur les prix et les marchés. Elles labourent annuellement 90ha et effectuent 105 voyages pour le transport des produits divers. les dépenses additionnelles sont élevées (coûts d'investissement multiplié par 261%), charges (-42%) et les autres avantages additionnels, (produit brut (+4%), marge brut (+61%). Ces éléments figurent dans le tableau ci-dessous.

- **Tableau n° 18: Coûts et avantages du modèle d'activités Labour – transport rural de proximité**

Coûts et Avantages Labour-transport rural de proximité dus au DEFIS					
Rubriques		Situation sans projet	Situation avec projet	Situation additionnelle due au DEFIS	Accroissement (%)
Capacité de labour (ha)		60	60	0	0%
Coût d'investissement (Ar)		3595000	12980000	9385000	261%
Charges totaux (Ar)		8885000	5116360	-3768640	-42%
Charges variables (Ar)		5719000	1536000	-4183000	-73%
Services fournis (transport en année de crois		75,0	105	30	40%
Produit Brut (Ar) en année de croisière		13500000	14070000	570000	4%
cout de revient de 1ha labouré en année de cr		95317	25600	-69717	-73%
Marge brute(FCFA)		7781000	12534000	4753000	61%
Main d'œuvre familiale		0	0	0	
remuneration de la main d'œuvre familiale		0	0	0	

Source: Mission de conception DEFIS, juillet 2017

Rendement et production des cultures ciblées

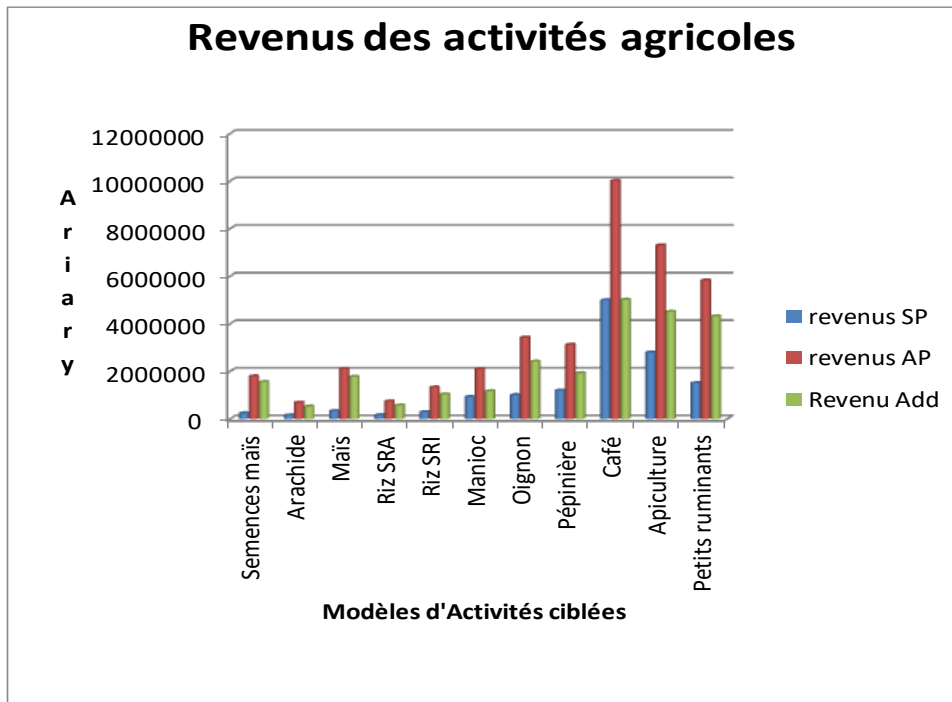
DEFIS aura un effet majeur sur la production et le rendement des cultures ciblées. Ils augmenteront d'au moins 17% pour la pépinière. L'accroissement maximum de la production et du rendement s'établit respectivement à 345,3% et 275% pour la production de maïs. Par rapport à la situation sans projet, DEFIS appuiera la mise à disposition des variétés de cycle court, peu sensibles au stress hydrique et résistante aux foreurs des tiges, et des matériels agricoles devant permettre une bonne préparation du sol. Ces informations sont détaillées dans le tableau ci-après.

Tableau 19: Production et rendement des cultures ciblées

Spéculations agricoles	Production (kg)/*				SAU (ha)	Rendement (kg/ha)**			
	Sans projet	Avec projet	Accroissement	%		Sans projet	Avec Projet	Accroissement	%
Semences maïs	950	1143	193	20,32%	1	1200	1499,87	299,87	24,99%
Arachide	510	950	440	86,27%	1	600	1000	400	66,67%
Maïs	640,00	1900	1260	196,88%	1	800	1500	700	87,50%
Riz SRA	1 080,00	3 040,00	1960	181,48%	0,4	3000	4000,00	1000	33,33%
Riz SRI	1152	4180	3028	262,85%	0,4	3200	5500,00	2300	71,88%
Manioc	1280	4560	3280	256,25%	1	4000	12000	8000	200,00%
Oignon	1 600	3 563	1963	122,66%	0,25	8 000,00	15 000,00	7000	87,50%
Pépinière (Plants)	8 200	9 600	1400	17,07%	0,03	273333,33	320000	46666,667	17,07%
Café	450	1700	1250	277,78%	1	450	1700	1250	277,78%
Apiculture (kg/ruche)	725,76	1 270,08	544	75,00%	48	15,12	26,46	11,34	75,00%
Petits ruminants	115	147	32	28,20%					
Labour-transport rural de proximité	75	105	30	40,00%					
Collecte de produits agricole	971200	1214000	242800	25,00%					
Artisan forgeron production et réparation ma	40	60	20	50,00%					
Décorticage de riz	1 480,00	2 123,33	643	43,47%					
*/la production considérée est celle utilisée (production totale déduite des pertes post-récolte)									
**/le rendement est le quotient de la production totale par la surface exploitée ou le nombre de ruche									

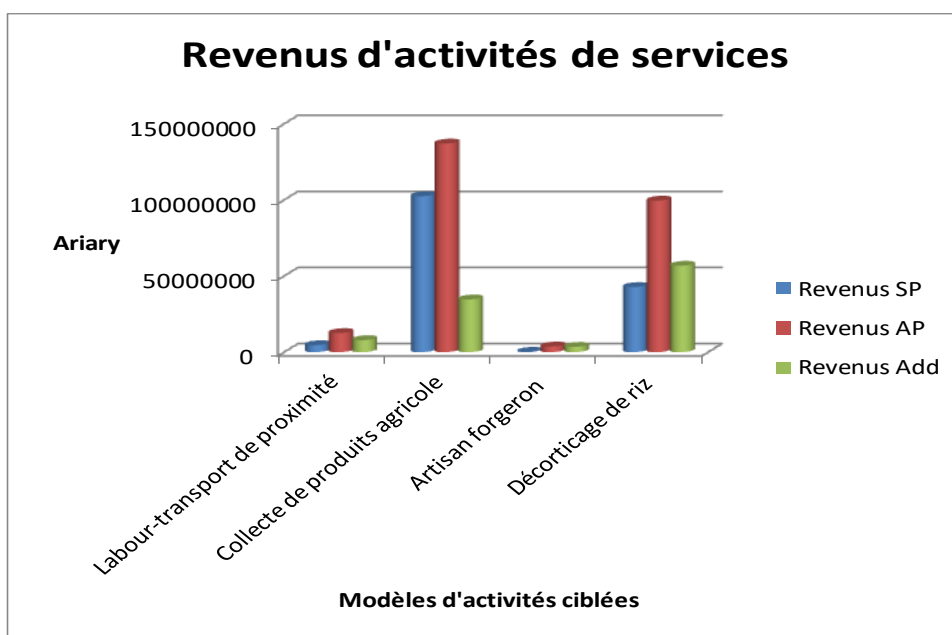
Sources: PROSPER et AROPA en 2017: Actualisation des études filières Miel, Café, manioc, arachide, maïs, oignon
 MPAE, pour la filière riz. CTAS pour le maïs.

22. **Marges brutes.** Les modèles d'activités agricoles ciblées pour illustrer les avantages financiers du DEFIS sont financièrement rentables. Pour les modèles d'activités de production agricole (y compris, l'élevage et l'apiculture), les marges brutes additionnelles (revenu Add sur le graphique) s'établissent au minimum à 531460Ar pour l'arachide au maximum à 5020000Ar pour le café à la dixième année d'exécution du programme. Ces données sont résumées dans le tableau ci-dessous correspondant à chaque modèle.



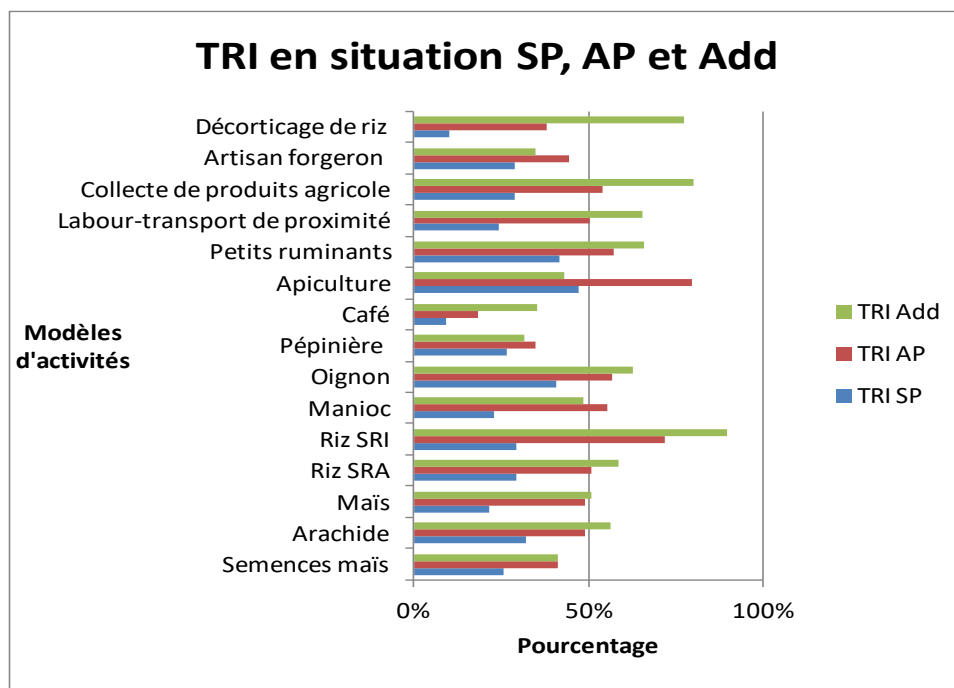
Source: Mission de conception DEFIS, juillet 2017

Les modèles d'activités de fourniture de services permettent de réaliser des marges brutes additionnelles très encourageantes. Elles sont d'au moins 3,5 millions d'Ar (1080,5 \$US) par an en période de croisière pour l'artisan-forgeron produisant et réparant les matériels agricoles. Ces informations sont présentées dans le graphique ci-dessous.



Source: Mission de conception DEFIS, juillet 2017

23. **Taux de rentabilité interne financier (TRI).** Les modèles financiers démontrent que les activités susceptibles d'être promues dans le cadre du DEFIS sont financièrement rentables. Les taux de rentabilité interne (TRI) en «situation avec projet» (AP) et en «situation additionnelle» (Add) sont plus importants qu'en situation «sans projet» (SP). Le graphique ci-après présente les TRI de modèles ciblés.

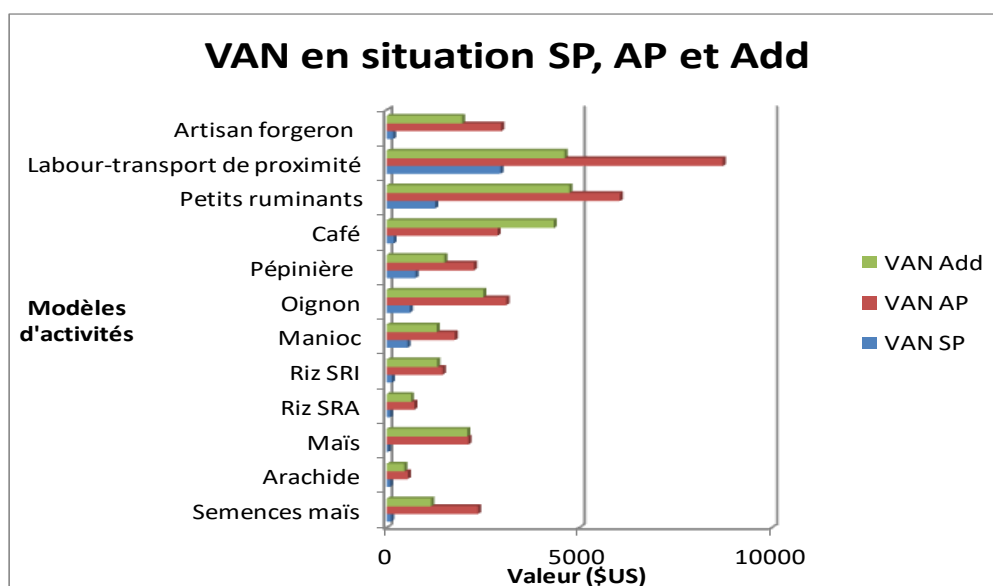


Source: Mission de conception DEFIS, juillet 2017

24. Avec 90% de TRI en situation additionnelle, le SRI est le modèle le plus rentable et la pépinière est le modèle le moins rentable avec un TRI en situation additionnelle de 32%.

Valeur Actuelle Nette (VAN)

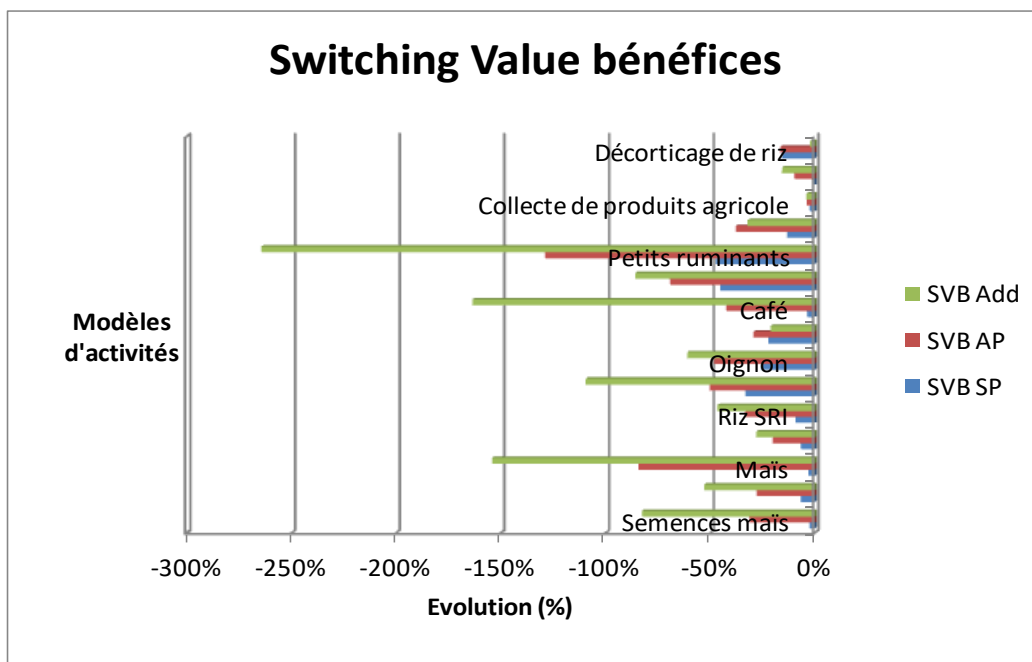
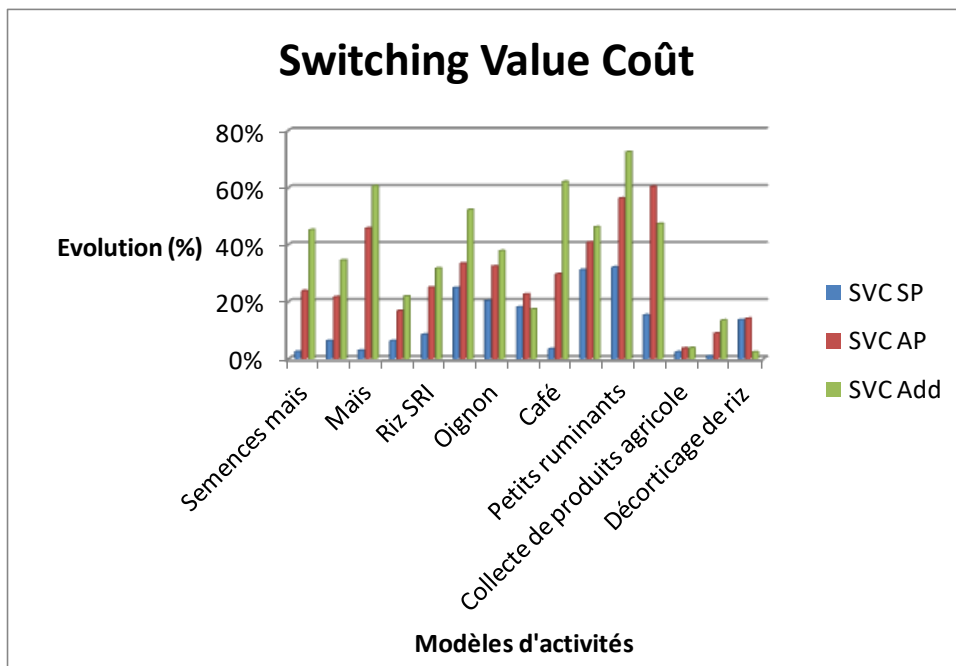
25. Les VAN sont intéressantes pour tous les modèles d'activités retenus. La VAN la plus faible est de 462 \$US et concerne l'arachide. La VAN la plus élevée s'élève à 32203\$US et est pour la collecte. Le graphique ci-dessous présente la VAN de l'ensemble des modèles ciblées.



Source: Mission de conception DEFIS, juillet 2017

Renforcement de la résilience des EAF aux chocs externes

26. Il est mesuré à travers les switching value de coûts et de bénéfices. Leur analyse montre que DEFIS va fortement conforter la capacité des EAF à résister aux chocs. En situation avec projet, tous les modèles résistent mieux à la hausse des coûts et à la baisse des bénéfices qu'en situation sans projet. La hausse des coûts pouvant résulter entre autres, réinstallation des cultures détruite par des inondations ou des températures extrêmes, de sécheresse extrême de longue durée. La baisse de bénéfices peut être liée entre autres, à la baisse des prix et de rendements. La collecte des produits agricoles est le modèle qui résiste le moins bien à la baisse des bénéfices et à la hausse des coûts. Le petit ruminant est le modèle qui est le plus résistant à la baisse des bénéfices et à la hausse des coûts. Les switching values sont repris dans graphiques ci-après.



Source: Mission de conception DEFIS, juillet 2017

Flux des trésoreries (cashflow)

27. L'analyse des flux de trésorerie en «situation avec projet» montre un solde négatif sur un an pour les modèles multiplication de semences, production d'arachide, de maïs, de riz SRA, de manioc, d'oignon, apiculture, décorticage de riz, artisan - forgeron, collecte de produits agricoles et labour – transport rural de proximité. Ce solde est négatif sur deux ans pour le modèle riz SRI et élevage petits ruminants. Il l'est sur trois ans pour les modèles pépinière et sur quatre ans pour le modèle production de café.

28. La mise en œuvre de ces modèles par les EAF avec de très faibles revenus ciblées par DEFIS, rend nécessaire et justifie la subvention prévue par le programme. Des réflexions devront être conduites pour la prise en charge des coûts pendant deux à trois pour des modèles dont le solde de flux d trésorerie reste négatif sur cette période. Cela est d'autant très important que l'accès au crédit fort limité dans la zone du programme et le public cible du projet se caractérise entre autres par la faiblesse de revenu monétaire. L'appui du programme sous forme de subvention vient ainsi permettre notamment de mieux faire face aux besoins de trésorerie au démarrage ou au développement des exploitations agricoles dans un environnement.

Rémunération journalière de la main-d'œuvre familiale

29. La rémunération de la main-d'œuvre a été estimée en divisant la marge brute par le nombre de jours de travail. Les EAF niveau 1 et 2 recourent souvent à la main-d'œuvre salariée saisonnière. Elle est rémunérée (café et nourriture compris) en moyenne à 4000 Ar par jour. Lorsque les exploitants recourent à la main-d'œuvre permanente, elle est rémunérée entre 30 000 et 50 000 Ar par mois (hors nourriture, soins de santé, habillement qui dépendent beaucoup d'un employeur à un autre) selon sa disponibilité. Dans les modèles de ferme un salaire mensuel de 35000 Ar est considéré en situation avec projet et de 30000 Ar en situation sans projet.

30. Les modèles d'activités agricoles proposés nécessitent six mois (120 jours) de travail du promoteur en situation sans projet contre 185 jours en situation avec projet. La main-d'œuvre familiale est valorisée entre 2685 et 10350 Ar par jour en situation sans projet contre 18600 à 100000 Ar en situation avec projet. L'analyse de ces chiffres montre que DEFIS va permettre aux EAF adoptant des technologies diffusées de multiplier la rémunération journalière de travail familial par au moins 6 ou 8 par rapport à la situation sans projet. Ces données sont détaillées dans les tableaux correspondant à chaque modèle d'exploitation sur les tableaux coûts et avantages en pages 9 à 10 du document.

31. Les résultats financiers par modèle et sur dix années sont détaillés dans les annexes. Ils montrent l'évolution des performances des exploitations de chaque modèle sur une période de dix années.

IV. ANALYSE ECONOMIQUE

A. HYPOTHESES

1. Une analyse économique a été effectuée sur la base de: (i) une durée d'analyse de 20 ans, représentant la durée la plus longue du cycle de vie des infrastructures de mobilisation des eaux; (ii) un taux d'adoption de technologies et techniques nouvelles promues de 70%; (iii) 2240Ar équivalent 0,7 \$US (0,56% du coût financier) a été considéré comme coût économique de la main-d'œuvre salariée, soit coût d'opportunité du travail dans la zone; (iv) des prix financiers des produits bruts et transformés équivalent aux prix économiques, du fait de la faiblesse des échanges de ces produits avec le monde et leur prix sont ceux payés aux producteurs, entreprises pour les produits au départ de l'exploitation/de l'entreprise; (v) 80% des bénéfices quantifiables générés par les EAF ayant adopté les nouvelles technologies, (les 20% constituant des marges prises par les intermédiaires de transport, conditionnement/transformation, pertes et stockage pour les matériels et équipements utilisés, et non à des distorsions relatives à des droits de porte; et (vi) 100 % du coût économique du programme généré par le Costab déduit du montant des catégories de dépenses «Intrants agricoles» et «Fonds de services FDA/FDAR», qui correspondent aux subventions prises en compte dans les modèles d'activités a été considéré dans l'analyse économique. Un taux d'actualisation de 8,5 pour cent, considéré comme le coût d'opportunité à long terme du capital a été retenu.

B. RESULTATS DE L'ANALYSE ECONOMIQUE

2. Le taux de rentabilité interne économique (TRIE) de base du Programme s'établit à 25,1%. La valeur actuelle nette (VAN) est estimée à 268,2 millions US.

3. L'analyse de sensibilité basée sur les augmentations de 10%, 20% et de 50% des coûts du programme montre des taux de rentabilité de 23,9%, 22,8% et 19,8% respectivement, ce qui dénote de la solidité des résultats face au risque d'augmentation des coûts du programme. Les VAN correspondantes à ces niveaux de hausse des coûts seraient respectivement de 258,1 millions de US\$, 248,0 millions de US\$ et 217,7 millions de US\$.

L'analyse de sensibilité fondée sur la diminution de 10%, 20% et 50% des avantages dues au programme indique des taux de rentabilité économique respectivement de 23,8%, 22,2% et 16,1%. Les VAN correspondantes à ces niveaux de baisse de marges s'établissent à 231,3 millions de US\$, 194,4 millions de US\$ et 83,6 millions de US\$. Si les avantages économiques étaient retardés d'un an ou de deux ans, le TRIE se situerait respectivement à 22,3% et 19,8%. Les VAN correspondantes à ces niveaux de retard dans la génération des bénéfices se situeraient respectivement à 224,2 millions de US\$ et 184,0 millions de US\$.

Tableau 20: Test de sensibilité

Résultats	TRIE	VAN	VAN
		Ar Million	\$US Million
Base (VAN = 0)	25,1%	858 247,6	268,2
Si hausse des coûts de 10%	23,9%	825 914,7	258,1
Si hausse des coûts de 20%	22,8%	793 581,8	248,0
Si hausse des coûts de 30%	21,7%	761 249,0	237,9
Si hausse des coûts de 50%	19,8%	696 583,2	217,7
Si baisse de la Marge brute de 10%	23,8%	740 089,9	231,3
Si Baisse de la marge brute de 20%	22,2%	621 932,3	194,4
Si Baisse de la marge brute de 30%	20,5%	503 774,7	157,4
Si Baisse de la marge brute de 50%	16,1%	267 459,4	83,6
Si bénéfices retardés de 1 an	22,3%	717 303,8	224,2
Si bénéfices retardés de 2 ans	19,8%	588 833,0	184,0

Source Mission de conception DEFIS, juillet 2017

4. Globalement, le TRIE reste satisfaisant. Ces taux et cette stabilité s'expliqueraient par une productivité accrue des activités ciblées, grâce à l'adoption des systèmes productifs performants et résilients comprenant techniques culturales et du matériel biologique végétal et animal performants (semences de maïs, riz, arachide, oignon ; plants de caféiers et bouture de manioc). Toutes ces innovations permettront d'augmenter d'au moins 17% le niveau de production en situation sans projet. Cette performance est amplifiée par la diminution des pertes post-récolte grâce aux technologies de traitement post-récolte et de transformation adaptées, à l'emploi du fumier et des engrais spécifiques, à l'accès à l'appui conseil adapté à travers les OPB, OPF, OPR, TTN, TTR, CSA dont les capacités sont renforcés dans le cadre du programme et autres prestataires privés et à un désenclavement de zone de production et à l'implication des EAF dans le couple OP-OM.

C. PRODUCTION ADDITIONNELLE

Tableau n° 21: Production agricole additionnelle par année et par modèle

EAF	Production additionnelle totale (tonne)									
	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	AN8	AN9	AN10
1400	0	17725	45100	87468,5	180280,5	254211	308722	379383	403907	409131
51000	0	114250	905500	3139500	7224900	11921000	16321000	19487100	21374000	22334250
76800	0	236500	2651150	8725800	21104750	36834300	55859200	72731300	86168000	93458100
62000	0	0	0	735000	7662500	22167500	38320000	56940000	79750000	104422000
8000	0	0	0	1338000	3948000	9188300	13242000	16063000	18868000	21572500
34000	0	800000	10525000	48200000	104950000	160950000	212150000	241800000	262350000	269050000
6000	0	660000	2137250	3899250	5685500	7583750	9302250	10568250	11573750	11875000
30000	0	0	0	0	0	648	2764,2	9621,73	17132,33	25064,5
	0	1828475	16264000	66125018,5	150755930,5	248899709	345505936,2	417978654,7	480504789,3	523146045,5
	0	1828,475	16264	66125,0185	150755,9305	248899,709	345505,9362	417978,6547	480504,7893	523146,0455

Source: Mission de conception DEFIS, juillet 2017

En période de croisière qui interviendra à partir de la quatrième année, DEFIS permettra une production agricole additionnelle annuelle d'environ 523000 tonnes dont environ 60% serait destinée au marché.

Tableau 22: Risques et résultats financiers et économiques

Types	description du risque	niveau du risque	Mesure d'atténuation	Effets sur les résultats d'analyse de sensibilité
Risques institutionnels	La faible capacité des opérateurs d'appui publics et privés ainsi que des organisations des producteurs tardent la mise en place de champs école ainsi que l'adoption des technologies performantes et la maîtrise de la gestion des infrastructures de mobilisation d'eau et de commercialisation	moyen	Renforcer les capacités des opérateurs d'appui et des organisations de producteurs (TTN, TTR, OPF) à assurer leurs rôles et fonctions	bénéfices retardés
	la dispersion et le captage des OP et plateforme par les politiques retardent l'exécution du projet	élevé	renforcer les capacités des organisations et de la plateforme à défendre les intérêts collectifs entre et par les acteurs des filières vivrières de base eux-même	bénéfices retardés et/ou réduits
Risques liés aux changements climatiques et aux maladies et prédateurs	Les sécheresses, le glissement des terrains, les ravageurs (rats, charançons, boreurs), maladies des plantes, etc. ainsi que la destruction des cultures par les animaux en divagation, le vol affectent négativement la production et la qualité des productions agricoles promues	élevé	Promouvoir les infrastructures d'irrigation et l'aménagement des bassins versants ainsi que les variétés à cycles court et peu sensibles au stress hydrique, Sensibiliser et informer les EAF et leurs OP sur la gestion de ces infrastructures ; Promouvoir la diversification agricole et les infrastructures de mobilisation d'eau les zones à risques ;	baisse des bénéfices
Risques liés aux à la disponibilité et aux prix des intrants de qualité et des produits	Les EAF évoluant sur les filières ciblées utilisent généralement les semences /plants tout venant de moindre qualité; de ce fait elles dégagent peu d'excédents commercialisables et Combinés à l'asymétrie de l'information sur les marchés et à la présence nombreuse d'intermédiaires, ils en résultent une baisse des capacités des producteurs à investir sur leurs exploitations.	élevé	Promouvoir la diffusion des rejets, boutures et semences de qualité et le système d'information sur les marchés et les infrastructures de conservation et renforcer les capacités à prévenir et gérer les pertes post récolte	baisse des bénéfices
Risques liés au financement	L'insuffisante connaissance du secteur agricole, ses risques et les outils de leur gestion au niveau des SFD ainsi que la faiblesse de ressources prétables à court, moyen et long terme limitent l'accès des EAF de filières ciblées aux services financiers nécessaires au développement de leur exploitation	élevé	mettre en place des subventions et promouvoir le développement des relations d'affaires OP-OM et OP-SFD implantés dans la zone du programme;	bénéfices retardés
Risque liés au public cible	un faible engouement et une insuffisante mobilisation des populations cibles pour participer au programme	moyen	Informer et sensibiliser des populations cibles et leurs organisations sur les opportunités qu'offre DEFIS	bénéfices retardés
Risques liés à la disponibilité en quantité et en qualité de semences et plants améliorés au moment où les EAF en ont besoin	L'insuffisante disponibilité des semences et plants de qualité et la faiblesse de circuits de distribution de ces intrants limitent leur accès aux producteurs cibles	élevé	Promouvoir la multiplication de semences et plants, les boutiques d'intrants et mettre en place des champs écoles paysans pour la démonstration et la diffusion de ces intrants et offrir les services d'appui conseils adapté ; accompagner les organisation des producteurs (TTN, TTR, OPF, OPR) et la plateforme à évaluer et structurer les besoins de leurs membres, à formuler la demande des intrants de qualité et à signer à temps des contrats d'acquisition d'intrants,	bénéfices retardés et / ou réduits

	Cas de base	Hausse des coûts			Baisse des bénéfices			Bénéfices retardés	
		10%	20%	50%	10%	20%	50%	1 year	2 years
TRIE	25,1%	23,9%	22,8%	19,8%	23,8%	22,2%	16,1%	22,3%	19,8%
VAN (million'USD) à 8,5% d'intérêt	268,2	258,1	248,0	217,7	231,3	194,4	83,6	224,2	184,0

V. ANNEXES

Annexe 1: Revenu, TRI, VAN et Switching Value des modèles d'activités ciblées

Spécifications agricoles	Sans projet									Avec DEFIS						Additionnelle								
	surface exploit	revenus	TRI	VAN à 8,5%		Switching value		B/C	surface ex	revenus	TRI	VAN à 8,5%		Switching value		B/C	surface ex	revenus	TRI	VAN à 8,5%		Switching value		B/C
				Ar	\$US	coût	bénéfice					Ar	\$US	coût	bénéfice					Ar	\$US	coût	bénéfice	
Semences maïs	1,0	129 100,0	25%	1 264 328,7	395,1	5,6%	-6,0%	1,06	1,0	1 152 792,0	36,3%	3 783 805,7	1 182,4	14,4%	-16,8%	1,17	1,0	1 023 692,0	51%	1 493 377,8	466,7	29,1%	-41,0%	1,41
Arachide	1,0	158 460,0	32%	283 982,1	88,7	6,3%	-6,7%	1,07	1,0	689 920,0	49,2%	1 761 353,7	550,4	21,7%	-27,7%	1,28	1,0	531 460,0	57%	1 477 371,6	461,7	34,6%	-52,8%	1,53
Maïs	1,0	336 880,0	22%	113 205,0	35,4	2,9%	-3,0%	1,03	1,0	1 261 000,0	47,3%	3 660 090,6	1 143,8	37,4%	-59,6%	1,60	1,0	924 120,0	50%	3 546 885,7	1 108,4	59,6%	-147,4%	2,47
Riz SRA	0,4	166 500,0	29%	284 331,1	88,9	6,3%	-6,8%	1,07	0,4	742 000,0	51,1%	2 308 484,2	721,4	16,8%	-20,2%	1,20	0,4	575 500,0	59%	2 024 153,1	632,5	21,9%	-28,1%	1,28
Riz SRI	0,4	294 100,0	30%	456 703,4	142,7	8,5%	-9,3%	1,09	0,4	1 332 400,0	72,0%	4 662 265,2	1 457,0	25,0%	-33,4%	1,33	0,4	1 038 300,0	90%	4 205 561,8	1 314,2	31,7%	-46,5%	1,47
Manioc	1,0	446 500,0	21%	640 504,5	200,2	21,2%	-26,9%	1,27	1,0	1 240 000,0	39,9%	2 452 453,1	766,4	19,9%	-24,9%	1,25	1,0	793 500,0	61%	1 811 948,5	566,2	10,5%	-11,7%	0,89
Oignon	0,3	1 013 500,0	41%	1 930 227,2	603,2	20,3%	-25,5%	1,26	0,3	3 430 350,0	57,0%	9 950 495,5	3 109,5	32,4%	-48,0%	1,48	0,3	2 416 850,0	63%	8 020 268,4	2 506,3	37,9%	-60,9%	1,61
Pépinière (Plants; m2)	0,0	1 200 050,0	27%	2 402 330,4	750,7	18,1%	-22,2%	1,22	0,0	3 129 700,0	35,0%	7 252 485,6	2 266,4	22,6%	-29,2%	1,29	0,0	1 929 650,0	32%	4 802 680,2	1 500,8	17,4%	-21,0%	1,21
Café	1,0	1 525 000,0	22%	2 082 314,1	650,7	40,0%	-66,6%	1,67	1,0	7 975 000,0	26,3%	14 118 072,4	4 411,9	53,3%	-114,2%	2,14	1,0	6 450 000,0	35%	13 901 185,9	4 344,1	62,1%	-163,6%	2,64
Apiculture (kg/ruche)	48,0	2 797 700,0	47%	7 346 611,4	2 295,8	31,2%	-45,3%	1,45	48,0	7 309 120,0	79,7%	24 923 704,5	7 788,7	40,9%	-69,1%	1,69	48,0	4 511 420,0	43%	96 967 525,7	30 302,4	46,2%	-85,9%	1,86
Petits ruminants	100,0	1 513 267,8	42%	4 047 996,5	1 265,0	32,1%	-47,3%	1,47	100,0	5 834 458,2	57,3%	19 396 287,4	6 061,3	56,3%	-128,8%	2,29	100,0	4 321 190,4	66%	15 178 840,1	4 743,4	72,6%	-264,4%	3,64
Labour-transport rural de proximité		4 615 000,0	24%	9 456 514,1	2 955,2	15,3%	-13,3%	1,15		12 534 000,0	50,4%	27 941 740,8	8 731,8	60,4%	-37,6%	1,60		7 919 000,0	66%	14 798 590,7	4 624,6	47,4%	-32,2%	1,47
Collecte de produits agricole		102 430 926,2	29%	176 668 482,0	55 208,9	2,4%	-2,5%	1,02		137 056 754,0	54,0%	383 801 270,0	119 937,9	3,7%	-3,8%	1,04		34 625 827,8	80%	103 049 569,3	32 203,0	3,8%	-4,0%	1,04
Artisan forgeron		249 100,0	29%	548 415,5	171,4	0,9%	-0,9%	1,01		3 707 800,0	44,3%	9 523 846,5	2 976,2	9,0%	-9,8%	1,10		3 458 700,0	35%	6 273 619,3	1 960,5	13,5%	-15,6%	1,16
Décorticage de riz		42 771 600,0	10%	16 021 359,1	5 006,7	13,6%	-15,8%	1,16		99 531 858,3	38,2%	316 967 321,2	99 052,3	14,1%	-16,4%	1,16		56 760 258,3	77%	40 357 286,6	12 611,7	2,3%	-2,4%	1,02

Annexe 2: Flux de trésorerie de modèles d'activités ciblées

1. Modèle multiplication de semences

Indicateurs	Sans Projet									
	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	AN8	AN9	AN10
Investissements	284 400	5 000	0	54 000	272 000	100 000	54 000	32 000	0	294 000
Charges totales	1 087 100	1 087 100	1 087 100	1 087 100	1 087 100	1 087 100	1 087 100	1 087 100	1 087 100	1 087 100
Produit brut	1 016 000	1 160 000	1 280 000	1 280 000	1 280 000	1 280 000	1 280 000	1 280 000	1 280 000	1 280 000
Cash flow	-355 500	67 900	192 900	138 900	-79 100	92 900	138 900	160 900	192 900	-101 100
cash flow cumulé	-355 500	-287 600	-94 700	44 200	-34 900	58 000	196 900	357 800	550 700	449 600
Marges brutes	-20 400	123 600	243 600	243 600	243 600	243 600	243 600	243 600	243 600	243 600
TRI	25,9%									
VAN à 8,5% d'intérêt (Ar)	366 859									

	Avec Projet									
	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	AN8	AN9	AN10
Investissements	959 400	38 100	290 000	107 724	564 000	77 724	300 000	81 724	280 000	387 724
Charges totales	1 541 100	1 541 100	1 541 100	1 541 100	1 541 100	1 541 100	1 541 100	1 541 100	1 541 100	1 541 100
Produit brut	1 016 000	1 524 000	1 727 200	3 108 960	3 108 960	3 108 960	3 108 960	3 108 960	3 108 960	3 108 960
cash flow	-1 484 500	-55 200	-103 900	1 460 136	1 003 860	1 490 136	1 267 860	1 486 136	1 287 860	1 180 136
cash flow cumulé	-1 484 500	-1 539 700	-1 643 600	-183 464	820 396	2 310 532	3 578 392	5 064 528	6 352 388	7 532 524
Marges brutes	-292 000	216 000	419 200	1 800 960	1 800 960	1 800 960	1 800 960	1 800 960	1 800 960	1 800 960
	Avant financement					Après financement				
TRI	41,4%					96%				
VAN à 8,5% d'intérêt (Ar)	7 592 671					10 326 423				

Indicateurs	Additionnelle avec DEFIS									
	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	AN8	AN9	AN10
Investissement	675 000	33 100	290 000	53 724	292 000	-22 276	246 000	49 724	280 000	93 724
Charges totales	454 000	454 000	454 000	454 000	454 000	454 000	454 000	454 000	454 000	454 000
Produit brut	0	364 000	447 200	1 828 960	1 828 960	1 828 960	1 828 960	1 828 960	1 828 960	1 828 960
cash flow	-1 129 000	-123 100	-296 800	1 321 236	1 082 960	1 397 236	1 128 960	1 325 236	1 094 960	1 281 236
cash flow cumulé	-1 129 000	-1 252 100	-1 548 900	-227 664	855 296	2 252 532	3 381 492	4 706 728	5 801 688	7 082 924
Marges brutes	-271 600	92 400	175 600	1 557 360	1 557 360	1 557 360	1 557 360	1 557 360	1 557 360	1 557 360
	41,5%									
VAN à 8,5% d'intérêt (Ar)	3 718 104									

2. Modèle Production d'arachide

Indicateurs	Sans Projet									
	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	AN8	AN9	AN10
Investissements	375 000	0	16 000	65 000	0	310 000	65 000	16 000	0	75 000
Charges totales	420 972	351 244	351 540	351 540	351 540	351 540	351 540	351 540	351 540	351 540
Produit brut	484 500	501 500	510 000	510 000	510 000	510 000	510 000	510 000	510 000	510 000
Cash flow	-311 472	150 256	142 460	93 460	158 460	-151 540	93 460	142 460	158 460	83 460
cash flow cumulé	-311 472	-161 216	-18 756	74 704	233 164	81 624	175 084	317 544	476 004	559 464
Marges brutes	63 528	150 256	158 460	158 460	158 460	158 460	158 460	158 460	158 460	158 460
TRI	32,2%									
VAN à 8,5% d'intérêt (Ar)	283 982									

	Avec Projet									
	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	AN8	AN9	AN10
Investissements	512 000	0	16 000	195 000	0	310 000	202 000	16 000	0	221 000
Charges totales	876 800	746 400	650 080	650 080	650 080	650 080	650 080	650 080	650 080	650 080
Produit brut	629 850	936 000	1 235 000	1 235 000	1 235 000	1 235 000	1 235 000	1 235 000	1 235 000	1 235 000
cash flow	-758 950	189 600	568 920	389 920	584 920	274 920	382 920	568 920	584 920	363 920
cash flow cumulé	-758 950	-569 350	-430	389 490	974 410	1 249 330	1 632 250	2 201 170	2 786 090	3 150 010
Marges brutes	-41 950	394 600	689 920	689 920	689 920	689 920	689 920	689 920	689 920	689 920
	Avant financement					Après financement				
TRI	49%					86,3%				

Indicateurs	Additionnelle avec DEFIS									
	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	AN8	AN9	AN10
Investissement	137 000	0	0	130 000	0	0	137 000	0	0	146 000
Charges totales	455 828	289 864	209 864	209 864	209 864	209 864	209 864	209 864	209 864	209 864
Produit brut	327 600	327 600	327 600	327 600	327 600	327 600	327 600	327 600	327 600	327 600
cash flow	-61 794	14 336	94 336	-35 664	94 336	94 336	-42 664	94 336	94 336	-51 664
cash flow cumulé	-61 794	-47 458	46 878	11 214	105 550	199 886	157 222	251 558	345 894	294 230
Marges brutes	160 206	99 336	99 336	99 336	99 336	99 336	99 336	99 336	99 336	99 336
	56,6%									
VAN à 8,5% d'intérêt (Ar)	1 477 372									

3. Modèle Maïs

Indicateurs	Sans Projet									
	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	AN8	AN9	AN10
Investissements	133 000	0	0	0	0	118 000	15 000	0	0	108 000
Charges totaux	542 660	506 600	506 920	507 000	544 900	506 120	506 120	506 120	506 120	543 620
Produit brut	494 000	532 000	562 400	570 000	608 000	608 000	608 000	608 000	608 000	608 000
Cash flow	-181 660	25 400	55 480	63 000	63 100	-16 120	86 880	101 880	101 880	-43 620
cash flow cumulé	-181 660	-156 260	-100 780	-37 780	25 320	9 200	96 080	197 960	299 840	256 220
Marges brutes	186 340	260 400	290 480	298 000	298 100	336 880	336 880	336 880	336 880	299 380
TRI	21,8%									
VAN à 8,5% d'intérêt (Ar)	113 205									

	Avec Projet									
	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	AN8	AN9	AN10
Investissements	2 275 000	60 000	68 000	135 000	130 000	78 000	195 000	210 000	130 000	135 000
Charges totaux	890 700	810 000	742 000	742 000	829 500	742 000	742 000	742 000	829 500	742 000
Produit brut	494 000	1 282 500	2 707 500	2 707 500	2 707 500	2 707 500	2 707 500	2 707 500	2 707 500	2 707 500
cash flow	-2 671 700	412 500	1 897 500	1 830 500	1 748 000	1 887 500	1 770 500	1 755 500	1 748 000	1 830 500
cash flow cumulé	-2 671 700	-2 259 200	-361 700	1 468 800	3 216 800	5 104 300	6 874 800	8 630 300	10 378 300	12 208 800
Marges brutes	-166 700	912 400	992 400	992 400	939 900	992 400	992 400	992 400	939 900	992 400
	Avant financement					Après financement				
TRI	49,3%					97,1%				
VAN à 8,5% d'intérêt (Ar)	6 814 552					7 894 755				

Indicateurs	Additionnelle avec DEFIS									
	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	AN8	AN9	AN10
Investissement	525 000	0	0	45 000	-80 000	0	105 000	150 000	62 000	-105 000
Charges totaux	132 380	139 100	139 100	139 100	139 100	139 100	139 100	139 100	226 600	51 600
Produit brut	315 000	315 000	315 000	315 000	315 000	315 000	315 000	315 000	315 000	315 000
cash flow	-342 380	175 900	175 900	130 900	255 900	175 900	70 900	25 900	26 400	368 400
cash flow cumulé	-342 380	-166 480	9 420	140 320	396 220	572 120	643 020	668 920	695 320	1 063 720
Marges brutes	182 620	175 900	175 900	175 900	175 900	175 900	175 900	175 900	88 400	263 400
	47,3%									
VAN à 8,5% d'intérêt (Ar)	593 855									

4. Modèle Production manioc

Indicateurs	Sans Projet									
	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	AN8	AN9	AN10
Investissements	1 400 000	0	0	230 000	170 000	0	230 000	0	0	400 000
Charges totales	1 006 000	806 000	806 000	806 000	806 000	806 000	806 000	806 000	806 000	806 000
Produit brut	0	1 304 000	1 448 000	1 544 000	1 640 000	1 736 000	1 736 000	1 736 000	1 736 000	1 736 000
Cash flow	-2 406 000	498 000	642 000	508 000	664 000	930 000	700 000	930 000	930 000	530 000
cash flow cumulé	-2 406 000	-1 908 000	-1 266 000	-758 000	-94 000	836 000	1 536 000	2 466 000	3 396 000	3 926 000
Marges brutes	-882 000	622 000	766 000	862 000	958 000	1 054 000	1 054 000	1 054 000	1 054 000	1 054 000
TRI	23,0%									
VAN à 8,5% d'intérêt (Ar)	1 741 795									

Avec Projet									
AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	AN8	AN9	AN10
1 970 000	0	100 000	200 000	600 000	170 000	300 000	500 000	100 000	200 000
1 519 000	1 199 000	1 199 000	1 119 000	1 119 000	1 319 000	1 119 000	1 119 000	1 119 000	1 119 000
0	885 000	2 368 000	2 881 000	3 223 000	3 223 000	3 223 000	3 223 000	3 223 000	3 223 000
-2 604 000	1 169 000	1 582 000	1 904 000	1 504 000	1 734 000	1 804 000	1 604 000	2 004 000	-1 319 000
-2 604 000	-1 435 000	147 000	2 051 000	3 555 000	5 289 000	7 093 000	8 697 000	10 701 000	9 382 000
-1 215 000	-10 000	1 473 000	1 986 000	2 328 000	2 128 000	2 328 000	2 328 000	2 328 000	2 328 000
Avant financement					Après financement				
55,3%					87,3%				
5 673 523					5 125 795				

Indicateurs	Additionnelle avec DEFIS									
	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	AN8	AN9	AN10
Investissement	489 200	96 000	96 000	566 000	96 000	96 000	566 000	96 000	96 000	566 000
Charges totaux	417 000	377 000	377 000	297 000	297 000	497 000	297 000	297 000	297 000	297 000
Produit brut	120 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000
cash flow	-702 200	597 000	597 000	207 000	677 000	477 000	207 000	677 000	677 000	207 000
cash flow cumulé	-702 200	-105 200	491 800	698 800	1 375 800	1 852 800	2 059 800	2 736 800	3 413 800	3 620 800
Marges brutes	-213 000	693 000	693 000	773 000	773 000	573 000	773 000	773 000	773 000	773 000
	75,4%									
VAN à 8,5% d'intérêt (Ar)	2 170 155									

APPENDICE 11: MANUEL D'EXECUTION DU PROGRAMME – VERSION PRELIMINAIRE

1. L'appendice 11 contient les tables des matières détaillées du Manuel d'exécution du Programme, qui est constitué des trois volets suivants:
 - A. Manuel d'opérations
 - B. Manuel de procédures administratives, financières et comptables
 - C. Manuel de suivi-évaluation

Introduction

2. Le présent manuel a pour objectif de préciser le rôle et les responsabilités de chacun des intervenants institutionnels, les relations entre eux, les mécanismes de coordination et détaille les procédures de mise en œuvre du Programme. Le manuel comporte trois sections et deux annexes:
 - La première section donne une brève description du Programme.
 - la seconde traite des modalités de pilotage, de coordination et de gestion du Programme.
 - La troisième traite des modalités et procédures de mise en œuvre du programme: activités préalables, modalités de coordination et de gestion, modalités de mise en œuvre des différentes composantes du Programme, procédures relatives à l'élaboration du Plan de travail et budget annuel (PTBA) et du Plan de passation des marchés (PPM), procédures relatives à la soumission préalable au FIDA des dossiers de marchés, bons de commande et conventions passés dans le cadre du Programme, procédures de décaissement, tenue de la comptabilité et des états financiers à produire, et procédures concernant l'audit du Programme.
 - L'annexe 1 présente le modèle d'états financiers à produire annuellement.
 - L'annexe 2 présente le plan de passation des marchés pour les 18 premiers mois du Programme.

I. Modalités de mise en œuvre du Programme

Activités préalables à engager en 2017 sur le don et prêt du FIDA et des autres cofinanciers

Modalités de coordination et de gestion du programme

3. Le dispositif de coordination et de gestion est développé dans l'appendice 5.

Processus d'élaboration et de mise en œuvre du PTBA

4. **Généralités.** Le PTBA présente les activités à entreprendre par le Programme, ainsi que la prévision des dépenses pour les financer, en vue de la réalisation de ses objectifs, préalablement définis dans l'accord de prêt et le rapport de première évaluation.
5. Le PTBA prend la forme d'un plan de travail avec un cadre logique comportant l'objectif global du Programme, les objectifs spécifiques, les résultats attendus par composante.
6. Pour cela, il devra comprendre notamment le détail des activités prévus, leurs coûts unitaires et globaux, le plan de financement par sources de financement, le calendrier de travail, les indicateurs de suivi ainsi que les modalités d'exécution.
7. Ainsi, le Programme sera exécuté sur la base de PTBA, et que toutes les dépenses engagées ou payées au niveau de la comptabilité du Programme doivent être liées au budget.
8. La gestion du budget exige trois séries d'intervention:
 - pour la prévision, établissement d'un programme de travail précis en vue d'atteindre dans un délai donné, un résultat déterminé;
 - au cours de l'exécution, étude systématique et permanente des perturbations susceptibles de modifier les prévisions du Programme;

- périodiquement, opérer les ajustements nécessaires pour atteindre l'objectif défini.
9. **Processus d'élaboration.** L'UCP préparera annuellement un projet de PTBA relatif à chaque année d'exécution du Programme sur la base des résultats obtenus l'année précédente, des activités prévues dans le document de conception du Programme (DCP), et des propositions des divers partenaires impliqués dans le Programme. Un atelier d'auto-évaluation de la coordination sera organisé à chaque fin d'exercice en vue de cette préparation.
 10. Le projet de PTBA comprend, notamment, une description détaillée des activités du Programme, leurs coûts unitaires et globaux, les indicateurs de suivi, les modalités d'exécution prévues pour l'année à venir, l'origine, l'utilisation des fonds et un PPM pour 18 mois la première fois, puis de 12 mois par la suite. Une approche flexible permettant des révisions régulières du PTBA au cours de l'exercice budgétaire sera adoptée.
 11. Le projet de PTBA consolidé sera soumis aux commentaires du CNP du Programme avant d'être approuvé par l'Agent principal du Programme (Ministère en charge de l'Agriculture). Il sera ensuite transmis au FIDA pour commentaires et approbation, 45 jours au plus tard avant le commencement de l'année considérée. Les éventuels commentaires seront intégrés dans la version finale du PTBA, et à défaut de commentaires du FIDA dans les 30 jours qui suivent sa réception, le PTBA sera considéré comme approuvé. Le PTBA dans sa version finale sera transmis au FIDA avant le commencement de l'année du PTBA considérée.
 12. Une approche souple permettant des révisions régulières du PTBA au cours de l'exercice budgétaire sera adoptée, en assurant un dialogue permanent entre l'UCP, les bénéficiaires, les différents opérateurs et partenaires chargés d'appuyer l'exécution des activités.
 13. Le budget, approuvé et ayant donné lieu à un avis de non objection du FIDA est mis en exécution par le Programme.
 14. **Suivi et contrôle budgétaires.** Le suivi de l'exécution du budget doit être effectué à chaque niveau de contrôle et d'approbation décrit dans la procédure de décaissement. En effet, chaque personne intervenant dans une chaîne d'engagement de dépense, depuis son initiation jusqu'à son approbation, devra s'assurer que chaque volet respecte le cadre défini et que la mise en œuvre des coûts ne débouche pas sur des dépassements injustifiés.
 15. Ainsi, le budget du Programme est engagé sur la base des besoins exprimés par les principaux responsables après approbation du Coordonnateur national qui autorise l'engagement de la dépense après que le Comptable national ait vérifié l'existence d'un budget disponible.
 16. Le suivi est un examen et une observation continue ou périodique exercée par l'UCP, à chaque niveau de la hiérarchie d'une activité et afin de s'assurer la conformité des prévisions aux réalisations. Le suivi est effectué au cours de l'exécution du programme.
 17. Le contrôle budgétaire consiste à:
 - déterminer les écarts entre les prévisions parfois exprimées en coûts standard (ou simplement estimées) et les réalisations effectives sur la base des situations récapitulatives produits par le module informatique qui assure le traitement en temps réel de toutes les informations financières;
 - analyser les écarts entre les prévisions et les réalisations afin de s'assurer que les actions menées se déroulent selon les prévisions de la programmation;
 - vérifier si les réalisations sont conformes aux objectifs traduits par les indicateurs de résultats par activité préalablement définis.
 18. Les étapes du contrôle budgétaire se présentent comme suit:
 - comparaison des réalisations aux prévisions;
 - détermination des écarts significatifs;
 - analyse et commentaire des écarts;
 - mise en œuvre des actions correctrices.

Procédures de mise en œuvre des composantes et des sous-composantes

19. Les procédures sont à développer par les responsables des composantes techniques.

Procédures de décaissement

20. Les procédures de décaissement sont présentées dans l'appendice 7.

Documents comptables et états financiers

21. **Documentation comptable à tenir.** Les structures chargées de la mise en œuvre du Programme tiendront une comptabilité séparée pour les activités financées par le Programme et assureront le suivi financier de ces activités. Elles établiront et tiendront dans un délai raisonnable et au plus tard dans les six mois suivant la date d'entrée en vigueur de l'accord de financement, un système approprié de gestion, basé sur des indicateurs acceptés par l'Emprunteur et le Fonds, capable de suivre le Programme au jour le jour conformément aux dispositions de la section I, paragraphe 6 de l'Annexe 3 et de la section 8.02 (Suivi de l'exécution du projet) des Conditions générales, et au "Guide pratique de suivi-évaluation des projets de développement rural" du Fonds.
22. Les structures chargées de la mise en œuvre du Programme doivent tenir: (i) les états financiers détaillés des opérations, des ressources et des dépenses relatives au Programme (états des ressources et emploi des fonds par composante et par catégorie, états de rapprochement, etc.) conformément au modèle joint en annexe au présent manuel, conformément aux dispositions de la section 9.02 (états financiers) des Conditions générales, et les présenter au Fonds dans les trois mois suivant la fin de l'année fiscale concernée; (ii) un registre distinct des marchés, conventions et bons de commande du projet; (iii) le livre d'inventaire des biens acquis dans le cadre du Programme; et (iv) les pièces justificatives de réception et de mouvements de ces biens.
23. **Autres rapports d'activité à fournir.** Les différentes structures responsables de la mise en œuvre du Programme soumettront au Fonds des rapports d'activité semestriels sur l'exécution du Projet, prévus à la section 8.03 (Rapport d'activités) des Conditions générales, dans les trois mois suivants la fin de la période d'exécution du Programme considérée.
24. **Rapport d'achèvement.** Les structures responsables de la mise en œuvre du Programme soumettront le rapport d'achèvement du Programme au Fonds, au plus tard dans les six mois suivants la date d'achèvement du Programme, rapport prévu à la section 8.04 (Rapport d'achèvement) des Conditions générales.

APPENDICE 12: RESPECT DES POLITIQUES DU FIDA

I. Cohérence avec les stratégies et les principes d'intervention du FIDA

1. Les stratégies d'intervention du FIDA à Madagascar sont définies dans le Programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) couvrant la période 2015-2019.
2. **L'objectif global** du Programme-pays est d'améliorer durablement les revenus et la sécurité alimentaire des ruraux pauvres, notamment les jeunes et les femmes, des zones d'intervention. Cet objectif est articulé autour des deux objectifs stratégiques complémentaires suivants :
 - **Objectif stratégique 1 (OS1).** Des systèmes de production des exploitations agricoles et des entreprises rurales, performants et résilients au changement climatique, sont adoptés à large échelle.
 - **Objectif stratégique 2 (OS2).** L'accès des petits producteurs ruraux et des entreprises rurales à des marchés rémunérateurs et à des opportunités économiques dans le cadre de filières priorisées est amélioré.
3. Le Programme-pays est ancré dans l'économie et l'environnement institutionnel au niveau communal et régional. Il appuie la décentralisation et favorise l'organisation déconcentrée des acteurs locaux pour assurer la durabilité des investissements réalisés. Le Programme mènera des actions relatives aux dialogues sur les politiques, le renforcement des capacités, l'organisation paysanne, la sécurisation foncière, la finance rurale et la gestion des savoirs, en concertation et de façon complémentaire avec les autres projets (AROPA, AD2M, PROSPERER et FORMAPROD) dans le cadre du Programme-pays. Le système de suivi-évaluation et de gestion des savoirs (Zara-FIDA) mis en place par la CAPFIDA avec l'appui du bureau pays est un cadre de référence pour renforcer la coordination avec les partenariats opérationnels et, tirer parti des expériences des autres partenaires afin de renforcer la synergie des interventions.

Tableau 1: Tableau d'analyse de cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA

Politique et stratégie du FIDA	Adhésion et alignement
Cadre stratégique du FIDA 2016-2025	DEFIS est parfaitement aligné avec l'actuel cadre stratégique du FIDA 2011-2015 dont l'objectif général est d'investir dans les populations rurales afin que celles-ci parviennent à se libérer de la pauvreté et à assurer leur sécurité alimentaire grâce à des moyens de subsistance rémunérateurs, durables et résilients. Le Programme s'inscrit dans les 3 objectifs stratégiques de ce cadre: (i) Renforcer les capacités productives des populations rurales; (ii) Accroître les avantages que les populations rurales tirent de leur intégration au marché; et (iii) Renforcer la viabilité environnementale et accroître la résilience au changement climatique des activités économiques des populations rurales.
COSOP 2015 - 2019	Le Programme s'inscrit totalement dans l'objectif global du COSOP qui est d'améliorer durablement les revenus et la sécurité alimentaire des ruraux pauvres, notamment les jeunes et les femmes, des zones d'intervention. Il contribuera aux deux objectifs stratégiques : (OS1) des systèmes de production des exploitations agricoles et des entreprises rurales, performants et résilients au changement climatique, sont adoptés à large échelle ; et (OS2) l'accès des petits producteurs ruraux et des entreprises rurales à des marchés rémunérateurs et à des opportunités économiques dans le cadre de filières priorisées est amélioré. DEFIS touchera les 3 groupes d'EAF retenus comme groupes cibles du COSOP.
Mise en œuvre du programme de reproduction à plus grande échelle du FIDA	L'approche de la transposition à plus grande échelle adoptée repose sur une amplification des résultats obtenus dans le cadre des projets financés par le FIDA qui sont en cours déjà achevés. Les principes de reproduction à plus grande échelle et de durabilité sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. Plus concrètement, il s'agit de mettre à l'échelle dans les zones d'intervention de DEFIS les approches et instruments développés en matière de pôle de développement (PHBM, AD2M), les expériences prometteuses de structuration des organisations paysannes et de développement des filières agricoles (AROPA, AD2M, PROSPERER), le développement de partenariats entre les organisations paysannes, des entrepreneurs privés et opérateurs de marchés pour permettre aux producteurs d'améliorer les revenus tirés de leurs produits (PROSPERER).
Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement	DEFIS est parfaitement aligné. La préservation et la gestion durable des ressources naturelles sont un des principes de base pour atteindre la transformation de l'agriculture visée par le Programme. La prise en compte des aléas climatiques et leurs répercussions sur le capital productif des populations rurales est manifeste dans le choix et la conception des interventions, lequel s'est fait en étroite

Politique et stratégie du FIDA	Adhésion et alignement
	concertation avec les bénéficiaires.
Stratégie pour intensifier la collaboration du FIDA avec le secteur privé	DEFIS est cohérent avec cette stratégie. La composante 2 du Programme est entièrement dédiée au développement des filières inclusives qui reposera sur la mise en place de partenariat et de contrats de production entre les organisations de producteurs et des opérateurs privés de marché. Le développement d'une agriculture ouverte sur le marché est lié à la création de relations plus étroites entre producteurs et opérateurs de marché.
Politique de finance rurale du FIDA	DEFIS est entièrement aligné. Le Programme prévoit d'appuyer les institutions de financement du monde rural en place (IMF, FDAR) et le développement de produits financiers inclusifs qui doivent faciliter l'accès des ruraux pauvres à des services financiers adaptés. DEFIS développera un partenariat fonctionnel et opérationnel avec la Coordination nationale de la finance inclusive (CNFI) et le FDA.
Politique de ciblage du FIDA : atteindre les ruraux pauvres	DEFIS est parfaitement aligné. Les groupes cibles du Programme sont exactement celles définies dans le COSOP. La caractérisation de la pauvreté rurale a été entreprise dans le Document de la conception détaillée (Appendice 2). Le ciblage utilisé repose sur une approche géographique utilisant essentiellement la notion de pôles de développement avec un ciblage direct de groupes-cibles prioritaires du Programme, surtout les EAF 3, les femmes et les jeunes (hommes et femmes déscolarisés et diplômés), afin qu'ils soient pris en compte et aient l'opportunité d'accéder aux ressources et aux initiatives mobilisées par DEFIS. Le Programme s'appuiera également sur des méthodes d'auto-ciblage faisant appel à la participation active des groupes-cibles pour vérifier que les dynamiques et les activités à développer dans la zone du Programme répondent aux besoins, aux aspirations et aux intérêts réels des EAF, des femmes et des jeunes.
Politique du FIDA en matière de genre	DEFIS est parfaitement aligné. Il se dotera d'une stratégie genre basée sur la prise en compte des inégalités liées au sexe, à l'âge et au statut dans la mise en œuvre des activités du Programme. La stratégie du DEFIS prévoit des actions visant : (i) une meilleure structuration, leadership et gouvernance de groupements/associations de femmes (formation, sensibilisation/information ; (ii) la connaissance et le respect des droits des femmes à travers la sensibilisation et information de tous acteurs des communautés locales ; et (iii) l'accès aux outils de gestion des activités économiques et de compréhension de l'information, à travers l'alphabétisation. En outre : <ul style="list-style-type: none"> • Le Programme inclut des activités d'appui à la création de revenus pour des activités réalisées par les femmes (AGR) ; • Le DCP contient une analyse détaillée du rôle de la femme dans les ménages ruraux ; • Le cadre logique et le système de suivi-évaluation utilisent des indicateurs de performance et d'impact désagrégés par sexe.
Evaluation sociale, environnementale et climatique	Aligné. Voir note SECAP ci-dessous.

II. Note SECAP¹²⁸ Note de revue pour le rapport de conception détaillé

Principales caractéristiques agro-physiques & enjeux (social, ressources naturelles et climat) de la zone d'intervention

Contexte socio-culturel

4. **Zone d'intervention.** Il est prévu une intervention dans 8 régions dans le sud du pays dans une logique de renforcement des projets AROPA, FORMAPROD, PROSPERER. Ces régions présentant des situations agricoles diversifiées mais une problématique commune d'insécurité alimentaire. La zone sud-ouest se caractérise par un climat semi-aride. Du nord-ouest jusqu'au sud où s'étend la zone des hauts plateaux centraux, les écosystèmes se déclinent en différents types passant de: forêt humide, forêt de feuillus, forêt épineuse, prairies sèches arbustives aux déserts. La zone d'intervention arbore une très grande biodiversité avec des familles, genres ou espèces entières limitées à chacune des différentes régions.
5. **Moyens d'existence.** Les régions ciblées sont des zones sédimentaires (Sud – élevage et cultures pluviales) à cristalline (Nord – Élevage extensif et cultures pluviales et irriguées) et des franges côtières humides (côte Est). La production végétale a été ralentie ces dernières années par des événements climatiques (sécheresse, cyclone, ENSO) ce qui contribue à la dégradation du capital productif déjà entamée par l'action anthropique. Le climat est très variable d'une année à l'autre. La productivité agricole est considérée comme faible et la productivité agricole par travailleur diminue ce qui donne peu d'impact en terme de réduction de la pauvreté (Banque mondiale, 2015).
6. **Pauvreté.** Voir appendice 2.
7. **Genre.** Les femmes sont des actrices essentielles de la production agricole mais n'ont généralement pas la maîtrise des ressources foncières (transmises aux hommes). Elles ne disposent que de petites surfaces de culture à titre individuelles, mais les groupements de femmes peuvent se voir attribuer des parcelles d'un ha ou plus (maraîchage par exemple). Les ménages dirigés par des femmes sont statistiquement plus pauvre et plus vulnérables, basculant rapidement dans l'extrême pauvreté sous l'effet d'un choc.
8. **Jeunes.** La population malgache est très jeune. Leur taux de chômage est plus élevé que la moyenne. Les enfants sont la catégorie la plus pauvre de la population (Banque mondiale, 2015). Les enfants de moins de 5 ans en milieu rural sont les principales victimes des crises alimentaires.
9. **Vulnérabilité.** Les régions ciblées concentrent parmi les plus fort taux de pauvreté et d'insécurité alimentaire du pays. En l'absence de mécanisme de filets sociaux, chaque choc peut avoir des conséquences désastreuses pour ces ménages ruraux. La zone Sud ciblée par le Programme est, du fait de son exposition aux sécheresses, considérée comme particulièrement vulnérable en terme de sécurité alimentaire par la NDC (2015).
10. **Migrations.** Certaines zones de faible densité comme le Nord de la région d'Anosy attirent des migrations rurales du fait de l'existence ou de la réhabilitation de zones en culture irriguée.
11. **Foncier.** Depuis les années 2000, les communes peuvent délivrer des certificats fonciers mais la pérennité financière et les capacités techniques des communes sont des limites connues de ce système (Teyssier, 2010). L'expérience du FIDA montre le peu de durabilité des guichets fonciers hors appui projet (projet AD2M). Les EAF3 ont souvent un problème d'accès à la terre, donc peu intéressées aux certificats. Les investissements les plus lourds concernent: (i) réhabilitation de périmètres dont l'attribution foncière est déjà connue: les entretiens lors de la mission de conception n'ont pas signalé de problème foncier sérieux, le ciblage devra veiller à ce que les EAF3 aient un accès aux périmètres réhabilités; (ii) de nouveaux périmètres où l'allocation foncière doit être clarifiée avant les travaux pour avoir un fort taux d'accès par le EAF3. La nouvelle réforme foncière va s'atteler à réformer les guichets fonciers. Le projet AD2M appuie l'intégration des femmes et des jeunes **dans** les processus coutumiers d'accès au foncier (organisations traditionnelles sous la supervision des communautés).

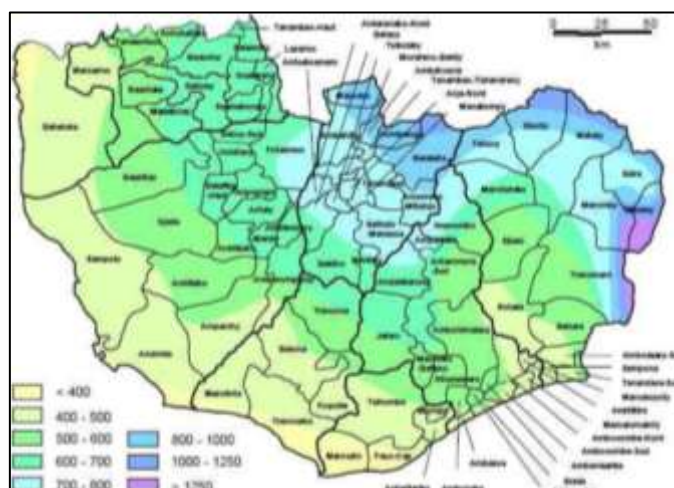
¹²⁸ Social, Environmental and Climate Assessment Procedures, (December 2014).

12. **Conflit sur la ressource.** La réhabilitation des périmètres devra se coupler à la redynamisation profonde des AUE. Celles rencontrées par la mission n'étaient pas fonctionnelles. Il est à noter que la politique de gestion intégrée des ressources en eau est considérée comme devant être révisée dans la NDC (2015), alors que la GIRE et son cadre institutionnel ont déjà été structurés dans le cadre du Code de l'eau en 1999 : la mise en œuvre concrète de la GIRE butte au niveau local sur la faible présence de services d'encadrement techniques et d'AUE usées et peu dynamiques.
13. **Insécurité.** L'augmentation de la criminalité et de l'insécurité en zone urbaine et rurale (liée surtout au vol du bétail) est très préoccupante.
14. **Capacités institutionnelles.** Il existe des plans de développement régionaux qui fournissent un cadre d'intervention pour les actions de développement. Néanmoins, les services techniques sont très peu présents hors action de projet. Et dans ce dernier cas, ce sont parfois les acteurs non étatiques qui assurent la plupart de l'appui technique. Les chambres d'agriculture sont présentes mais sont elles aussi très dépendantes des appuis extérieurs avec peu de capacité de priorisation des actions de développement agricole. Les ONG restent ainsi un acteur important au niveau institutionnel pour de nombreux projets de développement.
15. **Peuples indigènes.** Non applicable dans les zones cibles.

Ressources naturelles et leur gestion

16. La zone du Programme couvre un large gradient de précipitation, menant au développement d'écosystèmes de type aride à xérophytes au Sud jusqu'aux forêts subhumides plus au Nord de la zone d'intervention. L'exploitation anthropique par l'élevage, l'agriculture ainsi que la coupe de bois, et le charbonnage, de même que les incendies volontaires amènent une dégradation du couvert végétal et une accélération du phénomène érosif. Les images satellitaires montrent une perte continue de plusieurs milliers d'hectares sur la période 2001-2014 même là où la forêt est peu dense (ForestWatch, 2016).
17. Les ressources en eau sont inégalement réparties sur la zone, liées aux précipitations, aux propriétés du sol (sédimentaire dans la partie Sud, cristallin dans la partie Nord avec une zone de transition progressive) et des altitudes variables croissantes en allant vers le Nord et l'Est.

Figure 1: Isohyètes du Sud malgache



18. Le Code de l'eau (1999) définit les principes et cadre institutionnel pour la GIRE, notamment en ce qui concerne les usages agricoles. La loi N°90-016 (1990) fixe les modalités de transfert des périmètres irrigués aux AUE. En 1994, le Ministère chargé de l'agriculture a conforté le rôle des AUE dans la gestion et leur appui, les dispositions de sécurisation foncière, comme le rôle des AUE dans les actions d'aménagement et de protection de l'environnement des périmètres (FAO, 2005). Cependant, il a été constaté au cours de la formulation du projet que plusieurs AUE ne sont pas fonctionnelles ce qui se traduit par une perte de surfaces irriguées.
19. Concernant les ressources foncières, des initiatives volontaristes ont été lancées en 2005 pour permettre la délivrance de certificats fonciers par les communes et contribuer à la sécurisation

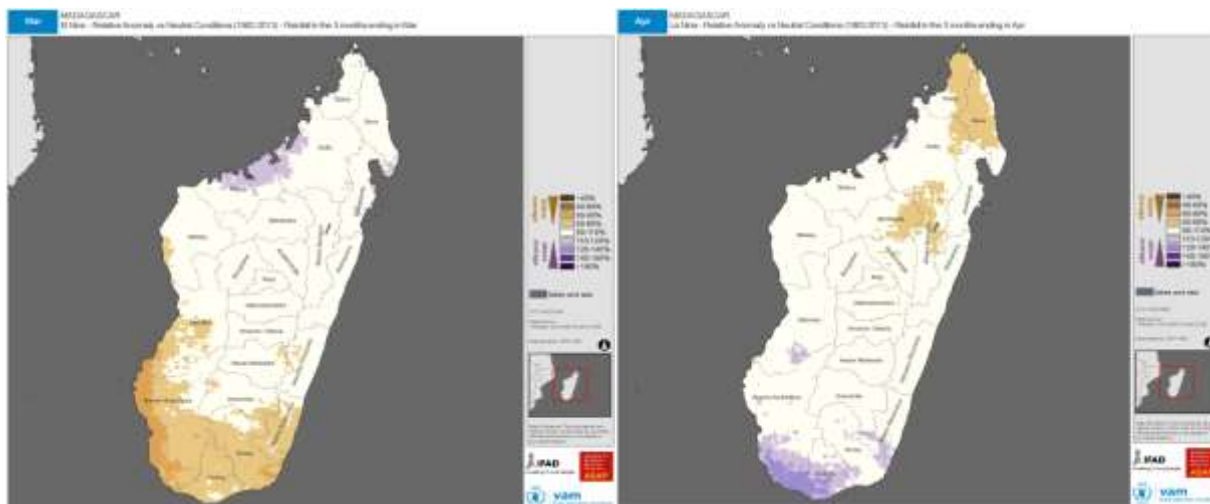
foncière. Concernant le foncier pastoral, l'usage effectif serait considéré dans le Sud comme moyen d'exercer son droit d'usage, ce qui a tendance à maintenir des cheptels peu productifs (FAO, 2006).

20. La politique de gestion locale sécurisée des ressources naturelles (Loi Gestion Locale Sécurisée – GELOSE, 1996) est considérée comme très lacunaire (Banque mondiale, 2015).

Climat

21. La figure 1 montre que sur la zone ciblée les précipitations varient de moins de 400 mm (littoral Sud) à plus de 1 000 mm dans les hauts plateaux et côte Est, ce qui correspond à des potentialités agricoles et zootechniques très diverses.
22. Sur la période 1994-2013, la région d'Androy est de loin la plus sèche (580mm), les régions d'Anosy (1 003 mm) et Ihorombe (1 019 mm) captant les précipitations venant de l'Est sur les reliefs (données climatiques PAM, 2016). Haute Matsiatra et Amor'i Mania ont des profils similaires à cette dernière. La très forte variabilité spatiale et temporelle des précipitations rend difficile la production d'un constat général. 2016 a été globalement très marquée par la sécheresse sous l'effet d'El Nino.
23. Les descentes d'échelle climatiques ne couvrent pas les zones les plus arides de la zone cible, mais on dispose néanmoins de projection pour Morombe dont le climat aride peut permettre d'approcher les variations plausibles pour l'extrême Sud. Pour le reste de la zone, des projections climatiques de dernière génération sont disponibles pour Fort Dauphin, Ranohira, Fianarantsoa et Farafangana ce qui permet un aperçu général sur les 8 régions cibles. Les projections climatiques à 2030, présentées sont en annexe 2, laissent entrevoir à l'horizon 2030:
- un maintien des cumuls de précipitation mais une réduction des pluies d'avril à septembre, tandis que les pluies seront plus fournies le reste de l'année;
 - une hausse très significative des températures dans les zones basses de l'ordre de 1°C et même de l'ordre de 1,3°C dans les hauts plateaux.

Figure 2: Effet de l'ENSO sur les précipitations malagasy (FIDA, 2016)



24. Cette hausse des températures va accroître le besoin en eau des végétaux et des animaux et donc accroître le stress hydrique même sans évolution des précipitations. La zone sèche du Sud est par ailleurs la plus affectée par ENSO qui accroît l'intensité des sécheresses de manière cyclique en période El Nino (Fig. 2 gauche) sur l'ensemble d'Androy, d'Anosy et d'Atsimo Andrefana, Ihorombe est peu concernée, les autres régions ciblées non exposées à ENSO (IFAD, 2016). En phase La Nina, seule l'extrême frange Sud connaît une légère hausse de précipitations (Fig. 2 droite). La modification de la répartition des précipitations va elle se traduire par des décalages dans la saison agricole avec des difficultés à gérer le calendrier cultural pour les producteurs, ainsi que par une augmentation du risque érosif à l'échelle du bassin versant (pluies fournies associées au contexte de déforestation).

25. Les effets observés du changement climatique favorisent la recrudescence des invasions acridiennes. En 2011-2014, le Ministère chargé de l'agriculture a estimé à 250 000 ha infestés et 13 régions sur 22 sont considérées comme "aire d'invasion" des criquets. Des plans d'urgence ont été définis mais faute de moyens financiers l'impact de la lutte curative est faible.
26. Les aquifères côtiers ont une propension croissante aux intrusions salines sous l'effet de la remontée du niveau marin.

Enjeux clés

27. Les principaux enjeux pour le développement de l'agriculture dans les zones ciblées par le Programme seront donc:
 - la gestion du stress hydrique pour la protection de la biomasse, des sols et des animaux;
 - la gestion du risque érosif (érosion hydrique à l'échelle des bassins versants et érosion éolienne dans le sud);
 - la meilleure gestion de l'incertitude climatique par les agriculteurs/éleveurs (sécheresse et décalage de la saison agricole);
 - l'intensification durable de la production végétale et animale.

Impacts potentiels du Programme d'un point de vue social et environnemental & risques et impacts du changement climatique

Impacts clés

28. **Impacts sociaux.** Le Programme vise à réduire la vulnérabilité des bénéficiaires aux effets du changement climatique (maîtrise de l'eau, semences de variétés résistantes/adaptées, diversification, etc.), il a donc un effet positif.
29. Le Programme va également appuyer les institutions compétentes pour une gestion de l'eau plus efficace et renforcer l'appui conseil agricole, ce qui correspond à deux besoins majeurs pour le développement agricole de Madagascar.
30. Le renforcement de l'organisation et de la structuration du monde rural vise à accroître l'autonomisation des producteurs et leur rémunération, ce qui aura un effet positif pour les ménages ciblés.
31. Le volet d'appui à l'éducation nutritionnelle sera complémentaire des activités d'amélioration de la production.
32. Le focus sur le petit élevage (volaille et porc) et le petit maraîchage devrait faciliter le ciblage et l'accès aux ressources pour les femmes et les jeunes.
33. La question foncière est multiforme:
 - Pour la réhabilitation des aménagements, le Programme ne modifie pas les équilibres existants, mais devra comme d'usage éviter les captations de rente par les élites ;
 - Pour les nouvelles infrastructures, l'accès des EAF3 et des ménages très vulnérables devra être assuré pour éviter l'exclusion des pauvres à travers une concertation prévue dans la conception actuelle;
 - Pour les EAF n'ayant pas de ressources foncières, le Programme devra permettre un accès aux autres ressources créées par le Programme (foncières ou AGR/microprojets).
34. **Impacts environnementaux.** Les aménagements hydro-agricoles peuvent avoir des effets négatifs et peu réversibles sur le milieu naturel en perturbant le régime hydrique des zones humides et en accroissant les rejets d'intrants (qui demeurent très peu utilisés dans la zone d'intervention). Le programme ne prévoit pas la mise en place de retenue de haute dimension/capacité. L'extension des surfaces en riz accroîtra le rejet de gaz à effet de serre.
35. Le Programme souhaite encourager la culture de manioc et d'arachide ce qui aura des effets négatifs en terme d'érosion si ce n'est pas couplé avec des techniques de conservation des sols/agriculture intelligente face au climat (couverture du sol, embocagement, etc.).

36. Le zonage du Programme montre qu'il n'intervient dans aucun parc national, ni zone Ramsar.
37. Les statistiques nationales les plus récentes font état d'environ 9 millions de têtes de zébu (2004), quoique des documents récents du Ministère de l'élevage annoncent alternativement un chiffre de 6 millions (2015 et 2000). Dans le PSAEP, le cheptel était estimé en 2013 à plus de 12 millions de têtes (bovins, caprins, ovins, porcins) sans compter la volaille. Il est donc extrêmement difficile d'évaluer la taille du cheptel et donc la charge actuelle des pâturages. Les acteurs de terrains indiquent que le cheptel a régressé en termes d'UBT, mais indiquent en même temps que les enquêtes sous-estiment les chiffres (sous-déclaration par les éleveurs). La population caprine semble augmenter de manière très mesurée, se heurtant aux pesanteurs sociales (tabous dans certaines régions), malgré un contexte de chocs sécheresses (dans lequel la substitution des ovins et des bovins devrait être plus forte).
38. **Risques climatiques.** Le sud de la zone d'intervention est largement exposé aux sécheresses liées à l'ENSO. Les fortes sécheresses affectent en moyenne le pays tous les 5 ans (Banque mondiale, 2015), mais le Sud a connu de forts déficits pluviométriques saisonniers ou de cumul ces trois dernières années : en 2016 Amoro vombe a reçu 458 mm au lieu de 628 en moyenne (données PAM, 2016). Cela affecte les productions ciblées par le Programme (maïs en particulier), et dégrade les sources de subsistances des bénéficiaires (cheptel). La sécheresse est citée d'ailleurs comme la principale source de choc par les populations après la hausse du coût de l'alimentation (Banque mondiale, 2015).
39. La hausse du stress hydrique favorisera le développement et l'impact des bio-agresseurs sur les productions végétales et animales.
40. La hausse des températures va accroître les besoins en eau des cultures et donc potentiellement dégrader les comptes d'exploitation des agriculteurs et les ressources. L'accès à l'eau des animaux sera également clé pour le maintien de leur productivité.
41. L'érosion va être accélérée par l'élévation des températures (dégradation des sols) et la concentration des précipitations ce qui peut affecter la fertilité des sols, leur productivité et la durabilité des investissements hydro-agricoles.
42. Les pluies plus concentrées sur la période humide vont maintenir les risques d'inondation et rendre les étiages plus précoces, ce qui peut avoir des conséquences sur l'exploitation des périmètres irrigués par dérivation des cours d'eau ou sur l'alimentation en eau du bétail en période sèche.
43. Madagascar est le premier pays d'Afrique le plus exposé au risque cyclonique. Les projections climatiques montrent que l'intensité des cyclones touchant Madagascar va augmenter (maintien du nombre moyen de cyclones). L'impact des cyclones sur la zone d'intervention du DEFIS devrait cependant se réduire avec le déplacement des trajectoires vers le nord sous l'effet du changement climatique (USAID, 2016), les conséquences des cyclones dans la zone se traduisant principalement par de fortes pluies (risque pris en compte dans les aménagements d'infrastructures).

Changement climatique et adaptation

44. La pression sur la ressource en eau va s'accroître sous l'effet de la croissance de la population et de l'augmentation des besoins en eau des cultures/animaux. La gestion parcimonieuse de la ressource et l'entretien des équipements hydro-agricoles sont nécessaires pour gérer la croissance de la demande sous l'effet notamment de la hausse des températures. L'appui aux AUE et au développement de cultures et de techniques plus économes en eau est donc une première réponse adaptative satisfaisante de la note conceptuelle, comme l'anticipation de l'accès à l'eau pour les animaux.
45. La moitié de la zone cible étant sous très forte influence ENSO, la prévision saisonnière peut permettre d'anticiper certaines années sèches ou plus humides selon la configuration El Nino/La Nina. Cette information pourrait être simplement relayée deux fois par an aux équipes du Programme et aux bénéficiaires (lecture du bulletin SWIOCOF129). La FAO diffuse des bulletins d'information périodiques à travers le système d'information sur la sécurité alimentaire et la

¹²⁹ http://www.acmad.net/new/sites/default/files/ACMAD_bulletin_presaoi_2016.pdf.

vulnérabilité (SISAV), qui vient se compléter par de l'information agro-climatique sur les épisodes de sécheresse. Sous réserve de la mobilisation d'un financement dédié à l'adaptation au changement climatique, DEFIS appuiera l'extension du système d'alerte précoce SISAV à toute sa zone d'intervention (et en particulier de son volet sur l'alerte précoce sur la sécheresse).

46. Afin d'adresser pleinement la problématique de l'érosion à l'échelle des sites aménagés, DEFIS proposera de développer ses activités autour des ouvrages hydro-agricoles selon une approche « sous bassin-versant », permettant la concertation des usagers du sous bassin pour une gestion durable de la ressource. Ceci sera permis par: (i) un processus d'animation/concertation de l'ensemble des usagers en marge des études liées aux aménagements/réhabilitations; (ii) la formation des usagers aux techniques de lutte antiérosive/agro-écologie¹³⁰ au niveau des champs-écoles; (iii) la recherche de synergies avec les projets présents dans la zone pour garantir le reboisement des sites en amont; (iv) l'inscription des actions prioritaires pour limiter l'érosion dans les SAC/SRAT, et le suivi de ces actions par les AUE.
47. La formulation a identifié des acteurs reproduisant du matériel végétal présentant les traits de tolérance climatique recherchée (CTAS, Amorovombe):
 - cycle court;
 - résistance aux maladies;
 - résistance à la sécheresse.
48. Le développement de sources de fourrage arbustif dans les embocagements sera couplé à la diffusion de fourrage disponible en saison sèche (opuntia inerme), ce qui est un point positif pour la résilience des troupeaux et la résilience économique des petits éleveurs.

¹³⁰ Techniques telles que l'utilisation des courbes de niveau, l'installation de haies de contour en vétiver, l'embocagement, SRI/SRA, etc., en ligne avec la stratégie résilience de la FAO et son volet sur l'agriculture intelligente face au climat, en cours de formulation.

Catégorie environnementale et sociale

Tableau 2: Tableau d'analyse l'impact environnemental et social

<i>Impact environnemental négatif anticipé</i>	<i>Mesures de mitigation proposées</i>
Impact des aménagements sur les zones ciblées et rejet d'intrants (peu utilisés dans la zone d'intervention)	Application de la législation nationale sur les EIES (décrets MECIE 99-954 et 04-167) pour les ouvrages et taille limitée des ouvrages Promotion de l'agroforesterie et formation usage intrants selon recommandations FAO
Mauvaise efficacité de l'eau sur les périmètres irrigués (usage ou entretien défaillant)	Renforcement conséquent des capacités des AUE
Risque érosif	Promotion d'une approche de gestion intégrée du territoire à l'échelle du sous bassin versant, associant ingénierie sociale et technique de lutte antiérosive
Impact sur des zones protégées ou patrimoine culturel (non caractérisé)	Pas de parc ou de zone RAMSAR dans le zonage du Programme
Surpâturage (non caractérisé)	En l'absence de données fiables sur la charge, la promotion des cultures fourragères et l'ouverture de points d'eau pour mieux répartir la charge réduisent le risque.
Promotion de cultures érosives (tubercule et arachide)	Promotion de l'embocagement et de la lutte contre l'érosion éolienne à la parcelle
<i>Impact social négatif anticipé</i>	<i>Mesures de mitigation proposées.</i>
Risque d'exclusion indirecte des ménages vulnérables des zones aménagées faute d'accès foncier	Diagnostiques fonciers préliminaires et appui à l'intégration des femmes et des jeunes dans les processus coutumiers d'accès au foncier Négociation d'accès pour le EAF3 et vulnérables sur le futur parcellaire avant démarrage des travaux.
Risque de perte d'usage dans les zones de nouveaux périmètres	Diagnostiques fonciers préliminaires

49. A ce stade, plusieurs risques potentiels sont identifiés mais le descriptif des actions du DCP et la mise en œuvre des procédures environnementales montrent qu'ils sont bien identifiés par la conception. Ainsi le **risque socio environnemental de DEFIS est modéré, catégorie B**.

50. Le plan préliminaire de gestion environnementale et sociale est en annexe 1 du présent document.

Classification en matière de risque climatique

51. Les éléments suivants sont clés pour le classement climatique:

- L'impact du changement climatique à horizon 2030 sur la zone d'intervention se traduira avant tout par la hausse des températures et ses conséquences sur les besoins en eau des cultures, des animaux et des hommes ainsi qu'en termes d'accroissement du risque érosif. Les sécheresses vont se maintenir tandis que le risque cyclonique devrait se réduire dans la zone d'intervention;
- Le Sud de la zone cible est sous influence forte d'ENSO ce qui signifie des sécheresses plus fortes cycliquement mais prévisibles;
- Le Programme prévoit une l'ajout de bassins de rétention tampons en amont des ouvrages hydro-agricoles pour faire face à des risques accrus d'inondation ou d'étiage précoce – des investissements pour la résilience climatique des pistes rurales réhabilités sont aussi prévus;

- Le Programme va permettre d'améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau agricole (formation sur SRI/SRA en CEP, appui à la micro-irrigation¹³¹) ainsi que la gestion de l'eau agricole (appui aux AUE);
- Le Programme prévoit la mise en œuvre de ses activités dans une approche de gestion intégrée du territoire du type BVPI autour des aménagements hydro-agricoles (sous bassin-versant) en association avec la promotion de techniques d'agriculture intelligente face au climat (qui seront alignées sur la stratégie résilience de la FAO), ce qui permettra de réduire et gérer le risque érosif;
- Le Programme prévoit de diffuser des variétés plus résilientes aux effets du climat et des partenaires potentiels sont déjà identifiés;
- La mobilisation d'un financement dédié à l'adaptation au changement climatique permettra de renforcer les actions d'adaptation du DEFIS à travers la mise en place d'un système d'alerte précoce et la diffusion d'information météorologique aux producteurs;
- Une enveloppe a été réservée pour appuyer le Gouvernement dans sa politique de lutte contre les invasions acridiennes;
- Les zones ciblées à ce stade ne sont pas littorales donc pas d'une sensibilité probable au risque de salinisation.

52. Au vu de ces éléments le classement en **risque climatique est modéré.**

Éléments recommandés pour la conception du Programme et sa mise en œuvre

Mesures d'atténuation des risques

53. Le Programme s'inscrit dans l'objectif de 100% résilience climatique pour le FIDA10, et il est de plus localisé dans l'une des zones les plus affectées par la sécheresse de l'île. Le paramètre sécheresse et hausse des températures affectera 5 des 8 filières ciblées (riz, maïs, arachide, petits ruminants, manioc, oignon). Le Programme a déjà pris en compte la question des variétés plus tolérantes aux stress hydrique et sanitaire, la mobilisation et la gestion plus économe de l'eau, la lutte contre l'érosion, alerte précoce sécheresse pour les cultures pluviales.
54. Le Programme a retenu 2 filières résilientes au changement climatique: café robusta et apiculture. Le mil n'a pas été retenu pour cause de taille trop réduite du marché, mais un appui à la promotion de la filière pourra être envisagé sous réserve de la mobilisation d'un financement dédié à l'adaptation au changement climatique.
55. Le Programme inclut le respect des réglementations environnementales locales pour les aménagements hydro-agricoles, la formation des bénéficiaires aux bonnes pratiques pour l'usage et le stockage des intrants (Guidelines FAO).

Approches à bénéfices multiples

56. La promotion d'une approche de gestion intégrée du territoire à l'échelle du sous bassin versant, fondée sur l'ingénierie sociale et la promotion de techniques d'agriculture intelligente face au climat permettra de réduire le phénomène érosif, lutter contre la sédimentation dans les ouvrages hydroagricoles et d'accroître la durée de vie de tous les investissements.
57. Plus spécifiquement, l'appui au développement de l'agroforesterie par la promotion des techniques d'embocagement et des étagement de végétation présente un intérêt multiple: lutte contre l'érosion, génération de fourrage foliaire après 3 ans, accroissement de l'infiltration des eaux, augmentation du stock de carbone à la parcelle, amortissement de la capacité de rétention des eaux dans le sol, habitat pour les auxiliaires des cultures, génération de bois de feu sur long terme, réduction de l'ensablement des infrastructures en aval.
58. Au-delà du volet accès à l'eau, le projet prévoit par ailleurs de développer le SRI/SRA ce qui contribue à une meilleure efficacité de l'eau et une émission réduite de gaz à effet de serre (alternance sec/humide des cultures de riz). En agissant à la fois sur l'offre et la demande d'eau,

¹³¹ Prévoyant notamment la personnalisation des kits afin de les adapter aux besoins spécifiques de chaque utilisateur.

le projet permettra une meilleure résilience de la riziculture et une empreinte carbone réduite en adéquation avec la politique nationale climat-agriculture (CDN, 2015).

59. La promotion du fourrage disponible en saison sèche permet de réduire les risques de cheptel bradé, la production d'opuntia inermes peut aussi donner lieu à une activité génératrice de revenus (production de cladodes enracinées, vente du fourrage sur pied en saison sèche – 10 000 MGA/m²). Le Programme diffusera des kits de micro irrigation de fabrication locale, développés dans le cadre du projet SCAMPIS et déployé avec le projet AROPA. Chaque kit sera dimensionné de manière à être adapté aux besoins spécifiques de l'utilisateur et pourra couvrir une surface jusqu'à 500 m² et sera alimenté par un réservoir souple. Il sera destiné aux femmes et aux groupements féminins ayant un accès à la terre. Cette activité est envisagée comme une mesure d'appui aux activités génératrices de revenu des femmes et d'amélioration de la nutrition des ménages, le dispositif étant destiné à une culture maraichère. De par sa très bonne efficacité en eau pour l'irrigation, il permettra de diversifier les activités même en contexte de réduction des ressources en eau disponibles.

Incitations aux bonnes pratiques

60. En couplant l'accès à des ressources en eau avec un renforcement de sa gouvernance locale et le développement d'une agriculture résiliente, le Programme promeut un cercle vertueux pour l'amélioration de la productivité et de la production.
61. Il est recommandé de développer une approche de géo référencement des investissements afin de faciliter le développement d'une approche bassin versant ou la coordination des accès à l'eau pour le bétail.
62. L'expérience montre que l'amélioration de la ration alimentaire et de l'accès à l'eau est généralement la solution la plus efficace pour le gain de productivité en zone aride. Cet aspect est donc clé au-delà des actions de vaccination proposées.

Processus participatifs

63. Le Programme prévoit des diagnostics fonciers participatifs avant l'installation des nouveaux périmètres dans l'esprit du FPIC. Le renforcement des AUE est également basé sur un processus participatif.

Analyse des alternatives

64. Le choix de focalisation sur les eaux de surfaces semble une approche prudente: les cumuls de pluies devraient pas évoluer à la baisse et les ressources souterraines ne sont pas bien connues.
65. La filière mil aurait été une excellente opportunité en lien avec le changement climatique mais le marché encore réduit ne la rend pas compétitive; la mobilisation d'un financement dédié à l'adaptation au changement climatique permettra la promotion de cette filière ainsi que de la filière sorgho¹³², et de la lutte intégrée contre les ravageurs en partenariat avec des institutions de recherche internationales.
66. La focalisation uniquement sur la réhabilitation aurait réduit les risques environnementaux et sociaux, mais aurait aussi limité l'accès des plus vulnérables aux infrastructures d'irrigation.

¹³² Depuis 2005, le Ministère en charge de l'Agriculture avec l'appui de la FAO et de l'ICRISAT ont relancé la culture du sorgho qui, avec le mil, est la seule culture qui a résisté à la sécheresse dans certaines poches de la région d'Androy. Cette culture était la base alimentaire traditionnelle d'une partie de la population de cette région. Des variétés adaptées, à court cycle, ont été identifiées et diffusées par CTAS dans le Centre de production de semences d'Aganrafaly (CPAS), mais la reprise de la culture du sorgho est lente, tandis que la diffusion du mil se heurte aux pesanteurs sociales et tabous.

Analyse institutionnelle

Cadre institutionnel

68. Le pays dispose d'une législation nationale sur les EIES (décrets MECIE 99-954 et 04-167) qui couvre les aménagements hydro-agricoles. Une redevance proportionnelle au coût des ouvrages est versée à l'ONE pour permettre le suivi externe du plan de gestion environnemental et social.
69. Au niveau institutionnel, l'adaptation climatique est coordonnée par le Ministère en charge de l'environnement via le BNCC (Bureau national de coordination des changements climatiques). Ce dernier a piloté la NDC de Madagascar (2015, ratifiée en 2016) qui reconnaît à l'agriculture des priorités urgentes en matière d'adaptation et annonce la mise en place progressive du plan national d'adaptation. En octobre 2013, le Ministère de l'agriculture a publié sa stratégie nationale d'adaptation dans les secteurs agriculture-forêt-pêche. Le plan d'adaptation national est en cours de réalisation (étude de vulnérabilité, etc.) et devrait être achevé fin 2018.
70. Les activités du Programme proposées à ce stade s'alignent aux priorités définies par la NDC pour le secteur agricole notamment: (i) gestion des bassins versants; (ii) agriculture intelligente face au climat; (iii) gestion durable de l'eau en zone subaride et soumise à la sécheresse; (iv) appui à la GIRE.
71. Comme abordé précédemment, bien que la GIRE soit théoriquement couverte par la loi de 1999, la NDC estime que ce volet doit être mis en place. Les rencontres de terrain confirment que de nombreuses AUE ne sont plus fonctionnelles et doivent être profondément redynamisées.

Renforcement des capacités

72. Le Programme prévoit les formations suivantes:
- Renforcement des capacités des AUE à la GIRE et des aménagements;
 - La formation sur les techniques d'agriculture intelligente face au climat (variétés adaptées/améliorées; haies de contour en vétiver; embocagement; étagements de végétation; etc.) au niveau des CEP et appui conseil de proximité;
 - Des actions spécifiques seront mises en œuvre pour renforcer les capacités des femmes et des jeunes, à travers l'alphabétisation fonctionnelle, la formation en développement organisationnel et leadership féminin ; et la formation en développement organisationnel et leadership des jeunes;
 - La promotion de l'utilisation d'intrants de synthèse s'accompagnera de formation/sensibilisation sur leur utilisation raisonnée et leur stockage (en ligne avec les directives émises par la FAO sur ce thème);
 - Renforcement des plans communaux incluant la prise en compte des aspects liés à l'environnement et au climat.
 - Renforcement des capacités des OP.

Financement additionnel

73. Des opérations d'investissement additionnel climat sont identifiées dans le budget pour cofinancement éventuel par un fonds climat (FVC, etc.).

Suivi-Évaluation

74. Le Programme étant de catégorie B, une ébauche de plan de gestion environnementale et sociale est présenté en annexe 1, conformément à la procédure SECAP du FIDA.

Ressources budgétaires et calendrier

75. La catégorie environnementale et sociale est maintenue à B, les études requises par les procédures nationales MECIE sont suffisantes.

Consultations avec les bénéficiaires, la société civile, le grand public, etc.

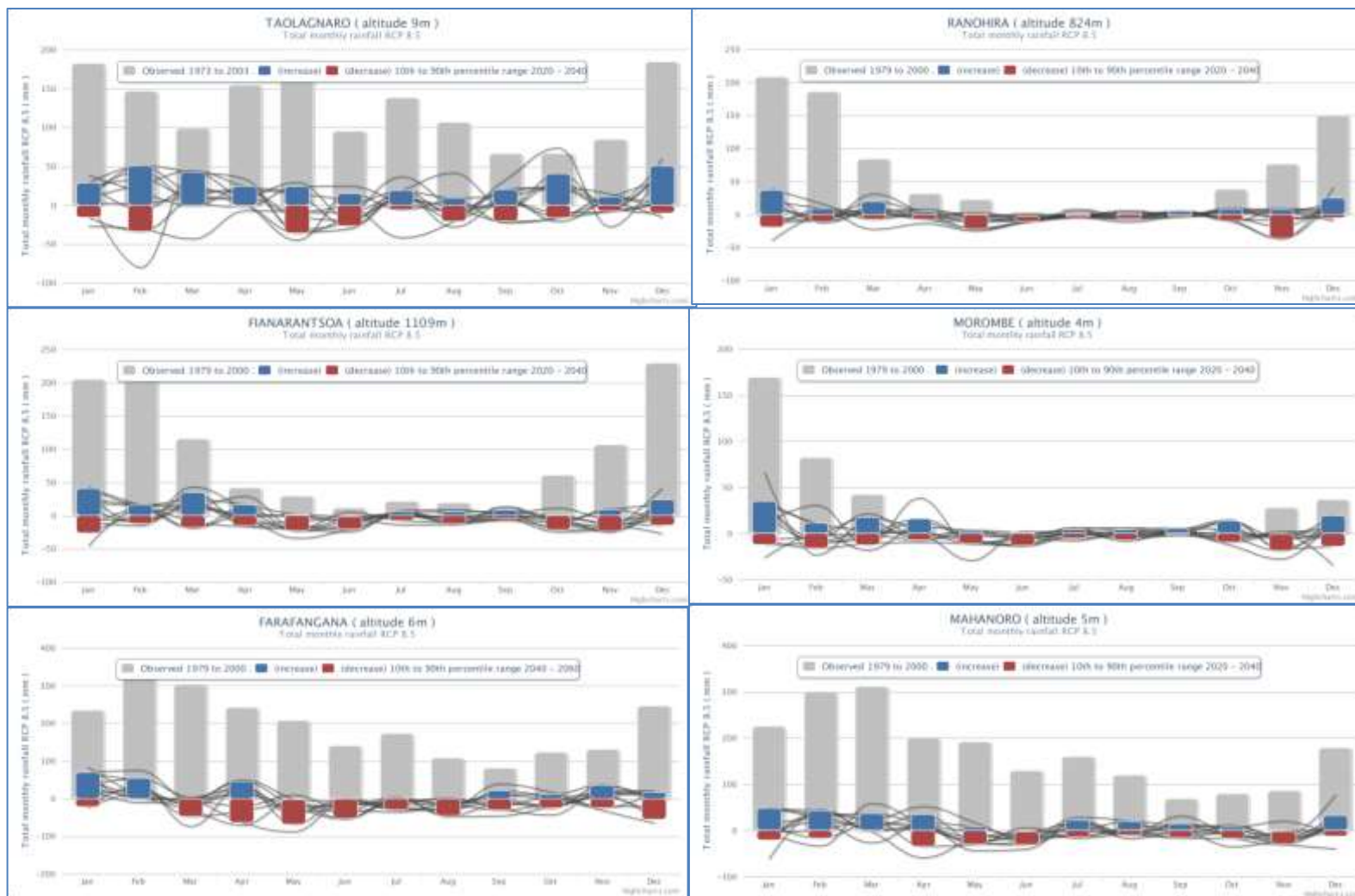
Les missions de conception ont permis de rencontrer de nombreux acteurs qui sont à l'origine des choix de filières prioritaires du Programme: organisations professionnelles de base et régionales, collectivités régionales, directions régionales de l'agriculture, services centraux du Ministère de l'agriculture, exploitants, secteur privé, opérateurs de marché.

ANNEXE 1: PLAN PRELIMINAIRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Paramètre	Activité	Indicateur de performance	Donnée de référence	Responsable pour la référence	Responsable du suivi durant la mise en œuvre du Programme	Moyens de suivi	Fréquence de suivi recommandée	Coûts de suivi estimés
Érosion des parcelles	Approche de gestion intégrée du territoire à l'échelle du sous bassin versant (type BVPI)	% de sites où l'approche a été mise en œuvre et adoptée (Cible = 100%)	0	n.a.	Equipe SE	Enquête bénéficiaires Rapport de suivi trimestriel	trimestriel	Inclus dans le suivi régulier
	Promotion des techniques antiérosives ¹³³ à la parcelle (embocagement, etc.)	% de bénéficiaires appliquant les techniques (Cible : >70%)	0	n.a.	Equipe SE	Enquête bénéficiaires Rapport de suivi trimestriel	trimestriel	Inclus dans le suivi régulier
Réduction des disponibilités en eau	Promotion des techniques économes en eau sur les parcelles irriguées	% des surfaces des périmètres cultivés utilisant des techniques plus économes en eau (SRI, SRA, etc. - Cible : > 50%)	n.a.	Etude de référence	Equipe SE	Enquête bénéficiaires Rapport de suivi trimestriel	trimestriel	Inclus dans le suivi régulier
Accès au foncier irrigué pour les plus vulnérables	Concertation foncière pour assurer l'accès des EAF3 aux périmètres irrigués appuyés par le Programme	% des exploitants des périmètres appartenant à la catégorie EAF3 ou ménage dirigé par une femme	n.a.	Etude de référence ou diagnostic foncier préliminaires aux investissements	Equipe SE	Diagnostics fonciers Enquête bénéficiaires Rapport de suivi trimestriel	trimestriel	Diagnostic/concertation foncier inclus dans le budget Suivi inclus dans le suivi régulier
Dangerosité des intrants de protection des cultures	Formation des agriculteurs aux bonnes pratiques FAO d'usage et de stockage	% de bénéficiaires formés appliquant les bonnes pratiques (Cible : >70%)	0	n.a.	Equipe SE	Enquête bénéficiaires Rapport de suivi trimestriel	trimestriel	Inclus dans le suivi régulier

¹³³ En ligne avec les techniques recommandées par la FAO dans le volet « agriculture intelligente face au climat » de la stratégie résilience pour Madagascar

ANNEXE 2: ÉVOLUTION DES PRECIPITATIONS SUR LA MOITIE SUD DE MADAGASCAR A HORIZON 2030 (CMIP5)



Annexe 3: Check liste des mesures équité genre

Question	Mesures adoptées dans la conception du Projet
1. Le DCP contient - et la mise en œuvre du Projet est basée sur - des données de pauvreté désagrégées par genre et une analyse spécifique par genre pour les activités/secteurs concernés, ainsi qu'une analyse pour surmonter tout obstacle non intentionnel pour la participation des femmes	La partie «Genre et Pauvreté» dans l'Appendice 2 analyse les disparités hommes-femmes et met en exergue la pauvreté et les inégalités selon le genre. Les contraintes relatives à l'autonomisation économique, la participation des femmes et à leur charge de travail sont déclarées dans la justification des activités développées dans les différentes composantes du projet.
2. Le DCP contient - et le Projet met en œuvre - des mesures concrètes pour :	
<input type="checkbox"/> Développer l' autonomisation économique des femmes grâce à l'accès et au contrôle d'actifs productifs et du foyer	La facilitation dans l'accès aux intrants, aux terres pour les groupements des femmes, le renforcement des capacités technique et entrepreneuriales des activités économiques éligible au financement FDAR, la dotation d'équipements de production et transformation performantes, la mobilisation de mécanismes de financement appropriés, etc. permettra aux femmes de créer et de développer les activités, d'augmenter leurs revenus et de renforcer leur autonomie
<input type="checkbox"/> Renforcer et assurer la représentation et la participation des femmes dans les organes de décision d'instances locales	Le niveau de représentativité et participation des femmes dans les organes de décision d'instances locales et des OP constitue une des critères de ciblage. Les partenaires de mise en œuvre accorderont une attention particulière à l'objectif d'avoir au moins 50% de femmes dans les instances de décision. Des formations en leadership sont également prévues pour renforcer la participation active des femmes dans les OP, les communautés d'appartenance et dans la gestion de leurs organisations. En plus des campagnes de sensibilisation et information sur le droits des femmes seront organisées au niveau des villages et adressées non seulement des femmes mais à l'ensemble de la population, y les hommes, les autorités traditionnelles et tous ceux qui ont un poids/pouvoir sur les dynamiques socio-économiques des villages.
<input type="checkbox"/> Alléger la charge de travail des femmes et atteindre un équilibre équitable entre la charge de travail des femmes et des hommes	La diffusion de nouvelles technologies et équipements améliorés, exemple pour le vannage et décorticage du riz et/ou pour l'égrainage du maïs, ou la transformation du manioc permettent l'allègement de la charge de travail des femmes.
3. Le DCP indique dans la section ciblage ce que le Projet apportera dans une perspective de genre	La section ciblage décline des sous-groupes de cibles en tenant compte du genre et de l'âge. Les appuis à apporter par le projet sont également déclinés en fonction des besoins et contraintes exprimées par les différents sous-groupes. Plusieurs activités économiques éligibles au financement à la demande FDAR ciblent les femmes et les jeunes : élevage à cycle court, maraichage, apiculture,
4. Le DCP décrit les éléments clés pour l'opérationnalisation de la stratégie de genre, dans les composantes concernées.	Les éléments clés relatifs à l'opérationnalisation de la stratégie genre sont décrits dans les composantes.
5. Le DCP décrit - et le Projet met en œuvre - des mesures opérationnelles visant à assurer la participation équitable entre les sexes aux activités et aux bénéfices du Projet.	
5.1. Affecter des ressources humaines et financières adéquates pour mettre en œuvre une approche genre.	Le personnel du Programme ainsi que les prestataires de service, bénéficieront de formation pour la mise en œuvre de l'approche genre,
5.2. Assurer et appuyer la participation active des femmes dans des instances et comités prenant des décisions liées aux activités du Projet, y compris la fixation d'objectifs spécifiques pour leur participation.	La participation active des femmes dans les instances et comités prenant des décisions liées aux activités du Programme sera soutenue par des mesures incitatives de sensibilisation et de renforcement : ciblage direct, instauration du système de quotas, formation en leadership féminin, etc.
5.3. Veiller que les arrangements de Projet (composition de l'équipe de Projet, TdR de recrutement pour le personnel et les partenaires d'exécution, ...) reflètent l'attention à l'équité genre et aux aspects d'autonomisation des femmes.	La dimension genre et jeunes sera introduit dans les critères de sélection du personnel du Programme. Les attributions de chaque membre de l'équipe sur les aspects de genre seront clarifiées dans leurs TdR. L'ensemble de l'équipe sera sensibilisée et formée. Le choix et le renouvellement des contrats de partenariats seront guidés entre autres, par le respect du ciblage conformément à la stratégie déclinée.
5.4. Réaliser des efforts spécifiques pour atteindre les femmes, particulièrement les femmes.	Une attention sera donnée pour favoriser une équipe de terrain mixte homme-femme chez les conseillers agricoles.
5.5. Identifier les opportunités pour soutenir des partenariats stratégiques avec le gouvernement et d'autres institutions de développement pour la mise en réseau et le dialogue politique.	DEFIS s'aligne aux orientations stratégiques nationales. Les Ministères et leurs services déconcentrés constituent des partenaires privilégiés du projet. A travers son approche de faire-faire, le projet collabore avec de nombreuses institutions de développement pour la mise en œuvre des activités.
6. Le cadre logique, le système SE et de gestion des savoirs du Projet prévoient des indicateurs de performance et spécifiques sur l'équité genre et l'autonomisation des femmes.	Le cadre logique, le système SE et de gestion des savoirs prévoient la désagrégation des indicateurs selon le genre et l'âge. Le/la spécialiste en suivi-évaluation veillera à ce qu'un suivi des produits, effets et impacts soit assuré.

Annexe 4: Check liste des mesures opérationnelles de ciblage

Questions	Mesures adoptées dans la conception du Projet
1. Est-ce que le principal groupe cible, les personnes devant tirer le plus parti des interventions - correspond au groupe cible du FIDA tel que défini dans la politique concernant le ciblage (les ruraux plus pauvres et vivant dans l'insécurité alimentaire) ?	Les groupes-cibles de DEFIS comprennent les ruraux pauvres et vulnérables, notamment les EAF, les femmes et les jeunes, touchés par l'insécurité alimentaire et la malnutrition chronique qui ont difficilement accès aux facteurs de production (terre, eau, intrants, financement, etc.), et qui sont caractérisés par leur vulnérabilité aux effets des changements climatiques.
2. Des sous-groupes cibles ont-ils été identifiés et décrits en fonction de leurs caractéristiques socio-économiques, ressources et moyens d'existence particuliers - avec une attention sur les différences entre genre et jeunes ?	Les groupes cibles ont été classés en sous-groupes en tenant compte du genre, de l'âge, des profils socio-économiques ; ainsi que de la considération des différents besoins et contraintes propres identifiées (Cf. Tableau de catégorisation et caractérisation des groupes cibles).
3. Des indications sont-elles données sur l'intérêt des sous- groupes cibles identifiés pour les activités proposées, et sur leur probable adhésion ?	Les missions d'identification et de formulation ont associé les activités aux groupes-cibles potentiels du Programme afin de tenir compte de leurs intérêts. Les visites de terrain et les échanges ont permis d'identifier leurs attentes et d'avoir leur adhésion au Programme. Les réponses développées par DEFIS reposent sur les besoins qui ont été exprimés et les acquis des autres projets FIDA dans la zone (AROPA, PROSPERER, FORMAPROD) qui méritent d'être mis à l'échelle.
4. Le DCP décrit-il une stratégie de ciblage réalisable et opérationnelle conforme à la Politique de ciblage, incluant toutes ou certaines des mesures et méthodes ci-après :	
4.1. <u>Ciblage géographique</u> - basé sur des données sur la pauvreté ou des indicateurs de suivi permet-il d'identifier, pour les projets/ programmes à base territoriale, les zones géographiques (et les communautés de ces zones) à haute concentration de pauvres.	Le ciblage de la zone d'intervention de DEFIS s'est basé sur des données relatives à la pauvreté dans les Régions ciblées. Ces données montrent que l'incidence de la pauvreté dans ces régions demeure parmi les plus élevés du Pays et cette incidence de la pauvreté est d'autant plus marquée en milieu rural.
4.2. <u>Ciblage direct</u> - lorsque des ressources ou des services sont destinés à des personnes ou à des ménages spécifiques.	Des critères d'éligibilité favoriseront l'inclusion des groupes les plus vulnérables, des EAF, des OPB, des jeunes et des femmes dans les activités du projet. L'utilisation du système de quotas (atteinte d'un minimum de 30% de femmes et 30% de jeunes) renforcera ces critères.
4.3. <u>Auto ciblage</u> - lorsque les biens et services répondent aux besoins prioritaires, les dotations en ressources et les stratégies de subsistance des groupes cible.	Le développement des réponses du DEFIS (accès aux facteurs de production et à ceux de qualité, accès aux services, renforcement des capacités techniques et de gestion, renforcement de la structuration des OP aux différents niveaux, etc.) se base sur les besoins et aspirations des différentes catégories exprimés par les groupes-cibles.
4.4. <u>Mesures d'autonomisation</u> - y compris l'information et de la communication, ciblé sur le renforcement de capacités de confiance, appui organisationnel, afin de renforcer et d'encourager une participation plus active et l'inclusion dans la planification et la prise de décision des personnes qui, traditionnellement, ont moins de poids et de pouvoir.	La stratégie de ciblage de DEFIS s'appuiera sur des campagnes de sensibilisation, d'information et de communication autour des objectifs du programme, ses cibles et son mode opératoire réalisées dès son lancement. Ces initiatives seront à l'endroit de tous les acteurs et bénéficiaires potentiels du projet avec un focus sur les EAF, les femmes et les jeunes (hommes et femmes) avec l'implication des toutes les autorités, y compris coutumières et religieuses. Des formations en alphabétisation et en leadership sont prévues pour les femmes et les jeunes.
4.5. <u>Mesures de facilitation</u> - visant à renforcer les attitudes et l'engagement des parties prenantes et des partenaires à l'égard du ciblage de la pauvreté, de l'équité genre et de l'autonomisation des femmes. Elles incluent le dialogue politique, la sensibilisation et le renforcement des capacités.	DEFIS participera au dialogue politique liant le ciblage de la pauvreté, l'équité genre et l'inclusion jeunes au développement des filières ciblées. Il s'attachera également à renforcer la sensibilité des différentes parties prenantes, y compris les autorités coutumières et religieuses et les partenaires sur ces questions. Des initiatives spécifiques seront mise en œuvre sur les droits des femmes.
4.6. <u>Attention aux procédures</u> qui pourraient freiner la participation des groupes cibles visés (par exemple, une contribution excessive exigée des bénéficiaires ; des procédures juridiques contraignantes, etc.).	La conception et la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement des groupes-cibles reposent sur une approche participative et inclusive : les modalités de contribution financière des groupes cibles seront adaptées à leur possibilité.
4.7. <u>Mesures opérationnelles</u> - modalités de gestion des projets/programmes appropriés, personnel, sélection des partenaires de mise en œuvre et de fournisseurs de services.	Le personnel du projet ainsi que les prestataires de service, bénéficieront de formation pour la mise en œuvre et le suivi des stratégies de ciblage et genre. Le choix et le renouvellement des contrats de partenariats et prestation des services seront guidés entre autres, par le respect du ciblage conformément à la stratégie déclinée.
5. Suivi des résultats du ciblage. Le DCP précise-t-il que les résultats du ciblage feront l'objet d'un suivi-évaluation participatif, seront évalués lors d'une revue à mi-parcours ? Le cadre de SE permet-il la collecte/analyse des données désagrégées par sexe et y va-t-il des indicateurs sexo-spécifiques permettant de suivre/évaluer les produits, les résultats et les impacts ?	Le DCP précise que le système de suivi-évaluation accompagnera la mise en œuvre de la stratégie de ciblage et genre. Le/la responsable suivi-évaluation assurera (i) la désagrégation des indicateurs du système de suivi-évaluation selon le genre et l'âge, (ii) le suivi des produits, effets et impacts et (iii) l'intégration des aspects de ciblage, genre et jeunes dans les rapports. Des études spécifiques sur le genre et la pauvreté sont prévus au démarrage, mi-parcours et à l'achèvement du projet pour renseigner le système de suivi-évaluation.

APPENDICE 13: TENEUR DU FICHIER "CYCLE DE VIE" DU PROGRAMME

1. Cet appendice présente, dans tableau ci-dessous, les principaux documents préparés depuis l'identification du Programme et archivés dans dossier "Cycle de vie" du Programme ". En annexe 1 figurent aussi les principaux documents principaux documents et consultés pour la conception détaillée du Programme.

Tableau 1: Liste des fichiers du dossier "Cycle de vie" du Programme"

Titre	Nom du fichier
Documents préparés à l'occasion de l'identification du Programme	
Requête de financement du Gouvernement du 22 décembre 2016	
Note de conception, 23 janvier 2017	
QA de la note de conception, 31 janvier 2017	
Issue Paper de l'OSC, 02 février 2017, et minutes de l'OSC, 13 octobre 2015	
Documents préparés à l'occasion de la conception détaillée du Programme	
Document de conception détaillée du programme (DCP) et appendices, avril 2017	
Document de travail 1.	
Document de travail 2.	
Document de travail 3.	
Document de travail 4.	
Document de travail 5.	

Annexe 1: Principaux documents consultés

Documents du Programme Pays FIDA

- République de Madagascar – FIDA. Programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP 2015-2019). EB 2014/113/R.12. 12 novembre 2014.
- République de Madagascar – FIDA. Examen des résultats du COSOP 2015-2019. Version provisoire. 20 avril 2017.

Politiques et stratégies du FIDA

- Cadre stratégique du FIDA 2016-2025 – Favoriser une transformation inclusive et durable du monde rural.
- Politiques du FIDA pour l'égalité des sexes et autonomisation des femmes et pour le ciblage.
- Politique du FIDA pour la réplication et la mise à échelle.
- Politique du FIDA pour la gestion des ressources naturelles et de l'environnement.
- Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP/FIDA).

Documents et stratégies régionaux et nationaux

- Commission de l'océan Indien (COI). Programme régional de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PRESAN) 2016 – 2020. Rapport de formulation, février 2016.
- République de Madagascar. Plan national de développement 2015 -2019.
- MinAgri - MRHP – MinEl. Programme sectoriel, agriculture, élevage et pêche (PSAEP). Août 2015.
- République de Madagascar – Ministère de l'intérieur. Plan de contingence pour le grand Sud 2013 -2015. Insécurité alimentaire et nutritionnelle.
- République de Madagascar – Ministère de l'intérieur. Plan de réponse stratégique à la sécheresse prolongée (2016 - 2017)
- Plan régional de développement de la région Anosy (2013 – 2018).
- Schéma de développement sectoriel : secteur agriculture. Région Anosy (2013 – 2018).
- FDRA Androy. Plan stratégique régional (PSR) du CROA de la région de l'Androy.
- MEEF. Politique nationale de l'environnement pour le développement durable (PNEDD). 2015.
- Ministère des finances et du budget. Projet de stratégie nationale de la finance inclusive (SNFI) 2013 – 2017. 2012.
- MPAE. Stratégie nationale de développement rizicole (2016-2020). Décembre 2016.

Procédures administratives et financières nationales

- Décret n° 2015-1457 sur l'ouverture de compte de projet au niveau de la Banque centrale de Madagascar (BCM)
- Décret n° 2016-1160 définissant les mesures transitoires de mise en œuvre du décret 2015-1457
- Loi n° 2016-055 portant Code des marchés publics. Janvier 2017

Documents d'autres partenaires/acteurs de développement

- Banque mondiale. Madagascar Systematic Country Diagnostic. 25 août 2015.
- BAD/OCDE/PNUD. Perspectives économiques en Afrique. Villes durables et transformation structurelle – Madagascar 2016.
- FAO/PAM. Mission FAP/PAM d'évaluation des récoltes et de la sécurité alimentaire à Madagascar 27 octobre 2015.
- Cluster SAMS. Evaluation des impacts de la sécheresse sur les moyens de subsistance, et sur la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire des populations affectées (Régions : Anosy, Androy et Atsimo Andrefana). Avril 2015.
- PAM-INSTAT. Analyse globale de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et de la vulnérabilité (AGSANV). Septembre 2014
- PAM. Etude du fonctionnement des marchés des biens alimentaires du Sud de Madagascar. Octobre 2014
- PNUD, UNCDF, MFB, janvier 2015, Rapport de la mission d'évaluation du Programme d'appui à la finance inclusive à Madagascar (PAFIM),

Documents techniques

- Ministère de l'agriculture - AROPA. Etude en vue de l'élaboration du plan de développement de la filière manioc dans les zones d'intervention du projet AROPA dans la région Anosy. Février 2013.
- Ministère de l'agriculture - AROPA. Etude en vue de l'élaboration du plan de développement de la filière maïs dans les zones d'intervention du projet AROPA dans la région Anosy. Février 2013.
- Monographie région Androy. Centre de recherches, d'études et d'appui à l'analyse économique à Madagascar (CREAM), février 2013.
- Monographie région Anosy. Centre de recherches, d'études et d'appui à l'analyse économique à Madagascar (CREAM), février 2013.